This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 49781 4

Digitized by Google

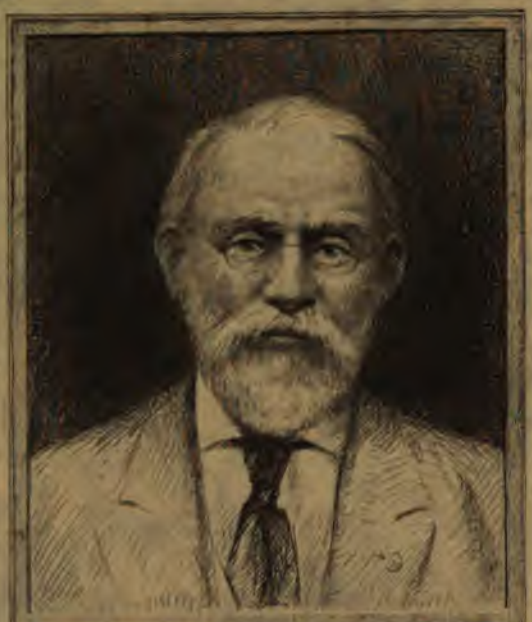

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.A60!
R4.
Series
t.5

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

PREMIÈRE LIVRAISON. — AVRIL 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. — Le château de Bonnétable (*fin*), par **M. Frédéric Piel.**

II. — Un poète Angevin (Étude littéraire), par **M. Ch. Quris.**

III. — Réception de la reine d'Angleterre à Angers, le 14 août 1644; document communiqué par **M. Albert Lemarchand.**

IV. — Origines armoricaines, par **M. l'abbé Voisin.**

V. — Poésie : Les Nids, par **M. Victor Pavie.**

VI. — Chronique.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

Digitized by Google

ANGERS, IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

ANGERS
LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

1859

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-3-28
16143

LE CHATEAU

DE BONNÉTABLE (1)

(SARTHE)

Un acte non moins important que ceux dont nous venons de parler, fut la réunion à la baronnie de Bonnétable, de la terre seigneuriale de Saint-Georges-du-Rosay, depuis longtemps possédée par les familles de Chahannay, Menon de Turbilly et de Rochambeau.

Suivant contrat du 11 octobre 1753, devant Roger, notaire à Paris, Madame Marie-Claire-Thérèse *Bégon*, gouvernante des enfants de M. le duc d'Orléans, épouse de M. le marquis de Rochambeau, et le mandataire de ce dernier, gouverneur du Vendomois, vendirent à M. le duc de Chevreuse, *la terre seigneuriale de Saint-Georges-du-Rosay*, y compris la ferme de Penloup, moyennant l'acquit de différentes petites rentes et une somme de 46,100 livres.

Cette somme, qui fut payée en 1754, ne fit qu'une bien légère brèche à l'immense fortune du duc de Chevreuse, qui ne s'était aucunement ressentie de la chute du système de Law.

Animé pourtant par l'esprit de spéculation qui existait alors, M. le duc fit étudier divers projets pour arriver à une plus fructueuse exploitation des bois de sa forêt de Clossay.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, pages 65 et 193.

Digitized by Google

L'un de ces projets consistait à creuser, depuis la forêt jusqu'à Bonnétable, un canal qu'auraient alimenté les eaux des étangs de Montaillé, d'Aulaines, des Bordellières et de la ville; de là, le bois eût été transporté au Mans sur des voitures.

L'autre projet, dont l'exécution eut lieu de 1747 à 1767, était de conduire le bois jusqu'au pont de Gennes et de le faire flotter ensuite jusqu'à Bouche-l'Huisne.

Il était dans les destinées de Bonnétable que le château fût veuf de ses possesseurs, et l'avénement de *M. le duc de Chevreuse* ne changea rien à cet état de choses.

Riche de biens immenses que lui avait transmis sa mère en mourant, et au nombre desquels se trouvait la seigneurie de Bonnétable, Monseigneur *Marie-Charles-Louis d'Albert, duc de Chevreuse*, pair de France, chevalier des ordres du roi, colonel-général des dragons de France, gouverneur des ville, prévôté et vicomté de Paris, fit sa résidence ordinaire en cette ville. Il avait épousé en 1735 sa cousine, Thérèse-Pélagie d'*Albert-Grimberghem*, morte en couches en 1736, et l'année suivante, Henriette-Nicole *Pignatelli-d'Egmont*, fille de Procope-Marie-Antonin, *duc de Gueldres et de Juliers*, et de Henriette-Julie *de Durfort de Duras*, qui lui apporta en dot de nombreux domaines en Italie, ce qui le rendit, avec ce qui lui était advenu de son père, l'un des plus fortunés du royaume de France. De cette union, vinrent, en 1748, *Louis-Joseph-Charles-Amable d'Albert*, duc de Luynes, dont nous parlerons plus loin, et, en 1744, Marie-Paule-Angélique d'*Albert*, qui épousa en 1758, Marie-Joseph-Louis d'*Albert d'Ailli*, appelé *vidame d'Amiens*, fils de Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailli, duc de Chaulnes. Bien qu'ils n'habitassent pas leur château de Bonnétable, M. de Chevreuse et son épouse, à l'exemple de leurs aïeux, se plurent à répandre leurs nombreux bienfaits dans le pays. Ils donnèrent, notamment, à l'église de Bonnétable, trois cloches du poids total de six mille livres, qui furent baptisées en leur présence, le 31 juillet 1769, par *M. Roquigny de Bulonde*, curé-doyen de Bonnétable, et dont deux furent envoyées plus tard, avec les richesses de l'église, au ministère de la guerre à Paris. Cette

Digitized by Google

bénédiction de cloches est le seul acte qui indique la présence à Bonnétable du duc et de la duchesse de Chevreuse.

Nous arrivons à une époque des plus désastreuses pour Bonnétable. Une épidémie violente y fit de très grands ravages, et le nombre des décès qui, en 1769 et 1770, variait de 150 à 160, atteignit progressivement, de 1770 à 1775, le chiffre effrayant de 256 !... Déjà, en 1761, 65 et 66, la maladie était apparue, mais les résultats n'en avaient pas été trop funestes, une commission médicale, présidée par le docteur *Vétillard*, du Mans, étant venue étudier et combattre le fléau destructeur. Effrayé par le nombre des morts et des malades, chacun s'empressa d'abandonner sa maison, pour se retirer en d'autres lieux.

L'année 1770 vit arriver la mort de M. le duc *de Chevreuse*, et cet événement rendit Monsieur le duc de Luynes, Louis-Charles-Amable d'Albert, son fils, brigadier des armées du roi, mestre-de-camp général des dragons de France, propriétaire de la seigneurie de Bonnétable et de ses dépendances, ainsi que de différents autres domaines, dont parties lui furent cédées par ses sœurs, d'une manière définitive, en 1775. Marié fort jeune avec l'une des plus belles, des plus spirituelles et des *mieux parlantes* femmes de son époque, Madame *Guyonne-Elisabeth-Joseph de Montmorency-Laval*, dame du palais de la reine Marie-Antoinette, en possession d'une immense fortune et d'emplois nombreux et éminents, M. de Luynes fut, par sa position à la cour de France, retenu le plus souvent à Paris, et si parfois il vint faire quelques rares visites à Bonnétable, alors il mangeait chez son régisseur et couchait à l'hôtel Saint-Jacques ; mais jamais il ne mit les pieds au château, qu'il trouvait trop désert et en trop mauvais état. Depuis 1707, en effet, aucun des nobles possesseurs n'y avait fait que des séjours momentanés, et ce complet abandon avait beaucoup contribué au délabrement du manoir. A l'extérieur, le travail des *tailleurs d'images* disparaissait chaque jour, et à l'intérieur, les boiseries disjointes et vermoulues, les riches tentures de haute lisse qui ornaient les appartements, laissaient voir çà et là les parois nues des murailles. Les lambris, les corniches et les plafonds tombaient par fragments et jonchaient le sol de poussière et de débris. D'un autre côté, les

Digitized by Google

chênes séculaires de la forêt, aux environs du château, avaient été abattus, et les terrains des hauts jardins, depuis l'allée du parc jusqu'au grand chemin du Mans, livrés aux spéculateurs pour y établir un nouveau quartier.

Malgré l'oubli où se trouva laissé le château de Bonnétable dans l'esprit de ses seigneurs, le pays heureusement n'y perdit rien, de la part du dernier surtout, lors des maladies épidémiques dont nous avons parlé, et de la disette de 1789. Pour soulager les populations des lieux où il avait des propriétés, et leur épargner les horreurs de la faim, à cette époque où déjà grondait l'ouragan révolutionnaire, M. le duc de Luynes acheta à l'étranger une grande quantité de blés, dont une partie vint au château de Bonnétable, et fut distribuée à prix coûtant, bien souvent même au-dessous, et toujours gratuitement aux malheureux! Aussi, en reconnaissance des nombreux bienfaits répandus dans le pays, en son nom, par les personnes qui le représentaient, M. le duc de Luynes fut-il nommé, en 1789, colonel d'honneur de la milice citoyenne de la ville de Bonnétable, grade qu'il accepta, en même temps qu'il faisait don à cette milice d'un magnifique drapeau.

Homme aux idées grandes et généreuses, et partisan d'une monarchie libérale, M. le duc de Luynes fut appelé aux Etats généraux en 1789. Mais, voyant que la Révolution, semblable au vieux Saturne, dévorait ses enfants et menaçait d'engloutir la France sous un monceau de ruines, il quitta Paris au mois d'avril 1792, et se retira dans son château de Dampierre, où, sur une dénonciation inique, et malgré deux certificats de civisme qui lui avaient été donnés à la mairie de cette résidence, les 15 janvier 1793 et 28 janvier 1794 (1), il fut arrêté et conduit dans une prison de la rue de l'Oursine, où il resta neuf mois, avec la duchesse de Luynes, sa femme, et sa fille, la jeune vicomtesse Matthieu de Montmorency. La hache révolutionnaire aurait moissonné ces existences précieuses pour notre pays, sans une circonstance due à la rapacité d'un geôlier concussionnaire.

(1) Registres des délibérations de l'Administration municipale de Bonnétable, archives communales D $\frac{1}{3}$ p. 7 et 99.

Digitized by Google

Chaque jour, l'on apportait du château de Dampierre, aux nobles captifs, une assez grande quantité de vivres, plus même qu'il n'en fallait pour leur existence, et le geôlier s'en attribuait toujours la meilleure part. Pour profiter plus longtemps de ce revenant-bon, celui-ci fit comparaître devant le funeste tribunal, au lieu et place de la famille de Luynes, et à son insu, les victimes que renfermait un autre cachot! Enfin arriva le moment où les partis, épuisés par leurs excès mêmes, permirent à la France de respirer. Après la chute de Robespierre, les portes des prisons où gémissaient tant de malheureux furent ouvertes, et *le citoyen Albert Luynes*, comme on disait alors, se retira à Dampierre, où il ne cessa de faire le bien.

La Révolution qui occasionna, comme on le sait, d'immenses dommages à nos monuments religieux et féodaux, marqua son passage à Bonnétable, comme dans le reste de la France. Elle causa la ruine des chapelles *de Saint-Etienne* et *de Saint-Roch*, qui, vendues nationalement en 1794, croulèrent sous la pioche et le marteau des démolisseurs. Les autres monuments publics furent conservés. La maison de *la Providence* servit de mairie et de maison d'arrêt; l'église fut le temple de la Raison; et la chapelle Saint-Nicolas, qui peu d'années auparavant (1787) avait été restaurée avec luxe, fut réservée pour la célébration des fêtes décadaires et pour les réunions démagogiques (1). Sa chaire à prêcher, œuvre d'un artiste de mérite, servit de tribune aux orateurs pour la lecture des journaux, des lois et des actes du gouvernement, et retentit de ces discours aux phrases emphatiques, que nous n'avons aucun désir de reproduire; *et chacune de ces fêtes patriotiques,* disent les comptes-rendus officiels, *se terminait par une danse dans la ci-devant chapelle Nicolas, qui se prolongeait d'une manière honnête et décente fort avant dans la nuit.*

Grâce aux sages et paternels conseils de *M. Chéron*, dont la

(1) Un curieux document sur l'histoire locale, retrouvé dans les papiers de feu M. *Chéron*, nous fait connaître qu'à cette époque de la révolution, cette chapelle Saint-Nicolas était la seule partie, restant au duc de Luynes, des dépendances de l'ancien château de *Malestable*, dont le surplus avait été concédé féodalement à des particuliers, aux XVIe et XVIIe siècles.

Digitized by Google

mémoire vivra éternellement dans ce pays, en raison du bien qu'il y a fait et fait faire ; grâce à la fermeté de caractère de MM. *Letrône* père, *Durand*, *Portier* et *Leclerc*, maire et agents nationaux, Bonnétable n'eut rien à souffrir, ni pour les personnes ni pour les propriétés, des funestes excès d'un faux zèle ou d'un zèle mal entendu.

L'un des plus importants événements de cette époque, déjà éloignée, fut *le brûlement* des titres féodaux. Cette mesure, décrétée le 17 juillet 1793, par la Convention nationale, sur la proposition de *Condorcet*, eut lieu à Bonnétable, pour les titres du château et pour ceux que possédaient les notaires *Leporquier* et *Livet*. La municipalité livra également ses titres de gloire et d'honneur (1). Les chartes qui établissaient ses franchises communales, celles qui portaient création de ses foires et marchés et concession de ses armoiries et de ses priviléges seigneuriaux, furent considérées comme des titres proscrits.

La remise des titres du château (les plus considérables en nombre) fut faite au corps municipal par M. *Chéron*, régisseur de M. de Luynes, le 15 frimaire an II de la République, en présence des citoyens *Barré*, vice-président, et *Hamard*, secrétaire-général de l'administration départementale.

Nous laisserons cet homme de bien, raconter lui-même, d'après une lettre jusqu'ici inconnue, cet événement qui lui arracha des larmes :

« Citoyens officiers municipaux,

» Je fais déposer en ce moment à la maison commune tous » les titres de féodalité des ci-devant fiefs du citoyen d'Albert, » conformément aux nouvelles lois. La longueur et la gravité de » ma maladie ne m'a pas permis de le faire plus tôt, mais j'y » avais travaillé avant. Vous trouverez les aveux, foys et hom- » mages, déclarations, transactions et accensivemens, tant an- » ciens que nouveaux, ainsi que les copies, le tout relatif aux

(1) Bien qu'aucune délibération spéciale n'en parle, cette remise est indiquée dans un rapport sur les foires et marchés, fait en 1823, par M. Boivin, maire (Archives municipales F $\frac{13}{4}$).

Digitized by Google

» ci-devant fiefs annexés aux ci-devant baronnie de Bonnestable » et châtellenie de Saint-Georges de Rosay.

» Enfin, j'ay joint tous les registres de recettes, cueilloirs, » terriers, et autres papiers ayant trait à la féodalité, en sorte » qu'il ne reste entre mes mains que des titres de propriété.

» Je vous serai obligé, citoyen, de dresser acte de cette remise, » pour me servir de décharge. Cela est juste.

» Voici les noms des ci-devant fiefs :

» Bonnétable — Montehier — Convoise — Lachetardière » — Genay — La Taille — Rosay — Saint-Georges — La » Pralière — La Levrie — Les Branchets — La Gourmettière — » Journeil — Houssay — Saint-Etienne — Gemage.

» Si mes forces me l'eussent permis, j'aurais été moi-même » vous faire cette remise, et vous renouveler l'assurance de mes » sentiments de respect et de fraternité.

» Votre concitoyen, » CHÉRON. »

Une délibération fut prise à ce sujet, le lendemain, 16 frimaire, par les citoyens *Letrône*, maire, *L. Durand* et Théophile *Leclerc*, officiers municipaux, *Portier*, procureur de la commune, et *Maubert*, secrétaire.

Puis, le 20 nivôse, jour de la fête célébrée avec grande pompe, à l'occasion de la prise de Toulon (1), les annales des vieux temps furent mises en monceau, au milieu des pelouses, et la foule avide et curieuse (peu considérable, pour l'honneur du pays) vint contempler ce brillant feu de joie *que l'autorité avait allumé au son des tambours et d'une décharge d'artillerie*, et que quelques-uns entourèrent de danses et de chants, comme s'ils eussent célébré une victoire remportée sur les ennemis de la patrie.

En raison de la suppression des justices féodales, M. Chéron fit démolir, en l'an VIII, une partie de la tour du château où se trouvaient les prisons et la demeure du geôlier. Aujourd'hui, cette tourelle, entièrement remplie de terre, a son sommet con-

(1) Voir registres des délibérations (Archives municipales D $\frac{1}{3}$ p. 94).

Digitized by Google

verti en jardin. Ce fut vers cette même époque de l'an VIII, que les ponts-levis du château et les herses furent détruits, les fossés comblés et les créneaux des murailles de ceinture démolis. Il ne resta plus qu'un magnifique portail d'entrée, à l'orient, à pilastres vermiculés et ornés de têtes d'animaux fabuleux, sculptées profondément dans la pierre, et deux épaisses murailles, qui bientôt elles-mêmes furent remplacées par une barrière à claire-voie du plus mauvais goût. Les jardins et les terrains d'alentour furent livrés à la culture, et le grand donjon de pierre resta froid et inanimé, comme un corps privé de la vie.

Le premier des certificats de civisme dont nous avons parlé, et certains mémoires que nous avons sous les yeux, font un peu connaître ce qu'était M. le duc de Luynes.

Il avait une haute taille, les cheveux et les sourcils noirs, les yeux bruns et très expressifs, la figure ronde, avec une large blessure à la joue. Généreux jusqu'à la prodigalité, plein de cette affabilité et de cette bienveillance courtoise qui rappelaient les manières de l'ancienne cour, ses salons, où brillait l'esprit si fin et si vif de Madame la duchesse, furent sous l'Empire le rendez-vous de ce qu'il y avait de marquant.

Nommé sénateur, à cette époque où le vainqueur de Marengo cherchait à se rattacher les débris de l'ancienne noblesse, Monsieur le duc de Luynes siégea parmi cette fraction qui n'acceptait pas aveuglément et sans contrôle les actes du maître. Il mourut à Paris, le 20 mai 1807, transmettant à ses deux enfants la propriété de toute sa fortune.

Avec lui s'éteignirent les titres de comte de Dunois et de baron de Semblançay, en Touraine.

Une délibération prise par l'administration municipale de Bonnétable, le 20 mai 1808, rend compte de la cérémonie qui eut lieu à l'occasion du service anniversaire célébré en mémoire de l'illustre défunt, et nous donne encore à son égard des renseignements qu'on chercherait vainement ailleurs.

« L'administration municipale et les diverses autorités de la » ville, animées des plus justes sentiments de reconnaissance et » de vénération pour la mémoire de M. le sénateur d'*Albert de*

Digitized by Google

» *Luynes* et de ses augustes ancêtres, entrant dans les pieuses » intentions de ses dignes héritiers, se sont rendues, ainsi qu'il » fut pratiqué l'année dernière, à l'église paroissiale de cette » commune, pour assister au service anniversaire célébré avec » tout l'appareil que ces localités comportent, en l'honneur de ce » respectable sénateur, qui a mérité de la commune de Bonné- » table, à tant de titres ; où jamais il ne laissa peser le joug de la » féodalité ; au contraire, à l'exemple de ses prédécesseurs d'ho- » norable mémoire, se renferma toujours dans l'exercice le » plus modéré de ses droits, se montrant moins en seigneur » qu'en père ; aussi, dans les premiers instants de la Révolution, » tous les regards se tournèrent-ils vers sa personne, pour lui » déférer le titre de commandant en chef de la garde nationale » de cette commune, qu'il accepta avec cette grâce, cette amé- » nité, cette bienveillance qui l'ont toujours caractérisé ; en con- » séquence qu'il gratifia la commune d'un drapeau portant un » faisceau d'armes accolé d'une branche de chêne et d'une bran- » che d'olivier, surmonté de cette légende : *L'union fait la force.* » Heureux emblêmes, dont la commune a si efficacement éprouvé » l'influence, et qui attestent le bon esprit et le bon cœur de celui » qui les avait choisis. C'est à lui que la commune de Bonnétable » doit la propriété des halles à un prix qui voilait un généreux » bienfait. C'est par son puissant concours qu'on est parvenu à » relever de ses ruines une maison où la misère humaine trouve » secours et consolation, et la jeunesse une instruction chré- » tienne !..... Enfin, digne à tous égards des plus tendres sou- » venirs de la commune, il eût vécu comblé de jours, si les jours » étaient en proportion des bénédictions du peuple (1) ! »

Madame la duchesse de Luynes, après le décès de son époux, se retira au château d'*Eclimont,* où elle s'éteignit, sans douleurs, le 24 juillet 1830, entourée de toute sa famille. Son corps fut apporté à Paris, le 27 juillet, alors que le canon grondait, et que la monarchie héréditaire croûlait devant l'émeute victorieuse.

Les armoiries de la maison de Luynes, sont : « d'*or au lion couronné de gueules.* »

(1) Registres des délibérations municipales de Bonnétable D $\frac{1}{8}$.

Digitized by Google

Comme une flamme qui devient plus vive avant de s'éteindre, le château de Bonnétable, dans ces derniers temps, semblait aussi avoir retrouvé une partie de l'éclat et de l'animation de ses premiers beaux jours.

Là, ne se donnaient point de ces fêtes mondaines, qui engloutissent des sommes énormes ; mais on y voyait un ange de bienfaisance, dont Bonnétable gardera éternellement le souvenir.

Madame *Pauline-Hortense d'Albert de Luynes* naquit à Paris, le 1er août 1774, et elle se maria à l'âge de 14 ans, le 12 août 1788, au vicomte *Matthieu-Jean-Félicité de Montmorency*, son cousin, qui devint, en vertu d'un pacte de famille arrêté entre les quatre branches ducales de la maison *de Montmorency*, le 1er mars 1820, et non par suite d'une appellation gracieuse de *Louis XVIII*, comme ont voulu le faire croire certains biographes, assez mal renseignés en cela comme en beaucoup d'autres choses, le *duc Matthieu de Montmorency-Laval.*

Aborder l'histoire de cette illustre famille, dirons-nous avec Châteaubriand, ce serait entreprendre toute une histoire de France. Elle est écrite sur tous les champs de bataille et mêlée à tous les faits importants de nos annales. Le Sarrazin comme l'Anglais connaît la fameuse devise : *Dieu ayde au premier baron chrétien !...*

Après avoir servi sous les drapeaux de l'indépendance américaine, M. de Montmorency embrassa l'esprit de la Révolution, et fut appelé, comme son beau-père, le duc de Luynes, aux Etats généraux, en 1789. Mais les mauvais jours arrivèrent, et pendant qu'il échappait par l'émigration à la haine des membres du tribunal sanguinaire, sa jeune épouse, qui n'avait voulu abandonner ni ses enfants ni ses père et mère, fut traînée avec ceux-ci dans une prison de la rue de l'Oursine, où ils restèrent neuf mois, comme elle nous l'apprend elle-même. Pour abréger les douloureux ennuis de sa captivité, elle s'était chargée des soins du ménage, et d'apprêter la nourriture avec les provisions que chaque jour on leur envoyait du château de Dampierre, ainsi que déjà nous l'avons raconté.

« Je me souviens parfaitement, dit-elle, du pain que nous man-

Digitized by Google

» gions en 1794, *dans la prison de la rue de l'Oursine, où je suis* » *restée neuf mois :* il était jaune, mêlé de beaucoup de son, mais » très bien fait et point mauvais. Plus tard chez mon père, à Dam- » pierre, durant la chute des assignats et la disette de 1795, on » faisait le pain au château; il était mélangé de pois et autres » grenailles; sans doute la femme qui le faisait n'était point » habile, car il était affreux, poissé, lourd, gluant et infiniment » plus désagréable que celui fait pour les prisonniers de la rue » de l'Oursine (1). »

La chute de Robespierre et de ses suppôts permit à Napoléon Ier d'apaiser les factions et de rétablir la paix et la tranquillité dont la France avait tant besoin. Les temples furent rendus au culte, et ceux qui pleuraient la patrie, sur la terre étrangère, purent y rentrer.

M. de Montmorency revint en France; mais il ne voulut accepter aucune fonction publique sous l'Empire. Il vécut avec son épouse dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes et le plus complet oubli du monde, retiré tantôt au château de Dampierre, tantôt à celui d'Eclimont, et quand il vint au château de Bonnétable, que sa femme avait recueilli de l'héritage paternel, en 1807, ce ne fut que rarement et pour très peu de temps.

La charité de M. de Montmorency était proverbiale à Bonnétable comme à Paris, et bien souvent il fut obligé d'emprunter de l'argent à ses domestiques pour venir en aide aux malheureux. Une existence si précieuse n'aurait jamais dû finir.

En femme d'un esprit supérieur à son sexe, et élevée de bonne heure à l'école de l'adversité, Madame la duchesse de Montmorency supporta avec le courage et le stoïcisme des premiers martyrs chrétiens, la perte souvent répétée de tout ce qu'elle avait de plus cher ici-bas. En 1826, le vendredi saint 24 mars, elle vit s'endormir du sommeil du juste le duc, son mari, devant le tombeau de Jésus-Christ. « Belle et digne mort pour un Mont- » morency! disait un journal du temps : autrefois, ils avaient » moult aidé de leur épée, à conquester le saint tombeau sur les

(1) Pensées sur l'assistance publique; lettre du 1er décembre 1846. Archives municipales de Bonnétable, P. 4.

Digitized by Google

» mécréans sarazins ; ce jour-là, un de leurs fils vint y prier avec » foi et y mourir avec espérance !... »

Le gouvernement de la Restauration étant parvenu, après bien des obstacles, à vaincre l'opiniâtre résistance que M. le duc de Montmorency mettait à s'occuper des affaires publiques, celui-ci fut appelé aux conseils du roi, et représenta la France d'une manière digne d'elle au congrès de Vérone. Il fut appelé ensuite à la chambre des pairs, où il professa des opinions diamétralement opposées à celles de sa jeunesse, puis fut nommé en 1822 ministre des affaires étrangères. Charles X, au sacre duquel il avait représenté l'un des douze pairs de France, et qui appréciait son rare merite, le choisit pour gouverneur du duc de Bordeaux en 1825. C'est dans ce noble poste que la mort le surprit.

A peine quatre années avaient-elles cicatrisé dans son âme la douleur de la perte de son époux, que Mme la duchesse de Montmorency eut à subir celle de Madame la duchesse de Luynes, sa mère, et le 17 juin 1834, celle non moins douloureuse de sa fille, Madame *Elisabeth-Hélène-Pierre de Montmorency*, mariée le 4 février 1817, à M. *Louis-François Sosthène, vicomte de La Rochefoucauld*, devenu depuis duc de Doudeauville (1).

De si poignantes douleurs forcèrent Madame la duchesse d'abandonner Paris, et de prendre volontairement le chemin d'un exil qu'elle ne devait plus quitter.

Elle vint habiter son château de Bonnétable, et chacun de ses jours y fut marqué par des actes de générosité et de bienfaisance dont le grand nombre et l'importance resteront à jamais couverts d'un voile impénétrable :

La ville de Bonnétable lui est redevable de son hôtel de ville donné en 1824 ; de son église, construite en 1829 ; de l'hospice, fondé et doté la même année ; de la salle d'asile, en 1842 ; de la halle aux blés, en 1851 ; de l'établissement des Frères, en 1852. Outre ces largesses, elle lui doit encore d'abondantes aumônes,

(1) La famille de La Rochefoucauld porte : *Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.* Cimier : *Une mélusine.* Devise : *C'est mon plaisir.* (La Noblesse de France aux Croisades, par Roger.)

Digitized by Google

données à un moment où la disette et la plus affreuse misère sévissaient dans ce malheureux pays ! Aussi Bonnétable est-il attaché à l'illustre défunte et aux siens par les liens d'une éternelle et respectueuse reconnaissance.

Après une longue et douloureuse maladie, Madame la duchesse s'est endormie du sommeil éternel, entre les bras de ses deux petits-fils, en son château de Bonnétable, le 30 juillet 1858, à quatre heures du soir. Depuis ce moment jusqu'au lundi matin 2 août, jour des funérailles, une foule immense fut admise à visiter les restes mortels de cette bienfaitrice des pauvres.

Les bornes de cette monographie du château de Bonnétable ne nous permettent pas de donner une longue biographie de l'illustre défunte !... Et d'ailleurs, à quoi bon une biographie ?... Le souvenir de Madame la duchesse de Montmorency sera transmis aux générations à venir, comme nous a été transmis le souvenir des vertus de *Jeanne de Couesme* et de *Anne de Montafié*, et celui des immenses bontés *de la princesse de Carignan* et *de la duchesse de Nemours*.

Depuis le triste jour du 30 juillet 1858, le château de Bonnétable est demeuré comme enveloppé d'un linceul. L'ange de la mort semble l'avoir frappé de son aile, et l'écusson des Montmorency : « d'*or à la croix de gueules, cantonnée de seize alé-* » *rions d'azur,* » accolé *au lion de gueules* de la maison de Luynes, est demeuré couvert d'un crêpe funèbre !... Tout est lugubre en ces lieux, et l'oiseau des ténèbres fait seul entendre chaque nuit son cri plaintif au sommet des murs crevassés et à moitié croulants de la tour abandonnée.

Aucun historien, que nous sachions, n'indique la date de l'érection en baronnie de la seigneurie de Bonnétable, dont *Jehan d'Harcourt*, fils de *Gérard*, fut le premier à prendre le titre. Il paraît en être de cette baronnie, comme de beaucoup d'autres du royaume, qui ne tenaient leur titre que de celui de *baron* (*baro*), mot synonyme de *vaillant*, et que portaient les grands seigneurs aux XIe et XIIe siècles, comme ne relevant directement que du souverain.

Digitized by Google

Cette seigneurie, dont la forêt de Clossay (bien diminuée de nos jours) formait de temps immémorial le principal corps, satisfaisait d'ailleurs à toutes les exigences de la coutume du Maine, pour les érections d'une baronnie : elle avait en effet, au xve siècle, trois châtellenies (*Bonnétable, Montfort et Vibraye*), une ville close (Bonnétable), l'abbaye du Gué de l'Aunay, antique fondation des Rotrou, un collége et une forêt.

Le titre de baron de Bonnestable ne fut pris du reste, par les possesseurs de cette seigneurie, que comme un accessoire, la plupart d'entre eux étant déjà pourvus de duchés ou de comtés plus importants.

Malgré tout le respect que nous avons pour les traditions, c'est pousser trop loin, suivant nous, la crédulité, que d'attribuer à la fée *Mélusine*, l'origine du château de Bonnétable, et d'enseigner que cette fée, moitié femme et moitié serpent, paraît chaque samedi à *la fontaine de Tripoulain* et sur le sommet des tours, chaque fois qu'un seigneur est près de mourir.

Si les seigneurs de Bonnétable sont renommés pour leur valeur, comme ceux de la maison de Luzignan, l'on ne peut sérieusement faire valoir cette fable, qu'ont remise au jour, et les exploits *du comte de Soissons* en Poitou, et le long veuvage de *Anne de Montafié*, sa mère.

Tel qu'il est aujourd'hui, le château de Bonnétable a bien encore le cachet des constructions de la fin du xve siècle : porte ogivale, pont-levis, moucharaby, portes basses et fenêtres en croix.

Parmi les appartements que l'on pouvait admirer jadis dans ce château, se trouvait la salle des chevaliers, vaste pièce au premier, dont le plafond en chêne, lustré par les siècles, était divisé en carrés et en losanges, par des cartouches roulés en volutes et des pendentifs à jour, que terminaient des écussons fleurdelisés, des roses trémières ou les chiffres entrelacés de *Loys* de Couesme et de *Anne* de Pisseleu.

Aujourd'hui, dépourvue de son plafond ouvragé, cette chambre a encore un aspect imposant; des lambeaux de vieilles toiles rembrunies, arrachés aux murailles et représentant des jardins garnis de statues, aux personnages imaginaires, aux animaux

Digitized by Google

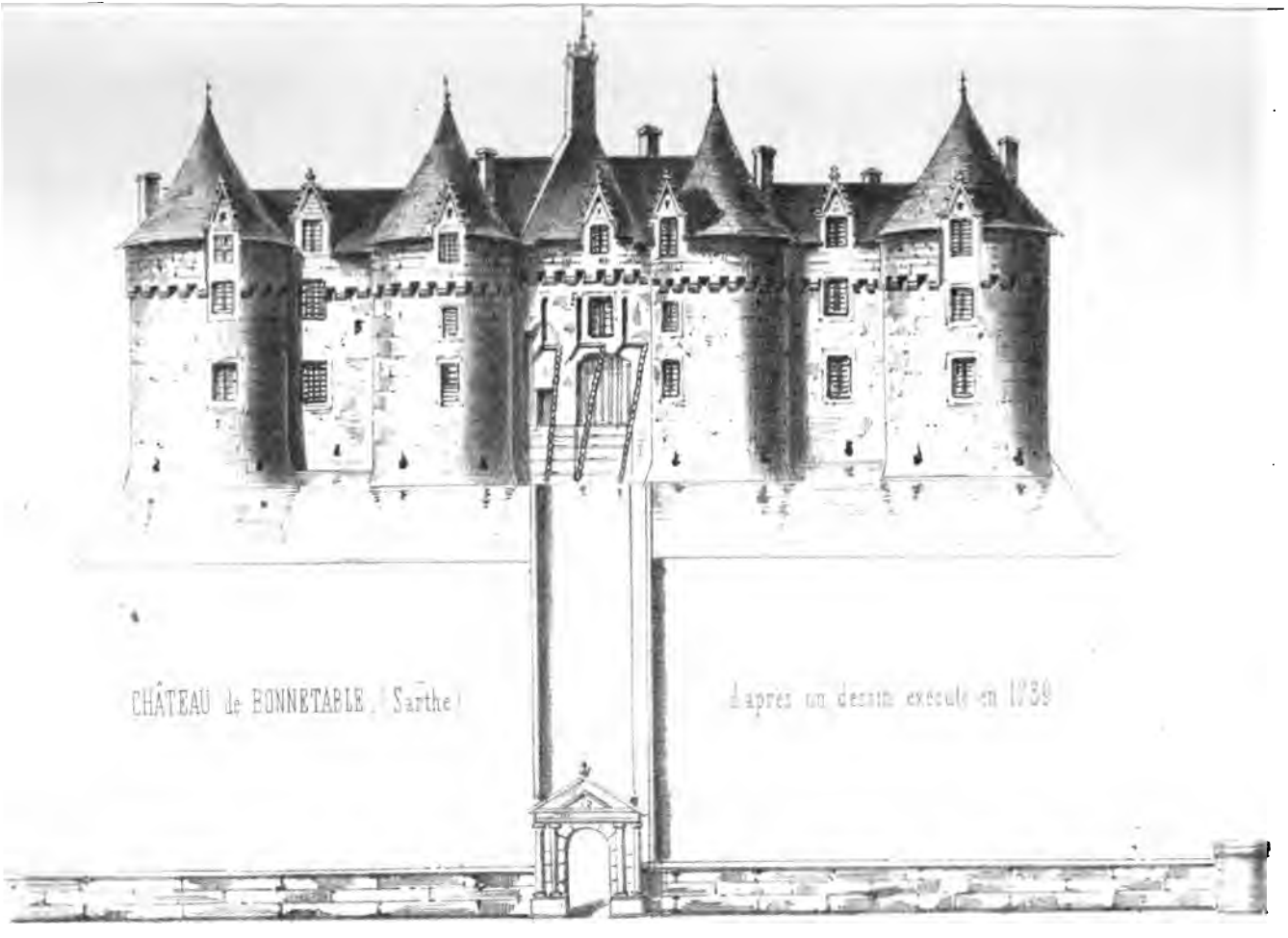

Gravure sur bois

Lith. Cosmier et Lachèse

Digitized by Google

Digitized by Google

fantastiques cachés dans des feuillages épais, sont joints à des fragments de tapis modernes, et reposent sur le parquet pour amortir les pas. Les murs et les dessus de portes disparaissent sous les portraits d'ancêtres et de personnages historiques. En voyant l'air martial et résolu de ces rudes jouteurs d'un autre âge, les uns avec la toque ou le casque en tête, la figure emprisonnée dans des cols bardés ou des fraises à la confusion; les autres en perruques in-folio, avec des pourpoints traversés de larges ordres, l'on reconnaît facilement que ce n'est pas dans les antichambres des cours qu'ils ont acquis la gloire et les titres dont ils sont revêtus... Là, sont les compagnons d'armes de Duguesclin, de la Pucelle, du duc de Guise et de Bayard, de Charles VII, de Henri IV et du grand Condé.... heureux et fiers de se trouver ensemble, offrant à la postérité, comme exemple, leur courage, leur fidélité et leur valeur guerrière.

En regard de ces hommes d'autrefois, sont de hautes et puissantes dames, en costumes des différents règnes, faisant des coquetteries d'outre-tombe et déployant des grâces passées de mode, du fond de leur cadre en chêne sculpté; des enfants frais et rosés, avec des cheveux poudrés à frimas, des douairières rechignées et des jeunes femmes en grand habit de cour, avec des corsets à échelle et de vastes paniers étalant d'amples jupes de damas rose, bleu ou orange, broché d'argent, etc...

Par suite du décès de Madame la duchesse Matthieu de Montmorency, son héritage est devenu la propriété de ses deux petits-fils (1) :

1° M. *Augustin-Marie-Matthieu-Stanislas, vicomte de La Rochefoucauld*, né à Paris, le 9 avril 1822, marié le 22 septembre 1853, à Madame Marie-Adolphine-Sophie, fille du *comte Napoléon de Colbert*.

2° Et M. *Charles-Gabriel-Marie-Sosthène de La Rochefoucauld, duc de Bisacchia* (Deux-Siciles), né le 1er septembre 1825, veuf avec deux enfants, jeunes encore, le 15 mars 1855, de Madame Yolande-Justine-Marie-Victoire, fille du prince *Auguste-*

(1) Annuaire de la noblesse, par Borel d'Hauterive (année 1857).

Digitized by Google

Jules-Armand-Marie de Polignac (1), ancien ministre du roi Charles X.

Si la mort de Madame de Montmorency est pour le pays un objet d'éternels regrets, les consolantes promesses de ses successeurs viennent en adoucir l'amertume.

Se souvenant de ce château, témoin des premiers jeux de leur jeune âge, se rappelant ces lieux que leur vertueuse et digne mère aimait tant, et que chérissait, à son exemple, Madame la duchesse de Bisacchia, trop tôt enlevée à l'amour des siens et au sincère attachement d'une population qui mettait en elle toutes ses espérances, *Monsieur le duc de Bisacchia*, auquel est transmise la propriété de l'antique seigneurie et du château dont nous avons essayé de retracer l'histoire, ne voudra pas, nous l'espérons, abandonner ces lieux si remplis de la mémoire de ses aïeux. Il y trouvera cet attachement respectueux et inaltérable qui n'a jamais fait défaut à ceux-ci, même dans les plus mauvais jours.

FRÉDÉRIC PIEL.

(1) Cette illustre famille porte : *fascé d'argent et de gueules de six pièces*, et pour devise : *Sacer custos pacis*. (Armorial historique, par de Melleville.)

Digitized by Google

UN POÈTE ANGEVIN

ÉTUDE LITTÉRAIRE

Molliter austerum studio fallente laborem.

HORACE. Satir. II, 2, 12.

La modestie sans doute est une insigne vertu; on l'admire chez celui qu'elle pare, et dont les talents sont d'autant plus réels qu'il cherche moins à les faire connaître; mais elle est regrettable, lorsque, poussée trop loin, elle conduit à dérober à tous les yeux des œuvres sérieusement conçues et laborieusement accomplies. Déjà glorieuse, à juste titre, des palmes décernées à l'un de ses poètes, notre ville se félicitait de ce que l'un des plus brillants faits d'armes de notre histoire contemporaine eût inspiré la muse de M. Julien Dallière; mais elle ne savait pas que, loin de tous les regards, un de ses fils luttait depuis plus de vingt ans pour soumettre au rhythme de la poésie française les œuvres complètes de Perse et de Juvénal, et une grande partie de celles d'Horace. Elle ne savait pas que, non content de ce premier triomphe, le poète inconnu s'imposait une tâche plus difficile encore, celle de présenter, sous la forme dramatique, quelques-uns des épisodes sanglants décrits dans les histoires de Tacite.

On admire le courage de l'homme qui, dans les tourmentes publiques, semble se jouer du danger, et marche fièrement à la gloire; on s'étonne de le voir grandir dans la lutte et soutenir sans faiblesse les attaques dont il devient le but. Que dire de

Digitized by Google

celui qui, loin des bruits du monde, dans le silence des nuits, seul en face des obstacles que son imagination veut franchir, combat toute sa vie, sans qu'une voix amie l'encourage, sans que l'espoir de voir un jour la renommée le dédommager de ses labeurs, le soutienne ou l'excite ! Le travail incessant du poète trouve-t-il donc en lui-même son aliment et sa force ; et la muse a-t-elle seule l'inestimable privilége d'alléger par un sourire le fardeau qu'elle impose ?

Maintenant ce poète n'est plus, et l'oubli viendrait vite jeter son linceul sur sa mémoire, si une main pieusement indiscrète n'avait soulevé pour nous le voile qu'il tenait étendu sur de nombreux manuscrits.

Je ne ferai point ici d'esquisse biographique. Le nom de celui dont je veux parler, plusieurs l'ont déjà prononcé sans doute ; car pendant les derniers jours de son existence, quelques amis, qui l'avaient vu souvent se délasser de ses travaux administratifs par la lecture d'Horace, son confident le plus cher, découvrirent le secret de ses patientes études. M. Hiron fut à la fois poète satirique et poète dramatique ; mais il se montra toujours rebelle aux tendances de l'école moderne. Admirateur de l'antiquité grecque et latine, il y concentra ses travaux, s'en assimila les auteurs, et s'il n'égala pas toujours l'harmonieuse beauté de quelques-uns d'entre eux, il sut leur emprunter au moins quelquefois la puissance, et le plus souvent un sérieux intérêt. N'écrivant point d'ailleurs pour le public, auquel il ne voulut jamais soumettre ses poésies, il suivit avec une entière liberté les inspirations qu'il puisa dans l'histoire, sans songer à plier son style aux exigences du siècle.

Malgré tous les soins qu'il prit pour rester ignoré, un de ses drames, *la Mort de Pétrone,* fut, un jour, mis sous les yeux de l'un de nos critiques les plus célèbres. M. Jules Janin fut si frappé du mérite de l'œuvre qu'il nomma lui-même l'auteur *le Poëte angevin.*

Pétrone, nous apprend Tacite (1), était un jeune patricien de Rome qui s'était rendu célèbre par son oisiveté, comme d'autres

(1) Annales, liv. XVI.

Digitized by Google

acquièrent la gloire par le travail. Riche, élégant, spirituel dans ses débauches, plein de goût dans son luxe, devenu l'un des favoris de Néron, il donnait en quelque sorte le ton à la cour. Cette faveur lui attira la haine d'un certain Tigellinus, tout entier occupé à capter l'esprit du jeune prince, en l'entourant de plaisirs adroitement renouvelés. Tigellinus vit en lui un rival gênant; il l'eut bientôt perdu dans les bonnes grâces du maître. Un jour César, se rendant en Campanie, s'avança jusqu'à Cumes où se trouvait alors Pétrone, dans sa maison de campagne. Il ne daigna pas s'arrêter chez son ancien ami, et détachant un des soldats de sa suite, il fit demander à Pétrone quel genre de mort il préférait. Pétrone se mit dans un bain, s'y fit ouvrir les veines, et mourut doucement, non en parlant de l'immortalité de l'âme, comme l'avait fait avant lui Socrate au moment de boire la ciguë, mais en s'entretenant avec ses amis de poésies légères (1). Il ne fit pas, comme tant d'autres victimes du despotisme d'alors, son testament en faveur du prince ou du favori qui l'avait perdu; mais dans un suprême élan, il flétrit les vices honteux de Néron, la dépravation de ses courtisans et de ses maîtresses, scella cette dernière satire de son anneau qu'il brisa ensuite, et la fit porter au maître dont le caprice devait sacrifier chaque jour à une faveur nouvelle, un compagnon de ses plaisirs, ou un soutien de sa jeunesse.

Le poète n'a rien ajouté à ce portrait. Il s'est contenté de prendre les caractères de Pétrone, de Silia, sa maîtresse, du médecin Asclépiade et de l'affranchi Euphorbe, tels que l'histoire les lui présentait; et, essayant un genre nouveau dans la poésie dramatique en France, il écrivit une Atellane intitulée la *Matrone d'Ephèse*, voulant rester jusqu'au bout fidèle à la tradition qui nous montre Pétrone assistant, pendant que son sang coule, à la représentation d'une Atellane composée par son affranchi Euphorbe.

Cette œuvre, trop longue pour la scène, impossible à jouer d'ailleurs à cause du genre de mort du principal personnage,

(1) *Audiebatque referentes, nihil de immortalitate animæ et sapientium placitis, sed levia carmina et faciles versus.* — Ann., XVI, 19.

Digitized by Google

n'en est pas moins une étude remarquable. Elle montre jusqu'à quel point l'auteur s'était rendu familières la civilisation et la langue de Rome, et avec quelle tenacité, lorsqu'il avait attaqué un sujet difficile, il luttait contre lui, jusqu'à ce qu'il en eût totalement triomphé. Voici, du reste, sur cette œuvre, l'opinion de M. Jules Janin :

« Maintenant, écrivait-il à la fin d'une longue lettre adressée » à M. Hiron, arrivons, s'il vous plaît, à une bonne et belle » chose, et qui me convient, sinon de tout point, du moins dans » plusieurs de ses principales parties; je veux parler de votre » Pétrone; il est charmant, il est vif, il est ingénieux; c'est vrai- » ment le bel esprit, nous dit l'historien romain, l'*arbiter elegan-* » *tiarum*, le juge suprême des élégances, et vous l'avez pris sur » le fait avec un bonheur très rare ; on voit cette fois un homme » tout rempli du *Satiricon* et qui fait son profit de ces pages » merveilleuses, empreintes de toutes les passions de la vie, et de » toutes les vengeances de la mort. La préoccupation de Pétrone, » assistant à l'Atellane d'Euphorbe son affranchi, et s'en préoc- » cupant durant ces cinq actes, est vraiment une invention digne » d'un poète comique, et jamais on n'a montré d'une facon plus » nette et plus vive l'homme de goût en son particulier. Pétrone » est amoureux, mais sans excès ; il a parcouru au pas léger du » printemps le cercle ingénieux de la plus vive et de la plus folle » jeunesse; son cœur est plein d'élégies; sa tête est pleine de » chansons. Comme il a vu de près le fantôme du monde romain » posé sur un pied d'argile, il sait très bien qu'un jour ou l'autre, » il faudra mourir sur les ruines de cette société brisée ; et juste- » ment parce qu'il a eu le dernier mot de sa jeunesse, il ne » demande qu'une occasion de bien mourir.

» Voilà ce que vous avez très bien compris ; voilà ce que vous » avez très bien expliqué. Plus le héros prêtait à l'emphase, et » plus vous vous êtes méfié de l'emphase, heureusement. Aussi, » voyez comme votre drame va vite et bien ; comment on l'écoute » d'abord avec un sourire, ensuite avec une larme, et pas de » gêne et pas de contrainte ni pour vous ni pour les autres (1).... »

(1) Lettre du 10 décembre 1856.

Digitized by Google

Je ne veux citer de cette pièce qu'un fragment.

Pétrone s'entretient avec Silia de sa récente disgrâce ; l'empereur a refusé de devenir son hôte à Cumes ; Tigellinus régne en maître ; l'esclave Acté et la belle Poppée, maîtresse de Néron, le dominent et l'excitent contre son ancien ami. — « Pourquoi les railler toujours ? lui dit Silia ; courbons un instant la tête et laissons passer l'orage ; peut-être le régne de Poppée ne durera-t-il pas longtemps. » Mais Pétrone ne peut résister à sa verve, et c'est encore par une satire qu'il répond à Silia.

PÉTRONE.

Elle m'ennuie avec ses promesses d'un fils
Dont en elle toujours elle porte le germe,
Sans jamais amener que des filles à terme.
Elle qui de César eût pu tout obtenir,
Dans ses cruels instincts aime à l'entretenir !
Autant que je l'ai pu j'ai voulu la combattre ;
Mais en vain j'ai lutté, je me suis laissé battre.
Bien plus que mon orgueil, mon cœur en a gémi !

SILIA.

Qu'allez-vous maintenant faire, mon noble ami ?

PÉTRONE.

Par Pluton ! Nous ferons ce qui seul est faisable,
Quand on gêne César, forfait inexcusable !

SILIA.

N'allez pas dans un jour de découragement,
A l'excès pour César, porter le dévouement !
M'affliger d'un malheur à jamais regrettable !

PÉTRONE.

Je ne saurais subir un doute insupportable !
Soit crainte, soit espoir, je préfère mourir.
On le doit, quand on eut le malheur d'encourir
Du sublime Néron la haine ou la colère ;
Il faut cesser de vivre en cessant de lui plaire.
Je ne veux en retour que le droit de choisir
Le jour, l'heure et le lieu de finir à loisir.

Digitized by Google

SILIA.

Ami, j'admire et crains pour vous votre courage;
Croyez-moi, quelque temps courbez-vous sous l'orage.
De vous tenir rigueur, Néron doit se lasser.

PÉTRONE.

D'espoirs trop incertains n'allons point nous bercer!
Mais laissons là Néron et ses ingratitudes;
Mes périls, si j'en cours, et vos inquiétudes.
Contre les coups du sort nous sommes prémunis.
Pour les hôtes nombreux par nos soins réunis,
Que de notre disgrâce, amis vraiment modèles,
Le vent n'a pas pour nous encor faits infidèles,
Rendons-nous maintenant d'agréables patrons;
Et maîtres gracieux, surtout ne leur montrons,
A ces hôtes venus ici pour se distraire,
Nul signe inquiétant qu'un dieu nous soit contraire.

Dans cette scène, on le voit, le caractère de Pétrone se révèle tout entier. Intelligent et noble, le jeune patricien est fatigué déjà d'une vie trop rapidement écoulée dans les plaisirs et le bruit; il a, dans sa course frivole à travers son siècle, effeuillé toutes les jouissances, heurté son âme à toutes les désillusions, et, vieux à trente ans, il sent qu'il n'a plus rien à demander à ce monde; il a perdu la faveur du maître : que fera-t-il?

Par Pluton! Il fera ce qui seul est faisable,
Quand on gêne César. . . . . .

Pétrone apparaît ici comme la sombre personnification d'une époque de découragement et de doute, où les hommes les mieux doués n'eurent pas la force de résister au courant fatal qui entraînait l'Empire vers une ruine prochaine. Les grandes vérités de l'ordre moral, on n'y croyait plus; la philosophie du Portique n'était plus qu'un vague souvenir; le culte du beau et du bien pouvait-il régner d'ailleurs à la cour de Néron? Et si du monde des idées, nous revenons au monde des faits, quel hideux tableau que cette cour où la pourpre impériale est si souvent tachée de sang ou souillée de fange; où les sentiments les plus sacrés sont foulés aux pieds; où le fils est en même temps fratricide, inces-

Digitized by Google

tueux et enfin parricide; que cette Rome, enfin, où tout un peuple dégradé vient crier *vive César!* quand on lui jette en pâture quelque reste du banquet de la veille!

C'est au sein de cette civilisation décrépite, c'est à la cour même de Néron, que notre poète est allé chercher les héros de ses pièces.

M. Hiron a su réunir dans une trilogie les trois plus grands crimes de ce règne : la mort de Britannicus, la mort d'Agrippine et la mort d'Octavie. Ces trois drames, en cinq actes et en vers, forment une belle étude, dans laquelle l'auteur reste constamment fidèle à la vérité historique. Mais donnons une esquisse rapide de ces différents sujets qui se rattachent l'un à l'autre par les liens les plus étroits.

L'auteur, cédant sans doute à la crainte d'une comparaison avec Racine, a intitulé *Locuste* le premier fragment de sa trilogie.

Néron, poussé à bout par les menaces de sa mère dont la domination l'ennuie, veut se débarrasser d'une tutelle incommode; il y est excité en même temps par sa maîtresse Acté (1), ambitieuse affranchie qui n'aspire à rien moins qu'à devenir impératrice. Néron, du reste, ne fut pas éloigné de lui accorder cette faveur : *Acten libertam paulum abfuit quin justo matrimonio conjungeret; summissis consularibus viris qui regio genere ortam pejerarent* (2). Agrippine lui montre les vertus de Britannicus comme une incessante menace, et Néron, pour lui enlever cette arme dont elle l'inquiète, se décide à empoisonner son frère. Tel est le sujet du premier acte.

Au second acte, Néron, pour se procurer du poison, se rend en secret chez Locuste, accompagné de Pollion son fidèle tribun, digne émule de l'empoisonneuse. Mais Agrippine, instruite des criminels desseins de son fils, et ne sachant point encore sur qui doit frapper sa vengeance, est venue secrètement, de son côté, consulter la devineresse qui sait lire aussi dans les astres. Sans être vue de Néron, elle a entendu sa conversation avec Locuste; elle va donc veiller à ce qu'il ne puisse exécuter ses crimes.

(1) *Cæterum, infractâ paulatim potentiâ matris, delapso Nerone in amorem libertæ, cui vocabulum Acte fuit* (Tacite, Annal., lib. XIII).

(2) Suétone.

Digitized by Google

Locuste a donné au prince un anneau dans lequel est renfermé un poison dont le contact doit donner une mort lente, mais certaine. Au troisième acte, Agrippine parvient à enlever cet anneau à son fils, et lui fait les plus sanglants reproches. Néron semble se repentir ; mais sous une feinte docilité, il masque de nouvelles trahisons, et va remplacer bientôt le poison que lui a ravi sa mère.

Au quatrième acte, Néron fait conduire Locuste dans son propre palais, et lui ordonne de composer ses philtres en sa présence. Pour tromper la défiance d'Agrippine, il feint de se réconcilier avec Octavie, et consent même à la revoir en la présence de sa mère.

Au cinquième acte enfin, Néron est parvenu à tromper tout le monde ; Agrippine elle-même s'est laissé prendre à la fausse réconciliation avec Britannicus ; et c'est au moment où la paix semble renaître pour tous, à l'exception de Sénèque, toujours livré à une vague inquiétude, que Britannicus meurt empoisonné au milieu d'un festin.

Il n'y a, dans cette pièce, ni surprise ni coup de théâtre ; c'est un fait historique, qui se déroule avec simplicité, avec aisance, et sans que le poète ait eu besoin de recourir à des inventions qui n'auraient pu rien ajouter à l'intérêt dramatique.

Quelques citations feront comprendre comment M. Hiron a su tracer les caractères des personnages qu'il devait mettre en scène.

Les principaux sont ceux d'Agrippine, de Néron, d'Acté et de Locuste. Nous placerons au second rang celui de Sénèque, précepteur de Néron, et celui de Britannicus, dont le souvenir, dont l'ombre en quelque sorte, plane sur toute la pièce, mais dont la personne n'apparaît qu'un instant pour se confier à son frère, et mourir au milieu d'une fête.

Agrippine, ambitieuse et hautaine, craint de perdre le pouvoir qu'elle a conquis par un crime, et qu'elle veut garder encore, en régnant sous le nom de son fils. Mais Néron semble prêt à secouer le joug maternel. Agrippine lui en fait des reproches :

NÉRON.

Pour vous mécontenter, grands dieux ! qu'ai-je donc fait ?

Digitized by Google

AGRIPPINE.

Tout!... pour m'humilier!... Vous me faites l'outrage
De briser, de détruire à plaisir mon ouvrage!
D'hommes graves, prudents, je l'avais entouré,
Néron aux vils flatteurs tout entier s'est livré!
Mon amour maternel lui fit don de l'Empire,
Qui m'avait coûté cher!... plus que je ne puis dire!
Cet Empire, il le laisse aux mains des affranchis,
D'un maître imprévoyant, flatteurs irréfléchis!
Il me doit une épouse, aimable, sage et belle;
Oublieux de mes soins, à ses devoirs rebelle,
Sans voir qu'en l'outrageant, lui-même il s'avilit,
Néron, l'ingrat Néron, la chasse de son lit!

Mais ces bienfaits, dont elle évoque le souvenir, ne font qu'attester les satisfactions données déjà à sa propre ambition, et elle avoue, en les rappelant, sa conduite coupable Aussi Néron se montre-t-il fort peu sensible à ses reproches, et son ingratitude est déjà un premier châtiment pour sa mère qui n'a pas craint de fouler aux pieds les devoirs les plus sacrés pour s'élever au pouvoir suprême. Cependant, elle ne se regarde pas encore comme vaincue. Si Néron s'est montré peu touché de ce qu'elle appelle des bienfaits, peut-être sera-t-il plus docile aux conseils de son propre intérêt :

AGRIPPINE.

. . . . . .

J'aurai toujours assez d'amour pour vous défendre!
Mais quand je le voudrais, pourrai-je y réussir?
Témoin de vos excès, chaque jour voit grossir
Les plaintes, les clameurs, les menaces de Rome!
Comme un second Caius, déjà l'on vous y nomme!
Si Rome à votre règne a quelquefois souri,
C'est qu'en vous d'Octavie elle a vu le mari!
Ce titre, votre appui, fait votre seule force;
Que la fille de Claude implore le divorce;
Vos nœuds rompus, privé du nom de son époux,
Britannicus vivant, de quel droit régnez-vous?
Croyez-vous qu'à plaisir, moi, je vous contrarie?
Mon cœur se brise, enfant, quand votre âme est meurtrie!
Sur les périls trop vrais d'un amour déréglé,
Que par la passion Néron soit aveuglé,

Digitized by Google

Soit; moi, je dois veiller. Ma tutelle vous blesse :
Je le sais, mais faut-il qu'Agrippine vous laisse,
Vous que l'expérience a faiblement instruit,
De dix ans de travaux compromettre le fruit,
Et par une faiblesse en elle inexcusable,
Nourrir d'ignobles feux qui vous font méprisable?

Non seulement le caractère d'Agrippine se développe bien dans cette scène; mais il y a, dans les derniers vers, beaucoup de grandeur et d'énergie. En vain, la mère de Néron essaye de dissimuler ses alarmes sous les accents de la tendresse : l'ambition l'emporte. Elle déplore les égarements de son fils, parce qu'ils peuvent nuire à son crédit. Ce qu'elle craint de Néron, ce n'est pas qu'il indispose contre lui Rome tout entière; c'est qu'il vienne par son imprudence

De dix ans de travaux compromettre le fruit.

Jusqu'à ce jour elle a seule régné sur l'esprit de Néron, elle ne redoute rien d'Octavie, la fille de Claude, caractère faible et insignifiant, incapable de prendre jamais aucun ascendant sur son mari. Mais Acté l'inquiète. Acté a su se faire aimer du prince, et déjà, pour elle, Néron a plus d'une fois bravé sa mère. C'est entre la mère et la maîtresse de Néron que s'engagera maintenant la lutte, et l'on pressent les drames qui vont naître de la haine de ces deux femmes, également ambitieuses, également habiles, se servant du même sceptre, mais dont l'une peut mettre en jeu des moyens de séduction que ne possède pas sa rivale.

Néron a refusé à sa mère de chasser Acté sur-le-champ :

Laissez-moi ce seul jour; demain j'obéirai.

Mais demain, il ne sera plus temps peut-être; demain, s'écrie Agrippine, Britannicus revêt la toge, et peut-être le peuple, fatigué des débauches de Néron, rendra-t-il la pourpre à son légitime possesseur :

AGRIPPINE.

Demain est un grand jour pour votre destinée;
Britannicus, demain, prend sa quinzième année.

Digitized by Google

. . . . . .
. . . . . .
Il s'assied au sénat! C'est un noble jeune homme
Que son rang, ses vertus recommandent dans Rome;
De ce qu'il fut jadis il a le souvenir;
Avec l'ambition, en son cœur va venir
Le regret d'être exclus de la première place;
L'espoir d'y remonter et peut-être l'audace!

La comparaison d'ailleurs n'est pas en faveur de Néron; les partisans de Britannicus sont nombreux; peut-être voudront-ils profiter du scandale que donne l'empereur, pour le détrôner et mettre leur prétendant à sa place :

Et c'est quand je nourris d'incessantes alarmes,
Qu'imprudent amoureux, vous leur donnez des armes!
Vous régnez! fils d'un père à la gloire inconnu,
Au souverain pouvoir vous voilà parvenu;
Mais, pensez-vous, César, que de votre fortune
Nul cœur n'est envieux, nul œil ne s'importune?
Si du moins vos vertus vous faisaient pardonner
Ce rang que j'ai forcé le sort à vous donner!
Vers le trône, mes soins vous ont frayé la route;
Votre inexpérience ignore ce qu'il coûte!
Moi qui sais tout le mal qu'il donne à conquérir,
Croyez-vous qu'en vos mains je vais laisser périr,
Quelque peu d'intérêt que ce don vous inspire,
Ce bien tant envié que l'on nomme l'Empire
Que j'ai, par tant d'ennuis, de labeurs, acheté,
Et qu'à vos pieds, ingrat, mon amour a jeté?

Cette fois, le coup a porté :

Encor! Toujours ce nom qu'on me jette à la face!

Il a fait naître au cœur du prince une sourde haine. Néron commence à craindre que sa mère ne se serve contre lui de Britannicus comme d'un rival. Son orgueil a souffert; cependant il est trop dissimulé pour résister en face. Il refoule dans son cœur le dessein qu'il médite; il s'incline, et semble prêt à obéir comme par le passé. Mais, après le départ d'Agrippine, il donne un libre cours à son ressentiment :

Digitized by Google

NÉRON.

C'est dit ; c'est entendu ! Néron décidément
Est aux mains d'Agrippine un docile instrument.
Pensers, gestes, discours, tout subit son contrôle.
On vous fait là, César, jouer un triste rôle !
Depuis vingt ans bientôt sous le joug j'ai vécu,
Me révoltant sans cesse, et sans cesse vaincu.
Néron s'affranchira ! Malheur, quel qu'il puisse être,
A qui l'aura contraint à ce grand coup de maître !
Avec quel fier dédain son orgueil m'a jeté
Le reproche d'aimer la courtisane Acté !
Elle eût moins malmené le dernier des esclaves !
Est-ce qu'à ses amours, moi je mets des entraves ?
Ses amants sont-ils tous de haut rang, de grand nom ?
Mais à l'entendre dire, on croirait, par Junon !
Que l'honneur de César, la majesté du trône,
Veut qu'il ait pour maîtresse une illustre matrone !
Acté l'offusque. Au prix d'un indigne abandon,
Agrippine à César propose son pardon.
L'Empire ! beau présent ! si dans ce rang suprême,
Maître de tous, Néron ne l'est pas de lui-même !
Des palais de Sénèque ainsi je suis exclus !
Le complaisant rhéteur ne m'y recevra plus ;
Le lâche n'oserait, tant la peur le domine,
Même pour me complaire irriter Agrippine.
Et moi qui chaque jour follement reculais
L'instant de recevoir Acté dans ce palais !
A ses désirs, aux miens, j'ai bien fait de me rendre.
J'aime Acté !... Cette femme, elle a su me comprendre.
Si César et les dieux ne lui faillissent pas,
Elle ira loin ! Elle a déjà fait un grand pas ;
Je l'aime ! Dans ces lieux chargé de la conduire,
Pollion en secret a-t-il pu l'introduire ?
Aura-t-il osé même en courir les hasards ?
On vient. C'est elle.

Comme il se dévoile avec cynisme ! Comme il parle d'Agrippine ! Comme il parle de Sénèque ! Comme il parle d'Acté ! Voilà bien des horreurs sans doute ; mais pouvait-on s'attendre à trouver autre chose dans le cœur de Néron ?

Acté a su le comprendre ; c'est dire assez déjà qu'elle ne vaut pas mieux que son royal amant. C'est la courtisane ambitieuse

Digitized by Google

et fière, qui, longtemps refoulée dans les bas-fonds où le vice l'avait plongée, veut effacer, par l'éclat d'une fortune rapide, jusqu'au souvenir de ces récentes souillures; c'est la courtisane enhardie, calculant froidement jusqu'où la puissance de séduction qu'elle exerce pourra la faire monter, et décidée à briser, par quelque moyen que ce soit, les entraves qui se dresseront devant elle. Elle ne reculera pas devant le crime, elle que la honte n'a jamais retenue. Elle a su capter Néron. Octavie était pour elle un premier obstacle; elle en a fait une première victime, en l'exilant de la couche de son époux : malheur à elle si elle vient essayer un jour de la reconquérir! Acté se trouve face à face avec Agrippine, et c'est alors qu'elle va redoubler de soins et d'adresse pour disputer à sa rivale, dans une lutte de chaque instant, la conquête du prince dont la perte serait sa ruine. Jusqu'alors César ne l'a aimée que dans l'ombre. Mais Agrippine menace; il est temps que César montre à tous qu'il est libre d'aimer qui bon lui semble. Ce n'est pas pour elle qu'elle gémit :

Pourvu que vous m'aimiez, qu'importe à mon amour
La paix de la retraite ou le bruit de la cour?
Je n'aime que Néron!

Mais elle voit l'empereur sans cesse courber la tête et compromettre sa dignité par une condescendance exagérée aux ordres de sa mère :

Vous courbez sous sa main un front indifférent.
Vraiment, moi que l'amour à son sort a liée,
Du rôle de Néron je suis humiliée!
Etes-vous, pour la craindre, un jeune et faible enfant?

Acté l'excite ainsi peu à peu; Néron hésite longtemps. Il n'a point l'habitude de la révolte, et, laissé à lui-même, il se soumettrait peut-être encore; mais son ambitieuse maîtresse attaque son amour-propre; elle lui fait avouer qu'il hait sa mère, et bientôt elle lui conseille de se soustraire à la domination d'Agrippine par un moyen prompt et sûr. Ce moyen, c'est celui qu'on emploie d'habitude à la cour de Néron; c'est le poison. Toute la scène dans laquelle la courtisane souffle à son amant ces hideux

Digitized by Google

projets, inspire une terreur secrète; il semble que le crime seul règne dans ce palais, et que la mort soit là toujours prête à saisir, sur un signe du maître, quelque nouvelle victime. La première mesure à prendre, c'est de se mettre à l'abri d'une révolution en faveur de Britannicus. Britannicus sera donc sacrifié ; mais comment s'en défaire?

ACTÉ.

En vos puissantes mains n'avez-vous pas Locuste,
La grande empoisonneuse? Empereur très auguste,
Pour vous faire César, déjà n'a-t-elle pas
Du divin Claudius hâté l'heureux trépas?

C'est surtout dans la seconde scène du troisième acte que le rôle de la courtisane se dessine nettement. Sénèque, sur l'ordre de l'empereur, a donné une fête splendide dans ses jardins. Le but de cette fête est de faciliter à Néron une entrevue avec sa maîtresse à l'insu d'Agrippine. Acté est seule avec Sérénus dont la mission est de passer aux yeux de tous pour l'amant de la courtisane, et en réalité de couvrir de son nom les amours de Néron. Celui-ci tarde à venir, et Sérénus, chargé de l'aller chercher, vient de quitter Acté en disant :

Je ne veux réclamer le prix d'aucun service,
Acté, songez-y bien, que d'une impératrice.

ACTÉ.

Va! Plus que tu ne crois le mot est sérieux!
Je régnerai! Néron doit être furieux;
C'est bien. Au plan hardi qu'en secret je médite,
Tâchons en l'excitant que sa fureur profite.
Certes, ce n'est pas peu prétendre et désirer!
Au trône, une affranchie, oui, moi j'ose aspirer!
Pourquoi non? Que ne peut sur un esprit débile
Un amant dirigé par une main habile?
Je n'en ai point trop mal usé jusqu'à présent;
Le sort même à m'aider se montre complaisant.
Je sais Néron par cœur; tout obstacle l'irrite;
Le dépit lui fera franchir toute limite.
L'épreuve que j'ai faite a déjà réussi;

Digitized by Google

Agrippine y concourt; grâces à cette lettre
Que j'ai discrètement en ses mains fait remettre,
Elle n'ignore rien de notre liaison,
Révoltant déshonneur pour sa noble maison.
J'avais prévu l'effet qu'intolérable offense,
Sur l'amoureux Néron produirait sa défense.
Sans doute à sa maîtresse il tient plus que jamais;
Longtemps douteux, mon règne est certain désormais.
L'impératrice Acté serait un beau spectacle!
A mon but, à mes vœux, premier, immense obstacle,
Sans qu'Agrippine en rien puisse le secourir,
Britannicus peut-être aujourd'hui va mourir.
Qu'elle-même, à son tour, bientôt perde la vie,
Et je me trouve seule en face d'Octavie.
Toutes les deux alors nous luttons de pouvoir;
Le succès de la lutte est facile à prévoir.
L'occasion est belle; extrême autant qu'adroite,
Il faut que sans pitié mon audace l'exploite.
César sera muni d'un merveilleux poison!
Saura-t-il s'en servir en utile saison?
Est-il à la hauteur d'une si grande tâche?
Néron est jeune; ayons l'œil sur lui, sans relâche.
Voilà mon rôle, à moi, comme je le comprends;
Mais de cris et de voix un bruit qui me surprend
Arrive jusqu'ici; l'on parle avec colère.
Je ne me trompe point; c'est César et son frère.
Le débat fraternel promet d'être orageux;
N'allons pas nous mêler à ces terribles jeux!

Quant à Locuste, on se figure assez difficilement ce que pouvait être à Rome cette étrange créature qui trafiquait sans scrupule de la vie de ceux qu'une sourde vengeance désignait à ses coups. Empoisonneuse et devineresse, elle en imposait aux plus puissants d'alors, leur dictait ses conditions, en se faisant complice de leurs ressentiments, et grandissait encore son influence de tout le mystère dont elle s'entourait.

Voilà certes des caractères fortement tracés; le seul embarras qu'on éprouve, c'est de savoir lequel est le plus méprisable et le plus odieux; on pourrait peut-être reprocher ici au poète d'avoir trop accusé les traits du vice. Mais il est un personnage qui fait heureusement contraste avec les types de dépravation que nous

Digitized by Google

venons de voir, c'est Britannicus. Il ne paraît qu'un instant sur la scène, et cependant il occupe toutes les pensées. Si la haine s'attache à lui, c'est qu'il est un danger pour deux grandes ambitions, c'est qu'il est une menace pour une âme lâche et bassement cruelle. Il ignore les périls dont on l'entoure, et sa douceur et sa mauvaise fortune le font aimer en secret de tous ceux qui ressentent encore le charme de la vertu. Belle et suave figure, semblable à la fleur éclose aux flancs du rocher battu par les vagues : elle brille un instant de tout son éclat, puis, trop frêle pour résister longtemps, disparaît emportée par la tempête.

Après Britannicus il faut nommer Sénèque. Son rôle est peu important dans le drame que nous analysons. Arrêtons-nous un moment cependant sur ce personnage célèbre. Il est permis de s'étonner peut-être qu'un philosophe savant, honnête, *doué de grandes vertus,* comme dit un critique latin, se soit montré si tolérant envers son élève Néron. Mais si l'on consulte l'histoire, on comprend facilement que cette tolérance lui fut imposée par les circonstances, de même qu'elle l'avait été au soldat Burrhus, que l'on s'accorde à regarder comme un type de franchise et de fermeté. Tacite nous le dit lui-même, lorsque dans ses Annales il nous parle des crimes d'Agrippine et de l'exemple qu'elle laissait à Néron :

« Ibaturque in cædes nisi Africanius Burrhus et Annœus Se-
» neca obviam issent. Hi rectores imperatoriæ juventæ, et rarum
» in societate potentiæ, concordes, diversa arte ex æquo pollebant.
» Burrhus militaribus curis, et severitate morum, Seneca præ-
» ceptis eloquentiæ et comitate honesta ; juvantes invicem, quo
» facilius lubricam principis ætatem, si virtutem aspernaretur, vo-
» luptatibus concessis retinerent (1). »

Il était difficile d'être sans faiblesse à une pareille époque ; il était plus difficile encore de faire respecter la vertu au jeune Néron. Pardonnons donc à Sénèque d'avoir laissé faire ce qu'il ne pouvait empêcher. Quintilien, d'ailleurs, a pris le soin de réhabiliter l'écrivain auprès de ses plus sévères critiques :

« Ses qualités étaient grandes et nombreuses, nous dit-il en

(1) Tacite. Annales, lib. XIII.

Digitized by Google

» parlant de Sénèque ; son intelligence riche et facile ; il avait » beaucoup étudié et beaucoup appris ; et cependant il fut quel- » quefois trompé par ceux qu'il chargea de certaines recherches. » Il écrivit presque sur tout ; car nous possédons de lui des dis- » cours, des poèmes, des lettres et des dialogues ; philosophe » complaisant, il n'en fut pas moins un rigide censeur pour le » vice.

» On trouve chez lui des appréciations nombreuses et remar- » quables ; beaucoup sont à lire comme études de mœurs, mais » la plupart sont inexactes et d'autant plus dangereuses que leurs » défauts sont plus séduisants. J'aurais voulu qu'il parlât avec » son esprit, et se servît pour se juger, de la raison des autres.... » Il y a en lui, continue Quintilien, beaucoup à admirer, beau- » coup à louer ; seulement il faut choisir avec soin. Que n'a-t-il » fait ce choix lui-même ! C'était une digne nature que la sienne, » elle voulait mieux qu'elle n'a fait (1). »

M. Hiron n'a esquissé ce caractère qu'en passant ; mais là encore il me paraît avoir été un peintre très habile et très fidèle. Ecoutez la réponse de Sénèque à la mère de Néron, lorsque celle-ci se plaint à lui d'avoir perdu peut-être l'amour de son fils par excès de zèle :

Par d'extrêmes rigueurs peut-être hors de saison,
Vous n'avez point comme elle essayant l'impossible,
Tenté de corriger un cœur incorrigible.
. . . . . .

SÉNÈQUE.

Ah ! j'ai fait pour le mieux ! mais la postérité
Injuste envers Sénèque, en sa sévérité,
Peut-être blâmera cette indulgence étrange
Qui lui vaut aujourd'hui votre triste louange.
On dira qu'il s'est fait le complaisant patron
Des écarts, des erreurs du débauché Néron.
L'avenir saura-t-il combien fut difficile
La tâche de guider ce disciple indocile ?

(1) Quintilien, lib. v.

Digitized by Google

Ce que la postérité a su, c'est l'étrange façon dont ces complaisances furent reconnues par l'empereur. Il envoya à son précepteur comme à tant d'autres un médecin pour le guérir : « Ita » enim vocabat venas mortis gratiâ incidere (1). »

Deux figures encore apparaissent dans ce drame : Sérénus, l'amant fictif d'Acté, dont le rôle se réduit à quelques vers, et le tribun Pollion, confident de Néron. C'est un personnage bizarre et souvent grotesque que ce soldat qui abdique toute responsabilité personnelle; lorsque par malheur il se surprend à réfléchir, il se reprend aussitôt, comme s'il venait de commettre une faute, et, toujours esclave de l'ordre qu'il a reçu, il l'exécute à la lettre, sans se croire le droit d'en examiner la portée :

Pollion fortuné ! . . . . . .

se dit-il à lui-même en montant sa garde à la porte de l'appartement où Locuste, en présence de Néron, prépare les poisons qui lui ont été commandés ;

Pollion fortuné! Te voilà sur la route
D'une grande faveur! Cela sans qu'il t'en coûte!
Ta conscience en rien ne doit s'en émouvoir;
Tu ne fais qu'obéir comme c'est ton devoir.
N'es-tu pas un soldat? n'ayant pas la licence
Même de raisonner sur ton obéissance?
César est grand et juste; il ne peut faire erreur.
Gloire donc et longs jours au sublime empereur!

Ce docile esclave ne semble-t-il pas placé par l'histoire auprès du tyran, comme pour être la parodie continuelle ou l'ironie sanglante des vices sous lesquels il courbe servilement la tête?

Acté, sans doute, après ce premier triomphe devait croire son règne assuré; mais une nouvelle passion vint bientôt la supplanter dans le cœur de Néron. A la courtisane de bas étage succédait la matrone romaine, et la belle Poppée, en dominant le jeune empereur, allait lui faire accomplir à son tour de nouveaux crimes. Nous allons assister, dans la seconde partie de la trilogie, à la mort d'Agrippine, et voir les personnages que nous

(1) Suétone.

Digitized by Google

connaissons déjà continuer leur œuvre jusqu'à ce qu'ils succombent eux-mêmes, en expiation de tous leurs forfaits.

Agrippine est à Baules, dans une riche villa. Néron, qui depuis deux mois semble l'avoir exilée de la cour, est venu l'inviter lui-même à une fête qu'il donne à Baies, pour célébrer son retour en faveur et sceller avec elle une réconciliation définitive. Agrippine ne sait si elle doit croire à l'apparente sincérité de son fils. Ne la trompe-t-il pas encore une fois? Cette invitation ne cache-t-elle pas un piége?

D'où lui vient cet excès de subite tendresse?

Mais ne pas obéir au désir de Néron, c'est l'irriter davantage et s'exposer à sa vengeance. Cependant elle ne peut oublier que Britannicus est mort à la suite d'une fête!

Dans son incertitude, elle a envoyé sa confidente Albine chercher Locuste; la devineresse saura peut-être découvrir à la mère de César le destin qui l'attend.

Locuste connaît déjà, grâce à son art, les inquiétudes d'Agrippine et elle vient d'elle-même lui offrir ses avis. Elle a consulté l'avenir, et l'avenir lui a paru menaçant. La fête que donne Néron pourra bien devenir fatale à sa mère; mais le séjour de Baules n'est pas plus sûr pour elle. Quant au danger, s'il est annoncé par divers présages d'une manière certaine, la forme sous laquelle il va se produire demeure entièrement inconnue. Agrippine hésite quelque temps encore, puis, comprimant en elle-même les terreurs qui l'agitent, elle se décide à braver son fils. Locuste s'éloigne alors, comblée de riches présents, et achève, par quelques paroles, de dévoiler la perversité de ses instincts.

LOCUSTE.

. . . . Parviendra-t-elle à conjurer l'orage?
J'en doute; mais vraiment j'admire son courage.
Les sorts qu'en sa faveur ma science a jetés
Ont montré constamment des destins irrités.
Son trépas seul, je crois, pourra les satisfaire.
Locuste n'est en rien contre elle en cette affaire;
Le sublime Néron en prend tout l'odieux.
Je suis et rien de plus l'interprète des dieux,

Digitized by Google

Annonçant leurs décrets sans amour, sans colère ;
J'ai donc loyalement gagné ce beau salaire ;
Des arrêts du destin une mort doit sortir
Et Néron n'est pas fils à les faire mentir.
Mais rendons-nous à Baies ; il se peut que Locuste
Soit utile, en sa fête, à César très auguste.

Tel est le prologue du drame qui, comme le précédent, se présente sous des couleurs sombres et terribles. Quelle étrange influence semble exercer, sur tous ceux qui l'entourent, cet empereur de vingt ans à peine, et dont l'âme est déjà flétrie et dégradée ! Hypocrite et lâche, à l'âge où le cœur est ordinairement rempli de généreuses illusions, cruel à plaisir, il lui faut, pour qu'une fête soit complète, livrer quelqu'un des siens au poison de Locuste ou au fer de ses tribuns ; et toujours dans ses haines ou dans ses vengeances, il est l'esclave d'une femme avide et corrompue. Britannicus est mort par les conseils de l'affranchie Acté ; c'est maintenant le tour d'Agrippine, dont la puissance fait ombrage à l'impudique épouse du malheureux et trop faible Othon.

Mais suivons l'empereur au milieu des fêtes qui se donnent à Baies, en l'honneur de sa mère. Nous y rencontrons d'abord Burrhus et Sénèque. Encore sous l'impression du meurtre de Britannicus, le vieux soldat ne peut croire à la sincérité de Néron, malgré l'apparente confiance du complaisant philosophe. Quel contraste entre ces deux hommes, honnêtes tous deux, tous deux cherchant à ramener au bien leur dangereux élève, et déplorant, l'un son inutile franchise, l'autre son inutile bonté ! Néron lui-même arrive ; il annonce à tous sa réconciliation avec sa mère et ordonne qu'elle soit reçue avec les plus grands honneurs.

Une dernière fois que devant Agrippine
Des faisceaux souverains la majesté s'incline.

Ces deux vers n'ont-ils pas dans la bouche de Néron une expression sinistre, et ne font-ils pas dès le début pressentir les projets de ce maître implacable ? Burrhus s'y laisse tromper, et ne peut retenir sa joie. Il ne doute plus du sincère retour de son

Digitized by Google

élève. Comment devinerait-il, lui si loyal, la perfidie cachée sous ces dernières paroles ? Aussi Néron le raille-t-il à l'aise, et sans craindre d'éveiller en lui aucun soupçon :

Dans les yeux de Burrhus, je lis qu'il est instruit,
Qu'au plus cher de ses vœux tout obstacle est détruit.
Entre Agrippine et moi qui l'offensai peut-être
Oui, l'on vous a dit vrai, la paix vient de renaître.
L'un à l'autre rendu, d'un long éloignement
Pour César et sa mère a fini le tourment.
Oh ! c'est un bien beau jour ! Interprète fidèle
Du bonheur qu'a son fils de se rapprocher d'elle,
Du soin de le lui faire entendre et partager,
C'est vous, sage Burrhus, que j'ai voulu charger.
De ce cœur ulcéré de sa longue disgrâce,
Que tout ressentiment à votre voix s'efface.
. . . . . .
. . . . . .
Allez; pour le succès d'une cause si belle
Sénèque de ses soins aidera votre zèle.

C'est dans la quatrième scène du premier acte que Néron livre le secret de ses pensées à son confident Anicet. Celui-ci a préparé le vaisseau impérial sur lequel doit monter Agrippine pour assister à la fête de nuit, dans le golfe de Baies. A un signal convenu le navire doit s'entr'ouvrir et s'abimer dans les flots. Des ouvriers choisis ont été employés à sa construction, et la crainte des plus affreux châtiments est une sûre garantie de leur discrétion. Mais Agrippine, soit qu'elle ait été prévenue, soit qu'un pressentiment l'ait avertie du genre de mort qu'on lui prépare, a refusé de s'embarquer. Néron sent alors renaître ses craintes. Anicet le tranquillise. Si ce piége est inutile, le poignard du moins reste comme dernière ressource, et si personne ne veut se charger de frapper, il revendique pour lui le soin de venger César.

Toute cette scène est bien conduite. Néron n'y est pas un de ces tyrans vulgaires prompts à briser toute existence qui les gêne. Il ne fera pas mettre à mort sa mère sans appeler à son aide tous les raffinements que la haine peut inspirer à sa froide cruauté. Non content de lui prodiguer les honneurs, non content

Digitized by Google

d'abuser avec elle la foule des courtisans qui saluent son retour, il va se précipiter dans ses bras, et

Pressé sur son sein, par un embrassement
Néron, de la punir, va sceller le serment.

En comédien habile, Néron a su masquer tous les projets qu'il médite. Burrhus, renonçant à quitter la cour, exige seulement de son élève qu'il bannisse tous les flatteurs qui l'entourent et le trompent, et dont les funestes conseils paralysent trop souvent son bon naturel. Il ne peut oublier les premières années de ce règne où la douceur du jeune prince faisait présager l'avenir le plus heureux. Néron se félicite du succès de sa dissimulation, mais il tremble encore de voir l'habile Agrippine échapper à ses criminels artifices.

L'insensé! dans le piége il est aussi tombé!
A son œil pénétrant, Néron s'est dérobé.
En vain il s'est armé de son expérience,
Mes soins ont endormi sa longue défiance.
Et Sénèque! et Burrhus! Je les ai tous trompés!
A me bénir déjà je les vois occupés.
Tous trompés! O terreur! tous, excepté peut-être
Celle qu'en cet instant je crains de voir paraître.
Néron, pour l'abuser, hait trop à cœur ouvert.
Par d'indiscrets transports il aura découvert
Aux regards vigilants de l'habile Agrippine
L'approche du grand jour marqué pour sa ruine.
D'un vain déguisement il s'est environné.
Adroite en l'art de feindre, elle aura deviné,
Inspirée aujourd'hui par ses instincts de haine,
A travers mes respects, le piége où je l'entraîne.
O rage! Et cependant j'avais cru pressentir
Que César d'esclavage allait enfin sortir!
Echouer au moment où ma vengeance est prête!
Anicet ne vient pas; quel obstacle l'arrête?
J'entends quelqu'un... c'est lui! D'un vain effroi troublé
Peut-être sans raison Néron a-t-il tremblé.

Anicet n'est plus le Pollion du premier drame. Esprit souple et rampant devant le maître, flatteur habile, intelligent serviteur, c'est un second Narcisse. Pour conserver sa faveur auprès

Digitized by Google

du prince, rien ne lui coûte ; mais s'il est toujours prêt à accomplir les ordres de Néron, il ne s'abstient pas de les discuter.

Pour abuser Agrippine d'une façon plus complète, Néron a feint d'exiler Poppée et de rendre à Octavie la place et le rang qui lui sont dus. Malgré toutes ces précautions, Agrippine n'est pas rassurée ; elle n'ose se fier à son fils :

. . . . Il me hait (se dit-elle). Pour son ingratitude
Le poids de mes bienfaits est un fardeau bien rude.

Trait plein de vérité, et qui montre que le poète était aussi un moraliste habile, un observateur sagace du cœur humain. Agrippine, du reste, était plus à même que personne d'apprécier les sentiments d'un cœur comme celui de Néron. Aussi, malgré la joie qu'il montrait, disait-elle au précepteur de son fils :

. . . . Burrhus, je dois trembler !
Le perfide Néron m'a fait bien des caresses !

Ces caresses cependant ont presque dissipé ses soupçons ; elle s'est reproché sa frayeur, et, mollement couchée sur la nef impériale, elle parcourt les eaux du golfe au milieu des fanfares et des lumières de la fête.

Nous sommes au quatrième acte : Néron, seul dans son palais, cherche en vain quelques instants de repos. Le souvenir de ses perfidies, l'image de sa mère se débattant dans les eaux du golfe le poursuivent et l'obsèdent. Cette vague terreur, cette agitation fiévreuse de l'assassin qui veille et attend la mort de sa victime, l'auteur a bien su les rendre dans le monologue qui commence cet acte :

NÉRON.

Dors donc, Néron ! dors donc ! Interminable nuit !
Si je pouvais dormir ! Non, le sommeil me fuit !
Quelle agitation ! Est-ce remords ou joie ?
Je ne sais — Tu ne sais ! et ta mère se noie ?
Vois-tu, pour l'engloutir, ces gouffres entr'ouverts !
Chantons pour m'étourdir. . . . . .
. . . . . .
C'est l'heure ; en ce moment peut-être qu'elle expire !

Digitized by Google

Du port ou du naufrage Agrippine est bien près.
Quel calme ! Aussi les dieux pour moi l'ont fait exprès.
Anicet disait bien : fatigués d'Agrippine
Les dieux avec Néron conspirent sa ruine !
Ce calme qui vient d'eux, d'un plausible refus
A ravi tout prétexte à ses soupçons confus.
Mais une fois partie, achevant notre ouvrage,
Ces dieux auraient bien dû soulever quelqu'orage !
Ou s'ils craignent le bruit, ne peuvent-ils cacher
Le piége plus discret de quelqu'obscur rocher ?
L'un ou l'autre, qu'importe ? Oh ! pourvu qu'elle meure,
J'y tiens peu ; mais au moins que ce soit tout à l'heure ;
Et c'est fait maintenant, si les dieux..... Je frémis !
Si l'exact Anicet tient ce qu'il a promis!
Du clepsydre fatal que suit mon œil avide,
Pour la troisième fois déjà la coupe est vide.
Dormons,.... chantons.... Qu'au gré des transports violents
De ce cœur agité le temps marche à pas lents !
Anicet tarde bien à venir, ce me semble.
Novice aux grands forfaits, Néron frissonne et tremble.
Si j'en crois mes remords, pressentiments certains,
Agrippine a fini ses superbes destins!
J'attendais cependant une angoisse plus forte
De ce lugubre effroi qui me crie : elle est morte !

« Elle vit !.... » s'écrie Anicet qui entre en cet instant, comme s'il eût entendu la dernière pensée de Néron. Aux malédictions de celui-ci succède la crainte de se voir enfin dévoilé aux yeux de tous, et surtout aux yeux de sa mère dont il redoute la vengeance.

NÉRON.

Agrippine est vivante !

ANICET.

Et pourquoi tant la craindre ?

NÉRON.

Mais elle me tuera !

ANICET.

C'est moi qui la tuerai.

Digitized by Google

NÉRON.

Toi ?

ANICET.

Moi.

NÉRON.

Tu le promets ?

ANICET.

Je me le suis juré !

Le premier soin de Néron est de dissimuler autant que possible le crime dont l'accomplissement a si fatalement échoué. Agrippine n'a pas dû s'y tromper. Elle a vu périr à ses côtés, sous les coups des rameurs, Acéronie, qui, croyant se ménager un secours plus certain, avait eu l'imprudence de se faire passer pour la mère de César. Néron appelle près de lui Sénèque et Burrhus. Le hasard a voulu, dit-il, que le vaisseau qui portait Agrippine se brisât contre un rocher ; celle-ci a vu dans un simple accident une tentative criminelle dirigée contre sa personne, et, pour ressaisir un pouvoir qu'on lui dispute, elle n'a pas craint d'armer contre son fils le bras d'Agerinus ; l'assassin est arrêté ; Agrippine ou Néron doivent mourir ; l'intérêt de l'Etat veut que ce soit Agrippine ; et c'est Anicet qui se charge de la punir ; que Burrhus contienne l'armée ; pendant ce temps, Sénèque ira parler au peuple.

Ces ordres donnés, Néron court à Baules, où l'a précédé Anicet. Il y arrive pour recevoir les malédictions de sa mère mourante. Sénèque et Burrhus le rejoignent ; il déguise devant eux sa joie par des larmes hypocrites, et bientôt revient à Naples oublier tant de forfaits aux bras de sa maîtresse, que Pollion a ramenée dans le palais.

Dans cette seconde pièce comme dans la première, l'auteur a scrupuleusement suivi l'histoire, et l'on retrouve dans Tacite la justification de toutes les énormités qu'il a mises dans la bouche de Néron.

Digitized by Google

A la cour de Néron, où les forfaits du maître trouvent tant de complices, une jeune femme cependant avait su rester pure au milieu de la corruption générale. Elle était douce et belle, et ses qualités lui avaient attiré l'amour de tout un peuple. Octavie, fille de Claude, jetée par l'ambitieuse Agrippine dans le lit de César, allait, elle aussi, devenir la victime de basses ambitions et de haines imméritées. Trompée par son royal époux, elle se voyait délaissée sous d'injurieux prétextes, et perdait un à un ses plus fidèles serviteurs, devenus coupables parce qu'ils lui étaient sincèrement attachés. Son divorce et sa mort, tel est le sujet du drame qui termine la trilogie et dont nous allons tracer une rapide esquisse.

Octavie, seule avec sa nourrice, ne peut plus se dissimuler la haine que lui porte Néron. Quel en est le motif, si ce n'est la grandeur même du trésor qu'elle lui a donné ?

> Je lui valus l'Empire et c'est ce qui l'outrage ;
> Du don que je lui fis il songe à me punir.

Toutes les humiliations qu'elle a souffertes, le triomphe de ses rivales, le vide qui s'est fait autour d'elle, augmentent ses alarmes, lorsque Sénèque, suffisamment éclairé cette fois par les derniers forfaits de son élève, vient lui offrir le peu de puissance qui lui reste encore. Octavie tout d'abord lui adresse d'amers reproches, car il a justifié naguère Néron du meurtre de son frère, et n'a pas osé le blâmer de l'assassinat d'Agrippine.... Le vieux philosophe accepte ces reproches comme une expiation de sa faiblesse; mais son cœur n'est pas corrompu; il défendra l'honneur d'Octavie; si Néron l'ose attaquer devant le Sénat, il s'opposera de toutes ses forces à ce qu'il obtienne un décret autorisant le divorce :

> Je connais les regrets et les vœux du Sénat ;
> Si chez lui de ses droits le sentiment sommeille,
> Il se peut qu'à ma voix pour vous il se réveille ;
> Alors, tout grand qu'il soit, César doit hésiter
> Contre ce corps puissant à venir se heurter.
> Néron m'y trouvera partout en sa présence ;
> Les crimes ont lassé ma longue complaisance.

Digitized by Google

Du lien conjugal ce hardi contempteur,
Je l'attends à venir, lâche solliciteur,
Réclamer humblement le sénatus-consulte
Qui doit sanctionner votre sanglante insulte !
Il m'entendra d'abord au sein de ce palais.
Oui, je vais le trouver, madame, et je me plais
A croire que Néron, effrayé du scandale,
S'il hésite à chasser votre indigne rivale,
Renoncera du moins à vous faire l'affront
D'attacher aujourd'hui la couronne à son front.

Dès que Néron paraît et vient accuser Octavie, Sénèque, en effet, ne craint pas de relever l'injure et de blâmer ouvertement. L'empereur menace de demander, d'imposer même, s'il le faut, au Sénat un décret qui venge son honneur. Sénèque s'indigne; il est prêt à sacrifier le peu de jours qui lui restent à vivre, pour défendre la fille des Césars contre d'outrageantes calomnies. Les dieux ne permettront pas, dit-il, ce nouveau scandale; le Sénat saura mieux protéger la dignité du trône et l'intérêt de l'Etat; lui-même, d'ailleurs, plaidera devant l'assemblée la cause d'Octavie.

Mais avant que Sénèque au moins soit entendu
Ce décret infamant ne sera pas rendu.

On est heureux de voir enfin Sénèque retrouver une fierté digne de la position qu'il occupe. Ce dernier acte de courage rachète ses indulgences passées, car le tyran qu'il brave est implacable. Un allié, sur lequel il était loin de compter, vient unir ses efforts aux siens pour lutter contre Néron ou plutôt contre Poppée, qui a maintenant le privilége de diriger les colères impériales. C'est Acté, dont le crédit chancelle et que perdrait à jamais le succès de sa rivale. Elle soulèvera le peuple contre Néron; elle réclamera publiquement l'exil de Poppée; Octavie restera impératrice, mais Acté redeviendra la maîtresse de César.

Le Sénat s'est rassemblé. Sénèque, par un adroit discours, l'a fait hésiter longtemps, puis pencher du côté d'Octavie. Mais Néron s'irrite, et les sénateurs, presque tous favoris de Poppée, cèdent bientôt et accordent le divorce. Octavie condamnée, Sénèque a voulu quitter la cour. Cette grâce lui a été refusée; il est

Digitized by Google

contraint d'assister à la ruine de celle qu'il a toujours aimée, et au triomphe de l'épouse adultère.

Oh ! qu'ont donc fait aux dieux les coupables Romains
Pour qu'ils mettent leur sort en de pareilles mains ?

Acté cependant a tenu parole. Le peuple, soulevé par ses émissaires, a brisé les statues de Poppée, et porté en triomphe celles d'Octavie et de Néron ; mais aux portes du palais il a rencontré la garde prétorienne qui l'a facilement dispersé.

Il fallait qu'un lointain exil empêchât désormais la présence d'Octavie d'exciter d'autres troubles. Comment l'accuser de nouveau ? Les serviteurs de la malheureuse impératrice s'étaient laissé mutiler plutôt que de déshonorer leur maîtresse par des aveux mensongers. Poppée a tout prévu. Elle a fait revenir secrètement de Misène l'assassin d'Agrippine. Anicet déclare qu'il a obtenu les faveurs de l'impératrice ; et Néron, heureux de trouver enfin cette preuve qu'il avait tant et si vainement cherchée, après avoir, en public, menacé son complaisant esclave des plus terribles châtiments, le remercie en secret.

Rien ne peut plus désormais sauver Octavie. Son exil, proclamé par le Sénat pour apaiser la colère du peuple, n'est qu'une ruse de plus pour masquer un dernier crime. Octavie, transportée dans l'ile de Pantataire, y est étranglée par ordre d'Anicet, et Pollion rapporte sa blonde tête, avec le diadème, à la nouvelle impératrice. Néron, selon sa coutume, offre de l'encens aux dieux, comme pour braver le ciel lui-même. Mais laissons Tacite flétrir les horreurs de cette fatale époque et graver son mépris pour Néron en traits impérissables :

« Quod ad eum finem memoravimus, ut, quicumque casus temporum illorum, nobis vel aliis auctoribus noscent, præsumptum habeant, quoties fugas et cædes jussit princeps, toties grates Deis actas, quæque rerum secundarum olim, tum publicæ cladis insignia fuisse. Neque tamen silebimus, si quod senatusconsultum adulatione novum aut patientia postremum fuit (1). »

De tous les personnages que nous avons vu jouer un rôle dans

(1) Tacite. Annales, lib. XIV.

Digitized by Google

cette trilogie, pas un ne devait échapper aux fureurs du maître. Dans la même année, les plus puissants affranchis de Néron mouraient par le fer ou par le poison. Sénèque expiait sa résistance généreuse en se donnant la mort sur l'ordre d'un tribun; Burrhus malade, en recevant un poison comme remède, et Poppée elle-même ne devait pas trouver grâce devant celui qu'elle avait un instant dominé : « .... Poppea mortem obiit, fortuitâ mariti iracundiâ, à quo gravida, ictu calcis afflicta est (1). »

Nous arrivons à la dernière œuvre tragique de M. Hiron, la première si nous considérons l'époque à laquelle il l'a composée. Il n'avait alors que vingt-trois ans : je veux parler de son Antigone. Bien des poètes ont traité ce sujet, et pas un n'a suivi la marche de la tragédie grecque, qui semble cependant avoir donné naissance à ces productions. L'Antigone de Sophocle est, pour ainsi dire, le complément de l'histoire d'Œdipe, si féconde en malheurs. Créon, frère de Jocaste, est devenu roi de Thèbes par sa victoire sur les Argiens et par la mort des deux fils d'Œdipe. Il a défendu d'ensevelir Polynice, mort en combattant contre sa patrie; mais Antigone, sœur de ce dernier, va braver cette défense, et payer de la vie l'accomplissement du pieux devoir que lui impose la religion. Dès le début de sa tragédie, Sophocle émeut tous les cœurs. Antigone et sa sœur Ismène sont sorties du palais. Antigone, grandie par la pensée de son sacrifice, dédaigne le danger qui la menace. Ismène, non moins généreuse, mais plus faible, ne peut que gémir en courbant la tête sous une tyrannie dont elle n'ose s'affranchir. Elle pleure en voyant sa sœur qui la méconnaît et la blâme. Il semble que Sophocle ait voulu réunir dans le caractère de son héroïne ce que la nature de la femme peut offrir de plus délicat et de plus pur; prodige de piété filiale, dans Œdipe à Colone, de dévouement envers son frère et de respect envers les dieux, dans la pièce qui nous occupe, Antigone est l'idéal du poète. Il se complaît à en faire ressortir la beauté, non pas en plaçant près d'elle un caractère opposé au sien, mais en peignant à ses côtés une sœur irrésolue, et cependant pleine de noblesse et de sensibilité. Pendant

(1) Tacite. Annales, lib. XVI.

Digitized by Google

qu'Antigone va rendre aux restes de son frère les derniers honneurs, le chœur, composé de vieillards, vient célébrer sur la scène la victoire de Créon. Le nouveau roi, dans un long discours, où sa tyrannie se voile sous les maximes les plus pompeuses, propose, pour la forme, à ses débiles conseillers, l'ordre, que déjà l'on exécute, d'enchaîner, pour le traîner au supplice, l'audacieux qui osera donner la sépulture au malheureux Polynice. A peine sa défense est-elle formulée qu'elle est enfreinte. Un garde annonce que Polynice a été enseveli selon les rites religieux : grande colère de Créon, grande et naïve frayeur du messager qu'il charge sous peine de mort de découvrir le coupable. Le coupable, c'est Antigone qu'on amène bientôt chargée de chaînes. Le garde qui l'a surprise, gémit du pénible devoir qui lui a été imposé, et qu'il n'accomplit que pour se sauver lui-même. Etrange assemblage de la vertu timide, de la tyrannie hypocrite et de la complaisance servile, groupées autour de l'abnégation et de la grandeur d'âme d'Antigone. C'est ainsi que procédait Corneille, lorsqu'auprès de Polyeucte et des grandes figures de Sévère et de Pauline, il plaçait ce Félix bassement cruel, et toujours inquiet, comme pour mettre aux prises toutes les passions diverses qui peuvent se heurter dans la nature humaine. Mais écoutez ce dialogue entre Antigone et Créon :

CRÉON.

« Et vous, qui tenez vos yeux attachés à la terre, ne niez-vous pas ce dont » on vous accuse?

ANTIGONE.

» Non, je ne le nie pas; au contraire je l'avoue.

CRÉON.

» Quoi donc! ignoriez-vous la défense que j'avais faite?

ANTIGONE.

» Je la connaissais; pouvais-je l'ignorer? Elle était publique.

CRÉON.

» Et comment avez-vous osé braver cette loi?

ANTIGONE.

» C'est que ni Jupiter, ni la Justice, concitoyenne des dieux infernaux, ni

Digitized by Google

» aucun de ces dieux qui ont donné des lois aux hommes, ne l'avaient promul-
» guée; et je ne pensais pas que vos arrêts dussent avoir tant de force, que de
» faire prévaloir les volontés d'un homme sur celles des immortels, sur ces lois
» qui ne sont point écrites, et qui ne sauraient être effacées. Ce n'est pas d'au-
» jourd'hui, ce n'est pas d'hier qu'elles existent; elles sont de tous les temps,
» et personne ne peut dire quand elles ont commencé. Devais-je donc, par égard
» pour les pensées d'un homme, refuser mon obéissance aux dieux? Je savais
» qu'il me fallait mourir : pouvais-je l'ignorer, quand vous n'eussiez pas pro-
» noncé d'avance mon arrêt? Si la mort me frappe avant le temps, c'est à mes
» yeux un avantage. Et comment, dans l'abîme de maux où je suis tombée, la
» mort me paraîtrait-elle une peine? C'en eût été pour moi une bien cruelle, si
» j'avais laissé sans sépulture un frère conçu dans les flancs qui m'ont portée.
» Voilà ce qui m'eût désespérée. Le reste ne m'afflige point. Peut-être je vous
» semble une insensée; mais vous pourriez bien vous-même, vous qui me taxez
» de folie, être plus insensé que moi (1). »

Je voudrais pouvoir citer tout ce dialogue, où le calme et la dignité d'Antigone font un contraste si éclatant avec la brutalité et l'impiété de Créon; mais dans une étude comme celle-ci, je ne puis que rappeler brièvement la tragédie du poète grec.

Ismène, qui n'avait point eu la force de suivre sa sœur, n'a pas non plus celle de lui survivre, et Créon, heureux de pouvoir frapper encore des membres de la famille d'Œdipe, fait emmener les deux jeunes femmes, en attendant qu'il décide de leur sort. Pendant ce temps, le chœur gémit sur la sévérité du destin qui s'acharne à poursuivre la race des Labdacides.

Hémon, fils du tyran, vient à son tour demander la grâce de celle qui devait être bientôt son épouse. Son père la lui refuse, et le menace de le rendre témoin du supplice d'Antigone. L'infortuné s'éloigne en déclarant qu'il saura bien se soustraire à ce spectacle, et que désormais son père ne le reverra plus. Créon cependant accorde aux vieillards qui le supplient, la grâce d'Ismène. Quant à Antigone, « elle sera renfermée vivante dans une » caverne avec autant de nourriture seulement qu'il en faudra » pour empêcher que Thèbes ne soit souillée de sa mort. »

Un trait remarquable du caractère d'Antigone, trait plein de naturel et de vérité, c'est l'affaissement moral qui se fait sentir en elle lorsqu'elle n'est plus soutenue par l'enthousiasme des

(1) Patin, Etud. sur les trag. grec., t. II, p. 155.

Digitized by Google

premiers instants. Son devoir est accompli; elle voit d'un œil plus calme l'avenir affreux qui lui est réservé. « Elle pleure sa » jeunesse sitôt moissonnée, cette belle lumière qu'elle ne reverra » plus; les douceurs de l'hymen et de la maternité qu'elle ne doit » point connaître; toutes les innocentes joies de la vie qui lui » échappent... Arrivée au terme fatal, elle semble sortir d'un » rêve douloureux; elle tombe dans l'abattement, dans le déses- » poir, dans une sorte de délire (1). »

Elle cherche la pitié dans le regard de cette foule qui la voit aller au supplice. Elle n'y remontre qu'une froide indifférence, et ce dernier coup l'achève. Mais Créon paraît; alors elle redresse la tête, et proclame la justice de sa cause. Puis la faiblesse l'emporte de nouveau, et elle jette un dernier regard vers le ciel, comme pour y chercher un secours inespéré. Surmontant enfin sa douleur, elle reprend sa fierté, et marche en reine à la mort où l'entraînent les bourreaux de Créon (2).

Averti bientôt par Tirésias que des présages effrayants attestent la colère des dieux, Créon veut réparer son crime. Mais il est trop tard; lorsqu'il entre dans la caverne, Antigone est morte, et son fiancé près d'elle se perce de son glaive. Lorsqu'Eurydice apprend la mort de son fils, elle sort de la scène sans prononcer une parole, et l'on apprend bientôt qu'elle s'est frappée d'un coup mortel. Ainsi la perte de sa propre famille vient apporter au tyran l'expiation qu'a méritée son crime.

Ce sujet a été traité bien des fois depuis Sophocle. Nous ne ferons que rappeler les œuvres qu'il a inspirées. Et d'abord, dans la littérature latine, nous trouvons l'*Antigone* d'Attius, souvenir confus de celle du poète grec, et dont il ne nous reste que quelques fragments; la *Thébaïde* de Sénèque, et un poème de Stace sur le même sujet. Si nous arrivons à des temps plus modernes, nous rencontrons en 1573 une *Antigone* de J.-A. de Baïf, traduction de celle de Sophocle; en 1580, l'*Antigone* de Garnier; en 1638, celle de Rotrou; en 1686, une autre de Pader d'Assezan; enfin en 1783 l'*Antigone* d'Alfieri.

(1) Patin, tome II, p. 160.
(2) *Idem*, page 161.

Digitized by Google

Chez le poète italien tout est sacrifié à la rapidité de l'intrigue. Il a supprimé les détails de caractères si finement peints par Sophocle, et n'a conservé que les personnages absolument indispensables : Créon, Antigone, Hémon. Ismène est remplacée dans cette pièce par Argie, fille d'Adraste et veuve de Polynice, venue d'Argos pour donner la sépulture à son mari, et dont le rôle est une création assez malheureuse. C'est en quelque sorte une doublure d'Antigone dont elle partage les périls et les haines. On y rencontre partout l'exagération dans les caractères, et c'est là, il faut le dire, le défaut d'Alfieri dans toutes ses œuvres dramatiques. Mais revenons à notre sujet. Chez le poète italien, Antigone n'a plus ni faiblesses, ni défaillances. Elle s'exalte de plus en plus, et s'efforce d'accroître la colère du tyran qu'elle brave. De son côté, Créon ne déguise plus sa haine et sa cruauté. Le nœud de la pièce n'est plus la mort d'Antigone, mais l'amour d'Hémon. Antigone, qui l'aime aussi, refuse de l'épouser à cause de la haine qu'elle ressent pour son père ; elle préfère la mort, et tout l'intérêt se reporte dès lors sur Hémon qui ne veut pas lui survivre.

M. Hiron, dans sa tragédie, a pris Alfieri pour modèle, et plus d'une fois il a su égaler, par la hardiesse des pensées et l'énergie du vers, les plus beaux passages du poète italien. Au troisième acte, par exemple, Antigone profère d'éloquentes imprécations contre le tyran qui lui offre de devenir son père, et, dans la scène du quatrième acte, où le malheureux Hémon, après un dernier effort pour empêcher Antigone d'irriter davantage le tyran, veut la sauver ou mourir, M. Hiron a su peindre énergiquement la passion qui bouillonne dans le cœur du jeune prince.

Telles sont parmi les œuvres de notre poète les plus importantes. Je ne veux pas prolonger une étude déjà trop longue, par l'examen d'une comédie en cinq actes et en vers, intitulée le *Connaisseur*. Dans cette œuvre, l'auteur montre qu'il sait plier son talent aux exigences d'une poésie plus légère et plus vive. Je ne parlerai pas non plus d'une *Sophonisbe*, restée inachevée. Il a laissé aussi quelques poésies légères, charmant badinage d'une imagination inépuisable, où les détails de la vie intime sont reproduits avec autant de grâce que de délicatesse.

Digitized by Google

Ses nombreux travaux lui avaient valu l'amitié d'écrivains justement célèbres, amitié qu'il n'eût jamais osé rechercher de lui-même.

« Je n'ai point oublié le poète Angevin,

» lui écrivait M. Jules Janin dans une de ces longues lettres, où » il aimait à causer longuement avec celui dont la muse timide » avait tant besoin d'être encouragée ; et pour continuer en vile » prose ce que j'ai si bien commencé en vers alexandrins, je » vous dirai qu'en général on n'oublie guère un bel esprit sa- » vant, ingénieux, laborieux, animé à bien faire, qui s'adresse » à votre goût, et qui vous prend pour arbitre entre lui et ses » meilleures productions. De ces choses-là, quoiqu'un peu blasé » par l'émotion poétique, on se souvient surtout, quand, dans » des œuvres inconnues, on a rencontré des beautés sérieuses, » conçues dans la nuit, écloses dans le silence, inspirations de » l'homme à l'homme et dans leur toute puissance virginale..... » Aussi, Monsieur, continuez avec courage l'entreprise commen- » cée. Elle a ses périls, je vous l'ai dit, elle aura sa gloire... »

La gloire, il ne la cherchait pas. Il était persuadé qu'elle pouvait ajouter bien peu de chose au bonheur domestique, et répétait souvent ces vers de Perse qu'il avait traduit :

..... Non levior cippus nunc imprimit ossa ?
Laudant convivæ : nunc non è manibus illis,
Nunc non è tumulo fortunataque favilla
Nascentur violæ (1) ?

Ch. Quris, avocat.

(1) Perse. Sat. I, vers 37 et suiv.

Digitized by Google

RÉCEPTION DE LA REINE D'ANGLETERRE

A ANGERS, LE 14 AOUT 1644 (1).

Henriette de Bourbon, fille de Henry IV et de Marie de Médicis, sœur de Louis XIII, tante de Louis XIV, roys de France et de Navarre, fut mariée avec Charles Stuart, roy d'Angleterre, d'Ecosse et d'Irlande, eut de grandes et longues guerres contre ses subjects, les milords et parlementaires qui disoient que le roy vouloit, à la persuasion, suggestion et conseil de la royne, bonne catholique, apostolique et romayne, se rendre souverain et absolu comme sont les roys de France, et dire en ses patentes, commissions, édits et ordonnances : *Tel est notre plaisir;* craignant qu'après il ordonne et permette liberté de conscience qui seroit un moyen de remettre la religion catholique, apostolique et romaine qui y avoit autrefois tant fleury et en fut expulsée par Henry VIII, roi d'Angleterre, qui avoit esté en sa jeunesse si bon crestien et catholique que, *scribens contra Lutherum declaratur a Leone X papa defensor fidei et protector Ecclesiæ, schismatice postea se ipse dicit caput ecclesiæ anglicanæ.* Ces milords et parlementaires donnèrent un adjournement personnel à ladite reine Henriette, proposant de la faire mourir. Ces nouvelles venues à sa connaissance, bien qu'accouchée de cinq jours, s'embarqua sur mer. Les milords et parlementaires la firent suivre et tirèrent leurs canons sur son navire; son chancelier, sa gouvernante et quelques autres y furent tués. Par la

(1) Henriette de France est une des plus touchantes figures de l'histoire du XVIIe siècle, et tout ce qui se rattache à cette illustre princesse, dont Bossuet a raconté les longues infortunes dans un si magnifique langage, excite un vif intérêt. Lorsqu'elle quitta l'Angleterre en 1644, pour échapper à la haine du Parlement, ce fut sur sa terre natale qu'elle vint chercher un refuge. Elle aborda en Basse-Bretagne, puis se dirigea vers Paris, par Vannes, Nantes et Angers. Déjà Barthélemy Roger nous a fait connaître les principaux détails de l'entrée de la reine d'Angleterre dans cette dernière ville (1). Mais nous avons trouvé, dans le second cartulaire de Saint-Nicolas (page 121), une autre relation que nous reproduisons ici littéralement. Peut-être Roger, qui était, comme on le sait, religieux de Saint-Nicolas, s'est-il servi de ce document pour composer son récit ? ALBERT LEMARCHAND.

(1) Histoire d'Anjou, page 501.

Digitized by Google

grâce de Dieu, elle aborda en France, ès-villes de Brest, Nantes, et arriva en ville d'Angers le dimanche 14e jour d'aoust 1644; y fut reçue avec grande solennité par le clergé en chapes et les habitans charmés. Le maréchal de Brezé, gouverneur d'Anjou, et Nicole Gilles, Sre de la Grue, maire de la ville d'Angers, la portèrent dans une chaise de velours rouge d'où elle entendit les harangues; puis quatre hommes la portèrent depuis la porte Saint-Nicolas jusqu'en l'église d'Angers où elle fust haranguée par le révérend évesque d'Angers et les chanoines d'icelle; et de là au logis Barrault où elle logea jusqu'au mardy 16e jour dudit aoust qu'elle print son chemin vers la ville de Saumur et de là à Paris voir le roy et la reine-mère régente qui envoyèrent des seigneurs la recevoir et un régiment pour l'accompagner et lui offrir leurs bienveillances. Et quatre échevins de la ville portoient sur ladite reine un poesle de velours violet, la frange de fil d'or, et à chaque pante y avoit une armoirye mi-parti des armes de France et d'Angleterre : *Sed crescit agitata;* voulant montrer que plus elle se sentira oppressée par les armes et factions de ses subjects, les milords et parlementaires, plus elle se montrera forte. Ainsi pendant les confusions qui ont quasy perdu l'Etat et menacé de toutes parts, S. M. a tenu coup, et fait voir à la chrétienté l'excellence de son divin esprit, au bien et conservation des couronnes de son mary et de ses enfants, qui n'a point cédé aux viollences des vents qui la vouloient éteindre; providence admirable, œil subtil et pénétrant le plus prompt des organes et le plus avide qui d'un moment porte la vue de son esprit par les recoins les plus éloignés et reculez de ses trois royaumes, traverse de bout à l'autre fortement. La récompense de la piété est la piété même. Lecteur curieux, il est de ces courages comme de ces insectes d'Aristote qui naissent et meurent en un jour. Aussi en celui que tu vois destiné seulement pour t'instruire du devoir qu'a rendu la ville d'Angers à la royne d'Angleterre, fille de France, l'on n'a pensé autre chose qu'à le faire nuement, sans art, sans rehault, sans fictions. Un jour le fit voir aux yeux de S. M.; un moment l'expose au jugement de sa faveur; et pourquoi plus de temps à l'ordonner qu'il n'eust en naissant, ou n'espère au léger et court moment de sa durée?

Digitized by Google

ORIGINES ARMORICAINES

Personne n'ignore que le mot *Ar-morik*, en breton, désignait le pays maritime; selon le témoignage d'auteurs anciens, les Latins, dans le Midi, le traduisirent par le nom d'*Aquitania*. Le *Tractus armoricanus*, au ve siècle, comprenait cinq provinces, sous le gouvernement d'un duc : la première Aquitaine et la seconde, la Sénonaise, la seconde Lyonnaise et la troisième (*Notit. dignit.*). César, néanmoins, ne compte qu'au nombre de six les cités qui, selon leur coutume, s'appelaient de son temps armoriques : le pays de Caux (*Caletes*) ou des Ports, en latin *Portuenses*; le pays des *Wenelli* (*Ptolemée*) ou Côtantin, depuis l'établissement des *Constantia castra* (*Am. Marc.*); celui des *Osismii*, célèbres alors par leur île d'*Uxisama* (*Pithéas*), autrement de Sein ou Seizun (*les sept sommeils*); celui des *Weneti* proprement dits, ou Vennetais, dont Strabon fait connaître assez clairement l'origine; enfin, le Rennais des *Redones*, séparés des *Corio-sulites* de Corseuil. Selon leur coutume également, ces peuplades de langue kynmrique distinguèrent plus tard le haut du bas littoral (*letavia superior, letavia inferior*). *Cori-o-sulites* paraît signifier littéralement la presqu'île, le promontoire (*cor*) de la basse Armorique (*su-lith*), et le nom des *Dian-lites* (*Ptolemée*), *Dub-lithes*, rappelle sans doute les côtes plus au nord, la haute Armorique (*dub-lith*).

Mais si le mot *Aquitania* des Latins traduisait l'*ar-morik* des Bretons, ce dernier succédait au mot *Leigur*, *Loër*, dont nous avons déjà parlé. Le fleuve principal prit de là son nom de Loire (*Leiger*), de même que plusieurs des affluents : l'Allier (*le haut-Loir*), le Loiret et le Loir (*Ligericus* ou la petite Loire). Près des bords de l'Allier, on rencontre une peuplade d'*Aulircii* (*Al-Leir-ik*); d'autres, plus particulièrement au-delà du Loir, et ces dernières paraissent former d'abord une famille distincte. César et Pline ne parlent que de deux sortes d'Aulerk : ceux du Mans, voisins du Loir (*ar-Leirik* en breton) et ceux des bords de l'Eure (littéralement *evreu*); Ptolemée ajoute les Dioulites de Jublens. Au temps de la conquête, nous trouvons ainsi deux familles qui se touchent et paraissent avoir conservé jusqu'à nous des marques d'une origine assez différente. Les *Weneti* parlent l'armoricain ou breton. Leur type ethnographique est assez connu. Strabon prétend qu'ils sont venus de l'Asie-Mineure. Ceux de la *Wenedotia* d'Outre-

Digitized by Google

Manche le répètent avec Taliesin et les autres bardes. Hue-le-Grand les amena du pays *Deffrobani* (*Constantinople*), vers l'an 600 avant notre ère; mais c'était précisément l'époque où, déjà pressés par une population surabondante, les Aulerk du Maine dirigeaient de puissantes colonies dans la Gaule méridionale, et, sur les traces de Bellovèse, jusqu'aux frontières de la Vénétie adriatique.

L'école historique moderne ne fait-elle pas erreur lorsqu'elle reporte seulement à l'invasion, dite des Kynmri, l'origine de notre famille d'Aulerk? C'est ce que démontrent en partie maintenant des dissertations nouvelles (*V. Journ. de l'Institut*, 1858, 1859). Thierry, dit-on, s'est mépris évidemment : ses Kynmri sont les Cimbres-Teutons, les Celtes-Germains qui ont conquis notre pays; ils appartenaient à la race féconde et dominatrice qui jadis, sous la forme de colonnes armées, et aujourd'hui sous celle de pacifiques émigrants, tend continuellement à s'étendre, à refouler les autres populations ou plutôt à les faire disparaître. Quelques-uns ajoutent que longtemps en Germanie ces Saces royaux furent connus sous le nom de Wind, With ou Jutes, et que le breton trahit ce mélange avec l'élément tudesque.

Quoi qu'il en soit, César fournit de précieux détails sur les Bretons de l'île à son époque, et les traditions historiques viennent s'offrir à l'appui. La plupart des cités ne sont encore que des *oppida*-refuges, des clairières dans une forêt, ayant pour défense l'escarpement du sol, des marais, des fossés, des talus et les arbres renversés. Les Belges, venus d'Arras, ont leur Vente (*Venta Belgarum*); les *Cenimanni*, les *Is-Cenimanni* (*de bello Gal.*, l. v) ont la leur (*Windinum*, *Win-town*; *Venta Icenorum*); les Silures également (*Venta Silurum*). On peut consulter le glossaire de Ducange sur ce mot Venta, qui rappelait un *printemps sacré* des Gaulois. Avant de suivre les traces frayées par Bellovèse, les Cénomans auraient dirigé leurs expéditions colonisatrices au-delà du détroit (*Hist. d'Angl. par Duchêne*). César nous apprend que Kassi-Wallawnus, fils de Belin, refusa de se soumettre avec les *Cenimanni* et leurs voisins des bords de la Tamise. D'après les traditions des bardes, il aurait soutenu d'un côté du détroit, de l'autre, ensuite, le parti de l'indépendance, et se serait avancé jusque dans la Vendée aquitannique. Mais de ce côté les Romains trouvaient surtout un puissant adversaire. Au rapport des chroniques d'Amboise, le duc d'Angers, l'émule d'Ariovist, si l'on peut dire, était venu de la Séquanie fonder un état qui comprenait en quelque sorte la division militaire du *Tractus armoricanus et Nervicani limitis* jusqu'à Cologne. Fabius, ajoute P. Orose (l. vi), prend la route de Chartres, car il sa-

Digitized by Google

vait que *Dumnacus* (*antiquissimus dux*), le fauteur de toutes les révoltes alors, s'il venait à se réunir aux peuples d'Armorique, exciterait encore de très grands troubles dans la Gaule. Le duc puissant, abandonné, bientôt alla chercher au loin un refuge; mais on croit reconnaître que son gouvernement passa dans les mains de chefs Germains, un peu mieux connus plus tard; la notice des dignités, par exemple, fait mention du duc *littoris saxonici per Britannias*, et l'on voit Hengist régner à Angers et au-delà du détroit en même temps.

On n'ignore pas, d'ailleurs, ce qui arrive au temps du tyran Maxime. Ellèn, disent les traditions bretonnes, envoie une armée d'auxiliaires à son frère Konan, seigneur du Meiriadok, en Basse-Bretagne, et depuis ce temps surtout, refoulés par les Saxons, les Kynmri refluent en Armorique; d'un autre côté, les Saxons envahissent les deux rivages de la Manche et fondent une sorte de royaume saxo-breton, une petite Saxe (*Saxia gallicana*), une petite Allemagne (*V. Hist. de Bretagne*), dont l'histoire reste presque inconnue de nos jours. Les Franks, établis alors entre les Saxons et les Alamands de la Germanie, font la conquête du royaume saxo-breton en Armorique; Childérik fait mourir le duc d'Angers, et place au Mans un autre duc ou roi de sa famille. Il poursuit, ajoute saint Grégoire, les Saxons jusque dans leurs îles, c'est-à-dire jusque dans la Grande-Bretagne, et se les associe. On sait enfin, par la Notice, qu'au ve siècle les cités de l'Armorique entière étaient commandées par des cohortes létiques, venues d'au-delà du Rhin; que ces cohortes d'auxiliaires tenaient de nombreux châtelliers au milieu de nos provinces, particulièrement sur les marches, et que de bonne heure, par exemple, les Saxons Théiphalliens (*d'Est-phalie*) se fixèrent à Saint-André-la-Marche, à Tiffauges, etc. Au vi^e siècle, nos Saxons se distinguaient encore à des traits bien marqués dans les armées; au ixe, ceux du Maine avaient leur comte et marquis spécial, et lorsque Charlemagne eut défait Withi-King, il amena dans nos provinces 20,000 nouveaux Saxons, avec le second fils de leur roi, Robert l'Angevin, si l'on en croit d'excellents auteurs presque contemporains, et Richer entre autres.

Si nous interrogeons nos plus vieux monuments, ceux de l'âge de pierre indiquent seulement, dit-on, le passage d'une race à demi-sauvage et assez peu, sans doute, le séjour des druides civilisés, tels que Divitiacus d'Autun, l'intelligent ami de Cicéron. Les pierres et les médailles, au reste, manquent d'inscriptions généralement, tant nos aïeux se seraient montrés fidèles à observer le secret de leurs mystères. Les traditions des bardes cambriens, nous l'avons remar-

Digitized by Google

qué, sont aussi trop muettes, et rappelleraient seulement l'époque (633 *av. J. C.*) d'une première invasion des Celtes-Germains. Ce que nous savons, c'est que le foyer du druidisme était près du rivage de la Vendée cambrienne, près de l'île des bardes; dans celle de Mon (Angles-ey), parmi les peuplades de la langue erse. Ces peuplades reportent plus haut leur origine : Gathel, fils de l'Athénien Cécrops, fuyant les corrections de son père, aurait dirigé vers les îles du nord une grande expédition de Levantins, d'Egyptiens et de Pélasges. A l'appui de pareilles traditions, les Irlandais offrent un vaste recueil d'histoire mystique, leur langue, leurs monuments les plus anciens, leurs mystères cabiriques, apportés évidemment par les Pélasges (*V. Biogr. univ.*). Par malheur, notre école historique jette encore le dédain sur ces documents précieux et le résultat des nouvelles recherches à l'égard des monuments pélasgiques. Ce qui nous apparaît au moins, c'est que les Romains présentaient à peine aux Armoricains leur culte officiel au bout de leur épée, lorsque déjà le christianisme s'imposait victorieusement, porté, dit-on maintenant, par ces légions qui volaient sans relâche d'un bout du monde à l'autre, en même temps que par d'infatigables apôtres. On assure que les temples des païens furent assez rares dans le nord de la Gaule, et ceux des Gaulois n'auraient été qu'une clairière autour d'un arbre vénéré. La cathédrale de Chartres, on ne le nie pas, abrita la grotte célèbre, où depuis si longtemps on vénérait déjà *la Vierge qui devait enfanter*, et le culte en quelque sorte ne s'est pas interrompu. La cathédrale du Mans n'a pas cessé jusqu'à nos jours d'abriter le curieux peulvan dressé sur son parvis, et le dolmen naguère encore debout auprès. La cathédrale de Bayeux tenait la place du temple que desservaient les druides, parents d'un ami d'Ausone, comme celui-ci l'affirme. Après tout, il nous faudrait demander ce que devinrent tant de prêtres, très instruits, lorsque nous voyons leur collége de Bayeux, par exemple, subsister si longtemps entre les mains de chrétiens religieux, qui n'auraient changé ni le costume, ni les principales règles de leurs prédécesseurs.

Outre les monuments de l'âge de pierre, si communs chez les anciens peuples et particulièrement, dit-on, près des bords de la Loire; outre les monnaies, empruntées au type macédonien, les noms de lieux nous restent, et, nous le répétons, leur dénomination est encore précieuse et significative. Espérons que les cartes de la Gaule, qui s'élaborent maintenant sous la direction de S. E. le Ministre d'Etat, ne tarderont pas à nous tracer un cadre tout nouveau. L'on doit s'attendre à

Digitized by Google

rencontrer le long des rivières, et particulièrement aux confluents, le long des voies principales, à des distances déterminées, les premiers lieux d'occupation. Ainsi, pour exemple, pendant des siècles la tour du baron de Bri-o-let garde le pont du Loir; la défaite des Normands à Bri-Sarte démontre que le pont de la Sarthe servait encore à des voies importantes et des plus anciennes. Le Châtellier de l'Oudon (*Kr* ou *Ker-Oudon*) est devenu célèbre sous le nom de *Credon*, Craon; celui du Loir sous le nom de Cré (*Kr-ovium*). Saint Grégoire de Tours ajoute à des mots, défigurés depuis à peine, le titre de *magus*, équivalent de *pagus*, en breton : *Chisso* représente *Cisso-magus;* Mantelan, *Mantelo-magus*, etc.; il prouve que ce titre pouvait répondre à celui de *vicus publicus*, antérieurement au règne des Capétiens. La conquête des Romains établit de nouveaux lieux d'occupation, qui portent des noms romano-gaulois, si l'on peut dire ainsi : *Julio-magus*, *Cæsaro-dunum*, *Augusto-dunum*, mots qui doivent s'appliquer à de grands camps romains, tels que celui du Châtellier de Frémur, près d'Angers; celui d'Alonne, près du Mans; de Lille-Bonne, etc. Mais lorsque les cités de l'Armorique entière ont secoué le joug, et que les Bagaudes ont renversé les palais des Romains, elles reprennent les noms qui rappelaient leur ancienne origine, et leurs premiers châtelliers ou *oppida*, le plus généralement, s'entourent de remparts, pour perpétuer leur indépendance. C'est de cette manière qu'en 409 le tyran Constantin ordonne de transporter à Tours les ruines du château d'Amboise, et sur ses remparts la nouvelle cité peut écrire : *Civitas Turonum libera*. Dans la basse Armorique, Car-haix, Corseuil et autres anciens *oppida* disparaissent, pour ainsi dire, au contraire, en présence des établissements considérables, des villes épiscopales, que la Notice nous fait connaître, au temps d'Honorius.

En France, comme à l'étranger, en Allemagne surtout, les questions que nous touchons ici sont traitées depuis peu de temps avec un si vif intérêt, le gouvernement de l'Empereur veut bien y attacher lui-même une telle importance, que nous avons cru devoir les aborder au point de vue de notre histoire locale. Nous concluons que les cités parlant l'armoricain au temps de César et d'origine kynmrique, à la manière des Thierry, se trouvaient au nombre de six. Une partie fut subjuguée entièrement par les Saxons et Danois. Les autres cités, armoricaines également, d'après la Notice, auraient présenté depuis longtemps au contraire un mélange de races d'origines diverses, de Pélasges en particulier.

A. Voisin.

Digitized by Google

LES NIDS

ALTERNUS SERMO.

— Je sais un nid, dans l'aubépine,
De rossignol;
Le nid, penché sur la ravine,
Rase le sol.

— Et moi je sais, dans la tour sombre,
Je sais un nid
De martinet, scellé dans l'ombre
Du noir granit.

— L'on y voit la plume à la mousse
S'appareiller;
Frais tapis, layette plus douce
Qu'un oreiller.

— Il en a cimenté la terre
D'une façon
A rendre envieux du mystère
Plus d'un maçon.

— Six œufs blancs, ponctués de rouge,
Font les ennuis
De la couveuse, qui ne bouge
Ni jours, ni nuits.

Digitized by Google

— Six petits, que la mère abéche,
Y sont éclos;
Et la coquille, encore fraîche,
Pend à leur dos.

— Ceux qui reviennent de l'école
Cherchent en vain;
Le buisson garde sa parole
Jusqu'à la fin.

— Le martinet, hochant la tête,
Se moque d'eux;
Car le sentier qui mène au faîte
Est hasardeux.

— Quand ils seront drus, dans ma cage,
Tissée en rond,
Mieux que rossignols du bocage
Ils chanteront.

— A mes œufs de grive et de merle,
De roitelet,
Je les veux joindre perle à perle
En chapelet.

— Oui, mais la mère est inquiète,
Car sur la tour
Un œil sombre est là qui les guette,
L'œil de l'autour!

— Entends-tu caqueter la pie,
(Sinistre voix!)
Qui les évente et les épie
Au coin du bois?

Digitized by Google

— Si tu veux, partageons en frères,
Ami ! Pour toi
Trois petits, ceux que tu préfères,
Trois œufs pour moi ?

— Union vaut mieux que partage,
Et, s'il te plaît,
N'ayons à nous deux qu'une cage,
Qu'un chapelet?

Enfants, qui secouez les langes
De vos berceaux,
Aux cheveux d'or, aux ailes d'anges,
Jeunes oiseaux ;

Pitié pour ceux qui vous ressemblent,
Qui, comme vous,
Sont petits, faibles, et qui tremblent
A vos genoux !

L'homme est en vous, créé pour nuire,
Au meurtre ardent.
Laissez naître, chanter, bruire
En attendant ;

Soit que, dans l'œuf qui le protège,
Le germe obscur
Dorme sous des reflets de neige
D'ocre et d'azur ;

Digitized by Google

Soit que l'innocente famille
Que Dieu bénit
Dans un rayon de mai fourmille
Au bord du nid.

Que si la clémence, à votre âge,
Peut s'oublier,
Dites-vous, la main sur la cage :
« Je suis geôlier. »

Que de chaque perle dressée
En votre écrin,
Parte un cri de mère oppressée
Par le chagrin.

Au cœur des plus sereines joies
Si les jaloux
Avisent leurs meilleures proies,
Qu'importe à vous?

Enfants, laissez rôder la pie,
Planer l'autour.
Le juste souffre ; mais l'impie
Aura son tour.

Quelqu'un sur tous veille à toute heure,
Veille en tout lieu,
Rude à qui rit, doux à qui pleure,
Enfants ! c'est Dieu !

VICTOR PAVIE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Notre chronique s'ouvre encore aujourd'hui par des hommages funèbres. Nous regrettons d'avoir si souvent à conduire nos lecteurs au bord des tombes; mais la mort n'écoute pas nos vœux, et nous ne pouvons décliner les devoirs qu'elle nous laisse à remplir.

Deux noms doivent être ajoutés à notre nécrologe : celui de M. le marquis de Valori, et celui de M. René Savarre, archiprêtre de Notre-Dame de la Couture, au Mans.

Bien que l'illustre maison de Valori ne soit pas originaire de l'Anjou, ce nom nous est cher à plus d'un titre, et plusieurs fois on le rencontre dans l'histoire de notre province (1). Nous nous associons d'ailleurs ici à la douleur filiale d'un jeune écrivain qui prête de temps en temps à notre œuvre le secours de sa fraîche et gracieuse poésie. M. le marquis de Valori habitait la Provence où son noble caractère et les belles qualités de son cœur le faisaient aimer et respecter de tous. C'était à la fois un homme de bien et un littérateur très distingué. Il a laissé : un Recueil d'odes et de poésies diverses; deux poèmes intitulés, l'un le *Fils de la Promesse*, l'autre l'*Enfantement de la Vierge* (ce dernier traduit du latin); des études remarquables sur la vie et les travaux de Pétrarque; enfin des mémoires fort curieux sur le marquis de Valori, ambassadeur de Louis XV à la cour de Berlin. « La mort (écrivait il y a quelques jours M. Laurentie) a » frappé M. de Valori plus encore qu'elle ne l'a surpris, car un tel » chrétien était prêt à la recevoir. C'est sa famille surtout qui a été » atteinte à l'improviste, car elle était dispersée, et sa femme, un » autre cœur fait pour les grandes luttes de la vie, a seule supporté le » choc de cette immense douleur. Les populations qui entourent » Château-Renard se sont précipitées autour du cercueil de celui qui, » pouvant prétendre à la gloire, n'avait aspiré qu'au bonheur de faire » le bien. Les éclatants hommages auront manqué à sa tombe; mais » sa mémoire aura de plus durables honneurs, bénie qu'elle est par » la religion, par la gratitude des pauvres qu'il a aimés, et par le » souvenir de tous ceux qui ont connu ses vertus »

(1) Voyez dans la *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome I, page 35, une Étude sur les personnages de la maison de Valori dont l'histoire se rapporte à l'Anjou.

Digitized by Google

Quant au prêtre vénérable qui s'est éteint le 15 février dernier dans la paroisse de la Couture, la ville du Mans a perdu en lui l'un de ses plus insignes bienfaiteurs. « Pendant sa longue carrière sacerdotale » (nous écrit M. l'abbé Lochet), M. Savarre n'est demeuré étranger à » aucune des œuvres de charité qui ont été fondées au Mans. Il con- » tribua à l'achat de la maison des Frères des Ecoles chrétiennes pour » une large part, à la fondation du Bon-Pasteur, et à celle de Sainte- » Croix. La Communauté des sœurs gardes-malades, dite de la Misé- » ricorde, fut son œuvre de prédilection, et il s'occupait de la dota- » tion d'une école de petites filles pauvres, lorsque la mort est venue » l'arrêter dans ses pieux projets. La réparation de la magnifique église » des Bénédictins, qui était devenue son église paroissiale, fut un des » objets particuliers de sa sollicitude. C'est encore à sa libéralité que » les sœurs de la Miséricorde, dont nous venons de parler, doivent » leur chapelle, charmante construction en style du XIIIe siècle, à la- » quelle ont travaillé nos artistes les plus distingués, tels que le R. P. » Tournesac, M. A. Lusson et M. Blottière. A tous ces bienfaits, il » faut ajouter d'innombrables secours donnés à des familles indigen- » tes. Aussi M. Savarre est-il mort pauvre, laissant à peine de quoi » achever les œuvres charitables qu'il avait commencées. Il était né le » 15 février 1791, à Aulaines, près de Bonnétable; par conséquent, il » atteignait, le jour même de sa mort, sa soixante-huitième année. »

Nous venons de donner un supplément à la chronique de février. Mars nous montre à son tour un cercueil devant lequel il faudrait aussi s'arrêter. Mais les discours prononcés sur la tombe de M. Alexandre Joûbert, ancien maire d'Angers, ne nous laissent d'autre tâche que celle d'inscrire ici, pour mémoire, le nom d'un homme qui avait su se concilier, à travers des temps difficiles, de vives et nombreuses sympathies.

Après cela, hâtons-nous de dire que le mois de mars a son flot de nouvelles heureuses.

C'est d'abord un prix décerné, par l'Académie des sciences, à M. le docteur Negrier, directeur de notre Ecole de médecine, pour son savant mémoire sur les ovaires. On n'exigera pas de nous une analyse de cet ouvrage. Le sujet n'est pas de notre compétence, et, pour l'aborder dans un recueil littéraire, il faudrait l'audace de M. Michelet, à qui, du reste, le mérite des recherches de notre concitoyen n'a pas échappé. Qu'il nous suffise de constater un succès dont notre ville est fière, et qui complète pour elle les triomphes obtenus par d'autres Angevins, dans le domaine des lettres et dans celui des sciences mo-

Digitized by Google

rales. Le prix accordé à M. Negrier est celui de 2,500 fr., fondé par M. de Monthyon, et la Commission du concours se composait de MM. Velpeau, Rayer, Andral, Cl. Bernard, Flourens, Serres, Jules Cloquet, Duméril et Jobert de Lamballe. M. Velpeau a présenté le rapport. « Un grand fait, dit-il, a été introduit dans la science par » l'auteur du mémoire sur les ovaires... Les travaux de MM. Gendrin, » Raciborski, Bischoff, Pouchet et de quelques autres, ont pleinement » confirmé les faits avancés et les opinions émises par M. Negrier dès » 1827 et 1831, comme dans son mémoire de 1840, et qui n'ont été » sérieusement contredits depuis que par M. Giraudet. Ajoutons que » le dernier travail de l'auteur, celui qui nous a été soumis récem- » ment, renferme une foule d'observations et de faits de la plus haute » importance. »

Un autre événement à consigner dans ce bulletin, c'est l'entreprise généreuse de M. Beulé, de Saumur. Le savant archéologue exécute en ce moment, à ses propres frais, des fouilles considérables à l'emplacement de Carthage. « Déjà, écrit-on de Tunis au *Moniteur*, on » voit sortir de terre des constructions gigantesques, des pierres cir- » culaires, des sortes de tours enfouies sous les cendres, les débris les » plus lamentables... Au-dessous de la chapelle consacrée à saint » Louis, apparaissent des voûtes, des coupoles avec des compartiments ornés de stuc, des murs merveilleusement conservés. Tout » annonce un édifice vaste et richement orné... Voilà un éclatant dé- » menti donné à l'opinion qui déclarait qu'il ne restait plus une » pierre de Carthage. »

Enfin il est une nouvelle que nous ne pouvons passer sous silence, puisque notre *Revue* a promis de ne pas rester étrangère au mouvement de l'art moderne en Anjou. S. Exc. M. le Ministre d'Etat vient de charger deux peintres au talent desquels nous avons eu plusieurs fois l'occasion de rendre hommage, MM. Lenepveu et Dauban, de continuer la décoration, si bien commencée, de la chapelle de l'hospice Sainte-Marie. Le *Portement de la Croix* est le sujet que doit traiter le premier de ces deux artistes. Le panneau confié à M. Dauban représente le *Stabat Mater*. Nous pourrions, sans témérité, affirmer à l'avance que les deux œuvres seront largement conçues et habilement exécutées; mais cet éloge ne serait qu'une banale flatterie, et pour que notre admiration soit plus tard complétement désintéressée, nous voulons garder intacte notre liberté d'appréciation.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

AVIS

Une décision de S. Exc. M. le Ministre des Finances, en date du 26 janvier dernier, interdit à tous les journaux littéraires, scientifiques, artistiques et agricoles, *non soumis au timbre*, d'insérer, *soit dans leurs colonnes*, *soit sur leurs couvertures*, *des annonces ou des réclames*, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, *spécialement des annonces de librairie*.

Cette décision nous met dans l'impossibilité d'annoncer désormais ici les livraisons des recueils qui font l'échange avec la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

DEUXIÈME LIVRAISON. — MAI 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. — Notice sur les poésies de Julien Dallière, par **M. J. Sorin**, inspecteur honoraire d'Académie.

II. — Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine (*troisième partie*), par **M. l'abbé Lochet.**

III. — Poésie : Le vaisseau fantôme, traduit de Lermontof, par **M. Émile Deschamps.**

IV. — Bibliographie : La miraculeuse chapelle de Notre-Dame du Chêne, par dom Piolin. — Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne, par M. le marquis du Prat.

V. — Chronique.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LES POÉSIES

DE JULIEN DALLIÈRE.

Chaque fois qu'il s'agit de parler à nos concitoyens des œuvres de M. Dallière, nous nous en chargeons avec un véritable plaisir. Il nous est agréable de rendre publiquement justice au talent d'un écrivain dont nous sommes fier d'être l'ami; nous savons en outre que les Angevins accueillent toujours volontiers l'éloge mérité d'un compatriote que tous honorent de leur estime et un grand nombre de leur affection. Ils ne peuvent manquer d'apprendre avec intérêt qu'en se décidant à publier son poème de *La Guerre d'Orient*, dont il n'avait encore paru que les exemplaires officiellement imprimés sous les auspices de l'Académie, M. Dallière a eu l'heureuse idée d'y joindre ses productions antérieures (1). C'est une bonne nouvelle pour tous ceux qui aiment la poésie noble, élégante et pure; car il était devenu très difficile de se procurer ces ouvrages, quoiqu'ils eussent été en partie déjà deux fois édités. Nous allons essayer, en les pas-

(1) Dans un volume, intitulé *Drames et Poèmes*, en ce moment sous presse chez MM. Cosnier et Lachèse.

Digitized by Google

sant en revue, de rappeler ce qui recommande spécialement chacun d'eux au suffrage des gens de goût.

On n'a pas tout-à-fait oublié ici qu'à peine échappé des bancs du collége, M. Dallière hasarda sur notre théâtre une pièce, en trois actes et en vers, intitulée : *L'Incendiaire*. Cet essai de composition dramatique, après avoir été salué d'un bienveillant accueil, rentra dans le portefeuille du poète naissant et il doit y rester. Toutefois, le premier jet de la verve d'un auteur presque enfant annonçait déjà ce qu'on pourrait attendre plus tard de son esprit fortifié par l'étude et mûri par la réflexion. Sous les élans juvéniles d'un style chaleureux jusqu'à l'emportement et riche d'une ampleur trop voisine de l'exubérance, on remarquait surtout l'aptitude à revêtir d'images tour à tour énergiques et gracieuses les inspirations d'un cœur généreux. Ce fut donc sans étonnement qu'en 1841, on vit la même qualité se produire avec éclat parmi celles qui assurèrent le succès d'*André Chénier*.

On a fait à cette pièce le reproche d'appartenir au genre de l'élégie plus qu'à celui du drame. C'était lui reprocher d'être ce que le sujet exigeait qu'elle fût. S'ensuit-il que le théâtre dût s'interdire ce sujet? Nous sommes loin de le penser. Ni le sujet d'*Esther* ni celui de *Bérénice* ne sont dramatiques dans le sens que l'on attache aujourd'hui à ce mot. Ils n'en ont pas moins fourni deux pièces auxquelles l'absence de mouvement n'enlève rien d'un charme vivement senti des esprits délicats. Ceux qui connaissent la tragédie antique savent si les Grecs, ces maîtres de l'art, regardaient comme impropre à la scène un sujet simple et à peu près vide d'action, quand d'ailleurs il permettait de faire parler en beaux vers quelque profonde affection de l'âme humaine et d'exciter ainsi la pitié ou la terreur.

Au reste, si la pièce de M. Dallière comportait peu l'action dramatique proprement dite, celle qu'on peut appeler intrinsèque, parce qu'elle résulte du développement des caractères et du jeu des passions; si en outre le bon goût de l'auteur en écartait la trop facile ressource des communes péripéties et encore plus les vulgaires secours demandés au machiniste, elle n'est pas néanmoins dénuée de ces incidents extérieurs qui, en venant naturellement agiter les personnages, captivent le spectateur par

Digitized by Google

la vivante peinture de leurs émotions, par les nuances diverses, l'animation ou le choc de leurs sentiments.

Entr'autres exemples de ce genre d'intérêt, nous pouvons citer la scène de l'*appel des accusés*, c'est-à-dire, dans le langage de l'époque, *des condamnés*, où se dessinent avec tant de naturel les caractères les plus heureusement tranchés.

C'est d'abord le chevaleresque et bouillant général Hoche, qui, s'indignant à son entrée dans la prison d'être réduit au repos *la veille d'un combat*, a laissé échapper ce vœu d'une noble colère :

> Je voudrais me venger à force de victoires,

et qui maintenant, quand les bourreaux viennent recruter de nouvelles victimes, s'écrie :

> La Terreur se promène et fait ombre à la gloire !
> — Levez-vous, citoyens ; renversez sous vos pas
> Ces échafauds sanglants... La France n'en veut pas !

C'est *la jeune captive*, qui essaie de s'inspirer une sécurité qu'elle demande en vain à son innocence, et balbutie, en se soutenant à peine :

> Qu'ai-je fait pour trembler ?...
> . . . . . Oh ! Je n'ai rien à craindre...,

mots touchants, qu'interrompt cette brutale réponse du délégué du tribunal révolutionnaire : *Peut-être ?*

C'est ensuite l'ex-gentilhomme Grandais, le *ci-devant*, comme on l'appelle, conservant en présence de l'échafaud la légèreté des salons de Versailles et persifflant son ancien domestique, devenu le citoyen commissaire Brutus, qui va le conduire à la mort :

> Vous êtes en retard et je vous attendais ;
> Mais vous fîtes chez moi tant de fois antichambre,
> Jadis, quand vous n'étiez que mon valet de chambre,
> Que je ne peux vraiment vous en vouloir, Fabien !

C'est encore le vénérable Salignac-Fénelon, qui, digne du nom qu'il porte, à la qualification de *conspirateur et traître*, répond :

Digitized by Google

A quatre-vingt-deux ans conspirer ou trahir!...
Ma bouche ne s'ouvrit jamais que pour bénir.
O vous qui, sur la croix, n'avez maudit personne,
Mon Dieu! pardonnez-leur, comme je leur pardonne.

C'est enfin le héros du drame, André Chénier. Bientôt, avec une sublime imprudence, il va faire retentir sous les voûtes de la prison ces ïambes brûlants que tout le monde connaît :

Dans cet affreux repaire,
Mille autres moutons comme moi,
Pendus aux crocs sanglants du charnier populaire,
Seront servis au peuple roi!

En ce moment, il ose braver en face un des pourvoyeurs de l'horrible curée. L'honnêteté de son âme déborde dans un dialogue dont les rapides coupures et les nerveuses saillies révèlent chez l'auteur l'étude des procédés cornéliens :

BRUTUS (appelant froidement).

La ci-devant Anna d'Aubigné...

A. CHÉNIER.

Hier, elle est partie et n'est point revenue.
Le bourreau doit savoir ce qu'elle est devenue.

BRUTUS.

Pourquoi ce nom alors n'est-il point effacé?

A. CHÉNIER.

Pourquoi ce nom plutôt a-t-il été tracé?

Cette scène rappelle un tableau de M. Muller, qui fit sensation, il y a quelques années, à l'exposition des beaux-arts et qui depuis a pris place au Musée du Luxembourg. L'œuvre du poète et celle du peintre ont le même sujet : l'*Appel des dernières victimes de la Terreur*. Rapprochées l'une de l'autre, elles présentent des ressemblances et des oppositions qui nous paraissent dignes d'être étudiées. Dans les deux compositions, le personnage principal est André Chénier. C'est sur lui que l'attention est spécialement appelée, sur lui que l'intérêt, en passant pour ainsi

Digitized by Google

dire par les autres personnages, vient en somme se concentrer. Le but est identique; les moyens employés pour l'atteindre sont très différents, et nous croyons qu'ils ont dû l'être. C'est un exemple, entre mille, propre à faire comprendre dans quelle erreur on tomberait si l'on entendait d'une manière littérale et trop étroite le vieil adage d'Horace : *Ut pictura poesis.* Cela n'est vrai que dans le sens général de la nécessité, imposée à tous les arts, de prendre pour guide la nature, et pour terme le vrai, rendu palpable sous la forme du beau. Quant à la direction qu'elles ont à suivre pour y parvenir, la poésie et la peinture, d'après les ressources mêmes dont chacune d'elles dispose, doivent souvent s'écarter l'une de l'autre. C'est ce qu'ont trop perdu de vue, trouvons-nous, ceux qui ont fait au tableau de M. Muller deux reproches, plus spécieux que fondés.

On a dit que les groupes, très multipliés, sans liaison bien marquée entr'eux, donnent à l'ensemble de la composition quelque chose du caractère de ce qu'on appelle au théâtre une *pièce à tiroirs.* De plus, on a trouvé invraisemblable l'insensibilité physique d'André Chénier, qui, plongé dans une profonde méditation, semble ne rien voir ni entendre du mouvement bruyant dont il est entouré.

D'abord on peut répondre que les groupes ne sont pas tellement détachés les uns des autres qu'ils ne se trouvent comme resserrés par le lien moral d'une émotion, multiple dans ses manifestations, mais unique dans sa source. Leur isolement relatif n'est-il pas d'ailleurs suffisamment justifié par cet égoïsme trop naturel qui fait que, dans un malheur commun, chacun n'est guère préoccupé que de ce qui l'atteint lui-même ou frappe les objets de ses plus chères affections? Quant au grand nombre des groupes, il entrait évidemment dans la pensée de l'artiste, comme moyen de faire mieux ressortir le calme d'André Chénier, en augmentant le tumulte auquel le poète demeure étranger.

Mais n'est-ce pas là précisément ce qui donne prise à la critique? Puisqu'il se fait tant d'agitation et de bruit autour du principal prisonnier, d'où vient qu'il n'en paraît aucunement affecté? Cela ne serait pas admissible en effet, s'il s'agissait d'un homme ordinaire; mais cela peut se concevoir de la part d'un

Digitized by Google

homme de génie, pour qui la vie commune n'existe plus, quand il est transporté dans le monde de la pensée, et surtout s'il est menacé d'une fin inévitable et prochaine. Il n'est pas difficile de se représenter André Chénier absorbant toutes ses facultés dans une imperturbable méditation, afin de disputer à la mort ces vers qui auront pour dernier hémistiche la sentence fatale :

Avant que de ses deux moitiés
Ce vers que je commence ait atteint la dernière,
Peut-être en ces murs effrayés,
Le messager de mort...,
Remplira de mon nom ces longs corridors sombres.

Or, dans le domaine des arts, tout ce qui est à la fois possible et beau est vrai. L'artiste a donc usé de son droit en réalisant sur la toile un fait que l'imagination du spectateur admet non seulement sans effort, mais avec l'admiration provoquée par tout acte qui élève l'homme à ses propres yeux. Et c'est ici que se tranche nettement la différence des deux formes dont le peintre et le poète ont revêtu le même fond d'idées. Le premier, condamné par la nature de son art à ne saisir du sujet qu'une circonstance qu'il faut invariablement fixer, a su faire ressortir, de l'expressive immobilité du héros, la puissance qu'exerce sur soi une âme fortement trempée. Le second, qui avait à sa disposition les développements de la parole, les a fait servir à produire au dehors la même énergie par les explosions de la vertu foudroyant le crime. Tous deux ont demandé respectivement à leur art ce qu'il pouvait leur donner : le poète recevait davantage du sien ; il en a profité.

N'est-ce pas encore une situation trouvée et traitée avec une émouvante originalité que celle où Hoche, séparé seulement par une porte du tribunal qui juge André Chénier, suit dans une anxieuse curiosité les phases de l'interrogatoire, et, par les exclamations qu'elles lui arrachent, fait assister simultanément le spectateur au double drame qui se joue sur la partie visible du théâtre et dans l'intérieur ?

Mais la scène la plus remarquable par la lutte des sentiments est celle *des trois Chénier*. Un père, violemment irrité, repro-

Digitized by Google

chant à l'un de ses fils, qu'il croit tout-puissant, de n'avoir rien fait pour sauver la tête de son frère; le fils, accusé de cette coupable indifférence, n'osant se défendre, parce que sa justification ferait comprendre au père que c'est lui-même qui par son zèle imprudent a mis en danger la tête de son fils bien-aimé; celui-ci, qui a saisi le sens des réticences fraternelles, craignant de dessiller les yeux de son père, voulant néanmoins le fléchir, et finissant, à force de tendresse plus que d'argumentation, par lui arracher ce cri d'indulgence,

Mon cœur est désarmé, s'il n'est pas convaincu :

telle est cette scène pathétique, capitale, et qui seule suffirait presque à assurer le succès d'un drame. Nulle part l'auteur n'a mieux prouvé qu'il est digne d'interpréter les plus nobles sentiments, parce qu'il les trouve dans son cœur. Nulle part aussi, il n'a mieux fait voir que son vers, habituellement mélodieux et doux, devient, quand la pensée l'échauffe, ferme et vigoureux. Qu'on en juge par ce qui suit :

MARIE-JOSEPH.

. . . Je me tairai; mais j'ai fait mon devoir.

CHÉNIER PÈRE.

Votre devoir! — Ils n'ont que ce mot à la bouche,
Tous ces hommes sans cœur dont la vertu farouche
Semble se faire un jeu des devoirs les plus saints...
. . . . . .
. . . Tout joyeux d'un lambeau de pouvoir,
Les mains rouges de sang, ils ont fait leur devoir!
. . . . . .
On se tait, on a peur devant la liberté!
. . . . . .
On proscrit votre frère, et quand vous n'osez pas,
A la face du ciel, le sauver du trépas,
Moi, père, j'ai le droit de crier sans relâche
Que vous n'avez rien fait, que vous êtes un lâche!

Comme fond et comme forme, ces vers sont de la meilleure école. Nous oserions dire qu'ils rappellent, sans trop de désavan-

Digitized by Google

tage, la touche de l'auteur du *Misanthrope*, quand il demande

. . . que l'on soit homme, et qu'en toute rencontre,
Le fond de notre cœur dans nos discours se montre,

et quand il s'indigne de ce que trop souvent on n'a pas pour le mal

ces haines vigoureuses
Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Est-il besoin de dire qu'à côté de ces élans énergiques, l'élégante douceur que nous signalions tout-à-l'heure comme la qualité dominante du style de M. Dallière, se retrouve surtout dans la bouche de *la jeune captive* et dans celle d'André Chénier parlant comme poète? Ici, nous n'éprouvons, pour citer, que l'embarras du choix : soit que la gracieuse enfant ouvre naïvement son cœur à l'espoir de voir luire de meilleurs jours :

Quand les cris du vautour m'ont soudain réveillée,
J'étais comme l'oiseau qui dort sous la feuillée,
Echappé des réseaux de l'oiseleur cruel,
Et croit voler enfin dans les plaines du ciel.
. . . . . .
Je n'ai jamais goûté de bonheur aussi doux;
Vous ne m'en voudrez pas... J'étais libre avec vous!

soit qu'un sombre pressentiment l'avertisse qu'elle ne reverra plus le poète qui doit l'immortaliser :

. . . . . C'est là que sa lampe veillait,
Tandis que le geôlier loin de nous sommeillait;
Mais moi, je le voyais, palpitante, attentive,
Qui traçait à la hâte, et d'une main furtive,
Ces vers mélodieux que l'avenir lira,
Où peut-être de moi son cœur se souviendra;

soit que Chénier lui-même esquisse à grands traits les projets de poèmes qui fermentent sous son front brûlant :

Suzanne, ange du ciel, mon rêve le plus beau;
Je dirai ses attraits et sa blanche couronne,
Et les jardins pompeux, orgueil de Babylone.
Que de ces purs accents le charme et l'onction
Rappellent les accords des harpes de Sion...

Digitized by Google

Et puis, je reviendrai sur les traces d'Homère,
Enthousiaste enfant, Grec aussi par ma mère!
— J'irai, quittant Eden et ses ombrages frais,
D'une terre encor vierge éveiller les secrets;
Je veux, sous les berceaux de la jeune Amérique,
Ressusciter les chants de l'épopée antique,
Et comme toi, Colomb, prenant un noble essor,
Trouver un nouveau monde avec ses mines d'or!

soit enfin que le sensible André se montre poète encore dans les effusions de l'amitié, quand, en partant pour l'échafaud, il dit à Hoche :

Oh! que la liberté vous rende à votre mère...
Mourez, vous, plein de jours, invincible, invaincu.
Que l'on ne dise pas : — Ah! s'il avait vécu!
Que les fleurs de la tombe, entourant votre image,
Tristes, ne disent pas : — Il est mort avant l'âge!

Ce dernier trait est délicieux de sentiment. C'est, avec la nuance résultant de la différence des situations, le même élan de cœur, le même charme d'abnégation personnelle et de sympathie pour les autres que dans l'admirable cri de Gilbert expirant :

Ah! puissent voir longtemps votre beauté sacrée
Tant d'amis sourds à mes adieux!
Qu'ils meurent pleins de jours, que leur mort soit pleurée,
Qu'un ami leur ferme les yeux!

Nous ne voulons pas terminer nos observations sur le drame d'*André Chénier* sans noter une preuve de goût délicat qui ne fut pas, croyons-nous, remarquée dans la nouveauté de l'ouvrage, et qui méritait de l'être. Il a été dit, et nous admettons même, si l'on veut, qu'il a été prouvé, que l'intéressante prisonnière qui a inspiré de si beaux vers à André Chénier, était Mademoiselle de Coigny. M. Dallière ne lui a pas donné ce nom; il l'a seulement appelée *la jeune captive,* et il a eu raison. Que, pour la froide exactitude de l'histoire, elle soit Mademoiselle de Coigny, cela se peut; mais pour la poésie, pour le sentiment, pour le goût, elle n'est et ne sera jamais que *la jeune captive.* C'est là son titre de noblesse devant la postérité. Elle le tient de la muse d'André Chénier, qui a rendu ce nom immortel en le

Digitized by Google

consacrant par le baptême du génie ; le changer serait, dans le culte de l'art, une profanation.

L'ouvrage de M. Dallière n'a pas été goûté seulement en France ; il a obtenu à l'étranger les honneurs de la traduction et même de la contrefaçon.

Il y a quelques années, on a joué avec succès à Madrid, sur le théâtre de la Cour, un drame d'*André Chénier*. Dans cette pièce sont reproduites, avec la fidélité, disons plutôt avec le sans-façon du plus évident plagiat, plusieurs des principales scènes de l'ouvrage français. Nous avons eu communication d'une lettre sur ce sujet, récemment adressée de Séville à M. Dallière par M. Ant. de Latour. Nous nous plaisons à en extraire les lignes suivantes :

« Mon cher Monsieur, voici un écho de votre *André Chénier*, » dont vous me permettrez de vous faire hommage. Je n'ai pas » vu représenter cette traduction ou imitation, comme vous vou- » drez l'appeler ; mais je vois qu'elle a été représentée par les » premiers acteurs de l'Espagne... J'aurais voulu trouver en tête » de cette brochure un mot qui témoignât de la reconnaissance » de l'imitateur ; mais il paraît que ce n'est pas l'usage dans la » Péninsule. On y dépouille chaque jour la France sans le moin- » dre scrupule et sans que l'on prenne la peine de dire à qui on » est redevable des idées que l'on met en scène. Vous avez eu le » sort commun sous ce rapport ; mais n'est pas volé qui veut. Je » vous félicite de tout mon cœur d'avoir mérité de l'être. »

Par respect pour les principes, nous ne pouvons qu'approuver la protestation que fait ici M. de Latour au nom de la probité littéraire. Cependant nous réclamons pour nos voisins d'outre-Pyrénées le bénéfice des circonstances atténuantes. En se mettant un peu à l'aise avec les écrivains français, ils peuvent se croire dans des limites de légitimes représailles. La France des XVIe et XVIIe siècles a tant pris à l'Espagne que l'Espagne est peut-être excusable de se figurer qu'elle reprend son bien où elle le trouve, en drapant sa pauvreté actuelle dans quelques lambeaux dérobés à la France du XIXe siècle. Si les littératures étrangères ont contribué à l'opulence de la littérature française, celle-ci gagne plus qu'elle ne perd en leur donnant occasion de reconnaître qu'elle a mis à profit les emprunts faits à leurs trésors, qu'elle n'invoque

Digitized by Google

jamais la prescription contre ses dettes et qu'elle est assez riche pour payer sa gloire.

En 1845, il a été publié à Francfort-sur-le-Mein une traduction littérale du drame d'*André Chénier*, dont on a seulement changé le titre en celui de : *La dernière victime de Robespierre*. Plus scrupuleux que l'imitateur espagnol, le traducteur allemand a eu soin d'inscrire en tête de l'œuvre le nom de M. Dallière. Nous ignorons si cette traduction a été jouée.

A l'époque où parut la seconde pièce publiée aujourd'hui de nouveau par M. Dallière, *Napoléon et Joséphine*, des critiques sérieux déclarèrent qu'il fallait, pour aborder un tel sujet, une ardeur juvénile : c'était vrai. On ajouta que cette ardeur rendait à peine excusable une pareille audace : n'était-ce pas aller trop loin? Sans doute, pour faire parler tout-à-fait dignement les deux principaux personnages de ce drame, il serait heureux que l'on pût passer de la moëlleuse élégance d'Iphigénie ou de Bérénice à la vigueur politique de Mithridate ou d'Acomat. Sans doute encore, pour saisir et rendre vivante sous le pinceau une de ces figures historiques du premier ordre dont l'impression sur l'observateur varie suivant le point où l'on se place en les étudiant, mais qui, de quelque part qu'on les regarde, ne laissent personne impassible devant leurs gigantesques proportions, ce ne serait pas trop de la main

qui crayonna
L'âme d'Auguste, de Cinna,
De Pompée et de Cornélie (1).

C'était assurément l'arrière-pensée de Napoléon, quand il disait que, si Corneille eût vécu de son temps, il l'eût fait prince. Nous ne contestons ni aux Alexandres le droit d'envier aux Achilles un Homère, ni aux Prométhées la consolation d'espérer un Eschyle. Mais enfin, parce qu'on n'est pas ou Racine ou Corneille, faut-il donc absolument s'interdire tout effort pour marcher même de loin sur leurs traces? L'allégorie du présomptueux Icare conservera-t-elle tout son effrayant prestige, quand il en

(1) Voltaire.

Digitized by Google

reste si peu aux autres traditions mythologiques de l'antiquité? En France, dit-on, l'esprit court les rues. Cela se peut, quoique pourtant on se promène encore assez facilement sans être coudoyé par lui. Quant au talent, au talent sérieux, qui a de la portée et de l'avenir, les rues n'en sont pas, que nous sachions, obstruées. Lorsqu'on a le bonheur de le rencontrer, il ne serait ni prudent ni juste de vouloir lui barrer le chemin. Il nous paraît bon au contraire de ne pas lui opposer une trop décourageante rigueur quand il réclame les priviléges du principe : *Laissez faire et laissez passer*. Il est bon qu'au risque même de se faire un peu illusion, les débutants espèrent, en présence d'une difficulté grave, qu'on leur appliquera le vers inspiré à notre poète angevin par la fougue des soldats français escaladant les hauteurs de l'Alma :

On ne peut y monter?... Regardez : on y vole!

Quand M. Dallière composa *Napoléon et Joséphine,* il n'avait pas encore écrit ce vers; mais on pourrait dire qu'il en avait le pressentiment, et nous croyons qu'à ceux qui comprennent si bien le courage dans autrui, on ne doit pas faire un crime de le porter pour leur propre compte jusqu'à une généreuse témérité. Après tout, cette confiance ne perd que ceux qui n'ont pas le droit de la concevoir. Quant aux autres, elle leur donne la force qui conduit au succès : *Possunt quia posse videntur!* Ce fut aussi l'opinion du public, empressé de se rendre aux nombreuses représentations qu'obtint à Paris et dans toute la France la pièce de notre concitoyen. « Personne, dit un judicieux écrivain, per-
» sonne ne s'avisa qu'il était impossible d'admettre Napoléon
» parlant en vers... On pensa naïvement qu'il n'y a qu'une lan-
» gue sous deux formes, et que la plus belle des deux formes est
» la meilleure... Peut-être même pensa-t-on qu'il sied mieux de
» prêter à l'Empereur la vérité idéale du vers que la vérité trop
» exacte de la prose. » M. Edouard Thierry eût pu ajouter que, si le vers a son éclat de noblesse et de grandeur, il a également ses séductions de sentiment et de grâce. Or, sous ce dernier rapport, le langage poétique n'avait pas à craindre de paraître déplacé dans la bouche de la bonne et infortunée Joséphine.

Digitized by Google

L'éloge en action de cette charmante femme, l'étude de son caractère, présenté sous toutes les faces et mis en relief par son divorce, forme, à proprement parler, le fond de l'ouvrage dont nous nous occupons. Le concevoir de cette manière, c'était faire voir qu'on avait bien compris l'excessive difficulté du sujet; c'était aussi trouver le moyen de la rendre plus abordable, non seulement sans diminuer l'intérêt, mais encore en le puisant à une des sources qui le produisent le mieux, la sympathie pour une grande infortune, non méritée et supportée noblement. C'est là en effet que tend et aboutit le drame de *Napoléon et Joséphine*, à partir de la première scène jusqu'à la dernière. Il a pour moyen, pour nœud et pour conclusion, la glorification de l'impératrice par son malheur et par le rayonnement de ses aimables qualités sur tout ce qui l'environne, depuis ses intimes serviteurs jusqu'aux personnages les plus éminents.

Dès le début, on la voit racheter par les heureux dons qu'elle tient de la nature les légers défauts qu'elle se reproche elle-même, et qu'elle doit en grande partie à l'influence du milieu dans lequel s'écoulèrent ses premières années. Tout d'abord, avec les jeunes filles de sa cour, elle se montre pleine d'un généreux abandon et d'un affable enjouement, à travers lesquels perce une secrète mélancolie. De là résulte une scène qui, comme exposition, a peu d'égales en délicatesse et en fraîcheur.

JOSÉPHINE.

Voici des diamants, des bijoux, des dentelles,
Hochets que nous aimons! brillantes bagatelles,
Que ne dédaignent point la grâce et la beauté!
. . . . . .
— Vous, vous serez charmante avec ce cachemire...
— Quant à vous, je devine, et je lis dans vos yeux
Que ce bandeau vous plaît... A l'or de vos cheveux
Mêlez ces blonds épis, que j'ai choisis moi-même;
Ils iront à ravir.

UNE DEMOISELLE D'HONNEUR.

C'est presque un diadême
Que je reçois des mains de Votre Majesté!

Digitized by Google

JOSÉPHINE.

Enfant, vous êtes reine! et votre royauté
Est libre des soucis attachés à la nôtre...
Et ma couronne, hélas! porte envie à la vôtre.

Bientôt elle donne une preuve de la même bonté, rendue plus touchante par une nuance nouvelle. Après avoir lutté contre un de ses penchants les plus prononcés, en refusant de faire une dépense demandée d'abord au nom de ce goût pour les arts qui l'entraîne à des profusions désapprouvées de l'empereur, elle cède avec transport dès qu'on lui parle au nom de l'humanité.

J'aime et crains Bonaparte. . . . .
Ma prodigalité lui déplaît; j'y renonce.

Puis tout à coup :

C'était une bonne œuvre! et vous vous adressez
A mon penchant futile, à mes goûts insensés...

Montrant son cœur :

C'était là qu'il fallait parler... et tout de suite!

Le souvenir du pays natal, souvenir qui pour elle est presque un culte, ne respire-t-il pas tout entier dans ces vers, empreints d'une sensibilité si vive :

. . . . . Mes plantes et mes fleurs,
Que j'aime d'un amour et de sœur et de mère,
Filles du Nouveau-Monde, honneur de mon parterre;
Qui, loin de leur berceau, partageant mon destin,
Ont traversé les mers pour briller un matin,
Et qui, dans leur exil, ainsi que moi peut-être,
Auront à regretter le sol qui nous vit naître!

Et dans ce cri du cœur, que lui arrache la lecture d'*Atala :*

Je vois... je reconnais à ces vives couleurs
Les champs américains... mes forêts et mes fleurs,
Et crois qu'à chaque page en mon âme il s'exhale
Comme un souffle embaumé de ma terre natale.

Néanmoins à ses plus douces pensées viennent toujours s'en mêler d'autres qui l'effraient. Elle ne serait pas créole, si elle

Digitized by Google

n'était pas superstitieuse. Par un récit, plein d'éclat et de poésie, que son étendue ne nous permet pas de citer en entier et que nous gâterions en l'abrégeant, elle apprend à sa fille qu'une vieille négresse lui a prédit autrefois sa prodigieuse fortune, en lui laissant entrevoir des revers plus grands encore. L'avenir, dit-elle,

> L'avenir m'apprendra si ce terrible adieu
> Fut la voix du mensonge ou fut la voix de Dieu.

Ainsi le poète se sert des faiblesses mêmes de Joséphine pour faire pressentir la catastrophe qui se prépare. Ce triste *avenir*, qui commence à se dévoiler, jette de l'intérêt jusque sur la croyance accordée par l'impératrice aux oracles de Mlle Lenormand. L'auteur d'ailleurs a soin de rendre cette confiance excusable, en la présentant plutôt comme l'effet d'un entraînement d'imagination que comme l'erreur réfléchie d'une raison qui se plaît à s'aveugler. Car, si elle cède au préjugé, c'est en le combattant; sous le charlatanisme de la pythonisse, elle entrevoit des secrets trop réels, déjà peut-être sourdement répandus à la cour et dont le soupçon ne peut qu'augmenter ses terreurs.

Mais ce qui domine dans l'âme de Joséphine, c'est son profond attachement, son admiration passionnée pour son époux. Ce sentiment, qui est en quelque sorte sa vie, éclate sous toutes les formes.

Dans une scène aussi vigoureusement exécutée qu'habilement conçue, Fouché, pour faire sa cour au maître, prend sur lui de préparer au divorce l'impératrice, qui l'écrase de mépris, en mettant à nu ses perfidies et ses bassesses. Elle n'attribue qu'à lui le fatal projet dont son cœur ne peut faire tomber la responsabilité sur son époux. Avant que le duc d'Otrante ait prononcé le mot qu'elle redoute, elle se montre piquée de ce que Napoléon ne lui a pas directement donné avis de la victoire de Wagram. Fouché se permet d'essayer une justification de l'empereur. Le mouvement de dépit qu'a laissé échapper Joséphine est aussitôt comprimé par l'amour conjugal autant que par la dignité de la personne et du rang. Un seul mot suffit à la souveraine et à la

Digitized by Google

femme, également offensées, pour imposer silence au cauteleux ministre.

LE DUC.

Vous n'en êtes pas moins présente à sa pensée...

. . . . . .

Et loin que votre cœur le condamne ou l'accuse,
L'Empereur...

JOSÉPHINE.

L'Empereur n'a pas besoin d'excuse.

Bientôt cependant Fouché se rassure. Il en vient à développer les motifs qui, suivant lui, doivent déterminer l'impératrice au divorce. Il ne craint pas, pour l'ébranler, de faire appel à l'amour même de Joséphine pour Napoléon.

LE DUC.

Même... si vous l'aimez...

La foudre n'est ni plus prompte ni plus terrible que l'explosion de la colère de l'impératrice, quand elle entend cette insinuation dubitative, qui est un blasphème pour son cœur.

JOSÉPHINE, se levant

Il doute si je l'aime!
Doutez de votre mère et niez Dieu lui-même.
Qu'un sentiment si pur vous est donc mal connu,
Politique, pour qui tous les cœurs sont à nu!
Des crimes, des complots vous démêlez la trame;
Mais vous ne pouvez pas lire au cœur d'une femme.
A ses nobles élans vous ne comprenez rien,
Et le vôtre n'est pas à la hauteur du sien. .

Est-il nécessaire de relever ici un mot qui semble véritablement jaillir d'un cœur de femme? *Doutez de votre mère!...* doute tellement monstrueux que, pour en dépasser l'horreur, il faut aller jusqu'à la négation même de Dieu.

Toutefois l'amour de Joséphine ne se manifeste nulle part d'une manière plus touchante et plus vive que dans sa lutte prolongée contre Napoléon lui-même pour le détourner de son fatal

Digitized by Google

dessein : soit qu'elle se laisse aller aux plus énergiques transports de la tendresse alarmée ; soit qu'elle appelle à son aide le ciel et jusqu'aux faiblesses d'imagination qui chez elle s'unissent au sentiment moral et religieux ; soit enfin qu'à force d'affection pour celui dont elle voudrait briser l'inflexible volonté, son langage de femme dévouée s'élève à la hauteur du langage d'un homme d'Etat.

Puis, quand la lutte est terminée, c'est encore l'attachement le plus tendre qui imprime au sacrifice consommé le caractère d'un dévouement presque surhumain. Cet époux qui l'abandonne, s'il devient malheureux, elle veut qu'il compte sur elle.

. . . . . Je reviendrai.
Comme par le passé, je te consolerai.

Elle ajoute :

Avant de te quitter... et, pour grâce dernière,
Laisse-moi t'adresser encore une prière...
— Ecoute, écoute-moi !.. — Ce fils, quand tu l'auras...
Tu viendras me trouver... et puis tu me diras
S'il est beau, s'il est fort... enfin s'il te ressemble !...
— Nous goûterons encore un peu de joie ensemble.

Il ne nous étonnerait pas que bien des femmes (et nous serions loin de les en blâmer) contestassent la possibilité d'une abnégation portée au degré qu'atteint ici celle de Joséphine. C'est là un genre d'héroïsme qui dépasse à tel point les forces ordinaires que l'on peut également ou l'admettre ou le rejeter en jugeant avec le cœur. Mais dès qu'on le croit possible, en soi il est sublime, et dans la pièce, il se produit sous une forme délicieuse par ce trait :

Tu me diras
S'il est beau, s'il est fort... enfin s'il te ressemble.

Nous avons insisté sur ce personnage de l'impératrice, parce qu'elle se détache fortement au premier plan du tableau où se groupent autour d'elle la douce reine Hortense, l'héroïque prince Eugène, l'astucieux Fouché, le loyal Duroc et enfin Napoléon, celui-ci dominant de sa hauteur tous les autres et Joséphine elle-

Digitized by Google

même, comme elle les éclaire tous des reflets de sa gracieuse physionomie.

On conçoit que, pour entrer dans les exigences du sujet, l'auteur a dû se placer au même point de vue que son héros et considérer sous le même jour le divorce, cette grande faute que Napoléon prenait pour un grand acte de politique, et son alliance nouvelle, funeste illusion dans laquelle il croyait voir une solide garantie de sécurité. La durée de sa dynastie et par elle la suprématie européenne de la France, voilà ce que l'empereur oppose avec une invincible rigidité aux raisonnements, aux prières, aux pleurs de ses amis et de ses proches, ainsi qu'à sa propre affection pour l'épouse chérie et désolée qu'il va quitter à regret, *invitus invitam*. Nous ne le suivrons pas dans les phases variées de ce violent combat contre les autres et contre lui-même. Nous indiquerons seulement l'ingénieux et touchant épisode du prince Eugène, voulant d'abord suivre dans la retraite une mère adorée, puis peu à peu dompté par l'irrésistible ascendant de Napoléon et finissant par rester auprès de lui. Nous y mêlerons, sans nous interrompre, afin de concentrer sur un seul point l'idée fondamentale de la pièce, quelques traits qui résumeront les développements donnés, dans différentes scènes, par l'empereur aux motifs de sa résolution.

EUGÈNE.

Pendant que la Terreur, emprisonnant ma mère,
Prenait sur l'échafaud la tête de mon père,
On garda son épée, et je vins en bon fils
Vous la redemander pour servir mon pays...
Je dois m'en séparer, et je viens vous la rendre.

. . . . . .

Un fils dans son exil doit consoler sa mère!
Je la suivrai...

NAPOLÉON.

Cruel! — Ne vois-tu pas combien
Il en coûte à mon cœur de rompre ce lien?
Que je l'aime toujours?...

EUGÈNE.

Je la suivrai, vous dis-je.

. . . . . .

Digitized by Google

NAPOLÉON.

Au-dessus du foyer élevons ces débats.
. . . . . Que j'aie enfin ma dynastie,
Et tout change de face. . . . . .
. . . . . Tout s'enchaîne, se suit ..
Du haut de l'Apennin je vis les Pyramides!
. . . . . .
Le Consulat du doigt me fit toucher l'Empire;
L'Empire dans mes mains, où faut-il que j'aspire?..
J'ai vaincu, j'ai conquis, je veux consolider!
. . . . . .
Comme Rome, il me faut ce solide ciment
Qui ne tombe et périt qu'avec le monument!...
. . . . Je marcherai sans fléchir, sans relâche...
Et, seul sous le fardeau, je porterai ma tâche.

EUGÈNE.

Non, Sire,... — Votre fils en prendra la moitié

NAPOLÉON (avec bonheur).

Qu'entends-je? . . . . . .

DUROC.

Ame héroïque!

NAPOLÉON (lui tendant les bras).

Viens!

EUGÈNE (s'y précipitant).

Mon Dieu!

NAPOLÉON.

Je savais bien
Que ton cœur ne pouvait méconnaître le mien!

Nous savons, et nous ne cherchons pas à le dissimuler, qu'en étudiant l'œuvre de M. Dallière, nous avons à nous tenir en garde contre des illusions d'amitié qui pourraient nous éblouir. Cependant nous ne craignons pas de demander si l'on connaît au théâtre beaucoup d'exemples de pathétique aussi heureusement mêlé à la vigueur du ton que dans les vers qu'on vient de lire.

Finissons par un mot un peu sévère peut-être, mais qui du

Digitized by Google

moins prouvera la sincérité de nos éloges. M. Dallière connaît les véritables chemins du cœur; qu'il ne s'égare pas, pour l'atteindre, dans des voies séduisantes, mais trompeuses. Au lieu de s'adresser toujours directement à l'intelligence et à l'âme du spectateur, il a voulu aussi flatter les yeux. Il a cru devoir mettre en scène, avec un grand apparat, la signature de l'acte de divorce. *Cela fait*, comme on dit, *spectacle*, moyen d'effet fort en vogue dans la littérature dramatique de nos jours. Cela plaît à la foule; mais on peut appliquer à ces procédés de métier plutôt que d'art ce que Buffon dit du geste oratoire, considéré en lui-même : *C'est le corps qui parle au corps.* « Il ne suffit pas, » ajoute le même écrivain, de frapper l'oreille, d'occuper les » yeux; il faut agir sur l'âme et toucher le cœur en parlant » à l'esprit. » Telle est la véritable tâche du poète qui comprend la dignité de l'art. La pièce même de *Napoléon et Joséphine* prouve largement que M. Dallière est de ceux qui ont le droit et le devoir de ne pas chercher ailleurs les sources de l'émotion.

Les Angevins nous sauront gré de rappeler que les deux drames dont nous venons de parler ont valu au poète une haute récompense, décernée dans des circonstances qui, pour ses concitoyens comme pour lui, en augmentaient encore la valeur. Ce fut à Angers, au milieu de ses collègues, les professeurs du Lycée de cette ville, sur la proposition d'un ministre angevin (1), que l'auteur d'*André Chénier* et de *Napoléon et Joséphine* reçut des mains de l'Empereur Napoléon III, alors Président de la République, la croix de la Légion-d'Honneur (2).

Les *Poèmes*, qui forment la seconde partie du volume de M. Dallière, sont au nombre de trois : *La Translation des restes*

(1) M. le comte Alfred de Falloux.

(2) Deux fois, dans cette notice, nous avons occasion de citer le mot d'Horace qui assimile la poésie à la peinture. Qu'on nous pardonne d'en faire une troisième application, mais celle-ci, comme dit le même poète, *fonte cadens parcè detorta*. M. Bodinier, dont le nom est aussi une gloire artistique de la patrie de David, fut décoré avec M. Dallière. La ville d'Angers doit aimer qu'on réveille le souvenir du jour où, dans ses murs, et dans la personne de deux de ses enfants, la peinture et la poésie se virent fraternellement confondues dans un même honneur : *Ut pictura poesis !*

Digitized by Google

de saint Augustin à Hippone, L'Aigle et *La Guerre d'Orient.* On sait que le premier et le troisième ont été couronnés par l'Académie française.

Ils sont précédés de deux compositions d'une moindre importance, mais qui, par leur sujet ou par leur origine, ont un point de contact avec les ouvrages plus étendus auxquels elles sont jointes.

L'une de ces productions accessoires est un fragment, intitulé : *Fête à l'Etre suprême, présidée par Robespierre.* Ce morceau a déjà paru, sauf de légères modifications, dans les précédentes éditions du drame d'*André Chénier*, dont il est en quelque sorte le complément. C'est comme un vigoureux écho des *ïambes* foudroyants lancés contre la Terreur par l'infortuné poète dont M. Dallière a chanté la mort. On y lit :

Le char qui s'avançait portant la Liberté
Jusque sur le tyran recule épouvanté.
Les taureaux sous le joug frissonnent et chancellent ;
L'écume, la sueur sur leurs membres ruissellent.
Vainement l'aiguillon les presse avec fureur,
Ils s'abattent frappés d'une invincible horreur...
. . . C'est l'odeur du sang que leur instinct abhorre ;
Car ils sont sur la place où le sang fume encore,
Où, toujours altéré, l'échafaud se dressant
Demande chaque jour du sang, toujours du sang !...
Prêtre de la Terreur, tu le vois, Robespierre,
Ton règne fait horreur à la nature entière !

De tels vers sont plus qu'une preuve de talent ; ils sont un acte d'honnête homme et de bon citoyen. L'auteur fait bien de les reproduire chaque fois qu'il réimprime le drame à la suite duquel ils ont paru d'abord. Il convient de saisir toutes les occasions de protester contre les impudents essais de réhabilitation qu'on n'a pas craint de tenter en faveur du nom de Robespierre et de quelques autres. Il convient surtout que ces généreuses récriminations de la conscience publique aient pour interprètes ceux qui, comme M. Dallière, peuvent également, soit en se frappant le front avec André Chénier, soit en portant la main *sous leur*

Digitized by Google

sein gauche (1), suivant l'expression du poète latin, se rendre le témoignage qu'eux aussi, ils ont *là quelque chose.*

L'autre composition annexée aux *Poèmes* appartient par sa date aux débuts de l'auteur. A peu près oubliée de lui et enfouie avec ses autres essais dans des cartons d'où sa modestie ne voulait pas la retirer, elle en a été presque violemment arrachée par des mains amies, comme marquant le point de départ, et pouvant servir d'introduction aux ouvrages qui plus tard ont obtenu un double succès académique. C'est une *Ode à Riquet, créateur du canal des deux mers.* Elle a concouru pour un prix de poésie, décerné à Béziers, lorsqu'en 1838 on inaugura dans cette ville la statue de l'immortel ingénieur par David (d'Angers). Ce dernier nom était de nature à stimuler l'ardeur naissante du poète angevin. Son ode est une œuvre de jeune homme, il est vrai, et dont les inégalités laissent percer plus d'élan que d'expérience ; mais on y trouve déjà des qualités brillantes, surtout une pureté d'accent et un sentiment de l'harmonie qui en font un heureux prélude à des chants d'un ton plus ferme et d'un souffle plus soutenu.

M. Dallière obtint à ce concours une mention honorable ; un prix fut décerné à un autre de nos compatriotes, par qui l'on peut sans honte s'avouer vaincu, M. Victor Pavie. Disons aussi que le vainqueur a lieu d'être doublement fier, quand, dans la pièce sur laquelle ses vers l'ont emporté, il se trouve un certain nombre de strophes telles que celles-ci :

Je veux briser, ô mers, ces barrières profondes,
Rempart que la nature a mis entre vos ondes ;
Je vous réunirai par un libre chemin.
Pour couronner mon œuvre et mes rudes fatigues,
Vos flots s'élanceront, en respectant mes digues,
Dans le lit creusé de ma main !

A mon œil enchanté l'avenir se dévoile.
Où la herse passa, bientôt, à pleine voile,

(1) . . . . . Lævâ sub parte mamillæ
. . . salit. . . (Juven.)

Digitized by Google

Mille vaisseaux prendront la route que voilà (1) !
Vous sortirez, ô mers, de vos bornes prescrites;
Vous verrez à ma voix reculer vos limites,
Et vos flots viendront jusque-là !

Quand, pour sujet de concours de poésie, en 1856, l'Académie française indiqua, suivant l'expression de son illustre secrétaire perpétuel, « *Les restes de saint Augustin rapportés en Afrique,* » cette consécration dernière de la conquête française d'Hip- » pone, » elle « faisait appel, comme disait encore M. Villemain, » à un des grands souvenirs de la religion et de l'éloquence, de- » venu plus particulièrement pour nous un souvenir national. » En choisissant un pareil sujet, l'Académie n'avait assurément pas entendu le restreindre à la description, toute poétique qu'elle pût être, des imposantes cérémonies qui eurent lieu lorsqu'on transporta, il y a quelques années, en Afrique une partie des reliques de saint Augustin. Ce fut du moins ce que pensa M. Dallière. Il lui semblait qu'à ce grand nom de l'évêque d'Hippone devaient être rattachés tous les grands souvenirs qu'il rappelle et d'où l'on pouvait naturellement aussi faire sortir de grandes espérances. Il en résulta pour son œuvre des proportions qui l'emportèrent bien au-delà du cercle habituel tracé par le programme académique. Le succès justifia ce qu'avec son extrême modestie notre concitoyen se reprochait presque comme une témérité, ce que les confidents de sa pensée encourageaient comme une intelligente innovation. L'Académie confirma cette dernière opinion. Dans sa justice et dans son bon goût, elle aurait regardé comme un contre-sens que le mérite d'un plan tiré des entrailles du sujet, devînt contre une excellente production une fin de non recevoir. En décernant, à l'unanimité, le

(1) On reconnaît dans ces vers que le jeune auteur amassait alors sa moisson de *studieux souvenirs*, signalés depuis à l'Académie, comme nous le verrons plus loin, par une de ces appréciations qui sont à la fois une récompense et un enseignement. En s'inspirant du *receptus terrâ Neptunus* d'Horace, il y oppose la contre-partie du

. . . . Sterilisque diù palus, aptaque remis,
Vicinas urbes alit, et grave sentit aratrum.

Digitized by Google

prix à M. Dallière, elle montra que, si elle fixe aux concurrents une limite d'étendue, c'est pour arrêter ceux qui se traînent et non ceux qui volent. Elle veut avec raison prévenir le débordement des mauvais vers; mais elle pense avec non moins de sagesse que, quand les vers sont bons, il n'y en a jamais trop. Un tel précédent n'est pas dangereux; la contagion en est plus à désirer qu'à craindre.

Après avoir constaté dans son rapport que l'Académie, qui avait à juger plus de cent ouvrages présentés au concours, n'avait « pas hésité sur le prix même et sur le premier rang à don- » ner à la pièce de M. Dallière, » M. Villemain ajoutait : « Il » y a beaucoup à louer dans ce poème. » Puis, avec cette suprême autorité de goût qui donne à chaque mot la valeur d'un arrêt, il caractérisait ainsi les qualités qui avaient spécialement fixé les suffrages de l'Académie : « Studieux souvenirs et naïve » admiration d'Augustin, succession d'images empruntées aux » premiers siècles chrétiens et à la gloire récente de la France, » dans les mêmes lieux, devant le même autel et le même tom- » beau, poésie correcte, harmonie mêlée d'émotion... »

En matière de critique littéraire, quand on a cité M. Villemain, ne fût-ce que pour lui emprunter quelques lignes, on n'a plus le droit de rien ajouter. Nous nous bornerons à un choix d'extraits qui indiqueront la marche du poète, et mettront en évidence les mérites divers signalés dans son œuvre par le juge le plus compétent.

Voici le début :

Sur tous les océans la nacelle de Pierre,
Libre, voguait enfin dans des flots de lumière,
Emportant ces pêcheurs dont le maître parlait;
La journée était bonne, et l'ouvrier sublime
Voyait sous le butin retiré de l'abîme
Plier le céleste filet.

Seule, la cité-reine,... Rome résiste encore aux saints envahissements de la foi nouvelle.

Jamais plus de ferveur n'entoura chaque idole,
Jamais vers Quirinus plus d'encens ne monta.
. . . . . .

Digitized by Google

Vains efforts ! jusqu'au sein de ses dieux domestiques,
L'aruspice, le soir, au bruit des saints cantiques,
Près du chaste foyer de deux jeunes époux,
Entend son petit-fils, d'une voix enfantine,
Bégayer du *Pater* la prière divine
En s'endormant sur ses genoux (1).

L'heure approche où la grande révolution morale doit atteindre son terme. Le plus merveilleux des prodiges va couronner tous les autres. On verra

La Rome éternelle
Renaître de sa cendre, et, plus grande et plus belle,
Berceau régénéré de cent peuples divers,
Et du monde nouveau moderne métropole,
Toujours reine, du haut d'un autre Capitole
Embrasser encor l'univers !

Mais cette prodigieuse transformation ne pourra s'accomplir sans que le fer et le feu s'unissent pour

Guérir la lèpre immonde
Qui dévore le sein de la reine du monde.
. . . . . .
Le Nord a débordé... tout s'abîme, tout tombe.
. . . . . .
Comme Jérusalem, Rome idolâtre expie
Le sang chrétien qu'elle a versé !

La barbarie s'étend de plus en plus. Elle porte le ravage

Jusqu'au fond des déserts où régnait Jugurtha.

Après *Madaure, Carthage et Cirtha, Hippone* à son tour est menacée. Tout s'émeut, tout se trouble dans ses murs. Son saint évêque conserve seul assez de force morale pour relever les courages abattus. La charité d'Augustin se multiplie ; elle prend toutes les formes, accepte tous les sacrifices, jusqu'à ce qu'enfin y mettant le comble par celui de sa vie, le digne pasteur expire sur les ruines du bercail qu'il n'a pu sauver.

Cependant une révélation divine console ses derniers instants. Dans un lointain mystérieux, lui apparaît une contrée à laquelle

(1) Historique.

Digitized by Google

de hautes destinées sont promises, la Gaule. En rendant le dernier soupir, il la *marque du signe de la croix*, du signe qui enfante les miracles, et doit assurer à ce peuple privilégié l'honneur de dissiper les ténèbres où, pendant une longue suite de siècles, l'Afrique va demeurer comme anéantie.

Revenant à ce déplorable état intellectuel de l'Afrique, le poète voit une image de la future régénération de cette contrée dans la réapparition d'*Herculanum*, arrachée aux cendres qui l'ont couverte si longtemps.

Dix-huit siècles passés : au lever de l'aurore,
Un jour, le laboureur tout-à-coup s'arrêta,
En entendant le bruit métallique et sonore
De l'airain enfoui que sa herse heurta...
Et la terre fouillée entr'ouvrit ses entrailles
Et vit se réveiller, après un long sommeil,
Forum, temples, palais, portiques et murailles,
Surpris de revoir le soleil!

Sur cette dernière strophe, nous ne pouvons nous refuser une digression, qui nous sera, croyons-nous, facilement pardonnée par nos lecteurs. Cette strophe est un des *studieux souvenirs* dont l'éloquent interprète de l'Académie connaît le prix mieux que personne. Quand il l'entendit lire pour la première fois, il déclara qu'il ne se rappelait pas — (or, on sait si la mémoire de M. Villemain manque de richesse, en tout genre) — qu'il ne se rappelait pas avoir vu ailleurs une aussi heureuse inspiration due aux beaux vers de Virgile :

Agricola, incurvo terram molitus aratro,
Exesa inveniet scabrâ rubigine pila,
Aut gravibus rastris galeas pulsabit inanes,
Grandiaque effossis mirabitur ossa sepulchris.
(GEORG., I, 494.)

On conçoit qu'à leur tour, M. Dallière et ses amis aient conservé le souvenir d'une pareille appréciation. Il y a bien peut-être quelque indiscrétion à mettre le public dans la confidence; mais si c'est une faute, elle est, nous l'avouons, de celles que l'on se trouve heureux de commettre, et dont on aurait bien de la peine à se repentir. Poursuivons.

Digitized by Google

Ainsi qu'Herculanum, Hippone disparue
Renaîtra-t-elle un jour au choc de la charrue
Que pousse un bras réparateur?

Oui, ce prodige aura son jour, qui est marqué dans les immuables décrets de Dieu.

Et là-haut Augustin tressaille d'espérance :
Le doigt de l'Eternel lui désigne la France.
. . . . . .
Qui, comme le soleil, roi de l'immensité,
Visite chaque peuple, et verse sur le monde
Et sa chaleur et sa clarté!

Les temps sont arrivés où la patrie d'Augustin doit subir cette bienfaisante influence. L'Afrique va devenir française. Nos soldats, maîtres d'Alger, étendent leurs conquêtes; ils arrivent aux lieux qui virent naître l'évêque d'Hippone. Reporté ainsi au cœur de son sujet, M. Dallière déroule, avec un éclat de poésie qui n'enlève rien à l'exactitude de l'histoire, toute la vie de saint Augustin. Il le montre successivement enfant naïf et pieux, jeune homme entraîné par le torrent des passions, mais recherchant néanmoins le vrai avec ardeur et se reprochant avec amertume de ne pas pratiquer le bien; puis enfin, rendu à la Foi par l'étude, trouvant avec délices, dans la méditation des divines vérités, ce calme, ce repos si longtemps appelé en vain par les agitations de son esprit et par les égarements de son cœur.

Il veut, il ne veut pas. Haletant, éperdu,
Il s'effraie; et, déjà sur le seuil de l'Eglise,
Il reste le pied suspendu... (1).
. . . . . .
Et voilà ce grand cœur enfin cicatrisé!
. . . . . .
Il ne sent plus le poids des chaînes corporelles.
Quand elle prend son vol sur l'aile de la Foi,
L'âme vers les hauteurs des sphères immortelles
Emporte tout l'homme avec soi!

A cette grande et nouvelle phase de la vie de son héros, le talent de l'auteur se révèle aussi sous un jour nouveau. Il suit

(1) Saint Augustin ; *Les Confessions*.

Digitized by Google

avec un singulier bonheur saint Augustin dans ses immenses travaux de pontife et de docteur, défenseur non moins zélé des légitimes droits de la raison que formidable ennemi de toutes les erreurs contraires à la Foi. Ici les idées les plus abstraites n'effraient pas le poète, qui, sans cesser de l'être, devient philosophe et presque théologien. Témoin ce mouvement, que lui inspirent les enseignements de saint Augustin sur le *libre arbitre* :

D'un juste et noble orgueil je me sens palpiter.
Presque au-dessus de l'ange il m'élève, moi libre !
— J'ai le droit de faillir (1). .. Mais, divin équilibre !
J'ai le pouvoir de mériter !

C'est là, nous semble-t-il, un remarquable exemple de difficulté vaincue. Il faut une grande souplesse de talent pour passer d'une suite de tableaux, imposants ou gracieux, à l'expression de pareilles idées dans des vers qui réunissent la rapidité d'un tour incisif à la fermeté d'une nerveuse concision.

Parmi ces peintures, il en est une qui doit un instant nous arrêter. Dans un des passages les plus justement célèbres des *Confessions* (2), saint Augustin se représente, avec sa mère vénérée, devant une fenêtre d'où la vue s'étend au loin sur les flots, à l'embouchure du Tibre, l'un et l'autre portant leurs regards, dans une ineffable extase,

De l'infini des mers à l'infini des cieux;

puis s'élevant graduellement au-dessus de toutes les choses créées jusqu'à l'Eternelle Vérité, contemplée en quelque sorte *face à face* par une conquête anticipée du bonheur des élus. Voici comment M. Dallière a imité ce morceau :

Quelles félicités inondent tout son être,
Quand, le soir, contemplant cette voûte d'azur,
Il écoute Monique au bord de la fenêtre
Qui s'ouvre sur la mer au flot limpide et pur !

(1) Nous avons entendu exprimer la crainte que cette expression ne semblât contenir une erreur philosophique. C'est pousser un peu loin, croyons-nous, un scrupule louable dans son principe. L'ensemble de la phrase nous paraît faire assez comprendre que le mot *droit* n'est pas employé ici dans un sens rigoureux, mais qu'il signifie seulement : *la faculté*.

(2) Livre IX, chap. 10.

Digitized by Google

Sur ses ailes de feu l'amour, qui les embrase,
Les enlève à la terre, et, du cœur et des yeux,
Ils peuvent savourer, dans leur divine extase,
Toutes les voluptés des cieux !

Il n'est personne qui, en lisant cela, ne pense aussitôt à la délicieuse traduction du même passage de saint Augustin qu'Ary Scheffer a fixée sur la toile. Or, voici une circonstance qu'il nous paraît bon de noter. Quand M. Dallière écrivit la strophe qu'on vient de lire, il ne connaissait ni le tableau de Scheffer ni la gravure qui a popularisé ce chef-d'œuvre. Et pourtant il semble que les vers aient été composés en contemplant le tableau ou pour être imprimés au bas de la gravure. Ici se trouve applicable dans l'exactitude la plus rigoureuse le principe : *Ut pictura poesis.* Placés tous les deux en face d'un modèle admirable, les deux artistes l'ont reproduit dans sa ravissante vérité, l'un avec le pittoresque du vers, l'autre avec la poésie du pinceau.

Les grandes doctrines empruntées au docteur de l'Eglise par le poète, ramènent celui-ci à la pensée que l'ignorance et la barbarie ne doivent pas peser toujours sur les lieux où brilla jadis une si vive lumière. Il est heureux de voir poindre le jour de la résurrection morale de l'Afrique, sous les auspices de la France, qui, une fois encore, se glorifiera d'avoir, par les conquêtes de son épée, préparé *les conquêtes de la croix.* Elle ne peut mieux inaugurer sa mission civilisatrice qu'en replaçant l'Afrique sous l'égide de celui dont le génie en fut autrefois le flambeau. Elle a obtenu de la Sardaigne, par qui furent conservés les restes de saint Augustin, une partie de ce dépôt sacré.

Le navire a quitté la côte hospitalière
Où se cacha longtemps le précieux trésor,
Et, sous un ciel d'azur, inondé de lumière,
Il porte avec orgueil son tabernacle d'or.

. . . . . .

Oh ! ce temple convient au mystère sublime !
Et Dieu, de l'Océan de son immensité,
Sur ce frêle vaisseau suspendu sur l'abîme
Descend dans sa grandeur et dans sa majesté.
Entonnez, ô prélats, vos hymnes d'espérance !

. . . . . .

Digitized by Google

Priez, oh ! priez donc autour de ces reliques
Que porte avec respect le flot silencieux.
Faites monter l'encens et la voix des cantiques
De l'infini des mers à l'infini des cieux !

Le vaisseau atteint la rive africaine, étonnée de répéter de pieux concerts que, depuis tant de siècles, elle ne connaissait plus.

. . . . . Ebranlant les airs,
L'hymne d'Ambroise (1), triomphale,
Fait vibrer l'écho des déserts !

Les grandes reliques sont rendues à cette terre régénérée, pour laquelle une nouvelle ère intellectuelle va s'ouvrir. La tâche du poète est accomplie, et il termine dignement en adressant avec une pieuse confiance à saint Augustin une invocation, résumé de l'œuvre entière, où le passé de l'Afrique chrétienne apparaît comme un gage assuré de son avenir :

Nous t'avons ramené dans la barque de Pierre.
Ton église autrefois s'élevait en ce lieu :
Voici les fondements et la première pierre...
Rebâtis ta *Cité de Dieu !*

L'*Aigle* est un poème en trois chants, qui ont pour titres : *Les Cendres* (de Napoléon), — *Le Drapeau rouge*, — *Sébastopol*. Quelque peu liés que paraissent au premier coup d'œil ces trois textes, ils le sont dans l'esprit de l'auteur par une commune pensée qui constitue l'unité du sujet. Son ouvrage résume poétiquement et à grands traits, au point de vue napoléonien, l'histoire de France contemporaine, de 1815 à 1855. Les principaux événements de cette période forment un grand drame, qui a pour *Deus ex machinâ* l'aigle impérial, constamment invisible et présent, depuis le jour où il sembla tomber mourant sur le rocher de Sainte-Hélène jusqu'au jour où il rapporte de Sébastopol le laurier reverdi d'Austerlitz. Evidemment, une telle conception ne peut manquer de donner lieu à des jugements bien divers suivant la divergence des opinions politiques. Mais il est un point sur lequel l'auteur a droit de se promettre l'unanimité des opinions. C'est l'appréciation de la vigueur et de l'éclat que donne

(1) *Te Deum.*

Digitized by Google

à ses pensées et à leur expression un profond sentiment de l'honneur national. Comme nous le croyons digne de réunir par-là tous les suffrages, et que nous regretterions de lui en faire contester aucun, c'est aussi par-là seulement que nous voulons considérer ici son ouvrage.

Personne sans doute ne méconnaîtra la piquante originalité du début de ce poème. Il porte inscrits à son frontispice deux vers d'un de nos poètes les plus populaires, et cette épigraphe, au lieu de révéler, suivant l'usage, l'idée fondamentale de l'œuvre, en est précisément le contre-pied. On lit sous le titre :

Son aigle est resté dans la poudre,
Fatigué de lointains exploits.

BÉRANGER.

Ce plaintif souvenir amène, par une brusque entrée en matière, une dénégation d'un ton fort noble, mais empreinte cependant (qu'on nous pardonne le mot) d'une sorte de *crânerie*. Le style se trouve ainsi, dès l'abord, marqué de la couleur spéciale réclamée par le sujet et motivée peut-être aussi par l'idée de lutter sur son propre terrain contre le chansonnier belliqueux, désespérant de la cause qu'il a tant de fois et si chaleureusement célébrée.

Il n'est pas resté dans la poudre
Cet aigle, cher à nos drapeaux;
Il sait encore lancer la foudre
Après quarante ans de repos !

De 1815 à 1830, les événements ont marché rapidement vers un terme fatal. Ils poursuivent leur cours providentiel. Un jour arrive où la royauté nouvelle croit devoir évoquer le prestige de souvenirs dont elle ne prévoit pas le danger, en apportant sous le dôme des Invalides les cendres de Napoléon. A ce spectacle inattendu, les vieux restes des légions qui ont ébranlé le monde s'émeuvent, et le poète s'échauffe de leur enthousiasme.

. . . . . Ces vétérans des Gaules
Semblent, après vingt ans, sortir de leurs tombeaux,
Fiers de porter encor, tout noircis par la poudre,
Comme de vieux drapeaux qu'a déchirés la foudre,
Leurs uniformes en lambeaux.

Digitized by Google

Le char funébre et triomphal passe, au milieu de ce cortége, sous l'Arc-de-l'Etoile:

Monument souverain, vois sous ta large porte
La royauté vivante et la royauté morte,
Et le bandeau de pourpre et les voiles de deuil...
De ces deux majestés qui sont là face à face,
Quelle est celle qui brille et celle qui s'efface,
Quel est le trône et le cercueil?

Le trône!... Il s'écroule encore une fois. Cette catastrophe ouvre le deuxième chant, et elle inspire de nobles accents au poète, ému de la rapide succession des royales infortunes.

Muse, n'accablez pas le monarque qui tombe,
Qui, disant à la France un éternel adieu,
Sur le sol étranger va chercher une tombe,
Incliné sous le doigt de Dieu!

Qui, son palais en feu, son trône mis en poudre,
A cette voix d'en-haut s'arrête épouvanté,
Quand Février lui rend ce même coup de foudre
Qu'entendit l'autre royauté...

Ce roi qui, séparé de toute sa famille,
N'a pas un serviteur pour lui donner la main,
Qui porte encor le deuil de sa plus jeune fille,
Antigone qu'il pleure en son rude chemin.....

La France voit avec effroi reparaître, menaçant comme toujours, ce drapeau

l'emblême du carnage,
Ce drapeau, la couleur du sang!

Mais vainement il s'est dressé un instant sur la capitale du monde civilisé, comme ces insignes de mort que l'on déployait autrefois sur les villes pestiférées;

Un cœur noble le fait tomber!

. . . . . .

Lamartine! le Dieu qui frappe et qui console,
Sans doute te prêta sa force et sa parole
Pour dire aux flots grondants : Vous n'irez pas plus loin!

. . . . . .

Digitized by Google

C'est l'accomplissement du rêve magnifique
Que lui faisait rêver une voix prophétique
Au pied des cèdres du Liban !

Puisse-t-il s'arrêter après cette journée !
Puisse-t-il, sans trahir sa haute destinée,
Dire à la politique un éclatant adieu !
— Inspiré du Très-Haut, souffle de sa pensée,
Rentre, barde des cieux, dans ta sphère tracée,
Reprends ton vol au sein de Dieu !

L'Eternel au génie a marqué ses limites ;
L'Océan ne sort pas de ses bornes prescrites ;
Les prophètes, après leur sainte mission,
S'en retournaient, ainsi que des aigles sublimes,
Loin des sentiers humains, vers les célestes cimes
De la montagne de Sion.

Mais si, fermant les yeux aux splendeurs de ta muse,
Tu poursuis sur nos bords la lueur qui t'abuse,
Si ton luth sous ta main ne doit plus soupirer,
Oh ! laisse, laisse-moi, déplorant ton délire,
Laisse-moi détacher des cordes de ta lyre,
Une du moins pour te pleurer !

Nous ignorons si ces vers ont passé sous les yeux de M. de Lamartine ; nous savons seulement qu'ils ne lui ont pas été envoyés par l'auteur. Cette réserve a été inspirée par une délicatesse louable. On eût pu néanmoins espérer, ce nous semble, qu'en recevant de pareils vers, l'homme politique se serait effacé pour en laisser goûter le charme au chantre des *Méditations*.

La tempête éclate de nouveau. Alors un grand exemple est donné à la terre et va recevoir sa récompense dans le ciel.

Au nom du Dieu de paix, le pardon à la bouche,
L'archevêque, au milieu d'un silence farouche,
Paraît, montrant la route ouverte au repentir.
Mais ils ont visé juste, et le saint prêtre tombe.
Le rameau qu'il portait ombragera sa tombe
Comme la palme d'un martyr.

Enfin l'*orage se dissipe*... L'aigle s'échappe des Invalides, et il

Digitized by Google

en rapporte le sceptre et la couronne qu'il gardait auprès du tombeau.

Le troisième chant de *L'Aigle* ayant le même sujet que le poème de *La Guerre d'Orient,* nous réunirons ce que nous avons à dire de ces deux compositions, qui peuvent être considérées comme deux parties d'un seul tout.

Et d'abord, qu'on veuille bien nous permettre de répéter ici ce que nous écrivions dans le *Journal de Maine et Loire* quelques jours après la séance où l'Académie, par l'organe de M. Villemain, avait proclamé le résultat du dernier concours.

M. Dallière, disions-nous, avait, en abordant le sujet si national proposé par l'Académie, à vaincre une difficulté toute spéciale; c'était de reproduire, sans se copier, ce qu'il avait déjà écrit. Il se trouvait à cet égard dans la position d'un peintre qui fait deux tableaux avec une même idée. Dans son poème de *L'Aigle,* il avait déjà chanté la glorieuse campagne de Crimée. Il ne pouvait se borner à détacher d'un ouvrage imprimé quelques pages pour les présenter à ses juges; l'Académie avec raison n'eût pas admis cette manière de concourir. D'ailleurs ce qui convenait immédiatement après la prise de Sébastopol, n'avait plus maintenant le même caractère d'à-propos. Dans les premiers transports du succès, la France ne semblait sensible qu'à une seule chose; elle était tout entière au bonheur de voir encore une fois son drapeau brillant de cette auréole de gloire qui a tant de charmes pour elle. Aujourd'hui, sans apprécier moins les prodiges de valeur accomplis par ses enfants dans cette campagne digne de faire suite à celles du premier empire, elle se plaît à en considérer le côté moral. C'était là surtout ce que l'Académie avait en vue, quand elle choisissait la *Guerre d'Orient* pour sujet de concours. C'était là ce que son illustre secrétaire avait admirablement indiqué, l'année dernière, en rappelant que la guerre, toujours si triste en elle-même, ne peut, malgré tout le prestige de la gloire, être approuvée qu'autant qu'elle sert, comme notre expédition de Crimée, les intérêts de la justice et de la civilisation.

M. Dallière devait donc cette fois porter ses regards plus loin que le champ de bataille, et montrer que tant de sang généreux n'aura pas été vainement répandu. Cette seconde face du sujet,

Digitized by Google

la plus satisfaisante pour l'esprit philosophique, mais la plus difficile à bien présenter en vers, le ramenait cependant à la partie guerrière qu'il avait déjà traitée. Aussi ne s'est-il pas interdit tout emprunt à son premier travail, ce qui eût été une sorte de puérilité; mais en reprenant quelques-unes des grandes scènes militaires qu'il avait antérieurement tracées, il en a modifié l'ordonnance et les détails; il y a mêlé d'autres épisodes; puis, dans plusieurs parties du poème, surtout au début et dans la conclusion, il a fait en sorte d'arrêter assez fortement l'esprit sur les hautes pensées morales qui découlent du sujet pour que son ouvrage primitif ait comme pris une nouvelle vie par une véritable transformation.

Nous venons de dire que M. Villemain avait indiqué aux concurrents la voie qu'ils avaient à suivre pour atteindre le but assigné à leurs efforts. Voici de quelle manière il s'exprimait, en formulant *les regrets*, et, comme il disait si délicatement, *presque les excuses* de l'Académie, privée une première fois de décerner le prix qu'elle avait promis *sous l'impression du sentiment public*.

« Par respect pour le sujet et par respect pour le talent, » l'Académie ajourne le Prix à un prochain Concours. Elle n'a » pas craint ce retard; la gloire ne vieillit pas. La perspective » d'une année de plus n'affaiblira pas l'éclat de quelques noms » nouvellement illustrés : elle n'éteindra pas les religieux sou- » venirs de reconnaissance et de deuil qui s'attachent à la mé- » moire de tant de braves Français, nobles victimes de la gloire » nationale.

» *La Guerre d'Orient*... est surtout la guerre de la civilisa- » tion, la marche conquérante et tutélaire de la science et des » arts, de la religion et de l'humanité étendant leur influence sur » ces beaux climats comblés de tant de dons par la Providence » divine, et longtemps si misérables par la faute des hommes....

» .... La guerre n'est qu'un instrument. Le progrès moral » des pouvoirs, l'adoucissement du sort des peuples, le bien-être » accru par l'ordre et le travail dans de fertiles contrées, le com- » merce réparant les maux destructeurs et civilisant le monde » par les arts, c'est là ce qui doit sortir d'une guerre politique, et » ce qui couronne la victoire elle-même...

Digitized by Google

» .... Le génie de l'homme, chaque jour fortifié de découvertes nouvelles, est aujourd'hui le Conquérant qui commande » les travaux créateurs, qui rapproche les continents, qui réunit » les mers. Alexandre, dont les armes changèrent le commerce » du monde, avait eu la pensée de renouveler l'antique canal qui » joignait la mer Rouge au Nil, et de communiquer ainsi d'Aden » à sa ville d'Alexandrie. La mort ne lui en laissa pas le temps. » Espérons que, de nos jours, l'esprit européen, qui ne meurt » pas, osera, malgré quelques obstacles, par le triple pouvoir de » la science, de la richesse et du bon sens public librement exprimé, rendre l'Egypte à la vie et aux arts, et qu'en ouvrant » à la navigation l'isthme de Suez, il abrégera de moitié la route » de l'Occident éclairé vers l'Orient barbare !

» L'Académie fait appel de nouveau à la méditation du penseur et du poète sur ces souvenirs de gloire si récents qui » touchent à de si grands problèmes, qu'elle indique, sans y » pénétrer (1). »

Nous en demandons humblement pardon à M. Villemain, nous ne pouvons être ici d'accord avec lui. *Indiquer* ainsi, c'est en réalité *pénétrer* jusqu'au cœur des *grands problèmes* dont on donne l'énoncé. Ce n'est pas seulement les saisir par la *méditation du penseur*, c'est les éclairer déjà des splendeurs de la poésie. Ajoutons toutefois que c'est se rendre terrible à force d'être généreux; car il y a dans de tels secours de quoi faire reculer devant la perspective d'un rapprochement trop redoutable pour qu'on se hasarde facilement à le braver. Nous ne savons pas s'il est bien vrai que Buffon, qui, en matière de style, pouvait être un peu suspect d'apprécier les choses à la manière de M. Josse, eût coutume de caractériser les beaux vers en disant qu'ils valaient de la prose; mais ce que nous savons, comme tout le monde, c'est que les poètes ne sont pas rares qui seraient trop heureux si leurs vers pouvaient, sans en être écrasés, supporter pour terme de comparaison la prose de M. Villemain.

Et pourtant qui donc, fût-ce parmi les poètes les plus justement jaloux des priviléges de leur art, eût pu se plaindre,

(1) Rapport sur les Concours de 1857.

Digitized by Google

quand, après une année d'intervalle, revenant sur les mêmes idées, avec cette fécondité d'esprit qui, contre la loi commune, semble chez lui emprunter à l'âge plus de souplesse et de ressort, M. Villemain disait de nouveau :

« . . . . Plus que jamais, il faut le dire, l'Europe éclairée, et » la France en première ligne, ne sauraient détourner de l'Orient » leur puissante sollicitude. C'est pour elles un devoir de tutelle, » un engagement d'honneur social...

» Ajoutons-le, Messieurs, les conquêtes récentes de la civili- » sation, les forces merveilleuses qu'elle s'est données, la course » plus prompte, plus directe et comme infaillible de ses flottes » à vapeur, le rapide sillage de ses convois sur terre, la soudai- » neté magique de ses messages et de ses ordres, cette électricité » qui porte si loin, en quelques minutes, l'éclair d'une nouvelle » ou d'une volonté, tout cela semble rendre plus exorbitants, » plus intolérables, les incidents funestes qui troublent encore » quelques parties du globe. Les attentats les plus lointains, an- » noncés si vite, paraissent presque commis sous nos yeux. On » s'indigne davantage des insultes faites à de grands peuples dans » les contrées mêmes que protège l'ombre de leur pouvoir. On » s'étonne qu'ils n'aient pas, pour ainsi dire, la haute police du » monde. La cause en est visible cependant. C'est qu'un des » grands problèmes du commencement de ce siècle, la transfor- » mation de l'Orient, tentée d'abord en Egypte, par le génie » même de la guerre, reprise plus tard sur tant de points succes- » sifs, dans les îles Ioniennes, dans l'Attique et la Morée déli- » vrées, dans la conquête croissante de l'Algérie, dans les postes » lointains de Buschire et d'Aden, et jusque dans les murs de » Canton, est incessamment à l'ordre du jour, devant la provi- » dence de Dieu et l'attente des peuples. »

Il nous a été donné de saisir et de partager la profonde émotion, l'enthousiasme électrique, produits par ce magnifique langage dans l'auditoire qui se pressait au palais de l'Institut pour entendre le *Rapport sur les Concours de* 1858. Nous connaissions depuis longtemps les effets de l'éloquence de M. Villemain sur une grande assemblée. Nous savions tout ce que son style, déjà si pénétrant quand on l'étudie dans le recueillement du cabinet,

Digitized by Google

gagne encore de force, quand vient s'y joindre la triple puissance d'une voix vibrante, d'un regard où se peint la pensée, et d'un geste qui à lui seul suffirait pour la rendre. Mais nous ne nous souvenons pas d'avoir jamais frémi sous sa parole comme dans la circonstance dont il s'agit. Jamais nous n'avions plus vivement goûté l'empire de toutes les ressources réunies de la nature et de l'art. Jamais, en un mot, nous n'avions mieux senti la justesse de la qualification, si simple et si expressive, appliquée par les anciens à l'orateur digne de ce nom : *l'homme de bien, habile à parler, vir bonus, dicendi peritus.*

Si, dans les vers que nous allons extraire simultanément des deux poèmes de M. Dallière, on trouvait un reflet de la prose que nous venons de transcrire, il n'y aurait certes pas de succès dont notre compatriote eût lieu d'être plus heureux et plus fier.

Voici le commencement de *La Guerre d'Orient :*

Mystérieux climats, région de l'aurore,
Terre où s'est élevé l'arbre qui nous sauva,
Terre au sein déchiré, toute fumante encore
De la foudre de Jéhova,

Reine de l'Orient, oracle des vieux âges,
Echo des voix d'en-haut, parle et me dis pourquoi
Les peuples tour à tour sur les traces des Mages
Poursuivent leur route vers toi...

. . . . . .

Comme si cette terre, en prodiges féconde,
Terre où tout commença, terre où tout doit finir,
Gardait, pour l'envoyer aux quatre points du monde,
Le dernier mot de l'avenir.

Par ce noble début, que nous abrégeons à regret, la grande expédition est placée, dès le principe, non sous le prestige si souvent trompeur de la gloire humaine, mais sous la mystérieuse conduite des desseins providentiels. On pressent déjà qu'à la fin de son poème, l'auteur aura le droit de dire à la France :

Et les œuvres de Dieu s'accomplissent par toi,

Gesta Dei per Francos !

Or comme, pour annoncer de telles œuvres, ce n'est pas trop

Digitized by Google

de tout ce que le génie humain peut enfanter de merveilles, la guerre civilisatrice aura pour prélude ce prodigieux développement des sciences et des arts dont nous venons de voir dans les Rapports de M. Villemain le brillant tableau, tracé aussi par le poète dans les vers suivants :

La montagne abaissait sa barrière éternelle;
Les peuples se donnaient une main fraternelle;
L'univers s'enlaçait dans un réseau de fer;
L'homme sous l'Océan étendait son domaine,
Et le fil conducteur de la pensée humaine
Racontait ce prodige aux gouffres de la mer.
Toutes les nations, comme un essaim d'abeilles,
Actives, confondant leur rayon immortel,
Apportaient leur labeur et leur part de merveilles
Dans cet essor universel!

Essor puissant en effet et d'autant plus séduisant qu'il semblait être pour le monde un heureux gage de sécurité! Mais c'était le calme précurseur de la tempête. Au fond des contrées du Nord, un homme, dans le silence des nuits, médite des projets transmis avec le sang, mais dont l'accomplissement doit étrangement déjouer les calculs de son patriotique orgueil. Cet homme

Est le Czar, couvant en sa poitrine
Ce feu qui dévorait la grande Catherine.
. . . . . .
Sur la carte du monde il mesure sa route
Au compas de Pierre-le-Grand!

Comme il faut à ses entreprises un prétexte spécieux, approprié surtout au caractère de ses peuples, si faciles à émouvoir quand on invoque le nom du ciel, c'est du voile de la religion qu'il couvre sa politique ambitieuse.

Il trouble le repos de ce tombeau, .. le seul,
Quand les autres verront se ranimer leur cendre,
Le seul, au grand réveil, qui n'aura pas à rendre
La poussière de son linceul (1)!

A l'hypocrite langage du Czar, le poète oppose le cri d'une indignation véritablement chrétienne :

(1) Châteaubriand : *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

Digitized by Google

Oh ! ne rallumez pas cette guerre intestine
Que fit votre croix grecque à notre croix latine !
Fermons ce sanctuaire aux clameurs d'ici-bas !
Ne souillons pas le seuil de la divine enceinte :
Le sépulcre du Christ est plus que l'Arche sainte ;
— Mains profanes, n'y touchez pas !

Cette généreuse indignation, la France aussi l'éprouve. Elle donne le signal de la nouvelle *guerre sainte*. A elle se joignent l'Angleterre, *étouffant sa haine héréditaire*, et la Sardaigne, jalouse de conquérir parmi les peuples de l'Europe un rang glorieux. Bientôt les mers du Levant courbent leurs flots sous les navires où se trouvent réunis les soldats

Des quatre nations dont le pavillon flotte
Et pour la paix du monde et pour sa liberté.

A cette vue, par une réminiscence toute naturelle chez un écrivain nourri de l'étude de l'antiquité, l'auteur s'écrie, en reproduisant le beau mouvement par lequel Horace appelle les vents favorables autour du vaisseau de Virgile, emporté vers la Grèce :

Que les vents de l'Euxin, qui porte notre armée,
Soufflant loin des écueils, poussent sur la Crimée
Ces croisés de l'humanité !

Ainsi, au moment même où il s'élance avec ses héros sur cette terre qu'ils doivent inonder de leur sang, le poète n'oublie pas que c'est une œuvre de civilisation qu'ils vont accomplir, parce qu'ainsi l'a voulu celui dont les souveraines décisions règlent le cours des choses.

Le semeur prévoyant prépare les sillons,
Et Dieu, longtemps devant fait rayonner l'aurore
Du jour qu'il a marqué, du jour qui doit éclore
Pour éclairer les nations. .

. . . . . .

En quelques sens divers que s'agitent les hommes,
Dieu les mène (1), et toujours aveugles, nous ne sommes
Que ses dociles instruments.

(1) Fénelon.

Digitized by Google

Le but du grand drame est exposé; les acteurs entrent en scène : le poète entraîne avec eux son lecteur, comme dit encore Horace, au cœur même de l'action, *in medias res*.

Vainement Menschikoff s'est retranché sur les hauteurs de l'Alma, qu'il croit inaccessibles ;

On ne peut y monter?... Regardez : on y vole!

M. Dallière regrette de ne pouvoir nommer tous les braves qui, *sur la plage envahie de l'antique Chersonèse*, ajoutent une nouvelle gloire à celle qu'ils ont conquise déjà sous le *soleil africain*. Il en est un toutefois dont le nom ne peut être omis par un poète angevin :

Mais je ne puis garder un oublieux silence,
Et je dirai du moins le premier qui s'élance
Pour arborer nos trois couleurs.
A ce sang généreux je dois mêler mes pleurs.

Au nom de la cité, notre commune mère,
Muse, donne une larme au héros angevin!
Vois flotter ce drapeau sur ce haut belvédère,
Ce drapeau qu'en mourant y plan'a Poidevin!

Outre leur propre ardeur, nos soldats ont, pour les pousser à la victoire, les plus puissants exemples, et avant tout celui de l'héroïque général en chef de l'expédition,

Ame d'airain domptant l'indomptable douleur...
Il veut vaincre... la mort l'a touché de son aile;
« Attends! attends! » dit-il. . . . . .
Son énergie est telle à ce dernier moment,
Telle est sa volonté suprême,
Que la mort, vaincue elle-même,
Recule à son commandement.

Il succombe cependant; mais, comme Turenne, *enseveli dans son triomphe*. Son dévouement ne sera pas stérile. Le succès appelle et enfante le succès.

Soldats! un jour si beau demande un lendemain;
Les victoires sont sœurs. Souriant au courage,
Elles aiment venir en se donnant la main!
De nos traditions héritiers intrépides,
Suivez votre aigle; il part et vous montre en son vol
Inkermann et Sébastopol...
Encor deux étapes splendides.

Digitized by Google

Ils les atteindront ces étapes de la gloire; mais à quel prix, hélas! Ils auront à subir toutes les horreurs de la guerre la plus acharnée, jointes à toutes les rigueurs du climat le plus inclément. Puis enfin,

Ce fléau qui passe et les monts et les mers,
Qui brave les étés, qui se rit des hivers,
Nous suit et nous étreint entre ses bras livides...
Moins hideux, moins terrible était ce mal cruel
Que touchait à Jaffa, de son doigt immortel,
Bonaparte, plus grand qu'au pied des Pyramides!

Du moins ces terribles scènes font éclater non seulement l'indomptable constance des héros, mais encore les émotions du cœur qui honorent le plus l'humanité. Tantôt on voit paraître des blessés sur

le brancard
Emportant ces débris de luttes homériques...
Le convoi lentement s'éloigne, et Canrobert
Les salue en passant, et, le front découvert,
Pleure des larmes héroïques.

Plus loin, mourants et blessés, réunis à l'ambulance, y sont

Soignés par nos Larrey, bénis des Parabère,
Entourés de nos sœurs, ces anges des combats,
Qui consolent celui qu'ils ne guérissent pas
Et qui lui rappellent sa mère!

Ailleurs, c'est un spectacle plus touchant encore. Les ennemis de la veille, qui seront aussi ceux du jour suivant, se rencontrent la nuit sur le champ de carnage, où, des deux parts, ils viennent pour enlever leurs morts.

On se mêle, on échange un douloureux sourire
Avec cet ennemi qu'on frappe... et qu'on admire!
Sous le pieux fardeau, l'on se dit : « A demain! »
Et morne on se sépare en se serrant la main.

Ainsi, dit l'auteur, attentif à retrouver toujours le sens moral et providentiel des événements dont il déroule le tableau,

Ainsi le Dieu de paix souffre parfois la guerre
Pour léguer aux humains d'admirables leçons,
Comme le laboureur qui déchire la terre
Pour épandre en son sein le germe des moissons.

Digitized by Google

Obligé néanmoins d'insister sur les détails militaires, M. Dallière sait qu'il ne doit pas changer son rôle de poète contre celui d'historien, et il demande à la poésie toutes les ressources dont elle dispose pour faire accepter le merveilleux dans la réalité. De là, cette brillante évocation de *nos pères couchés sous la neige,* se réveillant au bruit des exploits de leurs dignes successeurs.

Leurs vieilles légions accourent sur ces bords...
Car Dieu juste permet aux héros d'un autre âge,
Pour saluer, enfants! votre mâle courage,
De se lever d'entre les morts!

Ils sont là, je les vois; leurs âmes satisfaites
Reconnaissent la France aux choses que vous faites!
Si vous n'étiez leurs fils, ils en seraient jaloux!
Du fond de la Russie, à leurs voix solennelles,
Sortant de ce linceul de neiges éternelles,
Leurs drapeaux déchirés s'inclinent devant vous!

Enfin le dénouement approche. Tous ces nobles travaux vont trouver leur récompense dans un formidable et suprême effort. Nous arrivons au fait imprévu que Dieu tenait en réserve dans les trésors de sa providence pour préparer la conclusion de tant de grands événements :

« Le Czar se meurt, le Czar est mort! »

De mystérieuses paroles sont tombées, de sa bouche mourante, dans l'oreille et encore plus sur le cœur de son fils, paroles de regrets et peut-être de remords, paroles surtout où l'on se plaît à voir poindre un présage de paix. Mais ce *fils de Nicolas,* ce fils *qui reste dans l'arène,*

Il ne peut sans combat replier son drapeau.

De son côté, l'intrépide Pélissier pense qu'il est temps de frapper un dernier coup, qui soit un coup de tonnerre. Il donne le signal et l'engagement décisif commence. Ce n'est pas un combat, ce n'est pas un assaut; c'est l'éruption d'un volcan, l'explosion d'une tempête :

C'est une suite de batailles!
Renversés avec les murailles,

Digitized by Google

Les blessés roulent sur les morts,
Et sur vingt brèches enflammées
Les deux implacables armées
Vingt fois se prennent corps à corps!

Cette lutte de géants a le résultat qu'en attendait la France. Malakoff est emporté, le drapeau tricolore domine les murs foudroyés de Sébastopol...

Et maintenant, tonnez, échos des Invalides!
Annoncez ce grand jour au monde qu'il sauva.
Aux acclamations des peuples de la terre,
Nous avons déchiré des fils de la Néva
Le testament héréditaire!

Après cet élan d'enthousiasme national, l'auteur revient encore une fois et avec étendue sur les conséquences morales de l'expédition qu'il a chantée. Il avait pu dire d'abord :

Notre tâche est remplie, et Byzance infidèle
S'illumine aux rayons d'une aurore nouvelle,
Et de son long sommeil commence à s'éveiller;
Comme un corps engourdi, retiré de l'abîme,
Qu'une main généreuse et réchauffe et ranime
A la flamme de son foyer!

Peut-être l'Orient nous devra plus encore...
Et peut-être aurons-nous le glorieux destin
D'y porter sous les plis du drapeau tricolore
Le *Labarum* de Constantin!

Dieu le sait... — Dieu le veut! — Perçant la nuit profonde,
L'astre de Béthléem reparaît dans les cieux!
Il marche, et s'arrêtant sur le berceau du monde
Le prodige nouveau frappera tous les yeux!
Stamboul, des préjugés renversant la barrière,
Voit les fils d'Ismaël, pour la première fois,
Ployer les deux genoux, le front dans la poussière,
Sur le passage de la croix (1)!

Les atrocités de Djeddah et tant d'autres preuves d'une recrudescence dans le fanatisme musulman sont hélas! venues donner

(1) Historique : la Fête-Dieu à Constantinople.

Digitized by Google

momentanément un cruel démenti à ces nobles espérances. M. Dallière pourtant ne les abandonne pas, et il a raison. Non, la marche de la civilisation chrétienne en Orient n'est pas arrêtée pour toujours; elle n'est que suspendue. Quand l'instant sera venu, la Providence, qui seule connaît ses heures, fera son œuvre. En douter serait une impiété; exprimer la crainte du contraire serait un blasphème. Notre auteur est loin de tomber dans cet aveugle découragement. Justifiant au contraire par une assurance prophétique son titre de poète (*vates*), il dévoile un prochain avenir qui sourit également à son imagination inspirée, a son orgueil de Français et à sa foi de chrétien.

C'est le souffle d'un Dieu, c'est son esprit vivant,
Qui nous poussent vers toi, mystérieux Levant!
Le nom des Francs encor retentit dans Solime.
Nos pères ont du Christ délivré le tombeau,
Et nous, à la clarté de son divin flambeau,
Délivrons tous ceux qu'on opprime!

Du Caucase au Sina, du Carmel au Liban,
Les chrétiens attendaient ce merveilleux élan.
Qu'ils ne soient point trompés! — Comme dans l'ancien monde,
Rome de son seul nom couvrait tout citoyen,
Qu'il suffise bientôt, insulté, qu'on réponde :
« Je suis chrétien, je suis chrétien! »

Ici encore, M. Dallière est fidèle à ces *studieux souvenirs* dont il sait tirer un si bon parti. Dans les vers qui précèdent, on reconnaît le *Civis Romanus sum* de Gavius annonçant, du haut de la croix, à Verrès l'inévitable vengeance que Rome devait à toute violation du titre de citoyen romain. Dans la strophe suivante, va reparaître la naïve et profonde qualification de *Gesta Dei per Francos,* donnée par les vieux historiens des croisades à ces expéditions dont, en Orient, le traditionnel prestige s'est pour toujours concentré sur le nom de *Francs.*

Noble France, poursuis et poursuis d'âge en âge!
Des grandeurs de ton nom, des splendeurs de ta foi,
Tu lègues à tes fils l'immortel héritage,
Et les œuvres de Dieu s'accomplissent par toi...

Digitized by Google

Répands, répands au loin tes gerbes de lumière
Pour diriger les pas des générations;
Tu marches à ton rang, en marchant la première
Entre les grandes nations!

Prodigue ton génie et ton sang et tes veilles
A ce vieil Orient, la terre des merveilles!
Ecarte le linceul des siècles sommeillants.
Les peuples transformés marcheront sur tes traces,
Et tu verras alors se confondre les races
Comme les flots des Océans...

Ordonne, fais couper *cet isthme qui sépare*
L'Occident éclairé de l'Orient barbare!
De l'antique Gessen retrouve le sillon,
Pousse la barbarie en ses derniers repaires;
Qu'elle-même abattant ses remparts séculaires,
Elle amène son pavillon!

Remarquons en passant que les mots soulignés dans ces vers sont pris à peu près littéralement dans un des passages de M. Villemain cités plus haut. Est-ce un tort? Non certes, à notre avis. Pourquoi chercherait-on à dire autrement ce qui a été si bien dit d'avance? On ne prête qu'aux riches, s'il en faut croire le proverbe. Il serait assurément plus juste de n'emprunter que des riches. Il y a même des gens dont la richesse est telle que sans trop de scrupule on pourrait, croyons-nous, se permettre de les voler un peu : une goutte enlevée à l'Océan ne diminue pas sensiblement la masse de ses eaux.

M. Dallière termine en ramenant dans Paris l'armée française triomphante :

Une immense clameur les salue au passage,
Ces glorieux débris, sauvés de mille morts.
. . . . . .
Ils auront, eux aussi, leur arc impérissable!
D'autres, pour en jeter l'éternel fondement,
Donneront le granit; je n'ai qu'un grain de sable,
Et je l'apporte au monument!

Grain de sable soit, puisqu'ainsi le nomme la modestie du poète angevin; mais ce grain de sable a du poids, il est de ceux qui

Digitized by Google

font fortement pencher la balance du côté où on les place : nous le disons avec la certitude de ne pas nous tromper, puisqu'ainsi en a jugé l'Académie.

Nous ne pouvons mieux finir qu'en demandant encore à un critique déjà cité (1) quelques lignes où se trouvent caractérisés avec élégance et justesse les procédés de composition et de style de M. Dallière.

« Poète sans vanité et qui se regarde peu lui-même dans ses » œuvres, Dallière n'a pas beaucoup écrit... ; poète national, » mais d'un tempérament particulier, qui aime son pays d'un » cœur modeste et dont le patriotisme ne cherche pas la popula- » rité ; poète sincère et laborieux, qui fait son vers avec sa » pensée vraie et le travaille patiemment pour qu'elle y soit tout » entière... »

M. Thierry relève dans *La Guerre d'Orient* trois ou quatre expressions d'une exactitude plus ou moins contestable, puis il ajoute :

« Hélas ! voilà bien des finesses pour peu de chose. Quand ces » petites irrégularités se laissent apercevoir dans un poème de » cinq cents vers, c'est que le reste du style est correct et bien » châtié. Outre le sentiment noble et vrai, l'émotion générale et » l'artifice adroit de la mise en scène, cette correction de style est » la marque distinctive de la pièce de Dallière. Style classique, » avec un peu de rhétorique à la manière de Châteaubriand. » Facture de vers classique, mais relevée par le procédé plus » ferme et plus savant de la prosodie moderne. Alexandrin de » bon titre et de solide métal. Strophe pleine et sonore. Rime » fortement marquée à double coin. On nous disait au collége » que l'*Enlèvement de Proserpine* dans un concours remporterait » le prix sur l'*Enéïde*. Le poème de Dallière sent un peu son » Claudien par les meilleurs côtés ; il devait avoir le prix dans » un concours où manquait certainement Virgile. »

Tout cela est fort bien pensé et très agréablement dit. Cependant nous n'acceptons qu'à demi, en faveur de notre compatriote, l'éloge d'attendre patiemment, pour produire, le moment de l'in-

(1) M. Edouard Thierry.

Digitized by Google

spiration. Nous craignons que cette patience n'ait, chez M. Dallière, tendance à dégénérer en indolent oubli de ce qu'il se doit à lui-même. Sans doute, l'inspiration est capricieuse et absolue; sans doute, elle se montre surtout jalouse de sa spontanéité. Néanmoins, comme toutes les puissances qui ne souffrent pas qu'on les discute, elle cède volontiers à un juste désir, pourvu qu'il ne la heurte pas de front. Elle ne refuse pas toujours de répondre à qui l'appelle souvent. Nous sommes trop ami de M. Dallière pour ne pas souhaiter qu'il ne voie plus désormais avec autant de résignation que par le passé le temps s'écouler entre l'apparition de deux de ses ouvrages. Si nous lui adressons publiquement cet avis, c'est que nous serions heureux de stimuler par là son ardeur. Et pour donner à notre conseil l'autorité que le langage poétique a nécessairement sur l'esprit d'un poète, nous ajouterons : Ne perdez pas de vue que la verve

est un feu qu'il faut nourrir
Et qui s'éteint s'il ne s'augmente (1).

A la vérité, votre volume de *Drames et Poèmes* prouve assez que, dès à présent, vous n'avez pas à craindre de vous entendre appliquer le vers

Nous avons tant d'auteurs qui n'ont fait qu'un ouvrage (2) !

Mais cela ne suffit pas; vous avez autorisé les amis de la bonne littérature à vous dire, après avoir lu votre livre :

Poursuis; tu n'as pas fait ce pas pour *t'arrêter* (3).

J. Sorin,

Inspecteur honoraire d'Académie.

(1) Voltaire.
(2) Casimir Delavigne.
(3) Racine.

Digitized by Google

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

SES INSTITUTIONS DANS LE MAINE [1]

TROISIÈME PARTIE.

SOUVENIRS DU SAINT CONSERVÉS DANS LE MAINE.

On peut conserver d'un saint deux espèces de souvenirs : les uns tout spirituels, qui se gardent dans l'esprit et dans le cœur ; les autres, qui consistent en des objets matériels. De là deux paragraphes qui diviseront la matière de cette troisième partie de notre travail.

§ Ier.

Souvenirs spirituels.

Ces sortes de souvenirs se produisent extérieurement de deux manières principales : premièrement, par l'imitation des vertus que le saint a pratiquées sur la terre ; secondement, par les honneurs et le culte qu'on lui rend.

Nous avons montré déjà comment l'esprit de dévouement et de sacrifice de saint Vincent-de-Paul avait été conservé dans notre

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome I, page 261 ; tome II, page 193 ; tome IV, page 19.

Digitized by Google

province, par les prêtres de la Mission et les sœurs de la Charité. Nous avons également admiré les nombreux fruits de vertu produits par cet esprit toujours fécond, en plusieurs élèves de ces vénérables précepteurs. Nous craindrions de prolonger démesurément ce travail, en traçant le tableau entier des œuvres de charité exercées dans le Maine, soit à l'exemple, soit à l'instigation même de notre Saint, durant le XVIIe siècle.

Ce serait peut-être ici le lieu de parler de ces Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, qui depuis plus de vingt ans ont recommencé dans notre pays ce que les confréries de charité firent autrefois dans la Lorraine, la Champagne, et dans notre Maine même, comme nous l'avons rappelé, alors que ces provinces étaient éprouvées durement par divers fléaux. Mais on sait que l'esprit et le souvenir de saint Vincent-de-Paul revivent, en France, dans tous les cœurs animés du zèle de la charité, et nous croyons devoir nous borner à donner quelques renseignements sur le culte et les honneurs dont l'illustre saint a été l'objet de la part des habitants de notre province.

Ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle que l'on s'occupa, dans la plupart des diocèses, de faire des informations touchant la conduite et les miracles de l'homme de Dieu. Le résultat en fut si heureux, qu'on résolut bientôt de procéder selon les formes prescrites pour obtenir la canonisation. La nouvelle qui s'en répandit dans les provinces fut accueillie avec joie par tous ceux qui aimaient l'Eglise. Ce qu'il y avait de plus distingué dans le clergé, s'empressa d'écrire au Souverain-Pontife, Clément XI, pour le prier d'entamer cette grande affaire. Les rois et les princes souverains appuyèrent les demandes des fidèles, aussi bien que la plupart des généraux d'ordres et de congrégations. A presque tous les archevêques et évêques du royaume de France, se joignirent un grand nombre d'évêques de Pologne, d'Espagne, d'Italie, des îles de la Grande-Bretagne; et ceux qui n'avaient pas toujours été d'accord sur d'autres matières, célébraient de concert les vertus du pieux missionnaire. La divine Providence voulait qu'il fût vrai de dire que Vincent-de-Paul avait été béatifié par une espèce de concile, non-seulement de toute la nation, mais des diverses nations catholiques. Collet ajoute, à propos de

Digitized by Google

ces lettres, une observation dont nous avons nous-même vérifié l'exactitude : « On aurait tort, dit-il, de s'imaginer que ces lettres » ne sont qu'un tissu de lieux-communs, ou d'attestations vagues » de sainteté, qui à force de dire beaucoup en général, ne disent » presque rien en particulier (1). » De toutes celles qui nous restent, et que le Pape a fait imprimer à Rome, en 1709, il n'en est pas une qui n'articule des faits relatifs à ceux qui les écrivent.

C'est dans le recueil dont parle ici Collet (2) que nous avons trouvé la lettre que M. Louis de Lavergne de Tressan, évêque du Mans, écrivit l'un des premiers à ce sujet. Collet, qui en donne plusieurs, ne cite pas celle-ci. Comme elle est fort peu connue, et que d'ailleurs elle honore singulièrement ce prélat, nous la publions en entier. L'évêque du Mans, qui venait de l'archidiocèse de Narbonne, avait pu y rencontrer et connaître plusieurs prêtres de la Mission qui prêchèrent souvent dans les campagnes, et les filles de la Charité.

Ex quo ad Supremi Pontificatus apicem, Deo providente, erecta est Sanctitas vestra, tanto studio e Petri speculo fidei propagandæ, atque augendæ fidelium pietati invigilat, ut rem ei maxime gratam facturos duxerimus, si vitæ sanctitatem, ac susceptos pro Ecclesiâ Dei labores venerabilis viri Vincentii de Paul presbyteri, congregationis presbyterorum Missionis institutoris breviter exponeremus tali quippe superioris sæculi exemplo apostolicis temporibus digno, et credentium fides augebitur, et non credentium corda ad fidem adducentur; non quod vidimus, sed quod audivimus hoc testamur : Licet enim dum juniores essemus, sæpe et semper cum maximo venerationis sensu sanctissimum hunc virum conspexerimus, nunquam tamen cum eo fuimus collocuti, nec verba vitæ, quæ singulis eum audientibus et fundebat, ab ipsius ore excepimus : Verùm a Prælatis, aliisque pietate ac sciencià conspicuis viris, præsertimque ab illustrissimo ac reverendissimo D. D. Francisco Fouquet, archiepisco Narbonensi, apud quem tunc vicarii generalis munere fungebamur, tot tantâque de ejusce viri virtu-

(1) Tome II, page 534, liv. IX.

(2) Epistolæ ad sanctissimum domminum nostrum Clementem papam XI, pro promovendâ beatificatione et canonisatione venerabilis servi Dei Vincentii a Paulo. Tc. Romæ 1709 in 4., nº 3,606 de la Bibl. du Mans, pages 9 et suiv. Ce recueil, très intéressant pour le sujet qui nous occupe, est extrêmement rare.

Digitized by Google

tibus, ac pro Ecclesiâ Dei susceptis laboribus totiesque repetita audivimus, ut a memoriâ nostrâ nunquam exciderint, atque ea, ut accepimus in verbo veritatis testamur. Vir eximius Vincentius de Paul licet non nobili stirpe natus, felicia sortitus erat natalia, suavi admodum indole, ac præcellenti pollebat ingenio, quod multiplici scientiarum et præsertim divinarum supellectile adornavit, atque seipsum christianarum virtutum copiâ ditavit; quia, docente Christo, audierat : *Discite à me, quia mitis sum, et humilis corde*, ita toto vita suæ tempore mitis fuit, et mansuetus, tantaque benegnitate omnes ad eum undequaque confluentes excepit, ut nemo unquam mæstus, ac doleus ab eo discesserit, imò læti omnes ac pacati abierint : humilitatem, ut cæterarum virtutum basim ac custodem sic coluit, ut ea, quæ ei honorem erant allatura occultare conaretur; abjectus autem, ut contemptibilis ubique haberi optaret; maxima in ejus agendi et loquendi ratione enituit simplicitas, quam tutum reddebat prudentia verè christiana, nihil unquam temerè nec leviter aggressus est, quæ autem maturâ deliberatione suscepit, ea fortiter, ac indefesso labore prosecutus est, nec ullis difficultatibus, aut frangi, vel minimum concuti potuit. Integra semper fuit ejus fides, quæ nullo unquam vel minimo erroris nævo maculata fuit, firma spes, quæ in difficillimis pro Deo susceptis operibus ipsum æternæ mercedis intuitu reddidit inconcussum, et robusta ejus charitas quæ tot tantaque pro Dei gloriâ ac fidelium salute fortiter suscepit. Zelo verè apostolico incensus nihil aliud spirabat, nisi ut Deo debitus honos ac cultus redderetur, ecclesiastica disciplina civilibus bellis collapsa, corruptique fidelium mores ad pristinum splendorem revocarentur, pauperesque spiritualibus ac corporalibus subsidiis jugiter foverentur; certè quæ instituit ad cleri reformationem, ad fidelium salutem, ad pauperum levamen, ipsum singulari charitatis dono, ac speciali Dei auxilio fretum fuisse demonstrant. A piissima regina Anna Austriaca, quæ tunc régni moderabatur habenas, vocatus, ut regio circa res ecclesiasticas adesset consilio obtemperavit, ut fidelem decet subditum, verum nihil hoc in ejus moribus, aut vivendi ratione immutavit, non intumuit novo illo honoris titulo; non indulsit aulæ deliciis, non quæsivit opes, sed Christi mortificationem in corpore suo circumferens, terrenas spernens divitias, humilitatemque honoratam raro exemplo servans, nullas in aula de mundano pulvere sordes contraxit; tam fortiter Dei ac Ecclesiæ legibus adhæsit, ut nec aulicorum blanditiis nec minis adduci potuerit, ut ab his, vel minimum deflecteret : inter strepentis aulæ motus, et accedentes ad eum ob diversa negotia virorum turmas Deo semper intentus, tranquillo

Digitized by Google

animo, ac sereno vultu accipiebat sibi autem redditus, animo revolvebat, quâ ratione institutas ad cleri reformationem, fidelium salutem ac pauperum solatium, congregationes, confraternitatesque promoveret, ac perficeret : sic excoluit alumnos suos missionibus addictos, sic in eos duplicem illum, quo fervebat gloriæ Dei, et salutis proximi zelum transmisit, sic in cordibus Sororum de charitate divinum, eum quo ergo pauperes ardebat, accendit amorem, ut duæ illæ congregationes non solum in hoc regno, sed et in aliis longeque dissitis regionibus, ab institutoris, ac instituti fervore non degeneres, maximæ sint utilitatis, et ædificationis, quod nos a triginta tribus annis circiter, in Diocœsi nostrâ feliciter experti sumus.

Certe pia hæc instituta Ecclesiæ Dei tam utilia, quæ a pristino fervore non exciderunt, meliùs parentis si sanctitatem probant, quam miracula quævis ; cæterùm illustrissimus ac reverendissimus D. D. Ludovicus Abellÿ, episcopus olim Ruthenensis, vir pietate ac scientiâ commendabilis totum venerabilis presbyteri Vincentii de Paul vitæ seriem, virtutes, præcipuaque ejus dicta, ac facta uno volumine complexus est, cui ut testi omni exceptioni majori, ea quæ aut vidit, aut audivit, aut ex certis monumentis decerptis referenti, fidem, ut par est, indubiam adhibendo, patebit laudabilia esse, ac justa piorum virorum vota exoptantium, ut venerabilis Vincentius de Paul presbyter, à sede apostolicâ in sanctorum album referatur, quod, et nos toto mentis affectu a Sanctitate vestrâ exposcimus, altissimùm deprecantes, ut eam ad multos annos incolumen servare dignetur hoc toto vitæ suæ decursu a Deo exposcet.

Cenomani, die 17 februarii anno Domini 1705.

Sanctitatis Vestræ

Obsequentissimus et devotissimus filius,

† Ludovicus, episcopus Cenomanensis.

Ce témoignage du vénérable évêque du Mans, tout imposant qu'il soit, n'est pourtant pas le seul que notre province ait rendu à la sainteté de l'apôtre de la charité. Dans les actes de sa béatification, on cite, au nombre des témoins, plusieurs Manceaux, dont nous nous plaisons à consigner ici les noms.

Sur les mérites en général du serviteur de Dieu, comme sur la réputation de sainteté dont il a joui durant sa vie et qui n'a fait que s'accroître après sa mort, M. Pierre Baulier ou Daulier, du

Digitized by Google

diocèse du Mans, conseiller et secrétaire du roi, âgé de 80 ans, déposa le 13 mars 1710, après avoir prêté le serment exigé en cette circonstance, six jours auparavant (1).

Plusieurs filles de la Charité, originaires du Maine, furent appelées en témoignage et déposèrent relativement à des faits particuliers. Ce furent, le 5 du mois d'août de l'année 1711, sœur Marguerite Louis, âgée de 34 ans (2), et sœur Catherine Chappelier, âgée de 46 ans (3), dont nous avons raconté la guérison. Sœur Renée Labbé, âgée de 46 ans, fut interrogée le 4 janvier de l'année suivante (4).

A côté de ces témoins Manceaux, ne devons-nous pas placer l'auteur de la grande vie de notre saint, M. Collet, prêtre de la congrégation de la Mission? Ecrire la vie des saints, c'est en effet rendre le plus magnifique témoignage de leur sainteté. Nous nous honorons à juste titre de compter au rang de nos compatriotes cet infatigable historien. En effet, Pierre Collet naquit à Ternay, paroisse du bas Vendômois, qui était alors comprise dans le diocèse du Mans (5). Il fit une partie de ses études scholastiques au Mans, puis il entra dans la congrégation de la Mission. Il s'est acquis une place distinguée parmi les théologiens. On sait que son attachement à la saine doctrine lui mérita l'honneur d'avoir les Jansénistes pour ennemis. Il travailla longtemps à la composition de son histoire de saint Vincent-de-Paul; et pour cela, il lut un très grand nombre de *Lettres* du saint; les procès de sa canonisation; les lettres écrites au Pape Clément XI, dont nous avons parlé plus haut; les *Vies* manuscrites des premiers compagnons de

(1) Acta beatificationis Vincentii a Paulo, fol. 197 et 209 *ter*. — Informatio Vincentii a Paulo. Page 43 et 67.

(2) Id. id. nº XIII.

(3) Id. id. nº XIV.

(4) Nº XVI.

(5) Les biographes n'ayant point établi d'une manière exacte la date de la naissance du théologien Pierre Collet, nous croyons devoir publier ici son acte de baptême, extrait des registres de la paroisse de Saint-Pierre de Ternay : « Le dernier jour d'aoust 1693, a esté baptisé par moy prestre chappelain de Ternay soubsigné, Pierre, fils de Jean Collet et de Anne Gaultier son espouse. Le parrain a esté Arnoul Tessier et la marraine Anne Gaultier, tous de ceste paroisse, qui tous ont déclaré ne savoir signer. Signé : Du Bray. »

Digitized by Google

M. Vincent, et les *Mémoires* qu'avait eus à sa disposition Abelly. Il fit des voyages dans tous les pays où le saint fondateur de la Mission avait séjourné quelque temps. Aussi, est-il de tous ses historiens celui qui a fourni le plus grand nombre de renseignements précieux, et qui a le mieux fait connaître l'esprit et le cœur de l'apôtre de la charité.

Enfin le Pape Benoît XIII, second successeur de Clément XI, déclara M. Vincent *bienheureux*, en l'année 1729. Les miracles que l'on obtenait de toutes parts par son intercession auprès de Dieu continuant à manifester sa gloire, il fut canonisé en l'année 1737 par le Souverain Pontife, Clément XII.

Partout, nous disent les divers historiens, il fut fait de grandes réjouissances en ces deux circonstances importantes. Cependant nous n'avons pu découvrir nulle part, si ce n'est dans une simple lettre relative à M. Delaville, citée précédemment, aucune indication de ces réjouissances et de ces fêtes dans la maison du Mans. On ne peut douter néanmoins que les enfants de saint Vincent-de-Paul n'aient célébré avec pompe la solennité de sa canonisation. Depuis cette époque a-t-on élevé des chapelles en l'honneur de saint Vincent-de-Paul, ou érigé des autels particuliers, dans notre Maine, ailleurs que dans les oratoires des hospices desservis par les sœurs de la Charité? Nous l'ignorons. Cependant en plusieurs églises et chapelles on voyait, avant la Révolution, des tableaux et des statues qui le représentaient. Les religieuses de la Visitation surtout l'honorèrent toujours d'un culte fervent. Chaque année elles célébraient solennellement sa fête, et entendaient ce jour-là un panégyrique du saint.

On sait d'autre part que, par un bref de Pie VI, du 12 janvier 1781, une indulgence plénière perpétuelle a été accordée à tous les fidèles qui, le jour de la fête de saint Vincent-de-Paul, ayant d'ailleurs accompli les autres conditions requises, visiteront une chapelle ou église du monastère de la Visitation. Il existe aussi des lettres patentes d'affiliation entre les membres de la congrégation de la Mission et les susdites filles de sainte Chantal, confirmées par M. F. Beccari, vicaire-général des Lazaristes, le 25 août 1826 (1).

(1) Archives de la Visitation Sainte-Marie du Mans.

Digitized by Google

Dans la chapelle du séminaire de Coëffort un autel lui fut dédié, et l'on y célébra chaque année sa fête avec une grande solennité. Cette chapelle existe encore aujourd'hui. Elle demeure comme un témoignage du séjour que fit au milieu de nous le saint fondateur de la Mission, et des bienfaits de ses prêtres; mais elle a changé de destination, et il est pénible de penser que ce monument, d'ailleurs très remarquable par son architecture, tombera bientôt en ruine, si l'on ne s'occupe de le rendre à sa destination chrétienne (1).

En terminant cet article, nous devons encore mentionner un cantique, devenu très populaire dans le dernier siècle. Son auteur présumé est M. Bonneau, prêtre lazariste qui le composa sans doute peu de temps après la canonisation de notre saint. Les missionnaires le chantèrent souvent dans les églises des campagnes, de là l'origine de sa popularité (2).

J.-L.-A.-M. Lochet.

(1) Nous n'ignorons pas que dans le principe cet édifice ne fut point destiné à servir de chapelle. Jusque vers le milieu du xve siècle, croyons-nous, ce fut la salle des malades de l'hôpital. A cette époque la chapelle, bâtie par les soins de Henri II, menaçant ruine, cette salle fut convertie en église.

(2) Ce cantique commence ainsi :

Venez, troupe innocente,
Bergez, aidez ma voix,
Pour le saint que je chante
Reprenez vos hautbois, etc.

(La fin à une prochaine livraison).

Digitized by Google

LE VAISSEAU FANTOME

SAINTE-HÉLÈNE..... 1839

TRADUIT DU RUSSE DE LERMONTOF (1).

Le firmament reluit de toutes ses étoiles.
Quel est là-bas, là-bas, voguant à pleines voiles,
Sur les flots bleus de l'Océan,
Un navire, aux longs mâts qu'aucun vent ne balance,
Dont tous les agrès font silence,
Et dont chaque canon béant,
Sans un seul artilleur de garde,
Pointé vers l'horizon reste morne, et regarde?...

On ne voit pas les matelots;
On n'entend pas le capitaine;
Le vaisseau n'a souci, dans sa marche certaine,
Ni des foudres du ciel, ni des rocs sous les flots.

Une île est sur la mer, rocher sombre, infertile,
Battu des vagues en fureur;
Mais une tombe est sur cette île...
C'est la tombe d'un Empereur!

Ses ennemis, enfin, l'ont couché dans sa bière,
Sans les honneurs guerriers, sans les pourpres du deuil;
Ils ont scellé son corps sous une lourde pierre,
De peur qu'il ne se lève, un jour, de son cercueil.

Mais, quand l'année a fui, roulée en son suaire;
Quand revient le *cinq mai*, quand l'heure mortuaire,

(1) C'est par l'intermédiaire de M. le prince Augustin Galitzin que nous avons reçu cette belle traduction d'un des chants les plus remarquables du célèbre poète russe.

Digitized by Google

Minuit, tinte dans l'île, en n'y réveillant rien;
De l'horizon des cieux arrive
Un beau navire aérien
Qui touche doucement la rive...

Alors, son noir chapeau sur sa tête en travail,
Sur son corps, sa capote grise,
L'Empereur apparaît! — Sous la nocturne brise,
Il s'assied près du gouvernail,
Le front penché, les bras croisés sur sa poitrine....
Le vaisseau, comme un trait, fend la vague marine.

Il emporte ardemment l'étonnant passager;
Il l'emporte vers cette France
Où, triste, il a laissé, dans les temps de souffrance,
Son trône et son cher fils aux mains de l'étranger,
Et puis sa vieille garde, héroïque espérance!

Dès qu'il peut, à travers les heures de la nuit,
Reconnaître la terre, où domina son glaive,
Voilà que l'Empereur se lève!
Le voilà! son cœur bat, son sang bout, son œil luit!

Il descend d'un pas ferme et hardi sur la côte.
Par des élans tendres et chauds
Il appelle ses vieux soldats, puis, à voix haute
Et de leurs noms conquis, ses trente maréchaux.

Mais, hélas! les soldats, à l'épaisse moustache,
Dorment au bruit de l'Elbe, ou du Tage, ou du Pô,
Sous les sables ardents ou la neige sans tache
Du Caire et de Moscou... rêvant à leur drapeau!
Ou bien, l'Empereur mort a creusé leur tombeau!

Les maréchaux, du dieu vaincu guerriers apôtres...
Ils ne répondent pas non plus à son appel :
Les uns ont disparu dans les combats; — les autres...
Leur encens militaire avait changé d'autel,

Digitized by Google

Et, frappant de son pied le rivage sonore,
L'Empereur marche, courroucé ;
Le long des flots dormants, par sa rage poussé,
Il va, vient, puis appelle encore.

Il appelle à grands cris son cher fils, l'enfant-roi,
L'étoile de sa nuit profonde ;
Il lui promet l'amour et l'empire du monde,
Ne voulant que la France, et la gardant pour soi...

Mais le jeune héritier des grandes destinées
Sous le poids de son nom a vu ses jours détruits,
Comme un arbre qui casse aux premières années,
Sous l'abondance de ses fruits.

Et l'Empereur s'arrête ; il attend — rien ! — personne !
Il attend... La lune décroît ;
Dans tous ses membres il frissonne ;
Mais il attend toujours. — L'heure du matin sonne,
Alors ses pleurs brûlants mouillent le sable froid.

Il est là, seul... Il cherche encor... Son front retombe,
Il pousse un soupir douloureux,
Et lentement remonte au vaisseau vaporeux,
Qui le ramène vite à l'île de sa tombe.

Ainsi, lorsque son corps frémit sous les barreaux
Du sépulcre anglais qui l'enferme,
L'âme visible du héros
Doit errer, pour un temps dont Dieu connaît le terme,
Cherchant ses vieux soldats, son fils, ses généraux,
Jusqu'à ce que, monté pour ne plus redescendre,
Purifié de pleurs en pleurs, Napoléon
De ses aïeux, César, Charlemagne, Alexandre,
Aille habiter, en paix, l'éternel Panthéon !

EMILE DESCHAMPS,

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Miraculeuse Chapelle de Notre-Dame du Chêne.

La chapelle de Notre-Dame du Chêne date de la fin du xve siècle, et c'est un des sanctuaires les plus chers aux populations du Maine et de l'Anjou. Depuis quelques années surtout, la foule s'y porte avec une extrême ferveur, et à certaines fêtes les pèlerins ne sont pas moins nombreux qu'aux célèbres *pardons* de la Bretagne. Voici ce qu'écrivait dernièrement, au sujet de cette affluence croissante de fidèles, Mgr l'évêque du Mans :

« Le culte de la très-sainte Vierge est une dévotion chère à l'Eglise catholique ; et c'est une grande consolation pour ceux qui sont chargés du ministère des âmes de voir cette dévotion s'affermir et s'étendre de plus en plus parmi les fidèles.

» Depuis la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception, elle semble avoir pris encore de nouveaux développements, et partout elle se manifeste par un redoublement de pompe dans la célébration des fêtes de la sainte Vierge, par la multiplicité des communions aux jours qui lui sont consacrés, par la ferveur et l'assiduité qu'on remarque aux exercices du mois de Marie, et surtout par l'affluence des pèlerins qui se porte aux sanctuaires où la sainte Vierge est honorée d'un culte spécial, et où sa protection s'est révélée par des grâces particulières, des prodiges de miséricorde et des guérisons miraculeuses.

» Sur tous les points du monde chrétien, ces sanctuaires voient, aujourd'hui comme dans les siècles de vive foi, des multitudes ferventes et pleines de confiance venir de loin implorer la Mère de grâce et de miséricorde. Dans ce retour aux pratiques pieuses de nos pères dont l'habitude semblait perdue, dans cette dévotion des pèlerinages qu'on avait tant décriée, pendant près de deux siècles, au nom de la raison et quelquefois même au nom de la piété, ne nous est-il pas permis de constater un des signes consolants de notre époque, l'indice du réveil de l'esprit catholique dans nos populations? Comme nos pères, nous comprenons que, si Dieu est partout, il y a pourtant des

Digitized by Google

lieux privilégiés où son action se rend plus sensible, et où la piété des fidèles se sent plus touchée et plus consolée.

» Le diocèse du Mans a le bonheur de posséder plusieurs de ces sanctuaires vénérés, qui comptent au nombre de ses traditions les plus chères et les plus glorieuses. Entre ces sanctuaires, celui de Notre-Dame-du-Chêne, par la position qu'il occupe sur les confins de trois diocèses, par son antiquité qui remonte à la fin du xve siècle, par le nombre et l'éclat des prodiges qui s'y sont opérés, par ce parfum de piété et cette impression de grâce qu'emportent ses visiteurs, est assurément celui qui a le privilége d'attirer le plus de pèlerins; et on n'évalue pas à moins de soixante mille par an le nombre des personnes qui visitent cette chapelle, élevée au fond d'une lande jadis stérile. »

Il appartenait aux religieux de Solesmes, dont le monastère est situé à peu de distance de Notre-Dame du Chêne, de recueillir les souvenirs qui se rattachent à cette chapelle privilégiée. Le savant auteur de l'*Histoire de l'Eglise du Mans* s'est chargé de les mettre en ordre et de les livrer au public. Il s'est acquitté de sa tâche de manière à satisfaire toutes les âmes chrétiennes et douées de l'aperception des choses surnaturelles. Dans la recherche des événements anciens, le R. P. dom Piolin a consulté les écrivains les plus respectés, entr'autres le laborieux auteur de *Notre-Dame Angevine*, Joseph Grandet. Dans le récit des faits contemporains, il s'est appuyé sur des témoignages multipliés et émanant de personnes dont il connaissait l'attachement à la vérité. C'est l'un des traits distinctifs du caractère de dom Piolin de savoir concilier les devoirs de la critique la plus scrupuleuse avec les élans de la foi la plus vive, et le livre que nous signalons ici n'est pas moins propre à éclairer la raison qu'à produire de salutaires impressions dans les cœurs.

Histoire d'Élisabeth de Valois, reine d'Espagne.

Le nouvel ouvrage que vient de publier M. le marquis du Prat est une œuvre d'un mérite éminent, qui a coûté de longues recherches à l'auteur, et qui renferme d'importants documents sur une époque mémorable de l'histoire d'Espagne. Elisabeth de Valois, fille d'Henri II de France et de Catherine de Médicis, fut la troisième femme de Philippe II, de ce monarque austère que la plupart des historiens se sont efforcés jusqu'ici de présenter comme un type de sombre despotisme et d'implacable cruauté. M. du Prat, dont les sentiments reli-

Digitized by Google

gieux se manifestent à chaque page, n'a pas voulu se faire le complice des détracteurs systématiques d'un prince qui se montra constamment préoccupé des intérêts de la foi, des graves devoirs de la royauté et de la grandeur de l'Espagne. Il n'a dissimulé aucune de ses qualités, ni son attachement à l'Eglise romaine, ni son zèle contre l'hérésie, ni son infatigable ardeur au travail. Cependant quelques-unes de ses appréciations nous ont paru bien sévères, et nous avons vu avec regret le roman de M. Mignet, *Antonio Perez et Philippe II*, cité comme une source historique. Plus on étudie le règne du fils de Charles-Quint, plus on est frappé de l'injustice de la postérité à son égard. Heureusement, les préjugés commencent à se dissiper, et chaque jour la physionomie du monarque espagnol se dégage du hideux travestissement sous lequel on s'est obstiné à la présenter. Aujourd'hui, par exemple, on connaît, par l'ouvrage de M. Prescott, toutes les circonstances relatives à la mort de don Carlos, et il n'est plus possible d'ajouter le moindre crédit au drame lugubre dont cet événement a été le prétexte. Au reste, M. du Prat a pris soin lui-même de rétablir la vérité sur ce point, et de réfuter les calomnies répandues contre Philippe, sur la foi d'Antonio Perez. Quant à la jeune et charmante reine donnée par la France à l'Espagne, notre collaborateur en a tracé un portrait fidèle et touchant dans lequel les critiques les plus ombrageux ne sauraient, il nous semble, découvrir une imperfection.

A. L.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Nous n'avons pas encore beaucoup de renseignements à donner à nos lecteurs sur les œuvres des artistes de l'Anjou et du Maine admises à l'Exposition des Beaux-Arts. Tout ce que nous pouvons affirmer, après une visite de quelques heures au Salon, c'est que plusieurs de ces œuvres figurent avec honneur parmi les compositions des maîtres les plus estimés. Le *Moïse* et *l'Amour piqué*, de M. Lenepveu, par exemple; la *Saison des foins en Anjou*, de M. de Saint-Genys; les toiles de MM. Coignard, Ch. Landelle et de Pignerolle, ne redoutent aucune critique impartiale et éclairée. Nous reviendrons sur ce sujet dans notre prochaine livraison; mais, en attendant, nous inscrivons ici les noms des exposants qui appartiennent aux départements de la Sarthe, de la Mayenne et de Maine et Loire :

PEINTURE.

L. Coignard (de Mayenne). Herbage et abreuvoir dans la Vallée d'Auge (647). — Lutte de taureaux sur la lisière d'un bois (648). — La mare aux vaches (649).

A. Juliard. Portrait de Mlle M. J. (1647). — Portrait de M. le colonel Moron (1648).

L. de Kock (de Saumur). Animaux dans un bac (1675).

Ch. Landelle (de Laval). Le pressentiment de la Vierge (1750). — La jeune fille aux oiseaux (1751). — Jeunes filles de la campagne de Rome (1752). — Génie funèbre (1753). — Les deux sœurs (1754). — Trois portraits (1755-1757). — Fac-simile d'une fresque de Raphaël (1758).

L. de Latouche (de Mayenne). Bivouac (1787). — La croix renversée (1788).

Lenepveu (d'Angers). Moïse secourant les filles de Madian (1939). — L'Amour piqué (1940). — Bénédiction de la chapelle Sainte-Marie, à Angers, dessin (1941).

Leprince-Ringuet (de Laval). Fruits (1964).

Leroy (du Mans). Fruits (1977).

Digitized by Google

Ch. DE PIGNEROLLE (d'Angers). Raphaël faisant le portrait de la princesse d'Aragon (2447). — Le Ghetto, à Rome, (2448). — Le printemps (2449). — Portrait de Mme la marquise de Saint-G. (2450).

C. PUISARD (d'Angers). Un héron (2525).

Mme DE SAINT-ALBIN (de Mayenne). Fleurs et fruits (2673).

A. DE SAINT-GENYS (d'Angers). La Saison des foins en Anjou (2676).

Ch. SUAN (de Saumur) Portrait de l'auteur, pastel (2810). — Attributs de chasse, pastel (2811). — Tête d'étude, pastel (2812).

VERDIER (de Parcé). Vue prise en Sologne (2928). — Clairière dans la forêt de Bussy, près de Blois (2929).

SCULPTURE.

ARNAUD. La Vénus aux cheveux d'or, statue, marbre (3053). — Buste en marbre (3054). — Le chasseur à pied, statue. — L'artilleur, statue. — Buste de l'architecte Fontaine, marbre.

DENÉCHEAU (d'Angers). Marchande d'amours, groupe en marbre (3187).

GARNIER (de la Suze). Pêcheur, statue, plâtre (3259).

GRABOWSKI (d'Angers). Sapho (3267).

MAINDRON (de Champtoceaux). Geneviève de Brabant (3371). Attila et Sainte-Geneviève.

TALUET (d'Angers). Portrait du docteur Belouino, buste en marbre (3493).

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

AVIS

Une décision de S. Exc. M. le Ministre des Finances, en date du **26 janvier** dernier, interdit à tous les journaux littéraires, scientifiques, artistiques et agricoles, *non soumis au timbre*, d'insérer, *soit dans leurs colonnes*, *soit sur leurs couvertures*, *des annonces ou des réclames*, DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, *spécialement des annonces de librairie*.

Cette décision nous met dans l'impossibilité d'annoncer désormais ici **les livraisons** des recueils qui font l'échange avec la *Revue de l'Anjou et du Maine*.

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

TROISIÈME LIVRAISON. — JUIN 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. — Les Représentants de Maine et Loire depuis 1789 *(suite)*, — MM. Ferrière et Delaunay, par M. Bougler, conseiller à la Cour impériale d'Angers.

II. — La Providence dans l'histoire, par le comte César Balbo (fragment traduit de l'italien, par le prince Augustin Galitzin).

III. — Poésie. — Printemps, par M. Pitre Ménard.

IV. — Beaux-Arts. — Les artistes de l'Anjou et du Maine au Salon de 1859, par M. Albert Lemarchand.

Digitized by Google

LES REPRÉSENTANTS

DE MAINE ET LOIRE

DEPUIS 1789 [1].

XI.

Le député élu après M. Merlet, fut M. Jean-Michel Ferrière, juge au tribunal du district de Baugé. Il y était né le 4 mai 1754, d'une famille honorable et anciennement établie dans ce pays. Après avoir fait ses premières études au collége de l'Oratoire, il suivit les cours de l'Ecole de droit, et fut reçu en 1776 avocat au Parlement de Paris. Il revint quelques années plus tard dans sa ville natale où il se fit inscrire en qualité d'avocat-procureur à la sénéchaussée de Baugé. Il eut bientôt acquis une nombreuse clientèle qu'il dut à son talent réel, à son entente pratique des affaires et aussi un peu sans doute à l'influence de son père qui exerçait le notariat avec honneur et qui lui prêtait ainsi un puissant patronage. Quand survint la Révolution, M. Ferrière, déjà échevin à la mairie de Baugé, figurait incontestablement au premier rang des légistes qui militaient près des modestes, mais très nombreuses juridictions de cette petite ville

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, année 1855, tome I, pages 66 et 193, tome II, pages 65 et 321; année 1856, tome I, pages 242, tome II, page 236. — *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, pages 1 et 219; tome III, page 34; tome IV, page 275.

Digitized by Google

où l'on comptait, avec sa sénéchaussée royale, un corps municipal juridiquement constitué, une élection, un grenier à sel et un tribunal des eaux et forêts. Cette sphère d'action qui pour être limitée n'en avait pas moins son importance, aurait pu suffire sans doute, dans des temps ordinaires, à remplir les vœux du jeune et laborieux jurisconsulte; mais, à cette date de 1789, il n'était plus d'asile assez reculé, plus de retraite assez profonde, plus de préoccupations assez exclusives ou sérieuses pour soustraire qui que ce fût à l'immense retentissement d'une grande transformation politique, d'une révolution subite et saisissante qui se produisait comme un éclat de tonnerre, et qui, dès le premier jour de son avénement, prodiguait à tous les plus magnifiques promesses. M. Ferrière en embrassa la cause avec un enthousiasme plein de candeur. Il prit au pied de la lettre et accueillit dans toute la sincérité de son âme ces théories séduisantes de régénération sociale et toute cette perspective magique d'une ère nouvelle de gloire et de liberté. L'influence et la considération dont il jouissait dans sa ville de Baugé le mirent tout d'abord à la tête de toutes les démonstrations civiques ou prétendues telles qui eurent lieu dans cette petite localité dès les premiers jours de la Révolution ; mais il est vrai de dire en même temps qu'il sut maintenir toujours l'expression de son patriotisme dans des limites de réserve, de sagesse et de modération dont nous ne retrouvons que bien rarement le caractère dans tous les documents qui nous restent de cette époque.

M. Ferrière, nommé électeur à la presqu'unanimité dans son assemblée primaire, vint à Angers le 10 mai 1790 pour concourir à la nomination des administrateurs du département. Tous les électeurs de Maine et Loire avaient été à cet effet convoqués au chef-lieu, et leur session fut longue et caractéristique. Elle dura sans désemparer jusqu'au 28 mai, et les électeurs y trônèrent en véritables souverains. C'est chose tout à fait curieuse et vraiment plaisante aujourd'hui que de relire les procès-verbaux de leurs séances, qui constatent que nul fonctionnaire public, nulle corporation légale, nulle aggrégation privée, depuis l'évêque ou la haute cour de justice jusqu'aux étudiants en droit, jusqu'aux élèves du collége de l'Oratoire, jusqu'aux écoliers des

Digitized by Google

frères de la Doctrine chrétienne, n'osèrent se dispenser de venir saluer et haranguer solennellement cette majesté populaire déjà substituée sans plus de façon à la majesté déchue ou trop oubliée de la royauté héréditaire et traditionnelle. Je reviendrai très certainement sur cette étrange et bizarre démonstration qui me paraît l'un des plus curieux épisodes de la Révolution dans notre Anjou, et l'occasion s'en présentera tout naturellement, quand je parlerai de M. Delaunay, le jeune, qui fut nommé plus tard député à la Convention nationale et qui présida cette première session électorale. On verra comment son imperturbable éloquence eut l'art de tout prendre au sérieux, et de répondre à tant de belles harangues avec un aplomb et une désinvolture qui ne lui firent pas une seule fois défaut. Je veux seulement rappeler aujourd'hui quel fut le rôle et l'intervention de M. Ferrière dans cette réunion première de nos électeurs angevins.

Après les opérations préliminaires et la formation définitive du bureau, un prêtre, ardent apôtre de la Révolution, l'abbé Chesneau, curé de Saint-Pierre du Lac, près Beaufort, monta à la tribune, et prit la parole pour demander à l'assemblée « de » commencer ses intéressants travaux par une adresse à l'As- » semblée nationale, pour la remercier de ses bienfaits. » Cette proposition ne pouvait manquer d'être bien accueillie, et les électeurs prirent la décision suivante : « L'assemblée, pénétrée des » sentiments de la plus vive reconnaissance envers les dignes re- » présentants de la nation qui, malgré les mouvements orageux et » quelquefois terribles qu'ont excités constamment contr'eux les » ennemis du bonheur public, nous ont procuré par leur persé- » vérance et leur zèle infatigable une constitution qui fait notre » bonheur, nous l'assure à jamais et fera l'admiration des siècles » futurs, a adopté unanimement la motion de M. Chesneau, et a » arrêté qu'il sera fait une adresse à l'Assemblée nationale, pour » l'assurer de notre respect, de notre reconnaissance, et de lui ex- » primer leur indignation sur la protestation de la minorité de » l'Assemblée nationale, de notre adhésion entière à ses sages » décrets, la prier au nom de tout le département de Maine et » Loire, de ne point désemparer que la Constitution ne soit » achevée. »

Digitized by Google

On voit que l'abbé Chesneau obtint tout aussitôt plus même qu'il n'avait demandé, et qu'aux compliments d'étiquette, les électeurs avaient libéralement ajouté une expression d'amertume et de ressentiment contre les hommes politiques qui ne partageaient pas leurs admirations sans réserve. Nous avons cité d'ailleurs le texte de leur procès-verbal sans en rien retrancher, pas même les fautes de langage. Il n'est pas nécessaire, ce nous semble, de faire remarquer ici, que ces phrases emphatiques et redondantes portent avec elles-mêmes leur propre date. Très certainement, avant la seconde année de la Révolution, nul n'aurait eu jamais la pensée d'offrir à l'Assemblée nationale un tribut de respect et d'hommage sans y joindre l'expression de sa gratitude et de son dévouement pour le prince généreux et populaire que les représentants de la nation avaient proclamé *le restaurateur de la liberté française*. Il paraît que l'abbé Chesneau l'avait déjà oublié; mais du moins M. Ferrière montra qu'il en gardait toujours un pieux souvenir. A peine le curé de Saint-Pierre du Lac fut-il descendu de la tribune, qu'il y monta à son tour, et demanda vivement qu'il fût fait aussi une adresse au roi, et bien que le texte de son discours ne nous ait pas été conservé, le procès-verbal nous apprend que « cette motion a *rappelé* tout ce que » ce bon roi, le père et l'ami de son peuple, a fait pour assurer » la Révolution. »

La proposition de M. Ferrière fut acclamée avec une unanimité apparente qui couvrait de profonds dissentiments. L'abbé Chesneau n'osa s'en rendre l'interprète; mais il voulut du moins prendre une sorte de revanche en revenant encore à la tribune pour y proposer d'écrire une lettre de félicitation et de remercîment aux députations d'Angers et de Saumur. Comme la presque totalité des membres de cette double députation siégeait sur les bancs de la gauche, les hommes du mouvement jugèrent que cette démarche, à laquelle personne d'abord n'avait songé, prendrait en quelque sorte le caractère d'une leçon donnée au monarque, et ferait ainsi compensation à l'adresse proposée par M. Ferrière que l'on n'osait franchement repousser. Cette adresse au roi compromit au plus haut point une popularité jusque-là demeurée entière, et le corps électoral en garda longue ran-

Digitized by Google

cune. La nomination des administrateurs du département était sans doute chose très délicate et fort difficile à conclure en présence d'un si grand nombre de concurrents. Cependant il avait été convenu que les choix seraient répartis proportionnellement entre les huit districts, et dès lors M. Ferrière, qui s'était fait connaître déjà dans l'assemblée et avait pris part à toutes les discussions préliminaires, devait se trouver en première ligne pour représenter le district de Baugé où d'ailleurs les prétendants étaient rares et où l'opinion publique appuyait vivement sa candidature. Cependant, pour lui faire expier sa motion d'un royalisme réputé trop naïf et trop candide, on le fit languir pendant près de quinze jours, et ce ne fut que le 25 mai qu'il fut élu enfin administrateur du département. Il y en avait trente-six à nommer : M. Ferrière n'obtint que le trente-quatrième rang, et ne l'emporta qu'en désespoir de cause et au dernier scrutin.

Il ne prit que bien peu de part à l'administration centrale du département. Nommé vers le même temps juge au tribunal de Baugé, il se consacra tout entier à ces nouvelles fonctions plus conformes à ses goûts, à ses antécédents et aux études de toute sa vie. Revenu ainsi dans sa ville natale, il y retrouva l'estime de ses concitoyens et s'en montra digne par son intégrité, son zèle et son dévouement. Il est bien difficile, en temps de révolution, de pouvoir résister toujours à l'action des partis, et de se maintenir sans nulle déviation sur une ligne de droiture et d'impartialité. On peut dire sans doute que M. Ferrière ne cessa de se montrer fidèle aux sentiments qu'il avait exprimés dès le premier jour, en ce sens du moins qu'il ne désira jamais rien de plus que l'établissement et la consolidation d'une monarchie constitutionnelle; mais il parut céder un instant à l'entraînement des passions qui s'agitaient auprès de lui, en se faisant recevoir membre de la Société populaire de Baugé qui s'empressa de l'élever aux honneurs de la présidence. Il était en pleine possession de cette dignité, quand parvint à Baugé la double nouvelle du départ du roi et de son arrestation à Varennes. M. Ferrière, relégué si loin du mouvement des affaires et du centre de l'action gouvernementale, ne pouvait guère alors apprécier froidement des faits d'une si haute gravité ni faire autre chose que de

Digitized by Google

la politique purement théorique et spéculative. Il se sentit profondément impressionné, et c'est de très bonne foi qu'il crut la liberté sérieusement menacée et l'ancien régime en voie imminente de retour. Il exprima bientôt avec une amertume extrême les craintes que lui inspirait ce double péril, et rédigea à cet effet une sorte de manifeste signé de lui, et qui fut adressé au nom du club qu'il présidait à celui des *Amis de la Constitution* établi à Angers. Cette protestation véhémente et passionnée, qui fut imprimée dans les journaux du département, raviva la popularité compromise de M. Ferrière, et servit puissamment sa candidature aux élections générales qui suivirent. Je n'ai pas besoin de faire remarquer d'ailleurs que le président de la Société populaire de Baugé n'avait pu prévoir en aucune façon ni préparer ce résultat, puisque la convocation d'une nouvelle Assemblée fut chose tout à fait spontanée et que personne n'y songeait au moment du départ du roi.

J'ai raconté dans un précédent article les incidents nombreux qui signalèrent les choix divers de nos onze députés à l'Assemblée législative. M. Ferrière, déjà nommé à la presqu'unanimité secrétaire du corps électoral, y fut élu député par 375 voix sur 491 votants. Au milieu de la scission profonde des partis, nul des autres représentants de Maine et Loire n'avait pu se concilier un pareil nombre de suffrages, et bien que le nom de celui-ci ne figure qu'en quatrième ligne sur la liste des députés de notre département, il n'en est pas moins vrai de dire que M. Ferrière fut celui de tous qui obtint le mandat le plus imposant et le moins contesté. La cause en est facile à concevoir. Si le manifeste du club de Baugé lui avait conquis pour un instant les sympathies de la gauche extrême, les électeurs modérés, tout en faisant la part de l'entraînement et des circonstances, n'en croyaient pas moins juste de continuer leur confiance à un homme qu'ils savaient demeurer toujours, au fond, dévoué à des idées de sagesse, d'ordre et de conservation.

Cette confiance ne fut point trompée. M. Ferrière, sitôt son admission à l'Assemblée législative, marqua sa place sur les bancs du centre les plus rapprochés de la droite, et dans toutes les circonstances importantes, il vota toujours avec les plus zélés

Digitized by Google

défenseurs de la prérogative royale et de la monarchie constitutionnelle. Il ne parut pour la première fois à la tribune que vers la fin de la session. L'Assemblée venait de décréter en principe la déportation des prêtres réfractaires à la loi du serment ; pour réglementer cette mesure de proscription, un membre de la Montagne proposa de l'appliquer à tout ecclésiastique qui aurait été dénoncé par vingt citoyens actifs, et dont la dénonciation aurait été vérifiée par le Directoire du département. Un autre Montagnard, dont le nom ne tarda pas à acquérir une triste célébrité, le député Thuriot, combattit vivement la très faible garantie réservée dans cet amendement ; il demanda la suppression de l'article proposé, en ce qu'il autorisait le Directoire du département à vérifier la plainte des dénonciateurs. Ce fut alors que M. Ferrière prit la parole, et il s'éleva, avec l'accent d'une vive et généreuse indignation, contre la suppression demandée par Thuriot. « Les vingt citoyens, dit-il, que M. Thuriot se pro-
» pose de rendre arbitres du sort des prêtres non assermentés,
» ne seraient que des dénonciateurs, et le despotisme même
» respectait le principe qui dit qu'entre l'accusateur et l'ac-
» cusé, il doit nécessairement y avoir un tiers. Il est contre tout
» principe que la dénonciation produise le même effet que le
» jugement ; ce serait le comble de l'injustice et de l'atrocité. »
Ce langage concis, énergique et digne fut appuyé par d'autres orateurs et parut faire impression sur l'Assemblée. La majorité ne voulut pas reculer jusqu'au rejet absolu de la proposition Thuriot ; mais elle accueillit une sorte de rédaction intermédiaire qui enlevait à l'amendement ce qu'il avait de plus odieux et de plus franchement inique.

Le 13 juillet, M. Ferrière vota ostensiblement contre le décret qui levait la suspension du maire de Paris. Cette suspension avait été ordonnée d'urgence par le Directoire du département en raison de la conduite plus que suspecte de Pétion dans la déplorable et honteuse journée du 20 juin. L'honorable député de Maine et Loire s'opposa fortement surtout à ce qu'il fût donné lecture à la tribune de la pétition de la commune de Paris et des pièces prétendues justificatives qui s'y trouvaient annexées. Il déclara au milieu des interruptions et des murmures, « qu'à son avis

Digitized by Google

» les faits seuls pouvaient éclairer la conscience de l'Assemblée. »

Le 23 juillet, à la séance du matin, deux fédérés se présentèrent en uniforme à la barre du Corps législatif, et y lurent, au milieu des trépignements de joie des tribunes et des *bravos* de toute la partie gauche de l'Assemblée, une pétition pour demander la déchéance du roi. Le président Lafond-Ladebat, un peu ému de cet excès d'audace dont on n'avait pas encore vu d'exemple, répondit froidement aux pétitionnaires que « l'Assemblée se ferait rendre compte de leur pétition, » et il ajouta « qu'elle trouverait dans la Constitution des moyens de la sauver. » Les Montagnards craignaient plus que toute chose au monde de voir opposer à ces sortes de pétitions une fin de non-recevoir motivée sur leur inconstitutionnalité, et c'est pour cela sans doute que la réponse du président excita sur les bancs de l'extrême gauche l'un des plus violents orages qui se fussent élevés encore dans tout le cours de cette session si tumultueuse et si agitée. M. Ferrière, qui s'exprimait toujours avec convenance et facilité, n'avait point cependant une habitude de la tribune qui fût à l'épreuve des interruptions et des clameurs, et lui, d'ordinaire si calme et si digne, n'était point homme assurément à se mêler à des scènes de violence et de scandale. Il est donc probable qu'il eût voté en silence contre la proposition des deux fédérés s'il n'avait point été provoqué par une raison locale et en quelque sorte personnelle. Le représentant Choudieu, son collègue de députation, grand propagateur de ces pétitions pour la déchéance, en avait fait colporter une dans la ville d'Angers, et, pour obtenir un plus grand nombre de signatures, on affirmait en son nom qu'il agissait de concert avec toute la députation de Maine et Loire. M. Ferrière le savait, et il comptait sur l'arrivée très prochaine de cette pétition que Choudieu déposa en effet dans cette même journée, à la séance du soir. M. Ferrière jugea dès lors qu'il lui convenait de prendre l'avance, et de faire connaître nettement sa manière d'apprécier ces pétitions séditieuses et révolutionnaires. Il demanda vivement la parole, et l'obtint malgré les murmures toujours croissants de la Montagne : « Je » m'oppose, dit-il, au renvoi à la Commission ; cette pétition est » absolument inconstitutionnelle. » A ces mots, dit le *Moniteur*

Digitized by Google

que nous citons textuellement, il s'éleva de violents murmures dans une partie de l'Assemblée et des cris répétés : *Cela n'est pas vrai!* — Un mouvement s'éleva en même temps dans les tribunes; le président déclara qu'il maintenait la parole à l'orateur, et M. Ferrière continua ainsi : « La Constitution ne parle que de » deux cas de déchéance; mais elle ne nous autorise pas à pro- » noncer une suspension provisoire; le Corps constituant a mar- » qué le temps de la révision. » (*Plusieurs voix :* Oui, après la contre-révolution !) « Ce temps, il ne vous est pas permis de le » devancer. La commission extraordinaire ne pourrait vous faire » un rapport sur cette pétition sans manquer à son serment. »

Les murmures redoublèrent à ces dernières paroles de M. Ferrière, et ils ne cessèrent qu'au moment où Vergniaud vint le remplacer à la tribune. Le grand orateur de la Gironde parut d'abord vouloir discuter le fond même de la pétition, et le président lui rappela que cette discussion s'écartait de l'ordre et qu'il n'avait la parole que sur l'opportunité du renvoi à la Commission. De nouvelles clameurs s'élevèrent encore, et tous les membres de la gauche, menaçant le président du geste et de la voix, protestèrent contre sa prétention d'imposer silence à Vergniaud, et s'écrièrent : *Pourquoi alors avez-vous donné la parole à M. Ferrière?* Mais Vergniaud, plus politique et plus habile que ses imprudents amis, les convia au calme et à la modération; puis, sans se refuser le plaisir de décocher en passant une sorte d'épigramme à l'adresse de M. Ferrière en signalant *le langage hypocrite des faux amis de la Constitution,* il rappela à l'Assemblée « qu'au moment où elle avait tant besoin du feu qui vivifie et qui conserve, il fallait savoir éviter le feu qui dévore ! » Il se borna donc à demander le renvoi à la Commission *sans rien préjuger,* et ce renvoi ainsi motivé fut ordonné à l'unanimité.

Après le 10 août, M. Ferrière revint dans sa ville natale. Il s'était montré le défenseur trop fidèle et trop dévoué de la royauté constitutionnelle pour que les meneurs de cette époque inscrivissent son nom sur la liste de leurs candidats à la Convention nationale. Il resta donc à Baugé, et y reprit son ancienne profession d'avocat, autant du moins que les circonstances pouvaient le permettre. Il devint le conseil et l'appui de toutes les

Digitized by Google

familles atteintes ou frappées par les lois révolutionnaires, et l'on a quelque peine à s'expliquer comment il put se soustraire lui-même à l'échafaud. Il fut protégé sans doute par la considération qui l'entourait et par l'estime profonde que lui portaient tous ses concitoyens sans nulle distinction de parti.

Après les plus mauvais jours de la tourmente révolutionnaire, il fut nommé juge de paix à Baugé, et c'est là que le trouva le gouvernement consulaire qui, en l'an VIII, le promut à la charge importante de juge au tribunal d'appel, qui venait d'être établi à Angers. Cette magistrature supérieure avait devant elle une tâche multiple et difficile à remplir. Un grand nombre de questions neuves et ardues étaient nées de la transition du droit ancien aux lois intermédiaires et de celles-ci à la législation toute récente édictée par le code civil. M. Ferrière, nourri dans l'étude du droit, ne pouvait manquer de se trouver tout aussitôt à la hauteur de ses nouvelles fonctions; il ne tarda pas non plus à être cité comme l'un des magistrats les plus éclairés et les plus recommandables de sa compagnie. Le tribunal prit bientôt le titre de *Cour d'appel;* mais ce ne fut qu'en 1811 qu'il devint *Cour impériale*, et qu'il eut à connaître en dernier ressort de toutes les affaires civiles et criminelles des trois départements de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. A ce moment, M. Ferrière n'existait déjà plus. Il était mort à Angers le 19 janvier 1807, à peine âgé de cinquante-deux ans, et laissant une mémoire justement honorée. Nous n'avions à parler de lui que comme législateur et comme homme politique, et son passage au milieu des affaires publiques fut bien court et bien rapide; mais si notre département a eu des représentants dont la notabilité fut plus éclatante que la sienne, il en est peu qui rappellent des souvenirs plus irréprochables, ou qui se soient maintenus avec plus de droiture et plus de courage sur la stricte ligne tracée par le devoir, la conscience et la fidélité à la foi jurée. M. Ferrière laissait un fils qui entré d'abord au parquet de Paris, y devint conseiller à la Cour royale, et mourut dans cette haute charge de magistrature au mois de décembre 1830.

J'arrive maintenant à un homme dont j'ai déjà bien souvent

Digitized by Google

prononcé le nom qui demeurera toujours inséparable de l'histoire des premiers incidents de la Révolution dans notre province d'Anjou. M. Delaunay, l'aîné, fut fort admiré par les hommes de son temps, et je l'ai entendu citer maintes fois dans ma jeunesse comme un avocat d'un incomparable talent et comme un orateur fait pour produire à la tribune une immense sensation, et capable de déployer sur ce théâtre éclatant une verve de langage et une perfection d'éloquence qui ne pouvaient manquer de mettre le comble à sa renommée. Je ne sais s'il n'y aurait pas à rabattre beaucoup aujourd'hui de toutes ces admirations contemporaines et de cet engouement local, qui dans le temps ne connaissait vraiment point de bornes. Nos lecteurs vont en juger.

Joseph Delaunay était né à Angers le 24 décembre 1752 d'une famille honnête, mais peu favorisée des dons de la fortune. Son père, originaire de la paroisse de la Tour-Landry, près de Chemillé, était venu jeune à Angers, y avait travaillé longtemps en qualité de praticien, et avait fini par devenir procureur au présidial, lors de la création de ces offices sous le ministère du chancelier Maupeou. Joseph était l'aîné de ses trois fils et celui d'entr'eux qui annonçait tout d'abord les dispositions les plus heureuses et les plus brillantes. Il paraît cependant que sa première enfance fut assez pénible. Il était d'un caractère vif, léger, ami du plaisir, ennemi de la contrainte et du travail. C'est pour cela sans doute qu'en 1791, l'excentrique et jovial curé de Saint-Pierre d'Angers disait au prône de sa paroisse qu'il n'avait pas besoin, pour diriger sa conscience dans l'épreuve redoutable du serment ecclésiastique, d'être endoctriné par les frères Delaunay auxquels *il n'avait jamais pu apprendre le catéchisme*. Ce n'était pas, à coup sûr, le défaut d'aptitude et d'intelligence qui avait empêché Joseph Delaunay de profiter des leçons du curé Robin, car il avait fait au collége de l'Oratoire des études couronnées des plus éclatants succès. A la fin de son année de rhétorique, il avait remporté littéralement tous les prix de sa classe, et si, de nos jours encore, ces triomphes scolaires sont regardés le plus souvent comme un heureux et brillant présage de l'avenir d'un jeune homme, nos pères y attachaient une bien autre importance. Dans leurs sympathies naïves et un peu candides, un jeune lauréat de

Digitized by Google

rhétorique était pour eux un homme jugé à peu près sans retour, et il ne pouvait manquer, croyaient-ils, de fournir une ample et magnifique carrière. Ils ne supposaient pas de but où son ambition ne pût atteindre, surtout si ce jeune favori des muses soutenait encore avec distinction ses thèses de *philosophie,* et argumentait en bel et bon latin sans se laisser désarçonner par ses interlocuteurs. Ainsi fut-il de Joseph Delaunay, aux grands applaudissements des anciens de la bazoche qui ne trouvaient point de paroles assez flatteuses à leur gré pour féliciter le vieux procureur d'avoir un tel fils, et qui tous attendaient avec empressement le moment où le jeune bachelier sortirait de l'Ecole de droit et ferait sa première apparition au Palais. A cette époque déjà si éloignée de nous, c'était en effet un véritable événement que le début d'un avocat nouvellement *licencié* par l'Université qui lui ouvrait ainsi *la porte du temple de Thémis* comme on disait alors dans le langage consacré. Tous les mémoires historiques du temps, comme toutes les relations locales et privées, s'accordent à nous parler à tout propos des avocats qui viennent de plaider *leur première cause.* Il suffit, par exemple, d'ouvrir un recueil bien connu, *le Journal de l'Estoile,* pour se convaincre que cette mention du début de nos jeunes légistes ne semblait point du tout à l'auteur indigne d'être enregistrée dans les archives où il inscrivait les matériaux les plus importants de l'histoire contemporaine. En ce moment même, nous avons sous les yeux un manuscrit inédit ayant pour titre : *Journal de Me Etienne Toysonnier, avocat au siége présidial d'Angers, contenant ce qui s'est passé de plus remarquable en la ville d'Angers depuis l'an* 1683 *inclusivement, jusqu'à l'an* 1714. Le vieux jurisconsulte angevin tient toujours très exactement registre des plus graves événements dont il a été témoin ; il nous fait connaître ainsi avec le plus grand détail toutes les conséquences de la révocation de l'édit de Nantes dans notre province ; plus tard, il nous reproduit le tableau douloureux et fidèle de la consternation avec laquelle nos pères accueillirent la nouvelle des désastres qui signalèrent les dernières années du règne de Louis XIV et notamment celle de la perte de la fameuse bataille d'Hochstedt. Eh bien ! au milieu même de ces préoccu-

Digitized by Google

pations cruelles, l'annaliste ne croit pas pouvoir se dispenser de mentionner la plaidoirie de première cause des jeunes avocats de son temps, ni de prendre note des applaudissements qu'ils avaient recueillis dans cette épreuve solennelle.

Cette importance extrême, attachée à l'apparition d'un débutant au Palais, s'est maintenue jusqu'au moment de la Révolution ; elle était ainsi en pleine vigueur, quand Joseph Delaunay fut admis au serment d'avocat. Ce fut au cours de l'année 1774 qu'il plaida cette première cause dont l'abord était si redoutable. Il n'avait guère alors plus de 21 ans, et, quelles que fussent la justesse et l'étendue de son esprit, il ne pouvait à cet âge s'élever au-dessus des traditions reçues ni s'écarter du cercle tracé par un usage invariable. On se tromperait fort en effet si l'on croyait que la meilleure chance de succès pour un jeune débutant fût de bien plaider le fond même de sa cause. Cette cause, bonne ou mauvaise, était assurément ce dont se préoccupait le moins l'auditoire, accouru nombreux et empressé au Palais. Toute la famille, tous les amis, tous les condisciples s'y trouvaient pour voir si le nouvel avocat ferait, comme on n'en doutait point, un beau discours, bien écrit, orné des plus belles figures de rhétorique et enrichi des plus magnifiques périodes. Comme ce genre d'ornementation abondait toujours, des tonnerres d'applaudissements faisaient retentir la salle d'audience avec une telle unanimité que l'écho s'en prolongeait jusque sur la place publique. On applaudissait encore au *compliment* obligé que l'orateur adressait à M. le lieutenant général et à tous Messieurs du présidial et du parquet; enfin on applaudissait de plus belle et l'on battait des mains à outrance, quand le jeune avocat, qui n'y devait jamais manquer, venait à parler de lui-même, de sa tendresse, de sa reconnaissance pour ses parents, de sa gratitude profonde pour les amis qui étaient venus l'assister dans cette circonstance mémorable de sa vie. M. le lieutenant-général répondait par quelques paroles de bienveillance et d'encouragement à l'adresse du jeune orateur, et après avoir entendu les conclusions du ministère public, Messieurs se retiraient à la chambre du conseil pour délibérer sur la cause dont le débutant avait à peine parlé. Je le répète, peu importait le résultat. La réputation de l'avocat

Digitized by Google

était acquise dès qu'il avait fait un discours conforme à toutes les règles de l'art oratoire. J'ai ouï dire à d'anciens légistes, trop ardents admirateurs de M. Delaunay pour que je ne suspecte pas un peu leur témoignage, qu'il était notoire au palais qu'à cette grande épreuve de son début, le jeune orateur avait dépassé encore tout ce que l'on attendait de lui; mais ils étaient obligés de convenir qu'il n'en avait pas moins en définitive perdu son procès. Je ne mentionne ce fait assez indifférent en lui-même que comme le point de départ d'une innovation heureuse, mais difficile, que M. Delaunay eut le courage de tenter et qui non seulement lui réussit, mais qui contribua puissamment à le mettre bientôt à la tête du barreau d'Angers.

En rappelant des usages assez étranges et qui vraiment touchaient de près au ridicule, nous n'avons certes jamais eu la pensée de faire peser sur les avocats de cette époque la responsabilité de toutes ces démonstrations excessives et de cet engouement de commande qui n'accusaient que la portée étroite et mesquine des habitués de la bazoche et des petits clercs du Palais. Dans un siècle essentiellement lettré et qui tenait avant tout à la pureté de la diction, il était plus facile encore aux esprits médiocres et vulgaires de priser la pure et vaine déclamation tout autant que les grands et vrais mouvements oratoires, et de prendre la phraséologie pour de l'éloquence. Cependant tous les hommes sérieux du barreau ne participaient nullement à ces travers, et au moment même des débuts de M. Delaunay, l'ordre des avocats comptait à Angers un grand nombre de membres éminents. Les noms de MM. Bardoul, Benoist, Beguyer, Leroux, Gilly, si longtemps en honneur parmi nous, ne sont peut-être pas encore complétement oubliés de tous les Angevins. C'étaient tous des jurisconsultes de la bonne et vieille roche, hommes de savoir, de doctrine et d'expérience, véritables *conseils* de leurs parties, pleins d'honneur et de désintéressement, et dont la délicatesse et la probité avaient pour garantie des mœurs antiques et une religion austère. Ces avocats, recommandables à tant de titres, n'avaient point d'ailleurs un talent remarquable de plaidoierie. Ils rédigeaient parfaitement *les moyens* de leurs clients, ils excellaient à *délibérer* une consultation savamment motivée;

Digitized by Google

mais à l'audience, ils se bornaient à lire un discours net et correct, de tout point irréprochable sous le rapport de la grammaire, tout saturé de citations, tout rempli de textes plus ou moins heureusement applicables à l'espèce; mais il ne fallait pas s'attendre à trouver dans ces harangues, longuement et consciencieusement élaborées, ces mouvements qui enlèvent et qui pénètrent, ni surtout ce charme qui séduit et qui souvent entraîne comme à son insu le juge le plus intègre et le plus froidement impassible. Dans ce temps déjà si éloigné de nous, on ne connaissait ni même on ne pouvait concevoir l'art de l'improvisation; le puritanisme littéraire du siècle y aurait toujours opposé un obstacle invincible. Le seul Gerbier en avait donné dans la capitale d'éclatants et mémorables exemples; mais comme il plaidait devant ce malheureux parlement Maupeou que l'esprit de corps avait fait déserter à la grande majorité de ses confrères, il n'avait pu trouver de contradicteurs et encore moins des disciples et des imitateurs. Ce ne fut qu'à notre modeste barreau d'Angers seulement qu'un très jeune avocat osa s'essayer à marcher sur ses traces. Joseph Delaunay, quoiqu'élevé dans tous les préjugés classiques et littéraires de son temps, avait fini par reconnaître que toute la science et toute la méthode de ses vieux et savants confrères laissaient beaucoup à désirer, et dès l'année 1775, quand il n'était guère âgé de plus de vingt-deux ans, il prit tout d'un coup un essor que l'on aurait pu taxer de témérité s'il n'avait été pleinement justifié par le succès.

Son père avait obtenu pour lui la mission de plaider une cause d'un haut et touchant intérêt, et dont l'opinion locale se préoccupait vivement. Il s'agissait de l'opposition formée par un père au mariage de sa fille qui s'était laissée enlever de la maison paternelle par un jeune homme qui l'avait rendue mère, et qui offrait de l'épouser et de légitimer ainsi l'enfant né de ces relations coupables. Mu par un orgueil de famille qui n'était pas rare dans les mœurs de ce temps, le père qui trouvait (bien qu'il n'appartînt lui-même qu'à une honnête roture), que le ravisseur n'était pas d'une bourgeoisie aussi élevée que la sienne, le père avait refusé son consentement, et la fille, devenue majeure, lui avait fait les trois sommations respectueuses voulues

Digitized by Google

par la loi. L'opposition n'en avait pas moins persisté, et ce père inflexible en présentait les motifs à l'audience par l'organe du jeune Delaunay. Le public nombreux, qui encombrait la salle du présidial, exprimait tout haut son indignation contre les rigueurs inouïes de ce père, et l'avocat de la jeune fille avait excité des sympathies si unanimes et si tendres, que tout le monde croyait que Delaunay allait s'avouer battu et renoncer à la parole; mais on fut bien détrompé quand on le vit commencer sa plaidoierie sans discours écrit et sur de simples notes très brèves et très sommaires, comme nous avons pu en juger nous-même, puisqu'on nous en a communiqué le manuscrit tracé tout entier de sa petite écriture. Le jeune orateur fit valoir avec tant de force et tant d'énergie les droits sacrés de la puissance paternelle, il cita avec tant d'à-propos le texte des lois et des décrétales qui prohibaient le mariage d'une jeune fille avec son ravisseur, il évoqua avec une si mâle et si haute éloquence les grands principes de la religion, de la morale et de l'honnêteté publique, que ceux-là mêmes qui l'avaient trouvé téméraire pour avoir accepté une pareille cause, et pour avoir osé la plaider sans discours écrit ni méthodiquement préparé, s'avouaient confondus et transportés d'admiration, et disaient hautement que l'on n'avait jamais vu se produire à Angers un semblable talent. On ajoutait qu'il fallait bien que ce talent fût immense pour avoir fait illusion dans une cause si ingrate et si rebelle au sentiment, et on prétendait que cette magnifique éloquence se serait encore surpassée elle-même si Delaunay eût été chargé de défendre les intérêts de la jeune fille. Pour nous qui avons étudié un peu les manières de cet orateur, nous ne saurions être du même avis. Le talent de M. Delaunay, éminemment classique et net, lui fait toujours défaut quand il veut atteindre aux grandes émotions de l'âme. Au moment même où il prononçait ce mémorable plaidoyer dont nous venons de parler, il lançait dans le public deux mémoires imprimés, le premier en faveur d'une jeune fille abandonnée par son amant, et l'autre pour une actrice du théâtre Montansier, indignement persécutée par l'un des directeurs de cette troupe. Ces deux mémoires, écrits d'un style larmoyant et entrecoupé, nous paraissent deux vrais chefs-d'œuvre de ridicule, bien qu'ils

Digitized by Google

aient eu dans le temps une sorte de succès. Nous ne croyons pas même, contrairement à l'opinion qu'en avaient ses contemporains, que M. Delaunay excellât dans l'art de l'invective et de l'attaque. Nous avons de lui plusieurs mémoires dans ce genre, et il y dépasse si fort les bornes, il se jette tellement dans la personnalité, que l'on ne sait comment qualifier sa polémique. Certes on ne peut dire qu'il fut incisif et mordant, quand il est évident qu'il ne savait prodiguer que le sarcasme et l'outrage. Son éloquence n'est dans son véritable élément que lorsqu'il sait se maintenir digne et calme, et cela lui arrivait plus souvent qu'on ne l'a cru généralement. Il nous serait facile d'en apporter les preuves, car si dans toute la suite de sa carrière, M. Delaunay abandonna sans retour l'usage de la plaidoirie écrite, il avait coutume, dans toutes les causes de quelqu'importance, de publier des mémoires qu'il faisait distribuer à grand nombre d'exemplaires, et dont il nous reste une collection considérable. Nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs en leur remettant sous les yeux quelques passages de ces mémoires qui dans le temps excitaient à un si haut degré l'admiration de nos pères. Toutefois nous nous bornerons à deux courtes citations pour ne point prolonger démesurément cette notice.

En 1781, une dame de Courson de Villandrieux, religieuse de l'abbaye royale du Ronceray, s'étant trouvée gravement malade, désira être administrée et recevoir le viatique à jeun et aussitôt après l'office de nuit. L'abbesse y consentit, et fit administer cette dame par un prêtre sacristain attaché à la communauté. Deux chanoines du Ronceray, l'abbé Duval et l'abbé Leroy, auxquels on faisait (au dernier surtout) une sorte de réputation de jansénisme, prétendirent que leur charge leur donnait le droit curial dans l'abbaye du Ronceray, et que Mme l'abbesse n'avait fait administrer précipitamment Mme de Courson qu'au mépris de leur titre et peut-être en défiance de leurs personnes. Ils formèrent en conséquence *appel comme d'abus*, et publièrent à l'appui de leurs prétentions un très long mémoire où ils exprimaient un vif déplaisir et prodiguaient les récriminations et les sarcasmes. M. Delaunay, quoique peu familier avec ces causes de droit purement ecclésiastique, n'en fut pas moins chargé par Mme d'Au-

Digitized by Google

beterre de répondre à cette double attaque; mais la vénérable abbesse exigea de lui la promesse de se tenir toujours dans une ligne convenable de réserve et de modération. Le rude et caustique avocat donna sa parole de se conformer au vœu de Mme d'Aubeterre, et, si vive que pût être pour lui la tentation de dire nettement leur fait aux deux chapelains de l'abbaye, il suffit de citer les premières paroles de sa réplique imprimée pour prouver qu'il tint religieusement sa promesse : « Deux chapelains de l'ab-
» baye royale du Ronceray, dit-il, ont conçu le projet ambitieux
» de secouer le joug de l'obéissance et de marcher d'un pas égal
» avec la dame abbesse. C'est en colorant leur conduite des motifs
» les plus spécieux et des intérêts les plus puissants qu'ils s'effor-
» cent d'usurper les fonctions curiales et de dominer dans une
» maison où ils ne doivent exercer qu'un ministère servitorial *ad*
» *serviendum Deo et monialibus ibi habitantibus.* Les dames re-
» ligieuses, dépositaires des priviléges sacrés de leur église, croi-
» raient manquer à la religion, à leurs devoirs et à l'observance
» de leur discipline, si elles ne réprimaient pas une entreprise qui
» tend à détruire leurs droits et à soustraire leurs aumôniers à une
» autorité légitime reconnue par des actes authentiques et cons-
» tatée par une possession de huit siècles. Elles opposeront une
» défense modérée à une attaque remplie de fiel. Elles croient
» s'honorer en ne répondant pas aux plaisanteries amères, aux
» portraits malins et aux sarcasmes indécents répandus dans les
» écritures signifiées contre elles. La pureté de leur doctrine, la
» régularité édifiante de leur conduite, la délicatesse de leurs
» sentiments, égale à la noblesse de leur naissance, voilà les
» titres respectables qui les élèvent au-dessus des traits de leurs
» adversaires..... »

Quelques années plus tard, le trop fameux marquis de Beauvau, longtemps détenu par lettre de cachet et interdit de personne et biens pour cause prétendue de folie furieuse et de prodigalité, avait été rendu à la liberté, et était venu à Angers pour se faire relever de cette interdiction honteuse et flétrissante. Il avait pris pour conseil M. Delaunay qui publia en son nom un mémoire plein de faits, de recherches, d'anecdotes curieuses et souvent d'une vive et chaleureuse éloquence. Ce mémoire se ter-

Digitized by Google

minait par cette péroraison brillante : « Après dix ans de mal-
» heurs, les bontés du roi m'ont accordé la liberté ; il appartient
» aux magistrats de me la rendre plus précieuse, en brisant les
» liens qui m'enchaînent encore. Je n'invoque point ici les senti-
» ments qui sont dus à l'homme souffrant et opprimé ; je n'invo-
» que que la loi dont mes pères, les grands sénéchaux de
» l'Anjou, ont porté le sceptre pendant plusieurs siècles. Je de-
» mande mon état au nom de la noblesse de cette province, qui
» rougirait de voir dégrader des droits de citoyen le petit-fils de
» ceux qui ont guidé les coups de ses chevaliers aux combats de
» la Massoure, à la conquête de Naples, aux plaines de Baugé,
» de Castillon et dans cent endroits où ils méritèrent la palme de
» la valeur et la couronne de la victoire. C'est le rejeton des
» Plantagenets, c'est le descendant des anciens souverains de
» cette province, c'est le sang qui a donné Henri IV aux Fran-
» çais qui demande justice et vengeance. Je sais qu'un grand
» nom est souvent un grand fardeau, et que les vertus de nos
» aïeux ne sont pas des titres dont on puisse se targuer, quand
» on n'est soi-même que leur ombre, ou qu'un vain simulacre
» chargé d'armoiries ; mais que l'on interroge ceux qui m'ont vu
» en présence des ennemis de l'Etat, ils diront que mes ancêtres
» m'ont transmis avec leur nom, leur tête, leur cœur et leur bras. »

Dans les années qui précédèrent la Révolution, M. Delaunay avait incontestablement conquis la première place du barreau au double titre du talent et de la clientèle. L'Académie d'Angers ne pouvait dès lors manquer d'agréer au nombre de ses membres un orateur patroné par une si haute renommée ; il fut reçu académicien dans la séance du 22 juin 1781, en remplacement de M. Poncet, ancien évêque de Troyes, et neveu de M. Poncet de la Rivière qui avait occupé le siége épiscopal d'Angers dans les premières années du siècle. Il prononça son discours de réception le 14 novembre et y prit pour texte : *L'utilité des belles-lettres à ceux qui s'occupent des exercices du barreau.* Nous n'avons pu retrouver ce discours auquel le directeur, M. Martineau, l'un des professeurs de la Faculté de droit, répondit dans les termes les plus flatteurs pour le récipiendaire. Il ne paraît pas d'ailleurs que M. Delaunay ait tenu beaucoup à ces honneurs académiques

Digitized by Google

auxquels ses contemporains attachaient tant de prix; il avait à la fois répugnance et négation pour cette littérature frivole et légère qui alors était si fort à la mode, et, dans tous les recueils du temps, on ne trouve pas de lui le moindre poème, ni même une seule pièce de vers. Ce ne fut que plus de six années après son admission, qu'il fit hommage à l'Académie d'un travail lu par lui à la séance publique du 14 novembre 1787, sous le titre de : *Recherches historiques sur l'état ancien de la province d'Anjou, jusqu'au temps de Foulques le Bon, l'un de ses premiers comtes.* Il en avait très probablement puisé les matériaux dans les manuscrits que son client, le marquis de Beauvau, lui avait confiés pour la rédaction de son mémoire. Nous ne croyons pas que ce travail ait jamais été imprimé, et suivant toute apparence, il est perdu pour notre histoire locale.

Cette lecture est la seule que M. Delaunay ait donnée à l'Académie d'Angers, et il assistait même très rarement à ses séances. Il connaissait parfaitement les exigences et les formes de la bonne compagnie; mais, la chose est triste à dire, il était obligé de se contraindre beaucoup pour s'y maintenir dans des limites convenables. Ses habitudes et ses liaisons étaient devenues telles en dernier lieu, que son langage en avait contracté une teinte de liberté cynique qu'il jugeait lui-même incompatible de tout point avec le langage imposé dans toute société convenable et polie. Quand il était sorti de son cabinet ou de l'audience, on avait peine à retrouver en lui l'écrivain si digne, si posé, si disert que l'on avait appris à connaître et à admirer. Sa nature ardente et fougueuse avait, il est vrai, manqué toujours de retenail et d'appui. Elevé dans la modeste étude d'un pauvre petit procureur sans fortune, il n'avait pu, dans cette humble condition, trouver de distractions légitimes qui répondissent à ses vœux. Les lois, et aussi, il ne faut pas l'oublier, les mœurs du temps ne permettaient pas aux jeunes gens de la classe sociale à laquelle il appartenait, de se livrer au plaisir de la chasse que le plus grand écrivain de cette époque (1) appelle le plus doux et le plus innocent de tous les plaisirs. Il n'existait point encore à Angers de cercle littéraire

(1) Buffon.

Digitized by Google

où un homme d'étude pût aller se délasser des travaux de la journée ; enfin les salons de la haute bourgeoisie, comme je l'expliquerai tout à l'heure, ne pouvaient s'ouvrir à un homme de si modeste et si mince origine. Par une fatalité singulière, et aussi, il faut bien le reconnaître, par suite des travers de son siècle, M. Delaunay se trouva donc, dès sa plus tendre jeunesse, abandonné sans nul contre-poids à d'obscurs et ignobles entraînements. Plus tard, quand il eut conquis par le travail et le talent une large et brillante position de fortune, il ne changea malheureusement que bien peu de chose aux habitudes de ses plus mauvais jours, et, arrivé à l'âge de près de quarante ans, son célibat se prolongeait sans honneur et sans qu'avec les années arrivât pour lui la sagesse. Il ne paraissait d'ailleurs pas prendre beaucoup souci de l'opinion publique. Il avait quitté la maison de son père, à la place des Halles, et était venu habiter un vaste et bel hôtel de la rue Saint-Blaise (1). Là, il recevait souvent, puis allait visiter lui-même à son tour quelques-uns de ses confrères, tous plus jeunes que lui, et dont je ne veux citer ici que le substitut Choudieu et l'avocat Pérard. A ces réunions, nul ne se serait avisé jamais de venir seul, pas plus M. Delaunay que les autres. Chacun de ces jeunes légistes amenait toujours à ces étranges *soirées* la triste compagne qui s'était associée à sa vie de déréglement et de scandale, et tous se livraient ensemble à des causeries cyniques, à des chants joyeux, à des danses bruyantes, enfin à de véritables orgies nocturnes qu'ils tenaient pour suffisamment irréprochables, quand elles n'avaient point appelé l'intervention de la police. Plus âgé et moins imprudent que ses jeunes amis, M. Delaunay prenait un soin extrême pour que les réunions devinssent moins tumultueuses quand elles se tenaient dans sa maison, et il faisait toujours en sorte que rien ne trahît à l'extérieur le scandale de ces excentricités déplorables ; mais si ce que j'ai ouï raconter à un grand nombre de contemporains est parfaitement exact, il paraît que, dans l'intimité, on savait très bien se dédommager de cette réserve apparente. On y chantait des couplets grivois et lascifs, on déclamait l'ode immonde de

(1) Occupé aujourd'hui par M. Victor Le Gris.

Digitized by Google

Piron, on récitait les vers de *la Pucelle,* on lisait les contes libertins du chanoine Grécourt ou les passages les plus saillants du *Dictionnaire philosophique*, on faisait enfin un alternat incessant de libertinage et d'impiété, deux choses qui se tiennent plus ou moins dans tous les temps, mais qui s'alliaient merveilleusement dans ce siècle à la fois sensualiste et sceptique.

Plus d'une occasion cependant s'était offerte à M. Delaunay de sortir de cet ignoble milieu. Il avait reçu dans un monde d'élite des avances bien faites pour flatter sa vanité, s'il avait été accessible de ce côté. Sa brillante réputation de savoir et d'éloquence l'avait fait traiter avec une politesse pleine de courtoisie par un grand nombre de gentilshommes dont la plupart avaient été ses clients. Dans le temps même où il était le plus de mode de déclamer contre la morgue et la fierté nobiliaires, cette déférence si marquée pour un jeune légiste, véritable fils de ses œuvres, et qui ne devait qu'à lui seul toute sa renommée, prouvait du moins que l'aristocratie est toujours prête à faire accueil au talent et à rapprocher d'elle tout ce qui porte un caractère de distinction véritable. M. Delaunay était souvent invité chez le marquis de Gibot, dont, comme je l'ai dit ailleurs, les salons étaient plus particulièrement ouverts aux jeunes membres de la magistrature et du barreau ; le marquis de Contades, le marquis d'Autichamp, le duc de Brancas-Cereste, qui tenaient à Angers un grand état de maison, le recevaient toujours avec un empressement trop parfaitement aimable pour qu'il pût en suspecter la sincérité. Son nom ne manquait jamais d'être porté en tête de la liste des invitations que l'abbesse du Ronceray adressait à toutes les notabilités de la ville le jour de la procession de la Fête-Dieu, ou encore quand le maréchal d'Aubeterre, son frère, venait faire quelque séjour dans son abbaye, qui, on le sait, n'était point rigoureusement astreinte au régime de la vie claustrale; enfin l'évêque lui-même, M. de Lorry, pour lequel M. Delaunay avait plaidé dans plusieurs affaires importantes, lui faisait de véritables instances pour qu'il vînt à ses soirées d'hiver et à ses *collations* de carême (1) où affluait toute la haute société d'Angers.

(1) Jusqu'au moment où des embarras d'affaires le portèrent à se retirer dans un modeste appartement du grand séminaire, M. de Lorry, évêque d'An-

Digitized by Google

M. Delaunay n'était point insensible à tant de distinctions flatteuses ; mais il y répondait rarement, et quand il paraissait dans ces réunions brillantes, dans ces salons si renommés et tant enviés, il n'y demeurait jamais qu'un instant; il s'y sentait mal à l'aise et s'en allait bien vite retrouver ses honteuses distractions. Il était loin d'ailleurs de se montrer alors hostile à la noblesse et au clergé, et il opposait souvent leur gracieux et bienveillant accueil au sot orgueil, disait-il, à la morgue bourgeoise et pédantesque de quelques familles de la haute roture qui lui fermaient impitoyablement leurs salons. Il y avait assurément de l'injustice et de l'exagération dans l'amertume de ses plaintes à cet égard, et il aurait dû comprendre que le désordre de ses mœurs, mieux connu dans une société plus rapprochée de lui, devait suffire pour qu'on le tînt à l'écart ; mais il n'entrevoyait pas du tout le véritable motif de cette exclusion dont il se montrait profondément blessé, parce qu'il l'attribuait uniquement à l'humilité de son origine et à la position trop peu élevée de sa famille. Je ne sais s'il se trompait sous ce dernier rapport ; mais, pour qui veut en effet étudier un peu attentivement l'histoire de cette curieuse époque, il est visible que les prétentions de la haute bourgeoisie ont préparé la Révolution tout autant pour le moins que celles de la noblesse dont personne alors ne contestait la prééminence et dont on ne détestait que les priviléges. Dans notre ancien ordre politique et en dehors du clergé, il n'y avait, constitutionnellement parlant, que des nobles et des hommes du tiers-état ; mais dans les réalités de la vie sociale, il y avait des classifications et des prétentions qui s'étendaient et variaient à l'infini. C'était vraiment une hiérarchie de tous les degrés. Un

gers, homme du grand monde, et dont la rare distinction de manières n'était comparable qu'à son extrême politesse, recevait tous les jours, quand il était à Angers, une société nombreuse et choisie. On vantait beaucoup dans le temps les *collations* qu'il offrait à ses convives en temps de carême. La chère y était délicate et exquise, quoique tout fût conforme à la plus scrupuleuse orthodoxie. J'ai entendu citer surtout, aux vieillards de ce temps, le miel délicieux que le prélat faisait venir à grands frais, disait-on, jusque de l'ancienne île de Crète, et qu'il faisait servir avec une préparation de haut goût qui en relevait considérablement le prix.

Digitized by Google

magistrat de Cour souveraine se croyait, même dans les salons, mille et mille fois supérieur aux membres des juridictions secondaires. Ceux-ci ne recevaient guère dans leur société que ceux des membres du barreau dont la famille était ancienne et connue; et les avocats de date nouvelle étaient tenus par eux à distance, comme ces avocats faisaient eux-mêmes des notaires qui à leur tour s'estimaient bien au-dessus des procureurs, des féodistes et des praticiens de toute sorte. Le docteur en médecine ne regardait pas un simple chirurgien comme digne même de lui être comparé, et le véritable *bourgeois*, c'est-à-dire celui qui vivait de son revenu et consommait sans produire, tenait sa profession (si c'en était une) pour distinguée au-dessus de toutes les autres, autant qu'à ses yeux et à peu près aux yeux de tout le monde, le petit et même le haut commerce était chose vulgaire, peu digne et dérogeante au premier chef. Un homme qui plus tard devint le collègue de M. Delaunay à la Convention nationale, et qui, comme lui, mourut prématurément sur l'échafaud (1), disait dans une brochure imprimée avant la Révolution : « On appelle un bourgeois à Angers celui qui n'est ni ecclésias-
» tique, ni magistrat, ni agriculteur, ni militaire, ni commer-
» çant, ni artiste, ni artisan, ni philosophe, ni homme de lettres,
» ni homme d'affaires; c'est un être presque nul, qui n'a de
» relations intéressantes qu'avec ses fermiers et ses rentiers et qui
» cependant s'estime autant, au moins, que le gentilhomme et le
» magistrat; qui méprise souverainement l'agriculteur, l'homme
» d'affaires, le négociant et l'artiste, et croit très fermement que
» le philosophe et l'homme de lettres ne sont que des fous. Il y a
» par malheur beaucoup de ces bourgeois dans notre bonne ville
» d'Angers... »

Au moment où survint la révolution, M. Delaunay, à tort ou à raison, était fort irrité contre cette classe sociale. Il ne pouvait lui pardonner ses dédains et, comme je l'ai déjà dit, ne paraissait pas du tout se douter que sa position personnelle et son déplorable genre de vie l'excluaient bien plus rigoureusement que ne pouvaient faire toutes les prétentions de cette petite et très

(1) Discours sur le Commerce, par M. Viger, avocat. Angers, 1787.

Digitized by Google

peu redoutable aristocratie bourgeoise. Au demeurant, à cette époque il était mécontent de tout, ne savait à qui s'en prendre et ne pouvait manquer de saisir avec transport tout événement qui semblerait lui offrir une chance vague de modifications à un ordre de choses qu'il ne pouvait plus supporter, alors même qu'il ne se rendait pas bien parfaitement compte de ses amères répugnances, de son découragement profond et de ses déplaisirs de tout genre.

Ce fut dès la fin de l'année 1788 que M. Delaunay prit une part très vive et très active à tous les préludes de la révolution. Il poussa la complaisance jusqu'à rédiger l'adresse des dames d'Angers qui, réunies chez sa belle-sœur, Mme Henri Delaunay, y promettaient en termes mi-plaisants, mi-sérieux le concours le plus dévoué à leurs époux, leurs fils, leurs frères ou leurs *amants*, qui se disposaient à voler au secours de leurs compatriotes Bretons menacés, disaient-elles, d'une indigne agression. Je ne puis qu'indiquer ici très sommairement cet incident bizarre dont j'ai parlé avec quelque détail dans un travail préliminaire. Vers le même temps, M. Delaunay fut aussi l'inspirateur véritable et ensuite le rédacteur de la délibération de l'ordre des avocats, qui protestaient chaleureusement contre la prétention élevée au nom du prince apanagiste d'Anjou, de nommer les maire et échevins de la ville d'Angers; l'Ordre réclamait vivement en faveur du droit d'élection qui finit par être accordé à la communauté des citoyens actifs. Bientôt ces questions municipales et presque secondaires s'effacèrent devant l'intérêt plus général et plus élevé que fit naître la convocation des trois ordres, et les préliminaires de l'élection des députés aux Etats-Généraux.

M. Delaunay, qui n'avait point en politique de programme arrêté ni de principes immuables, n'en désirait pas moins vivement arriver à la députation, et il espérait que sa nomination serait facile, en raison surtout de sa haute notabilité de talent, et aussi en raison du petit nombre de candidats qui s'offraient pour représenter le Tiers-Etat. Mais quand il apprit que certains membres de l'ordre de la noblesse se flattaient, précisément par cette raison même de la rareté des candidatures, que le Tiers peut-être se déciderait à leur confier ses pouvoirs, M. Delaunay se trouva

Digitized by Google

pris tout à coup d'une violente colère, dont il fit tomber tout le poids sur le comte Walsh de Serrant, gentilhomme qui n'avait assurément nulles prétentions personnelles, mais qui se donnait beaucoup de mouvement pour faire élire par le troisième ordre, le jeune duc de Choiseul-Praslin, son parent, qui semblait n'avoir aucune chance dans l'assemblée de la noblesse. Déjà un autre prétendant à la députation, M. Chassebœuf de Volney, avait vivement attaqué cette candidature dans une suite de pamphlets plus violents les uns que les autres, et que j'ai précédemment indiqués. M. de Serrant crut devoir répondre à M. de Volney, dans une brochure très digne et très calme dont la voix publique attribuait la rédaction à M. Bodi, jeune avocat très distingué du barreau d'Angers, l'émule de M. Delaunay et même jusque-là son ami. Or, la famille Delaunay n'était pas en bons termes avec la maison de Serrant; M. Delaunay le jeune, frère du candidat menacé par elle d'une éviction subite et tant redoutée, venait de plaider tout récemment contre cette maison puissante, dans un procès relatif à la possession des arbres complantés dans les chemins publics du ressort de sa seigneurie, contestation qui, dans le temps, avait eu un certain retentissement dans la province.

Cependant M. Delaunay l'aîné, qui jugea convenable aux intérêts de sa candidature de répondre à la brochure de M. de Serrant, le fit d'abord avec une grande mesure. Il avait eu des relations trop agréables et trop fréquentes avec l'ordre de la noblesse pour venir tout d'un coup lui déclarer une guerre cruelle. Il est à remarquer même que, dans cette brochure devenue très rare aujourd'hui, M. Delaunay ne conteste à l'aristocratie aucune de ses prétentions, ni un seul de ses priviléges honorifiques. Il commence par s'élever contre l'opposition de tout le parti révolutionnaire à l'admission des anoblis, et il proclame avec les publicistes de l'ancienne école que *la noblesse est une*, et qu'ainsi elle ne peut être subdivisée; il ajoute : « Ne nous le » dissimulons pas, Monsieur le comte, les anoblissements mul- » tipliés ont causé dans tous les temps, les maux et la surcharge » du peuple. Plusieurs Etats-Généraux ont agité la question de » savoir si nos Rois avaient pu accorder des priviléges pécuniaires. » Il n'est pas contesté qu'ils peuvent donner à ceux qu'ils ano-

Digitized by Google

» blissent des prérogatives d'honneur; le droit de nous précéder » dans les cérémonies civiles et religieuses, de décorer leur cha- » peau d'un panache, de porter des couleurs distinguées, de » placer leurs enfants dans les emplois civils et militaires, exclu- » sivement aux nôtres, à mérite égal, mais des priviléges pécu- » niaires sont un impôt, et ne doutez pas que le Tiers ne fasse des » efforts incroyables pour en obtenir la suppression. Voilà ma » profession de foi. Mon attachement aux intérêts du Tiers ne » tient pas à ce que j'en suis membre, mais à ce qu'il souffre et » qu'il est accablé. » M. Delaunay, comme on le voit, faisait de larges concessions à l'ordre de la noblesse, et les réserves qu'il prenait dans l'intérêt du Tiers n'avaient rien d'absolument révolutionnaire. Ce n'est que dans le *post-scriptum* de cette lettre qu'il déverse tout son fiel sur son jeune confrère, M. Bodi, qui ne l'avait point offensé, et qui dans toute la sincérité de son âme et toute la pureté de sa vieille foi monarchique, défendait une cause qu'il était, après tout, parfaitement libre d'embrasser et de soutenir. Le cœur se serre quand on pense qu'à peine cinq années révolues, les deux jeunes adversaires devaient sombrer l'un et l'autre au même rendez-vous de l'abîme! J'avance trop dans l'histoire d'une sanglante et désastreuse époque pour ne pas rencontrer sans cesse et de tous côtés des victimes!... Je ne veux citer qu'une seule phrase du long *post-scriptum* de M. Delaunay : « On croi- » rait, Monsieur le comte, dit-il, que cette brochure est l'ouvrage » de votre livrée qui se bat avec vos armes. C'est Patrocle qui » prend le casque d'Achille. »

M. de Serrant crut devoir répliquer, et j'ai déjà parlé dans un précédent article du ton parfait de cette réponse qu'il terminait en rappelant que *Patrocle n'était pas de la livrée d'Achille, mais son égal et son ami.* « Je finis, ajoutait-il, en vous assurant que » l'auteur de la brochure ne porte pas ma livrée, et que je vou- » drais avoir vos armes pour vous combattre. » Cette polémique si courtoise et si digne d'un gentilhomme fit dans le temps le plus grand honneur à M. de Serrant, ou plutôt à M. Bodi auquel le public en attribuait la rédaction, et on jugea que M. Delaunay avait complétement perdu la partie. Cependant, irrité au-delà de toute expression, il ne voulut pas se tenir pour battu, et à défaut

Digitized by Google

de bonnes raisons il voulut bien plutôt se donner le plaisir de l'invective et de la personnalité. Plus habile dans la connaissance du droit que versé dans la science héraldique, il chercha dans un second pamphlet où il eut du moins cette fois le bon esprit de garder un anonyme malheureusement beaucoup trop transparent, il chercha à humilier le comte de Serrant en signalant, dans un langage empreint d'amertume et de fiel, la très mince et très récente origine de sa maison. Il ignorait apparemment que l'origine des Walsh se perd dans la nuit des temps, et que soit qu'elle se regarde, soit qu'elle se compare, cette grande famille irlandaise qui remonte par filiation authentique et suivie jusqu'au XIe siècle, n'a point à envier à d'autres l'illustration ni l'ancienneté. M. Delaunay disait au comte de Serrant dans ce nouveau pamphlet : « Où sont donc les titres de cet apostolat » nouveau que M. le comte de Serrant vient exercer au milieu » de nous? Où sont les preuves de sa mission? Je suis quelque- » fois tenté de vous appliquer ce que les Hébreux étonnés di- » saient à Saül prophétisant : *Numquid Saül inter prophetas?* » Est-ce que Saül est aussi du nombre des prophètes? Ou plutôt » ce que, longtemps après, les enfants de ces mêmes Hébreux » disaient au fils de Zacharie : *Tu quis es?* Qui êtes-vous? Êtes- » vous Monsieur le comte, le descendant de cette noble et an- » cienne race (1), qui cinq cents ans avant vous portait le nom » que vous ne devez qu'à la fortune? La province d'Anjou a-t- » elle été le berceau de vos pères? De grandes alliances vous ont- » elles tellement uni à la terre qui vous porte, que vous sembliez » ne faire qu'un avec ses anciens habitants? Non, Monsieur le » comte, la province d'Anjou n'a pas eu l'honneur de produire » les ancêtres de cet armateur, qui fut assez heureux pour être » utile dans sa disgrâce à un roi fugitif et persécuté : elle envie » sans doute à l'Irlande cet avantage inappréciable, et privée du » bonheur de vous avoir vu naître, elle se console en songeant » que vous l'avez adoptée pour votre patrie? Mais cette adoption » est-elle à vos yeux un titre suffisant pour essayer de changer

(1) La maison de Brie-Serrant, l'une des plus anciennes et des plus illustres de la province. (*Note de M. Delaunay.*)

Digitized by Google

» sa constitution? Ou croyez-vous avoir assez mérité d'elle pour » être chargé de défendre ses intérêts? Oubliez-vous donc que » naguère vous avez voulu en être le dévastateur, en portant » une hache meurtrière sur les arbres de ses campagnes? Ne sa- » vez-vous pas que cette plaie qui fume encore crie vengeance » contre vous? Et comment vous faites-vous de ces titres à sa » haine des titres pour la réformer? Et quoi! étranger à la patrie, » vous y avez à peine acquis le droit de citoyen; à peine avez- » vous celui de cité et vous voulez l'éclairer! et vous voulez la » gouverner! Ah! laissez, laissez, Monsieur le comte, aux trois » ordres qui la composent le soin de la gouverner, le soin de » discuter ses véritables intérêts; assez de mains habiles con- » courront à la défendre; laissez surtout à ses anciens habitants » la noble charge de réformer la monarchie..... » Cette violente diatribe n'eut que très peu de succès, et bien loin d'avoir concilié à M. Delaunay les suffrages qu'il recherchait avec tant d'ardeur, sa réplique au comte de Serrant eut l'effet tout contraire d'indisposer un grand nombre d'électeurs qui ne voulurent plus confier un mandat de cette importance à un homme si fort impressionnable et si peu maître de lui. Ce ne fut qu'en dernier état de cause et au moment où le corps électoral se trouvait réduit à sa plus faible expression, par suite du départ de plusieurs de ses membres, que M. Delaunay réunit une majorité cette fois très contestée encore. Il fut nommé à la pluralité de quelques voix seulement, suppléant à la députation. Blessé jusqu'au fond de l'âme, il ne répondit à ce succès assez peu flatteur, que par un refus immédiat et dédaigneux. De ce jour, sa colère le jeta dans le parti du mouvement extrême, et c'est sous l'inspiration toute brûlante de cette passion, qu'il se mêla à des scènes de désordre dont j'ai rendu compte dans d'autres articles, et notamment à cette réunion tumultueuse et bruyante du faubourg Saint-Michel, qui se termina par la formation d'une garde nationale à Angers. M. Delaunay entra en qualité de capitaine-commandant dans le bataillon des volontaires de cette garde, et il fit activement et régulièrement son service. Cependant son ressentiment et sa fougue révolutionnaire parurent bientôt s'être un peu calmés. Loin de s'exagérer la portée du grand mouvement politique qui s'opérait,

Digitized by Google

il n'en réclamait ostensiblement d'autre conséquence que des améliorations matérielles et secondaires. Ainsi député pour l'Anjou au *congrès patriotique* ouvert à Pontivy dans les premiers jours du mois de février 1790, il y prit souvent la parole, mais n'y parla guère que de la suppression de la gabelle, de la réformation de nos lois civiles et de la nécessité urgente d'établir l'égalité dans les partages. A son retour, le roi le nomma avec MM. d'Houlières et Desmé, de Saumur, commissaire pour la formation et l'établissement du département de Maine et Loire, et il parut en cette qualité, le 16 mai suivant, à l'assemblée générale des électeurs, où il reçut l'accueil le plus flatteur. On lui offrit des remercîments expansifs et empressés pour toutes les peines, toutes les démarches innombrables et persévérantes à l'aide desquelles il était parvenu enfin à délivrer l'Anjou de ce redoutable fléau de la gabelle tant maudite et si détestée. Il avait provoqué en effet de tout son pouvoir le décret récent de l'Assemblée nationale sur cette mesure, et avait fait tout récemment le voyage de Paris pour avoir plus de chance d'y faire écouter les réclamations de sa province. Il répondit à toutes ces congratulations en termes modestes et convenables, et son discours excita de vifs applaudissements.

Cependant le grand jour de la fédération approchait. On sait que le 14 juillet 1790 avait été choisi comme la date d'un grand anniversaire, et que ce jour le Roi devait prêter sur *l'autel de la patrie*, le serment solennel de maintenir de tout son pouvoir la constitution nouvelle, et recevoir ensuite celui des quatre-vingt-trois départements représentés par les délégués de toutes les gardes nationales du royaume. Ils devaient assister bannière en tête, à cette imposante solennité, dont le rendez-vous était indiqué dans la vaste enceinte du *Champ-de-Mars*. Les *fédérés*, comme on les appelait alors, avaient été investis par leurs camarades du mandat très exprès de recevoir le serment royal, et d'y répondre immédiatement, et en inclinant leurs drapeaux, par celui d'être fidèles eux-mêmes à la Nation, à la Loi et au Roi, trinité populaire, dont pour l'instant la France avait fait sa devise.

La légèreté française qui toujours se complait dans les grandes démonstrations publiques, n'avait pas manqué de prendre au

Digitized by Google

plus grand sérieux cette fête de la fédération et, de la meilleure foi du monde, ces braves gardes nationaux accourus ainsi des divers points de l'empire, s'imaginaient alors que tout était fini pour le mieux. Il leur semblait que la Constitution faisait une part très équitable et très suffisante au trône et à la liberté, et ils croyaient en toute sincérité que le Roi devait être heureux et charmé tout autant que la nation qui, dans cette journée mémorable, leur paraissait vraiment resplendissante de bonheur et de joie. Ajoutons, pour être juste, qu'un reste de la vieille loyauté française et de l'antique amour des Français pour leurs rois survivait dans le cœur de ces hommes qui n'avaient pu être dominés encore par les artisans de discordes que la capitale comptait en si grand nombre dans son sein. A peine le roi, entouré de sa famille, eut-il paru sur le Champ-de-Mars, que des salves d'acclamations l'accueillirent avec des transports de sincérité et d'animation qui alarmèrent un instant les hommes qui aspiraient à des perturbations nouvelles. Louis XVI, quoique profondément triste, se montra sensible à cette expression touchante de confiance et d'amour. Il reçut dans cette même journée et dans celles qui suivirent, les chefs des diverses députations qui le haranguèrent successivement avec tout le cérémonial d'autrefois.

La députation de Maine et Loire était présidée par M. de Soland, commissaire de marine, à Angers, qui avait remplacé tout récemment M. Le Gouz du Plessis, dans le commandement de notre garde nationale. Certes, M. de Soland, homme d'un esprit aimable et brillant, et bien connu pour l'aisance et l'extrême distinction de ses manières, ne pouvait se trouver en peine d'adresser au Roi quelques paroles de déférence et de respect. Toutefois, sa modestie sans doute excessive, ne lui permit pas de prononcer ce discours obligé, dès que sa députation comptait un homme de grande renommée oratoire comme M. Delaunay. Il le pria instamment de vouloir bien le suppléer, et M. Delaunay y consentit sans beaucoup de difficulté. Le 17 juillet, trois jours après celui de la grande fête du Champ-de-Mars, les fédérés de Maine et Loire furent admis à l'audience du Roi, et leur organe s'exprima ainsi :

« SIRE,

« Quel moment pour une nation sensible, pour des Français qui aiment

Digitized by Google

leur Roi jusqu'à l'idolâtrie ; quel moment que celui où vous nous permettez d'approcher de votre Personne sacrée, de celle de votre auguste Epouse, et d'entendre *les paroles ou plutôt les sentiments de votre cœur* (1).

» Oui, Sire, nous les répéterons dans nos départements, vos paroles de bonté si touchantes; nous les redirons dans les humbles chaumières et dans les réduits des infortunés; elles y porteront la paix et le bonheur. Quel Français pourrait être malheureux, alors qu'il sait que son Roi veut veiller pour lui!... Loin de nous toute autre image. C'est à nous de mourir pour vous.

» Nous dirons à nos compatriotes, que nous avons vu nos vieillards, mouiller de leurs larmes les mains innocentes de votre auguste Fils, et lui présager qu'il fera un jour le bonheur de nos enfants, comme vous faites aujourd'hui le nôtre.

» Nous redirons aux habitants des campagnes, que Votre Majesté veut les visiter dans leurs asiles. Ah! Sire, comme ils vont vous aimer et vous bénir! Accomplissez ce vœu sublime, le plus beau qu'ait pu former un grand et un bon Roi. Vivez sans cesse au milieu de l'immense famille dont vous faites le bonheur et la gloire.

» Quel Monarque, Sire, eut un palais comparable à ce Champ-de-Mars, ouvert à l'univers, où les Français viennent de jurer en présence du Dieu des armées, de vous être inviolablement attachés, de vous aimer toujours, et de défendre au péril de leur vie, l'autorité légitime et sacrée de Votre Majesté! Puissiez-vous, Sire, environné de notre amour, en jouir longtemps! Puisse l'ange tutélaire de cet Empire, prolonger vos jours si précieux pour nous et pour l'humanité entière! Tel est, Sire, le vœu le plus ardent de nos cœurs. Nous osons assurer à Votre Majesté qu'il est aussi celui des Français.

Louis XVI accueillit avec sa bonté accoutumée cette harangue expressive et sentimentale. Les fédérés de Maine et Loire, charmés d'avoir été si bien reçus par le Roi, arrêtèrent que l'on solliciterait aussi une audience de la Reine. L'audience fut immédiatement accordée pour le lendemain 18 juillet, et M. Delaunay fut encore chargé de porter la parole au nom de ses frères d'armes, ce qu'il fit en ces termes :

« MADAME,

» Les gardes nationales du département de Maine et Loire, osent présenter à Votre Majesté, leur discours à un Monarque, le père, le frère et l'ami des Français. Ils ont pensé que ce faible gage de leur reconnaissance, serait reçu de son auguste Epouse, avec indulgence et bonté.

» Permettez-nous, Madame, d'y joindre l'expression des sentiments que vous nous inspirez. Ces sentiments que les Français vous ont si vivement témoignés au Champ-de-Mars, doivent être d'autant plus chers à votre cœur,

(1) Discours du Roi.

Digitized by Google

qu'aucune puissance humaine ne pouvait nous les commander; puisqu'ils n'ont pas été le fruit incertain du zèle de quelques citoyens isolés, mais l'expression pure et libre de la volonté générale des représentants de la nation. Dans nos départements, Madame, nous ne connaissions que la grandeur de votre courage et l'énergie de votre âme; mais depuis que le palais des Rois est ouvert au peuple, depuis que Votre Majesté s'est rapprochée de nous, vous nous avez montré des vertus privées, qui vous élèvent encore au-dessus du trône.

» Nous avons vu que Votre Majesté, dans la bonté de son cœur, s'occupait elle-même et avec un zèle infatigable de l'éducation de ses enfants, et du soin bien doux de rendre heureux tout ce qui l'approche. Ah! Madame, les jouissances de la nature valent mieux que celles de la vanité. Si quelquefois, on rappelait à Votre Majesté cette pompe des cours que vous avez sacrifiée au besoin de l'état, et que vous ne regrettez point, parce que vous êtes plus grande qu'elle; daignez, comme cette illustre Romaine, que vous égalez en courage, présenter vos augustes enfants, et nous demanderons alors s'il est dans l'univers un Monarque dont la cour offre un plus bel ornement.

» La France doit à Votre Majesté l'héritier du trône; qu'elle lui doive encore plus : rendez-le digne, Madame, de commander à un peuple libre. De grands événements ont signalé sa naissance; à côté de son berceau s'est élevé celui de la liberté et de la constitution; il a été témoin, dans les bras de Votre Majesté, de cette confédération unique au monde, où les Français ont fait éclater leurs transports, et pour vous et pour lui. Que Votre Majesté lui retrace souvent ces grandes images; qu'elle lui rappelle ces paroles mémorables de votre auguste Epoux : « Que les Rois ne sont heureux que de l'amour de leurs peuples; » et nous, Madame, nous lui dirons que les peuples ne peuvent être heureux que de l'amour de leurs Rois. »

La Reine répondit avec une vive et profonde émotion à ce langage flatteur et à ces hommages dont hélas! il était bien rare pour elle de recueillir ainsi la touchante expression. On sait que Marie-Antoinette était devenue, depuis le commencement de la révolution, l'objet d'une haine aussi injuste que passionnée. Dans ce grand jour, les gardes nationaux de notre département de Maine et Loire furent les seuls à venir se présenter à son audience, et cette démonstration si simple de respect et d'égards pour l'épouse du Roi, excita même de vives rumeurs dans le public, et fut signalée et flétrie avec emportement dans plusieurs organes de la presse révolutionnaire. En raison surtout de ces odieuses récriminations, la Reine se montra plus sensible à la démarche des fédérés de Maine et Loire, et elle fit inviter à son

Digitized by Google

cercle l'orateur qui avait porté la parole en leur nom. M. Delaunay n'eut garde de décliner une marque si flatteuse de distinction. Il se rendit aux Tuileries, et la Reine lui renouvela, dans les termes les plus gracieux, l'expression de sa reconnaissance et de sa sensibilité. Elle avait recommandé à toutes les dames de sa cour de faire bon accueil au fédéré Angevin; aussi Madame Elisabeth, la princesse de Lamballe et toutes les dames du service de la Reine, la duchesse de Luynes, la princesse de Tarente, la duchesse de Maillé comblèrent-elles M. Delaunay de prévenances et d'attentions. Malheureusement il n'en fut point ainsi de toutes les autres personnes auxquelles la Reine n'avait pu adresser ses recommandations. Les courtisans sont toujours les mêmes, maladroits, compromettants et futiles. La figure grêle de M. Delaunay, ses manières un peu gauches au milieu d'une si imposante réunion, le déclin visible de sa jeunesse, sa tournure provinciale, son regard narquois et malin qu'il n'avait pas du tout pris le soin de composer sur le modèle de ces gens de cour, et qui semblait bien plutôt prêter à l'application du vers de Voltaire :

Dans mon printemps j'ai hanté les vauriens !

tout cela excita des rires et des chuchottements dont M. Delaunay, trop perspicace pour ne pas tout voir, se sentit mortellement blessé. Il quitta le cercle sans même prendre congé de la Reine, et s'en revint à Angers plus irrité que jamais contre la cour, et tout impatient de voir arriver le jour de ses représailles.

A la très grande surprise de tous les Angevins qui le croyaient transformé en véritable royaliste, on l'entendit sitôt son arrivée s'exprimer sur toutes les questions à l'ordre du jour avec une extrême âpreté. Il parla si rude et si haut, que ses anciens amis oublièrent promptement ce qu'ils avaient appelé *ses actes de courtisanerie*. Il fut reçu membre du premier club politique établi à Angers, et tandis qu'il y faisait les motions les plus exagérées et les plus violentes, le gouvernement, bien mal renseigné assurément, le regardait comme un homme tout à fait rallié, et qu'il était important de se rattacher plus étroitement encore. C'est à cette très fausse appréciation qu'il dut sa nomination aux

Digitized by Google

fonctions de commissaire du Roi près le nouveau tribunal du district d'Angers. Il fut installé et reconnu en cette qualité dans les premiers jours du mois de novembre 1790. Soit que cette faveur inattendue lui ait inspiré quelque reconnaissance, soit qu'il ait cru devoir faire quelques concessions à l'usage et aussi à l'opinion bien connue de la majorité de ses collègues, il fut loin, dans son discours d'installation, de se montrer excessif et emporté, comme il avait coutume de l'être depuis quelque temps; il protesta au contraire « de son inaltérable confiance dans la » constitution nouvelle, il ne détachait dans sa pensée aucun » pouvoir des deux autres; il ne concevait pas le salut de l'Etat » dans la plus légère désunion de ces trois pouvoirs : et con- » sidérait comme un véritable attentat contre le bonheur public, » comme un crime contre la liberté, toute *exagération républi-* » *caine* qui, confondant la monarchie et le despotisme, et toujours » effrayée par les mots, veut, dans son aveugle patriotisme, dimi- » nuer l'autorité du Roi. » Toute cette belle profession de foi d'ailleurs demeura absolument sans résultat, et M. Delaunay, absorbé plus que jamais par les distractions accoutumées de sa vie intime, ne retint de son titre de commissaire du Roi que le traitement et l'apparat, laissant l'action efficace et toutes les réalités du pouvoir à M. Choudieu, qui venait d'être élu accusateur public et qui, dans ces derniers temps, avait pris sur lui une influence à peu près exclusive, et le faisait agir et mouvoir à son gré. C'est ainsi (je l'ai rapporté ailleurs), qu'il trouva chose très plaisante de lui faire lire en pleine séance de la société populaire, un long et lourd *factum* transmis de Paris en l'honneur du gouvernement républicain, par M. Larevellière-Lépeaux, au moment de l'évasion du Roi. Il semblait piquant à M. Choudieu de confier cette singulière mission au commissaire du Roi lui-même. M. Delaunay consentit à tout, et enrichit même sa lecture d'un très violent commentaire, qui n'épargnait à d'augustes infortunes ni l'outrage ni la calomnie. Je ne sais s'il se flatta que cette sortie grossièrement déclamatoire serait un titre de recommandation bien fait pour faciliter son élection à la nouvelle assemblée législative, mais en tout cas, malgré sa triste harangue, ou peut-être même à cause d'elle, cette élection fut vivement con-

Digitized by Google

testée. Le parti avancé trouva dans les défiances du Corps électoral un obstacle qu'il n'avait point prévu, et M. Delaunay, l'un de ses candidats les plus chers, ne fut nommé qu'au sixième rang, après de nombreux scrutins et à la faible pluralité de vingt-deux voix seulement en sus du chiffre rigoureusement nécessaire. Il se rendit immédiatement à Paris en compagnie de M. Choudieu, qui s'en empara tout à fait et qui lui offrit de partager son logement, ce qui fut accepté et se continua ainsi jusqu'à la fin de la session. M. Choudieu eut hâte de présenter son commensal et son collègue à la société des Jacobins, qui, sur la foi d'un si rassurant patronage, l'accueillit avec le plus gracieux empressement. M. Delaunay, avant l'ouverture des séances, alla marquer sa place sur les bancs du palais législatif : il la choisit à la crête de la Montagne, et le hasard voulut qu'il trouvât pour voisins, d'un côté l'ex-capucin Chabot, et de l'autre l'atroce Couthon. M. Delaunay cependant n'était ni aussi violent ni aussi cruel que ces deux hommes odieux; mais la colère, la haine, les susceptibilités, la faiblesse de caractère, et plus que tout cela, l'impression du moment l'avaient rejeté dans ce parti, et ses votes lui furent acquis sans retour. Il prit souvent la parole dans cette assemblée, mais ne s'engagea jamais dans ces grandes discussions qui la divisèrent si profondément; il ne parut à la tribune que pour y traiter des questions secondaires et sans grande importance. C'est pour cela peut-être qu'il n'eut qu'un médiocre succès; sa diction correcte, mais froide et un peu monotone, ne produisit que peu d'effet, et on doit sans la moindre hésitation ajouter son nom à la liste très longue des orateurs éminents du barreau, dont la renommée du palais trouva dans l'éloquence politique un écueil insurmontable.

Il prit pour la première fois la parole le 19 octobre 1791, à l'occasion d'une pétition des administrateurs de Maine et Loire qui consultaient l'Assemblée sur la question de savoir si un bénéficier qui avait contracté mariage, pouvait continuer à jouir de sa pension. M. Delaunay se prononça vivement pour l'affirmative, fit l'apologie du mariage des prêtres, et prétendit qu'en l'appuyant à la tribune, il exprimait la pensée de tous ses collègues de députation. L'assertion était de toute fausseté, et c'est à peine

Digitized by Google

si sur onze députés de Maine et Loire, trois étaient absolument de son avis. M. Quesnay lui donna séance tenante le démenti le plus catégorique, en suite duquel l'Assemblée passa purement et simplement à l'ordre du jour. Un peu désappointé du mauvais succès de ce début, il garda le silence pendant plusieurs mois et ne reparut que le 13 décembre pour signaler, sans d'ailleurs prendre de conclusion formelle, les rassemblements suspects qui se formaient à Worms et à Coblentz, et pour adjurer tous les Français « de se réveiller aux accents de la liberté, et de marcher à la » conquête de cette liberté sainte qui est le premier des biens, de » la liberté qui est tout! » La Montagne lui répondit par de chaleureux applaudissements. Le 4 juin 1792, il appuya le décret de mise en accusation proposé contre l'ex-ministre Duport-Dutertre, et l'impression de son discours fut ordonnée malgré l'opposition d'un membre du parti modéré qui fit observer qu'il était peu digne de l'Assemblée d'accorder cette marque de bienveillance à un discours qui se résumait par une dénonciation capitale. Après le renvoi du ministère Roland, on le vit redoubler encore d'âpreté et de violences. Le 30 de ce même mois de juin il fit, dans une longue et véhémente harangue, la seule proposition vraiment politique à laquelle il ait attaché son nom. La Gironde, profondément irritée contre la cour, et pour cette fois d'accord avec la Montagne, avait juré d'en finir à tout prix avec le malheureux Louis XVI. Ses émissaires dans les départements provoquaient et faisaient signer partout des pétitions pour la déchéance du Roi, mais restait toujours la grande difficulté de faire accueillir par l'Assemblée ces pétitions inconstitutionnelles et séditieuses. On prévoyait de la part de la majorité législative une résistance insurmontable motivée sur le texte précis de la Constitution et l'impossibilité, hors les cas prévus par la loi fondamentale, de porter atteinte au grand principe de l'inviolabilité royale. M. Delaunay, pour parer à tout, vint présenter en son propre nom, un projet de décret statuant que jusqu'à la paix, le salut du peuple serait *la suprême loi*. C'était bien là une maxime grosse de périls et une arme à l'usage de toutes les tyrannies, mais tous les moyens semblaient permis, et toutes les subtilités légitimes pour obtenir cette déchéance attendue avec l'im-

Digitized by Google

patience de la haine et provoquée avec l'accent de la fureur. De quelqu'habileté que M. Delaunay eût revêtu son langage, son arrière-pensée fut promptement devinée; vainement le député girondin Isnard vint-il demander que le discours de M. Delaunay fût imprimé et distribué aux quatre-vingt-trois départements; l'un des membres les plus distingués du parti constitutionnel, M. de Jaucourt, demanda ironiquement le renvoi de la motion au club des Jacobins, et un autre membre du parti conservateur, que nous avons vu depuis remplir de hautes fonctions ministérielles sous l'Empire, M. Lacuée de Cessac, rappela courageusement le serment fait à la Constitution, adjura l'Assemblée d'y demeurer fidèle et réclama l'ordre du jour qui fut adopté à une immense majorité. M. Delaunay très mécontent de cet échec n'en revint pas moins à la charge, et déposa le 20 juillet un long et violent acte d'accusation contre M. de La Fayette, qui alors était le point de mire de toutes les attaques des Montagnards. On sait que ce décret fut rejeté à la pluralité des deux tiers des voix, dans la séance du 8 août, ce qui n'empêcha pas cette déplorable Assemblée, dominée par l'émeute et par la peur, de sanctionner deux jours plus tard le renversement du trône et l'abolition de cette Constitution tant vantée, et à laquelle tant de fois elle avait paru vouloir se conformer et se restreindre. M. Delaunay présenta le 19 août, au nom de la Commission centrale, un projet d'adresse sur la suspension du Roi, qui fut adopté sans discussion. Il demanda le 11 septembre que les honneurs du Panthéon fussent décernés à Beaurepaire, son compatriote, dont il exalta *le glorieux suicide*. Cependant les massacres de septembre avaient produit sur lui une impression douloureuse; son âme énervée sentit pour un instant se réveiller en elle quelque sentiment de pitié pour les victimes; il proposa et fit décréter un projet d'adresse propre à apaiser les fureurs populaires. C'est à ce trop faible palliatif que se bornèrent ses protestations contre le crime, et aussi le cours de ses travaux à l'Assemblée législative.

Il revint à Angers, et le parti révolutionnaire, qui alors avait la haute main, le réélut député à la Convention nationale. Il fut nommé le second et immédiatement après M. Choudieu qui l'avait fort recommandé. Il cessa cependant alors de demeurer avec

Digitized by Google

lui ; il prit un appartement de part avec son frère qui avait été aussi élu député, et qui bientôt lutta avec autant d'énergie que de courage contre le parti révolutionnaire. Cette différence d'opinion troubla plus d'une fois l'amitié fraternelle, et les deux frères, n'y pouvant plus tenir, finirent par se séparer avec un certain éclat. L'aîné cependant n'était pas né cruel, et il fallut de longs et déplorables entraînements pour le lancer sur une voie sinistre et sanglante. Dès le 1er octobre, il demanda à la Convention d'autoriser le Comité de sûreté générale à se faire rendre compte des arrestations relatives au 10 août, ce qui indiquait une sorte d'arrière-pensée de mettre un terme aux réactions et aux vengeances. Il avait repris sa place à la Montagne, mais semblait alors se tenir plus rapproché de Danton que de Robespierre. Il vota, avec toutes les nuances ultrà-révolutionnaires de l'Assemblée, la mort pure et simple de Louis XVI, et cependant on pourrait croire encore qu'il le fit du moins avec une sorte d'hésitation, car, malgré son imperturbable faconde et sa grande facilité de parole, il ne prit pas la moindre part à la longue et terrible discussion de cet odieux procès. Il parut même alors affecter de se restreindre dans le cercle des questions purement matérielles. C'est ainsi qu'on le vit successivement faire un rapport sur les prisons, présenter un mode de juger les exceptions en matière d'émigration, dénoncer les manœuvres de l'agiotage, parler contre un projet d'acte de navigation présenté par le comité de la marine, et demander le maintien du décret relatif aux biens possédés en France par des étrangers. Toutefois, il se montra au 31 mai l'un des plus fougueux adversaires des Girondins et des plus ardents défenseurs des sectionnaires insurgés. Plus tard, le 23 août, il proposa de décréter la suppression de la fête de saint Louis : « Il doit être libre, dit-il, à tout homme de » fêter les morts comme bon lui semble ; mais les Français répu- » blicains ne doivent point souffrir que le peuple suspende ses » travaux pour célébrer la mémoire d'un de ses anciens despotes. » La fête de Louis IX approche ; je demande qu'elle soit suppri- » mée, et que les marchands soient libres d'ouvrir leurs bouti- » ques comme les jours ordinaires. » Il est à remarquer que cette proposition, inspirée par je ne sais quel sentiment à un

Digitized by Google

homme tout hébété de matérialisme et d'impiété, fut repoussée par la Convention nationale elle-même qui passa à l'ordre du jour.

Cependant il continuait à Paris sa vie de désordre et de plaisirs. Ce fut alors que, suivant la remarque de l'un des historiens de la Révolution, « un imprudent désir de fortune, seulement dans » le but de satisfaire de trop vives passions, l'entraîna dans des » actes vraiment coupables. » Adversaire constant et ancien de la compagnie des Indes, M. Delaunay n'en avait pas moins été nommé rapporteur dans plusieurs affaires qui concernaient cette compagnie, et il fut accusé d'avoir, dans un intérêt de bourse, falsifié le décret qui en avait ordonné la suppression. Un mandat d'arrêt fut décerné contre lui le 17 novembre 1793, et dans la séance du lendemain, le conventionnel Amar fit décider qu'il y avait lieu d'autoriser son arrestation sans *d'ailleurs rien préjuger*. M. Delaunay fut conduit dans les cachots de la Conciergerie, et y fut tenu à un secret rigoureux jusqu'à un second rapport d'Amar qui vint, le 6 mars 1794, donner à la Convention de nouveaux détails sur cette affaire. Voici un extrait de la partie de ce rapport qui concerne M. Delaunay : « Bazire nous a » rapporté, disait Amar, une conversation qu'il a eue avec De- » launay (d'Angers), dans laquelle on voit la perversité de Pitt » mise en action. *Pourquoi*, me disait Delaunay, *ne pas imiter* » *les membres du parlement anglais qui vendent leurs conscien-* » *ces? C'est un moyen certain d'atteindre la fortune.* Il ajoutait, » pour éloigner les doutes qu'élevait Bazire : *Il ne s'agit que de* » *faire baisser tous les effets des compagnies financières, profi-* » *ter de cette baisse pour acheter, provoquer ensuite une hausse* » *subite pour remettre ces mêmes actions sur la place.*

» Mais avec quels fonds, dit Bazire, faire ces acquisitions? » *Rien de plus facile que de s'en procurer*, répond Delaunay, » *l'abbé d'Espagnac réclame 4 millions ; il abandonnera pour un* » *certain temps la jouissance, si on lui procure son paiement.*

» Julien (de Toulouse) disait à Bazire que, tandis que Delau- » nay présenterait des mémoires pour faire baisser les effets » publics, lui, Julien, ferait peur aux administrateurs, aux ban- » quiers pour favoriser l'association et ses profits; qu'on ne de-

Digitized by Google

» mandait à Bazire que de se taire et de laisser faire, et que » Delaunay ferait exactement à tous leur part de bénéfice. » Amar ajoutait en terminant, que des renseignements certains établissaient que Delaunay avait reçu des sommes considérables pour *intriguer* et sauver, s'il avait été possible, les têtes des vingt-deux députés girondins mis hors la loi, et notamment Fonfrède et Ducos.

Ce rapport étrange, qui n'appuyait une conclusion terrible et meurtrière que sur des données vagues et de véritables commérages, n'en fut pas moins pris au sérieux par l'Assemblée qui adopta la proposition d'Amar, avec un amendement indiqué par Billaud de Varennes et Robespierre, qui demandèrent que les méfaits reprochés à Delaunay et à ses complices fussent qualifiés de participation aux manœuvres de l'étranger et de connivence flagrante avec Pitt et Cobourg. La Convention décréta à ce double titre le renvoi de M. Delaunay devant le tribunal révolutionnaire, avec les députés Fabre d'Eglantine, Chabot, Bazire et Julien. Or, comme le tribunal avait peine à suffire à *l'expédition* des affaires, Fouquier-Tinville profita de la latitude que lui laissait le décret de la Convention, pour comprendre, sous cette accusation vague et bizarre de connivence à l'étranger, d'autres députés dont la cause n'avait nul rapport avec celle de M. Delaunay et de ses coaccusés. Danton, Camille Desmoulins, Héraut de Séchelles, Phélippeaux, Lacroix et plusieurs autres, qui n'appartenaient point à la législature, furent réunis dans cet inconcevable amalgame, et le 5 avril, ils comparurent tous ensemble devant l'affreux tribunal. Il n'avait pas fallu moins de trois semaines à l'odieux accusateur public pour préparer et consommer ce tour de force incroyable. Pendant cet intervalle encore assez considérable, M. Delaunay demeura toujours astreint au secret le plus rigoureux. Au jour suprême, souffrant, malade, profondément abattu par près de cinq mois de captivité, il parut avoir fait à l'avance le sacrifice de sa vie. Un recueil devenu rare et qui n'est pas sans importance historique, l'*Almanach des prisons* pour l'an III, nous apprend qu'au moment où l'on vint le chercher pour le conduire au tribunal révolutionnaire, *Delaunay (d'Angers) partit sans même lever les yeux*. Le ciel avait-il fait

Digitized by Google

descendre quelques remords dans cette âme troublée? Le malheureux Delaunay faisait-il à ce terrible moment quelque retour sur sa vie passée? Reportait-il son douloureux et dernier souvenir sur sa ville natale, sur ses parents, ses amis, sur le temps si promptement écoulé de ses premières et paisibles luttes du barreau qui avaient fait l'honneur de sa jeunesse et dignement rempli une carrière bien courte et bien prématurément brisée? Toutes ces suppositions sont plus ou moins admissibles; mais il ne peut nous être donné de pénétrer le secret de la tombe. Ce qui est incontestable, c'est que M. Delaunay but jusqu'à la lie le calice d'amertume. Le fougueux Camille Desmoulins, exalté par le malheur, l'accabla d'indignes outrages. Sur le banc même des accusés, il lui lança un regard méprisant, et se plaignit à très haute voix *d'être confondu avec des fripons*. Fabre d'Eglantine, pour se justifier, se fit le dénonciateur acharné de son collègue Delaunay, et prétendit que de tous les accusés, il n'y avait de vraiment coupable que le député d'Angers (1). M. Delaunay nia tout, mais avec calme, et supporta les outrages avec une inaltérable douceur. Cependant, Camille Desmoulins continuait ses invectives, Fabre ses inculpations, et Danton couvrait leurs voix de ses clameurs; il en appelait au peuple qui commençait à s'émouvoir et à faire entendre de sourds murmures. Le tribunal, effrayé, déclara *sa religion suffisamment éclairée*, et condamna immédiatement à mort tous les accusés au nombre de quatorze. Comme on craignait une émeute populaire, on fit monter sans désemparer les victimes, de la salle d'attente, dans les charrettes fatales que, suivant sa coutume, l'exécrable Fouquier-Tinville avait fait disposer à l'avance. Bientôt la salle fut déserte; le tribunal révolutionnaire avait trouvé le moyen le plus sûr d'y ramener le silence et la paix (2)!... M. Delaunay n'avait pas encore accompli sa quarante-deuxième année.

BOUGLER.

(1) Cette indignité de Fabre d'Eglantine nous est révélée par les *Mémoires* de Choudieu.

(2) *Ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*. — TACITE. Vie d'Agricola, parag. 30.

(La suite à une prochaine livraison).

Digitized by Google

LA PROVIDENCE DANS L'HISTOIRE

PAR LE COMTE CÉSAR BALBO.

> Il faut ignorer profondément l'essentiel de la religion pour ne pas voir qu'elle est toute historique.
>
> FÉNELON, *De l'Éducation*, ch. VI

I. Les moindres objets qui tombent sous nos sens, le caillou, le grain de sable, le brin d'herbe, le vermisseau que notre pied écrase, aussi bien que les magnificences de la terre et des cieux, tout nous raconte la gloire de Dieu, tout nous excite à le contempler ; à le contempler non seulement comme créateur, mais aussi comme conservateur ; à contempler non seulement l'acte momentané de sa puissance, de sa sagesse, de sa bonté, mais surtout son action perpétuelle et ses propriétés infinies. Cette action perpétuelle de Dieu, qui resplendit dans les moindres parties, comme dans l'ensemble de la nature, est ce que nous appelons la Providence divine. Comment ne resplendirait-elle pas particulièrement dans l'homme, roi, point culminant, perfection de cette nature sur la terre ? dans l'homme qui est la matière la mieux organisée, l'être le plus animé, l'âme suprême ici-bas ? Et, resplendissant dans la création et la conservation de chacun de nous, comment ne resplendirait-elle pas, cette Providence divine, dans nous tous, dans le genre humain entier ?

II. Toute science humaine n'est pas autre chose qu'une connaissance ultérieure d'une partie de la nature. Toute science nous enseigne, d'une manière élémentaire, en quelque sorte, l'usage que nous pouvons en faire. Mais, quand elle s'arrête là, quand elle ne va pas jusqu'à contempler la sagesse créatrice et conservatrice, la science n'accomplit que le but inférieur de son office ; elle ne donne pas la main aux autres sciences, ses compagnes ; elle ne participe pas à cette sagesse universelle qui est elle-même

Digitized by Google

une partie de la sagesse universelle et divine. — L'histoire, science des actions du genre humain, a, sans aucun doute, ces deux devoirs à remplir. Il est impossible que la Providence, digne d'être contemplée dans les sciences matérielles, dans celles qui ont pour objet l'esprit humain, pour ainsi dire, immobile, ne soit pas digne d'être contemplée dans la science qui a pour objet spécial les actions, le mouvement, la vie de ces esprits. Il est impossible que ce mouvement soit sans moteur, sans cause. Il est impossible que cette cause soit un accident, négation de toute cause. Il est impossible qu'elle soit cette nécessité qui réduirait les esprits à la condition de la matière, qui détruirait leur spontanéité, leur personnalité, et partant, avec les fautes et les vertus des hommes, la conscience même du genre humain. Il est également impossible que cette cause ou ces causes, quelles qu'elles soient, ne soient pas plus ou moins discernables aux esprits qu'elles mettent en mouvement. Il est impossible, enfin, que du mouvement à la cause, nous ne puissions pas, plus ou moins, nous élever à la contemplation de la première cause, du premier moteur.

III. Avançons donc, et disons hardiment qu'entre toutes les sciences non révélées, l'histoire est celle qui peut s'élever, qui s'élève davantage dans cette contemplation. Toutes les autres ne font connaître Dieu qu'en général; l'histoire seule le fait connaître en particulier. Les autres indiquent l'obligation de servir Dieu; l'histoire seule nous apprend qu'il veut être servi d'une manière particulière, et quelle est cette manière. En somme, les autres sciences ne conduisent guère qu'à cette religion indéterminée que l'on appelle naturelle; elles s'arrêtent aux limites de la religion positive avec laquelle elles ont quelques harmonies; l'histoire pénètre dans le sanctuaire et y observe d'innombrables harmonies (1). Sans entrer dans des démonstrations

(1) Un fait moderne prouve que l'on peut observer plus d'une harmonie entre les sciences naturelles et la religion positive. Lord Bridgwater fit un legs considérable pour la publication d'un ou de plusieurs traités sur la puissance, la sagesse et la bonté de Dieu, manifestées dans la création (traités appuyés sur des arguments raisonnables et de tout genre). Le thème était évidemment en faveur de la religion naturelle. Toutefois, ni les auteurs des huit traités aux-

Digitized by Google

qui seraient anticipées, qu'il me soit permis d'employer un mode d'argument dont on a déjà fait usage. Il est avéré qu'il ne peut se rencontrer une nation, un peuple, une société, une agrégation d'hommes, quelque barbares ou esclaves qu'on les suppose, qui soient sans Dieu, sans religion, et l'athéisme n'est donc qu'une rare exception. Il est également impossible de rencontrer une société d'hommes qui suivent une religion purement naturelle, une religion déduite de la seule contemplation de la nature, inventée par l'esprit humain sans dérivations, et la religion naturelle n'est donc aussi, plus ou moins, qu'une rare exception. L'histoire entière nous montre qu'elle ne fut jamais que la religion d'hommes isolés, qui prétendaient échapper aux erreurs de la religion positive et qu'on n'a vus en aucun temps suivis par tout un peuple ou une société dont ils se séparaient. Comme religion sociale, l'histoire démontre que la religion dite naturelle est la plus contraire à la nature, la plus anti-historique de toutes : le polythéisme, l'idolâtrie, le fétichisme le plus abject réunissent plus d'hommes qu'elle ne peut en réunir. — Ce point acquis, pour quiconque a la moindre notion d'histoire universelle, la méditation donnera la certitude que toujours et partout les religions humaines furent des religions positives ; d'où il suit que comme elles ne peuvent pas être toutes vraies, il n'y en a qu'une seule de véritable, et qu'il doit y avoir des moyens infaillibles pour la distinguer. Il est impossible que Dieu ait refusé ces moyens aux hommes; il est absurde de supposer un Dieu producteur seulement d'erreurs, muet touchant la partie la plus essentielle de la vérité, lui qui nous a donné des preuves, pour tant de choses comparativement inutiles, de la vérité uni-

quels fut distribué le prix, ni Babœuf, auteur d'un des neuf traités qui concoururent à ce prix, ne surent se tenir dans ces limites; ils entrèrent dans le domaine de la religion positive, et observèrent plusieurs harmonies entre elle et la science proprement dite. Il y en aurait eu bien davantage si un dixième traité s'était occupé de l'histoire. Il est vrai qu'il aurait dû aller encore plus loin que les autres contre le texte du thème proposé, et qu'il n'aurait pas été possible d'écrire pour un siècle chrétien hors de la chrétienté fidèle à l'histoire. C'est ainsi que le cardinal Wiseman aurait envisagé la question s'il avait achevé son ouvrage *sur les relations des sciences avec la religion révélée*, et, au lieu de nous inspirer de son travail, nous n'aurions eu qu'à le traduire.

Digitized by Google

verselle. Que ces preuves doivent se trouver dans l'histoire, ce n'est plus qu'une question de parole. Et si par histoire universelle on entend la relation de tous les faits humains, il est clair qu'elle doit comprendre l'enseignement, les révélations de Dieu, toutes ses relations avec les hommes.

IV. L'histoire a véritablement accompli cette tâche, depuis son origine jusqu'à nos jours. Un rapide coup-d'œil sur son développement peut nous en convaincre.

Les premiers livres écrits sont des narrations, des contemplations des grands faits divins et en même temps humains; ils commencent par la cosmogonie, ou narration du premier acte de Dieu ici-bas; ils continuent par le récit des autres actes moindres, mais non moins directs de sa Providence. Aidés par ces premières histoires, les premiers poètes chantent ces premiers actes providentiels; les premiers monuments les retracent à leur manière. Puis viennent, riches des mêmes faits, les annales sacerdotales, ces livres des rois, dont nous ne possédons que des fragments, mais que nous reconnaissons comme voisins de toutes les nations primitives (1). Et quand, au sein de la civilisation, déjà progressive et corrompue, la contemplation religieuse se sépare de la contemplation purement rationelle, éprouve de la répugnance pour cette dernière, et que de cette répugnance surgit l'admirable philosophie grecque, l'histoire ne répudie pas pour cela ses contemplations élevées, mais seulement les adapte à une nouvelle méthode. Les modernes commettent de graves erreurs en avançant que les anciens n'avaient ni histoire philosophique, ni philosophie de l'histoire. Les noms seuls sont nouveaux; ces deux sciences, ou, pour mieux dire, ces deux méthodes de la science historique sont très anciennes, si l'on entend, comme on le doit, par histoire philosophique celle qui, en racontant les faits, en recherche les causes; si, par philosophie de l'histoire, on entend la recherche de ces causes enseignées séparément, la tentative d'arriver, en passant de l'une à l'autre, jusqu'à la pre-

(1) Tout ce que nous savons des Egyptiens, des nations de l'Asie centrale et de l'Occident primitif, nous vient des annales sacerdotales. — Le Livre des Rois est l'histoire du royaume de Juda et d'Israël, entremêlée de l'histoire des nations environnantes.

Digitized by Google

mière des causes. Que les anciens ne se soient pas élevés jusqu'aux plus hautes et véritables causes, qu'ils aient manqué d'histoire philosophique et de philosophie historique justes et complètes, je le crois, et nous en découvrirons facilement la raison; mais on ne peut pas, on ne doit pas affirmer que cette science n'existait pas chez les anciens, parce qu'ils ne lui avaient pas donné de nom ou ne lui avaient pas appliqué une bonne théorie, car on arriverait par cette logique à leur nier toutes les sciences. Certes, Hérodote dans plus d'une page (1), Thucydide, dans son admirable introduction, Xénophon dans sa Cyropédie, Polybe, Plutarque, sont des historiens philosophiques; et le traité de Platon sur les lois, sa République, son Timée, surtout le discours de Plutarque sur la Providence divine, sont de merveilleux traités de philosophie historique. — Les Romains écrivirent des histoires moins philosophiques, mirent moins de philosophie dans leurs histoires, soit que toutes leurs préoccupations portassent sur la pratique, soit que la philosophie ancienne eût déjà atteint l'apogée de sa puissance. Toutefois, les grandes histoires romaines ne manquent pas de philosophie : Tite-Live, dès sa première page, apprécie magnifiquement le passé et l'avenir de la grandeur romaine; Salluste, qui passe pour un scélérat, a été un historien vertueux, et nous prouve que la vertu était tenue chez les anciens pour un élément nécessaire à l'histoire ; Tacite est reconnu pour un historien philosophique par les modernes les plus exclusifs, et les traités de Cicéron, de Sénèque, celui de l'*Eloquence perdue*, quel que soit son auteur, sont assurément des ouvrages de philosophie historique. Ces exemples attestent que la philosophie, la recherche, l'indication plus ou moins claire des causes fut toujours regardée par les anciens comme la partie essentielle de la science historique; que l'élimination d'une semblable recherche, la réduction de l'histoire à une narration sèche et resserrée ne fut jamais pratiquée dans l'antiquité, ne fut qu'une invention postérieure des temps barbares.

(1) Quand Hérodote considère les événements matériels comme les effets d'une cause, et qu'il impose à l'histoire le devoir d'en rechercher et d'en révéler la cause première, alors il élève l'histoire du rang de simple narratrice, au rang suprême de la science. — PEYRON, *Essai sur l'histoire antique en Grèce*, p. 30.

Digitized by Google

V. La philosophie historique n'est pas seulement une science très ancienne, elle participe encore depuis longtemps au progrès réel, conséquence immédiate et contemporaine du christianisme. Nous reviendrons sur ce grand fait; il ne nous importe ici que de le constater.

L'Evangile semblait ne présenter que des exemples, des préceptes de vertu individuelle et privée. Cependant il contenait ces semences de vie publique toute nouvelle, dont l'expérience nous montre maintenant la fécondité; il nous apportait ces nouvelles révélations sur les relations des hommes avec Dieu et entr'eux, sur la destinée du genre humain, sur les desseins de la Providence, qui constituent la philosophie élevée, la philosophie la plus sublime, la philosophie seule divine et en même temps humaine, la philosophie seule complète, en un mot, la philosophie historique. L'œuvre commencée par l'Evangile fut continuée par les Epîtres des apôtres, surtout par celle de saint Paul aux Hébreux; par les innombrables travaux des SS. Pères, surtout par le livre de la *Cité de Dieu,* traité spécial de la philosophie historique renouvelée, qui, plus tard, inspira à Paul Orosius une véritable histoire philosophique et chrétienne. Ces deux derniers ouvrages, écrits l'un au commencement de la barbarie, l'autre au bord du moyen âge, furent les seuls connus et étudiés pendant ces époques, précisément parce que l'un contenait la seule philosophie historique qui s'accordait avec la religion et toutes les opinions chrétiennes, et que l'autre racontait et envisageait les faits anciens sous le point de vue chrétien (1). Quant aux faits de la barbarie et du moyen âge, il est vrai que, pour la plupart, ils furent narrés sans aucune philosophie, que l'histoire fut réduite alors à des narrations que leurs auteurs mêmes n'osèrent pas nommer histoires, et eurent la pudeur de n'appeler qu'annales ou chroniques; annales ou chroniques qui, avec quelques qualités trop admirées au milieu d'une foule de vices historiques, montrèrent ce que devient l'histoire quand elle se sépare de toute contemplation des causes. Mais un divorce semblable est si con-

(1) Nous trouvons à la fin du XIIIe siècle de semblables classiques anciens; Jean Villani (*Rerum italicarum*, XIII, 367) s'inspira de Paul Orosius pour sa propre histoire.

Digitized by Google

traire à l'histoire, à la philosophie, à tout le génie humain, qu'à peine ce dernier sort-il de l'obscurité, vers le milieu de XIe siècle (grâce à l'Eglise chrétienne, et à l'Eglise romaine en particulier), que ressuscite tout de suite, et avant toute autre science, celle des voies de la Providence dans les actions humaines, la philosophie historique. Elle ressuscita dans la pratique et dans les écrits : dans la pratique par ces fréquentes réunions de toute la chrétienté ou pacifiques et législatives, ou diplomatiques, ou guerrières, qui, naguère blâmées et diffamées, commencent maintenant à être comprises et quelque peu imitées; dans les écrits, par la plume de ces rigides, mais forts et orthodoxes scholastiques qui, nés au milieu du XIe siècle, se résument et s'immortalisent à la fin du XIIIe dans saint Thomas et Dante. Quand ce dernier surtout s'élève au-dessus des préjugés de parti, il peut donner des leçons de philosophie historique aux philosophes si vantés qui le suivirent (1). Il est vrai que cette philosophie historique existant incontestablement dans la pratique et les écrits de cette époque, était cachée, n'était pas professée, réduite à des traités spéciaux, contenue dans des histoires correctement et philosophiquement écrites. La vertu et la science y étaient sans forme et sans art. L'époque qui suivit apporta la forme et l'art, mais enleva la vertu et pervertit la science.

VI. On est convenu de donner le premier rang à l'époque qui commence au XVe siècle; mais nous ne pourrions que lui accorder le dernier dans la renaissance des lettres. Elle produisit des histoires très bien écrites, renfermant des recherches, d'heureuses expositions sur les causes des évènements; mais ces causes elles-mêmes, elle les cherchait très mal. Elle produisit sans doute des histoires philosophiquement écrites, mais d'une mauvaise inspira-

(1) Voyez le but de la politique et de la civilisation dans le livre de la *Monarchie*, p. VII, éd. Zatta. — Sur le surnaturel du christianisme, *Paradis*, XXIV; pensée tirée de la Cité de Dieu de saint Aug., XXI, 7; XXII s. — Sur les anciens destins de Rome dans plusieurs endroits de la *Monarchie* et dans l'*Enfer*, II, 2. — Les destins, la philosophie entière de l'histoire de l'Italie, *Purg.* VI, 113. — L'abrégé de l'histoire de Florence, qui est celui de toute l'histoire d'Italie, *Purg.* VI, 115. — Et d'innombrables passages sur l'importance de la politique, sur les mœurs, sur l'aristocratie et la démocratie.

Digitized by Google

tion, et, en somme, sa philosophie historique est vicieuse. Elle le fut principalement, parce qu'elle s'attacha à l'imitation trop servile de l'antiquité. Ce n'est pas ici le lieu d'apprécier le bon et le mauvais côté de l'étude de l'antiquité; il est seulement à remarquer qu'elle ne corrompt rien plus que la philosophie historique. La philosophie historique de l'antiquité est complétement différente de celle du christianisme. Vouloir l'imiter servilement dans le cœur du christianisme, vouloir l'adapter aux faits accomplis par le christianisme, est un contre sens, une inopportunité, la plus considérable de toutes les erreurs logiques et historiques, parce que c'est soustraire au raisonnement le fait même ou l'importance du christianisme. Cette erreur fut commise par celui qui, sans elle, aurait été assurément le plus grand des philosophes historiques modernes, je veux dire Machiavel, moins pervers peut-être que son temps, plus égaré que pervers. L'historien florentin fut précipité dans cette grande erreur par la situation, les calamités, les préjugés de sa patrie : son erreur fut l'erreur italienne et florentine (1). Après lui y tombèrent presque tous les historiens philosophiques et les philosophes historiques italiens et étrangers. Vico y tomba souvent dans sa *Science* de la philosophie historique qu'il appelle *nouvelle*, quoiqu'elle soit la plus ancienne de toutes et trop *ancienne* surtout pour lui. Montesquieu, dans son ouvrage sur la *Grandeur des Romains,* ne fait que commenter avec un merveilleux talent les *Discours* du Florentin; Gibbon ne fait qu'appliquer ingénieusement les principes de l'un et de l'autre; puis l'*Esprit des lois* devint l'œuvre capitale, le code de la philosophie historique ancienne restaurée. Une foule d'auteurs moins éclatants tombèrent dans la même erreur, en même temps, et à la suite de ceux-ci; je ne les nomme pas, car il importe de ne signaler que les principaux; une longue nomenclature aurait l'apparence de l'envie et serait oiseuse; tout le monde connaît les noms de

(1) Assimiler toute cité ou république italienne à Rome, espérer lui chercher des destinées semblables, fut la fréquente erreur des citoyens, des chroniqueurs italiens au XIIIe siècle. Les Gibelins voulaient la restauration d'un empire romain; toute cité guelfe, Florence, surtout Venise, la restauration, d'une république romaine.

Digitized by Google

tous ces historiens, de tous ces philosophes qui, principalement dans la deuxième moitié du siècle écoulé, écrivirent avec un génie et un talent d'ailleurs immenses, mais sans tenir assez compte et même sans tenir aucun compte du plus grand des faits humains, du christianisme, au milieu duquel ils vivaient et écrivaient. Ce furent eux qui inventèrent alors ces deux noms d'histoire philosophique et de philosophie historique qui, créés par eux exclusivement à leur avantage, leur furent ensuite appliqués exclusivement comme une injure par leurs adversaires. Les adversaires ne leur manquaient pas; il ne manquait pas d'hommes qui continuassent la chaîne, non interrompue même au moyen âge, des contemplateurs de la Providence dans toutes ses œuvres, dans toutes ses manifestations. Parmi ceux qui firent partie de cette école historique chrétienne, où Leibnitz ne se trouve pas, uniquement parce que préoccupé d'autres études il écrivit peu sur l'histoire, parlons seulement de Bossuet. Bossuet écrivit pour un adolescent, par conséquent avec un plan élémentaire; pour un prince, par conséquent à un point de vue élevé, mais resserré; il écrivit environ un siècle avant Montesquieu et Gibbon, par conséquent avec moins de secours des sciences progressives. Mais, génie supérieur par lui-même, formé par l'éducation et la science chrétiennes, il sut mieux que tout autre distinguer l'heureuse imitation de la forme des anciens de la malfaisante imitation de leurs idées, et s'élever graduellement d'une cause à l'autre au plus haut point qu'il soit donné à l'homme de parvenir. Son livre, qui paraît grand à son apparition, a grandi en comparaison de tous ceux qui le suivirent sans le surpasser; sectateurs et adversaires, tous l'appellent un livre immortel. — Il faut l'avouer : pendant longtemps ce livre resta seul important dans l'école chrétienne, vis-à-vis de tous ceux que produisait l'école ancienne renouvelée. Ce n'est pas qu'on en écrivît beaucoup; mais, soit que l'école chrétienne fût encore imprégnée des idées anciennes; soit que le nombre et la valeur des adversaires stupéfiât, pour ainsi dire, les philosophes chrétiens, il est certain qu'ils écrivirent avec tant de timidité, de mollesse, de concessions, sous une forme apologétique si peu heureuse, qu'ils donnèrent à infirmer ou leur force intrinsèque

Digitized by Google

ou leur effet extrinsèque. Telle était la situation au commencement de ce siècle. Mais quand on admit l'action immédiate de la Providence, quand la raison humaine se releva spontanément par ses propres erreurs, le sort des deux écoles fut bientôt renversé : les historiens et les philosophes chrétiens commencèrent à être de plus haute taille, plus nombreux, plus hardis; les *vainqueurs* dissidents plus timides, moins habiles et moins nombreux de jour en jour, jusqu'au point de devenir maintenant très rares. Je chercherai plus tard, s'il plaît à Dieu, quels secours, quelles impulsions vinrent des autres sciences à la science historique, quels hommes dans chacune d'elles et hors d'elles furent les chefs, les coopérateurs, les instruments de cette grande transformation. Ici je ne fais que constater que notre XIXe siècle (qui n'est pas décrié sans motif par les amateurs *exclusifs* de l'antiquité) s'ouvrit par un grand retour à la pratique chrétienne, aux lettres chrétiennes, aux sciences naturelles unies à la science chrétienne, retour qui fut l'œuvre de Napoléon, à son insu, de Châteaubriand et de Cuvier. Toutes les sciences entrèrent plus ou moins dans cette voie; mais la philosophie historique surtout y brilla par l'action, plus ou moins directe, en France, de Châteaubriand, de Bonald, de Maîstre, de Guizot, de Villemain; — en Allemagne, par celle des deux Schlegel, des Raumer, des Voigt, des Hurter et des Ranke; — en Angleterre par celle des Lingard et des Wiseman; — et en Italie, par les travaux des Manzoni, des Rosmini, des Gioberti et des Cantu. On peut nier, contester la supériorité, l'intention, l'influence des travaux de tous ces auteurs; on peut diminuer leur mérite, leur opposer d'autres noms, mettre au deuxième rang ceux que nous plaçons volontiers au premier; mais, au demeurant, ces doutes mêmes qui n'existaient pas il y a un siècle entre les combattans, ce changement d'hostilité ouverte en alliance incertaine, la prétention d'être nommés philosophes chrétiens, chrétiens rationalistes, si vous voulez, mais au fond chrétiens, tout cela prouve que jamais la philosophie historique ne fut aussi largement cultivée qu'à présent, qu'elle ne fut jamais autant relevée par les uns, adoptée par les autres comme la véritable manifestation de la Providence.

VII. Trois questions se présentent dans cette contemplation,

Digitized by Google

cette recherche, cette étude ou cette science. — 1. Quel nom faut-il conserver ou lui donner? 2. Est-il encore utile aujourd'hui de la cultiver, après Bossuet et les autres auteurs anciens? 3. Est-il opportun de l'étudier au milieu des auteurs contemporains qui s'en occupent? La première question ne me paraît pas avoir l'importance que quelques-uns lui donnent. Il importe peu qu'on ait abusé du nom de *philosophie historique,* dès qu'il fut inventé, dans des ouvrages qui ne sont ni philosophiques, ni historiques. N'abuse-t-on pas des choses les plus saintes? Le pire des abus serait de fuir l'usage d'un bien sous prétexte de son abus. Ce nom est vague; on peut le déterminer par une bonne définition. Plusieurs sciences se trouvent encore plus désavantageusement dans le même cas, comme la chimie qui a un nom insignifiant, la géométrie qui en a un qui signifie tout autre chose que ce qu'elle est; toutes sont sauvées par le sens qu'on leur donne, et retiennent les noms plus ou moins exacts qui sont universellement acceptés. — Celui qui aurait la fantaisie banale de donner des noms nouveaux à des vieilles choses pourrait appeler notre science : la *Théorie de l'histoire,* en suivant l'exemple des sciences naturelles, où l'on nomme Théorie la classification de tous les faits d'après la découverte de leurs causes. Mais dans une théorie semblable, comme dans toutes les théories, il serait impossible d'observer constamment tous les degrés qui existent entre les causes infinies et la première des causes, en observât-on plus dans celle-ci que dans les autres. Il serait impossible dans cette science, comme dans toute science, d'éviter le mépris que les compilateurs des faits professent pour ceux qui les apprécient sans rendre à ceux-ci leur mépris. Il faut tenir pour utiles l'une et l'autre méthode dans toute science; la théorie est nécessaire à l'exposition, à la découverte elle-même des faits, aussi bien que ceux-ci sont indispensables à la théorie. — On pourrait encore substituer une définition à ces noms indéterminés et appeler simplement toute recherche semblable : recherche des *causes* ou des *raisons historiques.* Tous ces noms conviendraient à des traités analytiques, qui prétendent partir du doute absolu, et arriver, moyennant une impartialité absolue, à la découverte de la vérité. — Mais quand la vérité est découverte depuis long-

Digitized by Google

temps, exposée par un grand nombre, connue de presque tous, ces méthodes dubitatives, ces expositions analytiques me semblent contenir je ne sais quelle imposture et devoir céder leur place à l'exposition synthétique, qui, dans toute science, descend des causes premières aux causes secondes et dernières, d'autant plus que la nature de l'histoire est synthétique plus que toute autre. C'est pour cela que je n'ai pas hésité à donner à mon travail le nom déterminé de *Contemplation des voies de la Providence dans l'Histoire*, et si je ne l'ai pas mis sur mon titre, ce n'est que dans l'appréhension seulement de ne pas savoir assez le justifier. Bossuet, si magnifique et courageux, a intitulé son traité *Discours*. Qui oserait être plus hardi que lui, ou prendre son titre?

VIII. Convient-il, est-il licite, après l'admirable traité de l'évêque de Meaux, et tous ceux qui ont anciennement paru, d'écrire sur ce même sujet? Cette question est plus grave.

Les temps s'avancent, toutes les sciences font des progrès, la science historique en fait, comme les autres, au moyen d'études nouvelles et plus complètes sur des faits anciens; elle en a fait plus que les autres sciences, car l'objet de celle-ci demeure toujours le même, tandis que l'objet de celle-là s'enrichit journellement par les faits qui surviennent. Des faits nouveaux, des faits considérables s'accomplissent et se préparent de nos jours, qui sont assurément dignes d'émouvoir et d'élever les esprits les moins contemplatifs. Il est grand et nouveau ce fait que, non seulement la philosophie historique, mais toutes les philosophies, toutes les sciences sont revenues de la tentative de marcher naguère isolées ou opposées au christianisme pour ne plus s'avancer que de concert et en union avec lui. Il est grand et nouveau ce fait que ce retour se soit principalement opéré par ces chrétiens dissidents qui ont divisé, dispersé, ébranlé jusque dans ses fondements le christianisme antique, et qu'en y coopérant, ils rentrèrent eux-mêmes dans le centre et la tradition. Il est grand et nouveau ce fait que, dans l'espace d'un quart de siècle, à ces divisions de la chrétienté, qui la menaçaient d'une nouvelle barbarie, ait succédé une paix, une civilisation intérieure, un développement extérieur, comme on n'en avait jamais vu. Certes ces faits méritent d'être classés dans l'ancienne science; ils doi-

Digitized by Google

vent compléter ou modifier d'anciennes observations, confirmer certains arguments, en ébranler et en renverser quelques autres. — Ainsi, quand il y a dans une science quelque chose de nouveau et de considérable à exposer, non seulement il est licite, mais il est obligatoire de le faire. Bossuet, dont on peut suivre les traces avec confiance, ce grand philosophe du XVIIe siècle, disait que si l'histoire était inutile à la plupart, elle devrait au moins être enseignée aux princes (1). Cette utilité universelle et populaire qu'il mettait en doute, est évidente maintenant. Les princes sont toujours et spécialement obligés de connaître l'histoire, de la comprendre, pour pratiquer l'histoire présente, et préparer l'histoire future; ils sont obligés d'y étudier les voies véritables de la Providence pour les suivre et les faire suivre; mais ils ne sont plus seuls à mener, à diriger, à pousser les hommes dans ces voies. Dans le plus grand nombre des nations de la chrétienté, presque tous les hommes qui ont reçu de l'éducation participent directement, puissamment aux affaires publiques, à l'accomplissement de l'histoire; les peuples même qui ont peu de gouvernements directs en ont immensément d'indirects, lesquels par leur crédit, leurs conseils, leurs écrits, leurs exemples, leurs associations, régissent l'opinion qui, lorsqu'elle est juste, domine toujours les gouvernants, quels qu'ils soient (2). En outre, la diffusion des lettres, la promptitude des communications, les centres de publicité, multipliés à l'infini, ont fait naître aujourd'hui une telle union, une telle solidarité entre toutes les nations chrétiennes, que l'opinion d'une d'entre elles réagit sur toutes; ce qui gagne du terrain ou en perd dans une partie, gagne du terrain ou en perd dans toute la chrétienté. Hors de la chrétienté, il se trouve d'autres conditions, d'autres rapports, d'autres obligations, d'autres puissances, toutes inférieures à celles qu'elle renferme; mais dans la chrétienté, chacun le sent, l'obligation de contribuer au bien général incombe à tous,

(1) Discours sur l'histoire universelle, p. 1.

(2) Il ne faut pas perdre de vue que c'est en 1842 que le comte Balbo traçait ces lignes. Quelques faits ont peut-être depuis démenti ses espérances; aucun n'a donné tort à ses principes.

(Note du traducteur).

Digitized by Google

car il y est inévitable de contribuer au bien ou au mal général. L'oisiveté est partout un vice, mais particulièrement dans la chrétienté destinée à une si grande œuvre ; l'ignorance est souvent un défaut en toute chose, mais davantage dans la chrétienté, destinée seule à la science. La science sans activité est vaine sans doute, l'activité sans science est souvent nuisible ; quand elles ne sont pas réunies, celle-ci n'avance et n'agit pas, celle-là avance et agit contre les voies de la Providence. Il y en a qui se scandalisent à tout moment de ce qu'ils appellent la tendance de notre siècle aux intérêts matériels et égoïstes. Je ne m'en scandalise guère; je ne vois dans cette tendance qu'une voie nouvelle de la Providence; les conquêtes de la chrétienté préparent le terrain aux conquêtes du christianisme. Dans cette voie, comme dans toute bonne chose, il y en a beaucoup qui prennent le moyen pour le but; il est utile et salutaire de leur fréquemment rappeler celui-là. La vertu est plus que la science, sans aucun doute; la science, comme l'a dit un auteur moderne, n'a son effet que dans le temps, la vertu seule a le sien dans l'éternité (1). Mais la science, nécessaire à l'accomplissement des devoirs, fait partie intégrante de la vertu; l'on peut, l'on doit faire une vertu de la science.

IX. Reste à savoir si, au milieu de contemporains nombreux et pleins de talent, nous pouvons espérer de traiter utilement le même sujet avec quelque nouveauté de vérité, du moins quelque nouveauté de forme. Il est clair que nous l'espérons, puisque nous en faisons l'essai : si nous y réussissons, ce sera sans faire de ces critiques sur les autres, de ces promesses pour soi-même, qui, sous un voile modeste, ne sont toujours que des éloges indirects et inutiles. Il importe davantage, ici, de résoudre une autre question, intéressante pour ceux qui cultivent la science historique comme toutes les autres, qui n'est plus neuve et a pris de nos jours plus de gravité par les clameurs d'innombrables adversaires, aussi bien que de sincères, mais timides adeptes des vérités chrétiennes. Les uns et les autres, de partis opposés, s'accordent à exclure de la contemplation de ces vérités les écrivains

(1) Gioberti.

Digitized by Google

qu'ils appellent profanes; comme au moyen âge, ils divisent les amateurs de la science en clercs et laïques. Je rappellerai hardiment à nos adversaires que les anciens eux-mêmes définissaient la philosophie : la science des choses divines et humaines. Je leur réclamerai pour nous, pour les choses divines et chrétiennes l'étendue de contemplation qu'ils admirent dans les anciens et leurs religions. — Je répondrai à nos amis, s'il s'en trouve qui redoutent la lumière de toute science profane, qu'ils doivent avoir une foi plus grande, qu'ils doivent être convaincus qu'aucune science réelle, qu'aucune vérité ne peut contredire les vérités chrétiennes; que, bien au contraire, plus on étudie celles-ci, plus elles nous confirment dans celles-là; qu'enfin entre toutes les vérités, il existe une harmonie dont la contemplation est précisément la fonction la plus élevée et la plus salutaire de toutes les sciences. Je ne puis que donner raison à ceux qui craignent que les écrivains profanes commettent des erreurs par intention ou ignorance, ne s'approchent volontairement ou involontairement de cette école qui est chrétienne de nom plutôt que de fait, tant il y en a eu en effet et tant il y en a qui s'égarent; mais, pour éviter ce danger, il n'y a qu'à protester de sa soumission aux décisions du Chef de notre Eglise, protestation déjà mise en usage, indispensable, quand nous autres, qui ne sommes pas théologiens, touchons à des questions théologiques, protestation surtout bien naturelle à tout catholique sincère et sérieux. Ces réserves faites, j'adjure nos amis de ne pas confondre en un corps ceux qui s'égarent et ceux qui ne s'égarent pas, de ne pas juger sur un seul tous les écrivains profanes, de renoncer à les exclure de ces contemplations qui sont notre droit, notre devoir, sans lesquelles nous serions frustrés de la plus noble partie de notre science, sans lesquelles cette science redeviendrait une antiquité anti-chrétienne et payenne, que nous ne saurions et ne voudrions plus cultiver. Quelques-uns les lui concèdent, lui nient seulement cette efficacité, cette grâce, cette vertu divine qui n'a pas été promise à la science des doctes, mais à la prédication de ceux qui en ont reçu la mission spéciale. Il est vrai, plus je me suis avancé dans l'étude des faits historiques, plus j'ai acquis la certitude que le christianisme a dû son extension surnaturelle,

Digitized by Google

non à ce que ces faits furent scientifiquement étudiés et racontés, mais à ce qu'ils furent religieusement prêchés, surnaturellement confirmés. Mais les moyens, par lesquels la Providence opère ici-bas son œuvre, doivent être variés selon la variation des temps; les grands moyens n'excluent pas ceux qui leur sont inférieurs; les moyens surnaturels n'excluent pas les moyens naturels et scientifiques. Il est permis de croire qu'un jour la science peut être appelée à coopérer à cette grande œuvre; le retour de la science au christianisme, à l'unité chrétienne, est un phénomène qui laisse espérer que ce jour approche et a commencé à luire. Et quand même ce jour ne resplendirait jamais, quand même aucun écrivain, aucun auteur profane n'aurait contribué et ne contribuerait jamais à l'extension et à l'unité du christianisme, nous autres chrétiens, nous n'en aurions pas moins le droit et le devoir de contempler l'harmonie de nos sciences avec le christianisme. Il n'en serait pas moins utile à ceux qui sont mêlés aux affaires humaines, de contempler leur but suprême. On dit que l'histoire supplée à l'expérience. Mais les histoires particulières ne sauraient suppléer qu'à l'expérience d'affaires particulières dans un champ restreint. Or, le champ des affaires humaines s'est élargi; les affaires de la moindre nation se lient à celles de toute la chrétienté, à celles du genre humain; le champ de l'histoire doit également s'élargir, et c'est pour cela en effet que surgissent tant d'histoires universelles. Accomplissons donc hardiment notre tâche, chacun selon nos études; c'est là le talent qui nous a été donné et que nous devons faire fructifier. Toutes les sciences ont en Dieu leur principe et leur terme, mais spécialement l'histoire. Chaque homme aperçoit la vérité sous un aspect plus que sous un autre, est plus efficacement frappé par un rayon que par un autre. Dieu lui accorde d'en profiter spécialement, d'appeler ses frères à en jouir avec lui. Le rayon de l'histoire est le plus vulgairement aperçu de tous; c'est le rayon, la science des illétrés, des hommes simples et de bonne volonté. O Dieu grand et bon, accordez-nous de le suivre; octroyez-nous cette bonne volonté, sincère et simple, de chercher la vérité, qui consiste à vous chercher dans vos œuvres!

Traduit de l'italien par le PRINCE AUGUSTIN GALITZIN.

Digitized by Google

POÉSIE

Lorsqu'on jette au loin ses regards du côté de ceux qui ne sont plus, on trouve que ceux-là qui disparurent jeunes ont un heureux privilége sur les autres : ils ne passent point. La mort les a frappés, mais le temps les épargne. Bien qu'au point de vue réel, le temps et la mort ne soient qu'un, il n'en est pas moins vrai que dans nos impressions ils se discernent et se divisent. Les rudes coups de la mort n'ont rien de comparable en tristesse aux coups lents, insensibles et mystérieux du temps. Tandis que la vieillesse, ou glorieuse ou obscure, s'affaisse graduellement dans les abîmes du tombeau, la jeunesse est toujours, quoiqu'il advienne, la jeunesse; morte ou vive elle vit et survivra toujours. La raison pourra dire : Il est mort à vingt ans, il y a vingt ans, en tout quarante. — Mais on la défie bien d'attenter par une seule ride à la fraîcheur d'un front dont pas un cheveu n'a blanchi. A chaque matin de l'année, quand les prés reverdissent et que la sève remonte sous l'écorce des bois, ce front mal endormi se raidit, s'insurge et proteste contre la faulx qui l'a touché... Heureusement que Dieu veille, et qu'il répond de tout !

Si jamais la jeunesse a eu son image sur terre, c'est à coup sûr dans l'ovale doux et fier, réminiscence d'Italie, dans le regard électrique, dans l'irrésistible sourire de notre ami Pître Ménard. Si elle eut quelque part ses aspirations et ses rêves, c'est dans cette âme ouverte à toutes les révélations idéales, dans ce cœur où les passions assoupissaient leurs premiers orages sous la domination de la foi. Si elle a rencontré son expression, c'est dans les vers que l'on va lire, où le sentiment déborde, et dont la forme saine et vive n'a rien à démêler avec les adresses du métier. La poésie rimée, bien qu'elle coulât de sa plume avec presque autant de facilité que l'autre, était rare chez lui. Il n'y recourait qu'aux occasions où les caprices de sa pensée ne trouvaient de satisfaction complète ni dans l'intimité de l'entretien, ni dans les épanchements de la correspondance.

Nous nous sommes demandé si une notice consacrée à la mémoire de notre Pître serait dépaysée dans les travaux d'une Revue qui l'eût inscrit au rang de ses plus chers collaborateurs. Sa naissance à la Flèche au bruit des rustiques légendes que les vieux saules de Sainte-Colombe faisaient ruisseler sur son toit, son enfance à Angers sur l'esplanade du vieux château, ses études fécondées par les traditions paternelles et par la fréquentation de la nature, sa stupeur au début

Digitized by Google

de la profession austère qui le mettait en contact, lui l'enfant des prés et des bois, avec les mystères de l'organisation humaine, sa fin tragique,... tout cela, relevé de fragments épistolaires, eût constitué une étude assurément digne d'intérêt. Mais, frappé de l'intime adhérence de cette figure au fond de la famille dans laquelle son souffle a passé, nous avons désespéré de notre aptitude à l'en détacher sans lui causer quelque dommage ou sans en occasionner autour d'elle. Il nous semble d'ailleurs plus heureusement éclairé dans le groupe harmonieux des siens, au reflet des affections domestiques, que seul et au grand jour d'une imprudente publicité. Pour ceux qui l'ont connu, les pièces que nous reproduisons vont devenir comme un centre où convergeront les souvenirs avec ce relief et cette couleur inséparables de toute poésie. On reparlera de Pître entre amis survivants, presque tous ses aînés, car placé par son âge sur les confins de deux générations bien distinctes, il a opté avec une abnégation chevaleresque pour la moindre en crédit et la plus stérile en résultats. On relira ses lettres, on recueillera ses confidences d'adolescent ou de jeune homme, d'étudiant ou d'écolier. Que si l'on y rencontre des strophes enfouies au cœur de sa correspondance comme des nids dans les halliers, leur vraie place est ici : qu'elles l'y viennent prendre — et que mère et sœurs nous pardonnent les quelques larmes de plus qu'elles leur feront verser. V. P.

PRINTEMPS.

A MES AMIS V. ET H.

Que dans les basiliques,
Les nuits mélancoliques,
Près des vieilles reliques,
Eveillent les esprits ;
Que dans la tour mouvante,
Le sonneur épouvante
Le hibou qui l'évente
Et les corbeaux surpris ;

Que le vent qui s'élève
Puisse, au gré de mon rêve,
Sur la mobile grève,
Laisser dormir les eaux,

Digitized by Google

Ou de sa chaude haleine,
De parfums toute pleine,
Emouvoir dans la plaine
Les frémissants bouleaux ;

Que la nuit nous apporte
Ces gens de toute sorte
Qui vont sous chaque porte,
Dans les bruns carrefours,
Guetter à l'aventure,
Sergents une capture,
Voleurs une aventure,
Ecoliers des amours ;

Que dans sa nonchalance
Ce peuplier balance
Son panache où s'élance
La pie au dos voûté ;
Que pour les demoiselles
Qui vont mirer leurs ailes
Chantent les renazelles
Ainsi qu'aux soirs d'été ;

Qu'au sein des prés humides,
Au sein des joncs splendides,
Penchant leurs fronts timides
Sur les flots réjouis,
Fleurissent la stellaire,
La morne frétillaire
Dont les fleurs savent plaire
Aux enfants éblouis ;

Que sous les aubépines
Aux blondes étamines,
Les pâles cardamines
Se cachent, frais trésor ;
Que sur la mousse verte
Par le ruisseau couverte

Digitized by Google

Fleurisse, étoile ouverte,
La renoncule d'or...

Qu'importent, fleurs dorées,
Brises, nuits adorées,
Extases ignorées,
Ravissemens du soir,
Frais amour, rêve agreste,
Qu'importe, amis, le reste,
Si votre cœur me reste
Et si je puis vous voir?

Que chaque fleur se fane,
Que l'onde diaphane
Se trouble, et qu'on profane
Le nid vert des oiseaux;
Qu'assise par assise,
On retouche l'église,
Qu'on arrache et qu'on brise
Le dernier des roseaux...

N'ai-je pas vos paroles,
Odorantes corolles,
Qu'au jardin des symboles
J'aime tant à cueillir?
Ne puis-je, ô fantaisie,
Dans leur âme choisie,
Flot clair de poésie,
Mirer ton frais loisir?

Et votre amitié douce,
Beau temple, nid de mousse,
Parfum que rien n'émousse,
Amis, en parlons-nous?
Oui, mon grand paysage,
Mon soleil, mon ombrage,
Mes fleurs et mon feuillage,
Oui, mon printemps... c'est vous!

Digitized by Google

BEAUX-ARTS

LES ARTISTES DE L'ANJOU ET DU MAINE AU SALON DE 1859.

Pour juger avec autorité les œuvres de l'art, il ne suffit pas, évidemment, d'avoir visité quelques musées, et contemplé d'un œil ému quelques toiles ou quelques groupes célèbres; de connaître les lois générales de l'esthétique et de savoir que les artistes sont partagés en plusieurs écoles opposées, telles que celles des dessinateurs et des coloristes, des classiques et des romantiques, des réalistes et des poètes. Il faut avoir beaucoup vu et beaucoup comparé; il faut avoir étudié non-seulement les chefs-d'œuvre de la sculpture et de la peinture, mais les aspects variés de la création et les rapports si complexes de la nature avec l'âme humaine; il faut de plus être initié, dans une certaine mesure, aux procédés et aux idiômes d'atelier.

La plupart des critiques modernes, il est vrai, ne se croient pas tenus de remplir ces conditions, et chaque jour, dans les journaux ou dans les revues, les questions relatives aux beaux-arts sont traitées par des écrivains dont l'inexpérience en cette matière se révèle à chaque ligne. Ici, c'est un talent médiocre auquel on prodigue des louanges qui devraient être réservées au génie; là, c'est un artiste éminent qu'on maltraite, parce que ses compositions ne ressemblent pas aux banalités qu'on admire.

Mais toutes ces déviations présomptueuses ne changent rien

Digitized by Google

aux principes, et ne dispensent personne de suivre le précepte d'Horace :

> Sumite materiam vestris.... æquam
> Viribus.

Aussi, est-ce très timidement que nous nous aventurons aujourd'hui dans le domaine de l'art, et que nous venons exprimer une opinion sur quelques-unes des œuvres qui figurent cette année au Palais des Champs-Élysées. Notre excuse, c'est qu'il s'agit de concitoyens et de voisins, que nos observations très succinctes ne sortiront pas d'un cercle très étroit, et qu'après tout, s'il nous échappe des appréciations erronées, nous ne mettrons aucune ténacité à les soutenir

L'Anjou et le Maine n'ont pas fourni moins de quarante-trois œuvres à l'Exposition, et cependant tous les artistes de ces deux provinces ne se sont pas présentés au concours. Nous n'avons, par exemple, rencontré au Salon, ni le conservateur de notre musée, M. Dauban, qui nous a donné un spécimen si remarquable de son style dans la chapelle de l'hospice Sainte-Marie; ni M. Eugène Appert, qui a pris part récemment à la décoration de la Galerie d'Apollon, au Louvre, par deux portraits d'une exécution si vigoureuse et si magistrale; ni le peintre de l'*Angelus*, dont les calmes et majestueux paysages ont été si bien accueillis à l'exposition de 1857. Inutile de dire combien nous regrettons ces trois absences.

Parmi les peintres qui appartiennent au Maine, l'un de ceux qui occupent le premier rang est un élève de Paul Delaroche, M. Charles Landelle, de Laval. C'est un artiste dont la réputation date déjà de loin, et qui, après avoir obtenu plusieurs médailles, est devenu membre de la Légion-d'Honneur. Son *Pressentiment de la Vierge* est une des compositions les plus pures que son pinceau ait réalisées. Saint Jean présente une petite croix de bois à l'Enfant Jésus, qui se penche en souriant et avec élan vers le mystérieux symbole, dont la vue alarme sa mère. Pour compléter la scène, deux anges, placés au bas du tableau, tiennent dans leurs mains vermeilles, l'un la couronne d'épines, l'autre le calice d'amertume. On ne peut se défendre, en regardant cette

Digitized by Google

toile, d'une impression tout à la fois mélancolique et religieuse. La *Jeune fille aux oiseaux* est un sujet d'un ordre moins élevé, mais traité avec une égale délicatesse. Couleur et dessin, tout est juste et vrai dans cette fraîche et gracieuse idylle. La nuance du ciel est en harmonie parfaite avec le vêtement, et même avec le sourire de la jeune paysanne; les oiseaux voltigent si bien qu'on croirait entendre le bruit de leurs ailes; et ils cèdent à une si vive attraction qu'on tourne avec eux autour du morceau de pain qu'ils s'apprêtent à becqueter. *Les deux Sœurs*, *la Jeune fille de la campagne de Rome*, sont des œuvres conçues à peu près de la même manière. Des sentiments tendres et naïfs, une poésie douce et rêveuse, voilà ce que M. Landelle est habile à comprendre et à traduire. Il ne faut lui demander ni scènes émouvantes ni types dramatiques, sous peine d'égarer son inspiration et de mettre en péril son originalité. Aussi préférons-nous de beaucoup les toiles que nous venons de désigner au *Génie funèbre*. Cette tête, qui n'est pourtant pas dépourvue d'expression, est d'un dessin trop vague et d'une couleur trop morne pour exprimer fidèlement ce que l'artiste a voulu rendre. Un regard empreint de tristesse et une ombre flottante répandue sur un pâle visage ne sauraient caractériser les austères méditations du génie. Dans le compte-rendu des œuvres exposées au Salon de 1845, un critique instruit disait : « M. Landelle, qui est jeune, deviendra sans doute un » de nos bons peintres, s'il n'écoute que sa propre inspiration et » s'il travaille sérieusement sans imiter personne. » Il est impossible de ne pas être frappé de la justesse de ce conseil, en regard du *Génie funèbre*.

M. Coignard, de Mayenne, est encore un artiste habitué aux succès, et très digne des récompenses qui lui ont été décernées aux expositions de 1846 et de 1848. Il passe pour l'un de nos meilleurs paysagistes, et les trois tableaux qu'il a exposés cette année prouvent que son talent ne s'est point affaibli. Sa *Lutte de taureaux sur la lisière d'un bois*, sa *Mare aux vaches*, et son *Abreuvoir dans la vallée d'Auge* sont les œuvres d'un maître qui connaît toutes les ressources de la couleur, et d'un poète toujours tourné vers l'idéal. Peut-être n'est-ce pas par les côtés les plus profonds et les plus mystérieux que la nature se manifeste à lui;

Digitized by Google

mais il ne la regarde jamais sans émotion et elle lui décèle des beautés qui échappent aux esprits vulgaires. Il y a de l'espace dans les sites qu'il choisit; ses ciels sont lumineux et ses eaux transparentes; ses arbres tressaillent au contact de la brise, et ses animaux, couchés ou debout, respirent comme ceux de Troyon ou de Brascassat, quoiqu'ils soient moins vigoureusement constitués.

Le Maine a encore donné naissance à un autre paysagiste, M. Verdier, de Parcé, qui a envoyé au salon une *Vue prise sur le Beuvron, en Sologne* et une *Clairière dans la forêt de Bussy, près de Blois.* Si nous ne faisons pas confusion, cet artiste, élève de M. Auguste Bonheur, s'est déjà fait connaître par un *Souvenir des environs du Hâvre,* exposé au Salon de 1845. M. Verdier se sert d'un pinceau très intelligent et très délié; il sait bien grouper ses arbres et disposer ses plans; mais nous lui reprocherons de ne pas caractériser suffisamment les pays auxquels il emprunte les sujets de ses tableaux.

M. Leprince-Ringuet, de Laval, M. Jules Leroy, du Mans, et Mme de Saint-Albin, de Mayenne, sont des peintres de fleurs et de fruits. Il faut leur rendre cette justice qu'ils ont, dans ce genre, peu de rivaux à redouter. Leurs fruits ont une saveur que le goût atteint par le regard; leurs fleurs ont l'éclat et le parfum des fleurs de nos serres et de nos jardins.

M. Latouche, de Mayenne, élève de Léon Cogniet, a exposé deux tableaux : *Un Bivouac vendéen* et *La Croix renversée.* Les compositions de cet artiste, qui a obtenu une médaille à la dernière exposition d'Angers, sont animées et bien conçues; mais elles manquent de couleur, ou plutôt elles ont des reflets gris et ternes qui nuisent singulièrement à l'effet des scènes représentées. M. Latouche avait une palette mieux assortie lorsqu'il travaillait à son *Paillasse*, œuvre d'esprit et de sentiment qui a captivé tous les regards au Salon d'Angers.

Les peintres Angevins, dans le brillant concours ouvert aux Champs-Elysées, ne soutiennent pas moins l'honneur de leur province natale que ceux de la Sarthe et de la Mayenne.

Le principal tableau de M. Jules Lenepveu, représente une scène de la Bible. On sait que Moïse, jeune encore, ayant tué un

Digitized by Google

Egyptien, fut obligé de s'enfuir en Arabie, pour échapper à la colère du Pharaon. Après une longue marche, il arriva au pays de Madian et se reposa près d'un puits : « Or, dit le livre saint, » le prêtre de Madian (Raguel ou Jéthro), avait sept filles, qui » étant venues là pour puiser de l'eau, et en ayant rempli les » canaux, voulaient faire boire le troupeau de leur père. Mais » les bergers les chassèrent. Alors Moïse se levant et prenant la » défense de ces filles, fit boire leurs brebis. » Peu de temps après, Moïse épousa Séphora, l'une des jeunes madianites qu'il avait protégées. C'est cette lutte que M. Lenepveu a voulu faire passer du livre de l'Exode sur sa toile, et il l'a reproduite avec cette simplicité de moyens, cette sobriété de détails qui distinguent la plupart de ses œuvres. Moïse frappe les agresseurs avec ce saint emportement qu'inspire la vue d'un lâche abus de la force. Les bergers reculent comme s'ils cédaient à une puissance surnaturelle, et, bien que les regards des jeunes filles, groupées autour de la fontaine, expriment encore un reste d'effroi, on sent qu'elles ont une entière confiance dans le vengeur intrépide que Dieu vient de leur envoyer.

Cette œuvre, sans doute, ne peut être mise en parallèle avec les *Martyrs aux Catacombes*, naïf et touchant tableau, qui, après avoir valu à l'auteur les suffrages du jury, à l'Exposition universelle, forme aujourd'hui, dans la Galerie du Luxembourg, comme le pendant du *Saint François d'Assise* de Bénouville. Mais on y retrouve la plupart des qualités auxquelles M. Lenepveu doit sa réputation : dessin ferme et correct, coloris sage dans son éclat, et surtout intelligence exquise de toutes les beautés d'un ordre supérieur.

Nous ne pouvons en dire autant de l'*Amour blessé*, quoiqu'il y ait dans ce tableau une grâce et une finesse qui en font presque l'égal de celui que l'ode d'Anacréon a inspiré aussi à M. Bouguereau. Les sujets mythologiques, et surtout les petits sujets ne conviennent pas, croyons-nous, au crayon de M. Lenepveu. Son talent se déploie plus librement et avec beaucoup plus de largeur dans les compositions religieuses, dans l'étude des grandes figures de la Bible, de l'Evangile et de l'histoire de l'Eglise. Pour justifier cette opinion, il nous suffirait de citer sa *Bénédic-*

Digitized by Google

tion de la chapelle de Sainte-Marie, dont la partie supérieure peut être comparée aux plus beaux modèles de la peinture murale dans ces derniers temps. Mais nous avons une œuvre plus récente et plus belle encore à invoquer : c'est celle que notre concitoyen vient d'achever dans l'église de Sainte-Clotilde, à Paris. L'*Adoration des Mages*, la *Présentation au Temple*, *Jésus au milieu des docteurs*, *Sainte Anne et Marie*, la *Fuite en Egypte*, le *Mariage* et la *Mort de la Vierge* sont des pages éloquentes qui indiquent clairement à M. Lenepveu quelle est sa voie et à quelle source il doit aller puiser l'inspiration. Nous souhaitons que les nouvelles fresques qu'il s'est chargé d'exécuter à Angers, soient d'un style aussi pur et aussi élevé que les peintures de Sainte-Clotilde.

Nul ne connaît mieux que M. de Pignerolle le prestige de la couleur, les jeux de l'ombre et de la lumière. Soit qu'il dispose ses personnages sur une barque, sous un bouquet d'arbres, dans une plaine ou sur le penchant d'une colline; soit qu'il les place autour d'un monument, ou dans un palais ou dans un atelier, il sait toujours les arranger de manière à produire les contrastes les plus séduisants; et souvent il étale un lambeau d'étoffe brillante, il drape un riche vêtement de soie, de satin ou de velours, avec tout l'art d'un maître vénitien. Ce qu'il s'est montré en composant la *Promenade en gondole*, que possède le musée d'Angers, et l'*Inondation dans la campagne de Rome*, qui a été admise à l'Exposition universelle, M. de Pignerolles l'est encore dans le *Ghetto*, dans le *Printemps* et dans le *Raphaël faisant le portrait de la princesse d'Aragon*. Si la pensée jouait un plus grand rôle dans ses œuvres; s'il donnait à ses figures plus de vie, plus d'expression et de noblesse; s'il poétisait davantage ses compositions; si l'on sentait palpiter des cœurs sous les tuniques qu'il brode et qu'il plisse si savamment, il serait un peintre de premier ordre. Dans le *Raphaël*, par exemple, on regrette de ne voir aucun rayonnement émaner du visage de l'illustre peintre d'Urbino, et dans l'attitude de Jeanne d'Aragon, on ne retrouve ni cette suprême distinction, ni cette exquise élégance dont l'admirable toile du Louvre nous présente l'image.

Il y a lieu à des réserves du même genre devant le portrait de

Digitized by Google

Mme de Saint-G., où les accessoires, tels que les draperies et les ornements, sont traités avec une rare perfection, mais dans lequel l'étude de la tête est lâche et négligée.

Dans le voisinage des toiles de M. de Pignerolle, on rencontre un petit tableau de M. de Saint-Genys, représentant la *Saison des foins en Anjou*. Est-ce aveuglement produit par le charme d'un site connu et aimé? Je ne sais; mais il me serait impossible de signaler un défaut dans ce paysage plein d'air et de soleil. Le ciel est bleu, l'horizon fuit, les bœufs traînent lentement leur fardeau d'herbe odorante, et l'on est tenté, pour suivre des yeux, à l'aise, le char des faneurs, de s'asseoir sous ces arbres au feuillage léger, dont l'ombre s'allonge sur la prairie.

Plus loin, un élève de Troyon, M. Louis de Kock, de Saumur, a exposé des *Animaux dans un bac*. Au fond de quelle région paisible et oubliée, dans quelle fortunée solitude, M. de Kock a-t-il retrouvé ce spectacle primitif, cette tradition perdue des beaux âges de la poésie? Un bac? *O rerum vices!* Celui-là peut-être a disparu le lendemain du jour où le peintre en a fixé l'image sur sa toile! Quoi qu'il en soit, nous félicitons M. de Kock du choix de ce sujet et de l'intelligence avec laquelle il l'a traité. Le feuillage de ses arbres est un peu dense; mais ses eaux coulent, sa barque flotte et ses animaux sont étudiés avec une science qui témoigne du mérite de la forte école à laquelle son talent s'est formé.

Un peintre qui n'est pas de l'Anjou par sa naissance, mais qui s'y rattache par la famille à laquelle il est allié, et qui habite notre ville depuis plusieurs années, M. Juliard, a fourni au Salon deux portraits très habilement peints. Celui de M. le colonel Moron, particulièrement, est d'une touche large et ferme, qui lui donne rang parmi les meilleurs de l'Exposition, où les portraits sont en nombre incalculable, mais où les bons sont rapidement comptés.

Dans une des salles les mieux remplies et les plus attrayantes, on remarque un *Héron* mort, suspendu à un clou sur une boiserie. C'est une œuvre excellente de M. Camille Puisard, d'Angers, qui pourra, quand il le voudra, peindre des hérons vivants, un combat d'aigles ou un souper de vautours.

Digitized by Google

M. Charles Suan, de Saumur, dont les pastels ont très bien réussi à Angers en 1858, n'a pas perdu à se trouver en contact, à Paris, avec les maîtres les plus habiles en ce genre de dessin. On peut lui reprocher, dans ses portraits, de viser trop à l'imitation des moindres détails et d'affaiblir ainsi l'effet des traits caractéristiques; mais il faudrait être malveillant pour trouver à blâmer dans ses *Attributs de chasse*.

Il nous reste à mentionner les productions de nos sculpteurs. Nous n'avons plus aucun artiste de la taille ni de la puissance de David; mais la statuaire a encore parmi nous des représentants qui manient savamment le ciseau.

Au milieu du vert et humide jardin de l'Exposition, apparaît la *Geneviève de Brabant* de M. Maindron. Ce n'est pas une œuvre récemment composée; mais c'est la première fois qu'elle est produite en marbre. Geneviève est debout et s'appuie sur sa biche. Elle tourne la tête d'un air inquiet, comme si elle entendait dans le lointain le bruit de la chasse qui va lui ramener son époux, le seigneur de Hohen-Simmeren, convaincu de son innocence. Rien de plus gracieux, de plus élégant, de plus chaste même, dans sa nudité, que cette création de l'auteur de *Velléda*. De quelque côté qu'on se place, les contours sont souples et les lignes harmonieuses. Le corps de Geneviève et celui de la biche sont d'ailleurs modelés avec cette sûreté de main, qui manque à la plupart des sculpteurs de notre époque, et qu'il faut posséder cependant pour donner au marbre la vie et le mouvement. Il n'y a guère aujourd'hui en France que M. Maindron et M. Clesinger qui sachent ainsi animer leurs statues, sans exagérer les attitudes. La science du praticien, il est vrai, ne forme pas à elle seule un grand artiste; mais la pensée n'est pas absente des œuvres de M. Maindron, et le sentiment le préoccupe, en même temps que la forme, sinon toujours au même degré.

A l'exposition de 1857, M. Grabowski, d'Angers, avait attiré l'attention par une poétique allégorie intitulée : la *Pensée et l'Instinct*. La suavité, la délicatesse, sont les qualités auxquelles se reconnaissent habituellement les œuvres de cet artiste, et la *Sapho* qu'il expose cette année est du même style que la jeune paysanne qui personnifiait la Pensée, dans le groupe de 1857.

Digitized by Google

Mais ici la grâce était insuffisante, et, dans cette figure aux formes émaciées, assise sur un rocher comme un stylite sur le débris d'une colonne, il est difficile de voir l'amante ardente et désolée du jeune Phaon. On ne sent pas gronder la passion dans cette poitrine étroite; les traits de ce mince visage expriment plutôt la mélancolie ou une vague tristesse qu'un désespoir brûlant et concentré, et rien, dans la pose de la célèbre Lesbienne, ne révèle les orages de son cœur ou les inspirations de son génie. M. Grabowski, qui n'a pas su joindre encore à la souplesse et à l'élégance des contours, l'expression des sentiments énergiques, aurait dû redouter, en choisissant un tel sujet, le rapprochement qu'on fait involontairement entre sa statue et la *Sapho* de Pradier, l'une des belles œuvres du Salon de 1852. La *Sapho* de Clesinger, qui touche presque à celle de M. Grabowski, nuit d'ailleurs singulièrement à celle du statuaire angevin.

Quelque disposé que nous soyons à louer les œuvres de nos artistes, nous ne saurions donner aucun éloge à la *Marchande d'amours* de M. Denécheau. Ce groupe pyramidal n'offre d'intérêt ni par l'idée, ni par le choix des lignes, ni par le mouvement des figures.

Le buste en plâtre de M. le docteur Belouino, par M. Taluet, est bien étudié et d'une exécution très ferme.

M. Garnier, de la Suze, élève de Duret, est l'auteur d'un *Jeune pêcheur endormi*, traité avec beaucoup de hardiesse. L'expression du visage est un peu vulgaire; mais il y a beaucoup de naturel dans la pose; le corps est bien modelé, quoiqu'il présente quelques lignes un peu dures; et les membres sont bien dans l'état d'abandon et de délassement où les laisse le sommeil.

Quant à M. Arnaud, qui a su se concilier à Paris les sympathies d'une presse souvent très dure aux meilleurs artistes, et auquel le gouvernement a confié l'exécution de deux statues destinées au pont de l'Alma, il figure au livret pour une *Vénus aux cheveux d'or*, et un buste de femme, en marbre. Mais ces deux ouvrages n'étaient pas encore placés, lorsque nous avons visité le Salon, et nous n'avons pas osé prier le statuaire de nous ouvrir, par privilége, la porte de son atelier, pour nous montrer avant l'heure les nouvelles productions de son habile ciseau.

Digitized by Google

Nous venons de faire connaître bien rapidement et bien superficiellement les œuvres envoyées au Salon par les artistes de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne. C'est trop peu, sans doute, d'un pareil exposé pour des travaux qui ont coûté de longues veilles, et dont plusieurs, nous l'espérons, braveront l'oubli des ans. Mais c'est assez peut-être pour prouver que l'Anjou et le Maine s'associent aussi activement au mouvement des arts qu'à celui des lettres, et c'est là le seul but que nous nous sommes proposé.

ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

Bien que cette livraison contienne huit pages de supplément, nous n'avons pu y trouver place pour la Chronique. Les nouvelles du mois de mai seront jointes à celles du mois de juin, dans le prochain numéro.

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

QUATRIÈME LIVRAISON. — JUILLET 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Notice sur Marguerin de la Bigne, par **Dom Piolin**, de l'abbaye de Solesmes.

II. Le Caire (fragment d'un Voyage en Egypte) par **M. Eugène Poitou.**

III. La Chapelle du Bon-Pasteur d'Angers, par **M. Godard-Faultrier.**

IV. Alexandre de Humboldt (Lettre à M. le directeur de la *Revue*), par **M. Ch. Sainte-Foi.**

V. Compte rendu de la dernière séance de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, par **M. Albert Lemarchand.**

VI. Poésie. — A Villemain, par **M. Adrien Maillard.**

VII. Chronique. — Note sur les compositions musicales de M. Pottier d'Angers, par **M. Émile Affichard.** — Mort de M. le comte Turpin de Crissé. — Mort de M. l'abbé Bernier.

VIII. Bulletin bibliographique. — Vocabulaire du Haut-Maine. — Vie et voyages de N. S. Jésus-Christ, par M. Edom. — Études sur le Maine.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

MARGUERIN DE LA BIGNE

THÉOLOGAL DE BAGNEUX, GRAND DOYEN DU MANS

1546-1597

Veritas filia temporis.

Marguerin de la Bigne est l'un des érudits les plus remarquables du XVIe siècle; ses travaux ont rendu d'inappréciables services à la science, et il a ouvert une voie nouvelle aux défenseurs des vérités du dogme catholique. A ce titre seul, il méritait de fixer l'attention des historiens de l'Église; et néanmoins, ils l'ont presque tous passé sous silence. Ellies Dupin lui-même, dans sa *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du* XVIe *siècle*, n'en fait aucune mention. L'illustre Huet, évêque d'Avranches, dans ses *Origines de la ville de Caen* (1), Jean Hermant, dans son *Histoire du diocèse de Bayeux* (2), Moréri, dans son grand *Dictionnaire historique*, le P. Niceron, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de la république des lettres* (3), les différentes *Biographies universelles* de Ladvocat, de Feller,

(1) Page 416.
(2) Page 441 et 442.
(3) Tome XXXII, page 279-283.

Digitized by Google

de Michaud (1), de Didot, consacrent à Marguerin de la Bigne des articles assez étendus, mais remplis d'erreurs. M. Édouard Frère lui-même, dans son *Manuel du Bibliographe normand* (2), n'a fait que reproduire les données de Huet, et quelques renseignements assez vagues sur plusieurs parties de la vie de son savant compatriote. Il nous a semblé que nous ne perdrions pas notre temps, si, à l'aide des documents manuscrits que nous avons rencontrés dans les anciennes archives du chapitre de Saint-Julien du Mans, nous nous attachions à rectifier les diverses erreurs échappées à nos devanciers, et à compléter une biographie littéraire qui présente un assez grand intérêt (3).

La famille de la Bigne (4) occupait depuis longtemps un rang distingué dans la noblesse de Normandie. D'elle sont sortis plusieurs personnages dont l'histoire a conservé les noms. Le premier est Gace ou Gaston de la Bigne, né vers 1328 dans l'arrondissement de Bayeux ; il devint chapelain du roi Philippe de Valois et de Jean le Bon, duquel il partagea la captivité de 1356 à 1360. Durant ce long séjour en Angleterre, il composa un poëme intitulé : le *Roman des oyseaulx et des chiens*, traité de vénerie et de fauconnerie, réimprimé plusieurs fois au commencement du XVIe siècle, avec le traité sur la chasse de Gaston de Phébus. Disons toutefois que plusieurs de ces éditions ne contiennent que des extraits de ce poëme fort célébré par les écrivains du XVe et du XVIe siècles (5). On lit dans un vieux trouvère, cité par l'abbé de la Rue (6), cet éloge du poëte normand :

(1) Article de M. Weiss, tome IV, page 482.

(2) Tome I, liv. 1er, p. 106. Rouen, 1857.

(3) Les registres d'où nous tirons principalement nos renseignements sont cotés B—4, B—15, in-fol.

(4) La Bigne est le nom d'une ancienne paroisse du diocèse de Bayeux, connue dès l'année 1150 sous ce nom ; c'est donc à tort que M. Weiss prend ce nom pour une variante du mot la Vigne. Voir Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 172. La Bigne est encore une petite commune du département du Calvados, arrondissement de Vire, canton d'Aulnay-sur-Odon, de 327 habitants.

(5) Weiss, *loc. cit.* — Éd. Frère, *loc. cit.*

(6) *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands*, t. III, p. 260.

Digitized by Google

Le poëte est né de Normandie
De quatre costés de lignie
Qui moult ont aimé les oyseaux;
De ceulx de la Bigne et d'Aigneaux
Et de Clinchamp et de Buron
Issit le prestre dont parlon.

Gace de la Bigne fut ensuite chapelain de Charles V, et mourut vers 1380.

On connaît encore Nicolas de la Bigne, panetier du Dauphin, et grand-maître des eaux et forêts en Normandie, en 1405; Marguerin de la Bigne, premier du nom, recteur de l'Université de Caen en 1494, chanoine de Bayeux, curé de Rully (1) et Tallevende-le-Grand (2); Marguerin de la Bigne, deuxième du nom, seigneur de Lambosne, chanoine et official de Bayeux, abbé d'Ardenne en 1557 (3). A ces personnages, mentionnés par les biographes antérieurs, nous ajouterons Jacques de la Bigne, qui se fit connaître durant les guerres de religion, et qui avait pris parti dans les rangs des huguenots (4).

Du côté de sa mère, Marguerin de la Bigne, troisième du nom, celui dont nous allons nous occuper, n'héritait pas d'un sang moins illustre. Il descendait de la famille du Parc, puissante dans le Maine et l'Anjou, et qui jouissait dans cette dernière province de la baronnie d'Ingrandes. Deux membres de cette noble famille occupèrent dans la ville du Mans une prélature importante sur la fin du xve siècle et durant la première moitié du siècle suivant; ils se nommaient tous les deux Guy, et ils gouvernèrent l'abbaye de Beaulieu, de 1481, au plus tard, à 1508, et de 1537 à 1568. L'un de ces prélats, et peut-être aussi l'autre, jouissait d'une grande considération dans la capitale de la province, ainsi qu'on le voit par les délibérations de l'Hôtel-de-Ville de l'année 1568.

(1) Calvados, arrondissement de Vire.

(2) Commune du Calvados, arrondissement de Vire.

(3) Frère, *loc. cit.* — *Gallia christiana*, t. XI, Inst., col. 189. D.

(4) Régnier de la Planche, *Commentarium*, etc., p. 217. — *Mémoires de Condé*, t. I, p. 324. — *Collection universelle des mémoires sur l'histoire de France*, t. XXXI, p. 447. — *Mémoires du prince de Condé*, an. 1561, éd. Michaud, p. 595 et passim.

Digitized by Google

Marguerin de la Bigne naquit vers 1546, à Bernières-le-Patry, arrondissement de Vire (1). Envoyé de bonne heure à Caen, il y fit ses premières études; mais nous croyons que Jean Hermant s'est trompé, lorsqu'il dit que Marguerin de la Bigne fut élevé au grade de recteur de l'Université de cette ville. Quoi qu'il en soit, notre jeune étudiant vint bientôt à Paris pour y terminer son instruction. Là, comme à Caen, il se fit remarquer par l'éclat de ses talents, et le 16 décembre de l'année 1566, à l'âge d'environ vingt ans, étant dans la faculté des arts, il fut élu recteur de l'Université. On sait combien étaient étendues les prérogatives du recteur de l'Université de Paris (2). Outre des avantages honorifiques fort prisés, il était chargé de protéger les droits de l'Université, lorsqu'ils étaient attaqués. Au moment où Marguerin de la Bigne reçut ce titre, le corps enseignant se croyait menacé dans son existence même par l'introduction des jésuites dans son sein. Ces méfiances produisirent des débats mémorables dans lesquels notre jeune recteur remplit un rôle important.

Ce qui troublait surtout le sommeil des tuteurs officiels ou bénévoles de l'enseignement universitaire, c'était le succès qu'obtenaient deux jésuites d'un talent supérieur, le P. Maldonat et le P. Perpinien, dont les leçons réunissaient chaque jour au collége de Clermont un des plus nombreux et des plus brillants auditoires qu'on eût jamais vus dans Paris. Les adversaires du collége fondé par Guillaume du Prat, importunés de la considération que des maîtres aussi distingués assuraient à cet établissement, tentèrent tous les moyens de le détruire; mais hors d'état de lutter contre une si importante réputation, ils se contentèrent d'exhaler leur ressentiment au sein de leurs assemblées, jusqu'à ce que des temps plus favorables leur permissent d'exécuter les projets arrêtés dans leurs délibérations. Ce moment appelé par tant de vœux sembla arrivé, lorsque Marguerin de la Bigne fut élevé au rectorat. Deux jours après sa promotion, il fut saisi

(1) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 307, dit que Marguerin de la Bigne est né à Bayeux. C'est une erreur.

(2) Voir Pasquier, *Recherches de la France*, liv. IX, chap. XXIII.

Digitized by Google

de la cause des jésuites, et chargé de la poursuivre avec activité. En conséquence, il tint sur ce sujet plusieurs réunions, où l'on se borna à de pures déclamations contre ces religieux. Enfin, dans l'assemblée du 11 janvier 1567, on arrêta qu'il serait défendu aux élèves de fréquenter le collége de Clermont. Cette attaque obtint le succès que tant d'autres ont obtenu contre un corps que l'Église aime et favorise ; elle lui procura un nouveau triomphe, car les élèves ne furent ni moins nombreux ni moins assidus aux leçons des jésuites (1). Pour se consoler de cet échec, une certaine cabale ménagea une ovation scandaleuse à Simon Simoni. Échappé de Lucques, sa patrie, Simoni s'était fait calviniste à Genève, luthérien à Heidelberg et à Leipsick, catholique à Prague, athée partout ailleurs. Ce fut cet apostat vagabond que l'on appela pour faire au Collége Royal, sans titres et contre les usages, des leçons de philosophie, ou plutôt d'hérésie, devant un nombreux auditoire. La Faculté de théologie elle-même et son recteur supportèrent patiemment un enseignement qui humiliait la cause catholique, donnant ainsi une nouvelle preuve de l'aveuglement dans lequel entraîne presque toujours la passion de la rivalité.

Quant à Marguerin de la Bigne, on ne voit pas qu'il soit entré plus avant dans cette querelle, à laquelle il avait eu le malheur d'attacher son nom. Il fit mieux : il se livra tout entier à des études sérieuses pour lesquelles il avait reçu d'heureuses dispositions. Il obtint bientôt après le bonnet de docteur en Sorbonne, et commença à préparer le grand monument littéraire qui a rendu son nom impérissable. Avec ses talents, et surtout sa naissance, notre docteur ne pouvait manquer de voir s'ouvrir pour lui la carrière des bénéfices. Il fut bientôt pourvu d'un canonicat dans l'église de Bayeux, où l'un de ses oncles, l'abbé d'Ardenne, dont nous avons parlé plus haut, avait le titre d'official (2). A son

(1) Du Boulay, *Historia Universitatis parisiensis*, t. VI, p. 655 et seq. — Prat, *Maldonat et l'Université de Paris au* XVIe *siècle*, p. 199, et passim.

(2) Quelques auteurs ont confondu Marguerin de la Bigne, abbé d'Ardenne, avec son neveu, dont nous nous occupons, et qui portait le même nom que lui. Les documents que nous avons consultés ne permettent pas d'admettre ce sentiment.

Digitized by Google

canonicat Marguerin de la Bigne unit ensuite l'office de scholastique, en vertu duquel il était chargé de veiller à l'accomplissement régulier des chants, des psalmodies et des diverses parties de l'office canonial. Il fut un peu plus tard élevé à l'office de théologal, et il se trouva chargé de l'enseignement de la science sacrée; fonction importante à toutes les époques, mais spécialement dans un temps où l'hérésie tentait tous les moyens pour corrompre les âmes. Enfin, selon Hermant (1), Bernardin de Saint-François, qui gouvernait l'Église de Bayeux, donna à Marguerin de la Bigne l'office de grand pénitencier. Tant de fonctions laborieuses, réunies sur une seule tête, font voir que l'évêque et les chanoines de Bayeux regardaient notre docteur comme l'un des membres les plus distingués de leur Église. Aussi lors de la convocation des États de Blois, en 1576, ils le nommèrent leur mandataire, et il parut à cette fameuse assemblée en qualité de représentant de son chapitre.

Les chanoines de Bayeux, ayant été satisfaits de la manière dont Marguerin de la Bigne s'était acquitté de son mandat aux États de Blois, lui donnèrent encore leurs voix dans une circonstance non moins importante, et le nommèrent leur député au concile provincial de Rouen de 1581 (2). Avant de s'y rendre, le théologal de Bayeux séjourna quelque temps à Paris, où l'appelaient ses travaux littéraires.

Jusqu'à cette époque, il s'était tenu renfermé dans ses études, et n'avait pas manifesté bien clairement ses opinions au milieu des troubles qui divisaient l'Église et l'État. Louerons-nous cette abstention peut-être un peu égoïste? Dieu nous en préserve! Dans les dangers de la patrie, et surtout d'une patrie plus chère et plus élevée encore que la patrie terrestre, dans les périls de l'Église, tout homme intelligent doit accourir au secours, et se ranger franchement sous le drapeau qui lui paraît offrir le plus de garanties à la cause sainte. Marguerin de la Bigne ne partageait pas entièrement cette manière de voir. Il nous raconte lui-

(1) J. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 420.

(2) Labbe, *Concilia*, t. XV, col. 820-884. — D. Pommeray, *Concilia Rothomagensia*, fol. 403 et 404.

Digitized by Google

même comment il se trouva en 1580 dans la nécessité de manifester ses sentiments sur la situation de l'État. Il s'était rendu à Paris, comme on vient de le voir, pour se disposer au concile de Rouen, qui devait bientôt s'ouvrir. Dès qu'il fut arrivé dans la capitale, il se vit environné de tous ses amis et de tous ceux que sa réputation avait portés à mettre en lui leur confiance pour la défense des intérêts de l'Église. Ils le suppliaient avec instance d'appuyer dans le concile prochain la requête que le clergé de France ne cessait d'adresser au roi depuis longtemps déjà, et qu'il avait surtout formulée très-clairement dans les derniers États de Blois. Elle se réduisait à trois points : que le concile de Trente fût promulgué dans le royaume; que le choix des évêques et des abbés fût laissé aux chapitres et aux religieux; et que les biens du clergé ne fussent plus envahis par les magistrats sous le prétexte des besoins de l'État. A toutes les époques, avant sa spoliation, l'Église a largement contribué à soulager les nécessités des gouvernements; mais elle a toujours maintenu son droit de s'imposer librement. Les amis de Marguerin de la Bigne demandaient encore le châtiment des hommes de sang qui avaient excité les troubles précédents et ne cessaient de se souiller de toutes sortes de crimes.

Pour lui, il se montra peu disposé à entrer dans leurs vues : il leur répondit que les rênes de l'Etat étaient entre les mains d'un roi qui ne portait pas seulement le titre de très-chrétien, mais qui se montrait constamment rempli de piété; qu'il fallait s'en remettre à sa sagesse; qu'il publierait un édit pour rétablir l'ordre dans le royaume; et que si ce moyen ne guérissait pas le mal, il n'y voyait aucun remède. L'homme qui parlait ainsi en 1580, sous le règne de Henri III, ne connaissait guère ses contemporains, et n'avait pas su profiter des leçons de l'histoire. Après avoir rompu par cette réponse avec un parti qu'il regardait comme emporté par un zèle trop inconsidéré, il se mit à chercher dans une étude assidue une distraction aux tristes préoccupations qui l'assiégeaient, et même un refuge pour le cas où des malheurs prévus viendraient à éclater. Ses travaux du reste étaient d'une grande utilité; car il continuait à réunir les monuments sur lesquels s'appuie la tradition catholique, et à les

Digitized by Google

mettre en lumière. A l'époque dont nous parlons, il recueillit les œuvres de saint Isidore de Séville, et il les publia en un volume in-folio (1). C'est la première édition complète des œuvres de cet illustre docteur du VIIe siècle. Il la dédia à François du Parc, protonotaire du Siége apostolique, grand doyen du Mans, seigneur de Chemiray (2), son oncle. C'est dans l'épître dédicatoire qu'il nous apprend lui-même les détails que nous venons de rapporter. Il donne encore dans la suite quelques traits intéressants, et qui aident à apprécier son caractère. Parmi les amis qui lui communiquèrent des manuscrits, on reconnaît le célèbre président Brisson, Jean de Saint-André, doyen de Carcassonne, et Pierre Daniel, d'Orléans.

Peu de temps après la publication de cet important ouvrage et de cette espèce de manifeste, Marguerin de la Bigne contracta des liens étroits avec l'Eglise du Mans. Son oncle, François du Parc, tomba dangereusement malade dès les premiers jours de janvier de l'année 1581; et le 13 du même mois, il se démit en faveur de son neveu de son décanat. Les chanoines agréèrent la démission, et élurent, selon leur droit, Marguerin de la Bigne pour leur doyen (3). Quatre jours après, François du Parc mourut, laissant au chapitre une somme de douze cents livres, pour fonder son anniversaire. De la Bigne ne put se rendre au Mans immédiatement, obligé qu'il était de se trouver à Rouen pour représenter le chapitre de Bayeux au concile provincial qui s'ouvrit le dimanche 23 avril de la même année (4).

Notre doyen joua un rôle important dans cette assemblée,

(1) *S. Isidori Hispalensis episcopi opera omnia, quæ exstant, partim aliquando virorum doctissimorum laboribus edita, partim nunc primum exscripta, et castigata, per Margarinum* de la Bigne, *theologum doctorem Parisiensem. Parisiis apud Michaelem Sonnium, via Jacobea, sub scuto Basiliensi*, MDLXXX.

(2) Probablement Chemiré-sur-Sarthe, département de Maine-et-Loire, arrondissement de Segré.

(3) A toutes les époques, la dignité de doyen dans l'Église du Mans a été conférée par les suffrages des chanoines. L'antériorité dans le canonicat n'y donnait aucun droit, tellement que très-souvent le doyen n'était pas même chanoine; et c'est ce qui eut lieu pour Marguerin de la Bigne. Voir notre *Histoire de l'Église du Mans*, passim.

(4) Labbe, *Concilia*, t. XV, col. 820-884.

Digitized by Google

l'une des plus célèbres du temps; mais il y rencontra aussi les orages qu'il avait espéré éviter en se renfermant dans ses études solitaires. Il y soutint avec vigueur les prérogatives du chapitre de Bayeux contre l'évêque diocésain, Bernardin de Saint-François (1). Irrité d'une opposition aussi ferme, le prélat conçut pour le mandataire des chanoines de sa cathédrale des sentiments peu bienveillants, et qui se manifestèrent surtout par un long procès qu'il lui suscita peu de temps après. On ne nous dit pas quel était l'objet de ce procès; mais il est très probable que Bernardin de Saint-François inquiétait notre doyen au sujet du grand nombre de bénéfices que celui-ci possédait simultanément. Quoi qu'il en soit, Marguerin de la Bigne se vit cité à comparaître devant Antoine Gayant, official de Bayeux. Il put espérer un moment que la mort de Bernardin de Saint-François, arrivée le 14 juillet 1582, allait lui rendre la paix; mais il n'en fut rien, et le procès fut repris avec une vigueur nouvelle par Mathurin de Savonnières, clerc du diocèse d'Angers, qui fut

(1) « Bernardin de Saint-François, gentilhomme du Maine, premièrement conseiller d'Église à Paris, depuis Maître des Requestes de l'hostel du roy, abbé de Fontaine-Daniel au Maine, prieur de Grandmont (diocèse du Mans) et enfin évesque de Baïeux en Normandie. Il estoit fort docte en grec, en latin et en françois. Il a escrit plusieurs poësies françoises, non encore imprimées. Il fut député par les Estats de Normandie aux Estats tenus à Blois sous Henri III... Il mourut au Maine l'an 1582, en juillet, âgé de cinquante-trois ans, ou environ. Il se voit quelques sonnets de luy, avec les *Amours de Francine*, escrits par J. Antoine de Baïf. » Tels sont les renseignements que nous fournit La Croix du Maine sur Bernardin de Saint-François. Nous nous contenterons d'ajouter qu'il jouit de la dignité de doyen de l'Église du Mans, du 31 octobre 1559 au 24 janvier 1560; et alors il devint grand archidiacre. Il n'eut pas seulement la réputation d'un homme savant et d'un poëte élégant, mais il fut reconnu pour l'un des grands prédicateurs de son temps. Comme évêque de Bayeux, il travailla beaucoup pour réparer les ravages des religionnaires, soutint les droits de son siége contre l'évêque de Séez, s'opposa aux seigneurs qui envahissaient les biens de son évêché, et donna une somme considérable pour bâtir le collége de Bayeux. Ses cendres reposent avec celles de ses ancêtres dans l'église de Marigné. — Le Corvaisier, *Histoire des évêques du Mans*, p. 850. — *Gallia christiana*, t. XI, col. 389. — Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 419. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, p. 164. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, t. IV, p. 197. — Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, chap. XXX.

Digitized by Google

appelé peu de temps après au siége épiscopal de Bayeux (1). Voyant que le nouveau prélat n'était pas disposé à le traiter avec plus de ménagements que son prédécesseur, et craignant surtout, dit-on, d'être détourné de ses grandes entreprises littéraires, Marguerin de la Bigne donna sa démission de chanoine et de théologal de Bayeux.

Le Mans ne lui réservait pas une destinée plus paisible. Il s'était empressé, aussitôt après la clôture du concile de Rouen, de venir prendre possession de son décanat, et dès le 17 juillet 1581, il fut installé dans l'église cathédrale. Un usage qui avait force de loi, obligeait tout nouveau membre du chapitre de Saint-Julien à donner à l'église une chape précieuse ou une somme équivalente; Marguerin de la Bigne offrit vingt et un écus et demi pour cette redevance. Le nouveau doyen entra, peu de temps après son installation, en procès avec le chapitre pour des intérêts matériels et pour quelques priviléges des chanoines qu'il ne respectait pas; mais il paraît qu'il reconnut les droits qu'il avait d'abord violés, et les différends s'apaisèrent bientôt. Durant les trois ou quatre premières années de son décanat, Marguerin de la Bigne résida assez exactement au Mans, et remplit les devoirs de sa dignité avec ponctualité. Il officiait à toutes les fêtes de première classe dans l'église cathédrale, parce que l'évêque, qui était le cardinal Charles d'Angennes de Rambouillet, était chargé en ce moment de représenter la France près du Saint-Siége. Le peuple du Mans profita de la science qu'avait acquise le doyen; car il prêchait souvent dans la ville, et la station quadragésimale, dont il se chargea en 1582, attira un nombreux auditoire autour de sa chaire. Il y avait alors au Mans un grand

(1) Mathurin de Savonnières, fils de Jean de Savonnières, seigneur de la Bretèche, et d'Ève de Mathefelon, était né au diocèse d'Angers. Il fut d'abord religieux, puis abbé dans le diocèse de Toulouse, et syndic des États de la province. Louis de Bourbon, prince de Conti, le fit nommer en 1583 à l'évêché de Bayeux, dont il se réserva pour lui-même les revenus. Mathurin de Savonnières, qui n'avait ni la force ni les moyens de s'opposer à cette profanation des biens de l'Église, sortit de son diocèse et habita tour à tour Paris ou le Mans. A la prière de l'abbesse du Pré, il bénit la chapelle du Tertre. Il mourut à Paris en 1586, et fut enseveli à la Bretèche.

Digitized by Google

nombre de personnages lettrés ; le clergé et la magistrature rivalisaient de zèle pour les études sérieuses. Un homme capable d'apprécier le mérite de notre orateur, et qui dut le suivre avec assiduité, nous voulons parler du célèbre bibliographe Grudé de la Croix-du-Maine, nous a transmis le jugement que portèrent ses contemporains. Voici les termes dans lesquels il fait l'éloge des sermons qu'il dut entendre : « Marguerin de la Bigne, sei-
» gneur de Lambougne (1)..., docteur en théologie de la Faculté
» de Paris, premièrement chanoine en l'Église de Bayeux et
» scholastique de cette Église en 1580, et depuis grand doyen de
» l'Église du Mans... Il a prononcé plusieurs harangues très doc-
» tes en notre langue, plusieurs prédications au Mans et autre
» part, lesquelles ne sont encore imprimées... Il florit au Mans
» en cette année 1584, âgé de trente-sept ou trente-huit
» ans... (2). »

Ce qui avait surtout assuré à Marguerin de la Bigne cette réputation d'un homme très-docte, c'était l'entreprise courageuse qu'il avait formée de publier un vaste recueil des écrits des Pères de l'Église. Le motif qui le poussa à cet important dessein est digne des plus grands éloges : il avait vu Mathias, Flaccius, J. Wigand, M. Judex, B. Faber, A. Corvinus et Th. Holzhuter, se réunir pour rédiger les annales du christianisme dans les plus vastes proportions, dans l'espoir de persuader les lecteurs que les systèmes protestants n'étaient autre chose que la foi des premiers chrétiens, dont, selon eux, l'Église catholique s'était écartée. Cet ouvrage, connu sous le nom de *Centuries de Magdebourg*, parce qu'il avait été entrepris dans cette ville (3), et qu'il était divisé par siècles, répandait alors de tous côtés un poison fort subtil et très-dangereux. Tous les faits y étaient défigurés, et la plupart des textes des écrivains ecclésiastiques altérés ou détournés de leur véritable sens. On sait que ce fut pour réfuter ce recueil d'impostures que Baronius, et depuis Raynaldi, entreprirent le

(1) Les papiers des Archives du chapitre du Mans portent toujours : *Seigneur de la Motte de Lembosne et Lambosne*. Registre B — 4.

(2) La Croix du Maine, *Bibliothèque française*, p. 307.

(3) Les *Centuries de Magdebourg* parurent à Bâle, 1559-74, 13 vol. in fol., et Nuremberg, 1657-65, 6 vol. in-4°.

Digitized by Google

beau monument connu sous le nom d'*Annales ecclesiastici* (1), dans lequel la doctrine et la constitution de l'Église catholique sont vengées, et leur invariabilité depuis le premier siècle jusqu'au temps de Luther invinciblement démontrée.

Marguerin de la Bigne ne pouvait former un aussi vaste dessein; mais il eut la gloire de commencer dès l'année 1575 une réfutation des assertions contenues dans les *Centuries*, en réunissant en un seul corps un grand nombre d'ouvrages qui servent à la démonstration du dogme catholique. Telle fut l'activité avec laquelle il poussa son travail, qu'en 1578, c'est-à-dire en l'espace de trois ans, l'édition, qui se composait de huit gros volumes *in-folio*, fut entièrement terminée. Voici le titre de cette collection devenue d'une grande rareté : *Bibliotheca Sanctorum Patrum supra ducentos, qua continentur illorum de rebus divinis opera omnia et fragmenta, quæ partim nunquam hactenus, partim ita ut raro jam extarent, excusa : vel ab hæreticis corrupta : nunc primum sacræ facultatis theologicæ Parisiensis censura satis gravi, sine ullo novitatis aut erroris fuco in perfectissimum corpus coaluerunt. Distincta in tomos octo, epistolarum, historiarum, moralium, liturgiarum, disputationum contra hæreses, commentariorum, homiliarum, poëmatumque sacrorum mixtim et tractatuum in pœne singula et fidei christianæ et scripturæ sacræ loca : illustrata virorum doctissimorum scholiis, observationibus, accurate annotatis ad marginem scripturæ lectionibus, vitis authorum cum eorum catalogo alphabetico et chronologia, biblicarum quoque autoritatum et materiarum locupletissimis indicibus. Parisiis, apud Michaelem Sonnium.*

Marguerin de la Bigne dédia sa collection au Souverain Pontife Grégoire XIII et au roi de France Henri III. On voit, par les approbations des docteurs qui se lisent en tête, que cette Bibliothèque avait été soumise à l'examen de la Faculté de théologie de Paris tout entière, et qu'elle en avait obtenu les suffrages les plus favorables.

(1) Rome, 1588-1607, 12 vol. in-fol. La meilleure édition est celle de Lucques, 1738-87, 38 vol. in-fol.

Digitized by Google

Il était néanmoins impossible qu'un aussi vaste travail, composé avec autant de rapidité, ne renfermât pas un grand nombre de fautes. Ainsi l'on a remarqué qu'un traité de la Trinité et de la Foi, contenu dans le cinquième volume, et attribué à Faustin, est reproduit tout entier à la fin du huitième comme l'œuvre de Grégoire Bœticus.

Un an après avoir publié ce grand ouvrage, Marguerin de la Bigne fit paraître chez le même imprimeur, Michel Sonnius, un *Appendix* en un volume *in-folio*, précédé de trois tables. C'est dans ce supplément que se trouvent plusieurs lettres de Hildebert du Mans et de Marbode d'Angers et de Rennes, reproduites depuis et d'une manière beaucoup plus correcte par D. Beaugendre. Au reste, ce supplément n'est pas moins rare aujourd'hui que la Bibliothèque des Pères elle-même.

Notre infatigable éditeur publia dans le même temps un ouvrage intéressant surtout pour les Églises de Sens et de Paris. Il est intitulé : *Statuta synodalia Parisiensium episcoporum, Galonis, Adonis et Willielmi ; item decreta Petri et Galteri Senonensium episcoporum.* Paris, 1578, un volume *in-octavo.*

La rapidité avec laquelle s'était écoulée la première édition de la Bibliothèque des Pères, mit Marguerin de la Bigne en état d'en donner une seconde édition en 1589. Voici le titre de cette seconde édition, qui n'est pas aussi rare que la première, mais qui mérite néanmoins d'être recherchée : *Sacræ Bibliothecæ Sanctorum Patrum, seu scriptorum ecclesiasticorum probabilium, tomi novem, numeris et modis omnibus locupletati, castigati, per Margarinum* de la Bigne, *ex alma Sorbonæ schola theologum doctorem Parisiensem. Editio secunda. Parisiis,* 1589. Cette édition est dédiée à Sixte V ; et dans son épître au Pontife, le doyen du Mans relève les prérogatives du Siége Apostolique, ainsi qu'il l'avait fait dans la première édition, en s'adressant à Grégoire XIII. En tête se voit une approbation de trois théologiens de Paris ; les deux premiers ont laissé des noms justement célèbres : le premier est Gilbert Génébrard, de l'ordre de Saint-Benoît, archevêque d'Aix (1) ; le second est François

(1) Gilbert Génébrard a laissé plusieurs ouvrages importants ; mais son noble caractère, son attachement à la foi catholique pour laquelle il souffrit

Digitized by Google

Feuardent (1), de l'ordre de Saint-François, et le troisième Jean Dadrée. Il paraît au reste que cette seconde édition, ainsi que la première, fut examinée et approuvée par toute la Faculté de théologie. Tous les ouvrages qu'elle contient sont rangés en neuf classes dans l'ordre suivant : commentaires sur l'Écriture-Sainte; homélies des saints Pères sur le dogme et l'Écriture; lettres; opuscules polémiques contre les hérésies; œuvres parénétiques; liturgie et discipline; histoires; poëmes; et opuscules polygraphes. On trouve dans cette seconde édition beaucoup de lettres de Hildebert, et quelques autres de ses ouvrages qui n'avaient pas encore été imprimés. Les premiers volumes ne renferment guère que des écrivains des premiers siècles; mais les derniers en contiennent de très-récents; par exemple la profession de foi que Moyse Mardenus, Syrien jacobite, légat du patriarche d'Antioche, prononça à Rome en son nom propre et au nom de son patriarche en 1552, et un autre opuscule du même auteur sur la Trinité; la profession de foi que Sind ou Sulaka, élu patriarche par les Nestoriens, fit à Rome, de vive voix et par écrit, en 1553. Cette Bibliothèque est comme la première, accompagnée de quatre tables. Plusieurs des ouvrages qui se lisaient dans la première édition ne se trouvent plus dans la seconde; en revanche, on y en rencontre plusieurs que ne renfermait pas la première.

Dans la préface de cette seconde édition, Marguerin de la Bigne demande grâce pour les fautes qui lui sont échappées; et il avoue que ses erreurs et ses inadvertances se sont reproduites en si grand nombre dans la première édition, qu'il n'ose espérer l'indulgence des lecteurs. Il est certain qu'un travail aussi vaste que le sien, entrepris pour la première fois, ne pouvait guère être irréprochable sous le rapport de la critique ni sous celui de la correction des textes.

tant de persécutions, lui font encore bien plus d'honneur. Henri IV témoigna l'estime qu'il faisait de ce grand caractère, et saint François de Sales se glorifiait d'avoir été son disciple.

(1) François Feuardent ne fut guère moins célèbre que Génébrard comme prédicateur de la Ligue; le chapitre du Mans l'invita à prêcher la station quadragésimale dans l'église de Saint-Julien, et il le fit avec succès; mais après le triomphe de Henri IV, il tourna au royalisme, et, par l'intermédiaire du cardinal d'Ossat, il reçut une pension de la cour.

Digitized by Google

Mais de la Bigne avait commis une incorrection d'une nature beaucoup plus grave, en réimprimant deux fois les œuvres de Nicolas de Clémangiis, écrivain hostile à l'Église catholique, et qui a justement mérité d'être inscrit sur l'*Index* des auteurs défendus. Marguerin de la Bigne éprouva le même sort, sans doute pour avoir reproduit des livres aussi dangereux ; car dans ses préfaces, il se montre très-soumis et très-dévoué au Siége Apostolique. En 1607, Jean-Marie Brasichellani, maître du palais apostolique, publia un volume sorti de la typographie de la Chambre apostolique, et qui est depuis longtemps d'une rareté extrême, dans lequel sont indiquées comme défendues la première et la seconde édition de la Bibliothèque des Pères de Marguerin de la Bigne. Brasichellani fait voir que le doyen du Mans a admis dans sa collection comme authentiques plusieurs ouvrages apocryphes et remplis de fables. Un autre *Index*, publié à Madrid en 1612 par l'Inquisition espagnole, reproduit à Gênes en 1619, et rédigé par Bernard de Sandoval, met la seconde édition de la Bibliothèque des Pères au nombre des livres dont la lecture est interdite. Pas un seul volume n'est excepté de l'arrêt. Dans un nouvel *Index* publié à Madrid en 1640, par Antoine de Soto Major, la Bibliothèque des Pères de Marguerin de la Bigne est encore signalée comme un ouvrage dont la lecture est défendue.

De Marguerin de la Bigne à M. l'abbé Migne, plusieurs éditions de la Bibliothèque des Pères ont été successivement publiées à Paris, à Cologne, à Lyon, et dans d'autres villes. Le nombre des ouvrages qu'on y a fait entrer s'est prodigieusement accru. Avec les moyens que l'industrie moderne met à sa disposition, et, disons-le, avec un dévouement sans pareil, l'éditeur de Montrouge a pu accomplir une œuvre qui eût étonné Marguerin de la Bigne ; et néanmoins ce sont deux esprits de même famille ; notre doyen peut revendiquer la gloire, et cette gloire n'est pas petite, d'avoir ouvert la voie à ces reproductions de la tradition catholique, qui affermissent les enfants de l'Église et confondent l'hérésie.

En contemplant ces imposants monuments littéraires, on aimerait à voir les hommes doctes auxquels on en est redevable, jouir

Digitized by Google

d'une existence heureuse et honorée; il n'en fut pas ainsi pour Marguerin de la Bigne. Dans ses dernières années surtout, il se livra en proie au démon de la chicane; il suscita des procès sans nombre au chapitre du Mans et à l'abbaye de la Couture. On voit par les détails de ces affaires que Marguerin de la Bigne possédait dans le diocèse du Mans, outre sa dignité de doyen, la cure de Neuvillette, dans l'archidiaconé de Laval, et le doyenné d'Évron, cure qui était à la présentation du chapitre de Notre-Dame de Sillé-le-Guillaume (1). Il devait donc à ce double titre résider dans le diocèse. Il n'en fit rien, cependant, et depuis l'année 1585, il habita presque constamment Paris. Cette absence continuelle eut pour lui de fâcheuses suites. Il conste, par les conclusions capitulaires du 1er juillet 1591, que les biens qui formaient la dotation du doyen du Mans, et qui étaient considérables, comprenant en particulier le beau fief de Saint-Gilles-des-Guérets, avaient été saisis par les magistrats et étaient en bail judiciaire. Dans ses réunions générales des 24 octobre 1591, 31 août 1592, 9 septembre et 20 octobre 1593 et du 24 octobre 1594, le chapitre fit citer le doyen à venir occuper sa place; et comme il était absent depuis très-longtemps, qu'il ne remplissait aucune de ses fonctions, qu'il manquait spécialement à *l'oraison synodale,* qu'il devait prononcer deux fois par an, on prit acte de tous ces défauts, et il fut averti que les chanoines étaient résolus à le poursuivre par les voies de droit, s'il ne se rendait pas à leurs justes représentations.

Dès avant cette époque, les membres du chapitre avaient témoigné leur mécontentement à leur doyen absent; ils avaient cessé de lui envoyer selon la coutume le présent qu'ils lui faisaient au commencement de chaque année, et qui consistait en quatre chapons (2). Toutes ces démarches du chapitre n'obtin-

(1) Selon le Pouillé du diocèse du Mans de 1772 (Ms. à la Bibliothèque du Mans), la cure de Neuvillette était d'un revenu de huit cents livres. Mais on sait que ces estimations étaient toujours inférieures aux revenus réels.

(2) L'habitude du chapitre du Mans, d'envoyer chaque année un présent à plusieurs personnages, et la nature de ce présent, sont des traits de mœurs qui méritent d'être remarqués. Voici, d'après le mémoire qui fut présenté au chapitre, le 4 janvier 1603, quels furent les dons offerts, et les personnages qui

Digitized by Google

rent aucun résultat. Enfin le 7 avril 1597, qui était le samedi saint, Marguerin de la Bigne se rendit à l'assemblée des chanoines réunis dans le vestiaire, et leur déclara qu'il voulait officier le lundi de Pâques; cette proposition fut fort mal accueillie; on répondit au doyen que telle n'était pas l'intention du chapitre; qu'il n'était pas chanoine, et que sa dignité de doyen ne lui donnait pas le droit qu'il voulait s'arroger, et qu'il ne pouvait même officier que par commission spéciale du chapitre. On lui représenta que depuis douze ans (il paraît même que l'on dit quinze ou seize ans, ce qui n'était pas exact), il n'avait pas paru dans l'église du Mans, ainsi que son devoir l'exigeait; on lui rappela les procès dont il avait fatigué le chapitre et l'abbaye de la Couture, et enfin on lui refusa l'honneur qu'il semblait exiger (1).

Cette réception ne contribua pas à fixer Marguerin de la Bigne au Mans; il se hâta de regagner Paris, où il mourut du 20 au 23 novembre suivant, à l'âge de cinquante-un ou cinquante-deux ans. La nouvelle de sa mort fut apportée aux chanoines du Mans le 25 du même mois. Contrairement à l'usage de presque tous ses prédécesseurs, il ne léguait rien à l'église cathédrale; aussi son nom ne se trouve-t-il pas sur le *Nécrologe* du chapitre du Mans. Nous aurions été curieux de connaître s'il était sur celui de la cathédrale de Bayeux; mais ce monument n'existe

les reçurent : six chapons au chancelier, quatre chapons et quatre bougies au premier président, quatre chapons au procureur général, quatre chapons au doyen (François Le Vayer, qui durant tout son long décanat habita Paris, mais qui du moins n'inquiéta pas les chanoines), quatre chapons à chacun des avocats du roi, deux chapons à M. Choppin, deux chapons à M. Dagues, pareil nombre à M. Amy, procureur, à M. L'Allemant, avocat du conseil, à M. Gennis, solliciteur, à M. Froger, et à M. Cohon distributeur. Quelquefois le chapitre ajoutait à ces chapons et à ces bougies une certaine quantité de prunes de Damas comme en 1576.

(1) Peut-être les mécontentements du chapitre du Mans contre le doyen Marguerin de la Bigne étaient-ils encore échauffés par le parti qu'il avait embrassé. Les politiques auxquels il s'était attaché ne comptaient que peu de partisans au Mans, et surtout dans notre clergé. L'exemple de Claude d'Angennes de Rambouillet, évêque du Mans, n'avait pas entraîné le clergé dans sa faction.

Digitized by Google

plus (1). Un poëte fameux dans l'Université de Caen, Antoine Halley, a composé des vers à la louange de notre doyen (2).

Avec une grande naissance, une fortune brillante, l'espoir de parvenir à de hautes dignités dans l'Église et l'État, un esprit très cultivé et une éloquence remarquable, après même des services importants rendus à la cause catholique et aux lettres, Marguerin de la Bigne vit presque toute sa carrière entravée par son esprit inquiet et remuant, et peut-être regretta-t-il à ses derniers moments de n'avoir pas mieux compris ces paroles sorties de la bouche du Sauveur des hommes : « Bienheureux les pacifiques. »

DOM PAUL PIOLIN.

(1) C'est à l'obligeance de M. Léopold Delisle que nous devons ce renseignement.

(2) Voir les *Opuscules* d'Halley, fol. 7 et 8, et J. Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*, p. 442. Au reste voici ces vers :

Doctorum par nobile Bignius alter
Viria quem dudum fausto partu edidit, igneis
Urbs fœta ingeniis, artes Academia sanctas
Hæc docuit, laureis et cinxit tempora baccis
Purpureoque humeros Rectoris vestiit ostro
Sorbona, et titulum sapientis habere magistri
Huic dedit, æternumque decus, famamque perennem
Immensus peperit labor, illa utilis orbi
Bibliotheca Patrum.

Digitized by Google

LE CAIRE[1]

FRAGMENT D'UN VOYAGE EN ÉGYPTE

..... Après Tantah, ville importante où se concentre tout le commerce du Delta, le chemin de fer, qui courait à l'est, change de direction et tourne au sud. Nous approchons du Caire.

Bientôt, en face de nous, se dressent les crêtes d'une montagne aride, âpre, brûlée, complétement dépouillée de végétation, et dont les flancs rougeâtres sont tantôt sillonnés de ruisseaux de sable blanc, tantôt hérissés de roches noires. Sur la croupe de cette montagne qui s'abaisse brusquement vers le sud, on distingue des fortifications : deux longues flèches aiguës et blanches percent le ciel; entre les deux, brille comme un dôme de cristal. C'est le Mokatam, sur lequel est bâtie la citadelle du Caire; c'est la coupole de la grande mosquée de Méhémet-Ali. A leurs pieds s'étend une forêt de minarets, de dômes, entremêlés de hauts palmiers. La ville proprement dite se dérobe encore à nos yeux :

(1) Le fragment que nous publions ici est détaché d'un ouvrage qui s'imprime en ce moment à Tours, dans les ateliers de M. Mame. Le récit du voyage que M. Eugène Poitou a fait l'année dernière sur les bords du Nil formera un beau volume, accompagné de gravures de Karl Girardet. Nous remercions l'auteur et l'éditeur d'avoir bien voulu communiquer dès aujourd'hui, aux lecteurs de la *Revue*, quelques pages de cette relation où la vérité, nous en sommes sûr, n est jamais sacrifiée à l'éclat du style. A. L.

Digitized by Google

mais, sous les rayons obliques du soleil qui commence à s'abaisser vers l'horizon, toute cette ville aérienne, si je puis dire, toutes ces flèches, toutes ces coupoles d'innombrables mosquées, tous ces minarets aux galeries légères et dentelées, empourprés par le couchant et se détachant sur le bleu vif du ciel, forment un de ces tableaux qui restent comme une vision lumineuse dans le souvenir du voyageur. On pressent la reine de l'Orient, la cité merveilleuse des contes arabes. J'avoue que je ne pouvais me défendre d'une certaine émotion. C'était l'Orient enfin que j'allais contempler, l'Orient après lequel je courais depuis trois jours, et dont je n'avais vu encore que des lambeaux épars ou des images altérées....

De toutes les villes de l'Orient, le Caire est la plus belle, au dire unanime des voyageurs. Constantinople a son incomparable panorama du Bosphore; Smyrne a ses bazars; Damas, ses maisons élégantes et somptueuses; mais ni Damas, ni Smyrne, ni Constantinople, n'ont la physionomie originale, l'aspect vivant et animé du Caire. « C'est la seule ville, dit M. de Château-» briand, qui m'ait donné l'idée d'une ville orientale, telle qu'on » se la représente ordinairement (1). » Et il y a longtemps que le Caire jouit de cette réputation. Les contes arabes des *Mille et une Nuits* en parlent sur le ton de l'enthousiasme poétique : « Qui n'a pas vu le Caire, n'a rien vu; son sol est d'or, son ciel » est un prodige; ses femmes sont comme les vierges aux yeux » noirs qui habitent le paradis. Et comment en serait-il autre-» ment, puisque le Caire est la capitale du monde? (2) » Je n'ai pas pu vérifier si les femmes du Caire ressemblent toujours aux houris; car, sauf les femmes du bas peuple, toutes sont sévèrement voilées : mais je crois qu'aujourd'hui, comme du temps de Haroun-al-Raschid, le Caire est encore, bien que singulièrement déchu, une des villes du monde les plus curieuses et les plus faites pour émerveiller.

(1) *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

(2) On place au commencement du XVIe siècle la rédaction des contes des *Mille et une Nuits*. Elle ne peut pas au moins être postérieure, car il n'y est question ni de la pipe ni du café.

Digitized by Google

On entre dans le Caire par la place de l'Esbekieh. Entourée de palais, d'hôtels, de maisons de riche apparence, cette place a la figure d'un immense quadrilatère, plus large d'un bout que de l'autre. Une double rangée de gommiers magnifiques forme tout alentour de larges avenues, sur lesquelles ils versent une ombre épaisse. Le long de ces avenues sont installés des cafés, simples baraques faites de planches ou de treillis; au devant, on a placé de petites tables et des chaises : usage et mobilier tout européens, importés ici depuis peu d'années. C'est là que les négociants et les banquiers européens se réunissent tous les soirs pour causer des affaires et des nouvelles du jour, en fumant et en prenant le café ou les sorbets. Quelques-uns de ces cafés sont exclusivement fréquentés par les Turcs, les Arméniens, ou les Juifs, et sur les bancs placés à la porte on voit à toute heure les joueurs d'échecs obstinément penchés sur leurs damiers.

Autrefois le centre de la place, plus bas de quelques pieds, formait comme un vaste bassin que remplissaient les eaux du Nil à l'époque de sa crue et où se célébrait avec de grandes réjouissances la fête de l'Inondation. Ce sont les Français qui, lors de la conquête, ont desséché cette sorte de lac ou de marais, l'ont exhaussé et planté d'arbres. Aujourd'hui c'est un beau jardin, percé de deux grandes allées qui se coupent en croix et d'allées sinueuses qui circulent à travers d'épais massifs de mimosas, de lauriers, de tamarix. J'y ai remarqué aussi quelques arbres d'Europe qui à cette époque (10 décembre) portaient encore toutes leurs feuilles.

Il faut bien convenir que la place de l'Esbekieh, toute belle qu'elle est, rappelle encore beaucoup l'Europe, et par les constructions qui l'entourent, et par le nombre assez considérable d'étrangers qui s'y donnent continuellement rendez-vous. Pour voir le vrai Caire, montons à âne et enfonçons-nous dans les rues de la ville.

Devant chaque hôtel stationnent des bandes d'ânes tout harnachés, avec leurs grosses selles de maroquin rouge et leurs housses rouges bordées de galons d'or. Quelques-uns sont très coquets, peignés, rasés, tondus comme des chevaux pur sang, à l'exception des jambes où le poil est conservé et artistement

Digitized by Google

découpé de façon à leur dessiner comme des bas à jour. Ici, bien plus encore qu'à Alexandrie, l'âne est le moyen de locomotion universel. Grâce aux selles anglaises, les dames européennes elles-mêmes peuvent se conformer à l'usage. C'est plus qu'un usage au surplus, c'est presque une nécessité. Il y a quelques voitures particulières au Caire, mais fort peu, et encore moins de voitures de louage. La raison en est bonne, c'est que, à l'exception de deux ou trois grandes rues qui traversent la ville dans sa largeur, toutes les rues du Caire sont tellement étroites, tortueuses et encombrées qu'une voiture n'y saurait passer. Un âne passe partout au contraire, partout où peut passer un homme. Sur son âne, on pénètre dans les ruelles les plus étroites, on traverse les encombrements les plus inextricables, on entre même et on se promène dans les bazars, où on fait ses emplettes sans descendre.

Seulement, quand vous irez choisir votre monture, je vous conseille de vous armer de votre canne et d'en user énergiquement pour protéger votre liberté. Autrement vous êtes en un instant entouré par une troupe d'âniers à demi nus qui, avec toutes sortes de cris et de gesticulations, vous offrent leurs services, vous saisissent qui par un bras, qui par une jambe, qui par la basque de l'habit, et vous enlevant de terre, malgré vos menaces et vos réclamations, se mettent en devoir de vous hisser sur leurs bêtes. J'ai failli pour ma part être, le premier jour, victime de ces empressements exagérés, et sans la canne dont je m'escrimai de mon mieux, je courais risque d'être tiré de la sorte, non à quatre chevaux, mais à quatre ânes et autant d'âniers. C'est d'ailleurs un assez triste spectacle, et, quand on y réfléchit, un signe profond de dégradation morale, que la résignation, l'indifférence, pour mieux dire, avec laquelle cette race reçoit les coups. Elle y est si habituée, que c'est pour elle, ce semble, chose toute naturelle et de droit; elle plie les épaules et baisse la tête, sans jamais faire entendre ni une réclamation ni une plainte.

Un autre signe de l'abaissement de ce peuple, c'est la mendicité universellement pratiquée. Il y a un mot que l'étranger entend sans cesse retentir ici autour de lui, et dont il a bien vite

Digitized by Google

les oreilles fatiguées; c'est le mot de *bakchich*. Le *bakchich*, c'est la *buona mano* des Italiens, c'est le pourboire des Français. Partout, à toute heure, vous êtes harcelé, poursuivi par ce cri qui s'élève incessamment de la bouche des hommes, des femmes, des enfants. Mais je reviens à nos ânes de l'Esbekieh.

Une fois en selle, vous êtes sauvé. L'animal part à fond de train, excité par son conducteur qui suit en criant et le piquant d'un bâton pointu. Ces ânes, généralement petits, bruns, portant les oreilles droites, ont une allure bien autrement rapide et fringante que leurs frères d'Europe; et cette allure, toute rapide qu'elle est, est extrêmement douce et agréable. Ils galopent aussi fort bien; mais leur pied n'est sûr que dans une marche modérée : si on les force, ils buttent parfois, et alors cavalier et monture roulent dans la poussière. Laissés à leur allure naturelle, ils sont infatigables : leur vigueur et leur sobriété rivalisent avec celles du chameau; une poignée de fèves les nourrit, et on en a vu qui restaient trois jours sans boire.

A l'extrémité nord de la place, quand on a passé devant l'hôtel du consulat de France, on tourne tout à coup à gauche, puis à droite, et on se trouve en face de la grande rue du quartier Franc, qu'on appelle le *Mousky*. Déjà, bien que la voie publique soit encore large, l'encombrement est extrême, la foule est énorme, et le spectacle que vous avez sous les yeux est des plus curieux et des plus amusants. A tous les coins des carrefours, au-devant des maisons, sont établies des marchandes de pastèques, d'oranges, de bananes, de cannes à sucre; des marchands ambulants vous offrent des confitures, des éventails, des chasse-mouches : tout cela crie à tue-tête. Le milieu de la rue est obstrué par des charrettes basses, à quatre roues, attelées de deux bœufs, et dont l'essieu de bois gémit d'une façon lamentable; par des bandes d'ânes chargés de terre ou de paille; par de longues files de chameaux portant de grandes outres pleines d'eau, ou des moellons mal attachés sur leurs flancs avec des cordes et qui menacent la tête des passants. Parmi tout cela, une population de toutes les couleurs, affublée de tous les costumes, y compris ceux qui n'en ont point ou peu s'en faut : des femmes de fellahs, grandes et sveltes, enveloppées, comme des fantômes, de

Digitized by Google

leur longue souquenille bleue ouverte sur la poitrine, et portant sur la tête d'énormes fardeaux ; des femmes turques ou coptes, juchées sur leur âne qu'un serviteur conduit par la bride, hermétiquement voilées jusqu'aux yeux, et enveloppées de grandes capes de soie noire qui les font ressembler à d'immenses chauves-souris ; de gros Turcs, en pantoufles, majestueusement assis sur leur âne richement harnaché, fumant une longue pipe, graves et solennels comme des sénateurs romains ; des officiers égyptiens passant à cheval, dans leur ample et pittoresque costume, la tête couverte de la cuffieh jaune, avec un arsenal de pistolets à la ceinture, précédés de leur saïs qui fait ranger la foule.

La première impression, au milieu de tout ce monde bariolé, criant, courant, gesticulant, est celle d'un étonnement mêlé de quelque anxiété. On n'a pas assez de ses yeux pour voir, de ses oreilles pour entendre. Assourdi par les clameurs des marchands et des âniers, ahuri de ce mouvement prodigieux dont rien ne peut donner l'idée dans nos villes d'Occident, distrait par mille objets à la fois, par tant de costumes et de physionomies étranges, le voyageur a peine à garder assez de sang-froid pour diriger sa monture, pour ne pas renverser les aveugles, heurter les femmes, écraser les enfants, et pour se garer des ânes qui passent au galop ou préserver sa tête des grandes poutres chargées en travers sur le dos des chameaux. Tout cela passe et tourne devant vous comme un kaléidoscope ; ou plutôt vous vous croiriez emporté dans une course au clocher, ou dans la ronde infernale d'un bal masqué. Au premier moment, c'est à donner le vertige.

Mais on s'y habitue bien vite ; et, passé cette espèce d'étourdissement dont on ne peut se défendre d'abord, rien de plus gai, de plus animé, de plus divertissant que ce spectacle des rues du Caire. Et pourtant nous ne sommes ici que dans le quartier Franc, dans le Mousky, c'est-à-dire dans une grande rue nouvellement rebâtie, large et bien alignée, bordée de magasins européens tels qu'on en voit à Alexandrie et à Malte, garnis de toutes les denrées, de tous les produits de l'industrie européenne, modes de Paris, épiceries de Marseille, vins de Bordeaux, coutellerie de Sheffield.

Digitized by Google

Ce qui contribue, à part la population qui la remplit et où sont noyés de rares Européens, à donner à la rue du Mousky un aspect très oriental, c'est qu'elle est en partie couverte de grandes nattes ou de treillages en feuilles de palmier. Plusieurs rues du Caire, celles du moins qui sont un peu larges, ont ainsi une sorte de tenture destinée à protéger les passants et les marchands contre l'ardeur du soleil et à y entretenir un peu de fraîcheur.

Aucune des rues du Caire n'est pavée. On les arrose même en hiver, pour empêcher la poussière. C'est un agrément de marcher partout sur un sol doux, uni, et qui ne retentit pas, comme dans nos villes, sous les roues des charrettes et les pieds des chevaux : mais c'est aussi un inconvénient et presque un danger, en ce que, sur cette terre spongieuse et sourde comme un tapis, nul bruit n'annonce l'approche d'un cheval ou d'une voiture. Il y a en effet quelques voitures, dans les grandes rues, ce qui au premier abord peut paraître presque impossible. On prétend que le général Bonaparte a été le premier qui se soit fait conduire dans les rues du Caire en calèche à quatre chevaux; et l'on a dit spirituellement que, s'il a fait de plus grandes choses, il n'en a guère fait de plus difficiles. Aujourd'hui ce tour de force a perdu de son merveilleux, au moins dans le Mousky moderne et agrandi. Cependant la foule est telle et les obstacles si nombreux, que toute voiture est obligée de se faire précéder par un coureur qui crie aux passants de se garer, et qui même, de la longue baguette dont il est armé, va frappant à droite et à gauche les baudets trop lents à se ranger.

Il ne pleut guère au Caire; et surtout la pluie, qui tombe quelquefois l'hiver, y dure peu. C'est fort heureux, car avec ces rues sans pavé on ne pourrait s'en tirer. Une ondée d'une demi-heure les transforme en marais : impossible de marcher dans cette argile grasse et tenace. C'est alors un spectacle lamentable : les ânes glissent, les chameaux s'abattent; les pauvres Turcs perdent leurs babouches dans la boue. Il n'y a que les Arabes, toujours nu-pieds, qui s'en tirent.

Au bout du Mousky est le quartier Juif. La rue est encore large, droite, de construction moderne; seulement les boutiques

Digitized by Google

arabes remplacent les magasins européens. Mais parvenu à l'extrémité de cette grande rue récemment bâtie, soit que vous tourniez à droite ou à gauche, vous entrez dans la vieille ville : rues étroites et tortueuses; petites maisons, noires d'aspect, serrées les unes contre les autres dans un désordre pittoresque; au-devant, de petites boutiques, larges de quelques pieds, encombrées de marchandises qui pendent aux parois, aux piliers, et envahissent souvent la moitié du passage. Ici la foule est plus pressée, la circulation plus difficile, le tapage et les cris aussi assourdissants.

Plus on avance, plus les rues sont étroites, anguleuses et sombres. Nous voici dans un passage couvert, large d'un à deux mètres à peine, garni de petites boutiques toutes remplies de fioles et de flacons de toutes formes : un parfum pénétrant s'en exhale; c'est le bazar des marchands d'essences et d'eau de rose, un des produits célèbres de l'Égypte. Plus loin, c'est le bazar des étoffes, où s'entassent les soies de Brousse, les mousselines de Damas, les burnous de l'Algérie, les châles de la Perse et de l'Inde. Il faut avouer que ces bazars répondent peu, par leur aspect général, à l'idée brillante qu'on s'en fait. Ceux d'Alger, de Tunis, de Damas sont plus riches, dit-on, que ceux du Caire.

Des fontaines publiques décorent presque tous les carrefours de la ville. Ces fontaines sont des monuments charmants, aussi remarquables par l'élégance de l'architecture que par la richesse et la grâce des détails. Généralement elles sont de forme semi-circulaire; la plupart construites en marbre blanc. La façade est ornée de colonnes, dont les intervalles sont revêtus de grillages dorés : des sculptures délicates, dans le goût arabe, décorent la frise, sur laquelle sont peints ou gravés des versets du Koran. Ces fontaines sont presque toutes des fondations pieuses. Le défunt, dans les inscriptions qu'on y lit, sollicite les prières du passant, en échange de l'eau qu'il lui offre : usage simple et touchant qu'expliquent assez les nécessités d'un climat torride. L'eau, en Orient, est le premier des besoins et la première des richesses : c'est le bienfait par excellence, car c'est la vie même; là où elle coule, coulent avec elle l'abondance et la joie; là où elle manque, règnent la détresse et la mort. On comprend que

Digitized by Google

des familles riches aient attaché leur nom à ces monuments populaires. Près des bazars, est une fontaine magnifique que Méhémet-Ali a fait ériger ainsi en mémoire de sa sœur.

Il y a toujours foule autour de ces fontaines. Les femmes y viennent remplir leurs amphores rouges au long col, qu'elles portent sur la tête. Les passants s'y désaltèrent, les chameaux et les ânes s'y abreuvent. Presque toujours, à la fontaine est jointe une école publique et gratuite.

Les monuments qui, avec les fontaines, contribuent le plus à embellir le Caire, sont les mosquées. Le nombre en est considérable : on en compte, je crois, plus de trois cents. Souvent j'en ai vu deux, trois et quatre dans une même rue, et à quelques pas de distance. Leurs minarets ont des formes très variées, toujours hardies et légères : les frises sont ornées de dentelures et de sculptures. Mais ce qui frappe d'abord le regard et donne à ces édifices un aspect original, c'est que leurs hautes murailles sont peintes de larges bandes horizontales, d'un rouge pâle, disposées à des distances égales : décoration qui s'harmonise merveilleusement et avec cette architecture arabe, gracieuse et fleurie, et avec le ton général de la pierre, qui a pris partout les teintes chaudes et dorées de ce beau ciel.

C'est bien ici le pays de la couleur et de la lumière ! La couleur, elle s'étale partout, riche et splendide ; la lumière, elle ruisselle et éblouit. C'est une fête perpétuelle pour les yeux. Tout leur est spectacle et enchantement. A côté d'un chef-d'œuvre d'architecture, un rien les étonne et les charme : une porte de mosquée en ruine, une échoppe de marchand, un coin de rue tortueux avec ses fenêtres sculptées et ses balcons treillagés, voilà tout un tableau, et un tableau charmant si un rayon de soleil vient en animer les détails. Que de fois, en parcourant les rues du Caire, nous nous sommes arrêtés tout à coup pour admirer de ces effets magiques de couleur, de ces jeux merveilleux de l'ombre et de la lumière ! Je me souviens entre autres d'un carrefour situé, je crois, à l'extrémité du bazar des étoffes. Une vieille mosquée s'élevait d'un côté, avec ses murs rayés de blanc et de rose ; de l'autre, de grandes maisons aux fenêtres étroites et grillées. Des frises de la mosquée aux terrasses des maisons,

Digitized by Google

étaient tendues des toiles, des nattes, des tapis, destinés à tempérer l'ardeur du jour. Mais, à travers ces tentures à demi pendantes, glissaient jusqu'à terre quelques rayons de soleil qui, projetant sur les masses d'ombre comme des îles de lumière, faisaient briller par places la foule bariolée et mouvante, et étinceler aux étalages des marchands les soies chatoyantes et les étoffes brochées d'or et d'argent. Cadre et personnages, caractère et costumes, contraste vigoureux des clartés et des ombres, nous avions là sous les yeux une de ces scènes qu'affectionne et qu'a reproduites vivantes sur la toile le pinceau de Decamps.

Sauf le Mousky et deux ou trois grandes rues marchandes, impossible à l'étranger de se reconnaître et de s'orienter dans les rues du Caire : c'est un labyrinthe inextricable; c'est un dédale et un lacis sans fin de rues, de ruelles, de passages obscurs où les ânier seuls peuvent retrouver leur chemin. Beaucoup de ces ruelles sont tout juste assez larges pour deux hommes de front, et on a peine à passer sans encombre si l'on se croise avec un âne chargé ou un chameau. Nous autres gens du Nord, nous cherchons, nous appelons le soleil : ici on le fuit; c'est l'ennemi. Les maisons se serrent les unes contre les autres, pour l'empêcher de passer. Souvent elles ont, comme nos vieilles maisons du moyen âge, plusieurs étages qui s'avancent en saillie l'un sur l'autre. Mais ce qui ajoute le plus à l'obscurité des rues, tout en les décorant d'une façon charmante, ce sont les *moucharabieh*, ou balcons, dont presque toutes les fenêtres sont garnies.

Ces balcons, tout en bois, fermés exactement sur les trois faces par des grillages serrés ou des panneaux élégamment sculptés et découpés à jour, avec toutes sortes de fantaisies et d'arabesques, sont disposés de façon à ce qu'on puisse voir de l'intérieur sans être vu. Plusieurs ont comme de petits avant-corps au moyen desquels l'observateur, en avançant la tête, peut plonger le regard perpendiculairement au-dessous de lui. Ces cages délicieuses ne laissent jamais entrevoir les charmants oiseaux qu'elles tiennent captifs. A peine, de temps à autre, voit-on une main furtive entr'ouvrir discrètement le châssis, ou deux yeux de gazelle briller à travers le treillage. Pour le voyageur, dont ils attirent involontairement le regard et dont l'imagination les peu-

Digitized by Google

ple de gracieuses figures, ces balcons ouvragés sont l'ornement des rues du Caire ; mais hélas ! ce ne sont en effet que des fenêtres de prison ; ce ne sont que les grilles des harems, cette plaie de l'Orient. Derrière, vous trouveriez la servitude, la dégradation, tous les vices du maître et tous ceux de l'esclave. Ainsi en est-il partout en ce pays : au dehors l'éclat et la poésie, au-dedans la misère et la corruption.

Dans les rues étroites, les *moucharabieh* se rejoignent presque d'un côté de la rue à l'autre ; et lorsque les maisons ont plusieurs étages qui surplombent l'un sur l'autre, les balcons supérieurs s'entre-croisent littéralement, et, fermant presque la rue par en haut, n'y laissent pas pénétrer le soleil, à peine le jour. Dans la saison chaude, ces ruelles doivent être très fraîches ; en revanche, comme l'air n'y circule guère, elles doivent être assez malsaines. Pour se défendre du soleil, on s'expose à la peste.

Du reste, il faut rendre justice à la police de la voirie égyptienne : je n'ai pas vu beaucoup de villes en Europe qui puissent, pour la propreté des rues, être comparées au Caire. Tout le monde sait qu'à Constantinople, ce sont les chiens seuls qui sont chargés de nettoyer les rues ; et il en est ainsi, je crois, à peu près dans tout l'Orient. Ici, tous les matins, les rues sont balayées et les immondices enlevées. Cette propreté merveilleuse était, je l'avoue, un de mes étonnements. Comme tout ce qui se voit de bon en Égypte, cette police date de l'occupation française ; mais c'est au gouvernement de Méhémet-Ali qu'elle a dû d'être organisée et de durer.

Despote impitoyable, Méhémet-Ali était du moins un grand administrateur. Il avait fait, de l'administration en Égypte, un mécanisme de fer, écrasant les individus, exploitant la terre comme les hommes, mais marchant avec régularité. Il n'a pas eu de successeurs : mais l'impulsion donnée par lui s'est continuée ; la machine qu'il avait construite fonctionne encore, bien qu'au centre la force organisatrice et la pensée supérieure soient désormais absentes.

EUGÈNE POITOU.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DU BON-PASTEUR

D'ANGERS

Raoul Glaber écrivait au commencement du XIe siècle ce remarquable passage :

« Près de trois ans après l'an mil, les basiliques des églises » furent renouvelées dans presque tout l'univers, surtout dans » l'Italie et la Gaule, quoique la plupart fussent encore assez » belles pour ne point exiger de réparations ; mais les peuples » chrétiens semblaient rivaliser entr'eux de magnificence pour » élever des églises plus élégantes les unes que les autres. On » eût dit que le monde entier, d'un même accord, avait secoué » les haillons de son antiquité pour revêtir la robe blanche des » basiliques ; les fidèles en effet ne se contentèrent pas de recons- » truire presque toutes les églises épiscopales, *ils embellirent* » *aussi tous les monastères* dédiés à différents saints et jusqu'aux » chapelles des villages (1). »

A plus d'un titre ces lignes peuvent s'appliquer au XIXe siècle.

Si l'an mil fut pour nos aïeux une époque de terreur, les dernières années du XVIIIe siècle jetèrent presque autant d'effroi dans l'âme de nos pères ; beaucoup crurent que c'en était fait du christianisme. Ils ne prenaient pas garde que cette religion sainte, moins florissante à la surface, conservait dans le sous-sol des germes féconds ; ils oubliaient que la terre de France est une terre imprégnée de foi, une terre essentiellement catholique que l'on peut dévaster, mais dont il est impossible de détruire la

(1) Traduction de M. Guizot. T. VI de sa collection, p. 252.

Digitized by Google

fertilité, tant nos vieilles croyances s'y confondent avec l'esprit national.

Or, de même qu'après l'an mil le monde rassuré se mit à renouveler ses églises, de même après nos catastrophes de la fin du XVIIIe siècle, la France se prit à relever ses temples, timidement d'abord, puis enfin comme de nos jours, avec une énergie croissante, trop grande peut-être pour la conservation de nos vieux monuments.

Mais ce reproche ne s'adresse pas au remaniement de l'oratoire du Bon-Pasteur, car l'architecte, M. Duvêtre, a su convertir avec habileté un édifice, naguère sans intérêt, en une splendide chapelle.

Il a eu l'heureuse idée d'y appliquer le style roman du XIIe siècle, — un peu chargé, sans doute, — mais dont les ornements, si riches qu'ils soient, ont du moins l'avantage de ne pas détruire l'effet simple et sévère des principales lignes. Aussi rien ne choque l'œil dans l'ensemble, et il faudrait être fort exigeant pour blâmer le détail.

Le style roman convient surtout aux monastères par sa noble et grave physionomie; il va bien à l'austérité du cloître par son calme doux et mystique. C'est une grande science que celle de savoir adapter à un édifice la forme qui est le plus en rapport avec sa destination, et les communautés du moyen âge ne l'ignoraient pas, lorsqu'elles résistaient à l'introduction d'une ogive trop légère dans leurs monuments. On peut aujourd'hui, en effet, affirmer avec certitude que les monastères subirent, plutôt qu'ils n'adoptèrent de bon gré, les grands courants de l'architecture si improprement nommée gothique.

Les Dames du Bon-Pasteur ont donc suivi les saines traditions en choisissant le style roman. Aussi, quand sous leurs voûtes s'unissent le son calme de l'orgue et leurs voix pleines de sérénité, se trouve-t-on comme transporté aux plus belles époques de la vie monastique.

Nous l'avons éprouvée cette double influence de l'architecture et du chant, lorsque le 17 mai nous assistions à la consécration de leur chapelle; il est bien entendu qu'à l'architecture se rattachent ici nécessairement la sculpture et la peinture. Mais ces

Digitized by Google

deux arts, appliqués aux édifices, sont assujétis à des conditions toutes particulières. Ils doivent participer au style de la construction, et ne faire qu'un avec elle, pour confondre leurs effets et s'emparer fortement des imaginations. Un grand statuaire, un grand peintre, pourraient échouer dans cette tâche que des artistes de moindre valeur auraient chance souvent de mieux accomplir. Ce n'est pas que je veuille diminuer en rien le mérite incontestable des hommes de talent qui ont travaillé dans la chapelle du Bon-Pasteur; j'entends seulement par ces remarque établir certaines distinctions nécessaires pour mettre à leur vraie place la sculpture et la peinture dites monumentales. Le moyen âge avait à son service un nom spécial pour distinguer les artistes qui se livraient à l'ornementation des églises ou des couvents; il les appelait *imagiers*, et jamais ce terme, qui unissait sous une commune dénomination, le sculpteur et le peintre, ne fut pris en mauvaise part; il caractérisait seulement leur rôle et l'obligation qui leur était imposée de s'inspirer, dans leurs travaux, des idées et du plan de l'architecte.

L'architecture, la peinture et la sculpture présentent-elles cette unité dans la chapelle qui nous occupe? Sans crainte, nous pouvons répondre affirmativement. Ainsi l'autel, qui paraissait d'abord trop grand, est de proportion juste et convenable depuis qu'il a été peint. Il en est de même de la chaire, de la sainte table et des anges placés sous les retombées des arcs doubleaux; sculptures qui font toutes beaucoup d'honneur à l'atelier de M. Chapeau.

Est-ce à dire que nous entendons louer sans réserve les peintures d'ornement? Non, sans doute; mais les rares et légers défauts qu'elles renferment sont compensés par de telles qualités que nous ne saurions, sans mauvaise grâce, adresser des reproches à l'artiste. M. Guillot, en ce qui le concerne, n'est point demeuré au-dessous de la tâche qui lui a été confiée. Nous regrettons seulement qu'une question d'économie ait pu faire modifier le projet de M. le comte de Galembert qui se proposait de peindre lui-même des personnages entre les arcs-doubleaux des voûtes de la nef. Ces tableaux eussent heureusement complété la série de ceux qu'il a peints à droite et à gauche des voû-

Digitized by Google

tes du sanctuaire ainsi qu'au fond de l'abside; ils eussent rompu la monotonie du ciel étoilé de la nef, et l'effet général eût été plus saisissant.

Les sujets que M. de Galembert a exécutés sont bien en rapport avec la nature de l'établissement. Au fond de l'abside, c'est le *Bon Pasteur*, entre *saint Pierre* et *saint Paul*, augustes représentants de l'Église; c'est ensuite la *Samaritaine* en regard de la *Madelaine;* puis l'*Education de la Vierge*, vis-à-vis de la *Présentation au temple*. Or, toutes ces peintures correspondent parfaitement aux diverses fractions dans lesquelles se subdivise le personnel du monastère. La Samaritaine, sur le point de se repentir, est l'emblême de la classe des pénitentes; la Madelaine répond à la catégorie des madelaines; l'Education de la Vierge, à ce que l'on nomme le pensionnat; la Présentation, au groupe des pieuses femmes qui se consacrent à Dieu; et le Bon Pasteur, qui domine toute la composition, est, avec sa brebis sur les épaules, le symbole de la maison, considérée dans son ensemble.

Mais il y a, dans les tableaux de M. de Galembert, un autre mérite que celui du choix des sujets; nous devons encore féliciter cet artiste d'avoir su, dans l'étude des personnages, concilier les exigences de l'art nouveau avec les principes du style romano-bysantin. Ce style, qui n'est pas encore très populaire, le deviendra, je n'en fais aucun doute; comme l'ogive et le roman, il saura conquérir sa place dans l'architecture moderne. Ceux qui ont vu les grandes mosaïques de l'Italie et de l'Orient comprendront qu'on ait le désir de retrouver dans la peinture religieuse de certains édifices, des formes qui frappent si vivement l'esprit des artistes et des archéologues.

Ce qui distingue le style romano-bysantin, c'est la simplicité dans la composition générale, le parallélisme des lignes, la sévérité des fonds, la sobriété des accessoires.

M. de Galembert a osé tout cela, et il a bien fait; ce qui ne veut pas dire que ses peintures soient à l'abri de la critique. Si le saint Paul, par exemple, est une œuvre capitale, le saint Pierre laisse à désirer sous plus d'un rapport. Il est vrai que la physionomie traditionnelle du Prince des apôtres n'a rien qui puisse frapper vivement l'imagination d'un artiste. L'antiquité nous le

Digitized by Google

présente presque toujours sous des traits assez vulgaires; et il faut bien en convenir, cette figure fut l'écueil de plus d'un grand artiste. Saint Paul, au contraire, avec son glaive, symbole de l'éloquence, prête singulièrement à l'inspiration. M. de Galembert, en artiste qui sent vivement, a compris et merveilleusement rendu tout ce que ce type élevé renferme de majestueuse beauté. N'eût-il exécuté que cette œuvre dans la chapelle du Bon-Pasteur, il aurait bien mérité des amis de l'art et de l'archéologie. L'espace nous manque pour parler en détail des autres parties de sa composition. Bornons-nous donc à ajouter qu'elle n'a pas peu contribué à susciter l'émotion que tous les fidèles ont ressentie le jour de la consécration de la chapelle (1).

En résumé, l'architecte M. Duvêtre, l'entrepreneur M. Leduc, les peintres-verriers MM. Thierry, le sculpteur M. Chapeau, l'ornemaniste M. Guillot, en associant leur talent à celui de M. de Galembert, ont produit une œuvre dont quelques détails pourront être critiqués, mais qui fera époque en Anjou par ses incontestables qualités et comme essai de rénovation d'un style que plus d'un établissement religieux s'empressera désormais d'imiter. Il n'est pas jusqu'à l'ameublement (croix, chandeliers, couronne de lumières, objets fondus à Lyon d'après les dessins de M. Joyau, d'Angers) qui ne soit digne d'être mentionné comme étant une reproduction vraie de l'art du XIIe siècle.

Quelques mots maintenant sur la cérémonie du 17 mai et sur l'organisation intérieure du Bon-Pasteur.

Lorsqu'il s'agit de la consécration d'une église, d'une chapelle, d'un autel, la religion anime en quelque sorte la pierre, au moyen de substances emblématiques, telles que l'eau, le vin, le sel, la cendre et l'huile qui servent aux bénédictions lustrales ainsi qu'aux onctions. Il n'est pas de notre compétence de rechercher le sens mystérieux et profond que l'Eglise applique à chacune de ces matières. Il nous suffira de dire que leur signi-

(1) L'effet de ces peintures serait beaucoup plus saisissant encore si elles étaient mieux éclairées. Peut-être obtiendrait-on une lumière suffisante, en substituant au verre peint un verre blanc dépoli, dans l'*oculus de la voûte*.

Digitized by Google

fication mystique se trouve expliquée dans le curieux *Rational* de Guillaume Durand (1).

Lorsque Mgr Angebault eut terminé les cérémonies relatives à la consécration, M. l'abbé Bonpois gravit les marches de l'autel et célébra la messe. L'Évangile achevé, M. l'abbé Leboucher, directeur spirituel du monastère, prit la parole, et nous annonça que soixante-dix fondations, dépendantes du Bon-Pasteur, florissaient aujourd'hui en Europe, en Asie, en Afrique, et en Amérique. Il ajouta que plus de quinze cents religieuses étaient dispersées pour soutenir et développer cette grande entreprise de régénération sociale, créée de notre temps à Angers par une de ces pieuses femmes que Dieu se réserve de ne pas prodiguer, comme pour nous enseigner tout le prix que nous devons attacher à leurs lumières et à leur dévouement.

Monseigneur s'empressa de répondre à M. l'abbé Leboucher, et le fit avec cette grâce et cette délicatesse que chacun connaît. A l'issue de la messe, les conviés se retirèrent dans une grande salle où ils écoutèrent la lecture du procès-verbal de la cérémonie, habilement rédigé par M. l'abbé Pessard. Ce procès-verbal ayant été signé par toutes les personnes présentes, une promenade fut faite dans le domaine du couvent, et l'on se rendit, à travers une suite de cours et de jardins, jusqu'à l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Nicolas, réunie aujourd'hui au Bon-Pasteur, au moyen d'un tunnel. C'est là que nos religieuses gardent à vue, mais d'une façon toute maternelle, les trois cents jeunes détenues que le gouvernement, juste appréciateur de l'œuvre, confie à leur sollicitude. Beaucoup de ces jeunes filles reviennent à de bons sentiments, et peuvent, à l'expiration de leur peine, ou rester au monastère, ou se placer dans d'excellentes maisons. La plupart sont employées à confectionner des ouvrages d'aiguille, fort recherchés à Paris. Quelques-unes s'occupent de la culture des jardins, qui sont entretenus avec beaucoup de soin et de goût. Les autres se livrent à divers travaux domestiques.

Parmi les religieuses, plusieurs étudient les langues étrangè-

(1) Tome Ier, chap. VI.

Digitized by Google

res, afin de pouvoir correspondre avec les soixante-dix couvents du dehors. Le pensionnat est parfaitement tenu, et partout règne une exquise propreté. Les jardins, les bâtiments principaux et les servitudes forment un ensemble harmonieux qui captive les regards. Rien de sinistre, rien de morose ne trouble la pensée dans ce bel et vaste établissement. L'art orne la chapelle, l'industrie anime les ateliers, et le tableau se complète par les tranquilles horizons de la Maine, qui se déploient au-dessus des bords solitaires de l'étang de Saint-Nicolas. C'est bien là la maison de Dieu où les passions s'apaisent, où la vertu s'insinue doucement dans les âmes; c'est bien là le phalanstère chrétien tel que le moyen âge l'avait réalisé, tel que l'esprit immortel du christianisme l'a rétabli au XIXe siècle.

V. GODARD-FAULTRIER.

Digitized by Google

ALEXANDRE DE HUMBOLDT

LETTRE A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE.

Monsieur le Directeur,

Vous avez bien voulu m'inviter à coopérer à l'œuvre que vous avez si généreusement entreprise, et que vous continuez avec un dévouement si éclairé. Outre l'honneur que me faisait votre appel, j'étais encore porté à y répondre par le désir de vous donner un témoignage public de mes sympathies pour la *Revue* si utile et si intéressante que vous dirigez. J'avais été retenu jusqu'ici par cette pensée que la nature de mes travaux s'accorde peu avec celle de votre recueil, et la crainte d'ennuyer vos lecteurs, sentiment intolérable à la vanité des auteurs, m'avait seule arrêté. La mort de M. de Humboldt, l'homme le plus savant peut-être de ce siècle, m'offre un sujet que j'aborde avec d'autant plus de sécurité qu'il est de lui-même plein d'intérêt. Beaucoup d'articles ont été publiés déjà, et il en sera publié beaucoup d'autres encore sur l'illustre auteur du *Cosmos*, dans les journaux et dans les Revues littéraires ou scientifiques du monde entier : car ce savant incomparable, auquel nul genre de science n'était étranger, et dont les pieds avaient foulé toutes les parties du globe, était devenu, dans le vrai sens du mot, cosmopolite. Quoiqu'il fût né à Berlin, il n'appartenait pas plus à l'Allemagne

Digitized by Google

qu'à la France, où il passa plusieurs années et composa ses premiers ouvrages; et si un peuple voulait se l'attribuer exclusivement, il n'est pas une contrée du globe qui n'eût le droit de réclamer une part de la gloire qui s'est attachée au nom de ce grand homme. Mais dans tous ces travaux, on s'étudiera principalement à retracer les qualités brillantes et les actions qui ont fait sa renommée. On racontera ses voyages en Europe, en Amérique, en Asie; ses ascensions sur les montagnes les plus élevées du globe; les découvertes qu'il a faites dans tous les genres des sciences naturelles, particulièrement dans la physique, la botanique et la géologie; ses connaissances profondes et étendues dans la linguistique; en un mot on s'occupera surtout du savant, et très peu de l'homme. Je ferai le contraire ici, dans cette causerie familière, car c'est le seul nom qui convienne à la petite notice que je vous envoie.

Je vis pour la première fois M. de Humboldt en 1832, à la fête de Noël, dans la famille Mendelsohn, qui mérite bien aussi une mention particulière. M. Mendelsohn, riche banquier à Berlin, était fils du fameux Mendelsohn, lequel introduisit vers la fin du siècle dernier dans le judaïsme une réforme qui lui ôtait tout son caractère surnaturel, et le réduisait à un pur déisme. Aussi les Juifs orthodoxes le comparent-ils à Luther. La famille Mendelsohn était alors au complet. Elle se composait, outre le père et la mère, de trois enfants : deux filles mariées, l'une à un peintre estimé, l'autre à un mathématicien distingué (1), et un jeune homme qui donnait déjà les plus belles espérances comme compositeur. Tout chez ce dernier révélait l'artiste. Il avait les traits fins et délicats, et le feu de l'enthousiasme brillait dans son regard, mais tempéré par je ne sais quelle rêverie douce et mélancolique, qui semblait comme le présage de la fin prochaine de ce noble jeune homme. Sa frêle organisation ne put résister longtemps aux émotions vives et continuelles dont l'art fut pour lui la source; et comme beaucoup d'autres artistes de

(1) M. Dirichlet. Sa mort a été annoncée, en même temps que celle de M. de Humboldt, à l'Académie des Sciences, dont ils étaient tous les deux membres correspondants.

Digitized by Google

son pays, il mourut à la fleur de l'âge, après ses premiers succès, qui semblaient lui en promettre tant d'autres. Je me rappelle qu'il joua ce soir-là sur le piano une sonate qu'il venait de composer sur le troisième chant de l'*Enfer* du Dante, et je sens encore en mon âme, rien qu'au souvenir, le frémissement dont je fus saisi en l'écoutant.

La réunion était nombreuse. On sait que la fête de Noël est une fête de famille dans toute l'Allemagne. Je ne parlerai donc point ici de l'arbre du Christ posé au milieu du salon, ni des mille bougies qui étincelaient à ses branches, ni des présents suspendus à ses rameaux, ni des cris et trépignements de joie des enfants. La société se composait d'hommes de tous les pays, et les ambassades y avaient fourni un nombreux contingent. M. de Humboldt pouvait seul, dans cette réunion où se faisaient entendre des idiômes si variés, se mêler aux différents groupes, sans paraître étranger dans aucun d'eux. C'est qu'en effet, l'homme est, en un certain sens, de tous les pays dont il parle et entend la langue. Tous, au reste, Français, Anglais, Espagnols, Portugais, Italiens, Grecs, etc., semblaient le regarder comme un compatriote. On se pressait d'ailleurs autour de lui; car, dans cette foule d'élite, qui comptait tant d'hommes remarquables en tous les genres, M. de Humboldt était évidemment le premier, et personne ne songeait à lui contester ce titre. Il parla particulièrement en français, non que cette langue lui fût plus familière que les autres — à la manière dont il les parlait toutes, on voyait qu'il ne devait avoir de préférence pour aucune — mais parce que le français est généralement en usage dans les salons de la haute société. Cependant, comme il se trouvait au milieu d'hommes de toutes les nations, il passait du français à l'anglais, de l'anglais au grec ou à l'espagnol, avec une souplesse et une facilité merveilleuses. Autant que je pus en juger par les langues que je connaissais, sa conversation était toujours vive, fine, agréable, pittoresque et pleine d'abandon. Je crois bien qu'il y mettait un peu de coquetterie, et qu'il se plaisait à déployer devant ceux qui l'écoutaient les ressources de son prodigieux talent.

Le maître de la maison m'ayant présenté à M. de Humboldt,

Digitized by Google

je lui demandai la permission d'aller le voir, ce qu'il m'accorda avec une grâce parfaite. Je ne tardai pas à en profiter; mais j'eus d'abord la mauvaise fortune de ne pas le trouver. Je laissai ma carte, en me promettant bien de ne pas en rester là. Dès le lendemain, je reçus de M. de Humboldt un billet charmant, écrit de sa main, où il m'exprimait dans les termes les plus bienveillants le regret qu'il avait eu de manquer ma visite. Je crus rêver, et je ne comprenais pas qu'un personnage aussi célèbre montrât tant de condescendance pour un jeune étranger que rien ne recommandait à son attention. Il m'indiquait les heures où l'on pouvait le rencontrer, et me priait de revenir prochainement. Ravi de tant de bonté, je ne me fis pas attendre, et plus heureux cette fois que la première, je fus reçu par M. de Humboldt, chez lequel je ne restai pas moins d'une heure. Je voulus plusieurs fois me retirer, craignant d'être indiscret, et me reprochant comme une espèce de larcin les moments, si précieux pour la science, que je lui prenais : il me retint avec des instances et une amabilité qui me rendirent confus.

Il était impossible de rester cinq minutes avec M. de Humboldt sans qu'il parlât de ses voyages; mais sa conversation n'avait rien de pédant ni d'affecté. Le savant s'effaçait pour ne laisser paraître que l'homme du monde et de bonne compagnie. Il me parla beaucoup de ses rapports avec le roi, dont il était l'ami et le confident, et chez lequel il allait passer tous les jours deux heures, moins pour s'entretenir avec Sa Majesté des choses du gouvernement, que pour lui faire oublier les soucis du pouvoir, soit par des conversations familières, soit par des lectures mêlées de réflexions. Il usait d'une grande liberté avec son royal ami, qui oubliait à son égard son titre de souverain, et semblait même ne vouloir occuper que le second rang dans ces relations intimes. M. de Humboldt abordait tous les sujets : il me raconta plusieurs anecdotes très piquantes, et je me retirai ébloui de sa grâce et de son esprit. Quel ne fut pas mon étonnement, lorsque, le surlendemain, je trouvai chez moi une carte de M. de Humboldt, avec le pli qui marquait qu'il était venu en personne! Ce trait de mœurs me semble caractéristique, et je me plais à le signaler ici. J'avais alors vingt-cinq ans. J'étais inconnu, sans titre, sans

Digitized by Google

fortune. M. de Humboldt était ministre — sans portefeuille, il est vrai — et ce qui vaut mieux encore, il était incontestablement le premier personnage de Berlin. Il n'y a guère aujourd'hui que l'Allemagne qui ait conservé cette urbanité où la bonté du cœur tient évidemment la première place.

Je revis plusieurs fois M. de Humboldt, et ce qui me frappa le plus en lui, ce fut moins la profondeur de ses connaissances si variées que l'éloquence avec laquelle il savait les exposer. Il avait une mémoire surprenante, et cette précieuse faculté lui a été très utile dans ses immenses travaux. Il ne perdait rien de ce qu'il voyait ni de ce qu'il entendait, et la masse innombrable de faits et d'idées dont son esprit était meublé n'y produisait aucune confusion. Tout était classé dans sa tête avec un ordre parfait; après avoir parlé d'une découverte importante en physique ou en géologie, il vous racontait une anecdote qu'il avait lue ou entendue quinze ou vingt ans auparavant.

Où cet homme extraordinaire a-t-il pris le temps de résumer ses observations et de composer ses ouvrages? C'est là un mystère que je ne puis encore m'expliquer. Il était de toutes les fêtes, de toutes les réunions, de toutes les soirées. Il passait, comme je viens de le dire, deux heures par jour auprès du roi. Il recevait tous ceux qui se présentaient chez lui, si j'en juge par moi-même, et il se croyait obligé de leur rendre leur visite. Il semblait, à le voir et à l'entendre, qu'il était plus homme du monde que savant, et qu'il donnait plus de temps aux salons qu'à l'étude. Il était au courant de toutes les nouvelles, de tous les bruits, de toutes les histoires de la ville et de la cour; et c'était là en partie ce qui donnait tant de charme et d'intérêt à sa conversation. Quelle facilité de travail devait-il donc posséder, pour avoir pu, au milieu de tant de distractions, concevoir des ouvrages si étendus sur les objets qui demandent le plus de recueillement et de réflexion? Je m'étonne moins de la vigueur de corps qui lui a permis de supporter les fatigues de tant de voyages longs et pénibles, que de la force d'âme qui lui a été nécessaire pour coordonner ses observations et ses notes, dans le tumulte d'une vie aussi agitée, je dirais presque aussi frivole en apparence. C'est là encore un trait distinctif du carac-

Digitized by Google

tère allemand, et j'ai pu le constater chez beaucoup d'autres savants, avec cette différence toutefois que la plupart d'entre eux, s'attachant exclusivement au fond des choses, négligent trop quelquefois la forme; tandis que M. de Humboldt soignait celle-ci avec une attention toute particulière, et était à la fois un savant profond et un écrivain très distingué.

Malheureusement le sentiment religieux paraît avoir fait complétement défaut à ce vaste et éminent esprit. Dans les nombreux écrits qu'il a laissés, la postérité aura peine à trouver un mot qui indique à quelle croyance il a appartenu, ou plutôt s'il a cru à quelque chose. M. de Humboldt avait eu le malheur de naître à une époque où l'incrédulité et le scepticisme avaient envahi le grand monde et les classes lettrées dans toute l'Europe. Or on sait quelle est, sur les hommes le mieux constitués, la puissance de l'éducation et des préjugés. Mais comment l'étude approfondie des mystères de la nature n'a-t-elle pu corriger dans ce rare génie les défauts de sa première éducation, et reporter sa pensée, comme par un mouvement nécessaire et naturel, vers l'auteur des merveilles qu'il contemplait! Ce serait là un mystère inexplicable, si nous ne savions que la simplicité du cœur et la docilité de l'esprit sont comme les deux ailes avec lesquelles on s'élève vers Dieu et les choses éternelles. Or il n'arrive que trop souvent que la science, au lieu de développer ces qualités précieuses, en comprime l'essor, et fixe le regard de l'homme à la terre, au lieu de le tourner vers le ciel.

Ch. Sainte-Foi.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS SAVANTES

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE TENUE PAR LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS D'ANGERS, LE 20 JUIN 1859,

SOUS LA PRÉSIDENCE

DE M. VILLEMAIN,

secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Il n'y a pas en province, peut-être, une société savante aussi privilégiée que la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers. Elle a pour présidents d'honneur deux membres illustres de l'Académie française, et elle reçoit leur visite au moins une fois chaque année. Le 21 février, c'était M. le comte de Falloux qui prêtait à une séance publique le concours de sa facile et attrayante parole; le 20 juin, c'était M. Villemain dont la présence transformait une séance ordinaire en brillante solennité.

Dans cette dernière réunion, les membres de la Société et leurs nombreux invités ont d'abord entendu la lecture d'un travail de M. Eliacin Lachèse, sur la chapelle du Bon-Pasteur d'Angers, récemment livrée au culte. M. Godard-Faultrier a donné une description complète de cet édifice, construit en style romano-byzantin, et orné à l'intérieur, de fresques dues au sa-

Digitized by Google

vant et religieux pinceau de M. de Galembert. Il ne pouvait venir à la pensée de M. Lachèse de recommencer une étude faite par un de ses collègues, juge très compétent en matière de critique monumentale. Il s'est donc placé à un point de vue particulier, et, prenant pour texte une réflexion même de M. Godard, il s'est attaché à signaler les nombreuses analogies qui existent entre l'aspect et la destination de la chapelle du Bon-Pasteur. Le genre d'architecture, l'ornementation, le caractère des peintures et les sujets qu'elles représentent, tout lui semble en harmonie parfaite avec le but d'une institution où de pieuses femmes, animées de l'esprit miséricordieux de l'Évangile, s'efforcent de régénérer, par le travail et la prière, des âmes que le souffle du mal a flétries. M. Lachèse, on le voit, a examiné l'œuvre en philosophe chrétien plus qu'en archéologue, bien qu'il ne soit point étranger à la science des Lenormant et des Caumont, et que nos églises, nos palais, nos châteaux, lui aient plus d'une fois inspiré des pages où son érudition se révèle sous une forme toujours élégante et châtiée. Mais ce n'est pas assez de dire qu'il a exprimé avec beaucoup de vérité l'idée chrétienne dont la maison du Bon-Pasteur est le symbole; il faut ajouter qu'il a su traduire, dans un langage plein d'élévation et de poésie, les salutaires impressions dont on se sent atteint dès le seuil de cette calme et sainte retraite.

Le second article porté à l'ordre du jour, était un mémoire sur l'ancienne noblesse française. L'auteur, M. Théophile Crépon, est un de nos magistrats les plus distingués et les plus studieux. Il emploie les loisirs de sa grave et belle profession, tantôt à des études littéraires, tantôt à des recherches historiques; et, dans toutes les questions qu'il aborde, il se montre aussi sagace que consciencieux. Frappé des ressentiments dont la noblesse fut victime à l'époque de la Révolution, il a essayé d'en découvrir les causes, et, arrivé au terme d'une longue et difficile enquête, il croit pouvoir affirmer que l'abus des lettres d'anoblissement, ainsi que la multiplicité des offices portant exemption d'impôts, furent deux des principaux motifs de l'hostilité conçue contre une institution liée à la monarchie par de si éminents et si glorieux services. Le mémoire de M. Crépon est une œuvre

Digitized by Google

considérable, qui a été communiquée par fragments à la Société, dans une suite de réunions, et dont il n'a lu que les dernières pages dans la séance du 20 juin. Nous espérons que ce remarquable travail, rempli de documents curieux, entrepris et composé avec indépendance, sera livré prochainement à la publicité, et nous ne doutons pas que l'auteur, jugé sur l'ensemble de ses recherches, ne recueille les suffrages des défenseurs les plus vigilants de l'honneur national.

Aux considérations de M. Crépon sur l'état de la noblesse avant 1789, a succédé la lecture d'une pièce de vers de M. Victor Pavie, intitulée *la Futaie*. La muse de M. Pavie est une gauloise couronnée de gui, sur le front de laquelle a coulé l'eau régénératrice du baptême, mais qui conserve encore, jusque dans ses mystiques élans, je ne sais quel invincible penchant à la rêverie, et qui croit toujours sentir palpiter des cœurs sous l'écorce des chênes. On la rencontre parfois dans des régions sereines, lumineuses, et elle a des heures de suave épanchement ; mais les lieux qu'elle hante de préférence, ce sont les landes et les bois, les sentiers cachés ou les silencieuses clairières, et le plus souvent on la trouve sombre, méditative, inquiète, le regard fixé sur quelque groupe de vieux arbres dont elle pressent la chute prochaine. C'est qu'aussi le siècle est dur aux poètes, à ceux-là surtout pour qui la contemplation de la nature est la source habituelle de l'inspiration. Chaque jour les horizons changent et les sites se déforment. Le pic a déchiré le flanc de la colline où fleurissait la bruyère; le ruisseau n'a plus de méandres ni le chemin de replis tortueux ; les champs sont avares de l'ombre qu'ils prodiguaient autrefois, et les échos répètent des cris stridents qui troublent toutes les harmonies des vallées. Voilà ce qui cause les regrets, il faudrait dire les pleurs, de M. Pavie. *Vulnus alit venis*, et sa plainte s'exhale en accents d'une contagieuse tristesse. Il est surtout une noble et antique futaie qu'il ne se console pas d'avoir vu disparaître. Il en connaissait depuis son enfance les recoins les plus profonds, et tous les ans, pendant les ardeurs de l'été, il allait se reposer sous ses épais berceaux. Or, un jour, quatre spéculateurs vulgaires viennent en mesurer l'étendue ; ils la toisent à pas lents ; ils en comptent les troncs et les

Digitized by Google

branches, et quelques mois après tout s'écroule sous la cognée :

La victime foisonne et le meurtre est partout.
Sur le sol enivré la sève à ruisseaux coule
Plus vive que le vin sous le pied qui le foule...
La mort comme la vie a des aspects divers :
L'un pardonne et bénit de ses bras entr'ouverts ;
L'autre, comme Gracchus, le tribun populaire,
Lègue au ciel sa vengeance et se tord de colère ;
Sur l'herbe du gazon qui le couvre à demi,
Dans la paix des élus l'autre s'est endormi :
L'autre par ses bourgeons se cramponne à la vie,
Et d'autres confondant — trépas digne d'envie,
Double martyre en un, fraternité de sang —
Leurs rameaux mutilés, tombent en s'embrassant.

Aujourd'hui le sol qu'ombrageaient ces arbres est défriché :

Campos ubi sylva *fuit*...

Mais il ne produit que de maigres épis, et le nom de Futaie, que les habitants d'alentour s'obstinent à conserver au lieu dépouillé, accusera longtemps les dévastateurs. Quant au poète, le souvenir de cette lugubre exécution le poursuit et l'obsède. La nuit, il croit entendre encore gémir ses arbres chéris

Et leurs spectres sanglants
Lui reviennent en songe avec la hache aux flancs.

Une savante et spirituelle notice de M. Eugène Baret, sur Gilles Ménage, a suivi les vers de M. Pavie, que nous nous abstenons de louer, par un de ces scrupules qu'on ne connaissait guère au temps de Montaigne et de la Boétie. M. Baret était, il y a quelques années, professeur de philosophie au Lycée d'Angers, et les lecteurs de la *Revue de l'Anjou* n'ont pas oublié, sans doute, les observations qu'il a publiées dans ce recueil sur la Chanson de Roland. Il occupe aujourd'hui une chaire à la Faculté des lettres de Clermont, et c'est de là qu'est venue la notice dont il a été donné communication à la dernière séance de la Société. On pourrait composer un travail plus étendu que celui de M. Baret, sur le célèbre ami de Mme de Sévigné et de Mme de Lafayette : on ne ferait pas une étude plus intéressante ni plus exacte. Le

Digitized by Google

pédant, il est vrai, n'est pas épargné, et le plagiaire est raillé sans pitié; mais justice est rendue à l'érudit, au poète aimable, et surtout à l'honnête homme qui, « s'il eut moins de talent qu'il » ne le crut sur la foi de tout son siècle, fut capable cependant » de sacrifier une position honorée et lucrative à l'amour de la » science pour elle-même, au noble plaisir de l'étude et à l'estime » des esprits éclairés. »

Cette lecture achevée, M. Adrien Maillard s'est approché du bureau, et, d'une voix tout à la fois émue et accentuée, a rappelé, dans une brillante épître, improvisée de la veille, entre le Palais de Justice et le Jardin fruitier, les glorieux et immenses travaux du savant académicien qui présidait la séance. On sait avec quel art ingénieux M. Maillard façonne un vers et fait étinceler une rime. Toute matière s'assouplit sous sa main. Il ressemble à ces ouvriers dont parle Horace, *marmoris aut eboris fabros*, et tout ce qu'il touche de son fin ciseau respire et palpite. Il nous avait déjà donné une esquisse de M. Villemain : aujourd'hui nous avons la statue de ce maître célèbre, et elle reproduit fidèlement tous les traits caractéristiques du modèle. Oui, c'est bien là l'éloquent professeur qui a tenu pendant plusieurs années une jeune et enthousiaste génération suspendue à ses lèvres; le grand écrivain dont la plume infatigable trace chaque jour des pages où notre langue revêt l'éclat de celle de Tacite et de Cicéron; le critique érudit et sagace qui a porté la lumière sur presque tous les points de notre littérature, et jusque dans les régions mal explorées de la littérature étrangère. L'homme privé lui-même, celui que de chères affections ramènent souvent parmi nous, se retrouve dans cette image, et le poète (nous devrions dire l'artiste) l'a révélé avec une délicatesse qui fait l'éloge de son propre cœur.

Les vers de M. Maillard ont soulevé dans l'assemblée des approbations unanimes et doublement significatives : on applaudissait en même temps l'auteur et l'homme éminent au génie et au caractère duquel il venait de rendre un si juste hommage.

Le bruit apaisé, M. Villemain a pris la parole, et dans une de ces improvisations où les idées élevées et les sentiments généreux se confondent avec les traits de l'esprit le plus fin et le plus péné-

Digitized by Google

trant, il a félicité la Société des travaux variés qui avaient rempli la séance. Il donne son entier assentiment aux réflexions que l'examen de la chapelle du Bon-Pasteur a suggérées à M. Eliacin Lachèse, et il loue ce magistrat d'avoir fait si bien ressortir les relations étroites qui existent entre la religion et l'art. Il a écouté avec beaucoup d'intérêt l'étude de M. Crépon sur la noblesse, et il a été frappé de l'érudition dont elle témoigne, ainsi que du style ferme et concis dans lequel elle est écrite ; mais il trouve l'auteur un peu sévère pour notre ancienne organisation administrative et politique, moins imparfaite sans doute qu'on ne se l'imagine de nos jours, puisque de si grandes choses se sont accomplies sous son influence, puisqu'elle a été l'œuvre de tant d'esprits supérieurs. M. Villemain a prêté encore une oreille attentive aux vers de M. Victor Pavie, et il a subi le charme de cette poésie rêveuse qui captive l'imagination par mille pensées originales et inattendues, sans jamais s'égarer ou s'énerver. Aussi regrette-t-il de voir le frère d'un savant orientaliste se confiner dans une retraite trop austère, où quelques amis jouissent seuls des dons précieux qu'il a reçus. L'illustre académicien se sent moins à l'aise pour dire ce qu'il pense de l'épître de M. Maillard. Il est profondément touché des sentiments qu'elle exprime ; mais il lui est imposible de donner des louanges à son spirituel panégyriste, « à son nouvel ami, » comme il se plaît à l'appeler.

Chez M. Villemain, le littérateur n'est pas l'homme tout entier. Il y a encore en lui le grand citoyen, dans le cœur duquel toutes les gloires comme toutes les douleurs de la patrie ont leur écho. C'est pourquoi il n'a pas voulu, malgré le caractère spécial de la réunion, garder le silence sur les graves événements qui préoccupent aujourd'hui tous les esprits. « L'historien d'Alexan-
» dre — a-t-il ajouté tout à coup d'une voix vibrante — dit, en
» parlant d'Abdolonyme, qu'occupé des soins de son jardin, le
» descendant des anciens rois de Sidon n'entendait pas le bruit
» des armes qui retentissait dans toute l'Asie : *intentusque operi*
» *diurno, strepitum armorum, qui totam Asiam concusserat,*
» *non exaudiebat*. Nous ne pouvons, Messieurs, imiter cette in-
» différence et rester sourds au bruit des combats dont l'Italie
» est en ce moment le théâtre. Pendant que nous continuons de

Digitized by Google

» nous livrer à nos paisibles études, les champs de bataille se » couvrent de morts, et toute sérénité se trouble à cette pensée. » Hier, j'entrais dans votre cité sous l'impression pénible qu'avait » produite en moi la nouvelle de la mort du brave colonel de » Senneville, et je vous ai trouvés pleurant celle de l'intrépide » commandant Desmée. Qu'il me soit permis d'associer mes » regrets aux vôtres : c'est presque un devoir, pour celui qui » s'honore d'être devenu votre concitoyen. » — Nous n'avons pas besoin de dire avec quel élan sympathique ces belles et nobles paroles ont été accueillies de l'assemblée.

La séance allait être levée, lorsque M. Courtiller, président de la Société, a prié M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie française de vouloir bien remettre à M. Godard-Faultrier la médaille d'or accordée à notre savant collègue pour le Mémoire qu'il a écrit sur les monuments gallo-romains de l'Anjou. M. Villemain s'est empressé de répondre à ce désir, et, après avoir rappelé que les recherches de M. Godard avaient attiré plusieurs fois l'attention des membres de l'Institut, il a cru devoir lui adresser encore des éloges particuliers pour son *Voyage d'Angers au Bosphore*, où l'érudition et le patriotisme, a-t-il dit, se mêlent aux récits les plus attachants.

Le jour où MM. Villemain et de Falloux ont consenti à devenir présidents d'honneur de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, ils ont donné à cette modeste académie une impulsion qui ne se ralentit pas. Non seulement, sous l'influence de ce double patronage, le nombre des membres augmente, ce qui est déjà un signe de vigueur, mais encore des travaux importants se succèdent, et parmi tous les membres se manifeste une vive émulation qui est une garantie de l'avenir.

ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

A VILLEMAIN

Je me souviens qu'un jour, — passé depuis longtemps,
Nous étions au Lycée, obscurs étudiants;
Le maître, en nous parlant de Virgile et d'Horace,
D'un moderne exalta l'éloquence et la grâce.
Celui dont il vantait l'atticisme si fin
Régnait à la Sorbonne entre Guizot, Cousin,
Et du lien doré de sa parole aimée
A sa lèvre enchaînait une foule charmée.
Un souffle de printemps alors rajeunissait
Cette société que sa voix caressait;
Et lui, plus qu'elle encore enivré d'espérance,
Aux progrès entrevus encourageait la France,
Par l'émouvant tableau des grands débats anglais
Du siècle à qui l'on dut Montesquieu, Beaumarchais.

Mais Dieu ne compte pas les attributs qu'il donne
Aux natures de choix que sa bonté couronne.
L'orateur dont l'accent pouvait tout gouverner,
Par sa plume voudra demain nous fasciner;
Et la page où s'inscrit sa pensée, en silence,
S'empreint, sur chaque objet, d'une mâle éloquence.
Lui, pour qui le savoir humain est sans secret,
Des docteurs de la foi sonde le texte abstrait;
Il décore des plis de sa moelleuse phrase
Le poème d'Ephrem, l'argument d'Athanase.
Se met-il à conter nos âges féodaux,
Qui mieux que lui peindra sonnets et fabliaux,
Tout ce travail caché de nos lettres naïves,
S'échappant des couvents, comme des fugitives,

Digitized by Google

Et tendant déjà l'aile au soleil sans égal
Qui mûrira Boileau, Lafontaine et Pascal !
Il dira d'Hildebrand la puissance inflexible,
Réglant tout, soumettant rois, peuples, à son crible,
Faisant de la tiare un astre redouté,
Œil sans relâche ouvert sur l'ordre et l'unité.
Il révèle Pindare, et de ses strophes tire
La leçon qu'en tous lieux doit consulter la lyre,
Soit qu'elle chante aux cieux d'azur de l'Orient,
Ou gémisse en Bretagne avec Châteaubriant.

Que n'a-t-il dit encor ! quelle corde ne vibre
En ce génie où bat un cœur honnête et libre,
Et pour qui les grandeurs, les talents ne sont rien,
S'ils ne cherchent le beau, s'ils n'atteignent le bien.
A d'autres d'exprimer cette noble carrière,
Si pleine de travaux, si vive de lumière !
Bornons-nous, poursuivant nos humbles entretiens,
A charmer nos loisirs par le hasard des siens.

Laisse-t-il, un seul jour, ce fauteuil où la gloire
N'assit point, avant lui, de nom plus méritoire ;
L'Anjou l'entoure-t-il de ses bras triomphants,
Avec le même orgueil que ses plus chers enfants ;
C'est qu'en nos champs féconds, terre des douces choses,
Où le fruit qui nourrit éclot parmi les roses,
Il a sa fleur aussi, son ange, son espoir,
Dont l'éclat printanier vient orner son beau soir.
Il a, pour délasser son œuvre si diverse,
Les baisers et les cris des petits-fils qu'on berce,
Cris, baisers qu'il préfère à ces bravos fréquents
Que soulèvent partout ses discours éloquents.

Aussi, le voyez-vous, avec l'été, paraître
A nos rayons poudreux, et, près de la fenêtre,
Attacher son regard, toujours plus captivé,
Sur l'idiôme éteint qu'Elzevir a gravé.

Digitized by Google

Il viendra fureter dans nos saintes reliques,
Demander qu'on relève autels et basiliques,
Plaider pour l'ancien temps, dont il sait mieux que nous
Colorer la légende et briser les verrous.
Tout s'anime en ses yeux, tout palpite et s'enivre,
Dès qu'il touche du doigt quelque précieux livre :
Il semble qu'il y puise une électricité
Dont on sent près de lui le fluide enchanté.

De ses palmes ainsi, comme heureux de descendre,
Le voilà qui veut bien nous revoir, nous entendre;
Son élégant esprit, doux parce qu'il est grand,
Ne dédaigne jamais l'hommage qu'on lui rend.
Si faible que le puisse octroyer la province,
Où la science et l'art n'ont qu'un écho si mince,
De nos vœux il reçoit le sincère tribut,
Vague et lointain reflet des honneurs d'Institut.

Qu'il vienne donc souvent, avec magnificence,
Evoquer parmi nous ces temps de renaissance,
Où sa tête ceignit l'oratoire laurier
Dont le maître au collége entretint l'écolier!
Qu'il fasse de l'Anjou sa seconde patrie!
Que le miel délicat dont sa lèvre est nourrie,
L'austère indépendance où son cœur se complaît,
Ramènent en nos murs leur invincible attrait!
Afin qu'on puisse, un jour, écrire en nos annales,
Après le protocole et les choses banales :
Tel soir de juin dernier, le bureau s'assemblait,
La foule emplissait tout, et Villemain parlait!

ADRIEN MAILLARD.

20 juin 1859.

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Pottier, d'Angers, est un jeune homme modeste et laborieux, dont la riche imagination s'est attachée, par une prédilection particulière, à la composition musicale. Un album, une cantate, le *Gloria* d'une messe dont il médite pieusement l'œuvre totale, telles sont les productions jusqu'ici connues de M. Pottier.

L'*Album* à son apparition a été goûté. Honoré par la critique parisienne de plus d'une mention, l'auteur a su profiter des avis bienveillants qui lui étaient donnés, parce qu'il était digne de les entendre. Un homme de goût, M. Sylvain Saint-Etienne, portait en 1858, dans l'*Union* de Paris, ce jugement sur l'Album :

« On reconnaît, en lisant ce recueil, que M. Pottier a voulu, par » cette collection de morceaux réunis, se faire juger par un public » sérieux, et préluder à la partie scénique qui est le but de tout com- » positeur possédant une valeur réelle. Aussi ce recueil contient-il » des morceaux tout à fait variés de forme et de genre. Nous y comp- » tons six mélodies, dans lesquelles l'auteur a su fusionner avec un » rare bonheur le mélange de la grâce française avec ce sentiment » profond et expressif qui est le lot plus naturel de la rêveuse Alle- » magne... Ce recueil renferme un morceau intitulé *Minerve* (c'est le » nom d'un navire), qui contient un solo, un trio et un chœur, le tout » écrit d'une manière très remarquable... L'accompagnement en est » parfaitement travaillé; c'est un morceau qui doit être d'un excellent » effet et qui fait beaucoup d'honneur à M. Pottier... »

J'ai moi-même lu cet Album, et le jugement me paraît porté avec tant d'équité, que le mieux est d'en prendre acte, au profit de notre compositeur angevin.

M. Sylvain Saint-Etienne l'excuse avec infiniment de tact, d'avoir intercalé une chansonnette dans son recueil, « l'auteur voulant sans doute, dit-il, prouver qu'il pouvait traiter tous les genres; » mais il l'engage, avec le même à-propos, à ne pas recommencer.

Que M. Pottier mette à profit cet excellent conseil; qu'il ne vienne pas grossir, même un seul jour, la foule de ces gens vulgaires, qui composent, à la grande tristesse de l'art, pour les tréteaux de la foire. Si cet homme de talent et de goût a jamais entendu, à la fin d'un concert et souvent d'un beau concert, les applaudissements inouïs prodigués à cette chose sans musique et sans esprit qu'on nomme la chansonnette comique, il n'a certes pu se méprendre sur la valeur artistique de cet enthousiasme.

Digitized by Google

La Cantate à l'Industrie a été chantée dernièrement au Conservatoire. Il y a du souffle dans cette composition et des parties bien écrites: mais l'auteur procède, selon une observation très juste de M. Gruber dans l'Album angevin, « par modulations rompues; sa tonalité, par suite, ne paraît pas suffisamment assise. » L'ensemble de cette composition, malgré d'heureuses qualités, garde la physionomie trop accentuée d'un document officiel.

On a fait un grand reproche à l'auteur d'avoir abusé des instruments de cuivre, et pour ma part, franchement, je crois les entendre encore. Mais il importe de ne point oublier que la Cantate était destinée à se produire soit en plein air, soit dans un vaste vaisseau, et qu'entendue dans la salle de la Mairie, elle n'était réellement pas à l'état normal. La critique de l'Album s'est donc montrée sévère jusqu'à l'injustice, en prenant les *cuivres* de M. Pottier pour les *trompettes de Jéricho!*

Le *Gloria* a été chanté, le jour de la communion des enfants, à l'église Notre-Dame d'Angers. Je n'hésite point à dire que notre compositeur n'a rien produit jusqu'ici d'aussi remarquable.

M. Pottier montre dans son *Gloria* une science vraie; on sent en lui l'homme qui, par l'étude patiente des maîtres, cherche à surprendre le secret de leur génie, parvient à se pénétrer de leur manière, tout en conservant son originalité. L'agencement des diverses *parties* est souvent ingénieux, quoiqu'un peu tourmenté; il y a tout un passage de gamme chromatique dont l'effet est très beau. Le style général du morceau est élevé, et certaines phrases sont largement écrites; l'une d'elles a tant de grandeur, que Rossini lui-même n'en répudierait pas la parenté.

M. Pottier possède, grâce à Dieu, le sentiment religieux, sentiment devenu si rare. — Un compositeur de messes ayant le sens chrétien! Quelle joie, quelle consolation!

De nos jours, en effet, nous sommes témoins d'un étrange phénomène; la manie des messes s'empare de la plupart des jeunes compositeurs qui ne doutent de rien et jouent pièce à Mozart; tel affronte un *Sanctus* tout comme il aborde une *polka;* et par le fait, avec de légères modifications dans le *mouvement*, les deux œuvres peuvent aisément se suppléer l'une l'autre.

M. Pottier conçoit réellement le chant religieux; quand il parle à Dieu ou de Dieu, on sent qu'il pense à lui et qu'il l'aime.

Il importe, toutefois, d'avertir l'auteur d'un défaut capital qui, s'il y persévérait, tendrait à compromettre l'avenir. Au cours du *Gloria*,

Digitized by Google

se rencontrent deux changements de ton, un surtout d'une rudesse, d'une âpreté et d'un imprévu vraiment incroyables. L'abîme s'entr'ouvre sous les pas des chanteurs avec une effrayante rapidité ; une vraie stupeur s'empare des exécutants, à ce point qu'ils courent risque de demeurer sans parole et sans voix, ou bien de chanter faux, issue également fatale.

M. Pottier sait mieux que personne avec quel charme, quel art les maîtres fouillent et exploitent cette mine féconde, inépuisable, du changement de ton; il peut facilement, avec les dons que la Providence lui a départis, éviter l'écueil que je signale.

En toute vérité, on peut dire de ce *Gloria,* qu'il tient déjà beaucoup et promet plus encore. L'auteur, désormais, n'a plus le droit de s'arrêter ; toute la messe nous est due et nous l'aurons.

EMILE AFFICHARD.

— M. le comte Turpin de Crissé, membre libre de l'Académie des beaux-arts, est mort à Paris le 15 mai dernier. Il était de la branche des Turpin d'Anjou, qui figuraient déjà avec honneur au XIIIe siècle parmi les nobles de cette ancienne province, et avait été chambellan de l'impératrice Joséphine, puis, vers les derniers temps du règne de Louis XVIII, inspecteur-général des beaux-arts. M. de Turpin était d'ailleurs un paysagiste distingué, et il a laissé, avec plusieurs tableaux et de nombreux dessins, un recueil de gravures fort estimé, sous le nom de *Souvenirs du golfe de Naples.* Pendant le cours de sa longue carrière, il avait amassé une immense quantité d'objets d'art et d'antiquités, qu'il a léguée, assure-t-on, à la ville d'Angers. Nous donnerons bientôt à nos lecteurs quelques détails sur cette riche collection.

— Nous avons une autre perte à constater : c'est celle de M. l'abbé Bernier, chanoine titulaire de notre cathédrale et ancien vicaire-général du diocèse d'Angers. Par son érudition, par sa vie studieuse et ses vertus sacerdotales, M. Bernier s'était acquis une très haute estime en Anjou, et quoique nous ayons été quelquefois en dissentiment avec lui, nous nous faisons un devoir de rendre hommage à sa mémoire. Pendant ses longues souffrances, il n'a cessé de donner des preuves de cette force de volonté qui était un des traits distinctifs de son caractère, et tous ceux qui le voyaient habituellement s'accordent à louer la délicatesse de son cœur et son austère piété. On annonce qu'une notice étendue paraîtra prochainement sur M. l'abbé Bernier, et, si nous sommes bien informé, c'est un de nos plus chers et de nos plus habiles collaborateurs qui s'est chargé de l'écrire.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Vocabulaire du Haut-Maine, par C R. de M. Nouvelle édiiion *Le Mans et Paris, 1859. Grand in-12 anglais.*

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent que nous avons salué avec bonheur la première édition de cet intéressant travail. L'infatigable et érudit auteur a persévéré dans ses curieuses recherches. Il a groupé de nouveaux mots en très grand nombre; il a donné des exemples, des phrases, des étymologies, des anecdotes très piquantes parfois; en un mot son premier travail est devenu un livre de 500 pages, et un livre tel que tous nos amateurs d'histoire locale et de philologie voudront l'avoir entre les mains. Le vocabulaire de notre trop modeste compatriote est donc heureusement venu grossir le nombre des ouvrages importants publiés déjà sur notre histoire du Maine.

Vie et Voyages de Notre-Seigneur-Jésus-Christ selon le texte des Évangélistes, avec des notes géographiques, historiques, etc., et des réflexions empruntées aux orateurs et aux docteurs de l'Église, par M. J. Edom. *Paris, 1 vol. in-12.*

Un ouvrage éminemment propre à nous diriger dans l'étude de l'histoire évangélique mérite d'être accueilli avec reconnaissance. Tel est, dit Mgr l'évêque de Coutances, le livre de M. Edom. Le plan de cet ouvrage est habilement conçu et exécuté. Il consiste à rattacher l'histoire de la vie de Jésus-Christ à celle de ses nombreux voyages dans la Palestine, en ajoutant à cet itinéraire la description des divers lieux qui furent le théâtre des mystères et des miracles du Sauveur, et en mettant à la suite de chaque récit une ou deux courtes réflexions empruntées aux plus illustres orateurs sacrés, anciens et modernes, et à quelques écrivains éminents. — L'auteur, aussi modeste que solidement instruit, s'efface donc continuellement lui-même, pour ne nous présenter qu'un tissu de citations avec lesquelles il a composé un *récit* et un *commentaire*. Mais dans le choix et la distribution de ces matériaux (concordance, traduction des textes évangéliques, notes géographiques et historiques, etc.), il a été constamment guidé par un goût exquis.

Etudes sur le Maine. — Noblesse du Maine aux Croisades. *Le Mans, 1859, in-8°.*

Ce livre est une compilation assez intéressante, faite à l'aide des documents imprimés, relatifs à l'histoire de notre ancienne province. Il ne contient presque rien de nouveau; mais il renferme des renseignements précieux que l'on est heureux de trouver réunis en un volume. On regrette seulement que l'auteur n'ait pas donné les dessins des armoiries décrites dans son ouvrage. L.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

CINQUIÈME LIVRAISON. — AOUT 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Les funérailles d'Anne de Bretagne, d'après une relation contemporaine ; par **M. Eugène Berger.**

II. Gilles Ménage, par **M. Eugène Baret,** professeur à la faculté des lettres de Clermont.

III. Registre du siége présidial d'Angers *(suite)*.

IV. Le maître-fifre du régiment de Mortemart, par **M. Éliacin Lachèse.**

V. Poésie. — Le tombeau de Virgile, par **M. Paul Belleuvre.**

VI. Chronique. — Démolition des restes de l'ancienne demeure des comtes d'Anjou. — Souvenirs d'un pèlerinage à Jérusalem, par M. l'abbé Vallée. — Nouvelles peintures de MM. Lenepveu et Dauban, dans la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, à Angers. — Noms des artistes angevins qui ont obtenu des récompenses à l'Exposition des beaux-arts. — Synode du diocèse d'Angers.

Digitized by Google

LES FUNÉRAILLES

D'ANNE DE BRETAGNE

D'APRÈS UNE RELATION CONTEMPORAINE.

J'ai sous la main un joli petit volume, coquet de reliure, net de texte, bien imprimé sur beau papier de fil, un de ces livres tentateurs qui mènent les bibliophiles en cour d'assises. Il sort de la librairie Auguste Aubry, et il a pour titre : *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne, précédé d'une complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretaigne, son héraut d'armes.* Ce document, dont la bibliothèque impériale possède plusieurs copies manuscrites, était resté jusqu'à présent inédit. La publication en est due aux soins de deux jeunes écrivains, MM. L. Merlet et Max. de Gombert qui n'ont rien négligé pour faire apprécier et connaître l'œuvre du vieux chroniqueur. Non contents de la reproduire avec une scrupuleuse exactitude, ils y ont joint une introduction et des notes où se trouvent tous les éclaircissements nécessaires pour l'intelligence du sujet. Ainsi mise en lumière, la relation de Bretaigne présente un intérêt historique sur lequel on nous permettra d'insister. Ce n'est pas seulement une pièce rare, où les antiquaires puiseront mille curieux détails de cérémonial et d'étiquette ; c'est encore un sincère et touchant hommage rendu à la noble femme que les Bretons ont nommée leur bonne duchesse,

Digitized by Google

et que la France, dit Brantôme, « *ne put se saouler de pleurer.* »

Le souvenir de la reine Anne se rattache à un fait capital de notre histoire. Chacun sait comment, devenue héritière de Bretagne à la mort de son père François II, elle amena la réunion de cette province à la couronne par ses mariages successifs avec Charles VIII et Louis XII. Mais, si les événements de sa vie sont trop célèbres pour avoir besoin d'être rappelés, on connaît moins sa personne elle-même; on n'a qu'une idée vague des vertus et des mérites qui lui valurent tant de regrets. Par une heureuse inspiration, MM. Merlet et de Gombert ont entrepris de mettre en relief ce côté intime. Rapprochant les témoignages, fouillant les biographies, groupant avec sagacité les détails caractéristiques, ils sont parvenus à recomposer la physionomie tout entière. Leur préface, fruit de judicieuses recherches, offre un portrait nettement dessiné; elle nous permet de saisir cette figure royale, calme, sérieuse, un peu sévère, pleine de charme pourtant dans sa grâce discrète et demi-voilée.

Anne de Bretagne avait quinze ans quand elle vint à la cour de France. Son mari Charles VIII, le *petit roi Charles*, comme l'appellent les contemporains, n'était pas fait pour lui inspirer une grande passion; c'était un enfant maladif, de tête faible, bizarrement exalté, et qui, à peine maître de ses actions, s'était jeté avec une sorte de folie dans les aventures guerrières et galantes. D'ailleurs Anne l'avait épousé sous l'empire d'ue nécessité politique, au moment où, entourée de prétendants et déjà fiancée à Maximilien d'Autriche, elle avait pu former d'autres espérances d'avenir. Cette situation n'était pas sans périls pour une princesse belle, séduisante, admirée; mais, dès le premier jour, la jeune reine sut commander le respect par la douce gravité de son extérieur et de sa conduite. Bientôt délaissée, au milieu des ardentes préoccupations qui entraînaient Charles VIII vers l'Italie, elle accepta son isolement avec un courage simple et digne, vivant à l'écart, et se consolant dans la pratique des vertus chrétiennes unie aux plaisirs délicats de l'intelligence. Le goût des lettres et des arts avait toujours été un penchant très vif de son esprit. Les secrètes déceptions de la femme ne firent qu'augmenter en elle cette soif de connaître, cette curiosité de

Digitized by Google

science où apparaît déjà le génie du XVIe siècle. On la vit s'entourer de poètes, de peintres, de musiciens, d'érudits, rechercher leur entretien, stimuler leurs travaux, devenir la muse inspiratrice de leurs œuvres. Le sire des Grignaux, son chevalier d'honneur, était un linguiste distingué; son secrétaire, André de la Vigne, rimait pour elle des rondeaux et des devises. Parmi ses familiers, on comptait encore l'historien de la Bretagne, Pierre du Baud, le poète Jean Marot, père de Clément, Jean Meschinot, seigneur du Mortier, qui a laissé des ballades. Remarquablement instruite elle-même, elle parlait avec facilité le grec et le latin; elle s'enquérait des livres rares, des manuscrits précieux; elle se plaisait à orner les résidences royales des richesses artistiques venues d'Italie. Par ses aspirations et par ses actes, elle s'associa ainsi au mouvement de la Renaissance dans ce qu'il eut de pur et d'élevé; elle prit de son temps le sentiment du beau et la passion du savoir, sans aucun mélange de scepticisme religieux ou de sensualité païenne. L'enivrement intellectuel qui saisissait alors le monde, et dont, pour sa part, elle ressentait si visiblement la puissance, n'altéra jamais la piété ardente, la foi robuste qui formaient le fond solide et persistant de sa nature.

Mais ce fut seulement après son second mariage, qu'Anne de Bretagne put se révéler tout entière. La position modeste qu'elle avait acceptée du vivant de Charles VIII, s'agrandit rapidement, dès qu'elle partagea le trône de Louis XII. Cette fois, en effet, elle n'était plus entrée dans le palais des rois comme la rançon d'une défaite; elle s'était donnée librement à un prince sage, instruit, d'humeur paisible, de caractère facile, et auquel, disait-on, l'attachait depuis longtemps une chaste et secrète sympathie. Heureuse dans ses affections, satisfaite dans sa légitime fierté, elle se sentit vraiment alors reine de France, et elle n'hésita plus à user des prérogatives de sa couronne. Bientôt, sans sortir de son rôle de femme, sans dépasser la limite naturelle de son action, elle eut acquis une influence dont la trace est restée empreinte sur toute la physionomie du règne. L'élévation de son esprit et la délicatesse de ses goûts rehaussèrent ce qu'il y aurait eu volontiers d'un peu bourgeois dans les allures de Louis XII. Elle fit de la cour un centre de société polie, où la bienséance des

Digitized by Google

mœurs, la courtoisie du langage et des manières s'alliaient aux traditions du vieil honneur chevaleresque. Les filles des grandes maisons de France et de Bretagne venaient à l'envi chercher près de cette douce maîtresse des enseignements et des exemples. Sans cesse au milieu de ce gracieux cortége, la noble dame le dirigeait avec une majesté mêlée de sollicitude maternelle, ayant toujours un conseil à donner, une bonne parole à dire, ne se lassant jamais de prévenir le mal et de favoriser l'émulation pour le bien. Aussi la reine Anne était-elle dans toute la chrétienté en haut renom de prudence et de vertu féminine; deux princes souverains, les rois d'Aragon et de Hongrie, la chargèrent du soin de leur bonheur, et voulurent recevoir des épouses de sa main.

Seize ans se passèrent ainsi pendant lesquels rien ne troubla entre Louis XII et Anne la complète intimité de la vie et la sincérité mutuelle des sentiments. Dom Montfaucon nous a conservé un recueil de lettres latines qu'ils s'écrivirent à l'époque des expéditions d'Italie, et qui témoignent de cette affection calme, sereine, sans manifestations passionnées, mais tenant aux fibres les plus profondes des cœurs par tous les liens de la confiance et de l'habitude. Instinctivement portée à fuir l'agitation et le bruit, Anne n'intervint jamais d'une manière éclatante dans la politique de l'Etat; néanmoins, sa réserve n'allait pas jusqu'à l'abstention de toute initiative personnelle. Avec un grand fond de douceur, elle avait la persistance et la fixité d'idées particulières à son pays. Le bon roi Louis l'appelait « *ma Bretonne,* » et, en plus d'une occasion, il subit l'ascendant de cette volonté patiente et discrète, mais tenace et résolue. Ainsi ce fut sur les instances de la pieuse princesse, qu'au fort de sa lutte contre Jules II, il se rapprocha de la cour de Rome en signant l'acte de Corbie. Il dut également céder, bien qu'à regret, devant les efforts opiniâtres de la reine pour garantir l'indépendance de la Bretagne. Lorsqu'en 1491, cette province avait été réunie une première fois au royaume par le traité de Langeais, la fille du duc François II, donnée à Charles VIII, s'était vu imposer des conditions rigoureuses : il lui avait été interdit, en cas de veuvage, de se remarier avec tout autre que l'héritier de la

Digitized by Google

couronne. — Cette atteinte à l'existence d'une nationalité qui lui était chère, et dont l'histoire se confondait avec celle de sa famille, l'avait profondément offensée; aussi, en épousant Louis XII, sut-elle profiter de l'amour qu'elle lui inspirait pour obtenir des stipulations plus favorables. Le contrat, dressé à l'occasion de ce second mariage, renfermait différentes clauses tendant à empêcher qu'après la mort du roi, le duché de Bretagne ne passât sur la tête de son successeur. Française d'ailleurs en tout le reste, Anne ne se départit jamais à cet égard de ses idées féodales. Le désir de les faire triompher fut jusqu'à la fin son mobile secret, sa préoccupation constante. Dans ses dernières années, elle ne cessa de combattre les prétentions de François d'Angoulême à la main de sa fille Madame Claude de France, et, si elle eût vécu, cette union, qui assura l'annexion définitive de la Bretagne, ne se serait probablement pas accomplie.

Anne mourut au château de Blois, le 9 janvier 1514, jeune encore et dans tout l'épanouissement de sa grâce et de son esprit. La relation de Bretaigne rend avec une naïveté touchante l'émotion que causa cette fin inattendue. Le corps de la reine avait été porté dans la salle du trône; il y resta plusieurs jours, la face découverte, sous les yeux d'une foule avide de contempler ces traits dont la mort avait respecté la noblesse. « *Il sembloit qu'elle » ne fust que pâmée et endormie... et disoient plusieurs notables » personnages pourtant qu'elle avoit aymé et servy Dieu, estant » si pleine de vertus, de bonne grâce et bonté, que Nostre Sei- » gneur gardoit et préservoit sa dicte beaulté.* » — Le 16 janvier, la reine fut déposée dans son cercueil, en présence des dames et des officiers de sa maison : « *Lors ce fust la grant pitié et les » grans regrets; force pleurs et lamentations et à haults cris, » quand vint à luy couvrir la face. Car l'un cryoit : « Ha! noble » dame!* » *aultres : « Ha! souveraine et notable princesse, fault- » il pour jamais perdre de veue vostre noble face!* » *Plusieurs » luy touchoient, les ungs au corps, les aultres à la face; les » ungs baisoient le cercueil, les aultres le suyaire, et par plu- » sieurs foys fust ceste noble face découverte, et moult longue- » ment durèrent les pleurs et les crys.* »

Ce tableau dramatique ouvre le récit des funérailles d'Anne de

Digitized by Google

Bretagne. Il est précédé de la généalogie de la reine, doctement mise en vers par le fidèle héraut d'armes, et où se trouve reproduite une de ces traditions fabuleuses si répandues au moyen âge. Les chroniques de Saint-Denis parlent, on le sait, du bon roi Francion, fils de Priam, et fondateur de la monarchie française. Bretaigne, non moins intrépide, fait descendre sa maîtresse du pieux Enée, en ligne directe :

« Quand la cité de Troye fust rompue
» Par les Grégois et mise tout au bas,
» Ung roy troyen fist adoncq une yssue,
» Qui se nomma le prince Enéas.
» Il amena des Troyens ung grant tas,
» Et si avoit femme de grant vertuz
» Dame Créusa, de ce n'en doubtez pas,
» Fille aisnée du preux roy Pryamus.
» En icelle engendra Ascanyus
» Vaillant prince de faict et de renom;
» Ascanyus engendra Silynyus
» Et Silynyus Brutus le champion. »

Suivant la généalogie, Brutus conquit l'Angleterre; un de ses descendants, Conan Mériadec, s'empara de la Bretagne, et devint la tige de la maison ducale dont Anne devait sortir. Après avoir rappelé les exploits de tous les aïeux de la reine, l'auteur finit par un éloge de cette princesse :

« Es histoires escriptes anciennes
» Y a mancion de Judic et Hélaine,
» De plusieurs dames de beaulté pleines,
» De Hester, Lucressa et aussy Policyne;
» Mais à parler de la royne souveraine,
» Elle a passé toutes et chacune
» Qui ont esté, ou qui en présent règnent,
» Car de pareille, il n'en est nulle. »

Cette évocation des dames du temps passé, ces lointains souvenirs flottant dans la brume de la légende, ne remettent-ils pas en mémoire le début mélancolique de la ballade de Villon :

« Dictes-moi où, ne en quel pays
» Est Flora, la belle Romaine
» Archepiada ne Thaïs
» Qui fust sa cousine germaine?
» . . . . . »

Digitized by Google

Bretaigne ne se contente pas au reste de payer son tribut personnel à la mémoire vénérée de sa souveraine; il y joint différentes pièces de vers composées par le secrétaire de la reine, André de la Vigne, sous l'inspiration du même sentiment. C'est d'abord un rondeau dans lequel le poète apostrophe la mort, et lui reproche d'avoir brisé une si belle vie :

« Cruelle Mort, dépiteuse et adverse
» D'estre aux humains si très dure et perverse,
» Envers Jhésus foys protestacion
» Que sans péché, par détestacion,
» Blasmer te puys, et mauldire sans cesse.
» D'avoir menrtry la grant royne et duchesse
» Qui de vertuz possédoit la richesse,
» Digne tu es de repréhension,
» Cruelle mort !

» Hélas ! c'estoit la mère de noblesse,
» L'honneur des bons, l'espoir de gentillesse,
» Des désolez la consolacion,
» Louée, aymée, en toute nacion,
» Et prinse hélas ! en sa fleur de jeunesse,
» Cruelle mort ! »

Vient ensuite un fragment très curieux, intitulé : *Rondeau de l'esprit et du cueur du roy sur le trespaz de la royne, en forme de dialogue*. C'est une véritable argumentation scolastique où ne manquent ni les sentences instructives, ni les solides raisonnements: l'Esprit, s'adressant au Cœur, lui dit « par manière de recomfort » que toutes ses plaintes sont superflues, que, d'ailleurs, il ne peut concevoir de doute sur le salut éternel de la reine. A ces sages remontrances, le Cœur répond par des lamentations nouvelles, et dont le retour monotone rend bien l'invincible obstination, le sublime entêtement de la douleur vraie. Néanmoins, pour la moralité du dialogue, l'Esprit se trouve avoir le dernier mot. Sous forme de conclusion, il exhorte son interlocuteur à tourner ses pensées vers le ciel, en souvenir de celle qu'il a tant aimée.

Toutes ces élégies, il faut l'avouer, se recommandent plus par leur intérêt historique que par leur valeur littéraire. Elles se ressentent de l'affaissement général dans lequel la poésie fran-

Digitized by Google

çaise était tombée vers la fin du xve siècle. Entre Villon et Marot, il y eut comme une éclipse de l'inspiration et du sentiment. Jamais les versificateurs n'avaient été aussi nombreux, et jamais les vers n'avaient accusé des efforts aussi stériles. L'érudition, devenué toute puissante, semblait avoir éteint cette verve franche et primesautière qu'avaient connue les époques antérieures. Faute d'invention, on faisait montre de science; on psalmodiait soit les vieilles chroniques, soit le récit détaillé des événements contemporains. — Bretaigne, prenant pour sujet de poème la généalogie de la reine Anne, ne devait choquer personne à une date où Guillaume Crétin mettait en rimes la compilation du moine de Saint-Denis, et où Martial d'Auvergne chantait le règne de Charles VII, année par année.

Revenons à la relation des funérailles. — Le vendredi, 3 février, le corps fut porté, de la chapelle ardente dressée dans l'intérieur du château, à l'église Saint-Sauveur de Blois où eut lieu le service funèbre. Messire Guillaume Parvy, confesseur du roi, prononça un sermon dont l'analyse, fidèlement recueillie par Bretaigne, donne une singulière idée de ce que pouvait être alors l'éloquence de la chaire. Ainsi on entendit l'orateur déclarer que *trente-sept vertus appartenaient à la reine, de même qu'elle avait vécu trente-sept ans.* — Plus loin, il montra la défunte conduite en paradis *sur un charriot d'honneur tout environné de vertus.* A l'issue de la cérémonie, le convoi quitta la ville, et s'achemina lentement vers Paris, s'arrêtant dans chaque église, au milieu des populations en prières. Après avoir ainsi stationné à Orléans, Arthenay, Janville, Angerville, Etampes et Montlhéry, il arriva le dimanche 12 février aux portes de la capitale du royaume. Le surlendemain, l'office des morts fut célébré à Notre-Dame; puis le cortége se dirigea sur Saint-Denis, accompagné des représentants de tous les ordres de l'Etat. En tête marchaient le clergé, les corporations religieuses, l'Université, les compagnies de justice, les officiers de la couronne; ensuite venait le corps porté par les gentilshommes de la maison de la reine, et auprès duquel se tenaient : à droite le sire de la Palisse, grand-maître de France, et à gauche le sire des Grignaux, chevalier d'honneur; enfin s'avançaient les princes et les

Digitized by Google

princesses du sang, Mme de Mailly, dame d'honneur, les femmes de la reine, le seigneur de la Marche, commandant des Suisses, et le sire de la Châtre, capitaine des archers. — Sur toute la route, les façades des maisons étaient couvertes de tentures, et, devant chaque logis, brûlait un cierge armorié aux armes de la ville. Cependant des crieurs parcouraient les places et les rues, disant à haute voix « Honorables et dévotes personnes, priez » Dieu pour l'âme de la très haute, très puissante, très excel- » lente, magnanime et très débonnaire princesse, Madame Anne, » par la grâce de Dieu reine de France, duchesse de Bretagne, » laquelle trépassa au château de Blois, le neuvième jour de jan- » vier. Dites en vos patenôtres: Que Dieu bonne merci lui fasse ! »

Lorsque le deuil fut entré dans la basilique de Saint-Denis, Mgr Parvy monta en chaire, et prenant la parole sur le texte : « *Cecidit corona capitis nostri,* » il rappela de nouveau l'illustre origine, les rares et précieuses qualités de la souveraine que la France venait de perdre. Immédiatement après, le cercueil fut descendu sous la crypte de l'abbaye, dans une tombe où l'on pouvait voir une place ménagée d'avance pour Louis XII. A ce moment, le clergé entonna les dernières oraisons ; les titulaires des grandes charges s'approchèrent, et les honneurs suprêmes furent rendus à la reine, suivant les règles du cérémonial usité jusqu'à nos jours aux funérailles des princes français. Le roi d'armes Bretaigne, élevant la voix au milieu du silence des assistants, prononça la formule :

« La très-chrétienne reine et duchesse, notre souveraine dame » et maîtresse est morte ! »

« La reine est morte ! »
« La reine est morte ! »

Puis interpellant le chevalier d'honneur, il ajouta :

— « Monseigneur le chevalier d'honneur de la reine et du- » chesse, apportez la main de justice. »

Le sire des Grignaux, chevalier d'honneur, baisa la main de justice, et la remit à Bretaigne qui, après l'avoir pareillement baisée, la déposa sur la tombe. Se tournant alors vers le grand maître de France, le héraut d'armes poursuivit :

Digitized by Google

— « Monseigneur le grand maître de la reine et duchesse, » apportez le sceptre. »

M. d'Avaugour, faisant fonctions de grand-maître, donna le sceptre qui fut placé à droite de la main de justice. Bretaigne continua aussitôt, en s'adressant au grand écuyer :

— « Monseigneur le grand écuyer de Bretagne de la reine et » duchesse, notre souveraine dame naturelle et maîtresse, appor- » tez sa royale couronne. »

M. de Montmort, grand écuyer, ayant apporté la couronne qui fut déposée entre le sceptre et la main de justice, le roi d'armes reprit :

— « Messeigneurs les maîtres d'hôtel de la très chrétienne » dame et duchesse, chacun vienne faire son devoir. »

Les maîtres d'hôtel se présentèrent l'un après l'autre, et chacun d'eux rompant son bâton de deuil, en jeta les débris dans la fosse. A cet instant, la douleur de tous contenue jusque-là par la majesté du lieu, éclata en manifestations bruyantes. Il y eut comme une explosion de pleurs et de sanglots. — Les uns se jetaient à genoux et priaient, le visage couvert de larmes; d'autres se tordaient les mains en poussant des cris de désespoir; et ce n'étaient pas seulement les grands qui montraient cette tristesse poignante, c'étaient aussi les bourgeois et les paysans, c'était le peuple qui avait envahi le caveau, pour dire un dernier adieu à sa bonne reine, douce aux petits, secourable aux pauvres, compatissante aux affligés.

Environ un mois après, les habitants de Nantes étaient témoins des mêmes scènes de deuil. Anne avait porté la couronne de France, et à ce titre, son corps appartenait à Saint-Denis; mais, en mourant, elle n'avait pas oublié combien de liens l'attachaient à la Bretagne, et elle lui avait légué son cœur. Le 13 mars 1514, cette précieuse relique fut provisoirement déposée dans l'église des Chartreux de Nantes, où était inhumé un des oncles de la reine, Charles de Richemont, le fameux connétable qui, sous Charles VII, avait donné le premier signal de la croisade contre l'Anglais. Le dimanche suivant, une imposante cérémonie eut lieu en présence de toute la noblesse de la province à laquelle s'étaient joints nombre de gentilshommes venus de l'Anjou et

Digitized by Google

du Poitou. Le cœur d'Anne de Bretagne, solennellement transporté à la chapelle des Carmes, y fut enseveli, selon le vœu qu'elle avait souvent exprimé, entre les tombeaux de son père François II et de sa mère Marguerite de Foix. A Nantes comme à Blois, la poésie se fit l'interprète de l'affliction commune, et Bretaigne cite plusieurs pièces de vers composées dans cette dernière circonstance. La plus remarquable est une épitaphe, où l'auteur, faisant allusion aux périls dont le royaume était alors menacé, invoque la haine traditionnelle des Bretons contre l'Angleterre :

Cy gist le cueur de Anne, haulte princesse,
Royne de France et de Bretaigne duchesse
De haultesse et vertu annobly,
Dont le corps est mis et ensevely
Dedans France pour estre leur bannière,
Leur enseigne, leur clarté et lumière.
Mais pourquoy esse que son cueur a icy mis
Sinon qu'elle prye aux Bretons ses amys
Et ses subjects, que aguissent leur courage
De batailler, voyre à l'avantage,
Contre ceulx mauvays, fiers et inyques
Qui de France sont ennemys antiques.

La situation était triste en effet. — Après la bataille de Ravenne où Gaston de Foix mourut enseveli dans son triomphe, rien n'avait plus réussi à Louis XII. Ses troupes avaient été défaites ; ses alliés de Navarre et d'Ecosse dépouillés ou vaincus ; les Sforza avaient été rétablis à Milan et les Médicis à Florence ; enfin une ligue formidable, comprenant les forces réunies d'Henri VIII, de l'empereur Maximilien, de Ferdinand d'Aragon et des Suissses, enveloppait la France du nord au midi. Dans cette extrémité, un effort héroïque aurait peut-être sauvé le royaume. Mais Louis XII, vieilli, découragé, brisé par la perte de la reine Anne, n'était pas l'homme des partis aventureux. — Il traita. — Ses négociateurs reçurent l'ordre d'accepter la restauration des Sforza et des Médicis ainsi que l'abandon de la Navarre à Ferdinand. Quant au roi d'Angleterre, dont l'intérêt dans la coalition était moins direct, il parut possible de l'en détacher, sans cession territoriale, par une de ces alliances de

Digitized by Google

famille qui figuraient alors au premier rang des moyens politiques. Cédant aux instances de ses conseillers, Louis demanda la main de Marie, sœur de Henri VIII, et, moins d'un an après les funérailles d'Anne de Bretagne, la nouvelle reine débarquait sur le sol français. Cette union avec une jeune femme qui avait dans le sang l'ardeur et la passion des Tudors, changea subitement l'aspect de la cour. Pendant plusieurs semaines, ce ne furent que fêtes, que tournois, que brillantes chevauchées, où l'on vit le roi, malgré ses cinquante-trois ans, courir la lice à côté de son beau cousin d'Angoulême. Mais sa pensée était ailleurs. Dans le fond de son âme, il restait obstinément fidèle au cher et douloureux souvenir de la compagne de sa vie. En vain demandait-il aux plaisirs l'oubli du bonheur passé. — A peine marié, il tomba dans un état de langueur et de mélancolie croissantes, et il mourut le 1er janvier 1515, au bout de deux mois.

EUGÈNE BERGER.

Digitized by Google

GILLES MÉNAGE

Un homme de beaucoup d'esprit écrivait naguère, à propos d'une édition nouvelle de Ronsard : « On ne saurait ressusciter les morts. » Nous sommes de cet avis, et, en consacrant quelques pages au docte Ménage, nous ne prétendons nullement à l'honneur d'opérer une résurrection littéraire. Ce lointain dans lequel nous l'apercevons mêlé à la gloire du XVIIe siècle ne nous fait aucune illusion. Nous estimons que la plus grande partie de sa prose et de ses vers repose fort à sa place dans la poussière du tombeau. Qu'elle continue à y dormir en paix. Nous ne conseillerons à personne de l'en exhumer.

Mais, si nous sacrifions volontiers dans Ménage le versificateur ou, si l'on veut, le poète, nous confessons que nous faisons grand cas du savant et, ce qui vaut mieux, de l'honnête homme. Oui, après l'avoir étudiée en détail, nous ne déguisons pas notre sympathie pour cette vie calme et noble, qui fut un long hommage rendu à ce qui était la passion du temps et qui en fit une si grande époque : le goût des choses de l'esprit, l'amour de l'éloquence et des lettres.

A tous ces titres, il nous a paru qu'il ne saurait être indifférent de retracer l'histoire d'un homme qui, s'il eut, de compte fait, moins d'esprit et de talent qu'il ne le crut sur la foi de tout son siècle, fut capable cependant d'offrir un exemple devenu trop rare depuis : l'exemple de sacrifier une position honorée et lucrative à l'amour de la science pour elle-même, à l'étude profonde et désintéressée, ou du moins ne se proposant que l'estime

Digitized by Google

des hommes éclairés et le plaisir noble et pur que procurent les lettres.

Que l'on raille donc tant qu'on voudra la pesanteur pédantesque de Ménage, à condition d'apprécier avec équité l'aménité de mœurs, la fidélité à ses affections, la droiture et l'élévation de caractère grâce à laquelle il se mêla sans s'abaisser à la société la plus aristocratique de son temps, et sut rendre sa qualité de simple bourgeois respectable à des hommes qu'élevaient au-dessus de lui la naissance et la fortune.

Je n'éprouve d'ailleurs nul embarras à signaler de grands défauts dans Ménage considéré comme écrivain, car je n'entreprends pas ici un panégyrique, je porte un libre jugement. Dans ses vers, il est certain que *Phyllis en miracles féconde* rime trop souvent avec *Iole à nulle autre seconde*, et qu'un *héros sans pareil* est invariablement *plus grand*, *plus éclatant que les traits du soleil*. Je conçois donc l'impatience de l'irritable Despréaux. Mais Ménage lui-même n'avait pas de naturel pour la poésie, et prétendait ne faire de vers que *ne esset tantæ suavitatis expers*. Peut-on s'exécuter de meilleure grâce? Même à cet égard, il est permis d'observer que les défauts de Ménage furent moins les siens qu'un effet de l'inexpérience d'un siècle qui, dans sa passion de néophyte pour les choses de l'esprit, admirait même ce qui n'en était que l'apparence.

Nous sortions à peine de la barbarie; la France, sous le ministère du cardinal de Richelieu, se reposait enfin de soixante années de discordes religieuses et civiles. Les guerres d'Italie, les reines de la famille de Médicis, en nous initiant au luxe, à la civilisation raffinée, à la littérature élégante et molle du pays d'au-delà des monts, avaient suscité, en France et particulièrement à Paris, le goût passionné des choses de l'esprit, des plaisirs délicats, des occupations élégantes. On raffolait de prose et de vers. La marquise de Rambouillet, qui était Pisani et Strozzi, par conséquent Italienne d'origine, venait d'ouvrir son hôtel de la rue Saint-Thomas-du-Louvre, et groupait autour d'elle, dans cette fameuse chambre tendue de velours bleu rehaussé d'or, célébrée même par Fléchier, tout ce que la ville et la cour renfermaient de personnages illustres par la naissance, de femmes

Digitized by Google

remarquables par la beauté, d'esprits ingénieux et élégants; Marguerite de Montmorency, princesse de Condé, y brillait à côté de sa fille Geneviève de Bourbon, depuis duchesse de Longueville, et de son fils le duc d'Enghien qui, avec ses compagnons de champs de bataille, Coligny, La Moussaye, du Vigean, Tavanne et tant d'autres, venait s'y reposer de la gloire de Rocroy.

Je ne ferai point ici l'histoire de l'hôtel de Rambouillet; qu'il me suffise de dire à sa louange qu'au rapport du duc de Saint-Simon, qui, on le sait, n'est guère habitué à flatter, on reconnaissait de son temps, à leur politesse, les hommes qui avaient fréquenté cette société illustre.

Ménage appartenait à cette aimable et célèbre compagnie, où était bien reçu, attiré, retenu, quiconque avait de la distinction et de l'esprit. Comment y fut-il introduit, c'est ce que nous dirons dans la suite.

Ménage naquit à Angers, le 15 août 1613, sur la paroisse Saint-Maurille, où était situé l'hôtel qui porte le nom de sa famille, comme on peut le voir sur le grand plan de la ville d'Angers. Son père était Guillaume Ménage, écuyer, sieur de La Movinière en Saint-Denis d'Anjou, avocat du roi, conseiller au siége présidial et au siége de la prévôté d'Angers, échevin perpétuel de la ville d'Angers. Il naquit en 1572, le 25 juillet, à Sablé, dans l'île que forme la Sarthe. Sa mère, du nom de Guyonne Ayrault, était la troisième fille de Pierre Ayrault, d'abord lieutenant criminel à Angers, ensuite lieutenant général.

Après avoir achevé en l'Université de sa ville natale de fortes études d'humanités, de philosophie et de droit, Ménage fut reçu avocat à Angers en 1632, et y exerça sa profession, plaidant contre M. Ayrault, son cousin germain, qui fut depuis conseiller au parlement de Bretagne. La même année il vint à Paris, conduit par M. de Loyauté son parent, et y fut reçu avocat au parlement; il y plaida plusieurs années. En 1634, le parlement de Paris alla tenir les Grands-Jours à Poitiers, où Ménage plaida encore.

Mais bientôt, dégoûté de sa profession, il se mit dans l'état ecclésiastique, fut pourvu de quelques bénéfices et entre autres

Digitized by Google

du doyenné de Saint-Pierre d'Angers, que Guillaume son père avait possédé sans quitter sa charge d'avocat du roi. Le privilége du roi pour l'*Histoire de Sablé* qualifie Gilles Ménage de conseiller et aumônier du roi. Dès ce moment, il s'appliqua tout entier aux belles-lettres, rechercha la connaissance des plus savants hommes du royaume, et fit amitié particulière avec ceux qui étaient alors regardés comme les arbitres de la réputation des gens de lettres. M. de Loyauté le présenta notamment aux deux frères du Puy et à d'autres personnes de marque. Ménage était bien fait et d'une figure agréable, comme on peut en juger par le buste du Musée d'Angers qui reproduit fidèlement ses traits. Allié, du reste, aux Bautru de Séran, il n'eut pas de peine à se former de brillantes relations à son retour définitif à Paris.

Dans un voyage qu'il fit à Angers, son père l'obligea à prendre la démission de sa charge. Ménage la reçut, mais la lui renvoya de Paris. Son père alors lui ayant supprimé sa pension, il chercha les moyens de subsister sans les secours de sa famille, et les trouva par l'entremise de Chapelain, qui le fit entrer dans la maison du cardinal de Retz, alors coadjuteur de l'archevêque de Paris. Il y demeura plusieurs années, sans en retirer d'autres avantages que quelques facilités pour ses études et des connaissances nouvelles.

Il dut, sans doute, à ces hautes relations, d'être chargé de l'éducation de deux personnes destinées à une grande célébrité par leurs écrits : Marie de Rabutin-Chantal, depuis marquise de Sévigné, et Marie de Lavergne, depuis comtesse de Lafayette. Il leur apprit l'italien et même le latin, les exerça à écrire, corrigeant leurs compositions, marquant leurs fautes, et, par cette discipline scolaire, Ménage n'a pas peu contribué, sans doute, à la célébrité que ces deux femmes illustres ont obtenue dans la suite par leur écrits.

Bientôt la mort de son père rendit Ménage maître de sa fortune, assez considérable pour le temps. Il put alors donner un libre cours à ses goûts, et nous le retrouvons à l'hôtel de Rambouillet, à côté de ses belles écolières, qui, comme nous le verrons, demeurèrent toujours ses amies. Il y fut introduit par Chapelain, à qui la protection du duc de Longueville donnait

Digitized by Google

tout crédit dans cette société illustre, où florissait sa jeune épouse, que Ménage a célébrée dans une élégie, sous le nom de *Mandane*, emprunté au *Grand Cyrus :*

..... Plus fraîche que le lys.....
Au regard si brillant, au visage si doux.

Sans doute Ménage ne dut qu'à lui-même ce qu'il y a de meilleur dans ses travaux : l'étendue, la variété, la profondeur des recherches. Mais j'oserais affirmer que la fréquentation de la maison de Rambouillet lui imposa ce qu'il fit un peu contre nature, je veux dire ses poésies, épîtres, églogues, épigrammes, quatrains et madrigaux en quatre langues, y compris le grec.

On aimait tant l'ingénieux à l'hôtel de Rambouillet, qu'on y applaudissait même à ce qui n'en avait souvent que l'apparence, et, dans cet essor des esprits, que ne tempéraient pas toujours la grâce et le goût, la qualité de poète, ou du moins de versificateur, était, en quelque sorte, une obligation de société.

Tous les familiers de la maison s'étaient réunis pour composer chacun une pièce de vers à l'occasion du mariage de Julie d'Angennes, et dont la collection est connue, dans l'histoire de la poésie française, sous le nom de *Guirlande de Julie*. Chaque pièce portait le nom d'une fleur, ce qui fait dire à un critique assez hasardeux que, « comme ce mariage arriva dans une saison où la terre ne produit pas assez de fleurs au gré des amants, celui-ci (Montausier) suppléa à la stérilité de la saison par cette guirlande. » Chapelain ouvre la marche et fait parler la couronne impériale. Le lis est du marquis de La Salle, depuis duc de Montausier, qui, en sa qualité d'amant, composa ou ne fit qu'éditer un grand nombre de ces madrigaux. Jarry, célèbre calligraphe du temps, copia sur vélin le manuscrit, qui fut magnifiquement relié en maroquin rouge par Gascon, lequel n'avait point d'égal en son art. Les figures de toutes les fleurs étaient peintes de la main de Robert, fameux peintre du temps. Ce fut l'hommage, unique dans l'histoire de la galanterie, que la fille de Catherine de Vivonne reçut de son futur époux, la veille si longtemps attendue de son mariage, le 22e de mai de l'année 1644.

Ménage, emporté en quelque sorte par le tourbillon, dépouilla

Digitized by Google

de son mieux son enveloppe de savant pour composer le sonnet suivant, qui se trouve en tête de la Guirlande :

SUR LA GUIRLANDE DE JULIE.

SONNET.

Sous ces ombrages verts la nymphe que j'adore,
Ce miracle d'amour, ce chef-d'œuvre des dieux,
Avecque tant d'éclat vient d'éblouir nos yeux,
Que Zéphyre amoureux l'auroit prise pour Flore.

Son teint étoit plus beau que le teint de l'Aurore,
Ses yeux estoient plus vifs que le flambeau des cieux,
Et sous ses nobles pas on voyoit en tous lieux
Les roses, les jasmins et les œillets éclore.

Vous qui pour sa *Guirlande* allez cueillant des fleurs,
Nourrissons d'Apollon, favoris des neuf Sœurs,
Ne les épargnez point pour un si bel ouvrage.

Venez de mille fleurs sa teste couronner;
Sous les pieds de JULIE il en naist davantage
Que vos savantes mains n'en peuvent moissonner.

Cependant toutes les têtes étaient tournées par les succès de Voiture, l'hôte favori de l'hôtel de Rambouillet, dans la conversation et dans la poésie légère. On conçoit donc que des savants tels que Ménage, qui possédaient en quelque sorte la spécialité de l'esprit, qui avaient d'ailleurs les plus hautes prétentions au bel air, se crussent obligés d'avoir, par métier, l'esprit que Voiture prodiguait par heureux naturel. Ménage y travailla donc; il en eut tant qu'il put, sauf, quand il lui manquait, à se servir par complément de l'esprit des autres, ce qu'il dissimulait de son mieux en tirant ses emprunts des profondeurs abstruses de son érudition, ne pillant volontiers que des auteurs inconnus, préférant les anciens qui, en leur qualité de morts, ne pouvaient guère se plaindre. Rien de plus amusant, à cet égard, que les stratagèmes de son industrie. Tantôt Ménage emprunte une pièce latine dont il façonne un madrigal italien qu'il adresse à Mlle de Lavergne, laquelle, en devenant comtesse de Lafayette, avait redemandé ses lettres à son ancien précepteur :

Digitized by Google

Va'! prendi le tue carte :
Rendimi pur, crudel, rendimi il core,
Rindimi, ingrata, rendimi il mio amore.

O dura, strana sorte!
Donare acerba morte,
Ingrata, a chi ti die' vita immortale, etc.

Avant lui, Bucanan avait dit en latin :

Mori denique me, puella, cogis :
Indignum facinus, nec usitatum,
Nobis eripi, o scelesta, vitam,
Qui vitam dedimus tibi perennem.

Tantôt il adresse une épigramme grecque à Mlle de Scudéry, qu'il traduit du latin de Martial, en laissant croire qu'elle lui appartient :

Πιεριδων δικατην Σκουταριδα ψευσατ' Απελλας
Σκουταρις πρωτη Πιεριδων πελεται.

« Le peintre a menti. Scudéry n'est pas une dixième muse : Scudéry est la première des filles du Piérius. »

Il écrivait à la même personne plus galamment encore, si c'est possible, à propos du nom de Sapho que portait Mlle de Scudéry à l'hôtel de Rambouillet :

Sed quam hæc immerito celebratur nomine *Sapphus* :
Casta est, et longe doctior Æolide.

Ailleurs, il célèbre Mlle de Lavergne sous le nom de *Laverna, Lavernula,* qui n'est le nom ni d'une Muse, ni d'une Grâce, mais, le croirait-on, de la déesse des voleurs. N'importe! cela passait à la faveur du latin :

Omine felici nomen præsaga dedere
Fata tibi : omnes cunctis formosa puellis,
Tu cunctis sensus surripis una viris.

« Du destin clairvoyant tu reçus un nom d'heureux présage. La belle Laverna préside au larcin : ta beauté seule ravit aux jeunes filles leurs attraits, aux hommes leurs sens. »

Ce nom sinistre porta malheur à Ménage : faisant allusion

Digitized by Google

à ses trop nombreux plagiats, un plaisant lui adressa cette épigramme :

Lesbia nulla tibi, nulla est tibi dicta Corinna,
Carmine laudatur Cynthia nulla tuo.
Sed, cum doctorum compiles scrinia vatum,
Nil mirum si sit culta Laverna tibi.

« Tu n'as pas chanté Lesbie, tu n'as pas célébré Corinne, tu n'as pas chanté Cynthie ; mais tu excelles à piller les doctes écrits des anciens : je ne m'étonne plus de tes hommages à Laverne. »

Il y a souvent de l'esprit, quoique toujours laborieusement apprêté, dans les compositions de Ménage ; encore faut-il être sur ses gardes, car, avec lui, on n'est jamais sûr que cet esprit n'appartienne pas à quelque autre. Le cardinal de Retz meurt, Ménage s'empresse de faire son épitaphe : *Ille inquietus hic quiescit Gondius*. Mais elle est imitée de celle qu'on lit à Saint-Nazaire de Milan, sur le tombeau de J.-J. Trivulce ; ce qu'il se garda bien de déclarer, car elle lui fit beaucoup d'honneur : *Joann. Jacobus Trivultius Magni filius, qui nunquam quievit, nec alios quiescere passus est, hic tandem quiescit ipse*. Il avait déjà dit du poète Gomais :

Ici repose Gomais
Qui ne reposa jamais

Quel trésor pour la vanité, que la connaissance de plusieurs langues !

Ailleurs, au contraire, il avouait avoir emprunté quelque pièce insignifiante, pour cacher des larcins plus importants. D'autres fois, car il était grand conteur, il improvisait des bons mots qui appartenaient à d'autres, lesquels réclamaient.

« Le nom de Mme de Sévigné, disait l'évêque de Laon, Lavardin, est dans les écrits de Ménage comme le chien du Bassan dans les portraits de ce peintre. Il ne saurait s'empêcher de l'y mettre. » On serait tenté de supposer après cela que l'affection du docte personnage s'adressait principalement à Mme de Sévigné, d'autant plus que lui-même écrivait à Pellisson :

Digitized by Google

Mais de l'aimable marquise
Qui me vola ma *franchise*,
Pour mon repos et mon bien
Pellisson ne me dit rien.

Mais ce serait une erreur : entre Mme de Sévigné et Mme de Lafayette, il penchait évidemment pour la dernière, témoin le passage suivant des *Lezioni sopra 'l Sonetto VII di Fr. Petrarca*, imprimées à la suite de l'*Histoire des femmes philosophes*.

Il consacre deux vers à Mme de Sévigné, et ajoute : « Madamigella della Vergna, ora Madama la contessa della Fayetta, della quale non dico nulla in questo luogo, avendo io, nelle mie poesie greche, latine, italiane e francesi, di essa detto tutto quel che si può dir d'una dama bella, gentile, leggiadra, virtuosa, ingegnosa, erudita, elegante, eloquente... »

Ajoutez à ce magnifique éloge l'extrait suivant d'une fort jolie pièce, intitulée *Auceps*, qui respire une véritable passion :

Et quo me mihi surpuit misellum
Formæ dulce decus superbientis,
Et quis me sibi detinet revinctum
Tot clara animi vigentis artes,
Solersque ingenium, et sagax, et illa
Dulci nectare dulciora verba.

Il semble toutefois que, dans ses amours *ad honores*, Ménage ne se faisait guère illusion. Il sentait probablement que l'affection que lui témoignaient si ouvertement ses belles élèves n'avait rien de bien flatteur; car il dit quelque part avec un peu de tristesse, en parlant de Mme de Lafayette :

Pour être aimé comme moi de la belle,
Il faudroit être amant en cheveux gris.

Cette galanterie toute parfumée de l'odeur des manuscrits caractérise parfaitement l'époque et l'homme qui disait que la chausse fourrée d'un docteur était un grand sacrement, c'est-à-dire le signe visible d'une chose invisible. Ménage nous informe ailleurs qu'il avait dansé la sarabande au son de quelques odes d'Anacréon mises en vers. La princesse de Guéméné apprenait l'hébreu d'un M. des Vallées, et le livre du Père Malebranche,

Digitized by Google

De la Recherche de la vérité, n'effrayait pas Mme de Lafayette.

Les femmes de haut rang à qui Ménage adressait les productions de sa muse érudite ne pouvaient guère le suivre dans ces chemins ténébreux, hérissés de grec et de latin. Bien que, des deux élèves à qui il avait enseigné l'italien et le latin, Mme de Lafayette fût assez forte, il s'en applaudit quelque part, pour distinguer un ïambe d'un trochée, Ménage aurait donc joui en sécurité de ses petites supercheries; mais l'envie veillait, et le destin voulut qu'un autre savant, importuné du succès des combinaisons érudites de Ménage, débrouilla toutes ses ruses, pénétra dans tous ses détours, et révéla tout à coup fort durement, en quatre volumes in-12, les larcins de l'infortuné; ce personnage atrabilaire était Baillet, bibliothécaire de l'avocat-général Lamoignon et précepteur de ses enfants. Je me figure aisément que le jour qui vit paraître ce *factum* fut pour Ménage le plus douloureux de toute sa vie. Il ne perdit pas courage, cependant, et riposta par un gros in-4°, l'*Anti-Baillet*. Mais, malgré de rudes redressements, malgré une épigramme latine où Baillet est transformé en *Bojuletus*, c'est-à-dire portefaix, l'apologie est ordinairement embarrassée, et l'on s'aperçoit qu'au fond Ménage se sentait vaincu.

Un nommé Bernier, à Blois, écrivit aussi, sous le nom d'*Anti-Ménagiana*, une grossière invective. Pour cette fois, Ménage ne fit qu'en rire : *Homo levis armaturæ*, disait-il.

Il faut convenir que c'était prendre bien au sérieux des bagatelles innocentes après tout, et qui n'auraient pas mérité un châtiment en quatre volumes. Mais tel était l'esprit du temps : on y traitait les matières d'érudition avec beaucoup plus d'âpreté que de grâce. On disputait doctement et pesamment sur de petites choses. Une faute de langage, quelques propositions malsonnantes sur le chapitre des anciens étaient relevées presque à l'égal d'un délit.

Nous n'irons point cependant, à l'exemple de l'intraitable Baillet, dénoncer à l'indignation publique les stances érudites, les sonnets alambiqués de Ménage, en l'honneur de ses anciennes écolières. Ce n'était guère que jeu de société à la mode, et nous sommes à cet égard de l'avis de M. Walkenaer : « Il sem-

Digitized by Google

ble, dit le docte écrivain, si bien informé de l'esprit et des mœurs de cette partie du XVIIe siècle, il semble qu'on eût passé pour grossier, si, envers une femme jeune, jolie, spirituelle, on eût paru si peu faire attention à ses charmes, si peu apprécier son esprit, que de ne pas lui faire entendre un langage passionné et flatteur. »

Nous sommes toutefois obligé de confesser que l'excessive vanité de Ménage, sa complaisance extrême pour lui-même et pour les siens, devaient infailliblement lui attirer un grand nombre d'attaques. « En vous dédiant cette Histoire (de Sablé), dit-il à son frère, j'ose dire que vous n'êtes pas le plus mal partagé. Je suis auteur de plusieurs livres, mais je suis créateur de celui-ci. Je l'ai fait de rien, et, comme je l'ai dit dans une de mes épigrammes latines, j'ai fait de rien une grande histoire. »

Voilà bien de la fatuité, mais ce n'est pas tout. On lui reprochait de s'être fait graver par la main de Nanteuil, en tête de ses poésies, avec cette inscription : *Gilles Ménage, fils de Guillaume;* ce qui fit dire aussitôt qu'il avait expliqué une chose obscure par une plus obscure; *obscurum per obscurius.* Il avait soigneusement recueilli, en un volume magnifiquement imprimé à ses frais, sous le titre de *Liber adoptivus*, toutes les apologies, toutes les dédicaces, toutes les pièces en son honneur composées en France, en Hollande, en Allemagne; idée singulière qui a été reproduite, à l'exemple de Ménage, par un érudit célèbre, dont les lettres grecques déplorent la perte récente. Enfin, dans une églogue intitulée *Christine,* lui-même se faisait détourner en ces termes par le berger Daphnis du projet, un instant formé, de se fixer à la cour de Suède :

Quoi! tu quittes ces lieux, trop aimable berger,
Pour un climat affreux, pour un ciel étranger!
N'est-ce pas à ces lieux que tu dois la naissance
Et les brillants éclairs de ta vive éloquence?
N'est-ce pas de ces lieux, que tes sublimes vers
Ont porté ta louange à cent peuples divers?
On estime tes vers, on les chante, on les loue,
A l'égal des chansons du pasteur de Mantoue.
Ménalque parmi nous, parmi les étrangers,
Est l'arbitre aujourd'hui des plus doctes bergers.

Digitized by Google

De ces aimables lieux les nymphes, les bergères
Pour lui seul aujourd'hui cessent d'être légères, etc.

Je sais bien que Ménage, vertement relevé par Baillet sur ce point, alléguait qu'il ne se décernait ces louanges que pour fournir à sa modestie l'occasion de briller en les repoussant. Il essayait encore de se justifier en posant en principe que les poètes peuvent se louer, et en appuyant cette maxime de l'exemple d'Horace, de Virgile, de Pindare, d'Hésiode, de Théocrite. Mais on lui répondait, avec trop de raison, qu'il n'avait rien de commun ni avec Horace, ni avec Pindare. Aussi ne persuadait-il personne, et il faut convenir que cet épais nuage d'encens brûlé par Ménage en son propre honneur s'exhalait d'autant plus mal à propos, qu'il s'élevait une génération d'écrivains qui, nés avec infiniment plus d'esprit que les poètes en titre, devaient supporter d'autant plus impatiemment leur suprématie, que celle-ci était moins justifiée. Les plus redoutables étaient Boileau et Molière : le premier, récemment échappé de la poudre du greffe; le second, qui avait renoncé volontiers au métier de tapissier, pour les aventures de la vie de poète et de comédien. L'attaque fut d'abord dirigée contre Chapelain, qui était avec Ménage le ministre des grâces du roi, et avait fourni à Colbert la liste des gens de lettres dont les travaux méritaient des encouragements. Lui-même s'était porté pour une pension de 3,000 liv., *comme le plus grand poète françois qui eût jamais été, et du plus solide jugement;* Ménage, pour une pension de 2,000 liv., *comme excellent dans la critique des pièces.* Mais Boileau était omis, et Racine taxé à 800 fr. L'orage vint ensuite fondre sur Ménage, qui fournit au grand comique la fameuse scène des *Femmes savantes* copiée d'après nature sur une dispute semblable qui, selon l'opinion commune, s'était passée chez Mlle d'Orléans, selon l'abbé Jerailh chez Mme de Nemours, entre Ménage et l'abbé Cotin. Ce coup fut si sensible à ce dernier, qu'il n'osa plus reparaître dans le monde et finit par mourir de chagrin. Ménage, dont l'amour-propre était apparemment plus robuste, n'alla pas si loin. Comme il possédait au plus haut degré l'esprit du monde, il feignit d'abord de ne pas se reconnaître dans le personnage de Vadius, se montra depuis rempli d'égards pour Molière, et

Digitized by Google

finit même par se réconcilier entièrement avec lui et avec ses irascibles.

Boileau lui substitua alors, dans la deuxième satire, le nom de l'abbé de Pure, qu'il soupçonnait d'être l'auteur d'un libelle dirigé contre lui :

> Si je veux d'un galant dépeindre la figure,
> Ma plume pour rimer trouve l'abbé de Pure.

On lisait auparavant :

> Si je pense parler d'un galant de notre âge,
> Ma plume, pour rimer, rencontrera Ménage.

Ménage fit plus : il profita de la justesse des critiques de Molière. Lui-même rapporte en ces termes la première représentation des *Précieuses ridicules :* « J'étais à la première représentation, le 18 novembre 1659, des *Précieuses ridicules* de Molière, au Petit-Bourbon. Mme de Rambouillet y était, Mme de Grignan, tout l'hôtel de Rambouillet, M. Chapelain et plusieurs autres de nos connaissances. La pièce fut jouée avec applaudissement général, et j'en fus si satisfait en mon particulier, que je vis dès lors l'effet qu'elle allait produire. Au sortir de la comédie, prenant M. Chapelain par la main : Monsieur, lui dis-je, nous approuvions vous et moi toutes les sottises qui viennent d'être critiquées si finement et avec tant de bon sens. Mais, croyez-moi, il nous faudra brûler ce que nous avons adoré, et adorer ce que nous avons brûlé. »

Vadius serait-il par hasard le premier écrivain qui eût rendu justice à Molière? Soyons justes, et que le retentissement de ces attaques, où se mêlait peut-être un peu de jalousie, n'altère pas l'impartialité de notre jugement.

Pour apprécier équitablement Ménage, ne le séparons pas de son siècle, et disons que, s'il s'est exagéré quelquefois son propre mérite, cette illusion est bien excusable, car elle fut partagée par la plupart de ses contemporains; s'il se trompa, c'est avec tout le monde. Il fut comblé d'éloges, de distinctions de toute sorte, durant sa vie. Il entretenait une correspondance immense, chacun voulant avoir son avis et s'étayer de son opinion. Dans la

Digitized by Google

visite que fit la reine Christine à l'Académie, la première personne dont elle s'informa fut Ménage.

Voici en quels termes Guy Patin raconte cette visite à d'Ablancourt : « D'abord qu'elle fut entrée dans le lieu où on la devoit recevoir, elle s'approcha du feu et parla à M. le Chancelier assez bas. Puis elle demanda pourquoi M. Ménage n'étoit pas là, et, sur ce qu'on lui dit qu'il n'étoit pas de l'Académie, elle demanda pourquoi il n'en étoit pas. »

La reine de Suède avait en effet la plus haute opinion de Ménage; elle disait de lui et de Chapelain « qu'ils étoient destinés à réparer les torts faits aux lettres par les Goths et par les Vandales. » Elle lui offrit de passer en Suède, et Segrais, ami de Ménage, composa une ode exprès pour le féliciter et le presser de se rendre aux vœux de la reine; Ménage eut un instant l'idée d'accepter, mais il finit par se décider à ne pas quitter la France. A ces marques d'estime d'une grande reine, il faut joindre la haute opinion de Balzac qui lui dédiait son *Prince;* de Sarazin, qui lui adressait la *Pompe funèbre* de Voiture; de Costar, qui le citait dans sa *Défense de Voiture*, avec un bel éloge. La grande Mademoiselle n'écrivait pas une ligne sans la montrer à Ménage et à Segrais qui logeait chez elle. Mme de Lafayette, qui conserva toujours beaucoup d'amitié pour son ancien maître, lui soumettait ses ouvrages, et, quand elle voulut les faire paraître sans s'exposer aux inconvénients de la publicité, ils furent édités sous le nom de Ménage. « Il a été un temps, dit Pocquet de Livonnière (Eloge manuscrit), qu'on pouvait dire de lui qu'il était l'arbitre de l'élégance, et que rien ne passait pour agréable et pour délicat, que ce qui avait eu l'approbation de Ménage. »

Tant d'hommages flatteurs rendaient bien un peu d'orgueil pardonnable. Comment un savant de profession y aurait-il résisté, surtout s'il se piquait de poésie?

Ménage passait, avec Furetière, pour le premier homme de son siècle, pour tout ce qui tenait aux langues et à la grammaire. Comment, avec cette réputation méritée à plus d'un titre, ne fut-il pas de l'Académie? c'est ce qu'il s'agit d'expliquer.

En 1685, l'Académie était dans la disposition la plus favorable à l'égard de Ménage, et un grand nombre d'académiciens vinrent

Digitized by Google

lui offrir leurs suffrages, à condition qu'il consentirait à faire quelques démarches; on lui destinait la place de Cordemoy. Cependant une puissante intrigue fit préférer Bergeret, qui était premier commis de M. de Croissy, ministre d'Etat. « Toute la maison Colbert, dit Ménage, fit une affaire de conséquence de cette nomination. MM. de Seignelay, de Croissy, le coadjuteur de Rouen, le duc de Saint-Aignan, sollicitèrent en personne pour M. Bergeret, avec plusieurs dames de la cour. » Ménage fut vaincu. Peut-être l'Académie lui garda-t-elle rancune, en cette circonstance, de sa *Requête des Dictionnaires*, ouvrage de jeunesse qu'il avait composé sur le ton badin de quelques pièces de Voiture; voici à quelle occasion.

Le cardinal de Richelieu, en fondant l'Académie française, avait imposé à cette Compagnie de composer un dictionnaire, une grammaire, une rhétorique et une poétique. L'Académie se mit aussitôt à l'ouvrage; mais elle prenait son temps. Le public, de son côté, était dans la plus grande impatience de voir ce fameux dictionnaire que l'on prônait partout, et, comme il tardait bien à paraître, on l'appelait *le beau ténébreux*, en souvenir de l'Amadis de Gaule, alors à la mode : le dictionnaire de l'Académie ne fut, en effet, en état d'être publié qu'en 1676. Ménage s'unit aux railleurs en composant sa *Requête des Dictionnaires*, amusante satire, non sans verve et sans esprit, qui obtint le plus grand succès, mais nuisit peut-être à son auteur, quand il voulut faire partie des Quarante.

Le médecin Petit, érudit à la façon de Guy Patin, apprenant la nomination de Bergeret, envoya le lendemain à Ménage l'épigramme suivante :

Obtulerat vacuam facunda Academia sedem
  Menagio, tanti nomine nota viri.
Ille, ultro oblatum non dedignatus honorem,
  Ut certo in primis munere lætus erat;
Jam meritas turbæ grates de more parabat
  Dicere, Bergeretus cum, subito e latebris,
Proh pudor! erumpens, athletæ occurrere tanto
  Non dubitat, vacuum poscit et ipse locum.
Obstupuere omnes; facilem tamen impiger aulam
  Dum prensat, virtus victa favore fuit.

Digitized by Google

Tunc tota Aonidum multum indignante caterva,
Quidquid et heroum doctior orbis habet :
Definite irarum, bona numina, dixit Apollo :
Delphinem talem non patina ista capit.

La pointe de cette épigramme est de Plutarque, dans la Vie de Lucullus, où il est parlé d'un certain rhéteur nommé Amphicrate, qui s'était retiré à Séleucie sur le Tigre. Les habitants le prièrent d'y professer; mais sa vanité fit qu'il méprisa leurs prières, les payant de ce proverbe : οὐδὲ λεκάνη δελφῖνα χωρεῖ, « le plat ne peut pas tenir le dauphin; » voulant dire qu'il ne trouvait pas que Séleucie fût un théâtre assez illustre pour un si grand acteur. L'épigramme de Petit ne demeura pas sans réponse; on y fit dès le jour même celle-ci, qui me paraît très piquante :

Parva quidem solea est, minor et delphine : palatum
Hic tamen ad doctum non sapit, illa sapit.

Ménage se consola de n'être pas de l'Académie, dont il ne sollicita jamais les suffrages, en tenant tous les mercredis une réunion littéraire dans son appartement de la rue du Cloître-Notre-Dame, où il logea après avoir quitté la maison du cardinal de Retz : de là le nom de *Mercuriale* donné à cette réunion (*Mercurii dies*). A pédant, pédant et demi : la reine Christine lui écrivait : « La joviale (*Jovis dies*) et très humble servante de votre Mercuriale, » calembour que Ménage admirait, s'étonnant fort de le trouver dans la bouche d'une étrangère.

D'hebdomadaires ces réunions devinrent bientôt quotidiennes, ou, comme disait Ménage, *Cathémérines,* mot qu'il devait préférer, comme tiré du grec; on lit en effet dans l'épitaphe latine composée par François Perenon, avocat à Paris :

« Hebdomadariis primum postea quotidianis congressibus magna celebritate domi habitis etiam clarus. »

Les principaux gens de lettres, amis de Ménage, qui fréquentaient ces réunions, étaient Balzac, Vaugelas, Chapelain, Scudéry, Costar, Conrart, La Mesnardière, l'abbé de Montreuil, Marcépuy le jeune, l'abbé Bonnet, Godeau, Sarazin, Charlerat, Montplaisir, Saint-Pavin, Patin, Pellisson, Benserade.

Ménage était aussi lié d'amitié avec Perrault; mais il déclarait,

Digitized by Google

non sans jugement, ne pouvoir lui pardonner de préférer Mézerai à Thucydide. Nous citerons de lui un autre jugement littéraire bien remarquable pour l'histoire des mœurs. Il disait que, si les *Caractères* de La Bruyère avaient paru dans son temps, ce livre n'aurait pas eu le succès qu'il eut depuis ; « car, dit-il, il maltraite trop les femmes, qui de mon temps donnaient la renommée. »

Toujours soigneux de sa renommée, Ménage ne négligea rien pour obtenir jusqu'à huit éditions de ses poésies (*Poemata*), qu'il dédia au duc de Montausier ; il s'en vantait assez volontiers, ce qui lui valut, dans un moment d'humeur, ce couplet impromptu que lui décocha Linière :

Plutôt les timides poissons
Quitteront l'élément liquide,
Plutôt le bœuf d'un vol rapide
Passera les légers pinsons,
Plutôt on verra sans feuillage
Refleurir les champs et les bois,
Que de voir jusques à sept fois
Refleurir Monsieur Ménage.

Il avait une grande prédilection pour son *Histoire de Sablé*. On disait même alors, par forme de proverbe, de ceux qui ont quelque ouvrage favori : « Chacun a son Sablé dans la tête. »

Trois autres ouvrages de Ménage firent beaucoup de bruit : l'un, la *Métamorphose du Pédant parasite en perroquet ;* c'est une violente satire dirigée contre le fameux Montmaur, sous le pseudonyme de Marcus Licinius ; l'autre, la *Requête des Dictionnaires*, dont nous venons de parler ; le troisième, une élégie latine à la louange du cardinal Mazarin. La franchise des sentiments royalistes exprimés dans cette pièce se conciliait mal avec l'attachement de Ménage pour quelques-uns des principaux frondeurs, ou démontre qu'il savait distinguer l'amitié de la politique. On y lit ces vers, dont le Parlement s'offensa :

Egrederis, densa procerum comitante caterva,
Nosque tuis oculis æmula turba rapit.
Quid facerem ? Sequerer ? mihi nunc et pectus anhelum,
Infirmique pedes, invalidumque latus.

Digitized by Google

Et, verum ut fatear quod et ipse fatebere verum,
Haud decet ingenuos talis opella viros.
Sed neque amicitiæ sunt hæc certissima signa;
Et, puto, tam viles despicis ipse togas :
Qui modo te rerum dominum venerantur, adorant,
Hi sunt sæpe tuum qui petiere caput.

« Tu sors entouré d'une troupe nombreuse de grands. La foule jalouse me dérobe à ta vue. Que faire? Les suivre? ma poitrine est haletante, mes pieds infirmes, mes poumons affaiblis. Faut-il te dire la vérité, vérité que tu reconnaîtras toi-même : ce n'est pas le rôle qui convient à un homme de cœur. Ce ne sont point, d'ailleurs, les marques d'une amitié véritable; et, je n'en doute point, toi-même tu méprises ces toges avilies. Maître du royaume, ils te courtisent, ils te vénèrent aujourd'hui, eux qui, naguères, demandaient et redemandaient ta tête. »

Nous avons vu la reine Christine s'étonner de ne pas voir Ménage à l'Académie ; cet étonnement était fondé, eu égard aux titres nombreux de cet écrivain, incontestablement supérieurs à ceux de la plus grande partie des académiciens qui lui en refusèrent l'entrée.

Outre ses ouvrages originaux, Ménage publia successivement : 1° l'*Histoire des femmes philosophes,* pure et simple compilation tirée de Suidas, de Photius, etc., qu'il dédia à Anne Lefebvre, depuis Mme Dacier; 2° les *Poemata ;* 3° Annotations sur Diogène Laërce ; 4° Notes sur Malherbe ; 5° *Racines grecques;* 6° *Origine de la langue italienne ;* 7° *Dictionnaire étymologique de la langue française ;* 8° *Observations* sur la même langue, avec dédicace au chevalier de Méré. On a de lui plusieurs traductions, en vers grecs, de pièces de poésie française, entre autres la satire de Boileau sur les Embarras de Paris.

Il écrivit aussi en latin une Vie de son père, et fut l'éditeur des ouvrages suivants : *Elogia Julii Mazarini cardinalis,* recueil de pièces en l'honneur du cardinal; Œuvres de Sarazin, avec un discours préliminaire de Pellisson et une épître dédicatoire à Mlle de Scudéry. Il édita aussi les vers latins de Balzac.

Rien de plus riche et de mieux choisi que sa bibliothèque, qu'il mettait volontiers à la disposition de ses amis, avec cette

Digitized by Google

obligeance qui est un trait particulier de son caractère, et qui lui faisait dire un peu naïvement qu'il était si naturellement enclin à obliger, qu'il ne comprenait pas qu'il pût avoir tant d'ennemis. « J'ai eu entre les mains, dit M. Gilles, plusieurs ouvrages qui étaient sortis de sa bibliothèque, et sur lesquels était écrit, à l'instar de Jean Grollier à Lyon : *Gidii Menagii et amicorum.* »

Savoir ce que d'autres ont pensé est un mérite rare, sans doute, et à Dieu ne plaise qu'il soit rabaissé ici. Mais ce mérite même doit s'incliner devant le talent, bien autrement supérieur, d'enfanter soit ces œuvres puissantes qui transforment la pensée d'un siècle, éclairent la morale, font avancer la science et la civilisation, soit ces productions originales, pleines à la fois de sens, d'imagination et de grâce, créées en même temps pour le plaisir et pour l'utilité des hommes. La réputation de Ménage, si grande de son vivant, a dû nécessairement pâlir, offusquée par la renommée des Pascal, des Bossuet, des Corneille, par l'éclat de cette pléiade de grands hommes que la Providence fit briller sur le règne de Louis.

Mais, si le temps a altéré la réputation littéraire de Ménage, il n'a rien ôté aux qualités morales de l'homme, aux vertus privées qui rendirent respectable le citoyen. Je ne parle pas seulement de ce tact heureux, de ce haut savoir-vivre, par lesquels, malgré tant de grec et de grammaire, il sut tenir sa place dans ce monde de grands seigneurs et de femmes de qualité, et plaire à une société dénommée sans rivale pour la distinction et l'élégance. « Après tout, les liaisons de M. Ménage avec des dames de beaucoup d'esprit, dit Bayle, lui ont fait honneur dans le monde, et lui en feront à l'avenir; car il est si rare que tant d'érudition n'étouffe pas les talents qu'il faut avoir pour être d'une conversation polie et galante auprès des femmes de qualité, que c'est une espèce de prodige. » Je préfère insister sur la droiture, la discrétion, la sûreté de caractère qui le rendirent cher aux Guémené, aux Montausier, aux Bautru de Séran, aux Servien. Quand le cardinal de Retz, après sa fuite, éprouva le besoin de se justifier auprès du maréchal de La Meilleraye, qu'il compromettait gravement en lui manquant de parole, il écrivit, en expliquant sa conduite, à Mme de Sévigné, qu'il savait être en

Digitized by Google

relations avec le maréchal; mais, craignant que cette lettre ne fût interceptée, il l'adressa à Ménage, envers lequel il avait eu des torts, sûr que celui-ci était trop honnête homme pour ne pas lui être fidèle dans le malheur. Vers le même temps, Chapelain, quoique dépendant de tous côtés du ministère, osait écrire à Bordeaux à Mme de Longueville, sur une petite maladie qu'elle avait alors.

Confident littéraire de l'auteur de *Zaïde* et de *La princesse de Clèves,* Ménage voyait assidûment la maréchale de Clérembault, les duchesses de Montbazon et de Rohan, l'abbesse de Fontevrault, l'abbesse de Malnouë. Mais il était surtout dans l'intimité de Mme de Sévigné, des Lavardin, ses parents, et initié à toutes les affaires de sa famille. Rien de plus gracieusement affectueux que les expressions de l'aimable marquise pour caractériser l'estime qu'elle portait à son ancien précepteur : « Après tout, lui écrivait-elle, vous avez la gloire que j'aie été plus friande de votre cœur que de tous les autres; mais, quelque honte qu'il y ait pour moi au temps que j'ai mis à l'acquérir, j'en suis toute consolée quand je songe à ce qu'il vaut. »

Ainsi, pour n'être pas au premier rang, Ménage n'en garde pas moins sa figure à part, dans cette longue galerie de personnages illustres qui fait l'ornement du XVIIe siècle, et cette figure n'est dépourvue ni de distinction ni de noblesse.

A la droiture, au calme, à la dignité de cette vie, je reconnais l'influence de la famille, la trace des salutaires exemples, la forte discipline qui régla la conduite et les actes de Guillaume Ménage et de Pierre Ayrault : mâles caractères, figures antiques, dont on s'étonne de ne pas rencontrer les images dans la ville qui fut leur patrie; espèce de Catons bourgeois, non certes dépourvus de grandeur morale, et bien dignes d'être proposés comme imitation à la mollesse de notre siècle, pour la rigidité de leurs mœurs et l'imposante gravité de leur vie, admirables surtout par leur zèle du bien public, par la fermeté clairvoyante qui, dans les troubles de la minorité de Louis XIV, les maintint toujours attachés à la cause de la nation, représentée par la couronne; enfin, par cet amour des lois et par ce courage civil qu'à l'exemple des Harlay, des Loysel, des Molé, leurs amis et leurs modèles, ils

Digitized by Google

avaient puisé dans une culture littéraire profonde et dans leurs fortes études de jurisprudence et de droit.

L'histoire dit avec quel courage intrépide Pierre Ayrault, supérieur aux passions de son temps, poursuivit envers et contre tous, envers même son propre frère, l'exécution des lois. Aussi les Angevins l'avaient-ils surnommé le *sévère, l'écueil des coupables,* « à cause de la sévérité empreinte sur son front, et de ses mœurs toutes catoniennes. » Quant à Guillaume Ménage, deux mots suffisent à son éloge : le spectacle de la révolte et de l'iniquité triomphante abrégea sa vie. « L'armée de Condé, raconte son fils, sous les ordres d'Urbain de Brézé, son beau-père, mettoit au pillage la ville d'Angers. Quoique mon père n'eût point de soldats dans sa maison, ni ne fournît rien à leur entretien, en qualité d'avocat du roi, cependant, bon et généreux comme il étoit, n'estimant pas que rien lui fût étranger de ce qui tenoit à l'humanité, il tomba dans une mélancolie dont il ne voulut pas être distrait. Il ressentoit d'ailleurs un violent chagrin de n'avoir pu venir au secours d'Urbain Grandier, dans le procès inique qui fit périr cet infortuné par le supplice du feu. » Touchante douleur ! Regrets généreux ! Qu'il est noble le zèle de ces courageux magistrats, qui, dans ces temps malheureux où la statue de la justice était couverte d'un voile de deuil, luttaient seuls avec tant d'intrépidité pour la cause abandonnée de la loi !

Ménage mourut à Paris le 15 août 1692, à l'âge de soixante et dix-neuf ans. Les bénéfices dont il était pourvu l'obligèrent sans doute à garder le célibat. Son frère eut une fille, qui, s'étant mariée sans laisser de postérité, vit s'éteindre en elle une des familles qui ont le plus honoré la ville d'Angers, la magistrature et l'érudition française.

EUGÈNE BARET,

Professeur à la Faculté des lettres de Clermont.

Digitized by Google

REGISTRE

DU

SIÉGE PRÉSIDIAL D'ANGERS

(1649-1782) (1)

Du vendredi 16 *juillet* 1649. — M. le lieutenant-général a fait rapport à la chambre des lettres de conseiller en ce siége de M. Claude Hunault, pourveu de l'office de deffunct M. Marc Landevy, ensemble de l'arrest de sa réception audit office (2). L'affaire mise en délibération, a esté conclu que lesdites lettres et arrest seront leus en l'audience, et qu'il sera installé. Et à l'instant ledit sieur Hunault mandé a pris place après tous Messieurs. Les lettres et arrest ont esté leus le mesme jour à l'audience, lui présent, au parquet des gens du roy; et après la lecture, il a monté au siége et pris la dernière place.

Du dimanche 8 *août* 1649. — Messire Jean-François de Gondy, archevesque de Paris et abbé de Saint-Aubin de cette ville, estant arrivé en ladite abbaye, Messieurs de cette compagnie sont allez en corps le saluer, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur archevesque estoit lors au lit et a remercié Messieurs; après quoy ils se sont retirez.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 238. — L'abondance des matériaux nous a forcé d'interrompre pendant longtemps la publication de ce curieux document. En la reprenant aujourd'hui, nous promettons à nos lecteurs de la poursuivre désormais, sinon de livraison en livraison, du moins à des intervalles rapprochés.

(2) La date de cet arrêt n'est point indiquée.

Digitized by Google

Du jeudy 19 *août* 1649. — Monsieur le duc de Retz, l'aisné, estant arrivé en cette ville, Messieurs de cette compagnie sont allez en corps le saluer en l'abbaye de Saint-Aubin, où il estoit logé, M. le premier président portant la parole. Ledict seigneur a remercié Messieurs et les a reconduits en sortant hors la porte de la cour.

Du lundi 19 *septembre* 1649. — Monsieur de Chizay-Bitault, conseiller au parlement de Paris en la huitiesme chambre des enquestes estant arrivé en ceste ville, Messieurs sont allez en corps le saluer au logis de M. François Eveillard, président de la prévosté, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur de Chizay a remercié Messieurs et les a conduits hors la dernière porte de la cour. On a rendu cette civilité audit sieur de Chizay à cause de l'affection qu'il a témoignée à cette compagnie.

Du. . . . — Sur l'advis donné à Messieurs de cette compagnie que le roy a pourveu messire Henri Chabot, duc de Rohan, du gouvernement de cette ville et province d'Anjou, par la démission de M. le maréchal de Brezé, a esté arresté que la compagnie escrira à mondict sieur duc de Rohan pour lui tesmoigner son ressentiment (*sic*) pour la provision de cette charge et luy faire offre de son très humble service. Monsieur le premier président a esté prié de dresser la lettre, laquelle a esté leue le lendemain à la chambre et signée du greffier.

Du. . . . . — Monsieur le premier président a apporté à la chambre deux lettres adressantes à cette compagnie, de la part de M. le duc de Rohan, la première datée du..., et l'autre du... par laquelle il remercie la compagnie de la lettre qu'elle luy avoit escrite. Et ledit sieur président a dit avoir receu la première lettre dès le commencement du mois d'octobre, par laquelle ledict seigneur duc de Rohan donne advis à cette compagnie de la nomination que le roy a faicte de sa personne au gouvernement d'Anjou, et l'asseure de sa bienveillance.

Du. . . . . — M. de la Faultrière-Davy, conseiller au parlement de Paris, en la cinquiesme chambre des enquestes, estant arrivé en cette ville, M. le premier président et trois de Messieurs sont allez au logis de M. François Eveillard, président de la prévosté, pour saluer ledict sieur de la Faultrière, à cause de l'af-

Digitized by Google

fection qu'il a tesmoignée à cette compagnie, et ne l'ayant trouvé audict logis, se sont retirez.

Du samedy 13 *novembre* 1649. — M. René Coyscault, advocat à ce siége, et grand bedeau et député de l'Université de cette ville, est venu en la chambre du conseil, pour inviter la compagnie d'assister à l'ouverture de ladite Université, assignée au mardy ensuivant. M. le lieutenant-général luy a répondu et asseuré que la compagnie y assisteroit.

Du mardi 16 *novembre* 1649. — MM. de cette compagnie sont allez à l'Université de ceste ville, avec leurs bonnets, à l'ouverture qui a esté faite par M. Jean Erreau, l'un des docteurs régents en droict, en la manière accoutumée ; et après la harangue, Messieurs se sont retirez.

Du vendredi 26 *novembre* 1649. — M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de provision du gouvernement de cette ville et province d'Anjou, en faveur de M. le duc de Rohan, en date du 20 septembre dernier, et de l'arrest de vérification desdites lettres de nos seigneurs de la Cour du parlement, du 16 du présent mois. A esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiés en l'audience et registrés au greffe.

Du samedi 27 *novembre* 1649. — Suivant l'arresté du jour précédent, les lettres du gouvernement de l'Anjou, en faveur de M. le duc de Rohan, et l'arrest de vérification d'icelles ont esté publiés en l'audience, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées sur les conclusions de M. Dumesnil, ancien advocat du roy, M. le lieutenant-général président, présent le sieur Martin, gentilhomme de M. le duc de Rohan, qui a pris place au parquet des gens du roy, et lequel a visité tous Messieurs, avant ladite publication.

Du jeudi 2 *décembre* 1649. — A esté arresté que la compagnie escrira à M le duc de Rohan, au sujet de l'enregistrement de ses lettres, pour luy renouveler les offres de service, et M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, laquelle a esté leue à la chambre le lendemain, et signée du greffier.

Du vendredi 3 *décembre* 1649. — Sur la proposition faite par M. le premier président, que MM. les maire et eschevins prioient cette compagnie de députer un ou deux officiers d'icelle pour

Digitized by Google

assister à l'assemblée générale qui se doibt tenir au Corps de ville le mesme jour, MM. Martineau et Cupif, conseillers, ont esté désignés pour se trouver à ladite assemblée, lesquels ont fait rapport de ce qui s'y est passé.

Du mercredi 8 *décembre* 1649. — M. Rancher, conseiller au parlement de Paris, en la Grande chambre, estant arrivé en cette ville, MM. de cette compagnie sont allez en corps pour le saluer, et ne l'ayant trouvé en son logement se sont retirez.

Du jeudi 9 *décembre* 1649. — M. Antoine Tonduty et M. François de Roye, aspirants aux chaires de la régence des droicts vacantes en l'Université d'Angers, sont venus en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à leurs leçons probatoires, et, estant debout derrière le bureau, ont faict leur compliment en latin, l'un après l'autre. M. le premier président leur a répondu aussi en latin, et lesdits sieurs Tonduty et de Roye se sont retirez.

Du mardi de relevée, 14 *décembre* 1649. — M. François de Roye et M. Antoine Tonduty, aspirants aux chaires vacantes de l'Université, ont fait l'ouverture de leurs leçons probatoires dans les escholes ordinaires de droit, l'un après l'autre. MM. de cette compagnie y ont assisté en corps, avec leurs bonnets, suivant la coutume.

Du vendredy 17 *décembre* 1649. — M. le premier président a apporté à la chambre une lettre de M. le duc de Rohan adressante à cette compagnie, escripte à Paris le 11 du même mois, par laquelle ledit seigneur duc de Rohan remercie la compagnie de la lettre qu'elle luy avoit escripte touchant l'enregistrement de ses lettres du gouvernement d'Anjou, et l'assure de sa bienveillance.

Du vendredi 7 *janvier* 1650. — M. Nicolas Banchereau et M. Jean Broë, aspirants aux chaires de la régence des droits vacantes en l'Université d'Angers, sont venus en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à leurs leçons probatoires, et ont fait leur compliment en latin, estant debout derrière le bureau. M. le premier président leur a répondu aussy en latin, et lesdits sieurs Banchereau et Broë se sont retirez.

Du mardi de relevée, 11 *janvier* 1650. — Lesdits sieurs Jean

Digitized by Google

Broë et Nicolas Banchereau ont fait l'ouverture de leurs leçons probatoires, l'un après l'autre, dans les escholes ordinaires de droit. MM. de cette compagnie y ont assisté avec leurs bonnets, suivant la coutume.

Du mardi 8 *febvrier* 1650. — Sur ce qui a esté représenté par M. Reulier, conseiller à ce siége et premier eschevin que l'assemblée générale se doibt tenir ce jour en l'hostel-de-ville, et que MM. du corps de ville prient cette compagnie de députer un ou deux officiers pour y assister, ont esté députés MM. Gohin et du Tremblier pour assister à ladite assemblée, lesquels le lendemain ont fait rapport de ce qui s'y est passé.

Du samedi 12 *febvrier* 1650. — M. le lieutenant-général a apporté à la chambre une déclaration du roy donnée à Paris le premier febvrier présent mois, par laquelle il déclare criminels de lèze-majesté le duc de Bouillon, les mareschaux de Brezé et de Turenne et le prince de Marsillac, à faulte qu'ils feront de se rendre à la suitte de la cour, quinzaine après la publication de ladite déclaration, au pied de laquelle est l'arrêt de vérification du parlement, du 5 de ce mesme mois. Lecture faite de ladite déclaration, et l'affaire mise en délibération, a esté arresté qu'elle sera publiée ce jour à l'audience, ce qui a été exécuté.

Du mardi 8 *mars* 1650. — Sur l'advis donné à MM. de la compagnie qu'il a pleu au roy remettre les sceaux entre les mains de M. le mareschal de Chasteauneuf, a esté résolu que cette compagnie escrira audit seigneur, garde des sceaux, pour lui tesmoigner la joie qu'elle reçoit de cette promotion, et l'asseurer de ses respects. Et M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, laquelle a esté leue en la chambre le lendemain, et signée du greffier

Du jeudi 10 *mars* 1650. — M. le lieutenant-général a fait rapport en la chambre des lettres du substitut du procureur du roy à ce siége, de M. Jacques Hamelin pourveu par le décès de M. Yves Hamelin, son père, ensemble de l'information de sa vie et mœurs, religion catholique, apostolique et romaine. L'affaire mise en délibération, a esté conclud que ledit Hamelin sera receu sans examen. En l'instant, il a esté mandé en ladite chambre et a presté le serment accoustumé.

Digitized by Google

Du samedi 12 *mars* 1650. — Ce jour, les lettres de substitut du procureur du roy à ce siége, de M. Jacques Hamelin, ont esté publiées en l'audience, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe de ce siége, sur les conclusions de M. Dumesnil. Et ledit Hamelin a pris sa place sur le banc des anciens advocats, proche les greffiers.

Du mercredi 23 *mars* 1650. — Sur ce qui a esté représenté par M. le premier président, que MM. les maire et eschevins prioient cette compagnie de députer un ou deux officiers d'icelle pour assister ce mesme jour à l'assemblée générale du corps de ville, ont esté députés MM. Brecheu et Cupif pour se trouver à ladite assemblée, lesquels le lendemain ont fait rapport de ce qui s'est passé en ladite assemblée.

Du mardi 29 *mars* 1650. — Sur ce qui a esté représenté que Monseigneur le duc de Rohan, gouverneur de cette province, fait ce jourd'hui son entrée en cette ville avec cérémonie, a esté arresté que MM. de cette compagnie iront en corps, avec leurs chapeaux, saluer ledit seigneur duc, au logis Barrault qui luy est préparé, et feront aussi compliment à Madame la duchesse.

A la relevée du mesme jour, MM. se sont trouvez en la boutique du sieur Allard, droguiste, à la porte Girard, pour voir toute la cérémonie de l'entrée, et pendant que M. le duc a esté dans l'église de Saint-Maurice, MM. sont allez au logis Barrault, quatre huissiers audienciers marchant devant, et ont attendu ledit seigneur duc dans la salle, lequel estant arrivé audit logis et entré dans sa chambre, MM. sont allez le saluer, M. le premier président portant la parole. Il a remercié MM. et s'est retiré dans la salle. Ensuite Madame a entré dans la mesme chambre où MM. l'ont aussi saluée, ledit premier président portant la parole. Elle les a remerciez et les a conduicts près la porte de sa chambre, d'où estant sortis, M. le duc qui les attendoit dans la salle les a conduicts jusques au haut du degré ; et MM. se sont retirez.

Du mercredi 6 *avril* 1650. — M. le premier président a apporté en la chambre une lettre de M. de Chasteauneuf, garde des sceaux de France, escripte à Paris le 30 mars dernier, dont l'intitulé est *à MM. les présidents, lieutenants et conseillers au siége présidial d'Angers*, par laquelle ledit sieur garde des

Digitized by Google

sceaux remercie cette compagnie de la lettre qu'elle lui a escripte et l'asseure de sa protection.

Du mardi 26 *avril* 1650. — M. Anthoyne Tonduty, l'un des contendants aux chaires vacantes de l'Université, est venu en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à ses disputes le lendemain. Il a faict son compliment en latin, estant debout derrière le bureau, la teste couverte. M. le premier président luy a respondu aussi en latin et ledit Tonduty s'est retiré.

Du mercredi 27 *avril* 1650. — MM. de cette compagnie sont allés en corps aux escholes de droict, et ont pris leurs bonnets à l'entrée, et ont pris leur place ordinaire, et ont assisté aux disputes dudit M. Anthoine Tonduty, et ont fait le mesme à la relevée dudict jour, et le jeudy au matin et à la relevée.

Du lundi 2 *mai* 1650. — M. Françoys de Roye, l'un des contendants aux chaires vacantes en l'Université de cette ville, est venu en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à ses disputes les 4 et 5 de ce mois. Il a faict son compliment en latin, estant debout derrière le bureau, la teste couverte. M. le premier président luy a respondu aussi en latin, et ledit sieur de Roye s'est retiré.

Du mercredy 4 *mai* 1650. — MM. de cette compagnie sont allés en corps aux escholes de droict, et ayant pris leurs bonnets à l'entrée, se sont assis en leurs places ordinaires et ont assisté aux disputes dudit M. François de Roye, et ont fait le mesme à la relevée dudit jour, et le lendemain au matin et à la relevée.

Du mardi 10 *mai* 1650. — M. Jean Broë, l'un des contendants aux chaires de droit vacantes en l'Université d'Angers, est venu en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à ses disputes les 11 et 12 de ce mois. Il a faict son compliment en latin, estant debout et couvert, derrière le bureau. M. le premier président luy a respondu aussi en latin, et ledit sieur Broë s'est retiré.

Du mercredi 11 *mai* 1650. — MM. de cette compagnie sont allés en corps aux escholes de droict et ont assisté avec leurs bonnets aux disputes dudit M. Jean Broë, en la manière accoustumée, et ont faict le mesme à la relevée dudit jour et le jeudy au matin et à la relevée.

Digitized by Google

Du mardi 17 *mai* 1650. — M. Nicolas Banchereau, l'un des contendants aux chaires de droict vacantes en l'Université d'Angers, est venu en la chambre du conseil pour inviter la compagnie d'assister à ses disputes les 20 et 21 de ce mois. Il a faict son compliment en latin, estant debout et couvert derrière le bureau. M. le premier président luy a respondu aussi en latin, et ledit Banchereau s'est retiré.

Du vendredi 20 *mai* 1650. — MM. de cette compagnie sont allés en corps aux escholes de droict et ont assisté, avec leurs bonnets, aux disputes dudit M. Nicolas Banchereau en la manière accoustumée, et ont faict le mesme à la relevée dudit jour et le samedy au matin et à la relevée.

Du vendredi 27 *mai* 1650. — M. le premier président a apporté en la chambre une lettre de M. le marquis de Sainte-Suzanne adressante à cette compagnie, par laquelle ledit sieur marquis donne advis à MM. de la compagnie qu'il a esté pourveu par le roy de la charge de lieutenant du roy en cette province d'Anjou, et l'asseure de ses services. L'affaire mise en délibération, a esté conclud que cette compagnie fera response audict sieur marquis de Sainte-Suzanne, pour le remercier de sa civilité et l'asseurer de ses respects. M. le président a esté prié de dresser ladite lettre, laquelle a esté leue le lendemain en la chambre et signée par le greffier.

Du samedi 28 *mai* 1650. — M. le lieutenant-général a apporté en la chambre du conseil une déclaration du roy, par laquelle il déclare la duchesse de Longueville, le duc de Bouillon, le maréchal de Turenne, le prince de Marsillac et complices, criminels de lèze-majesté ; au bas de laquelle est l'arrest de vérification de la cour du 16 de ce mois. L'affaire mise en délibération, a esté arresté que ladite déclaration et l'arrest de vérification seront publiés ce jour à l'audience, ce qui a esté faict.

Du mardy 31 *may* 1650. — MM. de ceste compagnie estant assemblez en la chambre du conseil pour entendre le rapport de MM. Ménage, lieutenant-particulier, et Lemarié, conseiller, sur quelque différend arrivé entre eux, le jour d'hier, à la barre du Palais, touchant les affaires de cette ville, auroit été frappé à la porte de ladite chambre, laquelle estant ouverte par l'un de

Digitized by Google

MM. qui auroit dit que c'estoit les sieurs Sicault, lieutenant au siége de la prévosté de cette ville, et Eslier, conseiller audit siége, qui demandoient à entrer en cette compagnie, pour affaire de conséquence; auroit esté arresté qu'ils entreroient, et leur ayant esté donné place au bureau, le sieur Sicault auroit dit qu'ils estoient députés de leur compagnie pour asseurer celle-cy de leurs respects, et la convier d'apporter tout le soin pour le repos et la tranquillité publique, contre les factions de certains esprits brouillons qui journellement font des assemblées illicites en cette ville, ce qui va contre le service du roy et l'autorité de ses magistrats, asseurant qu'ils seront toujours unis avec cette compagnie pour travailler au repos public; de quoy ils ont été remerciés par M. le premier président, et conduits par deux de MM. les conseillers jusques au bout de la galerie.

Et une heure après, le sieur Serezin, président de l'Election, et Bault, esleu, auroient aussi demandé à entrer; et ayant pris place au bureau, ledit sieur Serezin auroit pareillement asseuré ceste compagnie de la part des sieurs officiers de l'Election de tout ce qu'ils pouvoient pour faire obéyr le roy et maintenir l'authorité des magistrats; de quoy ils ont été pareillement remerciés par le sieur Lanier, premier président, et remenez par deux de MM. les conseillers jusques au bout de la galerie.

Le mesme jour, descendant en la chambre du conseil, nous aurions rencontré dans le degré le sieur de la Tranchardière-Liger, lieutenant de la juridiction des eaux et forests, qui nous auroit dit venir en nostre compagnie faire les mesmes offres que les autres compagnies, de quoy il auroit esté pareillement remercié.

A la relevée du mesme jour, estant assemblés en la chambre du conseil, MM. Audouin, sieur de la Blanchardière, conseiller au présidial et maire de cette ville, Avril et Bourceau, conseillers de l'hostel de cette dite ville, seroient entrez et ayant pris place du costé de M. le doyen, ledit sieur Audouin a asseuré cette compagnie de la part du Corps de ville, de la soubmission et respect à ses ordres, et qu'il seroit toujours ung avec cette compagnie pour le maintien de l'autorité royale et des magistrats; de quoy M. Lanier, premier président, les a remerciés, et

Digitized by Google

ont esté conduits par deux de MM. les conseillers jusques au bout de la galerie.

Du premier jour de juin 1650. — Le mercredi matin, premier jour de juin, le sieur de la Lorie Pelletier, prévost des mareschaux, est entré en cette compagnie, qui a dit qu'il en estoit venu recevoir les ordres, estant prêt de les exécuter pour la tranquillité publique, et pour empescher que les factions de quelques personnes mal intentionnées ne fissent préjudice au service du roy; dont il a esté remercié par M. le premier président.

Du. . . . . jour de juin 1650 — M. le président de Saint-Lambert a apporté en cette compagnie une lettre de cachet du roy, laquelle il a dit luy avoir esté mise entre mains par les sieurs maire et eschevins, laquelle ayant esté ouverte, on auroit veu comme Sa Majesté étoit informée des désordres de cette ville et du soing que cette compagnie avoit apporté à les apaiser, et qu'elle lui enjoignoit de faire informer incessamment contre certains particuliers qui, au préjudice des officiers et magistrats populaires, prenaient la qualité de procureurs-généraux de la ville. A esté arresté que cette lettre seroit enregistrée sur le Livre des conclusions de la chambre, et que deux de MM. les conseillers iroient dans les autres compagnies pour leur en donner lecture, pour recognoissance de la part qu'elles ont témoigné prendre aux intérêts publics et à ceux de cette compagnie, ce qui a esté exécuté par MM. Gourreau et Poullain, conseillers, lesquels ont rapporté avoir esté receus fort civilement, et pris séance honorable.

Du 16e *jour de juin* 1650. — MM. de cette compagnie ont assisté à la procession du Saint-Sacrement en la manière accoustumée, en laquelle M. Brecheu, conseiller, qui se trouva pour lors plus ancien des actuels, précéda M. Le Gaufre, honoraire, quoique plus ancien que ledit sieur Brecheu.

Du mesme jour. — Au retour de la procession, MM. ayant advis que M. le duc de Brissac estoit dans cette ville sont allez le salluer en corps en la maison du sieur Lefebvre, chanoine, Monsieur le premier président portant la parole. Ledit seigneur les a conduicts jusques à la dernière porte de sa maison.

Du 9 *septembre* 1650. — M. le duc de Rohan estant arrivé en cette ville, MM. sont allez en corps le saluer, M. Lanier, premier

Digitized by Google

président, portant la parole. Ledit seigneur les a remerciés et conduits jusques à la porte de la chambre de Madame la duchesse où ils ont entré et salué ladite dame, laquelle les a remerciés et conduits jusques à la porte de sa chambre, et MM. se sont retirés.

Du jeudi 22 *septembre* 1650. — M. Loys Goderon, conseiller clerc à ce siége, estant décédé le mardi 20 du mesme mois, et la compagnie n'ayant pas été invitée à la chambre d'assister à ses funérailles, à raison des fêtes, M. le premier président ayant esté prié par les héritiers dudit sieur Goderon, a envoyé un huissier dans les maisons de tous Messieurs, pour les inviter. Et ledit jour 22, MM. sont allés en corps au logis dudit sieur, et ont assisté au convoy, avec leurs bonnets, et ont suivy immédiatement les héritiers en la manière accoustumée.

Du jeudi 10 *novembre* 1650. — MM. sont allez en corps aux escholles de droit et ont assisté, avec leurs bonnets, à l'ouverture desdittes escholles qui a esté faite par M. Anthoine Tonduty, l'un des docteurs-régents en droit, en la manière accoustumée.

Du dimanche 13 *novembre* 1650. — M. de Chizay-Bitault, conseiller au parlement de Paris, estant arrivé en cette ville, MM. sont allez en corps le salluer au logis de M. Eveillard, président de la prévosté, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur les a remerciés et conduicts jusques à la porte de la rue.

Du lundi 14 *novembre* 1650. — M. de la Faultrière-Davy, conseiller au parlement de Paris, estant arrivé en cette ville, MM. sont allez en corps le salluer, au logis dudit sieur Eveillard, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur les a remerciés et conduits jusques à la dernière porte.

Du mardi 15 *novembre* 1650. — Messire Henri Arnault, évesque d'Angers, étant arrivé en cette ville, MM. sont allés en corps le salluer au palais épiscopal, M. le premier président portant la parole. Ledit seigneur les a receus dans sa chambre, les a remerciés, et en sortant pour les conduire, il a laissé passer M. le président et M. le lieutenant-général, et a sorti à costé de M. le lieutenant-criminel, et ensuite tous Messieurs. Il les a conduits jusqu'à la dernière porte, et MM. se sont retirés.

Du mercredi 16 *novembre* 1650. — MM. sont allés en corps

Digitized by Google

au palais épiscopal et ont assisté à la procession qui a esté faite pour l'entrée de M. l'évesque en l'église cathédrale, les huissiers-audienciers marchant devant eux, et immédiatement après ledit seigneur évesque, et ont pris leur place en l'église de Saint-Maurice, entre le grand autel et le chœur, du costé de l'Epître, et ont assisté à la grande messe en la manière accoustumée. Ils n'ont point pris leurs bonnets à cause de la pluie, et après la messe, MM. se sont retirés.

Du mercredi 7 *décembre* 1650. — Sur l'advis donné à MM. de la compagnie que M. Fouquet, cy-devant maistre des requestes, a esté pourveu par le roy de la charge de son procureur-général au parlement de Paris, a esté arresté que cette compagnie écrira audit sieur Fouquet au sujet de la provision de cette charge, pour l'asseurer de ses respects, et M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, laquelle a esté leue en la chambre et signée du greffier.

Du vendredi 23 *décembre* 1650. — M. Lanier, premier président, a apporté un pacquet à la chambre dont l'adresse est *à MM. les officiers de la sénéchaussée et siége présidial d'Angers*, dans lequel on a trouvé une lettre que MM. les officiers du siége présidial de Lyon ont escripte à cette compagnie, au sujet des entreprises faites sur leur juridiction par le sieur de Vilneuve, président de la Cour des monnoies, ladite lettre datée du 29 novembre 1650, et soubscripte *vos très humbles et très obéissants serviteurs et confrères les officiers de la sénéchaussée et siége présidial de Lyon,* et signée du greffier. Plus, on a trouvé dans ledit pacquet copie des provision, réception et commission dudit Vilneuve et de deux arrests de la cour du parlement de Paris du mois d'aoust dernier, donnés contre ledit de Vilneuve. L'affaire mise en délibération, a esté conclu que cette compagnie fera response à MM. du présidial de Lyon pour les asseurer de son service en tout ce qui regardera leur intérest. M. le premier président a esté prié de dresser la lettre, laquelle a esté leue le lendemain à la chambre et signée du greffier.

Du mercredi 28 *décembre* 1650. — M. l'évesque d'Angers et M. le duc de Rohan ayant receu l'ordre pour faire chanter le *Te Deum,* pour la victoire remportée sur les Espagnols le 15 dé-

Digitized by Google

cembre, près Réthel, M. Brecheu, chanoine de l'église d'Angers, député du chapitre, est allé chez M. le premier président pour l'inviter d'assister au *Te Deum* et d'assembler la compagnie pour cet effet, la semonce ne pouvant estre faite au Palais, à cause des festes. M. le duc de Rohan a aussi faict savoir la volonté du roy sur ce subject à M. le premier président.

Sur les deux heures après midy, MM. sont allez chez M. le duc de Rohan et l'ont accompagné jusques à Saint-Maurice, M. le président marchant à son costé. MM. ont pris leurs bonnets à la porte de l'église, et ont pris place sur les bancs préparés devant le grand autel, au costé de l'Epître, suivant la coustume. M. le duc de Rohan a pris sa place dans une chaise entre MM. de la compagnie et les officiers du Corps de ville. Après le *Te Deum*, MM. ont quitté leurs bonnets à la porte de l'église et sont venus avec M. le duc de Rohan, en mesme ordre, en la place des Halles où ledit sieur duc a allumé le feu de joye, avec MM. les chefs de cette compagnie et les maire et les eschevins. Après, MM. se sont retirés.

Du mercredi 11 *janvier* 1651. — M. le premier président a apporté à la Chambre une lettre de M. le procureur-général du parlement, qu'il escrit à cette compagnie pour response à celle que la compagnie luy avoit escripte ; par laquelle lettre, il asseure cette compagnie, et en général et en particulier, de sa protection.

Du lundi 23 *janvier* 1651. — M. Audouyn, conseiller à ce siége et maire, a représenté qu'il se tiendra une assemblée générale en l'Hôtel-de-Ville, à la relevée de ce jour, et a prié la compagnie de députer pour ladite assemblée. Ont esté députés MM. Brecheu et Gohin, conseillers, pour assister à ladite assemblée, lesquels ont fait rapport le lendemain de ce qui s'est passé à l'Hostel-de-Ville.

Du dimanche 2 *avril* 1651. — M. le duc de Rohan estant de retour de Paris, MM. de cette compagnie sont allés le saluer en son logis, après la procession générale, M. le premier président portant la parole.

Du vendredi 5 *mai* 1651. — M. Michel Bruneau, advocat à ce siége, ayant esté esleu maire de cette ville le premier mai, est

Digitized by Google

venu en la chambre du conseil avec sa robe et chapeau, le 5 mai. Il a pris place du costé de M. le doyen, après le dernier de MM., et les eschevins après luy. Il a faict son compliment assis et couvert. M. le premier président luy a respondu, et lesdits sieurs maire et eschevins se sont retirés, et deux de MM. les ont conduicts jusques à la porte de la galerie.

Du samedi 6 *mai* 1651. — M. Michel Bruneau, advocat à ce siége, et maire de la ville, est venu en l'audience pour prester le serment. Il a pris place au parquet des gens du roy, et les eschevins sur les bancs des parties. Il a presté le serment suivant les conclusions de M. Dumesnil, advocat du roy, M. le lieutenant-général présidant, et ensuite lesdits sieurs maire et eschevins se sont retirés.

Du lundi 6 *novembre* 1851. — M. Jacques Pouriats, advocat à ce siége, procureur de la Nation d'Anjou, est venu en la chambre du conseil, pour inviter la compagnie d'assister à l'ouverture de l'Université, au lendemain, et a parlé descouvert et debout, derrière le bureau.

Le mesme jour, Madame la duchesse de Rohan estant arrivée en cette ville, quatre de MM. sont allés la saluer, de la part de la compagnie, M. le premier président portant la parole.

Du mardy 7 *novembre* 1651. — MM. sont allez en corps aux escholles de droict, et ont assisté, avec leurs bonnets, à l'ouverture de l'Université qui a esté faite par M. Jean Bruneau, l'un des docteurs régents en droict.

Du mercredi 8 *novembre* 1651. — M. le lieutenant-général a apporté à la chambre une lettre de M. le marquis de Sainte-Suzanne, lieutenant du roi en cette province, qu'il escript à cette compagnie, au subject des affaires présentes, et pour lui donner avis de ce qui se passe en la province, laquelle lettre ayant esté leue, a esté arresté qu'on fera présentement response à ladite lettre, ce qui a esté fait.

Du mardi 14 *novembre* 1651. — Sur ce que M. le premier président a remontré que M. le maire prioit cette compagnie de députer pour l'assemblée générale qui se doibt tenir ce jour en l'Hostel-de-Ville, ont esté députés MM. de Vernussac, Lanier et

Digitized by Google

de Changé-Gaultier, conseillers, lesquels le lendemain ont fait rapport de ce qui s'est passé en ladite assemblée.

Du samedi de relevée 18 *novembre* 1651. — MM. estant assemblés en la chambre à l'issue de l'audience, MM. Guérin et Bruslé, chanoines de l'église d'Angers, députés du chapitre, sont venus en la chambre pour inviter la compagnie d'assister à la procession générale assignée par M. l'évesque d'Angers au lendemain, pour la santé du roy et prospérité de ses armes contre les rebelles. On leur a donné place au dessoubs de MM. les chefs, et en sortant, deux de MM. les ont conduicts jusques au bas du degré.

Le lendemain, MM. ont assisté à la procession générale, avec leurs bonnets, en la manière accoutumée.

Du vendredi 1er *décembre* 1651. — M. de Servient estant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer à l'évesché où il estoit logé. Il les a remerciés et les a conduicts en sortant hors la dernière porte. M. le président de S. Lambert a porté la parole.

Du mardi 19 *décembre* 1651. — M. le duc de Rohan estant arrivé en cette ville, MM. sont allés en corps le saluer, M. le premier président portant la parole. Le dict seigneur leur a fait lecture de la lettre que le roy lui a escripte touchant les gens de guerre qu'il envoie en cette province.

Du samedi 27 *janvier* 1652. — MM. estant assemblés, les sieurs maire et eschevins sont venus en la chambre et ont pris place du costé de M. le doyen, après tous MM. qui estoient de ce costé là. Le dict sieur maire a dit estre venu pour asseurer cette compagnie de la fidélité du Corps de ville et de tous les habitans au service du roy, et pour suivre les ordres qu'on luy a dit avoir esté envoyés à cette compagnie. M. le premier président luy a respondu que cette compagnie n'a encore receu les ordres du roy, et que quand elle les aura receus, elle en fera donner avis au dit maire. Les dits maire et eschevins se sont retirez et deux de MM. les ont conduits jusqu'à la porte de la galerie.

Le mesme jour ont entré en la dite chambre conjointement les députés de la Prévosté, Election, Grenier à sel, Traictes, Eaux et Forêts, Advocats et Marchands qui ont pris place au bureau et

Digitized by Google

ont faict la mesme déclaration que les maire et eschevins, et en sortant ont esté conduits par deux de MM. jusqu'à la porte de la galerie.

Du vendredi 1er *mars* 1652. — MM. sont allés saluer M. le mareschal d'Hocquincourt (1) au logis de Haute-Mule, M. le lieutenant-général portant la parole. Et ensuite MM. sont allés saluer M. Dehure, maistre des requestes, au logis du sieur Siette, chantre de Saint-Maurice.

Du jeudi 7 *mars* 1652. — M. l'évesque d'Angers estant de retour en cette ville, MM. sont allés le saluer à l'évesché, M. le premier président portant la parole. Le dit seigneur les a receus en la grande salle et les a remerciés, et conduicts jusques au milieu de la cour. Ensuite, MM. allant au chasteau pour saluer M. de Fonville, gouverneur de la ville et du chasteau, ils ont rencontré le dict sieur de Fonville à la porte du sieur Siette et l'ont salué. Il a remercié MM. et les a asseurés de ses services.

Du..... — Sur ce qui a été représenté qu'il y a assemblée générale en l'hôtel de ville pour entendre les ordres du Roy, ont esté députés MM. Lanier, de Cernusson et Martineau, conseillers, pour assister à la dite assemblée, lesquels le lendemain ont fait rapport de ce qui s'est passé en la dite assemblée, en laquelle a esté leue la déclaration de l'abolition accordée par le Roy aux habitants de cette ville, à l'exception des officiers de cette compagnie, que Sa Majesté reconnoit avoir toujours esté fidèles à son service; ensuite de laquelle déclaration tous les autres députés

(1) M. le maréchal d'Hocquincourt avoit fait le siége d'Angers, que M. le duc de Rohan, qui en estoit gouverneur, avoit fait soulever contre le Roy en faveur du prince de Condé. La ville fut rendue au mareschal, à condition que le roy pardonneroit aux habitants leur révolte. Cette condition fut remplie par lettres patentes données à Saumur au mois de mars 1652. Elles font trop d'honneur à la compagnie pour n'en pas faire mention sur ce registre. Le Roy, après y avoir parlé de la révolte des maire, eschevins et habitants, et du pardon qu'il leur accorde, déclare *n'entendre comprendre en icelles, comme criminels, les officiers du siége présidial, ayant été bien informé de leur bonne conduite pendant les désordres de la dite ville, et de leur fidélité et affection à son service, dont ils lui ont donné tant de preuves qu'il lui en demeure toute satisfaction*. L'original de ces lettres est au greffe de la ville et mairie d'Angers, et copie collationnée dans les archives de la compagnie.

Digitized by Google

ayant fait serment de servir fidèlement le Roy à l'advenir, les sieurs députés de cette compagnie ont fait serment de continuer dans la fidélité au service du Roy.

Du samedi 15 *mars* 1652. — MM. sont allés en corps à l'évesché saluer M. le maréchal de la Melleraie, M. le premier président portant la parole. Le dit seigneur estoit au lict et a remercié Messieurs.

Le même jour, M. Ménage, lieutenant particulier à ce siége, nommé par Sa Majesté maire de cette ville, au lieu de M. Michel Bruneau (2), avec MM. Gohin, conseiller à ce siége, Héard, procureur du Roy en l'Election, Davy, advocat, et Coustard-Narbonne, marchand, nommés par le Roy eschevins, sont venus en la chambre du conseil avec leurs chapeaux. Ils ont pris place du costé de M. le doyen, après tous MM. qui estoient de ce costé là. Le dict sieur maire a fait son compliment, assis et couvert. M. le premier président lui a respondu, et les dicts sieurs maire et eschevins se sont retirés, et deux de MM. les ont conduits jusques à la porte de la galerie.

Le mesme jour, les dicts sieurs maire et eschevins sont venus en l'audience où le dict sieur maire a pris place au parquet des gens du Roy, et les eschevins sur les bancs des parties. Il a presté le serment suivant les conclusions de M. Dumesnil, et ensuite ils se sont retirés.

Du mercredi 19 *avril* 1652. — MM. les maire et eschevins sont venus en la chambre du conseil, au subjet d'un libelle diffamatoire intitulé : *La Réponse des habitants de la ville d'Angers à la lettre pastorale de Monseigneur l'évesque d'Angers*, et ont pris leur place ordinaire du costé de M. le doyen, après tous MM. Il a été dressé procès-verbal de leur déclaration et désadveu du dict libelle, et en sortant deux de MM. les ont conduicts jusques à la porte du degré.

Du jeudi 2 *mai* 1652. — MM. Arthaud, archidiacre, et Lepelletier, chanoine de l'église d'Angers, sont venus en la chambre du conseil, pour inviter la compagnie d'assister à la procession

(5) Le dit sieur Bruneau et les eschevins avoient été destitués pour n'avoir pas été fidèles au service du Roy.

Digitized by Google

générale indiquée par l'évesque au dimanche suivant, pour l'ouverture des prières des Quarante heures. On leur a donné place au dessous de M. l'assesseur, et en sortant deux de MM. les ont conduicts jusques au bas du degré.

Du dimanche 5 *mai* 1652. — MM. sont allés à la procession générale, de l'église de Saint-Maurice en l'église de Saint-Laud, où M. l'évesque a célébré la messe, et ont accompagné la procession au retour, en mesme ordre.

Du lundy 13 *mai* 1652. — M. le lieutenant-général a faict rapport à la chambre des lettres de conseiller à ce siége de M. Joachim Chenedé, pourveu par la résignation de M. Pierre Audouyn, et de son arrest de réception du... février 1652, après la lecture desquelles, ledit sieur Chenedé a esté mandé et a pris place après tous Messieurs.

Le mesme jour lesdites lettres et arrest ont esté leus en l'audience, ledit sieur Chenedé séant au parquet des gens du roy, et a esté ordonné, conformément aux conclusions de M. Dumesnil, advocat du roy, qu'ils seront registrés au greffe, après quoy ledit sieur Chenedé a monté au siége et pris la dernière place.

Du jeudi 30 *mai* 1652, *jour du Sacre.* — MM. sont allez à la procession du Saint-Sacrement, suivant la coustume, et ont tous porté des robes rouges, suivant la conclusion du jour précédent.

(La suite à une prochaine livraison).

Digitized by Google

LE MAITRE-FIFRE

DU RÉGIMENT DE MORTEMART.

Le 24 avril 1778, naissait dans la petite ville de Guingamp, un enfant qui recevait au baptême les prénoms d'Yves-Auguste. Son père, Yves Goden, était tanneur-corroyeur et avait su, paraît-il, répandre bien au-delà du paisible cours du Trieux, la bonne renommée de ses marchandises. Probablement, Yves-Auguste aurait succédé à l'état modeste des siens, si l'agitation qui commençait à troubler nos provinces au moment où l'âge irrésolu de l'adolescence naissait pour lui, n'eût bientôt tracé à sa vie de tout autres destinées. Il avait quatorze ans. Depuis trois années déjà, le 16 juillet 1789, le prince de Condé avait émigré avec M. le comte d'Artois; depuis près d'un an, un décret spécial avait ordonné au premier de ces princes de rentrer en France sous peine d'être mis hors la loi; à la même époque, d'autres décrets avaient été rendus contre les embaucheurs à l'étranger. Ces mesures n'empêchaient pas les bataillons des émigrés de se grossir d'assez nombreuses recrues. D'ailleurs, la première coalition des puissances venait d'être déclarée; le Roi, captif, avait été conduit au Temple; les massacres du 2 septembre avaient porté jusqu'aux communes les plus lointaines l'horreur plus encore que l'effroi !... Un lieutenant du *Royal-Louis* étant passé à Guingamp, Yves Goden se détermina à le suivre et, bientôt, à bord d'un bâtiment anglais, il arriva sur les plages de la Provence.

Digitized by Google

On était en 1793, chiffre que nous nous contenterons de tracer sans vouloir évoquer aucun des terribles souvenirs qui l'entourent. Les habitants de Toulon avaient livré cette ville importante à l'amiral anglais Hood, dont la flotte était accompagnée de deux escadres, espagnole et napolitaine. Louis XVII avait été proclamé, et, suivant l'exemple de son lieutenant, Goden avait prêté serment au souverain nouveau. — Quelques mois plus tard, le 29 décembre, Toulon, assiégé par le général Dugommier, foudroyé par l'artillerie du jeune commandant Bonaparte, voyait, à la lueur des vastes magasins et des hauts navires incendiés, s'enfuir la flotte britannique emmenant à son bord les troupes défaites et le plus grand nombre des habitants terrifiés. Goden faisait parti du convoi. On ne peut guère dire toutefois qu'il eût été vaincu, car, trop jeune pour porter une arme, il n'avait pas, pendant la lutte, rempli d'autre emploi que celui de tambour. Mais, ce qui ajoutait pour lui à la tristesse de ce sauve-qui-peut, c'est qu'il fuyait seul. Son lieutenant, atteint d'un coup de feu, était tombé non loin de lui et avait expiré entre ses bras.

A peine en Angleterre, Yves y reçut une destination plus lointaine. La maison de Bragance donnait à la coalition une aide que, plus tard, en 1807, Junot, on se le rappelle, lui fit expier chèrement. Il s'agissait alors de jeter en Portugal des troupes destinées à protéger le pays contre les corps républicains. Goden fut envoyé à Lisbonne, puis à Abrantès, après avoir été enrôlé dans le régiment de M. le duc de Mortemart. Il avait appris la langue anglaise; il sut profiter d'un séjour de près de six années pour apprendre également le portugais. Quant à la guerre, il n'eut rien, grâces à Dieu, à joindre dans ses souvenirs au terrible épisode de Toulon. Sauf une légère escarmouche près d'Abrantès, lieu dont Junot devait un jour retenir le nom, il vécut là sans un seul orage. Mais ce calme plat de la garnison, qui est la somnolence et, parfois, le désespoir des combattants, n'était nullement un temps de trève pour notre compatriote. L'ex-tambour du *Royal-Louis* était devenu fifre, et même, de trille en trille, *maître-fifre* de son nouveau régiment. Plus tard, quelques vides s'étant faits dans la compagnie de musique, il

Digitized by Google

avait consenti à donner à ce corps l'aide d'une seconde clarinette, mais sans cesser de mettre au premier rang, dans son affection et ses habitudes, l'instrument dont les sons aigus égayaient sous ses doigts la rude sonorité des tambours. — Puis, un jour, le régiment partit pour l'Angleterre, et, bientôt, il fut licencié. On était alors en 1802.

Chose qui surprendrait si l'on ne savait que l'Angleterre avait la haute direction des différents corps organisés alors contre la France, le congé donné à Yves Goden, à Limingston, le 10 novembre, porte en tête les armes et la devise de la Grande-Bretagne, est délivré au nom de Georges III par les bureaux, y est-il dit, « de l'Inspecteur-Général des troupes étrangères à notre service, » mais est rédigé en allemand. A ce congé attestant que pendant son service dans « *notre* régiment de Mortemart, (*unserem Regiment von Mortemart*), » Goden n'avait donné lieu à aucun reproche, était jointe une gratification de onze livres quatre schellings (280 francs), pour « ses services fidèles. »

Ici, notre récit laissera de côté un demi-siècle, après avoir, toutefois, signalé dans cette longue période un jour favorable, un acte de royal souvenir. Cinq ans après son retour en France, le Roi crut devoir prouver sa gratitude à celui qui, au temps du péril, s'était enrôlé sous un drapeau banni, et, le 27 janvier 1820, une pension de 200 francs, payable sur le trésor de la liste civile, fut accordée à Goden, par décision signée de M. le comte de Pradel et contre-signée par l'intendant de la liste civile, M. de la Bouillerie. Tout autre détail serait superflu. Il semblerait, en effet, aussi pénible qu'inutile de rechercher comment, une fois sorti du service, Goden, à qui manquaient et l'apprentissage qui fait l'artisan. et l'étude sérieuse qui fait l'artiste. vit avorter maints essais de travail, mourir sa femme et s'éloigner ses enfants, dépérir un petit établissement de traiteur à la gestion duquel il s'était associé, puis, enfin, arriver le jour où il lui faudrait appeler tristement à son aide ses joyeux instruments d'autrefois.

— Et, maintenant, ne devinez-vous pas de qui je vous parle? Ne voyez-vous pas, n'entendez-vous pas le pauvre musicien si discret, si honnête, si reconnaissant de la moindre obole, qui,

Digitized by Google

depuis six ou huit ans, parcourait les rues de notre cité? Coiffé d'un large chapeau bourgeois qui, sans l'utile présence d'un bonnet de soie, serait descendu jusqu'aux yeux, vêtu d'un habit jadis noir, montrant, en un mot, cette misère en drap fin dont le spectacle désolant est si commun en Angleterre, Goden avait gardé pourtant dans son attitude et dans la tenue rigide de son col bouclé, quelque chose de l'ancien soldat. Muni d'un petit hautbois pendu à sa boutonnière, il faisait de temps à autre entendre les airs bretons d'*An in goz* et de *Mon clocher à jour*. Mais, plus habituellement, c'était sa clarinette qui disait la chanson si connue de *Roland* et l'air : *Vive Henri IV!* Dans un temps, il s'était bien aventuré à essayer le chant du duo de la *Favorite :* « *Va dans une autre patrie!* » mais il semblait avoir compris que, sur ce thème, son exécution était de nature à offenser quelque peu l'ombre de Donizetti, et il avait sagement renoncé à quitter ses vieilles mélodies. N'avait-il pas cent fois raison? On sait quelle est, chez les personnes de cœur, la puissance du souvenir. Quand il ne s'allie à aucune pensée mauvaise, c'est un rayon d'or près duquel les peines, les épreuves de tout genre, passent sans l'atteindre et le ternir. Oasis verdoyante et sacrée qu'un jour, une heure peut-être a suffi pour créer dans notre passé, c'est là qu'au milieu même des dédains ou de la tempête, l'homme est assuré de trouver une émotion toujours bienfaisante et nouvelle, une image toujours prête à fasciner sa vue et à tromper un instant ses regrets. Or, malgré sa vieillesse et sa misère, il semblait, quand l'artiste disait l'ancien refrain de la chevalerie française, quand il répétait cet air de *Vive Henri IV!* qui, au cours de sa vie de soldat, eût pu remplacer pour lui la cocarde blanche et la bannière fleurdelysée; oui, il semblait, à l'entrain de son jeu, qu'il se crût encore sous le soleil de l'Estramadure, ce pays pour lui le plus beau du monde sans nul doute, puisqu'il l'avait vu avec des yeux de vingt ans!

Régulier dans ses tournées quotidiennes, Goden avait affecté un jour à la visite de chaque partie de la ville. Le mardi était pour les environs de la Gare, le mercredi pour le quartier Saint-Joseph, tandis que les habitants de la rue Saint-Laud en étaient venus à l'appeler le *père Vendredi*. Par un privilége qu'obtien-

Digitized by Google

nent bien rarement ces musiciens ambulants dont la présence est une gêne et un ennui redouté, Yves Goden ne se voyait jamais traiter en visiteur importun et mal venu. Je me souviens, entre autres, qu'un jour où j'entendais exécuter un brillant morceau à quatre mains, le refrain : *Soldats français, chantez Roland!* éclata tout à coup à cinq pas. Chacun sourit à cette interruption, et les dames de la maison s'empressèrent de la mettre à profit pour préparer une aumône...

Tout, hélas! a bien changé. Depuis cette époque et au cours de deux années à peine, les temps se sont bien assombris... Plus d'accords, plus de ressources amassées chaque jour et venant en aide à la pension si évidemment insuffisante de 1820... Béranger a chanté avec de tristes accents le *Violon brisé;* ici, ce n'est pas l'instrument seul qui se trouve atteint, c'est l'exécutant lui-même. Le fléau le plus redouté de la vieillesse, ce mal qui non seulement épuise, mais glace et anéantit ce qu'il touche, la paralysie a, pour jamais sans doute, condamné le pauvre musicien au silence. Aujourd'hui, ces mains qui battaient la charge à Toulon et lançaient des fusées sonores sur la place du Palais de Lisbonne, s'appuient en tremblotant sur un bâton qui, bientôt peut-être, ne sera plus pour le malheureux octogénaire qu'un insuffisant soutien...

Telle est l'existence dont nous voyons la ruine : tel est le passé de celui qui avait acquis droit de cité parmi nous. Il nous a semblé que l'on avait écouté assez de fois les accents du vieil artiste, pour que l'on accordât quelques minutes d'attention à son histoire.

E.

Digitized by Google

LE TOMBEAU DE VIRGILE

Mantua me genuit; Calabri rapuêre; tenet nunc
Parthenope: cecini pascua, rura, duces.

Or se' tu quel Virgilio e quella fonte
Che spande di parlar si largo fiume?
. . . . . .
O degli altri poeti onore e lume!

DANTE. *L'Inferno. Canto* 1.

Terre de Parthénope, ô fortuné rivage!
Ce n'était pas assez de Gaëte à Capri
Que par tant de bienfaits, à ton immense plage,
Dans son prodigue amour la nature eût souri;
Ce n'était pas assez que la molle Sorrente
Etalât jusqu'aux flots ses vergers parfumés,
Et, par ses horizons faits pour l'âme souffrante,
Dissipât nos ennuis et tînt nos sens charmés;
Ce n'était pas assez sur cette ardente rive,
Où du beau tout respire et l'empreinte et la loi,
Où tout séduit, attache, où tout charme et captive,
Qu'un cratère imposant s'élevât comme un roi;
Ce n'était pas assez, ainsi que Pompéïe,
Qu'Herculanum, un jour, au néant arraché,
Las de dormir mille ans, obtînt une autre vie,
Fantôme, pour te voir, sur les siècles penché;
Ce n'était pas assez, dans cette vaste scène,

Digitized by Google

Que Naples déroulât, pour nous ravir encor,
A travers les vapeurs de sa brûlante haleine,
Comme à travers l'encens, son ciel d'azur et d'or...
Heureuse région ! par une grâce insigne,
Après qu'il eût fini ses ravissants accords,
De Mantoue il fallut que l'harmonieux cygne,
Pour ne plus te quitter, s'endormît sur tes bords !
Le ciel est à l'oiseau, la nature au poète;
En face du soleil souvenons-nous de lui,
Rendons-lui les splendeurs dont il fut l'interprète;
Il aimait la beauté, la gloire, l'infini ;
L'infini par la mort devient son héritage,
Ce qu'il rêva sur terre, il l'a reçu de Dieu;
Parthénope sied bien au chantre de Carthage,
Sur ce mont l'univers pouvait lui dire adieu.
Le chantre de René légua pendant sa vie
Sa dépouille immortelle à l'Océan breton :
L'Océan fut toujours sympathique au génie
Et semble murmurer ses hymnes et son nom.

O Muse si puissante, ô poëte si tendre,
Se peut-il près de moi que tu sommeilles là !
Si tu pouvais parler, si je pouvais t'entendre,
Si tu chantais ces vers que ma bouche épela;
O toi que Rome aimait et que le monde admire,
Si ce tombeau s'ouvrait; un instant, ce matin,
S'il m'était accordé de toucher à la lyre
De l'Homère latin !. .

A l'heure où le zéphyr sur la plage s'élève,
Ainsi que l'on ferait d'un luth éolien,
Entre les oliviers qui dominent la grève,
Pieux et recueilli, j'attacherais le tien ;
Mais déjà dans mon rêve, au souffle de la brise,
Le luth frémit... quel chant s'échappe de ton sein?
Délicieux concert ! ma mémoire indécise
Voyage du spondée au dactyle divin.

Digitized by Google

Déjà de tes héros je retrouve l'image :
C'est Enée exilé, malheureux, mais plus fort
Que le malheur lui-même, en son sein plein d'hommage
Cachant ses dieux sauvés et cinglant vers ce port
Inconnu, mais ouvert dans les champs d'Ausonie;
C'est la belle Didon, l'esprit moins soucieux
De régner que de voir celui qui l'a trahie,
Mourante de regrets et d'accès furieux;
C'est Ascagne demain qu'emportera l'aurore,
Descendu presqu'enfant aux bords siciliens,
Guidant vers le tombeau d'un aïeul qu'il honore
Les restes mutilés des escadrons troyens;
Ou bien ce sont encor les ombres fraternelles
D'Euryale et Nisus voués au même sort,
Montant dès leur printemps aux sphères éternelles,
Unis par l'amitié, plus unis par la mort;
Ou bien c'est la charmante et terrible Camille,
D'un double trait frappant ses ennemis au cœur,
Et semant, quand son bras lève le dard qui brille,
L'amour et le trépas sous son regard vainqueur...

Etrange illusion! ta lyre était muette,
Ces sons mélodieux, je m'y fiais en vain,
Et ce frémissement, ce n'était, ô poëte,
De la houle aux cent voix que le soupir lointain.
Mais qu'étais-je, après tout, pour réveiller ton ombre?
Pas plus que le passant qui gravissait d'en bas,
Mon Dieu, pas plus qu'aucun des pèlerins sans nombre,
Dont vingt siècles bientôt comptent ici les pas.
Je me trompe : entre tous il en est un, sans doute,
Que je dois excepter du vulgaire importun,
Le seul digne jamais de faire cette route,
Dans cette foule, un jour, sans doute, il en fut un!
Faut-il te le nommer? c'est la seconde aurore
De ce ciel qui te dut sa première clarté...
Les âges s'écoulaient, on te pleurait encore...
Et ton pays rêvait sa vieille liberté,

Digitized by Google

Dante naissait, ce mot éveilla son génie,
Avant d'être poëte il était citoyen,
Du cliquetis du fer il aimait l'harmonie,
Sa muse hors de là ne demandait plus rien;
C'est après le combat qu'il songe à l'épopée,
Le soldat se repose et se recueille enfin;
Pour la lyre il est vrai qu'il a quitté l'épée,
Mais la tempête gronde et bouillonne en son sein.

Pour ne pas t'altérer, ô sublime modèle!
Cet enfant de son front tout armé sortira,
Tout s'use, tout s'éteint... à son âme fidèle
La langue se refuse, eh bien! il la fera.
Il va te consacrer son œuvre herculéenne,
Il soumet son génie à la règle du tien,
C'est ta voix, malgré tout, qui l'anime et l'entraîne :
Tu veilleras sur lui jusqu'en l'enfer chrétien.
Dans l'abîme à ta suite il entra sans alarmes :
Tu soutins son courage et rien ne lui manqua,
Toi-même à ses damnés tu donnes quelques larmes,
Le chantre de Didon pleure sur Francesca.
Vous vîtes sur le seuil plaintif du Purgatoire
L'espérance bientôt répandre sa lueur,
Et des rives que bat la mer expiatoire
Plus d'une âme cingler vers l'éternel bonheur.

Puis tout à coup jaillit une lumière tendre,
Une femme au front pur se présente à vos yeux;
Béatrix était là qui semblait vous attendre,
Pour charmer vos regards et vous ouvrir les cieux.
C'est ainsi qu'en ses vers l'héritier de ta gloire,
Rehaussa son mérite en montant jusqu'à toi,
Quinze siècles après honora ta mémoire
Et couronna ton front des rayons de sa foi.
S'il lutta par le fer comme par le génie,
Si son luth s'anima du récit des combats,

Digitized by Google

Son cœur s'est inspiré de ta douce harmonie,
Et pour rêver du ciel, il a cherché tes pas.

O vous qui gravissez cette splendide côte,
Songez en contemplant cet horizon béni,
Quel génie en ses flancs Pausilippe a pour hôte,
De quels chants en ces lieux s'inspire l'infini.
Passant, c'est là que dort cette ombre auguste et chère,
Ce poëte charmant que nul n'effacera,
Que l'Italie enfante et dont Dante est le frère,
Qu'un immortel écho toujours répétera.
C'est au sein de ce golfe où l'aube est plus vermeille,
Où plus d'azur se mire aux flots du haut des cieux,
Où des zéphirs le souffle est plus délicieux...
C'est là que Virgile sommeille !...

PAUL BELLEUVRE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Dans les premières années qui suivirent la révolution de Juillet, il y eut un concours d'énergiques protestations contre les actes de vandalisme exercés sur tous les points de la France par les architectes, les propriétaires et les spéculateurs. MM. de Montalembert, Victor Hugo, Prosper Mérimée et Vitet, entr'autres, signalèrent toutes les dévastations dont nos châteaux et nos églises avaient été l'objet; le Gouvernement institua une commission chargée de veiller à la conservation des anciens monuments; la Chambre des députés accorda des fonds pour la réparation des plus curieux édifices du moyen âge; et peu à peu on vit le mal diminuer, le goût même du style gothique renaître et se propager. Mais depuis quelque temps, les démolitions recommencent avec une activité qui jette de nouveau l'alarme parmi les artistes et les archéologues. Puisqu'on persiste à détruire, il faut continuer à réclamer. « J'ai grande confiance dans la publicité à cet » égard, écrivait M. de Montalembert en 1838; c'est toujours un ap- » pel à l'avenir, alors que ce n'est point un remède pour le présent. » Si chaque ami de l'histoire et de l'art national tenait note de ses » souvenirs et de ses découvertes, en fait de vandalisme; s'il les » soumettait ensuite avec courage et persévérance au jugement du » public,... il est probable que le domaine de ce vandalisme se rétré- » cirait de jour en jour, et dans la même mesure où l'on verrait s'ac- » croître cette réprobation morale qui, chez toute nation civilisée, » doit stigmatiser le mépris du passé et la destruction de l'histoire. »

Tous les étrangers qui ont visité Angers ont admiré les beaux restes d'architecture romane qui limitent l'enceinte de notre imposant château, du côté de la Maine. Ces hautes murailles, couronnées de lierre, sont les débris de l'habitation qu'occupèrent les comtes et ducs d'Anjou depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe. Elles ont donc une grande importance historique, et ce n'est pas seulement par le côté pittoresque qu'elles excitent l'attention. Aussi M. Godard-Faultrier, directeur de notre Musée d'antiquités, a-t-il plusieurs fois recommandé leur conservation à M. le Ministre d'Etat, notamment dans un rapport du mois d'octobre 1853. Cependant, elles tombent aujourd'hui sous les coups de la pioche et du marteau, comme tant de constructions qui donnaient un caractère si original à notre vieil Angers. Nous ignorons à quelles impérieuses nécessités ces ruines sont sacrifiées; mais nous ne pouvons les voir s'écrouler sans exprimer des regrets que beaucoup de nos concitoyens ressentent avec nous

Digitized by Google

— On nous écrit du Mans :

« Au mois d'août 1856, un vénérable prêtre, âgé de soixante ans, curé d'une petite paroisse du diocèse du Mans, faisait partie de la caravane qui partait pour les Saints Lieux, et réalisait ainsi, selon son expression, le désir le plus ardent de toute sa vie. Au retour du saint pèlerinage, le pieux prêtre a recueilli ses souvenirs, et les a fait imprimer (1). Toutefois, il n'a point voulu que son ouvrage fût livré à une publicité trop étendue. C'est, nous a-t-il dit, un témoignage d'affection qu'il est heureux de laisser à ses chers paroissiens, afin que longtemps encore après qu'il les aura quittés, ils trouvent dans la lecture de ce petit livre des paroles d'édification pour eux et pour leurs enfants. Nous l'avons lu nous-même, et nous pouvons affirmer qu'aucun récit ne nous a paru plus touchant, plus rempli de véritables sentiments de piété, par conséquent plus capable de répondre au vœu de l'auteur. C'est la Sainte-Écriture à la main que M. Vallée a visité une contrée chère à tous les chrétiens. « Pour moi, dit-il en finissant son livre, j'aimerai toujours Jérusalem; jamais son souvenir ne s'effacera de mon esprit, et moins encore de mon cœur. Rien n'est capable de me dédommager de la privation de ne plus me trouver au milieu de ses murs, si ce n'est la douce espérance d'habiter un jour la Jérusalem céleste. Si je n'avais pas le désir du ciel, je puis dire en toute vérité, que je n'aurais plus qu'un désir sur la terre, celui de vivre et de mourir à Jérusalem, ou bien dans quelque grotte ou sur quelque montagne qui avoisine la Ville-Sainte. » Le vénérable pèlerin nous avertit qu'il ne faut point rechercher dans son livre l'éclat du style. Ce sont, en effet, des pages simplement écrites, mais dans lesquelles se révèle à chaque ligne une foi profonde et la plus suave piété. »

— Il y a quelques mois, nous annoncions à nos lecteurs que MM. Jules Lenepveu et Dauban avaient été chargés d'exécuter de nouvelles peintures dans la chapelle de l'hospice Sainte-Marie, à Angers. Ces artistes n'ont pas tardé à s'acquitter de leur tâche, et deux compositions d'un rare mérite viennent d'être ajoutées par eux aux belles fresques découvertes en 1858. L'œuvre de M. Lenepveu représente le *Portement de Croix*. La Vierge, saint Jean et les saintes Femmes, occupent le premier plan. Tous ces personnages sont admirablement groupés, et il y a, dans chacun d'eux, une harmonie parfaite entre l'expression de la douleur et le caractère. Saint Jean, par exemple, tend les bras avec élan vers le Christ, comme s'il voulait encore le

(1) *Souvenirs d'un pèlerinage à Jérusalem*, par M. Vallée, curé de Pezé-le-Robert. Le Mans, 1859. In-8°.

Digitized by Google

presser sur son cœur. Sainte Madeleine, à genoux, sanglote et semble désespérée. La Vierge, pâle et défaillante, appuyée sur l'une de ses compagnes, jette vers son fils un regard empreint tout à la fois d'une douleur immense et d'une résignation sublime : elle se sent brisée à la vue du sacrifice qui s'accomplit; mais elle le comprend et l'accepte. Quant au Christ, qui est placé au second plan et au sommet d'un escarpement, rien de plus divin que son visage, rien de plus pathétique que le mouvement du bras qu'il dirige vers sa mère éplorée. Ce tableau, d'un coloris suave et d'un savant dessin, est assurément l'un de ceux qui feront le plus d'honneur à M. Lenepveu, dont le talent et la réputation grandissent chaque jour. M. Dauban, dans un panneau formant le pendant de celui que nous venons de décrire, a représenté le *Stabat Mater dolorosa*. Quoique le drame soit ici moins intime, plus solennel, ce sont à peu près les mêmes angoisses que dans la scène précédente, et le peintre a su les exprimer aussi d'une manière saisissante, dans un style très large et très élevé. Il n'y a rien de violent dans les figures ni dans les attitudes; la Vierge se détache bien des personnages qui pleurent avec elle au pied de la croix, et le corps du Christ est étudié avec cette science et cette sûreté de pinceau qui distinguent toutes les œuvres de l'habile directeur de notre Musée.

Au-dessous de ces deux grandes compositions, MM Lenepveu et Dauban ont encore peint chacun deux tableaux qui, pour être de très petite dimension, n'en sont pas moins des œuvres d'une incontestable valeur. Les sujets traités par M. Lenepveu sont les deux premiers épisodes du Chemin de la Croix : *Jésus condamné à mort* et *Jésus se chargeant de la croix*. M. Dauban a reproduit le treizième et le quatorzième : *Jésus détaché de la croix* et *Jésus au sépulcre*.

— Dans la liste des récompenses décernées le 15 août dernier, au Palais des Champs-Élysées, nous avons remarqué deux noms angevins : celui de M. Edouard Moll, architecte, et celui de M. Adolphe David, de Baugé, graveur en médailles. Le premier a obtenu une médaille de troisième classe; le second, une mention honorable.

— Nous apprenons qu'un synode diocésain doit se tenir à Angers vers la fin de septembre prochain. Si nous sommes bien informé, cette réunion, à laquelle assisteront tous les curés des chefs-lieux de canton, s'ouvrira par une cérémonie très solennelle dans l'église de Saint-Maurice, et la première séance aura lieu à l'évêché, dans la vaste salle contiguë au transept septentrional de la cathédrale.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'ANJOU ET DU MAINE

PUBLIÉE

sous les auspices du Conseil général de Maine et Loire et du Conseil municipal d'Angers

---

TOME CINQUIÈME

SIXIÈME LIVRAISON. — SEPTEMBRE 1859

ANGERS

LIBRAIRIE DE COSNIER ET LACHÈSE

—

1859

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Commentaire sur l'office monastique de Saint-Florent *(première partie)*, par **M. X. Barbier de Montault.**

II. Le seigneur de la Crilloire en 1588, par **M. Ch. Thenaisie.**

III. Ordre tenu en la réception et traitement fait au roy de Navarre par Mme l'abbesse de Fontevrault, sa tante, le dit roy l'ayant esté visiter en la dite abbaye (1589); document communiqué par **M. le prince Augustin Galitzin.**

IV. Registre du siége présidial d'Angers *(suite)*.

V. Origines armoricaines *(troisième article)*, par **M. l'abbé A. Voisin.**

VI. Poésie. — La Futaie, par **M. Victor Pavie.**

VII. Chronique. — Distributions de prix à Angers. — Mort de M. le marquis de Colbert. — Mort de M. de Cambourg. — Angevins nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur. — Découverte archéologique à Chalonnes-sur-Loire. — M. Port, correspondant du ministère de l'instruction publique, à Angers. — Verrières nouvelles dans l'église paroissiale de La Flèche. — Legs de M. de Turpin de Crissé. — Éloge des botanistes angevins, à Bordeaux. — Prix proposés par les Sociétés savantes d'Angers. — Naufrage de neuf ecclésiastiques près de l'embouchure de la Loire.

Digitized by Google

COMMENTAIRE

SUR

L'OFFICE MONASTIQUE

DE SAINT FLORENT.

La solennité qui rehaussa la cérémonie de translation d'une partie notable du corps de saint Florent dans l'église paroissiale de Saint-Florent-le-Vieil, au diocèse d'Angers, le 2 mai 1858, restera longtemps gravée dans la mémoire de ceux qui ont eu le bonheur d'en être les témoins. Toutefois, afin de ranimer davantage la ferveur des nombreux pèlerins qui sont déjà venus ou viendront à chaque anniversaire prier le saint confesseur dans son premier sanctuaire, M. Courant, curé de Saint-Florent-le-Vieil, a cru qu'une fête commémorative, avec office propre, serait le moyen le plus durable et le plus saisissant pour entretenir dans la population le souvenir de ce fait glorieux. *Habebitis Domino in generationibus vestris hunc diem in monumentum et celebrabitis eam solemnem cultu sempiterno* (1).

Rome elle-même conviait à ce retour aux anciens usages, lorsqu'elle félicitait le Révérendissime Évêque d'Angers de sa sollicitude à restituer au calendrier du diocèse les noms des saints

(1) Exod., cap. XII, ℣. 14.

Digitized by Google

qui y avaient occupé depuis de longs siècles une place d'honneur justifiée par un culte solennel : *De romana liturgia in suam diœcesim revocanda apprime sollicitus, Reverendissimus Dominus Guilielmus Laurentius Ludovicus Angebault, episcopus Andegavensis, clero populoque sibi commissis acceptissimum fore perspexit si in kalendario diœcesano pristinam honorificam sedem pergerent retinere nomina illorum cœlitum quos fideles diœcesis ipsius a vetusta ætate tanquam suos cives et singulares patronos solemni cultu celebrare consueverunt. Piis ejusmodi votis permotus idem Reverendissimus Episcopus, assentiente suæ cathedralis capitulo, nedum kalendarium perpetuum ad usum diœcesis suæ ita conficere studuit ut certam fixamque sedem prædicti cœlites in eodem haberent, sed omnem prætereà curam diligentiamque adhibuit, ut recitanda quotannis à clero Andegavensi in eorumdem honorem officia et missas e probatis fontibus desumeret apteque concinnaret* (1).

Nous devons aux pieux désirs de M. le curé de Saint-Florent et à cette déclaration si explicite de la Sacrée Congrégation des Rites la réunion des documents liturgiques publiés il y a quelques mois sous ce titre : OFFICE MONASTIQUE DE SAINT FLORENT, PRÊTRE ET CONFESSEUR, RESTITUÉ D'APRÈS LES MANUSCRITS (Angers, in-12), parce qu'ils établissent d'une manière rigoureuse l'existence, interrompue par la seule Révolution française, d'un office propre affecté à la célébration des translations antérieures. Nous tenions à montrer comment l'office nouveau, sur lequel le Saint-Siége est appelé à se prononcer (2), découle de ces *sources*, que la science et la piété ont *éprouvées, è probatis fontibus.*

Saint Bernard, de sa voix austère, nous recommandait instamment de ne rien innover, de bannir toute frivolité, de rechercher exclusivement l'ancien et l'authentique : *In solemnitate celebri non novella audiri decet vel levia, sed certe authentica et antiqua* (3). Et, avec cette conviction qui ébranle et intimide, il ajoutait : Sommes-nous plus savants ou plus dévots que nos

(1) OFFICIA PROPRIA DIŒCESIS ANDEGAVENSIS. Décret d'approbation.

(2) OFFICIUM PROPRIUM TRANSLATIONIS S. FLORENTII, PRESBYTERI ET CONFESSORIS. *Andegavi*, in-8°.

(3) OPERA, t. I, *Epist.* CCCXII.

Digitized by Google

pères? *Numquid patribus doctiores, aut devotiores sumus* (1)?

Tel était aussi le sentiment du célèbre Alcuin qui écrivait avec fermeté au temps de Charlemagne ces belles paroles, non moins précieuses pour nous que celles du docte abbé de Cîteaux : *In ecclesiasticis officiis inauditas priscis temporibus traditiones nolite diligere. Per apostolicæ doctrinæ publicam pergite stratam; nec per diverticula cujuslibet novitatis in dexteram vel sinistram a via regia declinate.* (Patrol. Migne, t. C, p. 288.)

L'office écrit, chanté, célébré, il y a huit cents ans, retentira encore, grâce à Dieu, le même sous les mêmes voûtes, dans la même enceinte de l'abbatiale, et les fidèles seront aussi joyeux de fêter leur patron avec les mêmes paroles, la même harmonie, la même pompe qu'établirent et continuèrent leurs ancêtres, qu'ils l'étaient au jour de sa translation, de pouvoir l'approcher, vénérer et prier.

Le texte n'est donc pas nouveau. L'arrangement de l'office ne sera cependant pas complétement conforme à l'ancien. Il fallait condenser pour l'usage séculier ce que la forme monastique avait amplifié. Mais là ce n'était qu'une appropriation et non une innovation. Nous y étions autorisé par l'exemple du passé et l'autorité de l'historien de l'abbaye de Saint-Florent, dom Huynes, qui mentionnait en ces termes la confraternité établie au XIIIe siècle entre le chapitre de Saint-Brieuc et l'abbaye de Saint-Florent, avec la conséquence de cette union spirituelle qui fut de réduire à neuf les douze leçons du bréviaire bénédictin.

« L'an de grace mil deux cens dix-sept, Sylvestre, évesque » de Saint-Brieux, et son chapitre, nous montrent en quelle » estime ils avoient cette abbaye, car y donnant la chapelle ou » esglize de Nostre-Dame *de Bralio* et la troisième partie de » l'esglize de Saint-Pierre *de Mavoyo*, tant ès choses acquises que » celles que les moynes pourroient acquérir, ils contractèrent » une estroitte amitié et société par ensemble, les chanoines s'o- » bligeants de célébrer la fête de saint Florent en leur esglise de » Saint-Brieux, avec office de neuf leçons (2). »

(1) OPERA, t. I, *Ep.* CLXXIV.

(2) *Histoire de l'abbaye royale de Saint-Florent près Saumur, ordre de saint*

Digitized by Google

Je serai trop honoré, trop bien récompensé du labeur de mes patientes recherches, si j'apprends que l'anniversaire du 2 mai, fêté suivant le rite autorisé par la sainte Église romaine, attire aux pieds du saint protecteur de la contrée, une foule de plus en plus reconnaissante et recueillie.

Plus solito coeunt ad gaudia : dic, amice, quid sit?
Festus apostolici nobis redit hic dies triumphi (1).

Comme au temps de Prudence, si le voyageur s'arrête pour interroger sur la cause de ce concours inusité, on lui répondra avec joie que les habitants du Mont-Glonne ont quitté leurs travaux pour fêter le retour du jour béni qui ramena parmi eux, après bien des vicissitudes, les restes vénérés de leur apôtre.

I.

Le plan à adopter dans ce commentaire m'était offert par dom Huynes et le Bréviaire manuscrit de l'abbaye royale de Saint-Florent. Je l'ai accepté, comme je l'ai trouvé, logique, vrai, suivi et complet. Or ce plan, riche d'idées, varié en aperçus, est tout entier dans la double rubrique qui ouvre l'office et dont mes paroles ne seront que l'interprétation et le développement. *Officium Sancti Florentii ex breviariis, antiphonariis, lectionariis et aliis antiquis manu-scriptis ejusdem abbatiæ desumptum et ad formam monasterii redactum.*

Die secunda maii, translatio sancti Florentii confessoris non pontificis, officium primæ classis, primi ordinis sine octavâ, alias festum annuale, est de præcepto per totum territorium Sancti Florentii veteris, non vero transitus, licet cum octava.

Le mot office (2), *officium*, dans son acception propre et

Benoît (1647), Ms. de la Bibliothèque de la ville d'Angers, f° 218, verso. — Consulté sur cet office propre, le chapitre de Saint-Brieuc m'a répondu, par une lettre de son doyen, à la date du 22 décembre 1858, que la *tradition* locale était *muette* à cet endroit, et que de temps immémorial le culte de saint Florent avait cessé à la cathédrale.

(1) PRUDENTIUS. *Peristephanon. Hymn.* XII.

(2) « Interpretetur primo vocabulum. » S. HIERONYM. *Epist. ad Nepotian.*

Digitized by Google

rigoureuse, signifie devoir. Cicéron a écrit un traité des devoirs, *de officiis,* estimable autrefois à une époque où les idées vraies et saines manquaient presque partout, mais que l'évêque de Séville, saint Isidore, s'est chargé de faire oublier, en puisant aux sources vives de la foi chrétienne l'inspiration féconde de son admirable traité des devoirs ecclésiastiques, *de divinis seu ecclesiasticis officiis* (1).

Dans un sens plus restreint, le terme d'*office* s'entend du devoir qui incombe au prêtre, en raison de sa dignité et des obligations qui en sont inséparables. Chez les païens, l'office consistait dans l'oblation aux dieux des choses sacrées : *Officia dicuntur etiam sacra quæ à paganis sacerdotibus agebantur* (2).

Pour le prêtre catholique, l'office est l'ensemble des prières liturgiques qu'en conscience il est tenu d'offrir chaque jour à Dieu (3). Nommé, dès les premiers temps, cours, *cursus* (4), l'office est en effet le développement d'une série d'*heures* grandes et petites, qui, sept fois le jour, louent le Seigneur, à la manière du prophète David : *Septies in die laudem dixi tibi* (5).

Ces heures prennent leur dénomination des différentes parties de la journée auxquelles elles correspondent (6). *Ténèbres* ou *Matines* se chantent dans le recueillement de la nuit; *Laudes* commence à l'aube naissante, alors que toute créature reprend sa voix pour chanter une hymne à son créateur (7); les premiers

(1) D. P. Guéranger. *Institutions liturgiques*, t. I, p. 155.

(2) Du Cange. *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*; v° officium.

(3) Fornici. *Institution. liturgicæ.* pars II, c. 2,

(4) Gregor. Turonen. *De Gloria martyrum*, lib. I. — S. Fortunat. *in Vitâ S. Germani Parisien.*

(5) *Psalm.* CXVIII, ℣. 164.

(6) J'insiste à dessein sur la division rationnelle et symbolique des heures canoniales, car une *Revue* fort accréditée en parlait récemment d'une manière qui est loin d'être exacte. Le lecteur en jugera par la citation suivante :

« Ils (les convers de l'ordre de Cîteaux) étaient dispensés de presque tout l'office du jour, qui comprenait Matines (appelé aujourd'hui Laudes), prime, tierce, sexte, none, vêpres et complies. »

Si tel était l'*office du jour*, nous aurions été curieux d'apprendre quel était, aux XIIe et XIIIe siècles, époque en question, l'*office de la nuit*.

Voir *Revue des Sociétés savantes*, 1859, p. 268.

(7) *Psalm.* CXLVIII.

Digitized by Google

feux du jour éclairent *Prime* : *Tierce, Sexte et None* viennent à la troisième, à la sixième et à la neuvième heures, séparées par le nombre trinaire qui joue un si grand rôle dans toute l'économie liturgique : le soir amène *Vêpres* et *Complies*, la dernière prière du soir, complément de toute une journée sanctifiée par la louange (1).

Ajoutez entre Tierce et Sexte la *Messe*, pendant laquelle Jésus-Christ descend sur l'autel, et vous aurez l'office divin dans toute son intégrité, tel qu'au XIIe siècle il était désigné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubin : *Cantor canonicorum incipiet officium* (2).

Romain ou monastique, l'office varie suivant qu'il s'adresse au clergé séculier ou au clergé régulier. Déterminé dans le principe par saint Benoît, l'office monastique contient des prières plus longues, car le moine se retire du monde pour prier et se sanctifier plus à l'aise. Le séculier au contraire, qu'un ministère actif occupe, a besoin de plus de latitude : son office aussi est abrégé, et cette abréviation a fait donner au livre qui le renferme le nom significatif de bréviaire, *breviarium* (3).

Sous chacune de ces deux formes, l'office est le même pour tous ceux qui combattent dans l'une ou l'autre milice. Toutefois, dans sa sagesse paternelle, Rome autorise, en raison de dévotions particulières et pour des motifs graves, ce qu'on appelle un office *propre*, c'est-à-dire un office limité à de certains lieux ou à de certaines personnes. Je dis plus, Rome seule a ce pouvoir,

(1) S. Isidori. *De divinis seu ecclesiast. officiis*, lib. I, c. XIX, XX, XXI, XXIII.

(2) *Cartulaire de Saint-Aubin*, 1180.

(3) *L'abbé* Cousseau. *Sur l'ancienne liturgie du diocèse de Poitiers et sur les monuments qui nous en restent*, p. 28. — Mgr de Conny. *Recherches sur l'abolition de la liturgie antique dans l'église de Lyon*, p. 98.

« Au XIIIe siècle, les Franciscains, occupés à leurs lointaines missions, mirent en vogue la liturgie abrégée de la chapelle du Pape, *breviarium*, et retranchèrent un grand nombre d'anciens rites usités jusque-là. Il en resta cependant quelques lambeaux, surtout dans les monastères, qui, tout en embrassant les prières grégoriennes, avaient néanmoins conservé non seulement la *forme* et l'*ordre* des prières tracées par saint Benoît, mais encore des usages et des *formules* empruntés soit au rite gallican, ou ambroisien, soit au rite romain-grégorien pur. » Note du R. P. D. Chamard.

Digitized by Google

car toute dérogation à une règle générale, constante, doit émaner de l'autorité souveraine, l'autorité intermédiaire n'étant pas déléguée et n'ayant pas de pouvoir à cet effet. Au moyen âge, il est vrai, l'évêque du diocèse ou l'abbé du monastère composaient ou autorisaient des offices propres (1). Mais depuis que l'autorité s'est fortifiée et agrandie par le retour heureux à l'unité, une seule règle subsiste, et la voici formulée nettement dans deux décrets de la Sacrée Congrégation des Rites, à la date du 10 mai 1594 et du 25 septembre 1649 :

Officia particularia mature examinanda, et a S. C. adprobanda, priusquàm recitari possint (2). *Officia non recitanda, nisi sint adprobata a Sede apostolica* (3).

Ces concessions, nombreuses et fréquentes dans l'histoire liturgique, ont principalement pour but d'exciter les fidèles à une tendre dévotion, à un culte spécial envers les saints qui ont évangélisé le pays, développé la foi, laissé en garde aux populations fidèles leurs corps entiers ou une partie de leurs ossements. et cela, par tout ce que l'Eglise a de plus solennel dans ses rites et ses cérémonies. Elle apprend à prier par ses oraisons, à aimer par ses légendes, et par-dessus tout à honorer dignement comme elle sait honorer ses saints.

Ces préliminaires posés, je passe à l'examen détaillé de l'office propre de saint Florent, rédigé suivant l'usage monastique, *officium sancti Florentii ad formam monasterii redactum.*

Or cette forme monastique perce partout, à Vêpres et à Laudes, dans les quatre psaumes et le répons (4) qui suit le capitule, à

(1) D. Guéranger. *Instit. liturgiq.*, t. I, p. 300-304.

(2) Gardellini. *Decreta authentica Congregationis Sacrorum Rituum*, édit. de 1858, t. I, p. 22; t. IV, p. 346.

(3) *Ibid.* t. I, p. 280; t. IV, p. 346.

(4) Ce répons bref du rite bénédictin persévéra et s'allongea dans la liturgie du diocèse d'Angers, même quand celle-ci fut réduite *ad romani formam* ou refondue avec le parisien. « Cet usage, dit D. Chamard, qui nous vient de saint Benoit, avait été adopté par nos églises de France, même après l'introduction du romain, comme on le voit par les anciens sacramentaires et breviaires gallo-romains. Du reste, on le retrouve dans le rite ambroisien et même dans le mozarabe. Peut-être saint Benoît l'avait-il emprunté à saint Ambroise ou bien Milan aux moines? »

Digitized by Google

Matines, ou pour parler comme les manuscrits, aux *Veilles,* dans les deux nocturnes, chacun de six psaumes et six antiennes; l'antienne unique *ad cantica* qui termine les trois cantiques de l'ancien Testament, au troisième nocturne (1); les douze leçons extraites de la légende et les douze répons qui les accompagnent, enfin dans le chant de l'Evangile du jour avec son verset sacerdotal et son oraisou propre qui précède Laudes.

Telle fut sans doute la forme primitive, légèrement altérée en plein moyen âge, par l'usage séculier de la lecture légendaire aux trois nocturnes et d'une *prose,* glissée entre le dernier répons de Matines et le *Te Deum.* Cet usage d'une prose, général au xve siècle, se constate dans le *Breviarium completum ad usum celebris Ecclesiæ Andegavensis* (Rouen, 1504), que possède la Bibliothèque de la ville de Tours et le *Breviarium ad usum monasterii Sancti Albini,* imprimé en 1532.

Au xviie siècle, peut-être même cent ans plus tôt, après la réforme de saint Pie V, quelques modifications furent introduites dans la distribution des leçons, ainsi réparties : lecture du livre de l'Ecclésiastique au premier nocturne; leçons propres au second et commentaire de l'Evangile au troisième (2). Sur quoi dom Chamard, de l'abbaye de Solesmes, qui a bien voulu m'aider de ses conseils dans l'étude de l'office de saint Florent, observe fort justement : « Autrefois les leçons du troisième nocturne n'étaient tirées que du Nouveau Testament. Mais de bonne heure, on substitua les homélies à l'Ecriture, dont souvent on avait déjà lu des passages au premier nocturne, et le commentaire s'ajouta aux paroles de l'Evangile que venait de lire le prieur ou l'abbé. *Codices verò legantur in vigiliis, tàm veteris quam Novi Testamenti, divinæ auctoritatis; sed et expositiones earum quæ à nominatissimis doctoribus orthodoxis et catholicis patribus factæ sunt* (*Reg. S. Bened.*). Toutefois, dans plusieurs églises séculiè-

(1) Dicantur tria cantica de prophetis quæ instituerit abbas... Dicto etiam versu et benedicente abbate, legantur aliæ quatuor lectiones de Novo Testamento, ordine quo supra. Post quartum R... Hymnus *Te Deum laudamus*; quo perdicto legat abbas lectionem de Evangelio. »

Regul. S. Benedict., cap. ix et xi.

(2) Fornici. *Institut. liturgic.*, pars ii, c. xxvi.

Digitized by Google

res, au lieu d'homélies à certaines fêtes, on continuait la légende du saint (1). »

J'accumulerai ici les passages de l'office qui demandent quelques explications spéciales.

Le manuscrit de Saint-Florent porte cette rubrique : *Ad vesperas antiphona*. L'antienne unique à Vêpres ne se rencontre ni dans la règle de saint Benoît, qui marque un pluriel, *cum antiphonis* (2), ni dans les anciens antiphonaires bénédictins. Cet usage ne paraît même qu'assez tard chez les cisterciens et les dominicains.

Quoique simple prêtre et par conséquent confesseur, saint Florent jouit, dans sa liturgie, du privilége des psaumes réservés aux apôtres, sans doute, comme il fut fait pour saint Martial, qui évangélisa le premier l'Aquitaine, afin d'insinuer qu'il fut l'apôtre des Mauges auxquelles il apporta la foi.

L'Evangile *Nemo lucernam* (3), qui termine Matines, est moins commun dans les anciens évangéliaires que l'Evangile correspondant de saint Mathieu (4), qui sert encore pour les docteurs. Néanmoins on le retrouve, sous ce titre *in natali unius confessoris*, dans un évangéliaire du IXe siècle, publié au tome IV des œuvres liturgiques du B. Tomasi, et dans un autre manuscrit moins ancien, aux fêtes de saint Saba et de saint Eutychius. Il commence à ce verset : *Nemo lucernam accendit* et finit avec cet autre : *Lucerna fulgoris illuminabit te*.

Reste à noter une particularité qui consiste à placer neuf oraisons à Sexte et à None. Je laisse volontiers de nouveau la parole à dom Chamard, à qui une étude approfondie des rites monastiques permet de donner son opinion, là où je n'ai qu'à me taire.

(1) Lettre du 2 décembre 1858.

(2) « Vespertina autem synaxis quatuor psalmis cum antiphonis terminetur... post quos psalmos Apostoli lectio (capitule) recitanda est, indè responsorium ambrosianum (hymne), versus, canticum de Evangelio (Magnificat) Litania (Kyrie eleyson) et Oratio dominica et fiant missæ (orationes, preces, suivant l'interprétation de D. Martène). »

(3) SAINT LUC, c. XI, v. 33-36. — Dans l'ancienne division des chapitres, cet évangile figurait au chapitre CXXXIII.

(4) S. MATTH. c. V, v. 15.

Digitized by Google

« Sexte et None, dans la liturgie et chez les anciens, avaient une importance symbolique réelle en mémoire de la prière de Jésus-Christ sur la croix. Aussi les bréviaires marquent une oraison propre pour ces deux heures.

» Quant aux neuf oraisons du manuscrit bénédictin, elles s'expliquent ainsi :

» 1° Il suffit d'avoir feuilleté les anciens antiphonaires pour ne pas s'étonner de ce groupement, qui a subsisté autant que les manuscrits. Ainsi voir : *Liturgia Alemannica*, t. II, p. 238, 239, où il y a quinze oraisons et seize bénédictions ; *ibidem*, p. 242, dix-sept pour vêpres, sans compter celles réservées à Prime, Tierce, Sexte et None. Les récitait-on pour cela toutes ? Non, mais seulement quelques-unes.

» 2° Dom Martène, dans son Commentaire sur le chapitre XVII de la règle de saint Benoît, observe que ce saint, en parlant de la fin de l'office, dit *missæ fiant* au pluriel, ce qu'il entend des collectes : *non una*, dit-il avec D. Menard, *sed plures dicendæ*. Et il appuie son sentiment sur le chap. LVII de la règle de saint Benoît, qui suppose évidemment plusieurs oraisons, puisqu'elle en mentionne une *dernière : Semper ad orationem ultimam operis Dei commemoratio omnium absentium fiat*.

» 3° Raoul de Tongres, mort en 1403, dit des Allemands : *Plures habent alium modum capitulandi. Nam ipsorum Ecclesiæ in officiando habent sex propria capitula et orationes, scilicet ad utrasque vesperas, laudes, tertiam, sextam, nonam.*

» Pour moi, je suis persuadé que ces neuf oraisons étaient des collectes anciennes conservées, à cause de leur antiquité, dans le manuscrit, et qu'il était libre à chacun de prendre pendant les jours de l'octave, à Sexte et à None, deux de ces oraisons à volonté, ou *per ordinem* comme les antiennes (1). »

Il y a certainement de l'érudition dans cette réponse, qui explique un fait à l'aide d'analogies et d'hypothèses ; mais j'avoue ingénument que je n'y vois pas la solution radicale de cette difficulté liturgique : pourquoi Sexte et None ont-elles seules, parmi les autres Heures, le privilége ou la singularité de neuf oraisons

(1) Lettre du 3 juin 1859.

Digitized by Google

différentes, groupées, sans la moindre rubrique qui en indique l'usage ?

L'office de saint Florent était obligatoire sur toute l'étendue du territoire occupé, à titre d'ordinaire, d'exempt (1) — *nullius diœcesis* — et de seigneur temporel par l'abbé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil, *per totum territorium Sancti Florentii Veteris*. Nous en avons la preuve dans la rubrique même placée en tête de l'office et dans cette note de dom Huynes (2) :

« La juridiction épiscopale de tout le territoire appartenant au monastère (de Saint-Florent-le-Vieil) provient premièrement de la libéralité des évesques de Poictiers (3) et de Nantes et de l'empereur Charles-le-Chauve. A quoy l'évesque d'Angers et plusieurs autres souscrivirent au bréviaire selon l'usage de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers, imprimé l'an mil cinq cens quatre vingt sept, à Angers, par le soin et diligence des religieux de la dite abbaye. »

Or le territoire de Saint-Florent-le-Vieil, au témoignage de dom Huynes, comprenait :

Le monastère de Saint-Florent-le-Vieil ;

L'église du Marillais ;

Le prieuré de Saint-Macaire ;

La prévôté de Saint-Laurent-du-Mothay, *præpositura Sancti Laurentii de Motheio ;*

La cure ou vicairie perpétuelle de Saint-Pierre (4) en Saint-Florent, *Sancti Petri de Sancto Florentio*, avec son annexe de la Madeleine de la Boutouchère, *de Bole Tuscheria ;*

(1) Pour être exempt de la juridiction ordinaire et former un territoire séparé, il fallait ne dépendre en rien de la juridiction diocésaine, et avoir en outre un clergé et un peuple à soi appartenants, suivant la doctrine de tous les canonistes, doctrine embrassée par Benoît XIV, *de synodo diœcesanâ*, lib. XIII, cap. IX. Voir *Analecta juris pontificii*, 1859, col. 1617.

(2) Folio 43.

(3) Le Mont-Glonne et les Mauges faisaient anciennement partie de l'Aquitaine et du Poitou.

(4) C'est à tort et contrairement au droit que l'église paroissiale, maintenant affectée au service d'une congrégation, a changé son vocable primitif, historique et traditionnel, pour celui très nouveau et non motivé du *Sacré-Cœur*.

Digitized by Google

Notre-Dame du Mesnil, *de Menilio;*

Saint-Gille de Boz, *de Bozno,* avec son annexe de Saint-Germain;

Saint-Symphorien de la Boissière, *de Bulceria* (1);

Saint-Christophe de la chapelle Saint-Florent, *de capella Sancti Florentii;*

Saint-Pierre de Bouzillé, *de Bouzilleio* (2);

Saint-Macaire, *Sancti Macharii;*

Saint-Laurent du Mothay;

Et le Prieuré, depuis cure, de Saint-Jacques de Beausse, *Sancti Jacobi de Belleia* (3).

Saint-Florent-le-Vieil possédait autrefois deux églises; l'une abbatiale, plus tard simplement conventuelle, consacrée sous le vocable du Sauveur; l'autre paroissiale, ayant pour titulaire l'apôtre saint Pierre, en souvenir du lieu et du nom choisis par l'apôtre du Mont-Glonne pour son premier oratoire : *Ibi in honorem principis apostolorum oratorium construxit, in quo per orationes beati Florentii multæ virtutes patratæ sunt* (4).

Saint Florent n'était donc titulaire d'aucune des deux églises, mais patron de tout le territoire. Aussi partout où s'étendaient les possessions bénédictines, la fête principale du saint confesseur était chômée, avec abstention d'œuvres serviles, *de præcepto.*

Saint Florent recevait chaque année les honneurs d'une double solennité. Au 2 mai, était fixé l'anniversaire de la translation de son corps, inscrit à la marge du Martyrologe romain (5) (édit. de 1675) en ces termes :

Sexto nonas maii. Translatio corporis sancti Florentii presbyteri et confessoris.

Si le 2 mai commença à être un jour mémorable l'an 950, ou

(1) *Buxeria.*

(2) *Bouzilliacum.* P. MARCHEGAY. *Archives d'Anjou,* t. II.

(3) Voir aussi pages 31 et suivantes du rarissime appendice des *Statuts du diocèse d'Angers.* M. le curé de Saint-Florent-le-Vieil en a un exemplaire.

(4) Légende de son office.

(5) L'exemplaire peut-être unique de ce Martyrologe, accommodé aux usages de l'abbaye bénédictine, appartient à M. l'abbé Briffault, de Saumur, riche en objets curieux, mais trop cachés pour ceux auxquels ils peuvent être utiles.

Digitized by Google

973, suivant le *Gallia christiana*, lorsqu'Absalon, fier du trésor qu'il avait reconquis sur les moines de Tournus, remit son précieux dépôt sur l'autel du nouveau monastère édifié à Saumur (1), il ne le fut pas moins l'an 1030, alors que sortant de l'église de Saint-Hilaire-des-Grottes, où la prudence des moines le tenait caché depuis cinq ans, le corps de saint Florent entra triomphalement sous les voûtes de la nouvelle église bâtie en son honneur sur les bords du Thouet, près Saumur (2).

Nous surtout, qui avons eu le bonheur de voir acclamée par la joie de la population la translation opérée le 2 mai 1858, nous ne pouvons nous empêcher d'attribuer à cette date une providentielle coïncidence, et de demander que ce jour, fait par le Seigneur, soit désormais choisi entre tous pour fêter le retour des reliques trop longtemps exilées du patron du territoire.

La fête de la translation se célébrait sous le rite double *de première classe, de premier ordre;* c'était le jour de fête par excellence, *hæc est festa dies, festarum festa dierum* (3), et comme cette solennité, sans octave, ne reparaissait qu'une fois l'an, au jour anniversaire, elle fut nommée fête annuelle, *alias festum annuale.* Rome, pour élever le degré liturgique de ses fêtes, avait *doublé* (4) les antiennes de ses psaumes, et, pour mettre encore une hiérarchie dans les fêtes doubles, avait imaginé *la première classe, prima classis*, pour les plus solennelles. La France, dans son enthousiasme habituel, renchérit sur Rome, et

(1) *Castro Salmuro, susceptio corporis Sancti Patris Florentii, presbyteri et confessoris.* MABILLON. *Annal.*, t. III, p. 506. — DOM HUYNES — *Ædificio novi monasterii consummato et thesauro reverendi corporis intus debito cum honore reposito.* BOLLANDIST.

(2) L'église ne fut consacrée que le 14 juin 1061, par Eusèbe, évêque d'Angers, qui dédia l'autel *dominical au Sauveur* et le *matutinal à saint Florent.* D. HUYNES, f° 75, verso.

(3) Office de la Circoncision, au XIIIe siècle. Voir F. CLÉMENT. *Les chants de la Sainte-Chapelle.*

(4) « Dicitur officium duplex, cùm tota antiphona dicitur ante psalmum et tota post psalmum. » *Glossa in Clementin. de reliquiis et veneratione sanctorum.* « Etsi Joannes Frontonus perperam autumet duplex officium inde dictum fuisse, quia eo in die de duobus sanctis, seu de feria et de sancto recitatur. » CATALANI, *Pontific. roman. comment. illustr.*, t. I, p. 116.

Digitized by Google

créa un *premier ordre*, *primi ordinis*, à la première classe : ce fut l'*annuel*. « Annuale ; Galli *Annuel* dicunt : — Quodlibet solemne festum quotannis recurrens. Hac voce utuntur in ordinibus celebrandi divini officii, Parisiensi scilicet et S. Capellæ (1). »

Si l'*annuel* était, dans le monastère bénédictin, la plus haute expression de la solennité, il sera intéressant de rechercher quelles fêtes jouissaient de ce privilége et quelles particularités le caractérisaient. Le Bréviaire gothique imprimé à Angers, l'an 1532, à l'usage de l'abbaye de Saint-Aubin, répond pleinement à nos désirs.

Cinq fêtes seulement étaient comptées parmi les *annuelles* : et d'abord celle du patron, — car tout cède au patron, surtout chez des moines fiers de posséder son corps, — puis Pâques, la Pentecôte, l'Assomption et la Nativité de Notre-Seigneur (2). Cet ordre hiérarchique, sciemment combiné, sent trop son époque de décadence liturgique pour que je m'attarde à en discuter la con-

(1) Du Cange. *Glossar.* v° *Annuale.* — Le mot *annuel* se trouve, dès 1167, dans l'inscription commémorative de la dédicace de l'église de Cheffes : *Sciendum verò est quod in omnibus annalibus festis debet ipse prior missam cantare et servitium facere honorifice.*

(2) « De festis annualibus. Rubrica prima. Sunt autem festa annualia quorum » quinque dicuntur precipua, alia non. Precipua sunt hec : Festum beatissimi » Albini Marcialis, patroni nostri, Pascha, Penthecoste, Assumptio B. Marie, » et Nativitas Domini. Que quidem quinque festa tali modo celebrantur. Major » missa vigilie eorum cantatur cum solemnitate, videlicet in ornatu, cla- » cisco (*a*) et luminari. Et ad preces None non dicitur psalmus *Miserere*, nec » ulla fit prostratio deinceps usque post octa (*b*) ipsorum festorum. Preparatur » ecclesia omnibus suis preparatibus. Singule sonant campane, singulaque » luminaria accenduntur. In 1 vesp. antiphone sunt proprie super psalmos. Ad » *Magnificat* et *Benedictus* antiphone triplicantur. Ad mat. *Invitat.* cantatur » à quatuor capis indutis. Quartum responsorium cujuscumque nocturni et » utrarumque vesperarum, laudum, stationum dicitur à quatuor. Reliqua au- » tem à duobus. Duodecimum verò responsorium resumitur à capite. Ad ter- » tiam, processionem et majorem missam induuntur capis et in processionem » fit statio in navi. Ad missam dicitur Gloria in excelsis, sequentia et » Credo. »

(*a*) Il n'est resté dans notre langue du terme *classicum* que l'expression *glas*, qui indique précisément tout l'opposé de ce que le texte du bréviaire de Saint-Aubin lui fait signifier, puisqu'il semble le restreindre au sens de sonnerie joyeuse.

(*b*) Octavam.

Digitized by Google

venance. Le Missel romain renverse d'un trait de plume ces puérilités du XVIe siècle, échafaudées à rebours.

Ces cinq solennités reçoivent un éclat particulier de l'augmentation du luminaire, du son répété de toutes les cloches, de l'apparat inusité de l'église et des moines. La fête s'annonce la veille par une messe plus solennelle, l'église revêt ses tentures les plus précieuses (1); dans sa joie, le moine évite les prostrations, cesse

(1) Dom Martène et dom Durand nous ont transmis dans le t. V, col. 1106-1131 de leur *Amplissima collectio*, la description détaillée des tentures qui tapissaient aux solennités les murs de l'abbatiale de St-Florent, sous les abbés Robert et Mathieu de Loudun. Ce texte est trop curieux pour que je l'omette :

» Ipse enim præfatus pater (Robertus, vers. ann. 985) multitudinem » copiosam ornamentuum inauditorum diligens exquisitor adquisivit, vide- » licet magnorum ex lanâ dossalium, cortinarum, fasterdium, tapetum, » bancalium, cæterorumque ornatuum variis imaginibus insculptorum. — » Nempè duas mirificæ qualitatis et quantitatis componi fecit aulæas, quas » trapezitæ conductivi pretiosâ setâ elephanteas imagines venuste continentes » consuerunt. Binos etiam ex lanâ dossales texi præcepit, quorum unus dum » texeretur, memorato abbate in Franciam profecto, cùm frater cellerarius » mixtum solitum trapezitis vetuisset; en, inquiunt, in absentiâ boni domini » nostri opus non deseremus, sed ut vos nobis ità et nos vobis opus inversum » faciemus. Quod usque hodiè inversum aspicitur. Item, clarissima leonum specie » multæ longitudinis et latitudine competenti, sanguineos gestantes campos, » alios fecerunt, in quibus margo erat candidus bestiæ vel aves rubeæ... duo » etiam præcipua tapetia à transmarinis partibus à quâdam reginâ sunt directa.

» Fecit etiam hic venerabilis pater (Matthæus de Losduno, vers. ann. 1133) » dorsalia duo egregia quæ præcipuis solemnitatibus extenduntur in choro, » in quorum altero XXIV seniores cum citharis et phialis depinguntur, in reli- » quo Apocalipsis Johannis opere est descripta eleganti. Fecit insuper quosdam » miræ pulchritudinis pannos, sagittariis et leonibus et ceteris quibusdam ani- » mantibus figuratos, qui in navi ecclesiæ festis solemnibus appenduntur. » (*Historia monast. sancti Florentii Salmuriensis.*)

Au Xe siècle, les tapis de l'abbé Robert sont donc en laine ou en soie et couverts d'éléphants, de lions, *sur champ de gueules*, d'oiseaux rouges ou de *bestes* blanches.

Au XIIe siècle, les tentures de la nef et du chœur, s'animent de lions, de sagittaires — comme dans les vitraux de la même époque qui brillent aux fenêtres de notre cathédrale — de figures diverses d'animaux, ou s'historient des scènes étranges de l'Apocalypse et des vingt-quatre vieillards, qui, quelques années plus tard, seront sculptés, la harpe et la fiole aux mains, aux voussures de la porte occidentale de Notre-Dame-Saint-Maurice. — Le détail intime des tapissiers qui travaillent à rebours parce que le cellerier leur refuse à boire le *mixtum* convenu, est d'une naïveté charmante.

Digitized by Google

à None le chant de pénitence *Miserere,* proclame sa jubilation (1) par le chant du *Gloria*, du *Credo* et de la Séquence, triple les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus* (2), et ne chante que des antiennes propres, qui lui rappellent le but de la fête ; enfin, quatre chapiers sont députés pour l'*Invitatoire*, le quatrième répons de chaque nocturne, ceux de Vêpres et de Laudes; le dernier répons est répété depuis le commencement, suivant un usage qui a persévéré en Anjou jusqu'à l'adoption de la liturgie romaine. Enfin, Tierce achevée, la procession tourne autour des cloîtres de l'abbaye, et s'arrête en station dans la nef devant le *Christ triomphal* du jubé (3).

L'Eglise et le monde ont des jugements bien opposés. Pour le monde, naître, c'est faire une entrée quelconque dans la vie; mourir, c'est en sortir et laisser sur la terre, comme trace du passage, un cadavre qui effraie ou embarrasse. Pour l'Eglise, au contraire, naître signifie commencer son exil (4), ou plutôt mourir; mourir, commencer son bonheur (5), naître véritablement. Elle nomme jour natal, *natale*, *natalitia*, le jour du trépas, parce qu'une âme trop belle pour la terre vient de naître au royaume des cieux. Aussi un écrivain moderne, à qui cette locution exquise n'a pas échappé, loue le Christianisme, non de l'avoir inventée, mais d'avoir su changer les noms après avoir

(1) Voir sur le *Jubilus* le mémoire cité de M. Cousseau.

(2) L'antienne se chantait alors avant et après le psaume, et à la suite du *Gloria Patri*, ce qui s'est observé, dans le diocèse d'Angers, même après tous les bouleversements liturgiques, pour les antiennes O qui annoncent la solennité de Noël. D'anciens Missels, que j'ai étudiés autrefois dans les bibliothèques de Paris, portent en rubrique que l'antienne de l'Introït sera triplée.

(3) Un processionnal de Saint-Aubin (Bibl. de la Ville, N. 147. XVIe siècle), précisele lieu de la station, lorsqu'il dit : *Fiat processio per claustra, in navi stacio ad crucifixum.*

(4) *Et Jesum nobis... post hoc exilium ostende.* SALVE REGINA.

(5) « Temporalis vita æternæ vitæ comparata, mors est potiùs dicenda, quàm vita. Ipse enim quotidianus defectus corruptionis quid est aliud quàm quædam prolixitas mortis? Quæ autem lingua dicere, vel quis intellectus capere sufficit illa supernæ civitatis quanta sint gaudia; angelorum choris interesse, cum beatissimis spiritibus gloriæ conditoris assistere, præsentem Dei vultum cernere, incircumscriptum lumen videre, nullo mortis metu affici, incorruptionis perpetuæ munere lætari? » S. Gregorii papæ *Homil.* XXXVII *in Evang. S. Lucæ.*

Digitized by Google

interverti les idées. « Le christianisme, dit-il, a aimé la mort; il l'a embellie à plaisir, l'a parée tendrement comme une sœur qu'on mène à l'autel. Il a fait mieux; il a changé son nom; il a juré qu'elle était la vie, il a appelé le dernier jour *natalis dies* (1). »

L'Eglise encore nomme bienfaits, *beneficia,* la dépouille mortelle de ses héros, parce qu'elle identifie, dans une hardiesse sublime de langage, les ossements sacrés vivifiés par l'Esprit Saint, avec le bonheur qui découle pour les pieux fidèles de la possession elle-même de ces saintes reliques.

En Anjou, dès le VIIe siècle, le peuple reconnaissant, usant de la même figure, les qualifiait de *patronages,* et se plaisait à attester, par un terme créé exprès, la protection que lui attirait un culte assidu. *Juratus dixit : Per hunc loco sancto* ET DIVINA OMNIUM SANCTORUM PATROCINIA *qui hic requiescunt* (2).

Le 22 septembre est le jour natal de saint Florent (3). Cette fête annonce moins d'éclat, car elle n'est pas de précepte, quoique du même degré liturgique que celle du 2 mai; mais de plus elle a une *octave,* qui prolonge pendant les huit jours qui suivent l'office propre à la fête.

La rubrique donne à saint Florent la qualification de confesseur non pontife, *confessoris non pontificis.* Effectivement, c'est celle qui convient le mieux à sa vie, qui ressort le plus évidemment de la lecture attentive de son office et parait la plus conforme aux formules du Missel romain. Mais il en est une autre que lui confère officiellement le Martyrologe romain, d'accord en cela avec la tradition (4) : *In pago Pictaviensi, sancti Florentii presbyteri.* L'office monastique se complaît aussi à l'invoquer comme prêtre : *Sanctus sacerdos Dei, sacerdos Christi Florenti, beati confessoris et sacerdotis tui.* L'office va plus loin encore, et s'arrête volontiers à reconnaître un martyre non consommé dans sa

(1) MICHELET. *Origines du droit français*, p. 72.

(2) G. D'ESPINAY. *Les Formules angevines*, p. 66.

(3) Deus, qui nos beati Florentii confessoris tui annuâ solemnitate lætificas, concede propitius ut cujus *natalitia* colimus, de ejusdem etiam protectione gaudeamus. *Orais. de Sexte.*

(1) *In pago Pictavensi, sancti Florentii presbiteri et confessoris.* MARTYROL. USUARD. C'est à tort que le bréviaire de Tours, imprimé en 1635, le qualifie

Digitized by Google

résignation au supplice : *martyr, splendentis in martyribus, confessor post martyrium, voto martyr, coronam martyrii*, etc. Une idée semblable est exprimée dans cette antienne de l'office de saint Hilaire, évêque de Poitiers :

O beatum pontificem qui totis visceribus diligebat Christum regem et non formidabat imperii principatum. O Hylari, dulcedo, medicamentum et medice. O sanctissima anima, quam si gladius persecutoris non abstulit, tamen palmam martirii non amisit (1).

Confesseur, martyr, prêtre, saint Florent fut encore *apôtre*, apôtre du Mont-Glonne, d'où il chassa le démon et des Mauges qu'il évangélisa. Aussi, pour rappeler ce double triomphe de la foi, nous lui avons mis aux mains, sur la médaille qui se répand par milliers dans le diocèse, l'Evangile et la croix de Jésus-Christ (2).

Je me suis servi également pour la restitution de l'ancien office de Saint-Florent, de deux bréviaires de l'abbaye de Saint-Aubin, l'un manuscrit du xve siècle, qui appartient à la Bibliothèque de la ville, l'autre imprimé et de 1532, que je dois à l'obligeance de Mgr Angebault. Tous les deux nomment saint Florent confesseur, *sancti Florencii confessoris*, n'ont qu'une oraison propre *Deus qui beatum* et une légende partagée en huit leçons. Dans le bréviaire manuscrit, cette légende, identique à très peu de chose près à celle que nous avons publiée, s'arrête à l'ordination de saint Florent par saint Martin. Plus complète, mais aussi plus sobre de détails, celle du Bréviaire imprimé va jusqu'à la mort de l'apôtre des Mauges.

X. Barbier de Montault.

(La fin à la prochaine livraison).

d'abbé, *confessor abbas*. Sa fête y est reculée jusqu'au 23 septembre, à cause de Saint Maurice, autrefois premier titulaire de l'église métropolitaine.

(1) Bréviaire Ms. de Saint-Florent-lès-Saumur, à la Bibliothèque de la ville de Saumur, xve siècle. Voir sur ce Ms. mon *Etude liturgique et hagiographique sur un bréviaire manuscrit de la Bibliothèque de Saumur*.

(2) Cette médaille, frappée à Paris, porte d'un côté l'effigie de saint Florent, telle qu'elle était gravée sur l'ancien sceau du prieuré de l'abbaye, avec cette invocation : *Saint Florent, priez pour nous*, et au revers, la date et la mention de la translation du 2 mai 1858.

Digitized by Google

LE SEIGNEUR DE LA CRILLOIRE

EN 1588.

CHRONIQUE.

Non loin du bourg de Tout-le-Monde, à deux lieues et demie de Cholet, on aperçoit au fond d'une vallée, coupée jadis par de nombreux étangs, les ruines du château de la Crilloire.

De cette habitation seigneuriale, presque entièrement détruite aujourd'hui, il ne reste plus de remarquable que deux tours, dont les larges brèches sont à moitié recouvertes d'un épais manteau de lierre. Les bâtiments du château formaient, autour d'une cour intérieure, un carré flanqué de quatre tours, qui avaient comme moyen de défense des barbacanes et quelques canonnières.

Du côté du midi, une porte, avec pont-levis, était la seule entrée par laquelle on pouvait pénétrer dans cette petite forteresse qu'entourait un fossé rempli d'eau.

Autrefois, la chapelle du château servait d'église à la paroisse de la Crilloire, qui n'existe plus depuis la Révolution. Le cimetière de cette petite paroisse était situé à cent pas de la porte de l'habitation seigneuriale ; on voit encore sur son emplacement quelques pierres tombales.

A une petite distance du château, du côté de Tout-le-Monde, apparaît au milieu des champs une maison assez considérable :

Digitized by Google

c'était jadis la demeure du curé, et à cause de cela elle conserve encore le nom de Cure de la Crilloire.

Incendié par les colonnes infernales en 1793, le château de la Crilloire fut ensuite démoli peu à peu, et aujourd'hui ce vieux manoir disparaîtrait complétement oublié, s'il n'avait pas, pendant les guerres de religion, été le théâtre d'un événement romanesque dont le souvenir, conservé par la tradition et quelques documents, forme le sujet d'une chronique que je vais raconter.

En 1588, d'après un document qui me fournit les noms et dates que je vais citer, Pierre-Laurent Crilloire était seigneur et propriétaire de la terre ainsi que du château de ce nom. Ce gentilhomme avait la taille imposante et la force extraordinaire d'un géant. En outre, il s'était distingué par sa bravoure et son adresse dans l'armée du roi de Navarre, dont il avait su gagner l'affection, autant par son dévouement à sa cause que par son caractère entreprenant et original.

A ce sujet, on raconte l'anecdote suivante :

Le roi de Navarre, connu depuis sous le nom d'Henri IV, avait dans ses écuries un cheval magnifique, que son indocilité et surtout sa méchanceté rendaient indomptable. Les meilleurs écuyers de l'armée ayant échoué dans les tentatives qu'ils avaient faites pour le dresser, et des accidents très graves étant arrivés à plusieurs d'entre eux, le roi avait donné l'ordre de se défaire de ce cheval.

Au moment où l'on allait abattre le redoutable animal, un gentilhomme, aux formes herculéennes, s'approche du sauvage coursier, sur lequel soudain il s'élance. Une lutte effrayante, mais pleine d'intérêt, s'engage alors entre l'homme et le cheval qui, devenu furieux, se cabre et fait des bonds de toute sorte sans pouvoir cette fois se débarrasser de son robuste cavalier.

Après un certain temps, le cheval, blanc d'écume et épuisé de lassitude, n'oppose plus de résistance. Au contraire, devenu doux et obéissant, il se laisse diriger comme un agneau, par la main de l'habile écuyer qui vient de le dompter.

Des courtisans, témoins de cette scène, vont aussitôt la raconter au Béarnais, mais sans pouvoir lui nommer le gentilhomme dont la force et l'adresse les a remplis d'admiration.

Digitized by Google

— Ventre-saint-gris! dit le roi avec un fin sourire, je parie cent contre un avec vous, Messieurs, que le héros de cette aventure est le fou de Crilloire !...

Le roi avait parfaitement deviné.

Malheureusement, les louables qualités de ce gentilhomme étaient unies chez lui à de grands défauts, qui, à la faveur des guerres civiles, purent facilement se développer et pervertir dans son âme ardente les nobles sentiments de l'honneur et du devoir.

Un jour une singulière idée étant venue troubler son cerveau, il demanda au Béarnais la permission de quitter l'armée, afin d'aller régler quelques affaires à sa terre de la Crilloire.

Le chef des protestants, qui guerroyait alors en Poitou, accorda ce que Crilloire demandait; puis en même temps, il l'engagea à se faire accompagner d'une vingtaine d'hommes qui, en cas d'attaque pendant le voyage, pourraient le protéger.

Crilloire, ayant besoin d'un certain nombre de bandits pour l'aider dans l'entreprise qu'il méditait, accepta cette offre gracieuse en dissimulant la joie qu'elle lui causait. Choisissant donc lui-même dans l'armée huguenote vingt soldats parmi ceux qu'il croyait les plus dignes du gibet, il s'achemina vers son château, où il arriva trois jours après, sur le soir.

Un vieux serviteur, sorte de majordome, vint aussitôt saluer son maître, en regardant d'un air ébahi les soldats huguenots, dont le visage dur et l'aspect sinistre l'effrayaient.

— Urbain, dit Crilloire en s'adressant à son domestique, veille à ce que l'on donne immédiatement à souper à tout ce monde.

— Oui, Monseigneur, répondit Urbain, en s'éloignant pour donner des ordres.

— Qu'on ne ménage pas le vin ! ajouta Crilloire.

Cette recommandation, ayant été entendue de tous les soldats, sembla dérider les fronts les plus sévères. Deux heures après, les paysans du voisinage étaient épouvantés par des chants d'orgie qui partaient du château, dont les croisées, vivement éclairées, brillaient dans l'ombre d'une façon inaccoutumée.

Pendant que les soldats huguenots s'enivraient, Crilloire,

Digitized by Google

qui s'était fait servir dans sa chambre, disait à son domestique :

— Tu ne te doutes pas du motif qui m'amène ?

— Non, assurément, répondit Urbain, et surtout, je ne comprends pas pourquoi Monseigneur s'est fait accompagner par ces vingt diables qui en ce moment vocifèrent dans la grande salle du château.

— Ces hommes seront utiles à mes desseins.

— Monseigneur a donc été prévenu que son château courait quelques dangers ?

— Non, il ne s'agit pas de cela.

— Alors, à quoi sert cette ruineuse garnison qui aura bientôt vidé nos charniers et mis à sec tous les tonneaux du cellier ?

— Que cela ne t'inquiète pas.

— Si je portais moins d'intérêt à Monseigneur, je verrais tout d'un œil indifférent ; mais ayant toujours été depuis mon enfance le serviteur de la famille, ce n'est pas à mon âge que mon dévouement à votre personne faiblira...

— Mon cher Urbain, je t'en suis très reconnaissant.

— C'est que, Monseigneur, depuis que vous êtes au service du roi de Navarre, les frais de la guerre et d'autres dépenses vous ont fait contracter des dettes que vous paraissez en bonne disposition d'augmenter...

— Non, en ce moment, je songe à m'acquitter envers mes créanciers.

— Ah ! tant mieux !

— Oui, et pour cela, je suis décidé à me marier.

— A merveille ; Monseigneur devient tout à fait raisonnable...

— Sans doute, la sagesse triomphe enfin de la fougue des passions de la jeunesse et...

— Pour refaire ma fortune un peu compromise, j'épouse une veuve fort riche.

— Ah ! c'est une veuve ?

— Oui... Dis-moi, si la terre de Vezins était réunie à celle de la Crilloire, cela ferait un beau domaine, n'est-ce pas ?

— Admirable, Monseigneur.

— Si mon projet réussit, comme j'ai tout lieu de le croire,

Digitized by Google

avant peu, tu verras ces deux propriétés n'en faire qu'une.

— Comment? Est-ce que Monseigneur voudrait épouser la belle Louise de Maillé-de-Lathan, veuve de M. le baron de Vezins?

— Tel est mon dessein.

— Vous ne doutez pas du consentement de la fière baronne? demanda timidement Urbain.

— Elle pourra me refuser sa main, répondit Crilloire d'une voix sombre, en fronçant ses noirs sourcils.

— Alors que ferez-vous?

— Eh bien, ventre-saint-gris! comme dit le Béarnais, je compte pour l'obtenir employer les grands moyens; c'est plus expéditif....

— Je crains bien que Monseigneur ne se mette une mauvaise affaire sur les bras...

— Que cela ne t'effraie pas!... Tiens, descends dans la grande salle, où tu préviendras un sergent nommé Léonard que j'ai à lui parler.

Urbain obéit à son maître en poussant de profonds soupirs, qui révélaient l'inquiétude dont son âme était agitée.

II.

Le lendemain, à l'heure où le soleil disparaissait à l'horizon, le seigneur de la Crilloire, couvert d'habits magnifiques, parut monté sur un coursier vigoureux devant la porte du château de Vezins, qui à cette époque ressemblait à une véritable forteresse. Il était suivi en ce moment d'une dizaine de charbonniers qui conduisaient des chevaux chargés de sacs de charbon. Ces hommes, dont le visage disparaissait presque entièrement sous les larges bords de leurs chapeaux, portaient en outre de longues blouses fort amples.

A la demande de Crilloire, qui s'annonça comme venant seul offrir ses hommages à Mme de Vezins, le pont du château fut abaissé. Aussitôt le brillant cavalier s'élance sous la voûte de la porte, où il fait cabrer son cheval de façon à effrayer le portier

Digitized by Google

qui s'éloigne à quelques pas. Pendant ce temps, les chevaux des charbonniers s'engagent sur le pont. Crilloire alors, calmant le noble animal qu'il vient d'irriter, gagne le milieu de la cour. Le portier qui voit les charbonniers et leurs chevaux envahir l'entrée du château, leur ordonne de se retirer. Ceux-ci, loin de rétrograder, s'avancent résolument, et aux menaces du portier, ils répondent par des injures.

Tous les domestiques de la baronne, en entendant ce vacarme, accourent pour prêter main-forte au portier. Mme de Vezins elle-même, ne comprenant rien à ce tapage inaccoutumé, paraît sur le seuil de la porte du château. A sa vue, Crilloire saute à terre, puis s'avançant vers elle comme pour la saluer, il lui saisit une main et l'attire dans la cour en disant :

— Madame, il faut que vous me suiviez !

La baronne était une femme des plus énergiques, ne se laissant point intimider. Elle appelle à son secours ses domestiques, qui en gens dévoués se précipitent vers elle.

Crilloire menace alors Mme de Vezins avec un pistolet ; puis, dégaînant, il frappe à droite et à gauche ceux qui approchent, en criant :

— Tuez ! ! tuez ! ! point de grâce !

A cet ordre, les prétendus charbonniers, dépouillant leurs blouses, paraissent revêtus de cuirasses d'acier, et, armés de lourdes épées, massacrent tous les fidèles serviteurs de Mme de Vezins.

Lorsque cet horrible carnage est achevé, Crilloire fait monter ses soldats sur les chevaux qu'on débarrasse des sacs de charbon ; après quoi, aidé du sergent Léonard, il enlève et place sur un cheval de taille moyenne, la pauvre baronne qui se débat en appelant vainement à son secours. Crilloire, tout en cherchant à la rassurer, l'empêche de descendre en lui étreignant le bras sous la pression de sa large main.

III.

La nuit était avancée, quand Mme de Vezins, en arrivant à la Crilloire, fut renfermée dans une chambre située au premier étage d'une des tours du château.

Digitized by Google

N'étant point abattue par les terribles émotions qu'elle venait d'éprouver, la courageuse baronne examina aussitôt la chambre qui lui servait de prison. C'était une assez vaste pièce, dont les étroites croisées étaient soigneusement grillées. Par ces ouvertures, elle voyait l'eau calme des douves que la lune argentait de ses pâles rayons. Une énorme porte en chêne donnait seule accès dans cette chambre à moitié remplie par un large lit à colonnes et quelques meubles sculptés dans le goût de la Renaissance.

Mme de Vezins fut bien vite convaincue qu'il ne lui restait aucune chance d'échapper par la fuite à son persécuteur. Alors, en proie à une anxiété facile à comprendre, elle s'assit sur un fauteuil, au coin de la cheminée dans laquelle brûlaient en s'éteignant quelques tisons, reste d'un grand feu qui y avait été allumé pour réchauffer cet appartement depuis longtemps inhabité. Là, plongée dans de sombres réflexions, elle cherchait à s'expliquer quel pouvait être le véritable motif d'un enlèvement accompli d'une si brutale manière.

Crilloire ne laissa pas longtemps sa victime dans l'incertitude sur le sort qu'il lui réservait. Bientôt il entra dans la chambre de sa prisonnière, qui, en voyant son visage empourpré et sa démarche peu assurée, remarqua qu'il était dans un état voisin de l'ivresse. Cette observation la fit frissonner, et pendant un moment son énergie eut peine à triompher du découragement qui s'empara d'elle. Mais cette défaillance d'une âme fortement trempée fut rapide comme l'éclair, et en présence d'un danger menaçant, son admirable sang-froid et sa présence d'esprit revinrent aussitôt.

— Que voulez-vous ? dit la baronne en se redressant avec une imposante dignité.

— Vous conduire dans la chapelle du château, où mon chapelain attend pour nous unir.

— Ce que vous dites-là, Monsieur, n'est pas sérieux ?

— C'est, Madame, l'exacte vérité.

— Depuis hier soir, tout ce qui se passe autour de moi est si étrange, que je vous demanderai, Monsieur, de vouloir bien m'expliquer quel motif vous fait agir de la sorte ?

— Tout simplement le désir de vous épouser.

Digitized by Google

— Mais, Monsieur, vous me connaissez à peine.

— C'est vrai.

— Alors, ce n'est pas ma personne seulement que vous poursuivez; vous avez un autre but?...

— Oui, Madame.

— Et quel est-il?

— Je veux réunir ma fortune à la vôtre.

— Ah! c'est pour cela que vous m'avez enlevée?

Crilloire fit un signe d'assentiment avec la tête.

Mme de Vezins vit alors clairement qu'elle ne pourrait sortir de captivité qu'en gagnant du temps, et que, pour en arriver là et se faire respecter, elle n'avait d'autre ressource que son adresse et l'empire que les charmes de sa personne et de son esprit exerceraient peut-être sur le cœur avide et déloyal de son farouche ravisseur.

— En vérité, reprit la baronne avec une aisance parfaite, vous avez une manière d'agir peu commune; seulement, votre procédé aurait pu être moins violent, et franchement, Monsieur, je crains que cette aventure ne nuise à votre réputation de galant homme...

— Le succès de l'entreprise justifiera les moyens.

— Pas autant peut-être que vous le croyez...

— En attendant, Madame, suivez-moi à la chapelle...

— Vous aurez bien la patience d'attendre jusqu'à demain?

— Non, mon chapelain doit s'ennuyer de ne pas nous voir paraître...

— Faites-lui dire de se retirer...

— Non, Madame, et si vous m'y forcez...

— Vous emploierez encore la violence?...

— Oui!

— Alors, Monsieur, afin d'éviter un nouveau scandale, je vous déclare que, pour cette nuit, je suis résolue à ne point consentir à vous épouser.

— Je saurai bien vous y contraindre!

En disant cela, Crilloire, l'œil étincelant, s'approcha de Mme de Vezins; mais, au moment où il avançait les bras pour la saisir, celle-ci, s'emparant du poignard qu'il portait à sa ceinture,

Digitized by Google

recula de quelques pas, puis élevant en l'air la lame acérée :

— Si vous tentez de me toucher, dit-elle d'une voix courroucée, je me tue à l'instant !...

Le geste sublime de la baronne, l'accent irrité de sa voix, eurent un succès que les larmes et les prières n'auraient point obtenu. L'âme perverse et sauvage de Crilloire fut amollie par l'admiration que lui causa le spectacle de cette femme énergique que la mort n'effrayait pas. Aussi, sous l'empire de cette influence, reprit-il d'un ton qu'il s'efforça d'adoucir :

— Eh bien, Madame, puisque vous l'exigez, demain je reviendrai.

En achevant ces mots, Crilloire sortit.

IV.

Le lendemain, quand les rayons du soleil envahirent la chambre de la baronne, celle-ci alla s'asseoir près d'une croisée qu'elle ouvrit. Aussitôt une légère brise, pénétrant entre les barreaux de fer, vint rafraîchir son visage et calmer un peu l'agitation de son sang. Alors l'infortunée versa des larmes, en songeant à ses enfants, à ses parents et à ses amis dont elle invoquait le secours ; puis, elle frémit d'indignation et de terreur en se figurant l'horrible lutte qu'elle allait avoir à soutenir. Dans la triste position où elle se trouvait, tout venait assombrir son âme.

Le paysage qu'elle apercevait n'avait rien de gai, et pas un être humain n'apparaissait dans cette vallée solitaire.

Sur les neuf heures du matin, Crilloire parut. Il avait l'air un peu moins menaçant que la veille, quoique ses projets fussent toujours les mêmes.

— Eh bien, Madame, êtes-vous prête ? dit-il sans aucun préambule.

— Pas encore, répondit la baronne en s'efforçant de sourire.

— Mille diables ! je vous préviens, Madame, qu'il n'est pas dans mes habitudes d'attendre.

— Vous me l'avez déjà démontré, Monsieur.

— Allons, décidez-vous !

— Mais, Monsieur, j'espérais qu'avant de me conduire à l'au-

Digitized by Google

tel, vous auriez au moins, pour la forme, daigné me faire un peu la cour.

— J'aurai tout le temps après notre mariage.

— Vous tenez, je le vois, à m'épouser de force.

— Non.

— Alors, pourquoi n'attendez-vous pas quelques jours ?

— Parce que ce serait parfaitement inutile...

— En cela, Monsieur, vous vous faites des illusions.

— Et lesquelles !

— Vous m'épousez, m'avez-vous dit, pour réunir votre fortune à la mienne...

— Oui, Madame, mais aussi parce que vous êtes une femme charmante...

— Ah ! dit la baronne d'un ton gracieux, voilà une réponse qui contraste heureusement avec votre premier motif.

Crilloire s'inclina d'un air satisfait qui révéla à Mme de Vezins que deux penchants étaient dominants chez cet homme, la convoitise et la vanité.

— Monsieur, reprit-elle, je m'étonne qu'un homme de votre mérite ait eu recours à la ruse et à un enlèvement pour se marier. A votre place, j'aurais agi tout autrement...

— Je serais curieux de connaître, dit Crilloire, les moyens que vous eussiez employés.

— Les plus simples du monde. D'abord, il fallait vous présenter au château de Vezins, comme pour lier des relations de bon voisinage.

— Ensuite ?

— Après avoir fait, pendant un temps convenable, votre cour à la baronne, vous n'aviez plus qu'à la demander en mariage.

— Pareille demande n'aurait point été couronnée par le succès.

— Pourquoi pas ? dit Mme de Vezins avec un charmant sourire.

— J'aurais été refusé.

— Détrompez-vous.

— Maintenant encore, vous ne voulez pas m'accorder votre main.

— Parce qu'il y va de votre intérêt.

— Comment cela ?

Digitized by Google

— Ecoutez-moi. Si je vous épouse dans la situation singulière où vous m'avez mise, soyez bien convaincu que mes parents feront plus tard tous leurs efforts pour rompre ce mariage contracté, diront-ils, malgré moi...

— Vous assurerez le contraire...

— On ne me croirait pas, parce que les apparences seraient contre vous.

— S'il faut plaider, un bon avocat se chargera de gagner ce procès...

— Il ne pourra jamais faire oublier aux juges que vos adversaires défendent la cause d'une veuve et de deux orphelins.

Crilloire devint tout pensif. Mme de Vezins avait su très adroitement troubler les rêves de sa cupidité.

— Ainsi, reprit-il, vous croyez que vos parents seraient assez puissants pour briser notre union.

— Assurément, et si vous aviez confiance en moi, je vous indiquerais un moyen qui pourrait obvier à cet inconvénient.

— Lequel ?

— Je n'ose vous le dire, dans la crainte que vous m'accusiez de n'être pas sincère...

— Parlez, je vous croirai.

— Eh bien, laissez-moi retourner à Vezins...

— Non ! non ! interrompit Crilloire, je veux vous garder ici !...

— Alors, je n'ai plus rien à dire...

— Si, parlez ?

— Vous ne daignez pas m'écouter.

— Je vais rester silencieux, je vous le promets.

— Je voulais donc vous faire comprendre l'avantage que vous auriez à me laisser retourner à Vezins, où vous viendriez me voir dans quelques jours pour me conduire à l'autel. De cette façon, personne ne pourrait vous accuser de m'avoir épousée en employant la violence. On dirait seulement que je n'ai pu résister au prestige de vos nobles qualités et de la réputation de bravoure que vous vous êtes acquise...

L'amour-propre de Crilloire fut tellement flatté par le doux langage de la baronne, qu'il fut sur le point d'accéder à sa demande ; mais il écouta en même temps les conseils de la dé-

Digitized by Google

fiance qui l'engageait vivement à ne point se dessaisir de sa proie.

— Madame, dit-il en la quittant, ceci demande réflexion.

Pendant onze jours, Crilloire, trouvant Mme de Vezins inébranlable dans sa résolution de ne point l'épouser tant qu'elle serait sa prisonnière, refusa de lui rendre la liberté. Enfin, se laissant attendrir par les belles promesses de la baronne qui eut l'art de lui persuader qu'elle deviendrait sa femme aussitôt après son retour à Vezins, il la laissa partir.

La baronne, voulant sans retard se venger de son ravisseur, se rendit directement à Angers, où elle porta plainte contre lui. Elle invoqua en même temps l'appui de ses parents et de ses amis qui prirent aussitôt les armes et levèrent des troupes pour assiéger le château de la Crilloire.

Instruit des projets de ses ennemis, Crilloire se prépara à leur opposer une vigoureuse résistance. Mais quand il vit les nombreux soldats qui cernaient son château mal approvisionné, il comprit qu'il ne pourrait pas tenir longtemps. Alors, suivi de sa garnison, il profita des ombres de la nuit pour s'enfuir et rejoindre l'armée du roi de Navarre qu'il retrouva à Fontenay.

Crilloire eut l'habileté, en racontant au Béarnais son aventure, de ne point parler de l'indigne convoitise qui l'avait poussé à commettre l'attentat que le présidial d'Angers poursuivait. Il présenta les faits de telle sorte, que le roi crut seulement à une équipée de jeune homme follement amoureux, ce qui le rendit fort indulgent pour le coupable.

Crilloire, enchanté d'avoir conservé l'amitié du bon Henri, se moquait des arrêts du présidial, lorsque peu de temps après, par un de ces accidents où l'on reconnaît le doigt de Dieu, il tomba dans une embuscade. On le conduisit à Angers, et là, son procès ayant été jugé, il fut condamné à la peine de mort et décapité le 7 mai 1588 (1).

CHARLES THENAISIE.

(1) Voir les *Coutumes d'Anjou* annotées par Pocquet de Livonnière, tome II, col. 1150.

Sur une élévation, à un demi-kilomètre du vieux manoir de la Crilloire, M. de Formon a fait construire un vaste château, et dessiner autour de cette construction un joli parc qui s'étend jusqu'aux ruines.

Digitized by Google

ORDRE TENU EN LA RÉCEPTION ET TRAITEMENT

FAIT AU ROY DE NAVARRE

PAR MADAME L'ABBESSE DE FONTEVRAULT, SA TANTE, LEDIT ROY L'AYANT ESTÉ VISITER EN LADITE ABBAYE (1).

Au mois de juillet de l'année 1589 le roy de Navarre estant en la ville de Saumur avec toute sa maison donna advis a Madame l'abbesse de Fontevrault, dame Eleonor de Bourbon, sa tante, sœur aisnée du feu roy son pere, qu'il l'iroit veoir. Cette dame resolue de bien recevoir ce prince, ne l'ayant veu il y avoit longtemps, sachant qu'il approchoit, le vint attendre a la porte de son abbaye, accompagnée d'un grand nombre de ses religieuses. Le roy de Navarre estant a cheval dans la court et voyant que lad. dame l'attendoit a la porte de l'abbaye mit pied a terre et tenant son chapeau en la main la vint baiser les larmes aux yeux. L'ayant saluée, elle luy presenta la dame de Lavedan l'une de ses religieuses, qui luy succeda en lad. abbaye, et lors lad. dame luy dit : Monsieur mon nepveu, entrez s'il vous plaist en cette maison ou je vous donneray a soupper, et le roy entra seul.

En ce mesme temps arriva en lad. abbaye Madame la princesse de Conty veuve du feu comte de Montafier et mere de Madame la comtesse de Soissons qui fut receue en mesme temps que le roy de Navarre.

(1) Nous devons la communication de ce document à M. le prince Augustin Galitzin qui, dans ses recherches, recueille avec une constante sollicitude tous les fragments épars de l'histoire d'un pays où il compte de nombreux amis.

Digitized by Google

Le souper fut fait en une grande salle tendue de tapisseries de toille de Hollande par bandes reseul recouvert avec des carrez de point couppé; le daiz avec sa queue estoit de mesme.

Lad. dame abbesse estoit assise au haut bout de la table, le roy de Navarre au milieu et Madame la princesse de Conty au bout, tous trois d'un mesme costé.

La viande fut apportée par plusieurs religieuses vestues ainsi qu'elles sont quand elles chantent au chœur. A la teste il y avoit une vieille religieuse qui portoit un baston en main comme font les maistres d'hostel des roys. Au haut de ce baston estoient les armes de la maison de Bourbon.

La dame de Lavedan, de laquelle est parlé en dessus, servoit d'eschanson, ayant a ses costez deux de ses compagnes, l'une desquelles servoit de trenchant et l'autre de servant.

Le premier service achevé, celle qui servoit de maistre d'hostel retourna au second service et ainsy au troisieme.

Le Benedicite comme les graces furent dites par deux religieuses qui estoient a costé de celle qui servoit de maistre d'hostel.

Le souppé parachevé, le roy, Madame l'abbesse, la princesse de Conty deviserent longtemps; puis le roy de Navarre fut mené par Madame la princesse de Conty coucher en une maison ou estoit logée lad. dame qui est en la basse court et qu'on nomme la maison des estrangers, dou il partit le lendemain matin pour sen retourner coucher à Saumur.

Fonds Colbert, tome CXL, page 190.

Digitized by Google

REGISTRE

DU

SIÉGE PRÉSIDIAL D'ANGERS

(1649-1782) (1)

Du mardi 18 *juin* 1652. — Sur ce qui a esté représenté qu'il y a assemblée cejourd'huy à l'hôtel de ville, ont esté députez MM. Rousseau et Cupif, conseillers, pour se trouver à ladite assemblée, de la part de cette compagnie, lesquels le lendemain ont fait rapport de ce qui s'y est passé.

Du lundi 1er *juillet* 1652. — M. le lieutenant-général a faict rapport à la chambre des lettres de conseiller honoraire à ce siége, de M. Pierre Audouyn, l'adresse desquelles est à cette compagnie en date du.... may dernier. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que lesdites lettres seront leues en l'audience, et à l'instant ledit sieur Audouyn a esté mandé et a pris la place ordinaire; et ensuite lesdites lettres ont esté leues à l'audience.

Du jeudy 11 *juillet* 1652. — M. Boylesve, évesque d'Avranches, estant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer au logis de M. le lieutenant-général, son frère, M. le premier président portant la parole. Ledit seigneur les a remerciez, et en sortant les a tous fait passer devant luy et les a conduits jusques à la dernière porte.

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome II, page 238; tome V, page 290.

Digitized by Google

Du samedi 3 *août* 1652. — M. le mareschal de la Melleraye arrivant en cette ville, MM. sont allez au chasteau pour le saluer. Ledit seigneur a descendu de son carrosse à la porte du chasteau, où MM. l'ont salué, M. le premier président portant la parole. Ledit seigneur les a remerciés, et ayant receu le compliment des autres compagnies, il a remonté dans son carrosse et a sorty hors la ville pour aller à Sablé.

Du mercredy 7 *août* 1652. — M. Lechat, lieutenant-criminel à ce siége, estant décédé le jour précédent, MM. Ménage, lieutenant-particulier, et Gohin, conseiller, ont entré dans la chambre du conseil, avec leurs robes et chapeaux, et se tenant debout derrière le bureau ont dit estre venus de la part de la veuve et héritiers dudit feu sieur lieutenant-criminel, pour inviter la compagnie d'assister cejourd'huy aux funérailles dudit sieur. M. le premier président les a assurés, de la part de la compagnie, qu'elle rendra ce dernier devoir à la mémoire dudit sieur lieutenant-criminel, et lesdits sieurs Ménage et Gohin se sont retirés.

Et en mesme temps ont esté députés MM. Dumont, Avril et Dupont, conseillers, pour aller visiter de la part de la compagnie la veuve et héritiers dudit feu sieur lieutenant-criminel, et leur témoigner la part qu'elle prend en leur affliction.

Le mesme jour, MM. ont sorty ensemble du palais avec leurs chapeaux, et estant dans la cour dudit feu sieur lieutenant-criminel, ont pris leurs bonnets et ont entré dans la salle, et ont marché au convoy immédiatement après les enfants dudit feu sieur lieutenant et ceux qui les conduisoient, jusques en l'église des Carmes, où MM. ont pris la place qui leur estoit préparée, et après la messe dite sont retournez en mesme ordre jusques à la maison dudit feu sieur lieutenant-criminel, et ayant repris leurs chapeaux se sont retirez.

Du mercredy 28 *août* 1652. — M. le prince de Guéménée, séneschal d'Anjou, estant arrivé en cette ville, MM. sont allez le saluer à l'évesché où il étoit logé, M. le premier président portant la parole. Ledit seigneur a receu MM. dans la grande salle et les a remerciés, et les a conduits jusques au bas du degré, à l'entrée de la cour; et MM. se sont retirez.

Du.... septembre 1652. — M. Varice, doyen des conseillers de

Digitized by Google

ce siége, estant décédé, MM. Ménage, lieutenant-particulier, et Gohin, conseiller, ont entré en la chambre, et estant derrière le bureau ont dit estre venus, de la part des héritiers dudit feu sieur Varice, pour inviter la compagnie d'assister aux funérailles dudit sieur. M. le premier président leur a répondu et asseuré que la compagnie rendra ce debvoir à la mémoire dudit sieur.

Et ensuite ont esté députés MM. Lanier de Vernusson et Verdier, conseillers, pour visiter lesdits héritiers de la part de cette compagnie.

Le mesme jour MM. ont assisté aux funérailles dudit sieur Varice avec leurs bonnets, et ont marché immédiatement après les enfants dudit sieur.

Du lundi 4 novembre 1652. — MM. estant montés en la chambre après l'ouverture du palais, est entré M. Berge, procureur-général de l'Université, en robe et bonnet, et, estant derrière le bureau, a invité la compagnie d'assister à l'ouverture de l'Université, au mercredi suivant. Il a parlé en latin. M. le premier président luy a répondu aussi en latin, et ledit M. Berge s'est retiré.

Du mercredi 6 novembre 1652. — MM. ont assisté à l'ouverture de l'Université, dans les escholes de droit, avec leurs bonnets, en la manière accoutumée, et ont pris leurs places ordinaires. L'ouverture a esté faite par M. François de Roye, l'un des docteurs en droit.

Du vendredi 7 febvrier 1653. — M. le lieutenant-général a fait rapport des lettres de lieutenant-criminel à ce siége, de M. Pierre Ayrault, pourveu par le décès de M. Pierre Lechat, et de son arrest de réception du 17 janvier dernier. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que ledit sieur Ayrault sera installé et sesdites lettres publiées en l'audience. Et ensuite MM. Dumont, Avril et Lanier de Vernusson, conseillers, sont allez advertir ledit sieur Ayrault, lequel estant entré en la chambre a pris sa place au-dessous dudit sieur lieutenant-général.

Le mesme jour lesdites lettres et arrest ont été leues en l'audience, ledit sieur Ayrault séant à la place au-dessus de M. le doyen, et a esté ordonné qu'elles seront enregistrées au greffe de ce siége, suivant les conclusions de M. Dumesnil.

Digitized by Google

Le mesme jour M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de conseiller à ce siége, de M. René Boucault, pourveu de l'office de défunct M. Gaspard Varice, desquelles l'adresse est à cette compagnie, pour la réception du sieur Boucault. L'affaire, mise en délibération, a esté ordonné que lesdites lettres seront communiquées au procureur du roy.

Du mardi 11 *febvrier* 1653. — Sur ce qui a esté représenté qu'il y a assemblée générale en l'hôtel de ville, au subjet des gens de guerre que le roy envoie en garnison en cette ville, ont esté députés MM. Louet et de Tremblier, conseillers, pour se trouver à ladite assemblée, de la part de cette compagnie, et l'assurer que la compagnie fera toutes choses qui dépendront d'elle pour le repos et la tranquillité publique et le repos des habitants.

Du jeudy 27 *febvrier* 1653. — M. le lieutenant-général a faict rapport de l'enqueste par luy faite, à la requeste du procureur du roy, de la vie et mœurs et religion de M. René Boucault, pourveu de l'office de M. Gaspard Varice. Lecture faite de ladite enqueste et des conclusions du procureur du roy, a esté arresté que ledit sieur Boucault sera examiné, et à l'instant il a esté mandé. Il a entré en la chambre avec sa robe et bonnet, et, se tenant debout derrière le bureau, a ouvert le livre qui lui a esté présenté par un de Messieurs et est tombé sur la loy *de obligationibus et actionibus*, et ensuite s'est retiré.

Du jeudi 6 *mars* 1653. — MM. estant assemblés on a mandé ledit M. René Boucault, lequel estant entré avec sa robe et bonnet, s'est tenu descouvert derrière le bureau et a fait un discours en latin, et posé l'espèce de la loy qui lui estoit eschue, et ensuite il a esté interrogé sur le droict et la pratique; et s'est retiré. L'affaire, mise en délibération, il a esté arresté qu'il sera receu comme estant capable, et à l'instant il a esté mandé, et, se tenant debout derrière le bureau, il a presté le serment accoustumé, et a esté receu, et a pris la dernière place.

Du vendredi 7 *mars* 1653. — Les lettres de conseiller à ce siége, de M. René Boucault, et la sentence de sa réception ont esté leues en l'audience, luy séant au parquet des gens de roy, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe, sur les conclu-

Digitized by Google

sions de M. Ménage, avocat du roy, et, après la prononciation, l'huissier audiencier a conduit ledit sieur Boucault, qui a monté au siége et a pris la dernière place.

Du vendredy 18 *avril* 1653. — MM. sont allés saluer M. Marin, intendant des finances, au logis de M. Lepelletier, recepveur des tailles, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur les a remerciés, et les ayant tous fait passer les a conduits jusques à la dernière porte.

Du lundi 28 *avril* 1653. — M. le lieutenant-particulier a fait rapport des lettres de conseiller à ce siége, de M. René de Roye, pourveu de l'office de M. Claude Hunault, en date du 19 janvier 1653, et de son arrest de réception au parlement, du 5 mars ensuivant. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que M. le doyen sera installé, et à l'instant mandé a pris sa place.

Le mesme jour les lettres et arrest ont esté leus en l'audience, le sieur de Roye séant au parquet des gens du roy, et a esté ordonné qu'elles seroient enregistrées au greffe, sur les conclusions de M. Ménage, advocat du roy; et, après la prononciation, l'huissier audiencier a conduict le sieur de Roye qui a monté au siége et pris place à costé de M. le doyen.

Du vendredi 2 *mai* 1653. — M. Gohin, conseiller à ce siége, nommé par le roy, maire de cette ville, est venu en la chambre du conseil avec les sieurs Héard, procureur du roy en l'Election; Davy, advocat; Herbereau des Cheminaux, président du grenier à sel, et Yves Marchant, eschevins. Ils ont pris place du costé de M. le doyen, après tous MM. qui estoient de ce costé là, au nombre de six. Ledit sieur maire a faict son compliment après s'estre couvert; et M. Lanier, premier président, a respondu. Lesdits Messieurs se sont retirez et ont esté conduits par deux de Messieurs jusques à la porte de la galerie.

Le mesme jour lesdits sieur maire et eschevins sont venus en l'audience. Ledit sieur maire a pris place au parquet des gens du roy et les eschevins sur le banc des parties. Il a presté le serment en la manière accoustumée, sur les conclusions de M. Ménage, advocat du roy, et après le serment s'est retiré avec les eschevins.

Le mesme jour, sur l'advis qui a esté donné à cette compagnie

Digitized by Google

du décès de la femme de M. Lanier, sieur de Saint-Lambert, second président à ce siége, ont esté députés MM. le lieutenant-particulier et Dupont, conseiller, pour visiter ledit sieur de Saint-Lambert, de la part de la compagnie, au sujet de son affliction.

Du samedi 17 *mai* 1653. — MM. Quetin et Lefebvre, chanoines de l'église d'Angers et députés du chapitre, sont venus en l'audience, au subjet de la procession indiquée par M. l'évesque au lendemain, pour l'ouverture du jubilé. Ils ont pris place au parquet des gens du roy, et après M. Dumesnil, advocat du roy, s'est levé, et a dit que lesdits sieurs estoient venus pour donner advis de la procession, et a demandé qu'il fût enjoint aux habitants de s'y trouver, ce qui a esté ordonné ; et lesdits sieurs se sont retirés.

Du dimanche 18 *mai* 1653. — MM. ont assisté à la procession pour l'ouverture du jubilé, de l'église Saint-Maurice en celle de Saint-Aubin, avec leurs bonnets, tant en allant qu'en retournant, en la manière accoustumée, M. le premier président marchant au costé de M. de Fonville, gouverneur de la ville et chasteau.

Du mardi 20 *mai* 1653. — Sur l'advis donné à cette compagnie que M. Charette, sénéchal de Nantes, estoit en cette ville, ont esté députés MM. Dupont, Lanier de Vernusson et Héard, conseillers, pour visiter ledit sieur Charette. Ils ont fait rapport que ledit sieur leur a témoigné estre très obligé à cette compagnie de la civilité qu'elle lui a rendue.

Du lundi 30 *juin* 1653. — Sur l'advis donné à cette compagnie que M. Chenaye, conseiller au présidial de Tours, estoit en cette ville, ont esté députés MM. Trouillet et Héard, pour visiter ledit sieur Chenaye de la part de la compagnie, lesquels le lendemain ont fait rapport, après avoir visité ledit sieur Chenaye, lequel leur a tesmoigné estre obligé à cette compagnie de la civilité qu'elle lui a rendue.

Du jeudi 7 *août* 1653. — M. Ménage, lieutenant-particulier à ce siége, estant décédé le jour précédent, MM. Ayrault, lieutenant-criminel, et Trouillet, conseiller, ont entré en la chambre avec leurs robes et chapeaux, et estant debout derrière le bureau ont dit estre venus de la part de la veuve et héritiers dudit sieur Mé-

Digitized by Google

nage, pour inviter la compagnie d'assister aux funérailles dudit sieur, le lendemain. M. le lieutenant-général les a asseurés que la compagnie rendra ce dernier debvoir à la mémoire dudit sieur Ménage, et lesdits sieurs se sont retirés.

Le mesme jour ont esté députés MM. Dumont et Trouillet, conseillers, pour visiter la veuve et héritiers dudit sieur Ménage, de la part de la compagnie, ce qu'ils ont fait le mesme jour.

Du vendredi 8 *août* 1653. — MM. estant assemblés au palais sont allés au logis du sieur lieutenant-particulier, et estant à la porte ont pris leurs bonnets, et en entrant ont donné de l'eau bénite au corps. Ils ont marché au convoy immédiatement après le fils dudit Ménage, conduit par M. de Fonville, gouverneur de la ville et chasteau, et devant les frère et beaux-frères, quoique habillés de deuil. Ils ont pris place au chœur, et après la messe sont retournés en mesme ordre jusques au logis dudit sieur, et ayant repris leurs chapeaux se sont retirés.

Du mardy 12 *août* 1653. — M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de lieutenant de la prévosté de Baugé, de M. Jean Maillard, qui sont adressantes à cette compagnie, pour sa réception. Il a esté arresté que lesdites lettres seront communiquées au procureur du roy.

Du jeudi 14 *août* 1653. — M. le lieutenant-général a faict rapport de l'enqueste par lui faite de la vie et mœurs dudit M. Jean Maillard. Il a esté arresté qu'il sera examiné, et à l'instant mandé, il a entré en la chambre avec sa robe et bonnet, et, se tenant debout et descouvert derrière le bureau, il a ouvert le code qui luy a esté présenté par un de Messieurs, et est tombé sur la loy dernière, c'est-à-dire : *de periculo et commodo rei venditæ*, et s'est retiré.

Du vendredi 15 *août* 1653. — MM. sont allés en l'église Saint-Maurice, et après les vespres ont assisté à la procession ordonnée par le feu roy (1), avec leurs robes et bonnets, à la manière accoustumée.

Du mercredi 20 *août* 1653. — MM. estant assemblés, on a mandé ledit M. Jean Maillard, lequel estant entré en la chambre

(1) Procession du vœu de Louis XIII.

Digitized by Google

avec sa robe et bonnet, s'est tenu debout et descouvert derrière le bureau, et a posé l'espèce de la loy qui lui estoit escheue; et ensuite il a esté interrogé sur le droict et la pratique, après quoy il s'est retiré. L'affaire, mise en délibération, il a esté arresté qu'il sera receu comme capable, et à l'instant il a esté mandé, et a presté le serment accoustumé et s'est retiré.

Du samedi 6 *septembre* 1653. — M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de lieutenant-particulier à ce siége, de M. Clément Louet, pourveu par la résignation de défunt M. Guillaume Ménage; lesdites lettres en date du 4 août dernier, et son arrest de réception du 28 du mesme mois d'août. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que ledit sieur Louet sera installé et lesdites lettres publiées en l'audience; et ensuite MM. Gohin et Trouillet, conseillers, sont allés advertir ledit sieur Louet, lequel estant entré a pris sa place au-dessous de M. le lieutenant-criminel.

Le mesme jour lesdites lettres et arrest ont esté publiées en l'audience, ledit sieur Louet séant en sa place, au-dessous de M. le lieutenant-général, et a esté ordonné qu'elles seront enregistrées au greffe de ce siége, suivant les conclusions de M. Dumesnil, advocat du roy.

Du lundi 3 *novembre* 1653. — L'ouverture du palais a esté faicte en la manière accoustumée, après la messe du Saint-Esprit, chantée par les PP. Cordeliers. M. Ménage, second advocat du roy, a faict la harangue, et ensuite M. le premier président a fait la remontrance aux advocats et leur a faict prester le serment ordinaire.

Après l'audience MM. estant montés en la chambre, M. Berge, procureur-général de l'Université, en robe et bonnet, a entré, et estant debout derrière le bureau a invité la compagnie d'assister à l'ouverture de l'Université au 13 novembre, et a parlé en latin. M. le premier président lui a respondu aussi en latin, et ledit sieur Berge s'est retiré.

Du jeudi 13 *novembre* 1653. — MM. ont assisté à l'ouverture de l'Université, avec leurs bonnets, en la manière accoustumée, et ont pris leur place ordinaire dans la salle des droits. L'ouverture a esté faite par M. Claude Voysin, l'un des docteurs régents en droict.

Digitized by Google

Du vendredi 28 *novembre* 1653. — M. Chenaye, conseiller au présidial de Tours, estant arrivé en cette ville, ont esté députés MM. Gourreau et Payneau, pour aller visiter ledit sieur Chenaye de la part de la compagnie et le prier de venir à l'audience.

Du samedi 29 *novembre* 1653. — Le sieur Chenaye, conseiller au siége présidial de Tours, a monté à l'audience, et on lui a donné place immédiatement après M. le doyen.

Du lundi 19 *janvier* 1654. — M. le lieutenant-particulier a fait rapport des lettres de survivance de l'office de lieutenant-général à ce siége, accordées par le roy à M. Boylesve, fils de M. le lieutenant-général, et de son arrest de réception au parlement, du 17 décembre 1653. L'affaire mise en délibération, a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiées en l'audience, et ledit sieur Boylesve, fils, mandé, on lui a donné place au-dessous de M. le doyen, pendant que son père exercera la charge de lieutenant-général.

M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de conseiller à ce siége, de M. René de Montaubon, pourveu de la charge de M. Guillaume Rousseau, et de son arrest de réception au parlement, du 17 décembre 1653. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiées en l'audience, et ledit sieur de Montaubon mandé a pris place derrière tous Messieurs.

Le mesme jour les lettres dudit sieur Boylesve et dudit sieur de Montaubon ont esté leues à l'audience, ledit sieur Boylesve séant après M. le doyen, et ledit sieur de Montaubon en la dernière place; et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe, sur les conclusions de M. Dumesnil, advocat du roy.

Du lundi 2 *février* 1654. — M. le maréchal de la Melleraye estant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer à l'hostellerie de Saint-Jean, où il estoit logé, M. le premier président portant la parole. Ledit seigneur les a remerciés, et MM. se sont retirés.

Du mardy 3 *février* 1654. — M. le lieutenant-général a fait rapport des lettres de conseiller au siége de la prévosté de cette ville, de M. Jean du Roger, pourveu de l'office de défunct M. Jean Lefebvre, dont l'adresse est à cette compagnie, pour la réception

Digitized by Google

dudit sieur; sur quoy a esté arresté que lesdites lettres seront communiquées au procureur du roy.

Du vendredi 20 *février* 1654. — M. le lieutenant-général a fait rapport de l'information et enqueste de la vie et mœurs de M. Jean du Roger, par lui faite à la requeste du procureur du roy. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que ledit sieur du Roger sera examiné, et à l'instant mandé, le livre du code lui a esté présenté, lequel il a ouvert, et est tombé sur la loy *mandati* (lib. XVII), et s'est retiré.

M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de conseiller à ce siége, de M. Charles Aveline, pourveu par la résignation de M. Guillaume Louet, — lesdites lettres en date du 15 décembre 1653 — et de son arrest de réception au parlement, du 3 février 1654. L'affaire, mise en délibération, a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiées en l'audience, et ledit sieur Aveline mandé a pris place après tous Messieurs.

Le mesme jour lesdites lettres et arrest ont esté publiées en l'audience, ledit sieur Aveline séant en la dernière place, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe, sur les conclusions de M. Dumesnil.

Sur l'advis donné à cette compagnie que M. de Cheré, conseiller au présidial de Poitiers, est arrivé en cette ville, MM. Dumont, Avril et Brecheu, ont été députés pour visiter ledit sieur de Cheré de la part de la compagnie.

Du mercredy 4 *mars* 1654. — MM. estant assemblés, on a mandé M. Jean du Roger, pourveu de l'office de conseiller à la prévosté, lequel estant entré en la chambre, avec sa robe et son bonnet, s'est tenu debout derrière le bureau, et a posé l'espèce de la loy qui lui estoit escheue (XVII, c. a. d. *mandati*); et ensuite a esté examiné sur le droit et la pratique; et après qu'il s'est retiré, l'affaire mise en délibération, il a esté arresté qu'il sera receu comme capable, et à l'instant il a esté mandé. et a presté le serment ordinaire, et s'est retiré.

Du vendredi 21 *août* 1654. — MM. sont allés saluer M. de Fonville, gouverneur de la ville et chasteau, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur les a remerciés.

Du lundi 7 *septembre* 1654. — MM. Lepelletier et Macé, cha-

Digitized by Google

noines en l'église d'Angers, sont venus en la chambre du conseil, pour inviter la compagnie d'assister le lendemain au *Te Deum* en ladite église, pour le secours d'Arras. On leur a donné place au-dessous de M. l'assesseur, et en sortant deux de Messieurs les ont conduits jusques au bas du degré.

Du mardi 8 *septembre* 1654. — MM. ont assisté au *Te Deum* en l'église de Saint-Maurice, avec leurs robes rouges, et ensuite sont venus en la place des Halles, et ont allumé le feu de joie avec M. de Fonville et les maire et eschevins.

Du lundi 14 *septembre* 1654. — M. Maurice Avril, doyen des conseillers de ce siége, estant décédé, M. Jacques Gourreau, conseiller, est venu en la chambre du Conseil, de la part des héritiers dudit sieur Avril, pour inviter la compagnie d'assister aux funérailles dudit défunct, le mesme jour. M. le premier président a asseuré ledit sieur Gourreau qu'elle rendra ce devoir à la mémoire dudit sieur Avril. Ont esté députés MM. Brecheu et Cupif, conseillers, pour visiter les héritiers dudit Avril, de la part de la compagnie, ce qu'ils ont fait.

Le mesme jour, MM. ont assisté aux funérailles du sieur Avril, en l'église de Saint-Pierre, avec leurs robes et bonnets, et ont marché immédiatement après les héritiers dudit sieur Avril.

Le mesme jour, M. le lieutenant-particulier a apporté à la Chambre une lettre du roy, du 20 août dernier, portant défenses à toutes personnes de donner retraite au cardinal de Retz. Les gens du roy estant entrés ont requis la publication de cette lettre, qui a esté arrestée. Le mesme jour, MM. ont monté à l'audience et ont fait publier ladite lettre, M. le premier président tenant l'audience.

Du. . . . septembre 1654. — M. Sevin, conseiller en la grande Chambre du parlement, estant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer en l'hostellerie de l'Ours, M. le premier président portant la parole. Ledit sieur les a remerciés et les a conduits en sortant jusques à la dernière porte.

Du lundi 9 *novembre* 1654. — MM. estant montés à la Chambre avant la messe du Saint-Esprit, M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de séneschal d'Anjou de M. Abel de Servient, surintendant des finances, et de son arrest de réception

Digitized by Google

au parlement, du 1er septembre 1654. Il a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront leues aujourd'hui à l'audience.

Ensuite M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres d'assesseur à ce siége de M. Pierre Leclerc, pourveu par la résignation de M. Georges Hullin, et de son arrest de réception au parlement, du... septembre 1654. L'affaire mise en délibération, il a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiées ce jour à l'audience; et à l'instant ledit sieur Leclerc, mandé à la Chambre, a pris place après M. le lieutenant-particulier.

Ce mesme jour, après la messe du Saint-Esprit, MM. ont monté à l'audience pour l'ouverture du palais, et après la harangue de M. Dumesnil, advocat du roy, et la remonstrance de M. le lieutenant-général, les avocats ont presté le serment ordinaire. Et ensuite les lettres de séneschal d'Anjou de M. de Servient ont esté leues, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe sur les conclusions dudit sieur Dumesnil. Après cette prononciation, les lettres d'assesseur dudit M. Pierre Leclerc ont esté leues, lui séant en sa place au siége, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe, sur les conclusions dudit sieur Dumesnil.

Après l'audience, MM. estant rentrés en la chambre du conseil, M. René Coiscault, advocat à ce siége, et grand bedeau de l'Université, est entré avec sa robe et bonnet, et estant descouvert et debout derrière le bureau, a invité la compagnie d'assister à l'ouverture de l'Université, au lendemain. Il a parlé en françois. M. le premier président l'a asseuré que la compagnie assistera à l'ouverture, et lui a remonstré que ceux qui viennent de la part de l'Université doivent parler latin, et ledit sieur Coiscault s'est retiré.

Du mardi 10 *novembre* 1654. — MM. ont assisté à l'ouverture de l'Université avec leurs bonnets, et ont pris leur place ordinaire dans la salle de droit. L'ouverture a esté faicte par M. Jean Bruneau, l'un des docteurs régents en droict.

Du vendredi 8 *janvier* 1655. — M. le lieutenant-général a faict rapport des lettres de conseiller à ce siége de M. René de Lesrat, pourveu de l'office de défunct M. Maurice Avril, et de son arrest de réception du 23 décembre 1654. L'affaire mise en délibéra-

Digitized by Google

tion, a esté arresté que lesdites lettres et arrest seront publiées en l'audience, et à l'instant, ledit sieur de Lesrat mandé a pris place après tous Messieurs.

Le mesme jour, lesdites lettres et arrest ont esté leues en l'audience, ledit sieur de Lesrat séant au siége en la dernière place, et a esté ordonné qu'elles seroient registrées au greffe, sur les conclusions de M. Dumesnil.

Du samedi 20 *mars* 1655. — M. Mathieu Thomas, procureur de l'hostel de ville, est venu à la chambre inviter la compagnie d'assister au service qui se doit faire mardi prochain en l'église de Saint-Maurice, pour le repos de l'âme de défunct M. le duc de Rohan.

Du mardi 23 *mars* 1655. — MM. s'estant assemblés au palais, sont allés en l'église de Saint-Maurice et ont pris leurs bonnets à l'entrée de l'église, et ont pris place dans la nef au lieu qui leur estoit marqué au milieu de l'église, pour entendre l'oraison funèbre de feu M. le duc de Rohan, et ensuite sont allés au-dessus du chœur, en leur place accoustumée, où ils ont entendu la messe célébrée par M. l'évesque, à la fin de laquelle ils se sont retirés.

Du mardi 30 *mars* 1655. — M. de Palluau, conseiller à la cinquième chambre des requêtes du parlement, et commissaire de la cour, estant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer en l'hostellerie de Saint-Jean, attendu sa qualité de commissaire. Il a remercié Messieurs et les a reconduits jusques à la dernière porte.

Du samedi 24 *avril* 1655. — Six religieux carmes sont venus en la Chambre pour inviter la compagnie d'assister aux disputes assignées au lendemain dans leur église, pour le chapitre provincial, et ont présenté les thèses dédiées à la compagnie. Celui qui doit soutenir les thèses a parlé en latin. M. le premier président lui a respondu aussi en latin, et deux de Messieurs ont conduit lesdits religieux jusques au degré.

Du dimanche 25 *avril* 1655. — MM. s'estant assemblés en la maison de M. le premier président, sont allés aux Carmes, et ont pris leurs bonnets dans le cloistre, et ont entré dans l'église, et ont pris place dans les chaires qui leur estoient préparées, et

Digitized by Google

ont assisté à la dispute, après laquelle finie, ils se sont retirés.

Du samedi 8 *mai* 1655. — M. Christophle Cupif d'Aussigné, cy-devant premier président en l'Election de cette ville, esleu maire de la ville, avec les sieurs Daumerie-Bourceau, Syette, advocat, et Herbereau, eschevins, est venu en la chambre du conseil. Il a pris placé du costé de M. le doyen, après tous Messieurs, qui estoient de ce costé-là, au nombre de six, et a fait son compliment, assis et couvert. M. le premier président lui a respondu, et lesdits sieurs maire et eschevins se sont retirés, et deux de Messieurs les ont conduits jusques au degré.

Le mesme jour, lesdits maire et eschevins sont venus à l'audience. Ledit sieur maire a pris place au parquet des gens du roy, et les eschevins sur les bancs des parties. Et après le serment ordinaire presté par ledit sieur maire, ils se sont retirés.

Du samedi 17 *juillet* 1655. — Sur l'advis qui a esté donné à cette compagnie que M. de Servient, surintendant des finances et sénéchal d'Anjou, estoit arrivé en sa maison de Sablé, a esté arresté qu'on députeroit vers lui, pour le prier de venir prendre place en cette compagnie comme séneschal, et pour cest effet, MM. Lanier, premier président, Dupont, doyen des conseillers, et Cupif, conseiller, ont esté priés de vouloir pour ce subjet se transporter à Sablé, ce qu'ils ont fait le lendemain. Se sont aussi joincts à leur députation MM. le lieutenant-général, le lieutenant-criminel, le procureur du roy, et Dumesnil, advocat du roy, Girault, greffier en chef, lesquels tous ensemble ont parti de cette ville et ont arrivé audit Sablé, où ils ont fait leurs compliments à M. le séneschal, la parole estant portée par M. le premier président.

Du mardi 20 *juillet* 1655. — M. le premier président, estant entré en la chambre, a faict rapport comme il s'étoit transporté à Sablé par ordre de cette compagnie avec les autres députés, là où il avoit fait la révérence à M. le séneschal qui avoit reçu très civilement les compliments, et avoit promis de venir prendre sa place le samedi suivant en cette compagnie.

A esté arresté que lorsqu'il sera arrivé en cette ville, la compagnie ira en corps le saluer; que le jour qu'il viendra au Palais, M. le lieutenant-général avec deux de Messieurs iront le trouver

Digitized by Google

au lieu où il sera logé, pour l'accompagner et le conduire audit Palais; que M. de Saint-Lambert, second président, avec trois ou quatre de MM. les conseillers, l'attendront dans la salle dudit Palais et le conduiront en la chambre du Conseil, où le reste de MM. l'attendront, ce qui a esté exécuté.

Du samedi matin 24 *juillet* 1655. — M. le sénéchal est parti du palais épiscopal où il a pris son logement, et est venu à pied jusques au palais royal, accompagné de M. le lieutenant-général et de deux de MM. les conseillers, et de grande quantité de noblesse; a monté en la chambre, seul avec MM. qui l'ont accompagné et ceux qui l'attendoient dans la salle, l'épée au côté; a pris la place de M. le premier président, et ayant fait compliment à cette compagnie, il a été remercié par M. le premier président; et peu de temps après il a descendu avec tous Messieurs, fors les deux présidents, et a monté à l'audience où on a plaidé deux causes pour le jugement desquels M. le séneschal s'est levé, est allé aux opinions au premier bureau seulement; puis M. le lieutenant-général est allé aux autres bureaux y recueillir les opinions, et ayant repris sa place, a prononcé en cette sorte : « M. le séneschal vous dit, etc... » Puis, l'audience finie, la compagnie a conduit M. le séneschal jusques à la porte du Palais où son carrosse l'attendoit. La noblesse qui avoit accompagné M. le séneschal estoit assise pendant l'audience sur les bancs qui avoient esté préparés entre les barreaux et le siége des juges. Les avocats qui ont parlé ont meslé dans leurs plaidoyers quelque chose à la louange de M. de Servient, aussi bien que MM. les advocats du roy qui ont parlé chacun à une cause.

A l'issue de l'audience, M. le lieutenant-général a donné à dîner en sa maison à M. le séneschal, là où estoient tous les chefs de cette compagnie, et MM. le doyen et soubs-doyen des conseillers; à l'issue duquel deux de Messieurs ont convié mondit sieur le séneschal d'avoir agréable que la compagnie lui donnast à dîner le lendemain, en la salle du Prieuré de l'Esvière, ce qu'il a eu agréable. Et le dimanche, tous Messieurs se sont trouvés au dit lieu de l'Esvière où a esté préparé le dîner. M. l'évesque de Bayeux, frère de M. de Servient, et MM. l'évesque d'Angers et d'Aussigny, Cupif, maire de la ville, ont aussi esté conviés de s'y

Digitized by Google

trouver, avec six ou sept gentilshommes qui accompagnoient mondit sieur de Servient.

Du lundi 16 *août* 1655. — M. Treton, conseiller honoraire à ce siége, estant décédé, M. Gourreau, aussi conseiller, est venu en la chambre du Conseil, avec sa robe et chapeau, et étant derrière le bureau, a invité la compagnie d'assister aux funérailles dudit sieur Treton, et s'est retiré. Ensuite, MM. Dupont et Verdier, conseillers, ont esté députés pour visiter de la part de la compagnie la veuve et héritiers du dit sieur Treton. Le mesme jour, MM. ont assisté aux funérailles dudit sieur Treton, avec leurs robbes et bonnets, et ont marché immédiatement après le deuil.

Du mardi 24 *août* 1655. — MM. ont assisté aux funérailles de M. Chenaye, conseiller à ce siége, avec leurs robbes et bonnets.

Du samedi 11 *septembre* 1655. — M. le lieutenant-général a fait rapport des lettres de conseiller à ce siége de M. Jacques Guynoiseau, pourveu de l'office de deffunct M. Chenaye, et de son arrest de réception du... aoust dernier. Il a esté arresté qu'il sera installé, et à l'instant mandé, a pris sa place après tous Messieurs. Ensuite lesdites lettres ont esté publiées en l'audience, ledit Guynoiseau séant au siége.

Du 1er *novembre* 1655. — M. le prince de Guéménée étant arrivé en cette ville, MM. sont allés le saluer à l'évesché, où il estoit logé, M. le premier président portant la parole. Il a remercié Messieurs et les a reconduits jusques à la dernière porte.

Du lundi 8 *novembre* 1655. — Après l'ouverture du palais, MM. estant montés en la Chambre, M. René Coiscault, advocat et grand bedeau de l'Université, est venu en la Chambre, et estant debout derrière le bureau, a invité la compagnie d'assister le lendemain à l'ouverture de l'Université, et a parlé en latin. M. le premier président lui a respondu aussi en latin, et ledit sieur Coiscault s'est retiré.

Du mardi 9 *novembre* 1655. — MM. ont assisté à l'ouverture de l'Université avec leurs robes et bonnets, et ont pris leurs places ordinaires dans la salle. L'ouverture a esté faite par M. Antoine Tonduty, l'un des docteurs régents en droict.

(La suite à une prochaine livraison).

Digitized by Google

ORIGINES ARMORICAINES [1]

On commence à l'avouer publiquement (2) : le latin n'existait point encore, lorsque depuis longtemps déjà les Gaulois, fixés même aux portes de Rome, remuaient de là profondément le sol de l'Italie; en sorte qu'avec cette langue, nos idiômes de la Transalpine auraient plutôt une souche commune qu'une filiation directe, ainsi qu'on l'a dit trop généralement jusqu'ici. Au temps de la conquête, nos peuples les plus célèbres se donnaient comme frères et *consanguins* des Romains : les Æduens, par exemple (3), et les Arvernes (4). D'après les plus anciens auteurs, un corps des émigrants de l'Asie-Mineure, refoulé par les Grecs, se serait établi dans le *Latium;* un autre, avec *Antenor,* se serait avancé jusqu'en Illyrie ; un troisième, au milieu des forêts inhabitées de la Celtique. Timagènes affirmait même avoir lu chez nos Gaulois ce dernier fait, gravé sur nos monuments. Strabon, nous l'avons dit, rapporte que telle aurait été l'origine de nos familles Vénétiques, lesquelles, suivant Hérodote, prétendaient être issues des Mèdes. Dès l'an 1390 avant notre ère, une de ces familles quittait l'Asie-Mineure, gagnait le nord de la Thrace, et bientôt, on le sait, traçait ensuite à travers le nord de l'Europe de grandes routes pour le commerce et l'exploitation des métaux.

La langue gallique se divise en deux branches, bien distinctes; la branche bretonne comprend le gallois, le cornique et l'ar-

(1) Voir *Revue de l'Anjou et du Maine*, tome IV, page 311.
(2) *Le Réveil*, mars 1859.
(3) Cicéron. *Lettres*.
(4) *Sanguine ab Iliaco*. Lucain.

Digitized by Google

moricain : dialectes qui dénotent assez le mélange de quelque race étrangère. Les Vénètes, proprement dits, ont leur idiôme particulier, et chacune des peuplades anciennes de l'Armorique a le sien, pour ainsi dire. La première appelait sa capitale *Dario-rigum* (1), en l'honneur de quelqu'un de ses rois peut-être ; mais le nom de Kaer-Wenet est resté seul depuis très longtemps chez les Bretons; la seconde, plus à l'occident et sur le littoral de la Basse-mer (*Oc-is-mor*), appelait, au contraire, sa capitale *Morganium* ou *Vorganium*, d'un autre roi plus connu, Morgan; de la célèbre princesse Ahès, la ville plus tard a retenu la désignation de Carhaix ou Kaer-Ahès. Si Corseuil a constamment gardé le nom de la troisième peuplade armoricaine, c'est aussi que de bonne heure elle a dû perdre son rang parmi les cités. Plus heureusement placée, au confluent de l'Ille et de la Vilaine, Rennes s'est appelée de là : *Condate Redonum*, et n'a point imité tant d'autres villes des Gaules, qui prirent à l'envi quelqu'un des noms d'Auguste ; la cité des *Cœletes*, par exemple, *Julio-bona*, la Marche de *Julius*. Quant aux *Wenelli* (2), Bretons bien connus de la presqu'île Constantinienne, ils auraient eu pour cité le Hâvre, qui de sa rivière s'est appelé *Abrincæ*, *Abrincatui*. Plus au nord, on rencontrait des forêts profondes, où Constance établit son siége de Marches et ses camps, afin de s'opposer mieux aux pirates saxons, qui venaient d'envahir le littoral, jusqu'aux limites des *Caletes*. La ville de ces derniers au moyen âge conservait encore néanmoins son titre de *Regia sedes*, et sur les débris des palais romains, l'usurpateur Constantin fit construire les remparts d'une cité (3).

C'est aux soins du même prince que Tours dut ses murailles, en partie debout encore, au milieu, pour ainsi dire, de l'ancien amphithéâtre, et, si nous ne nous trompons, le commencement du ve siècle vit également s'élever les remparts des autres villes épiscopales, dont Tours était la métropole ; le style de la construction est assez connu ; d'ailleurs, on sait qu'à cette époque, la

(1) Ptolémée.
(2) *Weneli minores?*
(3) *Bull. monum.*

Digitized by Google

loi devint obligatoire en Occident : *Muros vel novos debere facere, vel veteres firmius renovare.* Au titre XII : *De operibus publicis,* le Code autorise les édiles municipaux à se servir des édifices antérieurs : *diruta penitusque destructa et quæ parum sunt in usu civitatum;* en effet, depuis un siècle déjà, les jeux de l'amphithéâtre étaient abolis, et les temples des païens, délaissés ou transformés généralement par la religion chrétienne. Depuis Constantin-le-Grand, les remparts, à Rome même, eurent ainsi pour base les débris des anciens monuments, et dans la Gaule, dans nos provinces occidentales, les guerres des Bagaudes, les invasions des Saxons et des autres Germains, particulièrement en 406, 407, avaient entassé partout des ruines. Il y aurait de cette manière une assez notable distinction à établir entre l'état des cités armoricaines, fortifiées après l'an 407 et celui des villes antérieures; leur révolte, au sentiment de quelques-uns, daterait de l'époque dont nous parlons; afin de se soustraire à l'invasion des auxiliaires de l'Empire, elles chassèrent les officiers romains, et cherchèrent des secours dans la Grande-Bretagne. En 446, elles assiégeaient même la ville de Tours, leur métropole auparavant; Majorien, qui fut depuis empereur, la défendit. Plus tard, les Franks mérovingiens réussirent à fixer au-delà de la Mayenne les Marches du royaume breton.

Pendant la durée du IVe siècle et le règne paisible des Constantins, nos provinces avaient vu fleurir la religion chrétienne, les sciences et les arts. On ne peut, faire un pas en quelque sorte, sans rencontrer des noms de lieux, des restes de villas splendides, des débris de poteries fines et mille objets, témoins de la civilisation romaine à cette époque. Avec des évêques, tels que saint Hilaire, saint Martin et autres un peu moins célèbres, on devine aisément quel fut le progrès de la religion; avec des Césars qui résidaient parfois à Paris, à Tours, l'administration civile ne put manquer d'être soigneusement organisée, et des liens d'étroite parenté rattachaient d'ailleurs la dynastie Constantinienne aux familles princières des Bretons. Le comte Anicien de Tours était, on le sait, un proche parent de Gratien, et bon nombre de nos autres comtes furent alliés aux Flaviens, qui dominèrent particulièrement dans nos contrées occidentales. Les cartes de l'Empire, et

Digitized by Google

spécialement un fragment publié par Bertius, en 1618, tracent exactement la voie militaire, qui, de Tours, par exemple, gagnait Le Mans, Jublains, Vieux, Bayeux, Valogne et Cherbourg, le grand port de nos Flaviens vers leur première patrie, la Grande-Bretagne. Constance-Chlore protégea cette voie par un établissement militaire de haute importance, et le tribun des camps de Coutances résida longtemps, tantôt à Bayeux, tantôt dans la ville Constantienne même; sans parler des autres *castra*, devenus des cités murées au siècle suivant, celui de Jublains reste assez remarquable encore. L'an 616, l'évêque du Mans, saint Bertran, continue de distinguer les propriétés de son église à Jublains (*Diablens*), de celles qui dépendaient du tribun des Bessins, le *castellum* et sa sainte-chapelle (1).

C'est ainsi que pendant de longs siècles nos côtes armoricaines furent confiées, avec leurs châteaux nombreux et leurs châtelliers, sur les voies, à travers les forêts, à la garde de ce tribun, de ce *Dux Saxonici littoris per Britannias*. Nos Flaviens dominèrent surtout à l'aide de leurs auxiliaires, venus de Germanie, et, dans Ammien, on peut lire comment ils laissèrent les chefs de ces *limigantes* s'établir en petits souverains, alliés de l'Empire; comment surtout les Saxons vinrent se fixer sur les Marches de nos provinces armoricaines. Les *limigantes* des Latins paraissent avoir eu le titre de *casses* (soldats), d'après les idiômes bretons; ainsi, les *Velio-casses* seraient les soldats, gardiens du rivage (*Vhile*); les *Vidu-casses*, *Bidu-casses*, *Bajo-casses*, etc., d'autres garde-côtes, dont les noms s'expliquent aussi facilement dans la même langue, et les ruines de leurs grands postes militaires, antérieurs à l'invasion de l'an 406, méritent aujourd'hui des explorations plus suivies, plus attentives. Il appartient au nouvel Empire, en France, de remonter notre histoire nationale à ce premier Empire chrétien, si glorieux pour nous pendant le IVe siècle. Pendant le IIIe, au contraire, des guerres incessantes désolent notre territoire; la religion persécutée ne nous offre que quelques noms d'évêques régionnaires, et l'on sait aujourd'hui ce qu'il faut croire de cette prétendue mission paisible de l'an

(1) *Anal.* III.

Digitized by Google

250, alors que le Saint-Siége lui-même était sans pontife, et que l'Eglise de Rome était réduite au silence des catacombes. Au reste, de tous les côtés maintenant, en France, la question de l'introduction du christianisme est étudiée avec le plus grand soin, et la publication des monuments épigraphiques ne tardera point à faire jaillir bientôt assurément une nouvelle lumière. Le *Satiricon* de Pétrone se joint, en attendant, à nos poteries du Mans, par exemple, pour dévoiler le déplorable état moral de la civilisation romaine, au IIIe siècle, et l'on se demande avec raison comment une telle société pouvait subsister alors dans nos provinces (1). Par bonheur, nous sommes sûrs que le christianisme gagnait du terrain, malgré tant de persécutions, de turpitudes, et même chez les Bretons, depuis leur roi *Lucius*. Au reste, la Gaule eut déjà ses maîtres particuliers : Sévère, commandant de la 3e légion gallicane; Aurélien, le fondateur d'Orléans ou son restaurateur; *Tetricus*, le chef des Teutons conquérants, etc. Enfin, les cités armoricaines éprouvèrent d'étranges vicissitudes pendant que les généraux de l'Empire disputaient pied à pied leur territoire, envahi par les hordes germaniques et spécialement les Saxons; elles finirent (285) par se soulever en corps francs ou bagaudes, et les monuments païens, échappés aux ravages des barbares, furent saccagés impitoyablement.

Au second siècle, se présente le règne paisible de Trajan, et les lettres que Pline lui adresse prouvent, indépendamment de tout autre monument, que les églises chrétiennes se constituaient librement, loin de Rome, et que déjà les temples du culte officiel étaient devenus entièrement déserts. Adrien plus tard laissa, dit-on, nos voisins de Tours se gouverner selon leurs coutumes particulières, et prodigua ses faveurs à l'égard de nos provinces, un peu moins insoumises alors. Antonin mérita son surnom de Débonnaire, et ce ne fut qu'au temps de Marc-Aurèle, l'an 177, que les Églises florissantes de la Lyonnaise donnèrent un si grand nombre de martyrs. On ne peut nier que saint Irénée, leur métropolitain, constate leur existence, et qu'elles tenaient un concile à Lyon, dès l'an 160; quant aux premiers temples chrétiens et

(1) *Bullet. monum.*, 1859, p. 347.

Digitized by Google

quant à l'histoire des premiers évêques, il est facile de comprendre que presque rien n'a pu se transmettre après un siècle entier de ravages sans nom ; que la succession des évêques fut nécessairement interrompue, et que plusieurs cités de l'Armorique n'ont pu même se relever de leurs ruines. Si l'on interroge enfin l'histoire de la Gaule, au point de vue général, on reconnaîtra qu'au premier siècle de notre ère, la religion chrétienne pouvait s'implanter sur notre sol avec des princes, tels que Nerva, Titus et Vespasien ; mais ce point aujourd'hui présente un tel intérêt qu'il a besoin d'être traité séparément.

Qu'il nous suffise ici de montrer que nos cités épiscopales du ve siècle, mentionnées dans la Notice d'Honorius, ont eu les murailles que nous connaissons, depuis l'an 407 ; qu'alors plusieurs villes furent remplacées par de nouveaux établissements, et qu'il est nécessaire de mieux préciser les différentes époques de notre histoire locale, au milieu de vicissitudes assez nombreuses.

A. Voisin.

Digitized by Google

LA FUTAIE

Campos ubi *sylva* fuit....

Quand nous étions petits, les arbres étaient grands.
On les voyait surgir, ces rudes vétérans,
Des flancs du vieux passé dont leur front gardait l'ombre,
Hêtres aux blancs rameaux, ormes au faîte sombre,
Marronniers par la brume en spectres ébauchés.
Et vous si grands debout, plus grands encor couchés!
Tels qu'au meurtrier roi, qu'éblouissait le crime,
Sur les carreaux de Blois apparut la victime.
La sève ruisselait à pleins bords. — C'était beau !
C'était la vie, et c'est aujourd'hui le tombeau.

Ils croyaient, nos aïeux. Toute ferme racine
Est là. Toute vieillesse à qui croit est divine !
Les siècles attendaient qu'un bourgeois parvenu,
La cognée à la main, sur le champ ras et nu
De son œuvre bâtarde écartelant les styles,
Brisant tout, pliant tout à ses grandeurs futiles,
Dans le bocage en deuil promenant les affronts,
Changeât le chêne en poutre, et le hêtre en chevrons.
Dans vos sillons bénis, ô champs héréditaires,
Les glands près des épis germaient, vivaient en frères.
Le voyageur alerte, et ne dédaignant pas
De confier au sol l'empreinte de ses pas,

Digitized by Google

Marchait dans le sentier dont les vives haleines
Infiltraient leur vertu dans l'azur de ses veines,
Enfoui sous des ponts de rameaux enlacés,
Et d'ombre et de fraîcheur n'ayant jamais assez.

Pourtant, il faut un frein. Quand la sève trop forte
Obstruait l'avenue et grondait à la porte,
Ou lorsqu'aux nouveaux-nés (l'arbre à l'homme est pareil)
Les aînés jalousaient une place au soleil,
La foudre y pourvoyait. Sur quelque auguste cîme
L'éclair, du haut des cieux, avisait la victime
Qui, la blessure au front, tombait avec honneur.
L'on se signait alors, en songeant au Seigneur.
A la foi d'achever l'œuvre de la tempête!
L'arbre, les bras en croix, va redresser la tête,
Et sous les pleurs d'argent et sous les rayons d'or,
Du sein du Golgotha monter plus haut encor.

Surtout il me souvient, — souvenir de vacance
Ineffaçable en moi, qui toujours recommence,
Et toujours reverdit quand revient la saison —
D'une futaie assise au bord de la maison,
Et des maîtres absents inconnue, oubliée;
Par un sentier de pâtre à l'enclos reliée,
On l'eût dit nôtre. A nous elle semblait ainsi.
Du tien comme du mien cet âge est sans souci!

Là trônaient le corbeau, jeune au siècle des faunes,
Le hibou, le duc triste aux grimaces bouffonnes,
Harcelés du soleil et des merles honnis.
Les ramiers roucoulaient, aux abords des vieux nids,
Leurs amours, d'une voix par l'extase étouffée.
Dans un cercle arrondi sous les doigts d'une fée,
Je vois encor là-bas danser les mousserons,
Là-haut planer la buse, et cingler les hérons,
Les pieds pendants, le cou tendu vers la rivière;
Tandis qu'au loin, bien loin, courbé sur son bréviaire,

Digitized by Google

C'est le recteur qui passe, ou, la serpe à la main,
Quelque pâtre, émondant les ronces du chemin.

Quand juillet triomphant avait brisé nos chaînes,
Au hameau retournés, nous courions sous les chênes,
En nourrissons des bois entre leurs bras admis.
« Bonjour aux écoliers ! — Salut aux vieux amis !
« Virgile nous hantait; parlez-nous de Virgile !
« — Virgile est à Mantoue; et nous, d'un pied agile,
» Nous fuyons les pédants et courons les oiseaux
» Dont vos sommets touffus cachèrent les berceaux.
» Le coucou vers l'Afrique a-t-il volé ? L'épeiche
» En votre dure écorce a-t-elle ouvert sa brèche?
» Oh ! l'orfraie en son trou !... Trois petits sur le seuil !
» A toi, ferme ! — Je lâche ; ils mordent ! — L'écureuil !
» Holà, pille. — Il échappe ! » Ainsi, de leurre en leurre,
Courant, montant, rôdant, bondissant, jusqu'à l'heure
Où nous allions, mouillés de sueur, nos habits
Plus criblés qu'un drapeau qui revient d'Austerlitz,
A tâtons, par les blés, nous frayant un passage,
Des austères parents affronter le visage.

Or il advint qu'un jour apparurent au bois
Quatre hommes inconnus, mi-paysans, mi-bourgeois.
Leurs dogues les suivaient. Le quatuor hybride
Du court-jonc dans ses doigts faisant jouer la bride,
Toisait et dénombrait, à pas doctes et lents,
Les arbres dont la sonde interrogeait les flancs;
Puis, sur leurs bras nerveux jetant leur lourde veste,
Ils partent... Grand merci ! — Vous devinez le reste.

Un an se passe. Au bois, cher et vieux rendez-vous,
D'accourir. « — Qu'est cela ? Trahison ! Rêvons-nous,
Frère, ami?... Le désert où verdoyait le chêne ! »
Le plus jeune des deux, que la stupeur enchaîne,
Au revers du talus s'adosse consterné;
Tandis que devant lui, triste et ferme, l'aîné,

Digitized by Google

Pareil au coroner que la justice anime,
Sur le champ tiède encor veut constater le crime.

En tes veines, enfant, calme ton sang qui bout!
La victime foisonne, et le meurtre est partout.
Sur le sol enivré la sève à ruisseaux coule ;
Tel le vin du pressoir sous le pied qui le foule.
La mort comme la vie a des aspects divers :
L'un pardonne et bénit de ses bras entr'ouverts ;
L'autre, comme Gracchus, le tribun populaire,
Lègue au ciel sa vengeance et bondit de colère ;
Sur l'herbe du gazon qui le couvre à demi,
Dans la paix des élus l'autre s'est endormi ;
L'autre par ses bourgeons se cramponne à la vie,
Et d'autres confondant, — trépas digne d'envie, —
Double martyre en un, fraternité du sang, —
Leurs rameaux mutilés, tombent en s'embrassant.

De ces flancs caverneux qui n'ont plus rien à taire,
Dieu sait que l'on entend sourdre plus d'un mystère.
Oh! que de nids alors, de nul œil soupçonnés,
Doux foyers, chers réduits, perdus, échelonnés
Dans l'orbe de leurs flancs ou sur leurs têtes hautes,
Apparurent au jour! — Ils furent nobles hôtes,
Riches d'abris, d'accueil prodigues..... Les voilà!

D'nn nuage inconnu notre front se voila,
Et la main dans la main, des pleurs à la paupière,
Muets, et par trois fois regardant en arrière,
Nous rentrâmes au gîte, où le sanglot partit.

Le bois est défriché, — le lieu reste maudit ;
Rien n'y fait, rien n'y peut. — Sur ce lugubre espace
Le temps réparateur en vain passe et repasse.
Le soc l'attaquera de sa dernière dent
Sans rallier au sol son niveau discordant.

Digitized by Google

Semez-y le froment, vous recueillez l'ivraie.
Le droit sous la rigueur persiste : *la Futaie*
Est le nom dont la nomme, à son ombre obstiné,
Tel qui, dans ces temps-là, n'était pas encore né.

Cette ombre, elle me suit. Du vent dans vos ramures,
Mon oreille, de nuit, recueille les murmures,
Arbres, vieux compagnons, dont les spectres sanglants
Me reviennent en songe avec la hache aux flancs.

Les aïeux m'ont conté qu'en nos saisons d'orage,
Quand sur la France en deuil les bourreaux faisaient rage,
Au fond de leurs berceaux les pâles nourrissons,
De ces horreurs témoins, en gardaient les frissons.
Ainsi de ce passé, rude et fatale étreinte,
Sur mon front assombri j'ai conservé l'empreinte.
Tel qu'au matin, touché d'un doigt ferme et hardi,
L'instrument vibre encor à l'heure de midi,
Ce souvenir d'enfant vibre dans mon cœur d'homme.
Qui de nous ne chemine escorté d'un fantôme?
D'aussi loin que la hache au bois frappe, soudain
Me voilà pâle, ému, frissonnant comme un daim,
Moi que le bruit exalte et qu'enivre la poudre.

Et vous qui survivez, convoités par la foudre,
Honneur des horizons, chênes, serrez vos rangs!

Quand nous étions petits, les arbres étaient grands.

Victor Pavie.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Il n'est personne, assurément, qui ne se réjouisse, chaque année, de voir revenir les longs jours de l'été. Le pauvre sent s'alléger son fardeau de misères, et le rayon de soleil qui visite son indigence lui fait oublier les rudes épreuves de l'hiver. Le riche va se délasser, dans la paix des campagnes, de la vie fiévreuse des salons, ou distraire ses ennuis sur quelque grève éloignée, au spectacle émouvant de la mer. Magistrats, professeurs et commerçants, savants, poètes et artistes, chacun a sa part dans les munificences de cette opulente et généreuse saison. Mais nul peut-être ne salue son retour avec plus d'enthousiasme que l'écolier. C'est qu'elle lui verse une large mesure de plaisir et de liberté; c'est qu'elle lui rend pour deux mois les joies fécondes et les tendres affections de la famille. Aussi, quand approche l'heure des vacances, tous les colléges sont-ils en rumeur et retentissent-ils du bruit de mille projets, un peu préjudiciables aux derniers travaux. Cette effervescence se manifeste d'ordinaire vers la fin de juillet. Dans les premiers jours d'août, on décerne les couronnes; quelques soupirs se font entendre parmi les applaudissements donnés aux lauréats; puis, vainqueurs et vaincus s'embrassent, les groupes se dispersent, et tout devient silencieux où vibraient la veille tant de jeunes et fraîches voix. C'est dans cet état de morne solitude que sont en ce moment toutes les institutions établies à Angers. Ouverte le 5 août, la série des distributions de prix s'est fermée le 13 du même mois, et dans plusieurs de ces solennités d'éloquents discours ont été prononcés. On a particulièrement remarqué, au Lycée impérial, l'allocution de M. Gindre de Mancy, professeur de logique, et, au petit séminaire Mongazon, celle de M. le supérieur de cet établissement. M. de Mancy avait pris pour sujet l'éloge de la jeunesse. Dans un style d'une élégance simple et facile, il a parlé des douceurs de l'étude, de manière à séduire les moins laborieux, et, tout en vantant les grâces d'un âge dont on apprécie toujours trop tard le charme, il a su donner

Digitized by Google

de graves conseils à son jeune auditoire, sans quitter un seul instant le ton de la plus affectueuse bienveillance. M. le supérieur du collége Mongazon a commenté la parole célèbre de saint Bernard : *Garde la règle et la règle te gardera.* Rien ne pouvait être plus opportun que le choix d'un pareil thème, à une époque où la passion de l'indépendance déprave les esprits les mieux doués, et, se glissant dans la famille comme dans l'école, va troubler de nombreux cerveaux d'adolescents. L'orateur a développé son texte avec une grande fermeté de parole, et a su se maintenir constamment dans les hautes régions de la philosophie religieuse, ainsi qu'il convenait à un prêtre chargé d'une des missions les plus chères au sacerdoce chrétien.

— Le 26 juillet, M. le marquis de Colbert est mort, à l'âge de soixante-sept ans, au château de Maulévrier, où, brisé par la perte de ses plus chères affections, il ne vivait depuis longtemps que dans une pieuse solitude, attendant avec impatience le jour du repos et de l'affranchissement. Sa charité était inépuisable, autant que sa foi était haute et forte, et des regrets unanimes se manifestent autour de sa tombe. On sait qu'une des dernières libéralités de M. de Colbert consiste dans le don du château de Maulévrier aux Frères de Sainte-Croix du Mans.

— Les pauvres de l'Anjou pleurent encore un autre bienfaiteur, M. de Cambourg, doux et noble vieillard, âgé de plus de cent ans, qui s'est éteint paisiblement, la veille de l'Assomption, dans sa modeste demeure de la Saulaie. Il est peu d'existences qui aient été semées de plus de douleurs que celle de M. de Cambourg. Mais il a traversé toutes les épreuves avec un si noble courage et tant de pieuse résignation; il a toujours marché d'un pied si ferme et si sûr dans le chemin du devoir et de l'honneur, qu'on se sent pris d'envie plus que d'effroi en mesurant du regard sa longue carrière. Rien ne lui a manqué, du reste, de ce qui peut alléger le poids des ans : il a été uni à l'une des plus belles âmes qui puissent sortir du sein de Dieu, et sa vieillesse a été entourée, jusqu'à la dernière heure, de touchants respects et de filiales tendresses.

— Parmi les nominations qui ont eu lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, à l'occasion de la fête du 15 août, il en est trois que nous nous plaisons à inscrire ici, quoiqu'elles soient déjà connues de tous : ce sont celles de MM. Bougler, de Lens, et Eugène Appert.

Digitized by Google

M. Bougler est un des magistrats les plus éclairés de notre Cour impériale, et l'un des conseillers municipaux qui s'occupent avec le plus de sollicitude des intérêts de notre ville. Sachant allier une grande fermeté de principes à beaucoup de bienveillance et d'aménité, il s'est acquis l'estime et l'affection de tous ses concitoyens, et de plus, il s'est placé au premier rang des écrivains de l'Anjou, par ses belles études sur nos représentants, dans lesquelles l'impartialité des jugements égale le charme de la narration. M. de Lens, inspecteur d'Académie, a été pendant longtemps professeur de philosophie. Il a constamment fait preuve de savoir, de dévouement à la jeunesse, et une récompense était due à ses services universitaires. Quant à M. Appert, nous avons plus d'une fois signalé à nos lecteurs les œuvres de son habile pinceau, et nous ne pouvons aussi qu'applaudir à la distinction qui vient d'être accordée à cet artiste.

— Une importante découverte archéologique a été faite récemment à Chalonnes-sur-Loire. Nous reproduisons quelques passages de la note publiée à ce sujet, dans le *Journal de Maine-et-Loire*, par M. l'abbé Barbier de Montault, directeur de notre Musée diocésain : « Ces jours derniers, des ouvriers démolissaient le mur septentrional » de l'église de Notre-Dame, à Chalonnes, pour accoler un bas-côté à » la nef. Vers le milieu du mur ils rencontrèrent une cavité carrée, » plus longue que profonde, de quelques centimètres seulement, cou- » verte de dalles minces en ardoise et remplie de différents objets en » partie pulvérisés ou brisés..... On a constaté dans cette tombe, ou » plutôt ce *locule*, une certaine quantité d'ossements humains mé- » langés à des ossements d'animaux, parmi lesquels il était facile de » distinguer une mâchoire de bœuf ou de cheval, des fragments dé- » chiquetés d'une pièce de toile, d'un fort tissu, autrefois teint, si l'on » en juge par ses reflets rouges; des branches de laurier garnies de » leurs feuilles desséchées, des morceaux de bois de différente nature, » dont quelques-uns taillés comme des chevilles, une lame en fer » brisée, indiquant un couteau de chasse, des brins de fil tordus et » recouverts de cire, à la manière des *cerini* italiens, un vase en bois » sculpté et mouluré, qui a la forme de nos bats modernes, et une ta- » blette également en bois sculpté, d'un style fort élégant, rehaussé de » rinceaux, d'entrelacs, et d'une croix inscrite dans un cercle. A cette » croix, nous reconnaissons indubitablement une tombe chrétienne, et » à ce mélange d'objets hétérogènes une tombe franque; ainsi nous » permet de le décider l'état actuel de la science, si bien établie sur

Digitized by Google

» ce point par le savant abbé Cochet. Reste maintenant à rechercher » pourquoi ce corps de guerrier franc a reçu la sépulture dans le mur » de l'église. Nous sommes réduits ici à des conjectures, mais qui ne » manquent pas d'un certain caractère de probabilité. Ce mur datait » du XIIe siècle, au plus tard de la fin du XIe. Je présume donc que lors- » que les fondements de l'église furent creusés, la pioche heurta contre » un tombeau franc et, comme nos pères étaient plus respectueux pour » la cendre de leurs ancêtres que nous ne le sommes de nos jours, ils » réunirent avec les ossements du défunt, la couche d'objets divers qui » l'accompagnait, et lui donnèrent une place d'honneur dans la nou- » velle muraille qu'ils édifiaient sur la tombe détruite. »

— Par arrêté du 16 août 1859, M. Célestin Port, archiviste du département de Maine et Loire, a été nommé correspondant du Ministère de l'instruction publique, pour les travaux historiques. Quoique M. Port n'habite pas Angers depuis très longtemps, il a étudié avec tant de zèle notre histoire locale qu'il la connaît parfaitement aujourd'hui. Non seulement il recherche avec soin, comme son prédécesseur, dans le vaste dépôt des archives départementales, tout ce qui peut enrichir cette histoire; mais encore il fouille les archives jusqu'ici peu connues de notre municipalité, et il en exhume chaque jour les plus curieux documents. M. le Ministre de l'instruction publique ne pouvait donc choisir un meilleur correspondant.

— Deux belles verrières ont été placées récemment dans le chœur de l'église paroissiale de La Flèche. On les doit à la libéralité d'un habitant de cette ville et au talent de M. Fialeix. Elles représentent, l'une, la vie de la sainte Vierge, l'autre, la légende de saint Sébastien.

— M. le Maire d'Angers, dans l'une des dernières séances du Conseil municipal, a donné quelques renseignements sur le magnifique legs de M. le comte de Turpin. La collection qui va venir s'ajouter à notre musée renferme, paraît-il, des objets d'une inappréciable valeur. « Elle » offre d'abord pour la peinture et la sculpture, dit le *Journal de* » *Maine et Loire*, une réunion rare de tableaux, esquisses, dessins, » modèles de presque tous les artistes célèbres du siècle, avec lesquels » M. de Turpin, par son talent ou par ses fonctions élevées, s'est trouvé » en relation intime. On y voit les signatures de Gérard, Girodet, Gros, » Granet, de Forbin ; et, pour ne citer qu'une œuvre, nous posséde- » rons la *Francesca di Rimini* de M. Ingres, qui à elle seule vaut une

Digitized by Google

» galerie..... A côté de meubles du moyen âge, on contemplera la série » entière des médailles macédoniennes, l'œuvre complète du premier » des graveurs, Marco Raimundi, des émaux, des vases étrusques et » des mosaïques inimitables, recueillies aux trésors de Pompeï et » d'Herculanum. »

— La Société botanique de France a tenu une séance extraordinaire à Bordeaux, le 8 août. M. le docteur Ménière présidait cette savante réunion. Dans le discours qu'il a prononcé, il a parlé avec le plus grand éloge des botanistes angevins, et particulièrement des travaux de notre Société linnéenne.

— Trois médailles d'or doivent être décernées à Angers, en 1859, par les sociétés savantes de cette ville, au nom du Conseil général de Maine et Loire. La Société industrielle a mis au concours l'histoire des métiers en Anjou; la Société linnéenne demande un travail sur l'agriculture ou sur l'histoire naturelle du département; et la Société d'agriculture, sciences et arts, une étude sur l'introduction du christianisme en Gaule, notamment dans le Maine et dans l'Anjou. Nous ignorons si des manuscrits ont été envoyés aux deux premières Sociétés; mais nous savons que la Société d'agriculture, sciences et arts a reçu un mémoire très étendu sur l'important sujet par elle proposé.

— Une nouvelle lugubre nous arrive, au moment où nous terminons cette chronique. Une barque chargée de neuf ecclésiastiques a sombré, le 23 août, en face de la petite baie du Cormier, au-dessous de Saint-Nazaire, et parmi les victimes, cinq appartiennent à notre diocèse : ce sont MM. Chapin et Ferré, du petit séminaire Mongazon, Albert et Guéry, du collége de Beaupréau, et M. l'abbé Gerfault, de l'Institution de Combrée. Ce tragique événement a jeté la consternation dans Angers.

Le directeur de la Revue, ALBERT LEMARCHAND.

Digitized by Google

TABLE

DU TOME CINQUIÈME

Pages.

Le Château de Bonnétable, par **M. Frédéric Piel**..... 1
Un poète angevin, par **M. Ch. Quris**..... 17
Réception de la reine d'Angleterre à Angers, le 14 août 1644; document publié par **M. Albert Lemarchand**..... 51
Origines armoricaines, par **M. l'abbé Voisin**..... 53, 369
Notice sur les poésies de Julien Daillière, par **M. J. Sorin**.... 65
Saint Vincent de Paul et ses institutions dans le Maine (*suite*), par **M. l'abbé Lochet**..... 113
Les représentants de Maine et Loire depuis 1789, par **M. Bougler** 129
La Providence dans l'histoire, par M. le comte César Balbo, fragment traduit de l'italien, par le **prince Augustin Galitzin** 171
Les artistes de l'Anjou et du Maine au salon de 1859, par **M. Albert Lemarchand**..... 191
Notice sur Marguerin de la Bigne, par **Dom Piolin**..... 201
Le Caire, fragment d'un voyage en Egypte, par **M. Eugène Poitou**. 219
Alexandre de Humboldt, par **M. Ch. Sainte-Foi**..... 237
Compte-rendu d'une séance tenue par la Société d'agriculture, sciences et arts, le 20 juin 1859, sous la présidence de M. Villemain, de l'Académie française; par **M. Albert Lemarchand**. 243
Les funérailles d'Anne de Bretagne, d'après une relation contemporaine, par **M. Eugène Berger**..... 257
Gilles Ménage, par **M. Eugène Baret**..... 269
Registre du siége présidial d'Angers..... 290, 353
Le Maître-fifre du régiment de Mortemart, par **M. E. Lachèse**. 308

Digitized by Google

Pages.

Commentaire sur l'office monastique de S. Florent, par **M. X. Barbier de Montault**..... 321
Le seigneur de la Crilloire en 1588, par **M. Ch. Thenaisie**.... 339
Ordre tenu en la réception et traitement fait au roi de Navarre par Mme l'abbesse de Fontevrault, sa tante (1589); document publié par le **prince Augustin Galitzin**..... 351

POÉSIE.

Les Nids, par **M. Victor Pavie**..... 58
Le Vaisseau-Fantôme, traduit de Lermontoff, par **M. Emile Deschamps**..... 121
Printemps, par **M. Pître Ménard**..... 187
A Villemain, par **M. Adrien Maillard**..... 250
Le Tombeau de Virgile, par **M. Paul Belleuvre**..... 313
La Futaie, par **M. Victor Pavie**..... 375

CHRONIQUE.

Mort de M. le marquis de Valori, 62. — Mort de M. René Savarre, curé de la Couture, au Mans, 63. — Mort de M. Alexandre Joûbert, ancien maire d'Angers, 63. — Prix décerné à M. le docteur Negrier, par l'Académie des Sciences, 63. — Fouilles à l'emplacement de Carthage, par M. Beulé, de Saumur, 64. — Fresques de la chapelle de l'hospice Ste-Marie d'Angers, par MM. Lenepveu et Dauban, 64,319. — Artistes de l'Anjou et du Maine au salon de 1859, 127,320. — Note sur les compositions musicales de M. Potier d'Angers, par M. Emile Affichard, 253. — Mort de M. le comte Turpin de Crissé, 255. — Mort de M. l'abbé Bernier, 255. — Démolition de l'ancienne demeure des comtes d'Anjou, 318. — Souvenirs d'un pèlerinage à Jérusalem par M. Vallée, 319. — Synode du diocèse d'Angers, 320. — Distributions de prix à Angers, 380. — Mort de M. le marquis de Colbert, 381. — Mort de M. de Cambourg, 381. — Angevins nommés chevaliers de la Légion-d'honneur, 381. — Découverte archéologique à Chalonnes, 382. — M. Port, correspondant du minis-

Digitized by Google

tère de l'Instruction publique, à Angers, 383. — Verrières nouvelles dans l'église de la Flèche, 383. — Legs de M. Turpin de Crissé, 383. — Botanistes angevins à Bordeaux, 384. — Prix proposés par les Sociétés savantes d'Angers, 384. — Naufrage de neuf ecclésiastiques près de l'embouchure de la Loire, 384.

BIBLIOGRAPHIE.

La miraculeuse chapelle de N. D. du Chêne, par Dom Piolin, 124. — Histoire d'Elisabeth de Valois, par M. le marquis du Prat, 125. — Vocabulaire du haut-Maine, 256. — Vie et voyages de N. S. Jésus-Christ, par M. Edom, 256. — Études sur le Maine, 256.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LA REVUE DE L'ANJOU ET DU MAINE

Paraît le 1er de chaque mois, par livraisons de 64 pages gr. in-8°, et forme tous les ans deux volumes.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs par an.

On souscrit : A Angers, chez MM. Cosnier et Lachèse ; — au Mans, chez M. J. Seppré ; — à Laval, chez M. H. Godbert ; — et chez les principaux libraires de Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

IMPRIMERIE DE COSNIER ET LACHÈSE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06850 1579

Digitized by Google

Digitized by Google